GABRIEL WACKERMAN

LES LOISIRS DANS L'ESPACE RHENAN

DE LA REGION ZURICHOISE A LA FRONTIERE GERMANO-NEERLANDAISE

Une analyse géographique dans un espace multinational

THESE PRESENTEE DEVANT L'UNIVERSITE LOUIS PASTEUR DE STRASBOURG

LE 26 MARS 1973

SERVICE DE REPRODUCTION DES THESES

UNIVERSITE DE LILLE III

- 1973 -

GABRIEL WACKERMAN

LES LOISIRS DANS L'ESPACE RHENAN

DE LA REGION ZURICHOISE A LA FRONTIERE GERMANO-NEERLANDAISE

Une analyse géographique dans un espace multinational

THESE PRESENTEE DEVANT L'UNIVERSITE LOUIS PASTEUR DE STRASBOURG

LE 26 MARS 1973

SERVICE DE REPRODUCTION DES THESES
UNIVERSITE DE LILLE III
- 1973 -

UNIV.
LEIDEN
BIBL.

T A B L E D E S M A T I E R E S

Pages

LISTE DES FIGURES XVIII

LISTE DES TABLEAUX DE SYNTHESE XXI

LISTE DES ILLUSTRATIONS COMPLEMENTAIRES XXIII

REMARQUES LIMINAIRES 1

AVANT-PROPOS 2

INTRODUCTION 7

Chapitre premier :
LA DEMANDE DE LOISIRS 16

I - UNE ETUDE GEOGRAPHIQUE DE LA CONSOMMATION RECREATIVE 17

II - LE BILAN ACTUEL DE LA DEMANDE RECREATIVE 19

A) Un espace de consommation intensive 19

B) Une consommation qui se démocratise 23

C) Les zones de développement de la demande 55

III - LES BUDGETS DE LOISIRS 65

A) Les zones budgétaires 67

1) Les zones à pouvoir élevé 67

2) La zone à pouvoir moyen 70

3) Les zones à pouvoir réduit 72

B) Pouvoir d'achat et groupes sociaux 73

Pages

C) Les ressources d'appoint 75
1) L'appoint des ménages 75
2) L'appoint des jeunes 77

IV - LES ASPIRATIONS DE LOISIRS 81

A) Les aspirations rhénanes 81

B) Les aspirations des usagers non-rhénans 95

Chapitre deuxième :
LES PRESSIONS SUR LA
DEMANDE RECREATIVE 107

I - LES MOYENS D'INFORMATION 108

A) La presse écrite 109

B) La presse parlée 113

C) Les autres influences publicitaires 116

II - LES MOYENS DE FORMATION 120

A) Le rôle des mouvements récréatifs traditionnels 120

B) Le rôle des organismes sociaux et professionels 124

C) L'influence de l'école 126

Pages

Chapitre troisième
LES EQUIPEMENTS RECREATIFS 130

I - LES INVESTISSEMENTS PUBLICS 131

A) Le rôle de l'Etat 131

B) L'intervention des municipalités 139

II - LES INVESTISSEMENTS COMMERCIAUX 147

A) L'évolution des investissements commerciaux 147

B) L'incidence des structures administratives 158

Chapitre quatrième
LA DUREE RECREATIVE 163

I - L'AUGMENTATION DE LA DUREE RECREATIVE ET SES CAUSES 164

A) Urbanisation et sollicitations récréatives 164

B) La mobilité accrue des hommes 169
1) La mobilité professionnelle 169
2) La mobilité scolaire 173
3) Les migrations interfrontalières 175

C) L'amélioration des niveaux de vie 178
1) Niveaux de vie et durée récréative 178
2) Niveaux de vie et durée d'évasion vacancière 180

Pages

II - LA DUREE RECREATIVE HEBDOMADAIRE 181

A) Les zones à durée récréative élevée 181
1) Les aires d'avant-garde 182
2) Les aires nationales à haute durée récréative 184
3) Les aires multinationales à haute durée récréative 186

B) La zone à durée récréative moyenne 188

C) Les zones à durée récréative faible 191

III - LA DUREE DES MIGRATIONS VACANCIERES 193

A) Les zones à haute durée d'évasion vacancière 194

B) Les zones d'évasion moyenne 199

C) Les zones à faible évasion 200

IV - DUREE RECREATIVE HEBDOMADAIRE ET DUREE VACANCIERE 201

Chapitre cinquième :
L'INTENSITE DES COURANTS RECREATIFS 203

I - LES VOIES DE COMMUNICATION ET LA DEMANDE RECREATIVE MASSIVE 204

A) Les communications routières 209

B) Les communications ferroviaires 213

C) Les transports suburbains 215

Pages

II - LES FLUX REGIONAUX CONDITIONNES PAR LES GRANDES VILLES 217

A) Les degrés d'intensité 218
1) Les zones privilégiées 218
2) Les zones à flux importants 224
3) Les zones à flux moyens 225

B) Les disparités territoriales 225
1) Le nord 225
2) Le centre-est 226
3) Le sud 228
4) Le centre-ouest 229

III - L'ATTRACTIVITE DES ZONES FAIBLEMENT URBANISEES 231

A) Les types de zones 233
1) Les zones de haute attractivité 233
2) Les zones de moindre attractivité 235

B) L'intérêt de l'aménagement des zones vertes 236
1) La pression urbaine et ses conséquences 236
2) Les types de zones vertes 241
a) Les zones "protégées" 241
b) Les zones brutes 250

IV - LES FLUX INTERMETROPOLITAINS 255

A) Les flux intermétropolitains en pays rhénan 255

B) Les relations avec les métropoles hors-périmètre 261

Pages

V - LES FLUX PERIODIQUES 263

A) Les flux saisonniers 264

B) Les flux occasionnels 276

Chapitre sixième :
LE ROLE DES FRONTIERES 285

I - L'EVOLUTION DES MENTALITES 287

A) L'étanchéité initiale des frontières 287

B) L'ouverture progressive entre 1960 et 1971 289

II - LES QUESTIONS LINGUISTIQUES 292

III - LES INCIDENCES MATERIELLES 300

A) Les problèmes monétaires 301

B) La qualité des services 306

IV - LES INEGALITES REGIONALES 309

A) Présentation des types de secteurs 309
1) Les secteurs équilibrés 309
2) Les secteurs déséquilibrés 313
3) Les secteurs à faible demande 314

B) Les conséquences 315

Chapitre septième :
LES POLES DE CONSOMMATION RECREATIVE 321

I - LES FORMES D'ATTRACTIVITE 322

Pages

A) La densité des points d'attraction 322

B) Les zones de chalandise 336

II - LA HIERARCHIE DES POLES RECREATIFS 344

A) Présentation générale de la polarisation 347

B) Les types de pôles 364

1) Les métropoles 364

a) Francfort 364

b) Le couple Dusseldorf - Cologne 370

c) Essen et Dortmund 376

d) Le rayonnement de Rotterdam et d'Amsterdam 381

e) Zurich 383

2) Les conurbations régionales 394

a) Un centre multipolaire national : la Ruhr et les villes adjacentes 395

b) Les centres multipolaires internationaux 397

b_1) Sarrebruck - Metz - Luxembourg 398

b_2) Liège - Maestricht - Aix-la-Chapelle 401

3) Les couples urbains 403

a) Un couple national : Stuttgart-Karlsruhe 404

b) Les couples multinationaux 406

b_1) Bâle - Mulhouse 407

b_2) Luxembourg - Trèves 409

4) Les centres régionaux 412

a) Mannheim 412

b) Strasbourg 415

c) Nancy 420

Pages

Chapitre huitième :
LES AIRES DE CONSOMMATION RECREATIVE 426

I - LES AIRES URBAINES D'ACCUEIL 427

A) Les aires urbaines d'accueil d'autres citadins 428

B) Les aires urbaines d'accueil de ruraux 434

II - LES AIRES RURALES D'ACCUEIL

A) Les aires rurales d'accueil de citadins 436

B) Les aires rurales d'accueil d'autres ruraux 442

1) La répartition spatiale 443

2) Les aires à fortes migrations 448

3) Les aires à migrations moyennes 451

4) Les aires à migrations modestes 453

CONCLUSION : PERSPECTIVES 456

I - UN CADRE HUMAIN NOUVEAU 458

II - L'INNOVATION PERMANENTE 472

III - LES EXIGENCES DE REFORMES STRUCTURELLES 478

CONCLUSION GENERALE 483

Pages

ANNEXE I 488

Première partie :
LES SOURCES DE DOCUMENTATION 489

Chapitre premier : publications générales (méthodologie) 490

I - ETUDES EN LANGUE FRANCAISE 490
II - ETUDES EN LANGUE ALLEMANDE 494
III - ETUDES EN LANGUE ANGLAISE 500

Chapitre deuxième : aspects internationaux 502

I - DOCUMENTATION GENERALE 502
A) Atlas et cartes 502
B) Etudes 502
C) Périodiques divers 514
D) Organismes utilement consultés 515
II - QUESTIONS FRONTALIERES 515
A) Considérations générales 515
B) Considérations rhénanes 517
C) Publications sectorielles 519
1) Rhin supérieur 519
a) Atlas 519
b) Etudes 519
2) Secteurs mosellan et mosan 521
3) Rhin inférieur 525

	Pages
Chapitre troisième : documentation nationale	523
I - FRANCE	524
A) Etudes	524
B) Périodiques	527
C) Organismes utilement consultés	529
II - REPUBLIQUE FEDERALE ALLEMANDE	530
A) Etudes	530
B) Atlas et cartes	542
C) Périodiques	542
D) Organismes utilement contactés	545
III - SUISSE	546
A) Etudes	546
B) Atlas et carte	549
C) Périodiques	549
D) Organismes utilement contactés	550
IV - AUTRICHE	550
A) Etudes	550
B) Atlas et cartes	551
C) Périodiques	551
D) Organismes utilement contactés	552
V - BENELUX	552
A) Publications générales	552
1) Etudes	552
2) Carte	552
B) Pays-Bas	553
1) Etudes	553
2) Atlas et carte	556
3) Périodiques	556
4) Organismes utilement consultés	556

Pages

C) Belgique 556
1) Etudes 556
2) Atlas 558
3) Périodiques 558
4) Organismes utilement consultés 558
D) Luxembourg (voir chapitre quatrième, V) 559

Chapitre quatrième : documentation régionale 559

I - REFERENCES GENERALES 559
A) Organismes consultés dans chaque région 559
B) Périodiques consultés dans chaque région 560
II - FRANCE DE L'EST 560
A) Aspects généraux 560
1) Etudes 560
2) Atlas et cartes 561
B) Alsace 561
1) Etudes 561
2) Atlas 568
3) Revues particulièrement utiles 568
C) Lorraine 569
1) Etudes 569
2) Revues spécialement utiles 572
D) Secteurs périphériques 573
1) Secteur mosan 573
a) Publications de référence 573
b) Organismes utilement contactés 573
2) Secteurs de Haute-Saône et de Belfort - Montbéliard 574

Pages

III - ALLEMAGNE RHENANE 574
A) Documentation interrégionale 574
B) Rhénanie - Westphalie 577
1) Etudes 577
2) Atlas et cartes 580
3) Périodiques particulièrement utiles 581
4) Organismes particulièrement utiles 582
C) Hesse 582
1) Etudes 582
2) Atlas et cartes 586
3) Publications périodiques particulièrement utiles 587
4) Organismes particulièrement utiles 587
D) Rhénanie - Palatinat 588
1) Etudes 588
2) Atlas et cartes 592
3) Revues particulièrement utiles 592
4) Organismes spécialement utiles 593
E) Bade-Wurtemberg 593
1) Etudes 593
2) Atlas et cartes 599
3) Périodiques particulièrement utiles 601
4) Organismes particulièrement utiles 601
F) Sarre 602
1) Etudes 602
2) Atlas et cartes 603
3) Périodiques particulièrement utiles 60[illegible]
4) Organismes utilement contactés 605
IV - SUISSE DU NORD 604
A) Etudes 604
B) Atlas et cartes 606
C) Périodiques particulièrement utiles 606
D) Organismes particulièrement utiles 606

Pages

V - LUXEMBOURG 607
A) Etudes 607
B) Périodiques particulièrement utiles 607
VI - SECTEURS PERIPHERIQUES 608
A) Secteur belge 608
1) Etudes 608
2) Organismes particulièrement utiles 609
B) Secteur néerlandais 609
1) Publication particulièrement utile 609
2) Organismes spécialement utiles 609
C) Secteur autrichien 609
1) Etudes 609
2) Périodiques particulièrement utiles 610

Pages

SECONDE PARTIE : METHODOLOGIE 611

CHAPITRE PREMIER : LES ASPECTS GENERAUX 612

I - DES SOURCES DE DOCUMENTATION VARIEES 613

II - IMPORTANCE DES SONDAGES 616

CHAPITRE DEUXIEME : DIAGNOSTIC ET ANALYSE DE LA CONSOMMATION 621

I - LE DIAGNOSTIC DE LA DEMANDE RECREATIVE 622

A) La démocratisation d'une consommation de luxe 622

B) Les zones de développement de la demande actuelle 626 bis

C) Les dépenses des consommateurs 630

D) La demande potentielle 631

.../...

II - L'ANALYSE DU STYLE DE CONSOMMATION 634

A) Les pressions sur la demande récréative 634

B) Les investissements 636

1) Les investissements publics 636

2) Les investissements commerciaux 638

C) La durée récréative 641

D) L'intensité des courants récréatifs 642

1) Les flux généraux 642

2) Les flux périodiques 645

E) Le fait frontalier 647

CHAPITRE TROISIEME : LA SYNTHESE 649

I - POLES ET AIRES DE CONSOMMATION 650

II - LES PERSPECTIVES D'AMENAGEMENT 654

TROISIEME PARTIE : DOCUMENTS ANNEXES Pages

- Annexe I : Le degré d'insertion des travailleurs étrangers dans les loisirs des communautés rhénanes, de 1965 à 1971 659
- Annexe II : Evolution de l'acquisition d'équipements de loisirs dans l'espace rhénan (1958-
- ~~Annexe III~~ : 1971), en %, par groupes socio-professionnels 660
- Annexe III : Evolution de la consommation globale d'espace récréatif, par catégories sociales, de 1958 à 1971 (en %) 661
- Annexe IV : Les groupes sociaux et l'utilisation de l'avion comme moyen d'évasion, de 1960 à 1971 (en %) 662
- Annexe V : Zones de développement de la consommation et niveaux de vie (en %) 663
- Annexe VI : Augmentation en % des dépenses budgétaires récréatives et vacancières moyennes, de 1960 à 1971, selon les groupes sociaux 664
- Annexe VII : Ressources récréatives et vacancières d'appoint des ménages ; évolution des pourcentages de 1960 à 1971 665
- Annexe VIII : Appoint récréatif et vacancier des jeunes; évolution en pourcentages de 1960 à 1971 666
- Annexe IX : Les aspirations récréatives selon les groupes sociaux, de 1960 à 1971 (en %) 667
- Annexe X : L'effort financier récréatif des communes, de 1959 à 1972 (en %) 668

Pages

- Annexe XI : Evolution en % des investissements commerciaux récréatifs, de 1960 à 1971 669
- Annexe XII : La durée récréative et vacancière moyenne des populations rhénanes, par types de niveaux de vie 670
- Annexe XIII : Chances de succès des nouveaux points de loisirs (1965-1971) 672
- Annexe XIV : Ventilation régionale des questionnaires exploitables 673

LISTE DES FIGURES

Pages

- Figure 1 :Carte de repérage de la région étudiée (avec liste des abréviations des noms de villes mentionnées sur l'ensemble des figures) 11
- Figure 2 :Evolution récréative et vacancière globale des pays rhénans, de 1960 à 1971 (avec suites A à C) 25
- Figure 3 :Les étapes spatiales du mouvement de démocratisation des sports nautiques nobles 38
- Figure 4 :L'avion comme moyen d'évasion, en 1971 45
- Figure 5 :L'avion comme moyen d'évasion, en 1960/62 47
- Figure 6 :Principales zones de consommation récréative et vacancière en 1971 59
- Figure 7 :Principales zones de consommation récréative et vacancière en 1960 61
- Figure 8 :Ménages et zones budgétaires (loisirs et vacances), en 1970/71 68
- Figure 9 :Aspirations récréatives des populations rhénanes (moyennes générales) 80
- Figure 10 :Durée récréative hebdomadaire moyenne en 1970/71 165
- Figure 11 :Durée récréative hebdomadaire moyenne en 1960/62 168
- Figure 12 :La durée des migrations vacancières des populations rhénanes en 1970/71 195
- Figure 13 :La durée des migrations vacancières des populations rhénanes en 1960/62 197
- Figure 14 :Les étapes spatiales de l'insertion des vacances dans le mode de vie des populations rhénanes 205

Pages

- Figure 15 :Les étapes spatiales de l'insertion rhénanes dans l'évasion hebdomadaire 207
- Figure 16 :Flux récréatifs en 1970/71, à partir et en direction des principales zones urbaines 220
- Figure 17 :Flux récréatifs en 1960/62, à partir et en direction des principales zones urbaines 222
- Figure 18 :L'attractivité des zones faiblement urbanisées en 1970/71 232
- Figure 19 :Zones vertes, principales agglomérations urbaines et réseau autoroutier, en 1972 239
- Figure 20 :Les flux vacanciers et récréatifs entre les grandes métropoles (1960-1971) 258
- Figure 21 :La consommation récréative saisonnière (1970/71) 266
- Figure 22 :La consommation récréative saisonnière (1960/62) 268
- Figure 23 :Récréation hebdomadaire automnale et principales routes du vin (mois de septembre - octobre 1969, 1970 et 1971) 272
- Figure 24 :Récréation hebdomadaire automnale et principales routes du vin (mois de septembre - octobre 1960, 1961 et 1962) 273
- Figure 25 :Centres à forte attractivité périodique en 1969-71 278
- Figure 26 :Centres à forte attractivité périodique en 1960-62 280
- Figure 27 :Principaux antiquaires de l'espace rhénan en 1972 330
- Figure 28 :Les jeux d'argent, de 1960 à 1971 333

Pages

- Figure 29 :Zones de chalandise récréative en 1970/72 337
- Figure 30 :Zones de chalandise de matériels coûteux et très spécialisés, en 1971 341
- Figure 31 :Influence des principales villes hors-périmètre en 1970/71 345
- Figure 32 :La polarisation récréative en 1971 348
- Figure 33 :Aires urbaines et rurales complémentaires, en 1971 429
- Figure 34 :Aires rurales complémentaires, en 1971 444
- Figure 35 :Consommation de fleurs ornementales par les ménages, en 1970/71 476 b

REMARQUES : 1) La feuille 55 de l'Atlas de la France de l'Est a servi de fond de carte à l'établissement des figures.

2) Pour la méthodologie explicative des figures, voir Appendice, deuxième partie.

LISTE DES TABLEAUX DE SYNTHESE

Pages

- Tableau A : Niveau culturel ou professionnel et loisirs (1971) 54
- Tableau B : Désirs d'amélioration qualitative du cadre récréatif 94
- Tableau C : Aspirations récréatives de semaine en milieu non rhénan intéressé au périmètre 98
- Tableau D : Aspirations des vacanciers non rhénans 103
- Tableau E : Evolution de l'influence de la presse écrite sur le comportement du consommateur, de 1959 à 1971 112
- Tableau F : Evolution de l'influence de la télévision sur le comportement du consommateur, de 1959 à 1971 115
- Tableau G : Le rôle des syndicats d'initiative et des agences de voyage, en 1971 118b
- Tableau H : Evolution de la récréation traditionnelle de 1958 à 1972 123
- Tableau I : Evolution en % des subventions accordées par l'Etat aux réalisations récréatives à vocation non commerciale, de 1959 à 1971 132
- Tableau J : L'influence réciproque des types d'investissement et des structures administratives 160
- Tableau K : Migrations alternantes de travail et migrations de loisirs en 1960/62 172
- Tableau L : Mobilité récréative et migrations interfrontalières en 1971 176
- Tableau M : Langues et perméabilité frontalière depuis 1965/66 297

Page

- Tableau N : Développement de l'économie des loisirs dans les secteurs frontaliers, de 1957 à 1961 302
- Tableau O : Développement de l'économie des loisirs dans les secteurs frontaliers, de 1966 à 1971 305
- Tableau P : Innovation récréative et rentabilité dans les secteurs frontaliers 319
- Tableau Q : Evolution des points récréatifs caractéristiques d'une haute attractivité, en %, de 1960 à 1971, par rapport à l'ensemble des points de loisirs 324
- Tableau R : Fréquentation moyenne des points de loisirs, par types de communes (1969-71) 326
- Tableau S : La préoccupation de l'environnement, de 1965 à 1971 402

Pages

LISTE DES ILLUSTRATIONS COMPLEMENTAIRES (1)

- Illustration 1 : Enquête sur les loisirs culturels des adolescents à Colmar (1959) 29
- Illustration 2 : Protestation en faveur du maintien d'un plan d'eau dans la Ruhr (juin 1965) 34
- Illustration 3 : L'avion comme moyen d'évasion récréative (Bâle/Mulhouse-Amsterdam, 30.12.72-1.1.73) 48
- Illustration 4 : L'industrie des loisirs est prospère en Allemagne 149
- Illustration 5 : L'attractivité d'une zone à haute consommation : Nestlé implante à Cologne des installations de restauration 154
- Illustration 6 : Le parc naturel du Spessart à proximité immédiate de la concentration urbaine de Francfort 248
- Illustration 7 : Les trois langues fondamentales de l'espace rhénan 293
- Illustration 8 : La vocation récréative et touristique des pays-frontière 310
- Illustration 9 : L'espace vert aménagé de Buchegg/Zurich - Centre Communautaire de loisirs avec terrain de jeux "Robinson" 387
- Illustration 10: La sauvegarde de la nature, encouragée par le Conseil de l'Europe 466

(1) : Ces illustrations sont des documents extraits de publications diverses : rapports, revues, prospectus, cartes des amis de la nature.

E R R A T A

1) Page 12 : figure 1, titre ; lire : "Carte de repérage de l'espace étudié"

2) Page 66 : dernière phrase ; lire : "Les attitudes hollandaises, belges et luxembourgeoises ressemblent, toutes proportions gardées, davantage aux réactions allemandes et helvétiques qu'au comportement français"

3) Page 86 : les notes N 12, N 13 et N 14, au bas de la page, ont échappé à la numérotation courante

4) Page 223 : n'existe pas

5) Pages 304 et 309 : les notes numérotées N 95 correspondent à deux références différentes

6) Page 329 : a) ligne 8 ; lire "est égal ou inférieur"
b) ligne 12; lire "le taux de 1,5 est réalisé ou presque"

7) Page 446 : lignes 9 et 10 ; lire "Rhénanie-Westphalie" au lieu de "Nordrhein-Westfalen"

8) Page 577 : lire " B) Rhénanie-Westphalie " au lieu de " Rheinland-Westfalen "

9) Page 588 : lire " D) Rhénanie-Palatinat " au lieu de " Rheinland-Pfalz "

10) Page 615 : note N 136, au bas de la page, ligne 3 ; lire "Rhénanie-Palatinat", au lieu de "Rheinland-Pfalz"

11) Page 631 : ligne 9 ; lire "de 2 mois 1/2 de revenu mensuel, le budget moyen à 1 mois 1/2 ou 2 mois de revenu mensuel, le budget faible est inférieur ..."

12) Page 639 : la note N 145, au bas de la page, est sans objet.

REMARQUES LIMINAIRES

- Les numéros indiqués entre parenthèses dans le texte renvoient aux sources de documentation respectives présentées en Appendice (Seconde partie).

- Les numéros entre parenthèses précédés de la lettre N renvoient aux notes figurant au bas de la page.

AVANT-PROPOS

L'étude des loisirs dans les pays rhénans, que nous avons entreprise depuis 1957/58, a absorbé une partie importante de notre existence, au cours de laquelle il nous a été possible de mettre progressivement au point une méthode d'investigation géographique dans un domaine encore peu exploré par notre discipline. A l'origine, de nombreux tâtonnements infructueux ont failli nous faire renoncer à notre initiative, d'autant plus que les responsables des questions récréatives et des investigations européennes ont essayé de nous convaincre de l'extrême pauvreté statistique des questions qui nous préoccupaient.

C'est alors que notre tâche s'est révélée passionnante. Mais il a fallu envisager patiemment un laps de temps assez long pour assister à l'évolution d'un phénomène capital de la Société contemporaine, en définissant progressivement les moyens d'approche, tant par notre action personnelle dans le domaine des loisirs que par la recherche. Puis, petit à petit nous avons disposé de données comparatives valables au moment même où le phénomène récréatif s'est fortement quantifié. Les sources de documentation présentées en appendice témoignent de la grande dispersion des renseignements d'ordre divers qu'il a fallu rassembler pour asseoir notre enquête sur les données les plus intéressantes possible.

Le présent volume s'appuie ainsi sur un certain nombre d'analyses partielles publiées antérieurement, à la demande de revues et d'organismes intéressés par le problème des loisirs (49, 195, 224, 250, 261-265, 478, 523, 783, 811, 824, 838-846, 1214). L'essentiel de notre précédente moisson a pu être présenté comme synthèse dans deux publications (264 et

844) dont l'élaboration nous a été confiée, sur la proposition de notre maître, le Professeur E. JUILLARD, par la Conférence régionale des unions départementales d'associations familiales d'Alsace, à la demande du Préfet de la région d'Alsace.

Contrairement aux études préalables, encore très liées aux subdivisions administratives, premières sources d'approche, les pages qui suivent essaient d'offrir au lecteur une image de synthèse plus géographique, puisant largement ses éléments dans les rapports antérieurs en ce qui concerne les régions déjà décrites (N1), pour confronter celles-ci aux pays rhénans non encore traités (N2). L'élargissement du cadre spatial a permis de procéder à des comparaisons plus riches et plus intéressantes, de nuancer un certain nombre de constatations faites précédemment, de mieux définir les relations internes et externes des zones et de redéfinir des classifications par trop schématiques.

(N1) : L'Alsace, la Lorraine, une partie de la Haute-Saône, le pays de Belfort-Montbéliard, l'essentiel de la Suisse du Nord, le pays de Bade et la frange occidentale du Wurtemberg, le Palatinat, à l'étude desquels a été ajoutée celle de l'influence polarisante des centres de Francfort, Stuttgart, Sarrebruck et Luxembourg.

(N2) : Les pays mosans français, belges et néerlandais, le Luxembourg, la Sarre, la Rhénanie, une partie de la Westphalie, le secteur frontalier animé par Nimègue et Arnhem, l'essentiel du pays de Hesse, la quasi-totalité du Wurtemberg, la Suisse du nord-est et la bordure frontalière autrichienne.

Un travail de cette ampleur ne pouvait pas manquer d'exiger le soutien et les conseils de nombreux spécialistes : géographes, sociologues, économistes, biologistes, administrateurs, responsables d'institutions et de mouvements récréatifs, élus locaux et régionaux, enseignants particulièrement ouverts aux problèmes posés par les loisirs. Nous remercions notamment notre Directeur de thèse, M. JUILLARD, qui nous a orienté vers des voies nouvelles et ramené aux questions fondamentales; M. CUISENIER, Directeur d'études à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (section anthropologie sociale, Paris), auquel nous devons la mise au point définitive de notre méthode de sondages et d'enquêtes; M. MOREAU, de la direction de l'Information, et M. RABIER, Directeur général des affaires sociales de la Communauté Economique Européenne (Bruxelles), qui ont mis à notre disposition la documentation, réduite, mais utile, d'une institution qui cherche encore sa voie dans l'exploration du domaine récréatif; M. BALOUP, Directeur-adjoint de l'environnement et chef de la division des pouvoirs locaux du Conseil de l'Europe (Strasbourg), qui nous a gratifié de publications de toute nature et confié des travaux de synthèse grâce auxquels nous avons pu nous familiariser davantage avec la variété des situations nationales, régionales et locales (150, 419, 420, 422).

Sur le plan de l'analyse régionale nous avons en outre bénéficié de nombreux conseils d'ordre général : M. ISBARY, Professeur à l'Université de Hanovre, M. UMLAUF, Professeur à l'Université de Stuttgart et le Docteur HAUBNER, Secrétaire général de l'Akademie für Raumforschung und Landesplanung (Hanovre), nous ont permis d'aborder plus facilement l'étude du land de Rhénanie-Westphalie (N3); M. LEHMANN,

(N3) : Nous appelons Rhénanie-Westphalie le land de Nordrhein-Westfalen et Rhénanie-Palatinat le land de Rheinland-Pfalz.

Directeur de l'institut de géographie de l'université de Francfort s/M et M. KUHNMÜNCH, Ministerialrat de l'administration du Land de Hesse, ont favorisé nos recherches en pays de Hesse; M. ISENBERG, Professeur aux universités de Stuttgart et Tubingen, a facilité nos démarches en Rhénanie-Palatinat et Bade-Wurtemberg. Le pays de Bade-Wurtemberg a pu être étudié avec davantage de compréhension grâce aux nombreux entretiens que nous ont accordés M. METZ, Professeur de géographie à l'université de Fribourg e/Br, M. BAYER, Professeur d'urbanisme à l'université de Karlsruhe.
M. AHAMMER, Professeur à l'université de Sarrebruck, nous a assuré de son soutien pour un bon démarrage en Sarre. En ce qui concerne les secteurs allemand, autrichien et suisse du Lac de Constance, nous avons eu recours aux directives de M. RUPPERT, Directeur de l'institut de géographie touristique de l'université de Munich, et pour l'ensemble du secteur suisse à M. ANNAHEIM, Directeur de l'institut de géographie de l'université de Bâle. La prospection de la zone franco-belgo-luxembourgeoise a été favorisée par les précieuses indications de MM. TULIPPE, Professeur à l'université de Liège, HARROY, Professeur à l'université de Bruxelles, RHYELANDT, Secrétaire général de la commission des réserves naturelles du groupement européen Ardennes-Eifel (Bruxelles) et le baron de Mévius, Vice-président de l'Association "Aves" de Namur, Madame CARDOT, Maire de Douzy (Ardennes et Vice-présidente du Sénat français, nous a prodigué d'intéressants conseils et ouvert mainte porte administrative, surtout en secteur mosan français. M. VAN DER GOES VAN NATERS, responsable à divers titres des questions récréatives néerlandaises, Vice-président honoraire du parlement européen, parlant fort bien le français, nous a permis de saisir avec plus d'aisance

les problèmes du seul secteur de notre espace d'investigation dont nous ne comprenions pas la langue. Nous mesurons toute l'ampleur de la dette de reconnaissance que nous avons contractée envers ces personnalités.

Nous ne saurions oublier de remercier également le Centre National de Recherche Scientifique qui nous a accordé à plusieurs reprises, en 1958 et 1967, une subvention de mission grâce à laquelle nous avons pu faire partiellement face aux nombreuses dépenses inhérentes à nos investigations.

Strasbourg, décembre 1972.

INTRODUCTION

Les pays rhénans sont pour le chercheur un terrain de choix : ils constituent un espace multinational aux compartimentages politiques, économiques, sociaux et culturels variés. Il a paru intéressant et utile d'analyser cet ensemble à l'aube des initiatives de construction européenne de toute nature, tant en ce qui concerne les structures actuelles que la configuration potentielle. Au moment où les problèmes de l'environnement prennent une importance aussi grande que les questions économiques traditionnelles orientées vers la productivité et le gaspillage des ressources naturelles, nous avons pensé que la présentation d'un exemple offrant en abondance informations et leçons, serait à même de faciliter aux responsables les mesures à envisager pour réduire les déséquilibres et améliorer le cadre de vie des populations.

L'espace étudié, riche en histoire, profondément marqué par le passé et le présent, fortement industrialisé et urbanisé, aux aires rurales déjà bien modelées par la civilisation industrielle ou postindustrielle, centré sur l'activité de la plaine du Rhin et des vallées tributaires de ce fleuve, doté de nombreuses régions de montagne moyenne au climat semi-continental ou océanique relativement peu ensoleillé, mais aux paysages souvent attrayants et aux innombrables points de rencontre récréative et touristique, favorise naturellement contacts et déplacements. Malheureusement, pendant très longtemps, des frontières politiques quasi-infranchissables, parfois renforcées par des limites naturelles, - le Rhin "sauvage" p. ex., - ont provoqué un morcellement spatial, renforçant des situations étriquées et imprégnant les mentalités de réflexes qui se transforment de façon très lente.

Néanmoins, à la faveur des récentes mesures d'européanisation et des prises de conscience d'une ère nouvelle, on voit s'amorcer un peu partout une plus grande interpénétration. Nous nous proposons d'analyser, sur le plan des loisirs, la complexité des problèmes posés par cette évolution, ainsi que l'attrait particulier que présente la densité extraordinaire des constellations récréatives issues d'une époque révolue, qui jalonnent l'espace rhénan.

Comme celui-ci offre essentiellement a ses populations un cadre de loisirs de très courte durée, - loisirs quotidiens ou de fin de semaine, - notre étude porte sur l'examen des problèmes soulevés par ces derniers, du reste encore très peu observés sous un angle géographique et relevant de facteurs économiques, sociaux, culturels ou politiques. Mais chaque fois que le phénomène des vacances contribue à expliquer la géographie des loisirs (N4), nous avons recours à son analyse (N5). La plupart des habitants des pays rhénans qui s'octroient des vacances, préfèrent en bénéficier à l'extérieur du périmètre Les vacanciers non-rhénans ne séjournent eux aussi que très peu de temps dans cet espace marqué surtout par le tourisme de passage.

N4 : Si pour de nombreux Français la conception des loisirs englobe souvent l'évasion vacancière, l'habitant de l'espace rhénan fait une distinction assez nette entre le loisir et les vacances, se rapprochant en cela davantage des pratiques anglo-saxonnes et scandinaves. En pays germanophone, le terme de "Freizeit" ("temps libre", au sens littéral du mot, "loisir" dans son acception courante) se démarque nettement de celui de "Ferien" ("vacances") ou "Urlaub" ("congé payé"). Il en est de même aux Pays-Bas où "Recreatie" ("loisir") se distingue de "Vakantie" ("vacances"). Presse et publicité rhénanes accréditent le sens de ces deux termes.

Dans notre étude, nous parlons à notre tour de loisir ou de récréation chaque fois qu'il ne s'agit pas d'un comportement typiquement vacancier.

Pour mieux saisir l'importance du facteur rhénan, nous avons élargi nos recherches à la quasi-totalité du bassin fluvial (figure 1), renonçant cependant à l'étude détaillée de la partie alpine et de l'embouchure, n'ayant pas eu matériellement la possibilité d'étendre nos investigations à l'ensemble du territoire (N6). Nous avons toutefois observé les principales influences exercées par ces deux régions "externes" sur le périmètre qui fait l'objet de notre publication.

Si le nord-ouest et l'ouest de l'espace correspondent à une partie de l' "Europe des champs de bataille", le sud-est par contre, - la partie helvétique, - nous donne l'occasion de fructueuses comparaisons avec un pays resté en-dehors des deux derniers conflits mondiaux qui a pu renforcer ses pratiques et son équipement récréatifs à la faveur de ses sites exceptionnels et de sa neutralité politique. Le nord de la Suisse offre également l'originalité de ne pas appartenir à la Communauté économique européenne, contrairement au reste du périmètre.

Deux territoires nationaux dominent spatialement : les régions rhénanes de la république fédérale alle-

---

(N5) : Nous avons étudié les vacances des populations rhénanes, notamment celles des habitants du Rhin supérieur, dans nos publications antérieures : cf. Appendice, Première partie ("Sources de documentation"), 256 (travail effectué sous notre direction), 261-264, 844-846.

(N6) : Le Main supérieur, davantage tourné vers l'Allemagne centrale, n'est pas compris dans nos enquêtes systématiques. Il est néanmoins englobé dans nos sondages chaque fois qu'il intéresse directement les loisirs de l'espace rhénan.

mande, dont les limites touchent à tous les autres Etats étudiés, la France de l'Est qui se situe aux confins de quatre Etats européens. Les aires restantes, aux frontières nombreuses, mais plus étriquées, - suisse, belge, néerlandaise et luxembourgeoise, - renforcent l'intérêt présenté par une étude géographique des zones frontalières.

La géographie des loisirs peut en outre s'enrichir de la comparaison de régions de forte densité et à niveau de vie élevé (bordure néerlandaise, Rhénanie-Palatinat, Sarre, Bade-Wurtemberg, Suisse du nord et confins autrichiens), de régions à densité humaine élevée et à niveau de vie moyen (Liège - Maestricht - Aix-la-Chapelle, aires urbaines françaises et luxembeoise) et de régions à densité humaine et à niveau de vie moyens ou faibles (aires de moyenne montagne).

Les franges marginales (N7) du territoire analysé n'ont cependant pas bénéficié d'autant d'investigations que les régions centrales. Mais ces recherches ont été suffisantes pour permettre des confrontations valables (N8) et saisir, par là-même, les influences hors-périmètre ou les potentialités récréatives.

A plusieurs reprises, chaque fois qu'il s'agissait de cerner les flux récréatifs ou vacanciers, nous avons englobé dans nos sondages et enquêtes la principauté de Liechtenstein.

(N7) : Aires de Montbéliard - Délémont et de Haute-Saône, pays du Danube Supérieur, englobés dans notre périmètre à cause de l'intérêt qu'ils portent au sud de l'espace rhénan; région mosane française et belge ; Hesse du nord-est, attirée par la partie septentrionale du bassin rhénan.

(N8) : cf. Appendice, Seconde partie ("Méthodologie").

Figure 1

: limites de l'espace soumis à l'enquête

: frontières internationales

: relief supérieur à 500 d'altitude

: agglomération de plus de 500.000 habitants (1971)

: ville de 250.000 à 500.000 habitants (1971)

: ville de 100.000 à 250.000 habitants (1971)

: région urbaine de la Ruhr et environs

voir ci-après: liste des abréviations

Figure 1 : Carte de repérage de la région étudiée

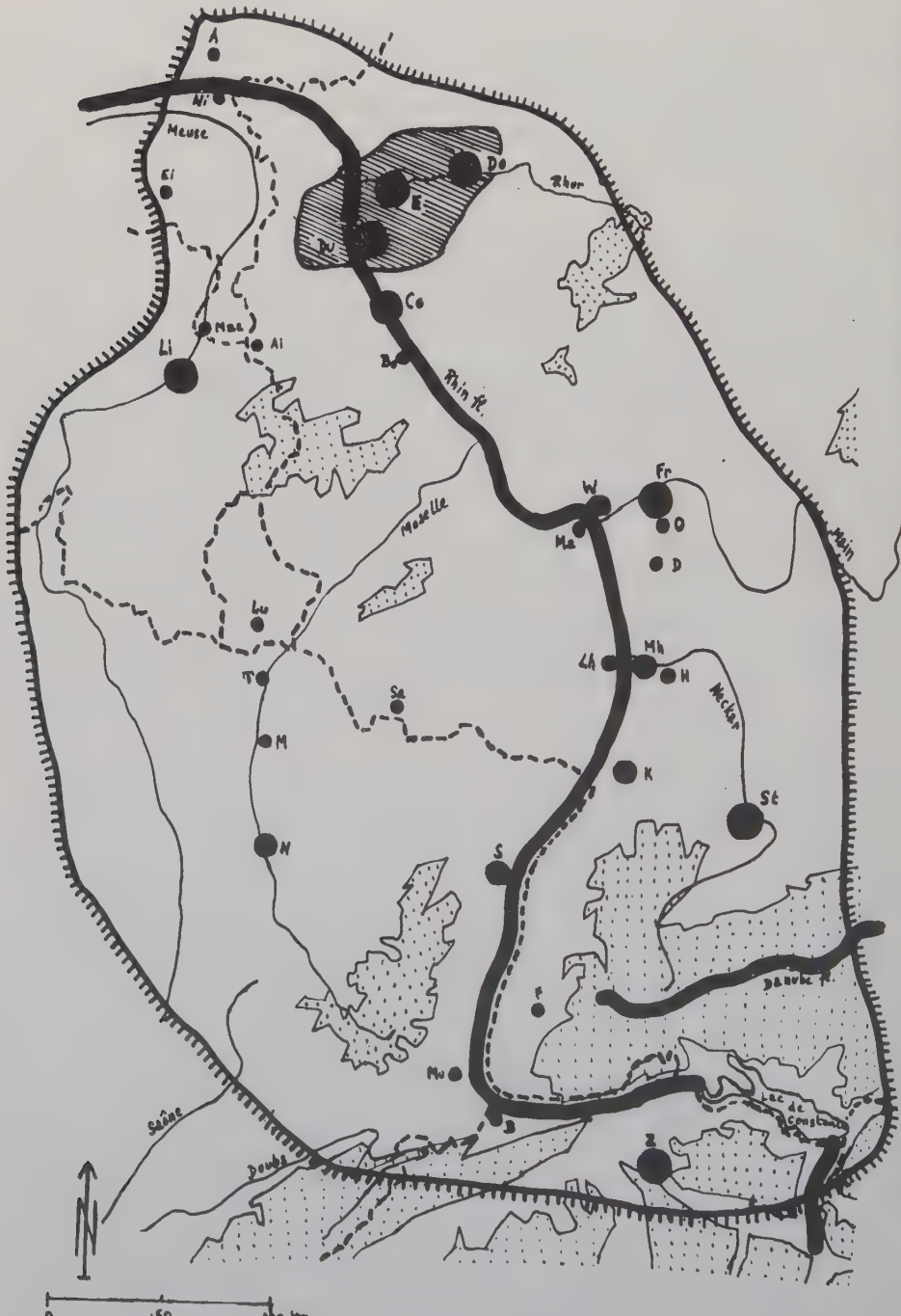

ABREVIATIONS DES NOMS DE VILLES MENTIONNEES SUR LES FIGURES

FRANCE

Bar	:	Bar-le-Duc
Be	:	Belfort
Ch s/M	:	Châlons s/Marne
C-M	:	Charleville-Mézières
Cr	:	Colmar
Ep	:	Epinal
G	:	Gérardmer
Ha	:	Haguenau
Lv	:	Lunéville
M	:	Metz
Mo	:	Montbéliard
Mu	:	Mulhouse
N	:	Nancy
PM	:	Pont-à-Mousson
S	:	Strasbourg
SA	:	Saint-Avold
SD	:	Saint-Dié
Sd	:	Sedan
SDz	:	Saint-Dizier
Se	:	Séléstat
Sg	:	Sarreguemines
SMé	:	Sainte-Ménéhould
Sn	:	Saverne
T	:	Thionville
Th	:	Thann
Tl	:	Toul
Ve	:	Verdun
Ves	:	Vesoul
Vi	:	Vittel
Wb	:	Wissembourg

REPUBLIQUE FEDERALE ALLEMANDE

Ai	:	Aix-la-Chapelle
As	:	Aschaffenbourg
Ay	:	Alzey
BB	:	Baden-Baden
BG	:	Bad Godesberg
BH	:	Bad Hombourg
Bh	:	Bochum
BK	:	Bad Kreuznach
Bl	:	Bruchsal
Bo	:	Bonn
C	:	Cassel
Cb	:	Coblence
Co	:	Cologne (Köln)
Ct	:	Constance (Konstanz)
D	:	Darmstadt
Do	:	Dortmund
Du	:	Dusseldorf
E	:	Essen
Ess	:	Esslingen
F	:	Fribourg e/Br (Freiburg)
Fh	:	Friedrichshafen
Fr	:	Francfort s/M (Frankfurt)
Fre	:	Freudenstadt
Gi	:	Giessen
H	:	Heidelberg
Hb	:	Heilbronn
IO	:	Idar-Oberstein
K	:	Karlsruhe
Kd	:	Krefeld
Ke	:	Kehl
Kl	:	Kaiserslautern
Ld	:	Lindau
Lg	:	Ludwigsburg
Lh	:	Ludwigshafen
Ma	:	Mayence (Mainz)
MG		Mönchengladbach
Mh	:	Mannheim
Ml	:	Mülheim s/Ruhr
Mr	:	Marbourg
Nr	:	Nürburgring
O	:	Offenbach s/M
Of	:	Offenbourg
Oh	:	Oberhausen
Pf	:	Pforzheim
Pi	:	Pirmasens
Ra	:	Rastatt
Rem	:	Remagen
Reu	:	Reutlingen
Sa	:	Sarrebruck (Saarbrück
SH	:	Schwäbisch Hall
Sie	:	Siegen
So	:	Soligen
Sp	:	Spire (Speyer)
St	:	Stuttgart
Tr	:	Trèves (Trier)
Tu	:	Tubingen
W	:	Wiesbaden

.../...

Wh : Waldshut
Wo : Worms
Wu : Wuppertal

PAYS-BAS

A : Arnhem
Ei : Eindhoven
Mae : Maestricht (Maastricht)
Ni : Nimègue (Nijmegen)
R : Rotterdam

BELGIQUE

Li : Liège
Na : Namur

LUXEMBOURG

Lu : Luxembourg

SUISSE

Aa : Aarau
B : Bâle (Basel)
Bi : Bienne (Biel)
Dé : Délémont
Ol : Olten
SG : Saint-Gall (Sankt-Gallen)
Z : Zurich

AUTRICHE

Br : Bregenz

LIECHTENSTEIN

V : Vaduz

En résumé, notre espace se trouve délimité par les fortes poussées récréatives qui s'exercent, à travers la vallée rhénane et vers les vallées latérales, à partir du nord-ouest, du sud-est et des grosses agglomérations qui s'échelonnent, entre ces deux aires, le long du Rhin. Il se caractérise aussi par un mouvement de convergence de ces courants en direction de ses aires centrales. Il est par ailleurs soumis à l'influence externe des villes de Westphalie (Munster notamment), de Cassel, de Hanovre, voire de Berlin ; de Rotterdam, Amsterdam et du parc national néerlandais de Veluwezoom, situé au nord d'Arnhem et déjà créé en 1820 ; des métropoles belges d'Anvers et de Bruxelles ; de Reims et de Paris ; de Besançon et de Lyon ; de Berne, Lausanne, Genève et du massif alpin ; de Munich enfin.

CHAPITRE PREMIER

L A D E M A N D E D E L O I S I R S

I - UNE ETUDE GEOGRAPHIQUE DE LA CONSOMMATION RECREATIVE

Si dans l'ensemble le périmètre étudié n'offre pas suffisamment les conditions requises pour un tourisme de séjour, le loisir y tient une place prépondérante, que vient renforcer un tourisme de passage croissant. Nous traitons essentiellement ici la récréation locale et l'évasion à l'intérieur du cadre délimité. L'évasion hors-périmètre par contre est chiffrée globalement. Elle implique néanmoins une organisation complexe dont les rouages rhénans sont spécifiés. Les consommateurs hors-périmètre renforçant la demande et les équipements à l'intérieur du territoire considéré, sont compris dans la présente étude.

L'espace en question est donc présenté sous l'angle géographique de sa consommation récréative et non sous l'angle d'une géographie de production. Il implique l'analyse évolutive et la différentiation spatiale d'une demande de services à laquelle répond la mise en place d'équipements qui, selon le cas, suivent ou devancent les désirs.

La densification des aires urbanisées qui nécessitent de plus en plus la recherche d'air pur et de calme, et d'autre part, le compartimentage politique qui entraîne des structures administratives, juridiques, économiques, sociales et culturelles variées, aboutissent à une zonation de l'espace dans lequel alternent des aires polarisées et des aires à structure homogène aux types de combinaisons nombreux et aux secteurs frontaliers différenciés ; les uns relativement équilibrés, les autres déséquilibrés, constituant une résultante de cette structuration.

L'étendue de la tranche chronologique qui nous préoccupe favorise l'analyse de l'évolution : les premières observations se situent de 1957 à 1960 ; elles contribuent à la mise au point d'une méthode d'investigation quantitative et qualitative. La période 1960/61 à 1970/71 (dans certains cas jusqu'en 1972) est fréquemment subdivisée en deux séquences susceptibles de mieux faire ressortir le sens et la portée des changements intervenus.

En effet, le cadre chronologique choisi correspond grosso modo, aux mutations provoquées par le passage progressif de l'époque industrielle à l'âge postindustriel, la civilisation des loisirs étant essentiellement tributaire des structures d'une économie postindustrielle : grâce à ces dernières, la consommation récréative de luxe se démocratise peu à peu et prend, par là-même, des proportions insoupçonnées dont les conséquences finissent par dérégler les mécanismes traditionnels. En outre, créativité et innovation permanente résultent des exigences croissantes du consommateur qui dépense l'argent plus facilement, mais qui apprend aussi à comparer, grâce à une fluidité professionnelle et récréative plus poussée. Ainsi le responsable et le marchand de loisirs se voient condamnés à réorienter constamment les situations acquises.

Pendant la même période, les transformations dues à la lente insertion des zones analysées dans une économie à vocation européenne, viennent renforcer le mouvement précédent et mettre encore davantage en relief les zones à consommation d'avant-garde, les zones moyennes et les zones résiduelles (N9). Elles permettent aussi d'entrevoir de nou-

---

(N9) : cf. Appendice, Seconde partie ("Méthodologie"), chapitre deuxième, IB

velles possibilités d'aménagement face à l'accroissement du marché de la consommation dans un espace déjà relativement peuplé.

L'amélioration du niveau de vie et la mobilité accélérée des hommes et des techniques commencent à peser lourdement sur une demande récréative déjà fort avancée et, par voie de conséquence, sur le prix de l'environnement ainsi que sur la sauvegarde du cadre de vie. Au moment où le Rhénan s'affranchit des servitudes de la civilisation du travail, la consommation récréativecrée de mouveaux déséquilibres. Notre étude va également essayer de mettre en relief les problèmes soulevés par les changements intervenus au cours de la décennie écoulée.

II - LE BILAN ACTUEL DE LA DEMANDE RECREATIVE

A) Un espace de consommation intensive.

Peuplé par environ 45 millions d'habitants en 1971, - soit presque le total d'un pays comme la France, pour une superficie égale à peu près à la moitié de cette dernière, le territoire étudié bénéficie en outre de l'apport d'un million et demi de travailleurs étrangers, auxquels il faut joindre leurs familles, -épouses et enfants,- qui constituent près d'un million de personnes supplémentaires. Bien que leur insertion dans la communauté rhénane soit en général très réduite (annexe I), les étrangers qui sont ouvriers qualifiés ou qui appartiennent aux secteurs d'activité tertiaire, participent plus que leurs compatriotes professionnellement moins favorisés à la vie récréative générale. Leur seule présence parvient à renforcer la demande de consommation, même si leur vie de loisirs est essentiellement une vie de ghetto.

Les densités démographiques dépassent fréquemment 300 personnes au km^2, atteignent parfois plus de 1000 habitants dans les fortes concentrations urbaines situées le long du Rhin. La pression humaine est telle que chaque année plusieurs centaines de kilomètres carrés de paysage rural sont urbanisés. Dans le seul Land de Rhénanie-Westphalie, plus de 700 km^2 de campagnes disparaissent annuellement au bénéfice des villes. En Suisse du Nord, déjà relativement exiguë, 10 à 13 km^2 d'espace agricole sont transformés chaque année en terrain bâti et en équipements routiers.

Six villes dépassent 600 000 habitants (N10) et 40 villes en ont plus de 100 000. En outre, deux aérodromes de classe internationale,- Francfort et Zurich,- témoignent de l'extrême vitalité d'une zone par ailleurs sillonnée par un réseau autoroutier supérieur à 2 500 kilomètres. Le second lac d'Europe Occidentale, le Lac de Constance, avec ses 539 km^2, situé aux confins de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Autriche, renforce à l'extrémité sud-orientale les structures de la consommation.

Certes, le climat malgré tout assez frais exige presque constamment le port de vêtements chauds en-dehors de quelques dizaines de journées ensoleillées et douces, au grand dam des commerces dont les articles d'été connaissent fréquemment la mévente. Mais grâce au prestige de l'écrin vert et aux paysages fortement chargés d'histoire, un apport touristique hors périmètre de près d'un million de visiteurs autochtones ou étrangers, a fait pratiquement doubler depuis 1958 la capacité hôtelière et les places de camping. Il est vrai que

---

(N10) : par ordre d'importance décroissant : Cologne, Essen, Dusseldorf, Francfort, Dortmund, Stuttgart.

le tourisme rhénan porte surtout les marques du "passage". L'unité apparente du cadre et l'extrême diversité de ses attraits viennent néanmoins renforcer une économie dont la richesse s'est développée à une allure précipitée.

De gros centres industriels d'abord, la montée des professions tertiaires ensuite, témoignent d'une vitalité extraordinaire qui se traduit par l'extrême densité de communes souvent prospères. Fréquemment les activités de service atteignent les 2/5 de l'ensemble des secteurs professionnels. La ville de Francfort se place au premier rang de la République fédérale allemande pour l'extension des secteurs d'activité tertiaire, qui nourrissent plus de 3/5 de sa population totale. De nombreuses campagnes respirent elles aussi la prospérité grâce à l'influence d'un réseau urbain très serré et à la forte commercialisation des produits agricoles. Le progrès technique tend ainsi à valoriser, par une poussée continue, l'ensemble du potentiel récréatif naturel et à créer constamment, de toutes pièces, d'autres points de loisirs.

Production, productivité et pouvoir d'achat se classent très honorablement dans la hiérarchie européenne. Trois Etats rhénans, - Allemagne, Suisse et Pays-Bas, - figurent parmi les économies les plus dynamiques d'Europe occidentale. Les revenus annuels des ménages par habitant (N11) s'élèvent à 9577 DM en Pays de Hesse et à 9 333 DM en Rhénanie-Westphalie, c'est-à-dire approximativement au même niveau que

---

(N11) : cf. Office Statistique des Communautés européennes : "Statistiques régionales", Luxembourg - Bruxelles, 1971 ; les chiffres publiés (Rubrique "Caractéristiques du niveau de vie") se rapportent à 1967/68.

Berlin-Ouest (9 746 DM). Ils se situent nettement au-dessus de la moyenne fédérale qui atteint 8 980 DM, montant pratiquement obtenu par le Bade-Wurtemberg (8 940 DM). Le land de Rhénanie-Palatinat, avec 7 659 DM, dépasse de presque 100 Marks le Schleswig-Holstein ; la Sarre seule se place en retrait par rapport à ce dernier, avec 7 267 DM. En France de l'Est, le revenu régional par habitant, - 7 815 FF, - est également supérieur à celui des régions françaises voisines : dans le Bassin Parisien (la région parisienne exclue) et dans le Nord, il est respectivement de 7 735 et 7 506 FF. En Belgique, le revenu par habitant de la province de Liège dépasse de 6 % la moyenne nationale. En Suisse (N12), le canton de Bâle-Ville accuse le revenu national par habitant le plus élevé de la Confédération helvétique, avec 19 815 FS en 1971. Zurich suit de près, avec 15 060 FS. Notre périmètre comprend ainsi de riches régions prêtes à de nombreuses dépenses en-dehors de la satisfaction des besoins vitaux fondamentaux.

L'économie qui sollicite le temps libre bénéficie par là-même de solides atouts. Alors que la population rhénane a augmenté de 15 % environ entre 1959 et 1972 (N13), l'accroissement du nombre de vacanciers migrants atteint 37 %, celui des migrations de fin de semaine 26 %, tandis que le temps libre passé au domicile ou en loisirs périphériques de courte distance accuse une régression de 11 % (figures 2 et 2A).

(N12) : Chiffres communiqués par le Bureau fédéral statistique (Berne)

(N13) : Pour faciliter les comparaisons et alléger le texte, nous préférons, au cours de notre étude, exprimer les données quantitatives en pourcentages, chaque fois que cela est possible ; cf. Appendice, Seconde partie ("Méthodologie"), chapitre premier, II.

Les vacances sont donc les principaux bénéficiaires de cette évolution. Mais le nombre global de vacanciers domiciliés dans notre périmètre ne dépasse guère, en 1971, - sur une population totale de 45 millions d'habitants, - 22 millions de personnes, dont la durée vacancière effective atteint à peine deux semaines par an. Si nous défalquons les 2 millions de vacanciers autochtones qui passent leurs vacances dans l'espace rhénan même, nous constatons que l'évasion hors-périmètre concerne 20 millions d'habitants pour une durée réduite. L'économie du loisir reste ainsi déterminante. La progression récréative s'accélère en outre au-delà de la montée démographique. Elle est le signe d'une certaine démocratisation de la consommation de luxe.

B) Une consommation qui se démocratise

La convoitise populaire des modèles de loisirs aristocratiques se manifeste de façon générale et permanente, quoique la récréation traditionnelle jouisse toujours d'une grande faveur : fêtes champêtres, foires - kermesses, fêtes civiles et religieuses accompagnées de réjouissances publiques de tradition séculaire, fréquentation masculine des restaurants et bars, petits carnavals locaux. Parfois, par snobisme, simple curiosité ou véritable intérêt, les catégories professionnelles placées au sommet de la hiérarchie sociale viennent assister à ces manifestations à cachet populaire et, de temps à autre, y participer ; ce faible courant d'osmose, surtout perceptible depuis les années 1966/67, remplace progressivement l'influence des notables qui patronnaient plus ou moins les fêtes traditionnelles.

Cependant, dans toutes les régions et à l'intérieur de chaque type de communes, les loisirs effectuent leur

mutation : le temps de récréation consacré à des activités utilitaires (N14) diminue sensiblement depuis 1960 : sa durée a baissé de 28 % depuis une dizaine d'années (figure 2). Il en est de même des loisirs sportifs habituels qui accusent un déclin de 29 % durant cette période. Ce recul est notamment sensible en milieu jeune, où les proportions atteignent respectivement 45 et 37 %. Le noyau familial, encore assez compact dans nos pays, où la famille reste un élément important de la vie récréative, a pourtant subi lui aussi en tant que groupe de loisir un éclatement déterminant : le pourcentage d'habitants passant essentiellement leurs loisirs en groupe familial est tombé de 93 % en 1960/61 à 59 % en 1970/71. La motorisation croissante favorisée par l'amélioration des niveaux de vie et la mobilité professionnelle, l'aisance financière grandissante des jeunes, la multiplication d'activités récréatives destinées spécialement à la nouvelle génération, l'influence affranchissante des moyens d'information et le manque de formation permanente systématique des adultes qui accentue l'écart des générations, ont provoqué cette dislocation croissante.

C'est ainsi que l'aspiration aux loisirs plus coûteux ou qualitativement mieux situés s'est répandue peu à peu : les sports "nobles " (N15) ont augmenté de 22 % en durée depuis 1960 (figure 2), les loisirs culturels encore très peu répandus pendant la période précédente, se sont accrus de 11 % (Illustration 1) alors que les loisirs artistiques ont gagné lentement du terrain (7 %), surtout en milieu jeune.

(N14) : voir Appendice, Seconde partie ("Méthodologie"), chapitre deuxième, IA.

(N15) : voir Appendice, Seconde partie ("Méthodologie"), chapitre deuxième, IA.

Fig. 2 - Evolution récréative et vacancière globale des pays rhénans, de 1960 à 1971

I - Attitudes générales (% d'évolution de 1960 à 1971)

A) Temps libre passé au domicile ou en loisirs périphériques
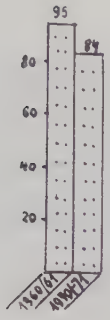
B) Compacité du groupe familial pendant les loisirs et les vacances

II - Types de loisirs

A) Evolution, en %, du temps consacré à chaque type de loisir (1960 à 1971)

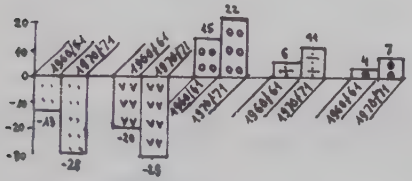

: loisirs utilitaires
: loisirs sportifs traditionnels
: loisirs sportifs " nobles "
: loisirs culturels
: loisirs artistiques

B) Evolution, en %, de la population qui passe une partie de ses loisirs de la façon suivante (1960/71) :

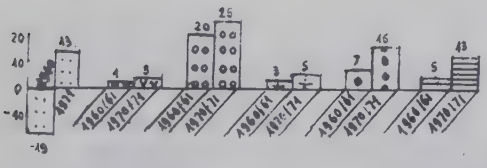

: manifestations folkloriques
: croisières fluviales
: jardinage d'agrément
: jeux d'argent
: résidences secondaires
: résidences secondaires à la lisière de la forêt

Pour la méthode d'évaluation des divers comportements, cf. Appendice, Seconde partie ("Méthodologie") ; chapitre deuxième, I A.

Fig. 2 (suite A) - Evolution récréative et vacancière globale des pays rhénans, de 1960 à 1971

III - Acquisition d'équipement récréatif privé (évolution quantitative, en %, de 1960 à 1971)

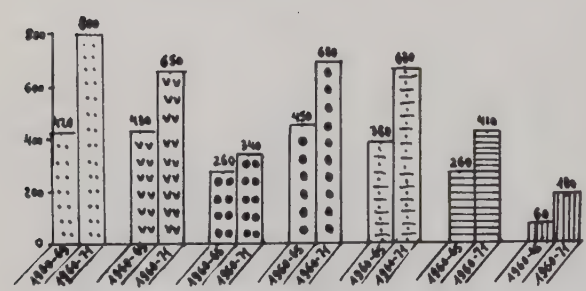

IV - Mobilité (évolution 1960-71, en %)

% de vacanciers par rapport à la population globale

% de migrants de fin de semai par rapport à la population g bale

% des sorties périphériques des migrants urbains, par rapport à l'e semble du temps récréatif, ...

...en forêt rhénane de plaine

..en montagne moyenne rhénane

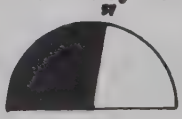

...en zone alpine rhénane

% des sorties périphériques des migrants ruraux, par rapport à l'en semble du temps récréatif, ...

...en forêt rhénane de plaine

...en moyenne montagne rhénane

...en zone alpine rhénane

Pour la méthode d'évaluation, cf. Appendice, Seconde partie: chapitre deuxième, I A

Fig. 2 (suite B) - Evolution récréative et vacancière globale des pays rhénans, de 1960 à 1971

V - Equipements publics de loisirs (évolution, en %, de 1960 à 1971)

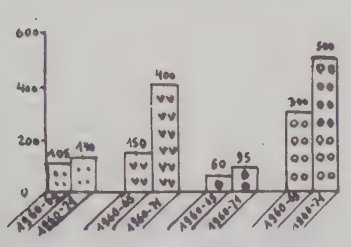

: équipements publics socio-culturels et sportifs

: espaces verts récréatifs aménagés dans les aires fortement urbanisées

: espaces verts récréatifs aménagés dans les aires peu ou moyennement urbanisées

: % du budget communal consacré aux équipements publics de loisirs

VI - Equipements publics et privés (à vocation publique)

- Evolution de 1960 à 1971, en % du budget communal consacré aux équipements récréatifs

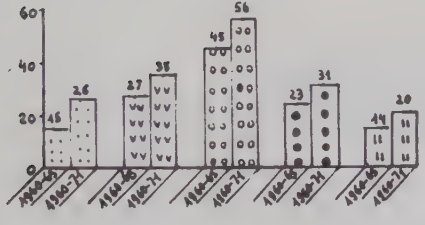

: équipements récréatifs des forêts de plaine

: équipements récréatifs des montagnes moyennes

: équipements récréatifs des zones alpines rhénanes

: équipements de loisirs réalisés à la lisière des forêts

: équipements de loisirs réalisés à l'intérieur des forêts

VII - Nuisances et lutte contre les nuisances (évolution, en %, du nombre d'actions, de 1960 à 1971

: % de cas de déchets de consommation dans les forêts

: % d'actions destinées à limiter les excès récréatifs autour et à l'intérieur des surfaces boisées des communes forestières

: initiatives populaires de lutte contre les nuisances

Pour la méthode d'évaluation, cf. Appendice, Seconde partie: chapitre deuxième, I A

Fig. 2 (suite C) - Evolution récréative et vacancière globale des pays rhénans, de 1960 à 1971

VIII - Publicité récréative et vacancière
-Evolution, en %, de 1960 à 1971

: % d'augmentation du nombre de journaux édités par les jeunes
: % d'augmentation du nombre de pages de journaux, de dépliants et de prospectus
: % d'augmentation de la population ayant recours aux agences de voyage et aux syndicats d'initiative

IX - Recours au crédit par les particuliers
- Evolution en valeur monétaire, de 1960 à 1971 (en %)

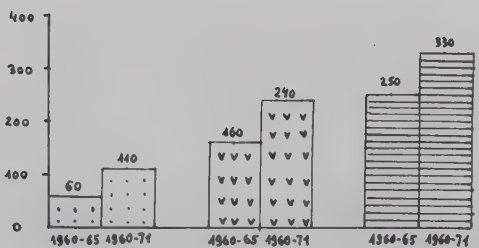

: % d'augmentation du crédit accordé aux vacanciers
: % d'augmentation du crédit accordé aux particuliers pour l'acquisition de matériel et d'équipements récréatifs
: % d'augmentation du crédit accordé aux particuliers pour l'équipement récréatif à vocation lucrative

Pour la métode d'évaluation, cf. Appendice, Seconde partie ("Méthodologie"): chapitre deuxième, I A

Illustration 1

ENQUETE SUR LES LOISIRS CULTURELS
DES ADOLESCENTS
A COLMAR
(1959)

Un certain nombre de villes rhénanes cherchent dès avant 1960
à connaître les besoins récréatifs de leur clientèle.

CONSEIL COLMARIEN
DE LA JEUNESSE

E N Q U E T E S U R L A L E C T U R E

des adolescents de 14-19 ans,

réalisée à Colmar en mai 1959
par le Conseil colmarien de la Jeunesse

sous la direction de Monsieur Pierre SCHMITT
Conservateur de la Bibliothèque
Municipale de la Ville de Colmar

et de Monsieur Jean-Paul FUCHS, président
du Conseil colmarien de la Jeunesse.

Ont été touchés par l'enquête: les 3 000 jeunes allant à l'école à Colmar, dans les établissements secondaires, publics et privés, les établissements techniques, les centres d'apprentissage et les centres d'apprentissage à temps réduit (apprentis qui suivent des cours de perfectionnement une fois par semaine). Les fiches anonymes ont été remplies dans les différents établissements scolaires sous la surveillance des professeurs.

Le dépouillement a été assuré par le personnel de la Bibliothèque Municipale de Colmar.

Cette enquête complète celle faite en 1958 sur le cinéma auprès des jeunes de 11 - 19 ans.

Parallèlement, les manifestations folkloriques dont la qualité et la diversité se sont accrues, connaissent un regain de faveur : en 1960/61, le taux de régression des types traditionnels atteignait 19 % ; à présent l'innovation enregistre un succès intéressant, ayant contribué à une remontée de 15 % depuis 1960/61. Le jardinage d'agrément remplaçant fréquemment en milieu aisé et même moyen (N16) le jardinage utilitaire, progresse à son tour, facilité par le matériel d'aménagement et d'entretien que le marché offre à grand renfort de publicité : tondeuses à essence, tondeuses électriques ou à piles, instruments assurant une plantation commode. L'engouement pour les meubles de jardin et la vie en plein air autour de la maison individuelle ou des maisons en bande, pendant la bonne saison, même si celle-ci est relativement brève, accélère le mouvement dans un espace où les mentalités restent, malgré tout, profondément attachées à la terre.

L'orientation rapide vers le confort, grâce aux revenus plus substantiels (N17), se manifeste notamment par la multiplicité des acquisitions d'équipements récréatifs de toute nature (figures 2 et 2A). L'achat d'appareils de télévision a fait un bond considérable de 1960 à 1971 (800 % d'augmentation) ; le sport nautique se place au second rang des taux d'accroissement (680 %), suivi du matériel audio-visuel (650 %), puis de l'automobile achetée essentiellement pour les loisirs et les vacances (630 %). Il s'agit

---

(N16) : cf. Appendice, Seconde partie ("Méthodologie") : chapitre deuxième, IA.

(N17) : cf. Appendice, Seconde partie ("Méthodologie") : chapitre premier , IIIA.

là d'objets qui sont généralement assez coûteux et qui témoignent de la démocratisation renforcée de l'activité récréative.

L'analyse des réactions par groupes socio-professionnels face à l'offre d'équipements récréatifs (annexe II), permet de faire la même constatation. Ainsi le déclin progressif des achats ne dépassant pas l'équivalent de 1 000 FF et la montée correspondante des dépenses entre 1 000 et 2 000 FF ou supérieures à 2 000 FF, montrent que les cadres moyens fournissent un effort d'investissement notoire, pour atteindre le plus rapidement possible le niveau escompté. Il s'agit là, plus que dans n'importe quel autre groupe, de la projection d'un rêve : l'existence quotidienne doit faciliter au maximum l'évasion du milieu professionnel, considéré avant tout comme source de revenu nécessaire à la promotion récréative. Les ouvriers par contre ne s'insèrent que timidement encore dans le mouvement amorcé. Compte tenu de leurs modestes revenus, leur effort récréatif est cependant déjà élevé : durant la période 1958-1971, 31 % d'entre eux ont accédé à la catégorie de consommateurs dont les dépenses annuelles se situent entre 1 000 et 2 000 FF. La télévision accapare ici l'essentiel des investissements, puis la voiture automobile, le cas échéant. Au sommet de la hiérarchie socio-professionnelle par contre commence à se manifester une tendance à un certain nivellement, les écarts entre groupes étant relativement réduits.

Les étapes de la démocratisation <u>des sports nautiques nobles</u> (N18) sont également significatives du nou-

---

(N18) : cf. Appendice, Seconde partie ("Méthodologie") : chapitre deuxième, IA.

vel état d'esprit et des tendances de l'économie récréative actuelle (figure 3)

D'abord apanage quasi exclusif de deux régions particulièrement bien situées, -région de Zurich et pays néerlandais, - les sports nautiques nobles n'ont intéressé pendant très longtemps que quelques familles fortunées. Mais c'est dans ces régions que le mouvement de démocratisation a commencé à se manifester : en 1962 déjà, 35 à 40% des amateurs de sports nautiques ont pratiqué des activités nobles. L'étape suivante (1963-1965) a encore favorisé des zones localisées à proximité immédiate du Rhin, riches en développement urbain et en dynamisme économique : région industrielle de la Ruhr, animée par Dusseldorf, Essen et Dortmund, renforcée par l'influence de Cologne (Illustration 2) ; région de Francfort - Wiesbaden et Mayence ; région germano-suisse, de part et d'autre du Rhin entre Bâle et Waldshut. Petit à petit, les autres régions à vocation nautique se voient entraînées dans le sillage des axes moteurs, d'abord sous la pression de ces derniers à la recherche de nouveaux points de récréation, puis par une publicité orchestrée depuis les grandes métropoles de loisirs (N19), enfin par la volonté d'imitation des sportifs et amateurs locaux. En même temps, le mouvement gagne en direction des affluents rhénans, englobant les principales zones de lacs ou d'étangs vosgiens. Il atteint la Meuse jusqu'à la frontière franco-belge, la Sarre, envahit les bassins de la Ruhr, du Main, du Neckar et du Danube Supérieur, provoque la jonction des zones d'influence zurichoise et bâloise, pour s'établir finalement entre Mulhouse et

---

N19 : cf. Appendice, Seconde partie ("Méthodologie") : Chapitre deuxième, I

Illustration 2

PROTESTATION EN FAVEUR DU MAINTIEN D'UN PLAN D'EAU
DANS LA RUHR

La société des eaux de Gelsenkirchen ayant annoncé la fermeture du lac de barrage de Haltern, pour éviter une pollution accrue de l'eau potable, les 220 000 baigneurs de l'été précédent, domiciliés jusqu'à 60 ou 80 kilomètres aux alentours, demandent le maintien du plan d'eau pour les sports nautiques, refusant les piscines urbaines encombrées durant la saison estivale. Les autorités municipales et régionales interviennent pour régler le litige. Comme l'eau du lac s'infiltre jusqu'à 60 mètres de profondeur avant d'être captée, ces autorités exigent que la décision prise soit rapportée et proposent des mesures techniques de préservation de l'eau potable.

Jahrg. 46 — Nr. 145 — Samstag, 26. Juni — F 21 292 A — 20 Pf***

Mittag
ZEITUNG FÜR RHEIN UND RUHR

Berlin-Krise

Johnson auf hartem Kurs

Bericht auf den Seiten 30/31

Empörung im Ruhrgebiet

Badeverbot für Halterner See

Colmar (1966-1968). De 1969 à 1971, la vallée du Rhin est complètement acquise à cette progression démocratique, ainsi que la vallée de la Meuse ; la Moselle semble rattraper le temps perdu en s'y intégrant en bloc.

L'équipement individuel destiné aux sports d'hiver très saisonniers et peu favorisés par un relief de moyenne montagne aux potentialités aléatoires, est néanmoins très recherché. Malgré d'assez longs déplacements pour rejoindre des champs de ski suffisamment enneigés, les dépenses faites pour l'acquisition du matériel augmentent de 340 %.

Les deux-roues à moteur, à usage récréatif, qui sont surtout l'apanage des jeunes (3/5 environ de l'ensemble des utilisateurs), connaissent une vogue particulière, remplaçant de façon courante la bicyclette traditionnelle, tant en zone accidentée qu'en pays plat. Le nombre d'exemplaires achetés s'accroît de 410 %.

La pratique de la bicyclette mérite une attention particulière, car elle ne constitue pas en soi un élément d'ascension démocratique. Indirectement cependant elle reflète un certain niveau de vie, car le taux d'augmentation enregistré (180 %) est essentiellement dû à la reprise de l'usage de la bicyclette par les catégories riches, aisées ou moyennes, exerçant des professions tertiaires sédentaires qui n'exigent que très peu de mouvement. Ce sont d'habitude des personnes, - dont près de 2/5 de jeunes, - obligées d'adopter dans leur travail une position assise, qui reprennent, surtout depuis 1964/65, le cyclisme comme sport gymnique dans une société de plus en plus liée à la suppression professionnelle de l'activité physique et à une consommation

débordante. Les nouveaux types de bicyclettes pliables, pouvant être facilement transportées en automobile, permettent fréquemment aux usagers de commencer leurs circuits à proximité des forêts, sur des routes ou des chemins peu encombrés.

L'équipement le plus coûteux, - la résidence secondaire, - se répand également de façon continue dans les milieux aisés et dans les couches moyennes de la population (N20). Formule d'évasion sédentaire, elle commence à intéresser des couches sociales nouvelles suffisamment à même d'imiter l'ancienne aristocratie de naissance et de fortune. Quoique son développement soit modeste (16 %) entre 1959 et 1972, il est significatif d'une aisance renforcée des couches moyennes de la population. Nombreuses sont les familles appartenant à ces dernières catégories qui saisissent l'occasion d'un héritage (maison paternelle bien souvent), d'un terrain encore peu cher ou d'une maison rurale à vendre dans une région peu sollicitée, pour aménager, au prix d'efforts financiers et physiques importants, un cadre de vie tant soit peu conforme à leur rêve. Mais la facilité des moyens de transport, surtout en zone autoroutière, provoque chez certains cadres supérieurs ou chefs d'entreprise importants, une lente transformation des habitudes traditionnelles : la résidence secondaire réalisée en un endroit pittoresque, finit par devenir résidence principale ; des cadres supérieurs et chefs d'entreprise de Mannheim - Ludwigshafen viennent habiter dans l'Odenwald ou à Baden-Baden ; des résidents de Francfort et d'Offen-

---

(N20) : Cf. Appendice, Première partie, ("Sources de documentation") : 99, 264, 265, 358, 549-552, 613, 616, 666, 684, 726, 764, 769, 844, 1039.

Figure 5

: première étape (jusqu'en 1962)

: seconde étape (1963 - 1965)

: troisième étape (1966-1968)

: quatrième étape (depuis 1969)

--- : frontières internationales

cf. Appendice, seconde partie ("Méthodologie"), quatre deuxième, I A

Figure 3 : Les étapes spatiales du mouvement de démocratisation des sports nautiques nobles

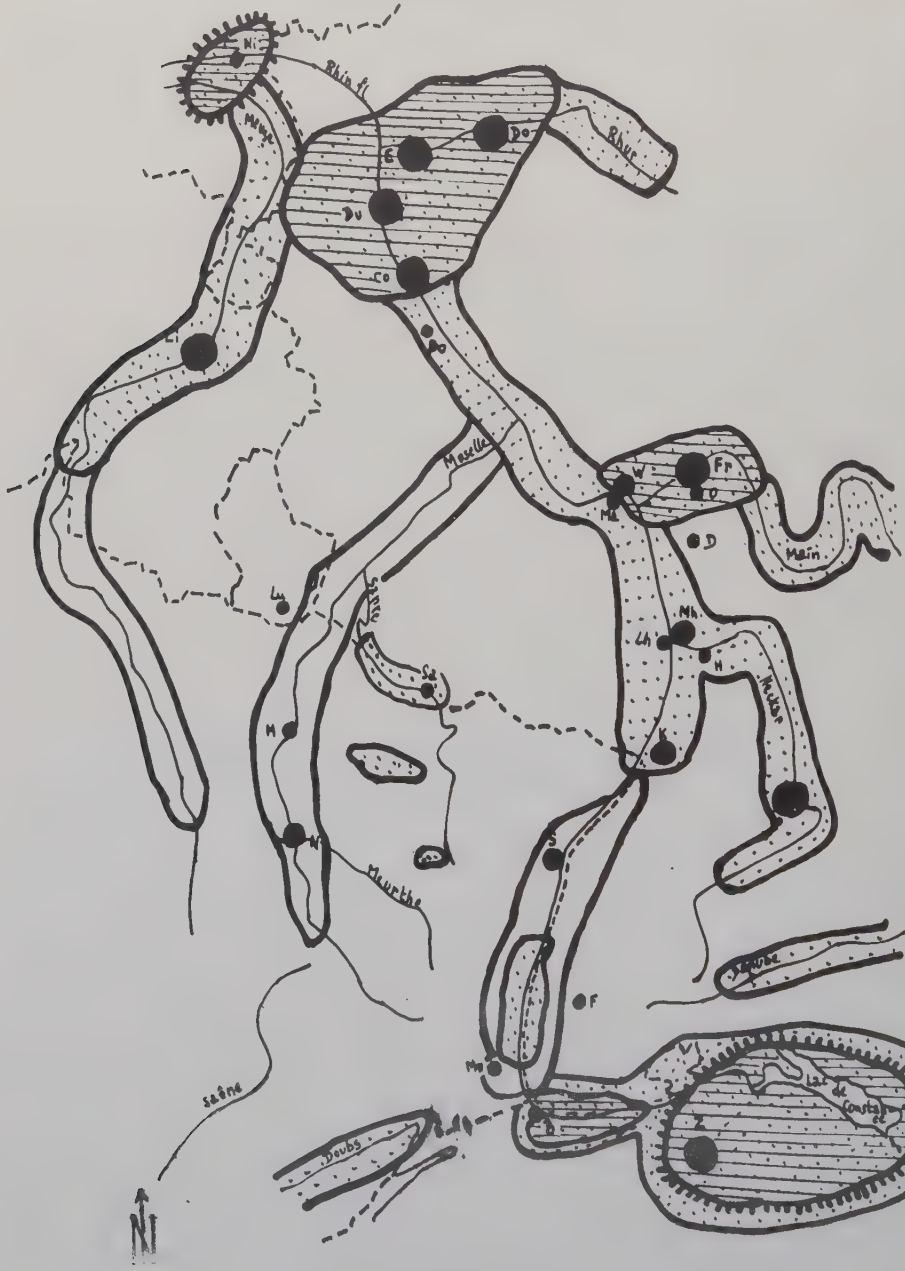

bach s'établissent dans le Taunus ou aux confins de Wiesbaden; des cadres strasbourgeois abandonnent leur résidence principale pour s'établir sur les collines sous-vosgiennes entre Obernai et Andlau ; plusieurs d'entre eux sont allés se fixer jusque dans le Val de Villé et même dans l'une ou l'autre vallée latérale, laissant leur voiture en gare de Sélestat pendant la mauvaise saison ; ils prennent le train pour rejoindre Strasbourg ; parfois ils se contentent de l'autobus qui dessert régulièrement le secteur rural pour se rendre en gare de Sélestat. Des cas analogues ont été relevés dans les autres secteurs du périmètre étudié : côté néerlandais, Liège, Ruhr, Aix-la-Chapelle, Trèves, Sarrebruck, Karlsruhe, Stuttgart, Fribourg, Cologne, Colmar, Mulhouse, Bâle, Belfort, Montbéliard, Zurich, Bregenz.

L'amélioration des revenus aidant, certains propriétaires de résidences secondaires adoptent la pratique de l'alternance résidentielle saisonnière, délaissant durant la bonne saison leur domicile urbain pour s'installer avec leur famille dans leur résidence secondaire, généralement distante de moins d'une heure et quart de trajet du lieu de travail. Père et enfants se rendent alors quotidiennement en ville pour vaquer à leurs occupations professionnelles ou scolaires ; le logement urbain sert, dans ce cas, de refuge pour la pause de midi ou d'hébergement nocturne dans le cas où des activités récréatives se terminent tard dans la nuit. Une vingtaine d'exemples de cette nature nous ont été signalés à Ludwigshafen et Mannheim ; plusieurs dizaines de familles ont recours à cette alternance dans les grandes villes de la Ruhr, à Francfort, Stuttgart, Karlsruhe, Sarrebruck et Zurich.

Parfois enfin, - cas moins fréquent, - le domicile principal a été d'abord abandonné en faveur de la résí-

dence secondaire ; puis, la mauvaise saison aidant dans un espace menacé par la neige, le verglas et le brouillar opaque, les intéressés se sont résignés à louer temporairement un petit appartement dans la ville où ils exercent leur profession et où leurs enfants poursuivent leurs études. Chaque centre urbain de plus de 50 000 habitants a permis de découvrir un ou deux exemples illustrant ce type de migration.

La caravane est un autre indice de démocratisation récréative. Elle remplace pour de nombreux cadres moyens et supérieurs (264) la résidence secondaire ; parfois elle la complète pendant une partie de l'été. Elle contribue largement à l'extension de la zone de chalandise des grands centres urbains, entre 1960 et 1970 (figures 29 et 30). Son utilisation n'est pas uniquement réservée aux migrations. Un champ acquis à bon prix dans une aire rurale particulièrement attractive permet à ses propriétaires de se sédentariser temporairement : la famille vient y passer week-ends et vacances. La bonne saison arrivée, la caravane sert de résidence principale. Dès le mois de juin, certaines gravières rhénanes transformées en étangs, de Bâle à la frontière néerlandaise, attirent l'une ou l'autre caravane dans laquelle viennent séjourner pendant quelques semaines des citadins, parfois modestes.

L'espace consommé globalement par les migrations hebdomadaires habituelles montre jusqu'à quel point l'ensemble des catégories sociales rhénanes participent à la demande (annexe III). Les familles riches ou aisées n'évoluent pas, pendant la période 1958-1971, dans des proportions aussi élevées que les catégories moyennes et, même, que les catégories modestes, ayant déjà acquis une avance confortable

durant la précédente période. Mais elles l'emportent encore quant au nombre de déplacements annuels. La durée du trajet s'est toutefois démocratisée dans les classes moyennes qui ont hâte de se hausser au niveau récréatif des catégories socialement supérieures. Même les familles modestes se sont insérées de façon massive dans les migrations hebdomadaires, compensant par là leur faible évasion vacancière. Des écarts importants subsistent néanmoins dès lors que l'on prend en considération l'ampleur de la durée et la fréquence des déplacements. Cette dernière est pratiquement insignifiante à partir de 20 déplacements annuels.

L'osmose entre villes et campagnes se réalise par ailleurs très rapidement pour toutes les couches sociales. La mobilité récréative s'en ressent par un dynamisme inconnu encore il y a dix ans dans la plupart des régions autres que la Suisse du nord et la frange frontalière néerlandaise.

Les migrations de type particulier fournissent à leur tour d'utiles indices de démocratisation. Les croisières fluviales attirent à présent 3 % d'habitants de plus qu'en 1960 (figure 2). Le recours à l'avion comme moyen d'évasion vient augmenter cette mobilité ; l'extension du trafic touristique des aérodromes, depuis 1960, en témoigne (figures 4 et 5).

Quoique la part prise par les voyages aériens soit encore proportionnellement très réduite (1 à 2 % dans les secteurs cartographiés, moins de 0,2 à 0,5 % en moyenne ailleurs), le processus de démocratisation s'amorce sous l'impulsion de Francfort, Dusseldorf - Cologne/Bonn et

Zurich, Stuttgart et Mulhouse-Bâle, ainsi que, de façon moins accusée, Luxembourg, gravitent autour des puissantes métropoles récréatives rhénanes (N21). Les zones d'influence, très étriquées et bien séparées l'une de l'autre en 1960/62, s'enchevêtrent à présent, à part quelques exceptions dues à des aéroports de moindre intérêt (Eindhoven, Nancy, Epinal) dont le rayonnement n'est pas concurrencé pour le moment par les grands pôles d'attraction. Aux portes de notre périmètre, d'autres colosses guettent la clientèle, depuis quelques années seulement, mais déjà de façon redoutable : Rotterdam, Amsterdam, Bruxelles et Munich.

Ce mode de déplacement, naguère réservé à quelques privilégiés, intéresse déjà l'une ou l'autre fois du personnel de maison, des vendeuses, des concierges et des militants syndicalistes d'entreprise, qui n'hésitent pas à effectuer un voyage en avion, en économisant pendant deux ou trois ans l'argent nécessaire sur un salaire modeste. Le transport récréatif aérien a ainsi gagné toutes les couches de la population.

Les proportions respectives des catégories socio-professionnelles qui font usage de l'avion montrent cependant que le phénomène de démocratisation n'en est qu'à ses débuts (annexe IV). Les gros revenus incitent bien davantage au recours à l'avion comme moyen d'évasion que les salaires modestes ou moyens. L'exemple le plus significatif de ce phénomène est fourni par les cadres supérieurs : ceux du secteur privé l'emportent au point de vue de la fréquentation des aérodromes sur le secteur public ou semi-public.

(N21) : Pour leur définition, cf. Chapitre septième, IIA et B1.

L'utilisation de l'avion pour l'évasion de fin de semaine reste aussi le privilège des revenus élevés (Illustration 3), mais la démocratisation s'accélère dès que l'on analyse les déplacements vacanciers : les professions moyennes atteignent presque le taux d'évolution des cadres supérieurs du secteur public ou semi-public, pour la tranche chronologique s'étendant de 1960 à 1971 (21,5 % contre 24 %).

Si les couches riches ou très aisées n'hésitent pas à prendre de temps à autre l'avion pour un parcours inférieur à 1 000 km, les catégories moyennes ont recours à l'avion pour les déplacements lointains le dépaysement complet et exceptionnel. L'exemple donné ne vise nullement à "forcer" la démocratisation en cours ; il est simplement destiné à mettre l'accent sur des signes d'évolution qu'il sera utile de suivre de plus près lors de recherches ultérieures. Les indications présentes pourront alors servir de point de comparaison.

Revenons aux pratiques récréatives plus usuelles et abordons l'analyse des équipements fondamentaux mis en place pour satisfaire autant la demande des migrants que celle des sédentaires.

La proportion de plus en plus élevée de consommateurs de loisirs et les exigences croissantes de ces derniers en matière d'équipements publics (figure 2B) prouvent aussi que la tendance à la démocratisation est bien avancée et qu'elle correspond désormais à un besoin qui entraîne lui-même un nouveau style de vie : de 1960 à 1971, les équipements publics socio-culturels et sportifs ont augmenté de 140 %, les espaces verts aménagés dans les aires fortement

Figure 4

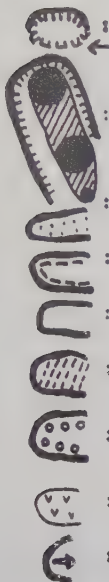

: Zurich
limite de la zone soumise à notre enquête

: Dusseldorf - Cologne - Bonn

: Stuttgart; Bruxelles; Sarrebruck

: Francfort

: Mulhouse-Bâle; Luxembourg; Nancy; Eindhoven

: Strasbourg; Metz

: Liège

: Belfort; Epinal

: Munich

: Rotterdam

--- : Frontière internationale

Remarque : L'importance des cercles localisant les aéroports est proportionnelle au nombre de personnes qui utilisent ces derniers pour leurs loisirs ou leurs vacances.

cf. Appendice, Seconde partie ("Méthodologie"): chapitre deuxième, I B

Liste des abréviations: cf. annexe figure 1.

Figure 4 : L'avion comme moyen d'évasion en 1971

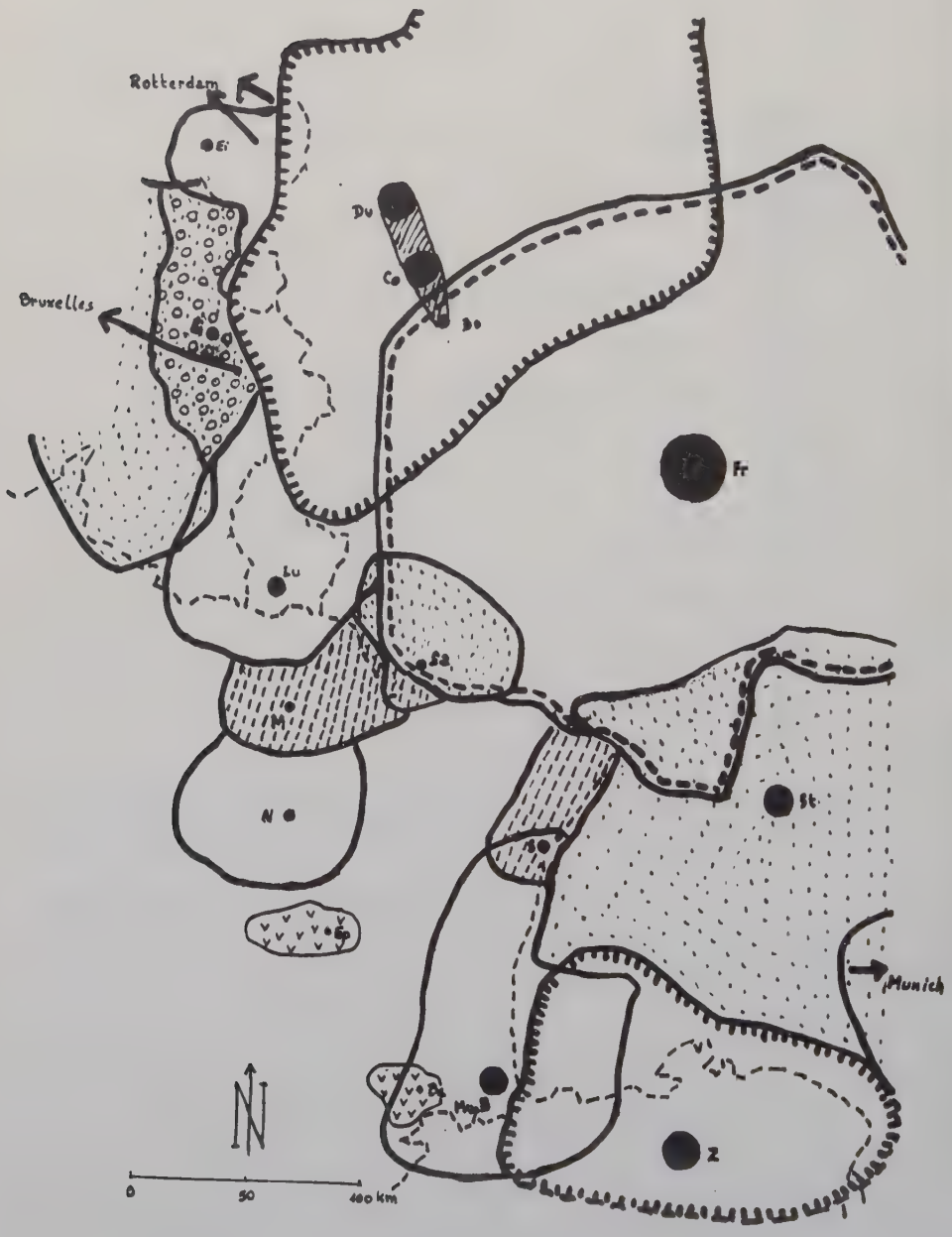

Figure 5 : L'avion comme moyen d' vasion en 1960/5

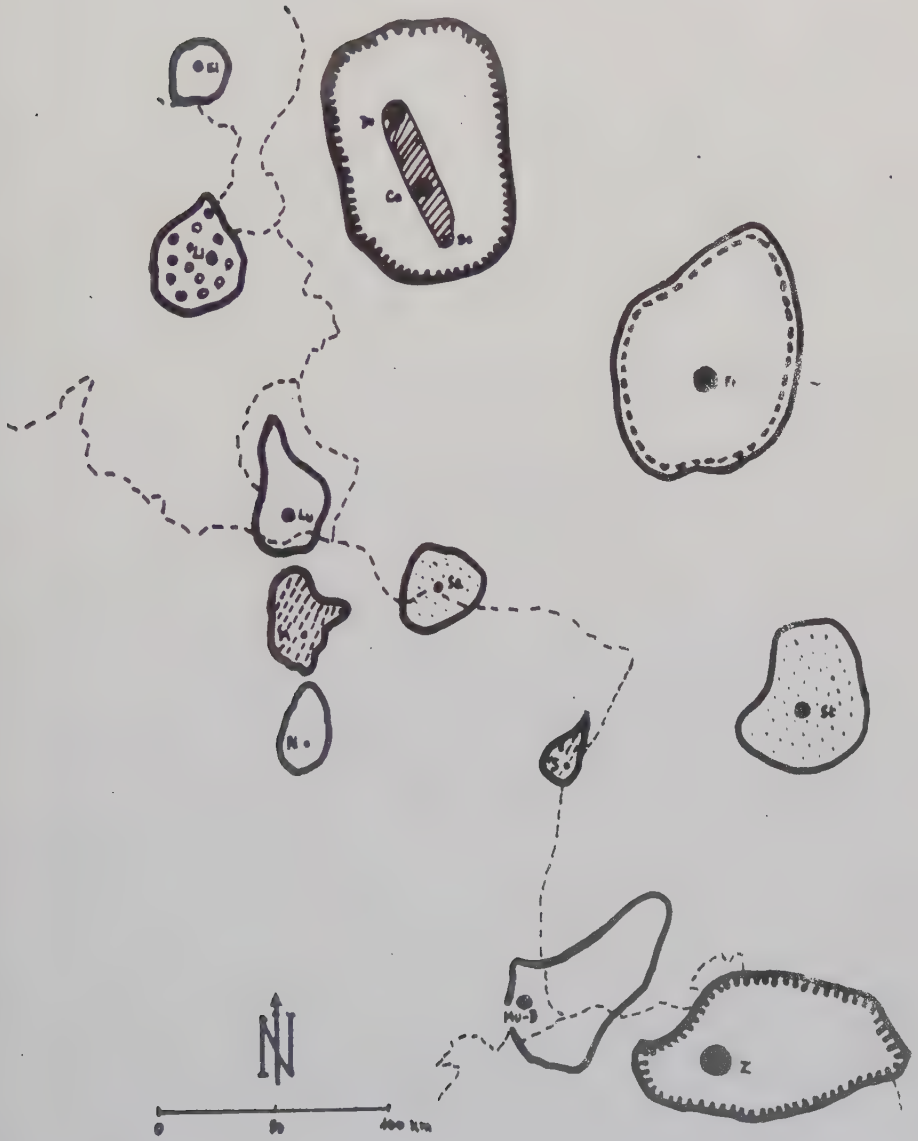

Légende : voir figure 4

Illustration 3

L'AVION COMME MOYEN D'EVASION RECREATIVE
BALE/MULHOUSE - AMSTERDAM
30.12.72 - 1.1.73

Les aérodromes d'envergure interrégionale ou internationale favorisent désormais le dépaysement de brève durée à grande distance des catégories sociales privilégiées à l'intérieur de l'espace rhénan. Des invitations de type "La Saint-Sylvestre à Amsterdam", sont un exemple significatif de cette évolution.

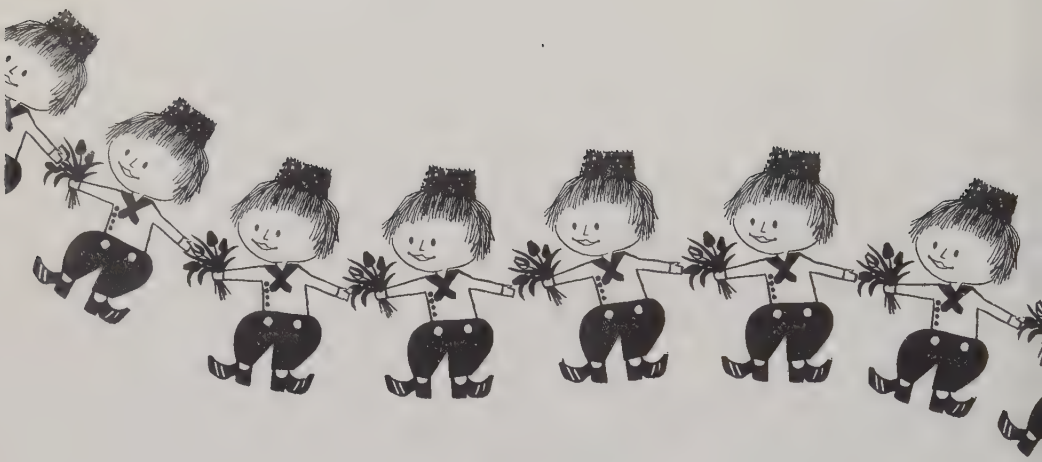

la saint sylvestre à amsterdam

Amsterdam, première ville du royaume et Capitale, ressemble, vue du ciel, à une immense toile d'araignée faite d'un réseau de canaux concentriques et réguliers enserrant 100 îlots de sable reliés par plus de 600 ponts. Vous admirerez la Vieille Ville mirant dans les canaux ses élégantes demeures des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Vous verrez notamment le Dam, grande place d'Amsterdam où s'élève le Palais Royal et la Nouvelle Église ; le Port avec ses importantes installations et son animation ; le Rijksmuseum, vaste bâtiment de style Renaissance abritant une collection remarquable de peintres hollandais, le Musée Municipal, la Maison de Rembrandt, le Marché au Fleurs, vous pourrez faire du shopping dans les boutiques de Kalverstraat (parmi les achats les plus intéressants : argenterie, faience ancienne ou moderne, cristaux, diamants, chocolats, cigares... et fromage). La vie nocturne est surprenante, colorée, complexe, inattendue... osée... et économique.

30 DÉCEMBRE 14 H 00	Rassemblement des participants à Bâle-Mulhouse.
14 H 50	Décollage à destination d'Amsterdam, via Francfort.
17 H 50	Arrivée à l'aéroport de Schiphol. Transfert à l'hôtel Centraal. - Dîner. Logement. Soirée libre.
31 DÉCEMBRE 09 H 30	Après le petit-déjeuner, visite d'Amsterdam par les canaux.
	Déjeuner à l'hôtel Centraal.
	Vers 14 h 30, départ pour la visite des Musées, la Maison de Rembrandt, le Palais Royal, etc.
	Vers 18 h 00, retour à l'hôtel.

RÉVEILLON, DANS LE CADRE LUXUEUX DE L'HOTEL HILTON.
DINER-SPECTACLE, DANSE JUSQU'A L'AUBE !

01 JANVIER	Journée libre que vous occuperez à votre fantaisie jusqu'à 16 h 00.
	Transfert à l'aéroport de Schiphol.
17 H 10	Décollage à destination de Bâle-Mulhouse, via Bruxelles.
	Collation en cours de vol.
20 H 50	Arrivée à l'aéroport de Bâle-Mulhouse.

PRIX PAR PERSONNE : 720 FRANCS

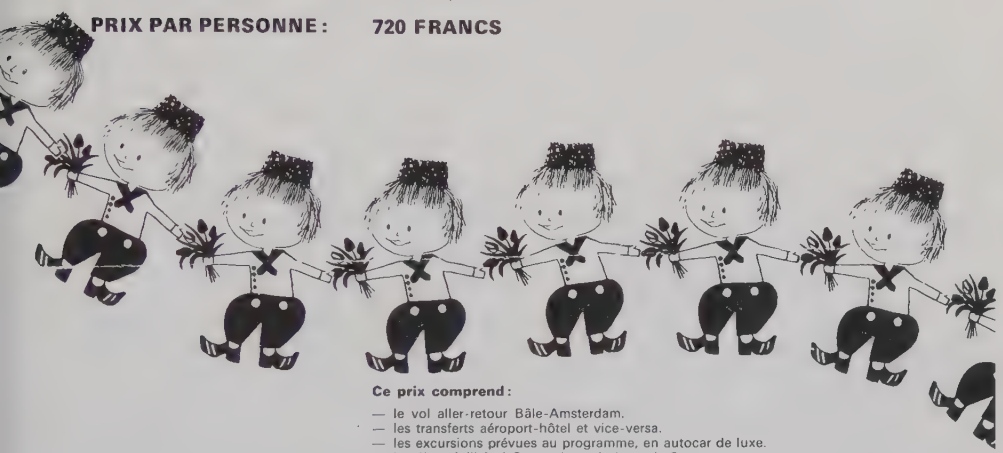

Ce prix comprend :

— le vol aller-retour Bâle-Amsterdam.
— les transferts aéroport-hôtel et vice-versa.
— les excursions prévues au programme, en autocar de luxe.
— le séjour à l'hôtel Centraal, sur la base de 2 personnes, (chambre avec bain)
— tous les repas prévus dans le programme
— le dîner de Réveillon, spectacle, bal, cotillons,
— les services d'un accompagnateur,
— les taxes et les pourboires.
— la franchise de 20 kg de bagages.

ne comprend pas :

— les boissons et dépenses personnelles.

Inscription :

— un acompte de 100 F par personne doit être versé à l'inscription

Annulation :

— En cas d'annulation ou de changement, nous retenons une somme forfaitaire de 30 F par commande, ceci plus de 3 semaines avant le départ. Passé ce délai, nous devons facturer les frais calculés en pourcentage du prix forfaitaire

21 jours — 15 jours	10 %
14 jours — 8 jours	30 %
7 jours — 0 jour	75 %

INSCRIPTION :

FORMALITÉS : les citoyens français doivent être en possession de leur carte d'identité nationale
Les prix mentionnés dans le présent programme sont établis en fonction des tarifs en vigueur au 1er juillet 1972
Toute modification de ces tarifs ou des cours de change entrainera la modification de nos prix
Le présent programme est établi par l'Agence de Voyages en qualité d'intermédiaire entre, d'une part, le client et, d'autre part, les transporteurs, les hôteliers et en général tous les prestataires de services. Il en résulte notamment que l'Agence de Voyages ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable de tout accident, blessure, retard, irrégularité, perte ou vol d'effets et de bagages à main
Tous les prix, horaires, itinéraires mentionnés dans ce programme peuvent être modifiés sans avis préalable. En ce cas, le voyageur pourra, à son gré, soit accepter les modifications, soit se libérer de son engagement et se faire rembourser le montant intégral des sommes par lui versées sans aucune indemnité de part et d'autre. Si, pour une raison quelconque, les organisateurs décident de supprimer tout ou partie des engagements prévus, le voyageur ne pourra en tout cas prétendre qu'au remboursement des sommes correspondantes versées par lui, à l'exception de tous dommages-intérêts

LIC A 135 — LIC A 592 — LIC 97

urbanisées de 400 %, et dans les aires peu ou moyennement urbanisées, de 95 %. Les dépenses occasionnées par toutes ces initiatives ont fait monter en flèche la part récréative des budgets communaux (500 % en moyenne)

En effet, les municipalités ont compris petit à petit, au moins partiellement, l'enjeu de cette révolution généralement pacifique. Parfois même les campagnes électorales municipales ont porté en grande partie sur le thème des loisirs mettant en cause la municipalité sortante, proposant des alternatives d'action récréative plus efficace. Presque 20 % des communes rhénanes ont remplacé leur conseil municipal de 1960 à 1971, après des confrontations au cours desquelles les loisirs(ou les nuisances) ont joué un rôle déterminant. Avant même que la démocratisation n'ait pris des proportions considérables, il a fallu commencer à limiter les excès : lutte contre les déchets de consommation dans les forêts, qui se sont accrus de 350 % de 1960 à 1971 ; lutte contre l'action intempestive des amateurs de loisirs dans les zones boisées (40 % d'augmentation) ; mises en garde populaires des pouvoirs locaux en faveur de la lutte contre les nuisances (poussée de 80 %).

En effet, l'acceptation progressive du loisir comme un complément normal de la vie quotidienne s'est généralisée assez rapidement dans toutes les catégories sociales. Si jusque vers 1955, les catégories modestes de la population étaient habituées à considérer le temps de récréation comme une pause facilitant le travail à domicile, avant ou après quelques heures de repos très mesurées, - en dehors de l'une ou l'autre fête dominicale et des visites de proches parents ou d'amis, - la période étudiée nous a permis de suivre les

profonds changements intervenus en peu de temps. Du haut en bas de l'échelle sociale, la course au confort et à l'hygiène a contribué à la naissance d'une optique selon laquelle le travail n'est plus l'élément fondamental de l'existence; les hommes ont admis petit à petit le principe du gain maximum en un temps minimum, pour consacrer le temps ainsi libéré à la détente, au hobby, à la distraction et à leur curiosité. Entre 1957 et 1963, de nombreux conflits nous ont été signalés; nous avons pu nous-même en observer un peu partout : d'abord entre les fidèles et leur ministre du culte habitué à prêcher la sentence biblique "tu travailleras à la sueur de ton front" de façon très traditionnelle ; puis entre les administrés et certains municipalités ; ensuite entre les jeunes et les adultes, les enfants et les parents. L'ère postindustrielle accélérant l'évolution dès que les professions tertiaires ont été offertes plus massivement aux jeunes, le point de non-retour était atteint. L'enseignement y a fortement contribué (264) ; la télévision a été déterminante. La publicité a joué un rôle considérable (figure 2C, VIII). Le goût pour les loisirs s'est précisé et déjà le niveau récréatif individuel et familial a servi de prestige, parfois autant que les fortunes péniblement établies et rendues fragiles par les mutations économiques ou les bouleversements sociaux. La démocratisation récréative a ainsi pénétré les mentalités qui ne pouvaient plus se passer d'elle.

Bien plus, à partir de ce moment, - dès 1963/65 en moyenne, - de nombreux salariés, épouses de salariés et des jeunes non salariés sont allés gagner de l'argent pendant une partie de leurs loisirs pour agrémenter le restant de la durée récréative (N22). D'autres ou les mêmes sont venus

---

(N22) : cf. même chapitre, IIIC.

renforcer le nombre des amateurs de jeux d'argent qui ont attiré en 1970/71 5 % d'habitants de plus qu'en 1960/61 (figure 2. Le revenu acquis avec plus de facilité a favorisé les demandes d'augmentation de salaire et de réduction de la durée annuelle du travail. La trésorerie familiale étant plus à l'aise, l'appel au crédit a été progressivement considéré comme un élément du train de vie. Ainsi, de 1960 à 1971, le montant du crédit accordé aux vacanciers s'est accru de 110 %, celui destiné à l'équipement récréatif a augmenté de 240 %. Cette pression s'est répercutée sur les investissements commerciaux, la publicité aidant. Ces derniers ont sollicité à leur tour des crédits d'équipement qui ont grossi de 330 %, de 1960 à 1971.

La démocratisation ne dépend toutefois pas uniquement du niveau matériel et financier de la demande et de l'offre. L'influence culturelle et socio-professionnelle apparaît de façon sensible dès les années 1965/67. La démocratisation accélérée de la formation et de l'information, d'abord en milieu jeune, puis en milieu adulte, a contribué à bouleverser lentement, mais de façon constante, les habitudes prises par des populations soumises à de vieilles traditions fondées sur l'éthique du travail.

La mobilité vacancière est particulièrement faible chez les "manuels", alors qu'elle s'accentue en fonction de l'élévation du niveau de formation fondamentale (Tableau A). Un mouvement analogue se dessine pour les loisirs à dominante culturelle ou artistique, et pour la dominante "sports nobles", quoique de façon atténuée. Les loisirs à dominante distractive par contre évoluent en sens inverse, les professions manuelles atteignant les taux les plus élevés. Il en est de même pour les loisirs à dominante "utilitaire" ou "sports traditionnels" (Tableau A).

TABLEAU A (N23)

Niveau culturel ou professionnel et loisirs

- Moyennes 1968/71; en % par rapport, à chaque catégorie socio-professionnelle -

Catégories socio-professionnelles / Types récréatifs	Professions manuelles - niveau primaire ou enseignement technique court		Professions tertiaires - niveau primaire ou enseignement secondaire court		Niveau d'enseignement secondaire long ou d'enseignement supérieur	
	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
Mobilité vacancière	14%	18%	38%	45%	69%	87%
Loisirs à dominante distractive	76%	73%	63%	65%	56%	60%
Loisirs à dominante culturelle ou artistique	4%	3%	15%	8%	26%	17%
Dominante sports "nobles"	7%	9%	10%	18%	15%	19%
Dominante loisirs utilitaires ou sports traditionnels	13%	15%	12%	9%	3%	4%

(N23) : les pourcentages indiqués par nos tableaux reposent sur les dondages exposés en Appendice, Seconde partie ("Méthodologie") : cf. notamment Chapitre premier, II, et Chapitre deuxième.

Ainsi, plus le niveau culturel est élevé, plus la mobilité vacancière s'avère importante et plus les loisirs à dominante culturelle ou artistique sont fréquents; la dominante "sports nobles" évolue dans le même sens.

Cette comparaison qui a l'avantage de séparer les comportements adultes de ceux des jeunes, illustre à la fois la plus grande mobilité vacancière de la nouvelle génération et l'attraction plus forte exercée par les distractions et les sports sur une jeunesse pour laquelle l'effort scolaire ou universitaire reste encore une activité pénible, devant être complétée par des pratiques équilibrantes.

C) Les zones de développement de la demande

Le développement de la demande est tributaire des grands carrefours urbains aux fortes densités humaines. Ces concentrations stimulent les exigences en matière de niveaux de vie et de récréation.

L'espace rhénan accuse donc de nombreuses inégalités qui marquent profondément son cadre récréatif.

Le territoire allemand évolue ainsi sous la pression de puissantes régions urbaines animées par des villes géantes dominant les structures des aires voisines. Sur les 62 villes de plus de 100 000 habitants qui émaillent le tissu urbain de la république fédérale, 40 s'échelonnent sur les bords du Rhin ou de ses affluents ; 6 villes qui, parmi les 10 métropoles allemandes, dépassent les 600 000 habitants, sont des pôles de l'économie rhénane. A l'extrémité sud-orientale de notre périmètre, Zurich essaie de tenir tête à

cet ensemble, avec un peu plus de 500 000 habitants. Les autres territoires nationaux apparaissent comme des parents pauvres, mise à part la frange néerlandaise qui bénéficie de la proximité dynamique de Rotterdam et d'Amsterdam.

Le Nord de la Suisse figure parmi les régions les plus importantes de l'économie helvétique. Rhénanie-Westphalie et Bade-Wurtemberg occupent respectivement les première et seconde places dans l'économie allemande. La haute spécialisation des activités en bordure territoriale néerlandaise y renforce le niveau des revenus. L'essentiel du réseau autoroutier de notre périmètre se trouve localisé dans ces régions d'avant-garde. Sur plus de 4 000 kilomètres d'autoroutes que possède la République fédérale allemande, plus de 2 000 kilomètres sillonnent les pays rhénans. Le confort urbain a conquis les villages des Pays-Bas, de l'Allemagne et de la Suisse, bien avant les campagnes des autres régions nationales voisines que les frontières empêchent de participer davantage à l'essor rhénan général.

Néanmoins un peu partout la demande se fait sentir au fur et à mesure qu'émergent de nouveaux pôles attractifs, à savoir de petites villes proches les unes des autres, au passé prestigieux, dont les habitants ont conservé de vivants souvenirs qu'ils mettent à la disposition des migrants (Obernai par exemple). Une compensation qui vaut parfois autant que les puissants axes que nous venons d'évoquer.

Les paysages naturels exercent de leur côté un pouvoir varié. Les forêts, particulièrement appréciées, dès lors que l'automobile peut les atteindre aisément en moins d'une heure, offrent de nombreux équipements où les fêtes champêtres alternent avec des activités sportives et des

promenades. Les migrants recherchent particulièrement les espaces boisés périurbains de moyenne montagne au détriment de ceux de la plaine (figure 2A) : entre 1960 et 1971, l'attraction exercée en milieu urbain par ces derniers a été inférieure des 2/3 environ à celle des forêts de moyenne montagne ; en zone rurale, la forêt de moyenne montagne a attiré près de trois fois plus de migrants que la forêt de plaine. C'est cependant la forêt alpine qui enregistre le taux d'accroissement le plus élevé, mais elle est réduite à la frange sud-orientale de notre périmètre et ne fait que figure de symbole.

Parallèlement à cette évolution, les équipements en forêt de montagne ont continué à l'emporter. Le taux d'accroissement le plus élevé est enregistré par les montagnes alpines : 56 % contre seulement 35 % pour la moyenne montagne et 26 % pour la forêt de plaine (figure 2B). En ce qui concerne cette dernière, c'est la proximité des centres résidentiels qui explique essentiellement les réalisations que favorisent les étangs de gravière ou la présence d'un cours d'eau.

L'interprétation de l'ensemble de ces facteurs de différentiation permet de répartir l'espace rhénan en zones de consommation d'avant-garde, en zones à forte consommation, en zones de développement moyen et en zones résiduelles (N24).

L'évolution de 1960 à 1971 (figures 6 et 7) est à la fois significative de l'intensité du développement de la demande et de l'inégalité des transformations. Déjà en 1960 l'espace étudié est déséquilibré. Sa partie orientale sur laquelle pèsent les grandes concentrations humaines, se trouve, de ce fait, avantagée, sans qu'elle soit toujours à même d'of-

frir les paysages les plus pittoresques (figure 7) : la Ruhr en est un exemple typique ; par contre, la zone zurichoise, ainsi que la partie occidentale de la zone francfortoise bénéficient autant de la densité de leur peuplement et de l'importance des niveaux de vie que de sites naturels recherchés. Pourtant l'axe Dusseldorf - Cologne - Francfort - Stuttgart - Zurich comprend l'ensemble des grosses agglomérations rhénanes et englobe une zone aux frontières peu nombreuses. Mais la frontière germano-austro-suisse représente un handicap certain pour la région zurichoise dont le rayonnement est limité partiellement au nord-ouest, alors que l'aire autrichienne est plus perméable. Au centre, la zone de Karlsruhe est à son tour gênée à l'ouest par la frontière et quelque peu à l'étroit du côté du Palatinat. La frontière n'est donc pas étrangère à la diminution de l'intensité de la demande, mais cette influence n'est pas exclusive.

(N24) : cf. Appendice, Seconde partie ("Méthodologie") : chapitre deuxième, IB.
Démographiquement, les rapports de valeurs absolues d'une zone à l'autre se présentent de la façon suivante : en 1959, les zones d'avant garde comprennent 19 300 000 habitants, les zones à forte consommation 6 700 000 habitants, les zones moyennes 1 800 000 habitants et les zones résiduelles 12 100 000 habitants. En 1971, chacune de ces zones a respectivement 21 800 000, 7 300 000, 2 100 000 et 13 300 000 habitants.
Nos sondages étant toutefois fondés sur la méthode par quotas, et l'étude des écarts de variation basée sur les taux de consommation enregistrés pour les années 1958-60, nos évaluations sont essentiellement traduites sous forme de pourcentages.

Figure 6

--- : limite de l'espace étudié

: zones d'avant-garde

: zones à forte consommation

: zones de développement moyen

: zones résiduelles

: région urbaine de la Ruhr

--- : frontière internationale

Remarque: les agglomérations sont représentées proportionnellement à leur population.

La définition des zones est exposée dans la méthodologie: cf. Appendice, Seconde partie: chapitre deuxième, I B .

Liste des abréviations: cf. annexe de la figure 1 .

Figure 6 - Principales zones de consommation récréative et vacancière en 1971

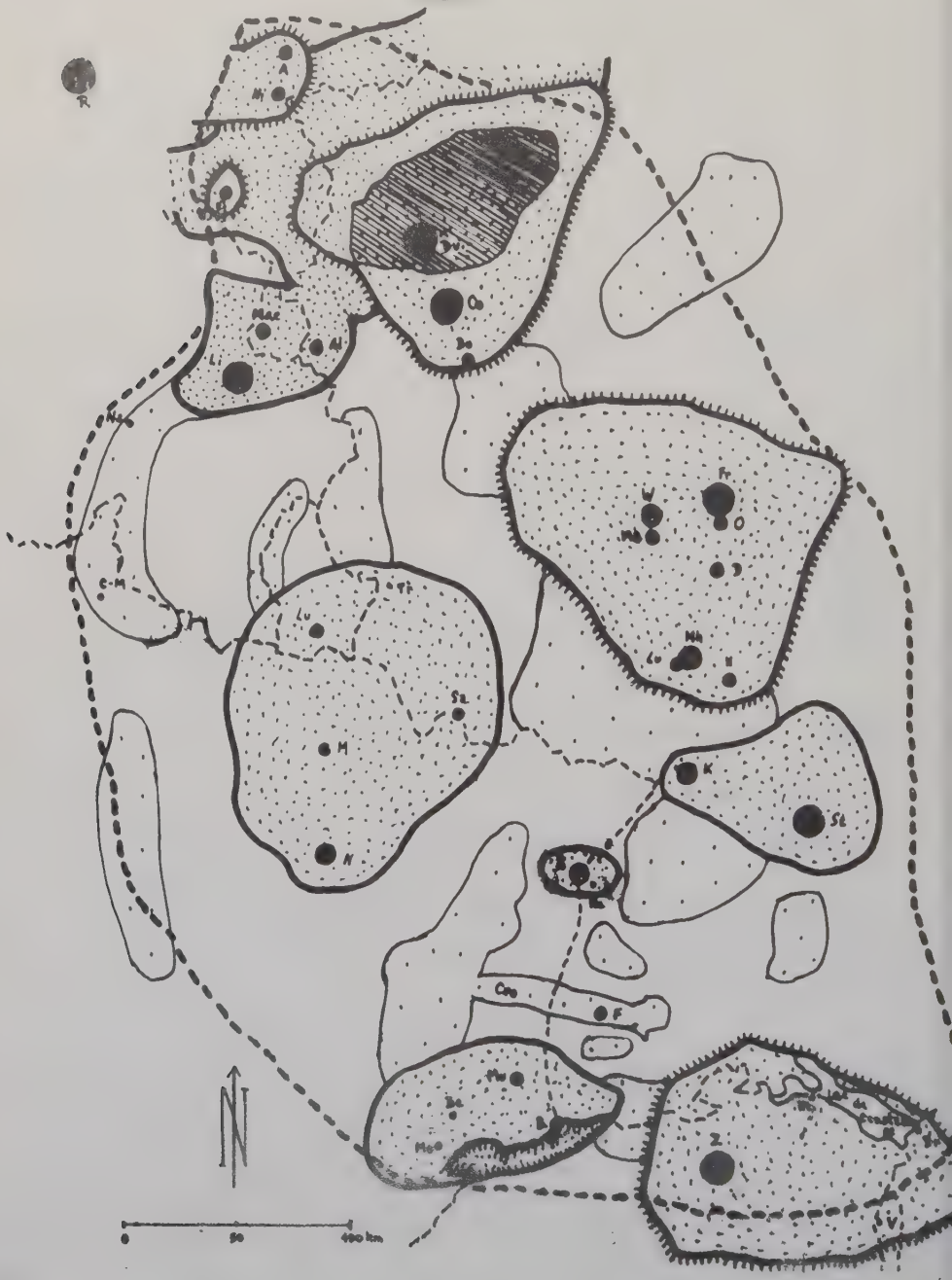

Figure 7 - Principales zones de consommation récréative et vacancière

en 1960

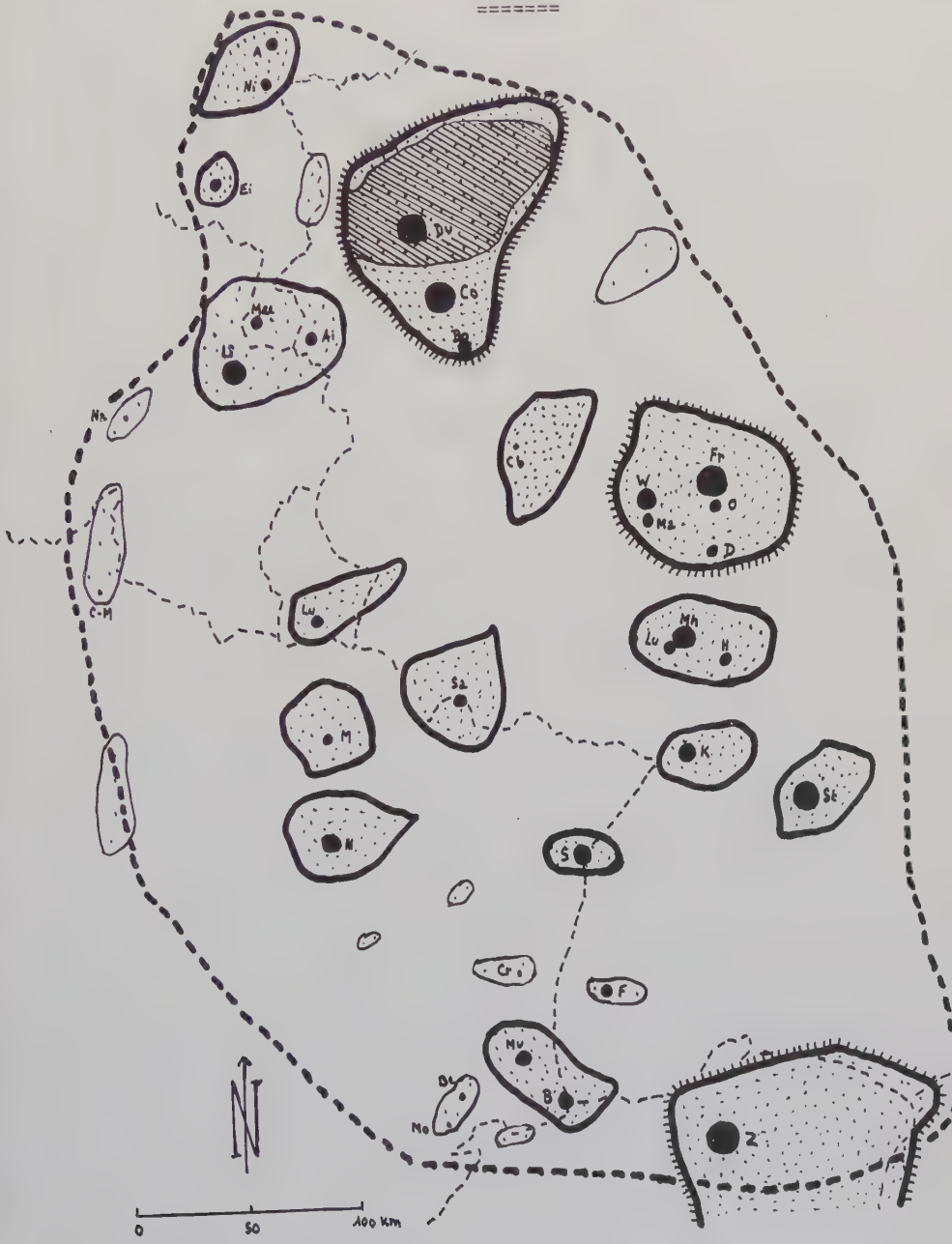

Légende : voir figure 6

En effet, plusieurs zones à forte consommation, se classant au second rang de la hiérarchie, jouent un rôle interfrontalier certain : Bâle-Mulhouse, Strasbourg, Sarrebruck, Liège-Maestricht - Aix-la-Chapelle surtout ; Arnhem-Nimègue et Luxembourg ensuite, deux petites aires à consommation moyenne, - Charleville-Mézières et l'aire rurale germano-hollandais à l'Ouest de Geldern, - semblent-elles aussi se découvrir une vocation interfrontalière.

Mais la partie occidentale du périmètre étudié manque de vigueur récréative ; les zones à consommation moyenne et la zone à faible demande sont très étendues.

Les villes jouent donc un rôle moteur. Toutefois, en 1960, la situation récréative est relativement peu dynamique par rapport à l'ampleur du potentiel naturel disponible. Même dans les zones à forte consommation, le rayonnement est limité. Les loisirs se consomment par flots centrés autour de quelques villes importantes. Seules font exception les métropoles (N 25) qui préparent leur emprise future.

En 1971 (figure 6), il n'en est plus de même : la consommation s'est accrue considérablement. Les zones d'avant garde ont continué à s'étendre de façon tentaculaire. Francfort-Wiesbaden se sont confondues avec la zone de Mannheim-Ludwigshafen et celle de Coblence. Dusseldorf - Cologne - Bonn ont surtout empiété sur l'Ouest, le nord et l'est, remplissant désormais un rôle international. Rotterdam vient frapper aux portes de l'aire de Nimègue - Arnhem, alors

---

(N 25) : cf. Chapitre septième, IIA et B1.

qu'Eindhoven devient un centre nerveux entre Rotterdam et la Ruhr. Zurich accentue sa poussée au-delà des frontières allemande et autrichienne. Bâle devient zone d'avant-garde et rayonne sur le Jura Suisse, englobant çà et là une aire frontalière française.

L'ouverture plus grande des frontières a de profondes répercussions sur la consommation récréative des autres types de zones. De Nimègue à Liège, de Trèves, Luxembourg, Sarrebruck à Nancy, de Bâle à Montbéliard et à Belfort, les zones à forte consommation fusionnent, en dépit des différentiations nationales. La progression des zones à consommation moyenne fait souvent que celles-ci deviennent des traits d'union entre les zones à forte demande ou les zones d'avant-garde. C'est le cas de la partie orientale de notre périmètre, de la Ruhr jusqu'à proximité de Zurich ; cette liaison est en voie d'achèvement par le crochet qui s'amorce au centre du bassin, entre Karlsruhe et Bâle.

Le centre de gravité de la consommation s'est donc ainsi déplacé quelque peu en 10 ans vers l'axe médian du bassin rhénan qui, dans sa partie méridionale, manifeste une plus grande indépendance à l'égard des frontières. Bien plus, le côté occidental a adopté des structures qui se sont raffermies ; l'axe mosan s'est dessiné et constitue la limite occidentale du périmètre considéré.

La zone résiduelle de 1960 est fortement fractionnée par les aires d'influence urbaine. Surfaces boisées et campagnes découvertes alternent dans les aires interstitielles qui échappent encore à la révolution récréative bien que leurs populations viennent la renforcer par leurs migrations périodiques dans les zones à consommation plus élevée.

Les niveaux de vie, moins accusés dans les aires interstitielles, souffrent d'un décalage croissant, la consommation récréative engendrant dans les zones plus développées un bien-être complémentaire.

La demande récréative dans les différentes zones de développement, ventilée selon la nature du budget récréatif des usagers (N26), livre d'intéressants renseignements sur l'évolution de ces zones de 1960 à 1971 (Annexe V). A l'origine, les consommateurs locaux à budget récréatif faible assurent l'essentiel de la demande. Le taux des consommateurs à budget récréatif élevé est réduit et ne dépasse pas 18 % de l'ensemble des amateurs de loisirs dans les zones d'avant-garde. Ceux-ci augmentent pourtant lentement jusqu'en 1971 où ils atteignent déjà 25 % dans les mêmes zones. Les consommateurs à budget récréatif moyen suivent une évolution analogue, mais leur groupe est plus nourri. Les consommateurs à budget faible diminuent cependant en importance. La population locale, bénéficiaire d'une ascension sociale provoquée par des conditions de rénumération plus satisfaisantes, consacre une part croissante de ses revenus au budget récréatif. Mais cette situation varie d'une zone à l'autre, les zones résiduelles ayant encore en 1971/72 70 % de consommateurs à budget récréatif faible, alors que les zones d'avant-garde n'en enregistrent plus que 34 %.

L'analyse du pouvoir récréatif des migrants par contre permet de constater que dès 1960 ce sont les habitants les plus aisés qui se déplacent, surtout ceux qui se dirigent vers les zones résiduelles, alors que les catégories

---

(N26) : cf. Appendice, Seconde partie ("Méthodologie") : chapitre deuxième, IC.

à budget récréatif faible ne peuvent participer que de façon réduite aux migrations récréatives. A présent la participation de ces mêmes catégories égale ou dépasse même celle du groupe le plus fortuné dans les zones à forte ou moyenne consommation; elle se place pourtant loin derrière lui dans le mouvement migratoire vers les zones résiduelles, quoiqu'elle ait déjà rattrapé le taux atteint par les consommateurs à budget récréatif moyen.

Les zones résiduelles sont donc doublement pénalisées : elles témoignent d'abord du bas niveau budgétaire de leur population locale ; ensuite, elles ne bénéficient pas d'un apport massif d'amateurs de loisirs appartenant aux deux derniers groupes de la hiérarchie budgétaire.

III - LES BUDGETS DE LOISIRS

Comme la consommation dépend en grande partie du budget de loisirs que les particuliers prélèvent sur leurs ressources financières, il nous faut étudier maintenant le pouvoir d'achat récréatif de la clientèle domiciliée dans les pays rhénans.

Il est malheureusement impossible de discerner de façon précise les dépenses de loisirs des dépenses vacancières. Nos sondages (264) nous ont cependant permis d'évaluer les frais occasionnés par les déplacements et séjours de vacances des populations rhénanes, sans toutefois déterminer la part vacancière exacte des équipements acquis (moyens de locomotion ; matériel photographique, audio-visuel, sportif ou culturel ; instruments de musique ; etc ...). Nous pouvons néanmoins considérer (264) que les dépenses de loisirs représentent environ 3/5 à 2/3 de l'ensemble du budget consacré au

temps libre, les communes rurales et les petites villes prélevant généralement une somme plus importante en faveur des vacances que les agglomérations urbaines plus importantes. Depuis 1960, le pourcentage d'augmentation des dépenses récréatives proprement dites est légèrement plus élevé dans les grandes communes (35 %) que dans les communes de moindre envergure (30 %).

Mais à présent le niveau de dépenses récréatives dépend couramment du niveau de dépenses vacancières, de sorte que les zones à budget vacancier élevé sont d'habitude aussi des zones à budget récréatif élevé. Pour mieux saisir cette corrélation dans les comportements spatiaux, nous analysons les aspects budgétaires globalement, mentionnant pourtant les variantes régionales ou locales.

Le budget récréatif et vacancier (N27) prélevé sur le budget ménager général, est tributaire en premier lieu de la masse globale des revenus et en second lieu de la part que les ménages réservent aux loisirs ou aux vacances. La variété des mentalités rhénanes provoque des réactions différentes selon les régions et, surtout, selon les nations. Ainsi les dépenses gastronomiques particulièrement élevées en France de l'est, se répercutent aussi sur le budget récréatif ; les familles modestes accroissent, par là même, moins vite leurs autres besoins en loisirs. Les régions allemandes et suisses par contre attribuent davantage d'intérêt aux autres activités récréatives, aux migrations plus fréquentes et lointaines. L'attitude hollandaise, belge et luxembourgeoise ressemble, toutes proportions gardées, davantage au schéma allemand et helvétique qu'au comportement français.

(N27) : cf. Appendice, Seconde partie ("Méthodologie") : chapitre deuxième, IC.

Par ailleurs, le budget vacancier allemand et suisse est en moyenne supérieur à celui des autres pays. Pays-Bas et Luxembourg le serrent toutefois d'assez près.

Allemands, Suisses et Hollandais achètent également plus volontiers des souvenirs que les ressortissants des autres Etats du périmètre rhénan. La nature et l'importance de leur équipement récréatif individuel ou familial absorbent une part plus grande du budget de loisirs, même en milieu modeste.

Il convient donc de tenir compte de ces particularités pour mieux apprécier la valeur qualitative des sommes réservées à la récréation. Mais ce sont les zones budgétaires qui déterminent la demande globale et le degré d'absorption de l'offre rhénane.

A) Les zones budgétaires (N28)

1) Les zones à pouvoir élevé

Les zones à pouvoir budgétaire élevé reflètent elles aussi l'influence des principaux centres urbains exerçant une sorte de pression récréative; elles correspondent aux secteurs à haut niveau d'emploi, distributeurs de salaires en moyenne plus élevés qu'ailleurs (figure 8).

Le budget récréatif ne dépend donc pas uniquement de l'importance du revenu, mais aussi de l'offre de loisirs que les moyens d'information, à présent à la disposition du marché (N34), renforcent abondamment.

(N28):cf. ci-dessous, même chapitre, IIIB.

Figure 8 - Ménages et zones budgétaires(loisirs et vacances)

en 1970/71

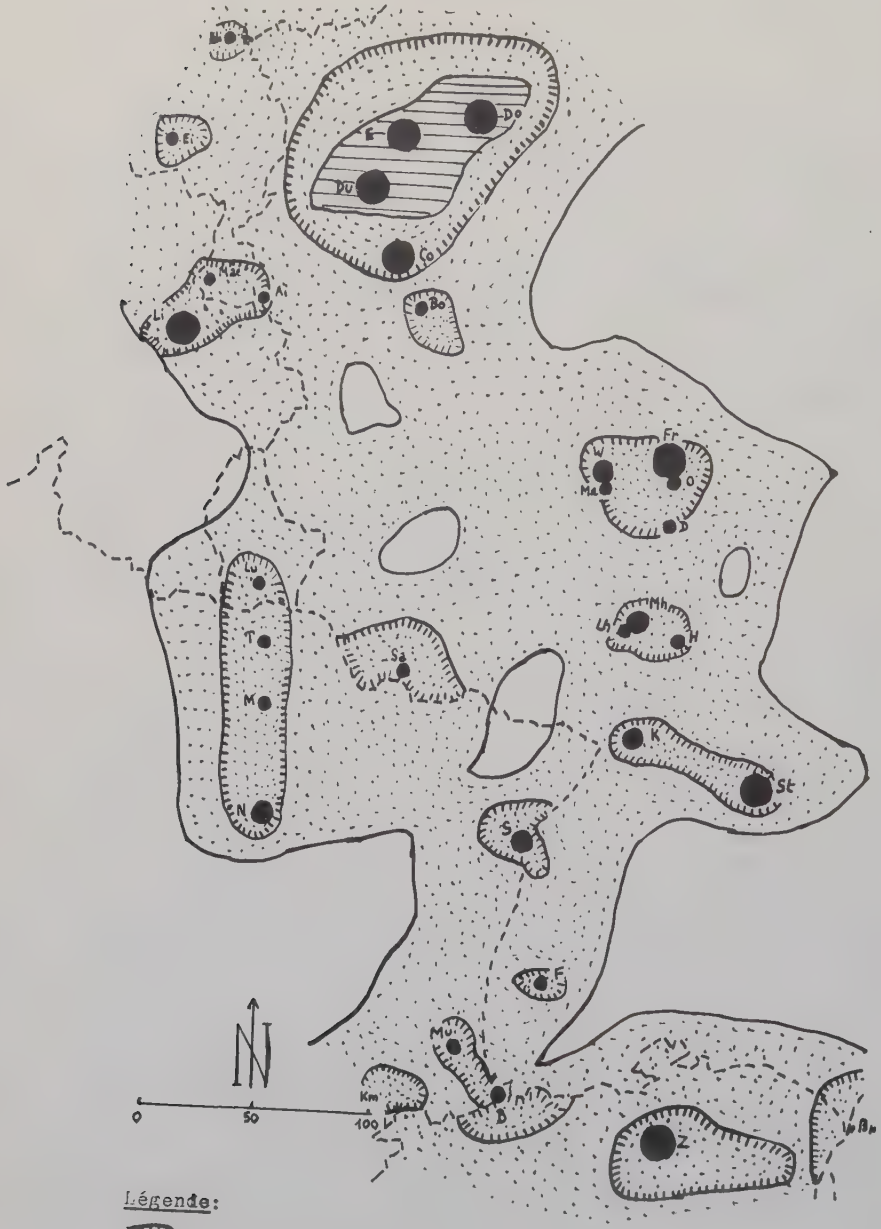

Légende:

: zones à pouvoir élevé

: zone à pouvoir moyen

: zones à pouvoir réduit

: Ruhr

. Les zones sont définies en Appendice, Seconde partie("Méthodologie"); chapitre deuxième, I C.

Liste des abréviations: voir annexe de la figure 1.

Ainsi les zones à pouvoir budgétaire élevé ne se superposent pas forcément aux zones de grande consommation (figure 6). Elles sont généralement plus réduites en superficie que ces dernières : Dortmund - Dusseldorf - Cologne n'englobent ni l'espace interfrontalier germano-hollandais, ni un espace allemand de superficie équivalente ; Nimègue est un îlot en zone de consommation animée par Rotterdam ; Francfort - Wiesbaden - Mayence - Darmstadt d'un côté, Mannheim - Heidelberg de l'autre, constituent des noyaux dynamiques dans la vaste zone de consommation à laquelle elles donnent une impulsion déterminante. Bâle est le centre d'une zone de consommation d'avant-garde presque deux fois plus étendue que la zone à pouvoir budgétaire élevé qu'elle recouvre ; Zurich et le secteur oriental du Lac de Constance rayonnent sur une zone de consommation privilégiée quatre fois plus importante.

D'autres zones à pouvoir récréatif élevé déterminent l'animation de zones à haute consommation plus vastes qu'elles : Eindhoven, Liège - Maestricht - Aix-la-Chapelle, Stuttgart - Pforzheim - Karlsruhe ; Sarrebruck et Luxembourg - Metz - Nancy ; Mulhouse et Belfort - Montbéliard, Strasbourg.

Fribourg, au pouvoir récréatif élevé, n'est par contre incluse que dans une zone de consommation moyenne.

Si la présence d'une zone à haut budget récréatif semble nécessaire au développement d'une zone de consommation élevée, - Fribourg exceptée, compte tenu de sa position un peu marginale (N29), - elle ne suffit pas pour assurer d'emblée l'ensemble de la consommation. Cela explique l'important apport extérieur dont bénéficient les zones de consommation récréative. Strasbourg est cependant un cas d'espèce : les visiteurs de la zone strasbourgeoise sont aussi nombreux

que ses habitants sollicités par les zones voisines. Son important effort budgétaire vacancier freine en outre les dépenses récréatives durant le reste de l'année (264, 844).

Les frontières limitent toutefois de temps à autre la progression du budget récréatif : l'exemple le plus significatif en est donné par la zone de Sarrebruck qui s'arrête net à la frontière franco-allemande. La zone de la Ruhr se heurte à la frontière germano-néerlandaise. Bâle et Mulhouse se manifestent surtout dans leurs secteurs nationaux respectifs ; il en est de même de Belfort - Montbéliard. La continuité en zone mosellane ou strasbourgeoise et à l'extrémité orientale du Lac de Constance s'explique par un développement homogène de part et d'autre des frontières, influencé réciproquement par des tendances récréatives complémentaires ; cas exceptionnels en somme, mais intéressants pour l'avenir.

2) La zone à pouvoir moyen

Cette zone s'étire d'un seul tenant d'un bout à l'autre du périmètre rhénan, occupant la majeure partie du territoire et reflétant l'aisance relative des populations ainsi que leur volonté de participer à l'économie récréative. Les frontières ne provoquent pas, pour ce type de budget, les découpages territoriaux que nous avons rencontrés précédemment. L'évolution plus homogène s'explique en partie aussi par les migrations alternantes, interfrontalières, de travail qui contribuent à réduire les écarts de salaires de part et d'autre des limites internationales.

(N29) : Elle se classe en dernier lieu dans la hiérarchie des zones à budget récréatif élevé, atteignant tout juste le seuil d'accès.

Mais certaines aires de cette zone ne forment déjà plus que d'étroits couloirs entre des zones de haute pression budgétaire, notamment dans les espaces frontaliers. Le tracé de la frontière reprend alors son importance car la zone à budget moyen éprouve quelque mal à accéder à la catégorie supérieure. Deux exemples typiques de ce phénomène se situent, l'un le long des frontières germano-néerlandaise et germano-belge, entre Eindhoven, Liège et la zone animée par Dusseldorf et Cologne ; l'autre le long des frontières franco-allemande et germano-luxembourgeoise, entre Sarrebruck/Luxembourg et Metz ; d'autres encore le long de la frontière helvétique (Jura, partie orientale du Lac de Constance). Bâle et Zurich, Mulhouse et Belfort - Montbéliard compriment fortement en territoire national les couloirs à budget moyen.

La zone à budget moyen est par excellence celle des zones rurales aux dépenses plus utilitaires et aux réflexes traditionnels plus vivaces. Les campagnards réduisent la vitesse de l'évolution, mais viennent néanmoins grossir les rangs des consommateurs urbains au contact desquels leur soif de récréation s'accroît. Depuis 1960/65 presque, un tiers des campagnes ont ainsi été intégrées dans la zone budgétaire moyenne, essentiellement dans la partie occidentale du bassin rhénan, les aires rurales de la partie orientale ayant achevé cette ascension précédemment, compte tenu de leur plus grande vitalité économique et sociale.

La zone moyenne donne de la sorte l'impression d'être une étape à partir de laquelle, la jeunesse aidant, une augmentation du budget récréatif peut être entrevue à bref délai.

3) Les zones à pouvoir réduit

Essentiellement marginales, ces zones sont pratiquement inexistantes au centre du bassin rhénan où quelques surfaces résiduelles témoignent de la vitalité récréative de l'ensemble du territoire.

Ces îlots se répartissent de façon inégale, mettant en relief le déséquilibre entre la partie orientale des pays du Rhin, récréativement plus dynamique, - il n'y subsiste qu'une aire résiduelle, - et la partie occidentale qui comporte encore trois petites aires à budget faible.

Ils correspondent à des massifs forestiers : Spessart à l'est ; Eifel, Hunsruck et Haardt - Vosges septentrionales à l'ouest. En-dehors de l'îlot du Spessart, ils sont situés en zone de consommation résiduelle, pénétrant l'une ou l'autre fois en zone de consommation moyenne. Mais l'analyse de leur évolution depuis 1956/66 nous signale que les communes avoisinantes sont entrées récemment en zone à budget moyen. Cette situation est particulièrement typique dans le Spessart dont le bastion résiduel est en voie d'absorption.

Les zones marginales par contre forment de part et d'autre de l'espace rhénan une véritable région de basse pression, confirmant l'impression d'aisance dans laquelle évolue le couloir central, pourtant étriqué entre Vosges et Rhin dans sa partie méridionale.

L'observation du comportement des zones marginales au cours des six dernières années, montre néanmoins

que les régions de basse pression reculent lentement au profit de la zone budgétaire moyenne. Les communes les plus rapidement atteintes par cette ascension sont celles qui évoluaient déjà auparavant dans une zone de consommation moyenne ou une zone de forte consommation. L'exemple accélère donc l'évolution. Il est ainsi possible de préjuger d'une progression similaire en direction des tronçons plus animés de la vallée mosane, de la Forêt Noire et du Sauerland, au nord-est de Cologne.

B) Pouvoir d'achat et groupes sociaux

L'étude qui précède, fondée sur l'observation des moyennes globales, ne fait pas ressortir suffisamment les contrastes entre les comportements des diverses catégories sociales, ni à l'intérieur d'un même Etat, ni d'un pays à l'autre. Aussi convient-il de ventiler les attitudes de ces catégories en fonction des types de communes (264).

Les taux d'augmentation des dépenses récréatives et vacancières moyennes, de 1960 à 1971, varient en effet d'un groupe social à l'autre (annexe VI). Ils sont particulièrement importants dans les catégories moyennes dont les budgets témoignent d'une véritable course à la récréation et aux vacances ; leur évolution varie entre 50 et 70 %, alors que la fourchette en milieu aisé ou riche se situe entre 40 et 65 %. Le modèle de niveau vacancier et récréatif offert par les groupes aisés ou riches excite les appétits des catégories moyennes qui n'hésitent pas à faire de gros efforts pour atteindre le plus rapidement possible le standing convoité. Par contre, la progression

enregistrée en milieu modeste, appréciable en soi (N30), évolue seulement entre 15 et 35%. Cette différence atténue fortement les moyennes globales des villes et aires rurales à population ouvrière élevée. Elle explique aussi l'avance prise par les zones à forte activité tertiaire. Mannheim et Ludwigshafen, très ouvrières, s'opposent ainsi à Francfort, plus tertiaire.

Les groupes sociaux réagissent différemment en fonction du type de commune habité. Dans les villages, les groupes riches ou moyens, pour rattraper leur retard par rapport aux grandes agglomérations, redoublent d'effort, dépassant généralement celui consenti dans les villes. Les catégories modestes cependant, dont le budget ménager peut être difficilement comprimé en faveur du budget récréatif, sont tributaires de la hiérarchie communale, les villages étant les moins favorisés ; mais les différences sont faibles d'un type de commune à l'autre, les catégories modestes tenant à leur tour à participer le plus possible à la poussée récréative.

(N30) : Le taux de progression budgétaire peut paraître faible. Il faut cependant tenir compte du fait qu'il fait ressortir essentiellement la proportion croissante des sommes prélevées sur le revenu global en faveur des loisirs et des vacances, indépendamment de l'amélioration générale du niveau de vie qui conditionne le niveau des pratiques récréatives et vacancières.

Pour l'ensemble des catégories sociales, le pouvoir d'achat récréatif est cependant plus élevé en Allemagne, en Suisse et aux Pays-Bas, d'où l'expansion plus générale de la récréation dans ces zones. Autriche et Luxembourg se placent au second rang, suivis de la France et de la Belgique. Plus le pays est riche, plus les ménages augmentent la part de leur revenu consacré aux loisirs; plus le pays est en retrait sur le plan économique, plus la volonté de "forcer" le budget récréatif apparaît dans les comportements d'ensemble.

C) Les revenus d'appoint

1) L'appoint des ménages

Les économies en plein essor dispensatrices de salaires élevés ralentissent la course aux revenus complémentaires masculins, et offrent des salaires féminins en nombre important, alors que dans les autres régions où la femme a moins de possibilité d'exercer une activité professionnelle (264), les ménages sont enclins à rechercher davantage de ressources d'appoint (annexe VII).

Celles-ci consistent en travaux supplémentaires rémunérés ne constituant pas de salaires réguliers, ni pour le chef de famille, ni pour l'épouse. Elles proviennent soit de l'entreprise qui emploie les intéressés comme salariés, soit d'autres établissements ou de particuliers qui ont recours à des salariés temporaires ou à des vacataires. Bien souvent aussi, notamment en milieu modeste, le budget récréatif est alimenté par le travail "noir".

Ces activités lucratives complémentaires sont de plus en plus recherchées. Tel fonctionnaire moyen de Stras-

bourg a effectué pendant 15 ans des représentations commerciales de toute nature en soirée et pendant le week-end, pour améliorer son équipement récréatif et vacancier, et pour participer aux migrations les plus variées. Il a même mis ces dernières financièrement à profit en faisant pendant une ou deux heures par sortie de la représentation en milieu récréatif. D'autres cadres moyens, de toute nationalité, s'engagent dans l'hôtellerie ou la restauration durant une partie de leur temps libre pour améliorer leur budget récréatif. En milieu modeste, le travail noir prospère un peu partout, notamment dans le bâtiment et l'aménagement des jardins ou de terrains de jeux privés (264, 844).

Les ressources d'appoint étant fonction de l'importance du revenu familial, les cadres supérieurs répondent en général très peu à leurs sollicitations. Leurs réticences cèdent cependant légèrement depuis 1965 (annexe VII), surtout dans le secteur privé où les occasions offertes sont plus nombreuses et où l'activité parallèle ne se heurte pas à des interdictions aussi impératives que dans le secteur public.

Les ménages à revenus moyens et surtout ceux à revenus modestes sont les plus nombreux à signaler que les ressources d'appoint représentent pour eux des sources appréciables d'amélioration du budget récréatif (annexe VII) ; de 1960 à 1971 le nombre de ces familles augmente jusqu'à 13 % en milieu moyen et 24 % en milieu modeste.

La hiérarchie communale apparaît très nettement dans ce mouvement. Sauf à quelques rares exceptions près, le taux d'accroissement est proportionnel à l'importance des communes,

Les villages offrent moins de possibilités d'activités lucratives supplémentaires que les villes. Bien que les propriétaires habitant en ville engagent de plus en plus de ruraux pour effectuer des travaux de construction ou d'aménagement de résidences secondaires, l'écart entre la ville et la campagne reste sensiblement le même de 1960 à 1965 et de 1966 à 1971 (annexe VII).

Les pays qui enregistrent les taux les plus élevés d'utilisateurs de ces sources de revenus, sont ceux dont l'activité économique n'est pas aussi enrichissante ou dont le désir récréatif est très poussé, ne serait-ce que pour rattraper les niveaux des autres nations : France et Belgique ont en moyenne plus de ménages intéressés aux ressources d'appoint que l'Autriche et le Luxembourg. Les Pays-Bas, l'Allemagne et la Suisse font montre du plus faible intérêt.

Mais c'est en France et en Belgique que les écarts entre villes, en milieu modeste, sont les plus prononcés. Les contrastes économiques et récréatifs y sont aussi les plus accusés.

Dans l'ensemble des zones rhénanes cependant les ménages de condition moyenne consacrent la plus grande part de leurs revenus d'appoint à l'évasion (264). Certains d'entre eux, en nombre croissant sacrifient l'essentiel de leur temps et de leur budget récréatifs à l'aménagement d'une résidence secondaire.

2) L'appoint des jeunes

Les jeunes sans activité professionnelle émargent au budget récréatif familial de façon très sensible

(264, 844), surtout depuis les années 1965/66. Les sollicitations croissantes incitent une proportion accrue d'entre eux à rechercher des ressources d'appoint pendant leur temps libre, parfois même pendant le temps réservé d'habitude aux études (264). La multiplication des offres favorise le développement de ces sources de revenus. Depuis 1965/66 l'appel au travail vacancier lancé par les entreprises est devenu systématique. La pénurie d'effectifs adultes pendant les mois d'été a manifestement contribué à l'essor du travail rémunéré des jeunes. Nombreux sont ceux d'entre eux qui s'engagent comme préposés temporaires dans les postes, ou comme agents de contrôle et de surveillance, ou encore comme receveurs des autobus ou tramways publics, manutentionnaires, garçons de course, aide-maçons, vaguemestres des entreprises, etc ...

D'autre part, les exigences commerciales du week-end incitent les responsables de nombreux points de vente à engager des jeunes en quête de revenu dès le vendredi soir, surtout le samedi, parfois aussi le dimanche (hôtellerie, restauration, magasins pour touristes, boutiques de mode "jeune", à la manière du Quartier Latin de Paris). On devient alors vendeuse ou vendeur, serveuse ou garçon, pompiste, porteur de bagages, réceptionniste, etc ...

Ces activités permettent d'améliorer le budget récréatif personnel et de ne pas être tributaire comme avant du portefeuille familial.

Le milieu étudiant s'est particulièrement bien intégré dans cette nouvelle optique, allant jusqu'à insérer sa demande dans des revues professionnelles et autres, des

quotidiens ou des illustrés. Depuis 1960, ses ressources financières moyennes ont augmenté de 91 à 182 %, les pourcentages les plus élevés étant atteints dans les grosses agglomérations, les plus faibles se situant dans les communes rurales. Entre 1965 et 1972, le taux d'accroissement a oscillé entre 21 et 48 % ; la progression se poursuit ainsi de façon massive.

Les élèves de l'enseignement secondaire ou primaire, dès l'âge de 13 ou 14 ans, participent également au mouvement bien qu'en proportion moindre (annexe VIII). Leurs gains sont moins élevés que ceux des étudiants, en raison de leur âge et de leur compétence relativement faible ; mais ils se sont accrus de 45 à 78 %, ce qui correspond à la moitié de l'augmentation des revenus de leurs aînés. A présent, les grandes villes fournissent des emplois plus nombreux et mieux rénumérés, les écarts entre 1965 et 1972 atteignent à peine un tiers de ceux des étudiants.

Les apprentis, intéressés aux revenus d'appoint, sont cependant les plus mal lotis. Leurs gains n'ont augmenté que de 29 à 48 % de 1960 à 1971 et les écarts entre 1965 et 1972 ne dépassent guère 7 %. Comme les catégories précédentes, celle des apprentis est désavantagée en zone rurale ou faiblement urbanisée.

Des variantes sont introduites dans ce classement par les structures du pays d'origine. Les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suisse et l'Autriche se placent devant la France, le Luxembourg et la Belgique. L'influence du modèle proposé et l'essor économique constituent d'importants atouts qui contribuent à la différentiation des pays.

Fig.9 - Aspirations récréatives des populations rhénanes

(moyennes générales)

I - Aspirations générales des salariés de 1960 à 1971

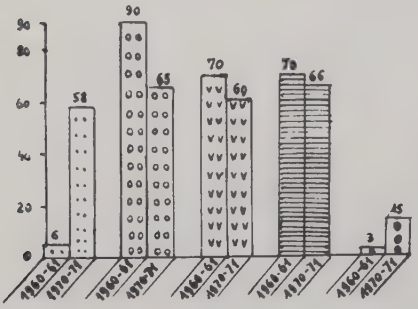

journée de travail continue

augmentation du revenu plutôt qu'une réduction de l'horaire hebdomadaire de travail

travaux supplémentaires rémunérés

maison individuelle comme cadre d'habitation

résidence secondaire comme cadre récréatif d'habitation

II - Types de loisirs souhaités en 1970/71
(population totale au-dessus de 14 ans)

sports traditionnels
sports nautiques
sports d'hiver
équitation
loisirs aéronautiques
loisirs culturels
loisirs artistiques
jardin familial

III - Equipements souhaités en en 1970/71 (popul.de plus de 14ans)

espaces verts adaptés
terrains de jeux pour enfants
équip. sportifs (+ piscines)
équip. polyvalents de loisirs
équip. spécialisés (toute nature)
amélioration du réseau de voies de communication

IV- Mobilité récréative en 1970/71
(population totale de plus de 14 ans)

% de personnes préférant:
les fins de semaine
les autres jours de semaine
les vacances
les migrations interfrontalières

Pour la méthode d'évaluation, cf. Appendice, Seconde partie ("Méthodologie"), chapitre deuxième, I B

Le poids de la jeunesse renforce de la sorte les disparités entre est et ouest, déjà observées sur un plan plus général.

IV - LES ASPIRATIONS DE LOISIRS (N31)

A) Les aspirations rhénanes

La demande récréative actuelle résulte d'un état de fait dû aux structures imposées par une société encore ancrée dans des traditions tenaces, ainsi qu'aux contradictions de deux ères économiques, superposées, la période industrielle et l'époque postindustrielle. Aussi importe-t-il de connaître les attitudes mentales orientées vers l'avenir, surtout dans un espace qui connaît un essor démographique important. Les jeunes générations occupent une place grandissante, exercent de nombreuses pressions sur les hommes en place et souhaitent réorienter le cadre de vie qui leur est proposé.

La civilisation des loisirs étant d'abord dépendante du rôle joué par le travail et par l'organisation de ce dernier, les populations sont plus ou moins conscientes des problèmes posés par les tendances présentes. Influencés par les organismes sociaux auxquels ils ont donné leur adhésion ou par les programmes des mouvements syndicaux et politiques ou encore par la grande presse écrite ou parlée, les habitants des pays rhénans effectuent des choix, même si pour le moment ils sont obligés de subir des contraintes variées (figure 9).

(N31) : cf. Appendice, Seconde partie ("Méthodologie") ; chapitre deuxième, ID.

L'organisation de la journée de travail est fortement remise en question depuis l'intensification des migrations quotidiennes et la quasi-impossibilité pour de nombreuses personnes de rentrer à leur domicile durant la pause de midi. Les fatigues, consécutives aux déplacements, interviennent en faveur d'un nouvel aménagement de la journée de travail continue qui permettrait de renforcer le temps récréatif de la soirée. En 1970/71, 58 % des habitants inclinent déjà à ce réaménagement, contre 6 % à peine en 1960/61. En outre, si par suite de l'amélioration des conditions de travail, les personnes qui préfèrent une augmentation du revenu plutôt qu'une réduction de l'horaire hebdomadaire dominent en nombre en 1960 ; leur importance a très sensiblement diminué depuis (90 % en 1960, contre 65 % en 1971). Une remarque analogue peut être faite à propos des travaux supplémentaires rémunérés, quoique le taux de diminution soit ici plus atténué que dans le cas précédent.

Cette évolution s'explique par des niveaux de ressources financières plus élevés certes, mais aussi par la poussée des jeunes qui ne considèrent généralement plus la période de travail quotidienne que comme une activité indispensable à la satisfaction des besoins vitaux, et, surtout, des besoins de loisirs. Petit à petit, le déjeuner pris en famille n'a plus la même importance, la gastronomie, même en secteur français, ne revêtant pas pour les jeunes le même aspect de culte que pour les adultes. Confort, acquisition d'équipements récréatifs et loisirs vécus y jouent un rôle déterminant. On est ainsi plus favorable à la journée de travail continue, mais on a conservé la vieille mentalité d'âpreté au gain, toutefois adaptée aux besoins de dépenses récréatives. Néanmoins les jeunes commencent à s'intéresser davantage à une réduction de l'horaire hebdomadaire de travail, plutôt qu'à une augmentation du revenu, qu'ils

espèrent d'ailleurs rattraper un jour d'une façon ou d'une autre. L'allongement du temps récréatif et les nombreuses occasions fournies par une économie généralement en expansion, facilitent la course aux gains complémentaires, parfois non déclarés au fisc, souvent supérieurs au taux horaire payé pour l'exercice d'une profession principale.

L'engouement pour le confort, un certain prestige social attaché à la possession d'un bien immobilier,- héritage d'un long passé,- une conception assez individuelle ou familiale du temps libre, conduisent une proportion élevée de rhénans à préférer la maison mono-familiale comme cadre d'habitation, chaque fois que l'occasion se présente. En 1970, 70 % d'entre eux signalent être favorables à cette formule ; ils sont encore 68 % en 1971. Fréquemment le citadin, qui a conservé bon nombre de réflexes ruraux, - témoins de ses [illegible] origines, - économise au détriment de ses loisirs pour acquérir d'abord une maison périurbaine ou, à défaut, un appartement. Ce choix prioritaire explique parfois la montée moins rapide de la demande récréative, même en zone de forte consommation.

Mais le désir de posséder une résidence secondaire se renforce à son tour ; 3 % à peine de la population non encore nantie a rêvé d'une habitation récréative en 1960/61. L'accroissement est sensible en 1970/71 : 15 % déjà des ménages souhaitent l'alternance résidentielle qui permet de mettre à profit l'important capital d'énergie, de privations, d'épargne et d'investissement immobilier accumulé par les générations précédentes.

Néanmoins, en-dehors de ces multiples liens avec les traditionnelles réactions rhénanes, les aspirations traduisent aussi des tendances nouvelles.

Les types de loisirs souhaités (figure 9, II) dénotent une nette tendance vers le non-utilitaire, vers ce qui est le plus coûteux et plus apprécié par la société contemporaine. Si les sports traditionnels, dont les équipements sont parfois jugés insuffisants, font encore l'objet des désirs de 30 % de la population, les sports nobles sont déjà particulièrement convoités : sports nautiques et sports d'hiver se situent en flèche (35 % de la population) ; l'équitation, hier encore essentiellement pratiquée en milieu agricole, exerce son attrait sur 25 % de personnes qui envient les rares favorisés pouvant actuellement pratiquer ce sport ; le vol à voile et l'aviation de tourisme font, quant à eux, l'objet des voeux de 10 % de la population restée jusqu'à présent en dehors du mouvement.

Les loisirs culturels et artistiques (théâtre, concerts, lecture, pratique de la musique et de la danse, etc ...), avec respectivement 15 et 10 % de potentialité, n'atteignent pas des taux substantiels, mais révèlent l'intérêt croissant accordé au savoir, à l'expression de la personnalité et au besoin d'ascension sociale que l'argent seul ne permet plus d'assurer.

Les tendances à une valorisation des surfaces vertes, qui se font jour particulièrement depuis les années 1966/67, sont déjà perceptibles dans le cadre familial même. 10 % de la population, privée de jardin familial, désire en acquérir un dans un proche avenir, soit pour en faire un potager, soit surtout pour y aménager des aires d'agrément. Ces aspirations expliquent fréquemment la préférence accordée à la maison individuelle ou à l'immeuble en bande, tant en ville qu'à la campagne. Mais elles débordent le cadre stricte-

ment familial, puisqu'elles portent sur une meilleure réorganisation communautaire des espaces de verdure (figure 8, XII). 60 % de la population pensent en effet qu'il serait utile de créer des équipements de loisirs appropriés dans les zones vertes, à l'intérieur et en dehors des agglomérations. Pour environ 1/3 des personnes interrogées, cette revendication prime toutes les autres. C'est dire combien le problème de l'aménagement de la nature préoccupe l'habitant à l'heure actuelle.

D'autres choix portent sur les terrains de jeux pour enfants, jugés insuffisants par 25 % de la population. Il convient du reste d'ajouter à ceux-ci, pour les villes importantes, des promenandes à l'abri de la circulation motorisée, voies d'accès comprises. Le nombre croissant de personnes du troisième âge exige une rénovation des conceptions urbanistiques habituelles : près des 4/5 de retraités estiment qu'à ce sujet ils sont des "laissés pour compte" dans la société actuelle.

Le besoin d'activité physique dans un monde très tertiairisé, la montée des jeunes, l'allongement de la durée de l'existence humaine et le renforcement consécutif des pratiques d'entraînement corporel, incitent 25 % des rhénans à considérer que les équipements sportifs offerts sont insuffisants, malgré l'imposant effort accompli dans ce domaine depuis les années 1950/55. En Allemagne notamment, le "Deutscher Sportbund", exerce depuis près de dix ans une influence déterminante sur la population, à grand renfort d'affiches, d'encarts publicitaires dans les périodiques, de déclarations à la presse parlée ou écrite, de brochures attrayantes, de séquences télévisées et de fêtes sportives,

pour répandre la pratique du sport dans toutes les couches démographiques. Il propose une "seconde voie" sportive (N12) destinée à faciliter le maintien de la forme physique (N13) et à encourager le "sport en famille", grâce à des séances accueillant au même moment tous les membres d'un ménage. Cette orientation renforce dans ce pays le taux de voeux émis qui atteint une moyenne de 40 % dans les grosses agglomérations rhénanes, contre seulement 15 % dans les grandes villes des autres secteurs. L'exemple donné, le modèle offert, déterminent ainsi les choix effectués pour l'avenir.

Il en est de même pour les autres équipements de loisirs, surtout les ensemble polyvalents. Ces derniers parsèment l'espace rhénan, notamment en pays germanique, suisse et néerlandais. 25 % de la population cependant souhaitent leur extension et une répartition plus judicieuse de l'offre. Les équipements spécialisés, dans un type d'activité, quoique plus abondants, semblent être également insuffisants, mais dans une proportion réduite : 5 % seulement des habitants déclarent désirer une amélioration de la situation actuelle. Ce taux global mérite toutefois une analyse régionale attentive. En effet, la satisfaction presque générale en pays allemand, suisse et néerlandais, diminue considérablement les effets de la demande potentielle dans cette partie du périmètre, où seulement 15 à 20 % de personnes signalent un équipement déficient, notamment dans les zones de développement moyen ou dans les zones résiduelles (N14). Dans ces dernières

---

(N12) : "Zweiter Weg"

(N13) : Sport "fitness"

(N14) : cf. ci-dessus, IIC

l'on souhaite en effet davantage de distractions, de cercles culturels ou artistiques, de centres d'initiation au bricolage, au modélisme, à la réalisation d'équipements récréatifs (barques, petits voiliers), à la pratique de l'appareil photographique et de la caméra. La salle de cinéma ou de théâtre implantée dans le village, encore fortement demandée en 1957/59, ne fait plus l'objet d'aucun vœu, les mentalités ayant admis que seule la ville peut offrir un choix valable.

L'amélioration du réseau de voies de communication apparaît dans la statistique globale comme un désir très réduit (5 % seulement des habitants). A la lumière d'une ventilation régionale des réponses reçues, ce faible pourcentage témoigne d'un important déséquilibre entre les divers pays. Il s'explique par le poids de l'Allemagne, de la Suisse, des Pays-Bas, d'une partie du Luxembourg et de la frange autrichienne du périmètre, où le réseau routier connaît un développement intéressant du point de vue récréatif. Ailleurs,- en France et en Belgique surtout, - près de 30 % des habitants se plaignent de l'insuffisance des voies routières qui réduisent les migrations et empêchent les zones résiduelles de se manifester davantage. Quelques exemples donnés à l'appui des revendications exprimées, illustrent les causes des insatisfactions : grâce à l'autoroute, Heidelberg se trouve à une heure et demie de Strasbourg alors que Lauterbourg reste située à une heure et quart de cette même ville. Le massif vosgien réduit les déplacements, une autoroute transversale serait souhaitable dans la partie méridionale ; les Ardennes belges sont mal reliées aux régions d'évasion voisines ; de véritables voies rapides s'imposent, sous réserve du contrôle de la protection forestière. Même dans les zones pourvues de routes rapides, d'importantes lacunes sont signalées ; ainsi des

habitants de la Ruhr désireraient la création d'une transversale Dusseldorf-Cassel susceptible de faciliter l'accès aux zones vertes orientales et sud-orientales, qui présentent l'avantage supplémentaire d'avoir été converties pour une large part en parcs naturels. A Karlsruhe, l'accès au Palatinat est jugé insuffisant, la rive gauche du Rhin ne disposant pas d'un réseau routier adéquat. Certains usagers demandent en outre des autoroutes réservées aux poids lourds qui ralentissent pour le moment l'écoulement du trafic automobile.

La voie ferrée n'échappe pas aux critiques, exprimées surtout par des vacanciers qui se déplacent dans l'espace rhénan : l' "épouvantable" liaison ferroviaire Mayence - Strasbourg est dénoncée à maintes reprises; les liaisons est-ouest mettant en cause les fractionnements frontaliers font l'objet d'âpres remarques : Stuttgart est mal reliée à l'est français ; Fribourg e/B souffre de relations difficiles avec Nancy et Metz ; Offenbourg ne répond pas aux besoins de communication entre la France et l'Allemagne ; les lignes existantes devraient être doublées de voies particulièrement rapides pour décongestionner les voies existantes ; réseau ferroviaire et aéroports nécessiteraient des liaisons réciproques directes.

La mobilité récréative joue ainsi un rôle déterminant dans les aspirations des populations rhénanes (figure 9, IV). Les 3/4 des non-migrants souhaitent pouvoir se déplacer un jour pendant la durée du week-end, dont l'étalement sur deux jours complets est désiré de façon générale. De nombreux salariés du commerce et de l'artisanat "revendiquent" dans leurs réponses le droit à la libreté personnelle du samedi ; certains d'entre eux proposent l'adoption du système allemand

de fermeture des entreprises à partir du vendredi soir et d'ouverture des commerces à raison d'un samedi par mois en fonction d'un roulement à définir.

30 % des habitants voudraient se déplacer en soirée, s'ils en avaient la possibilité. Ils appartiennent à la catégorie qui opte en faveur de la journée de travail continue. Leur choix est fonction de leur origine résidentielle et porte surtout sur les migrations vers les points de loisirs périurbains ou les déplacements en direction du centre-ville.

Une forte demande s'exprime chez les non-vacanciers, dont 65 % déclarent être prêts à s'insérer dans l'évasion annuelle dès que la possibilité leur en sera offerte. Environ 1/4 d'entre eux choisirait l'espace rhénan comme zone de séjour ; 3/5 de ce quart déclarent qu'ils voudraient y pratiquer le tourisme de passage avant de gagner des zones plus éloignées ; ces touristes en puissance habitent couramment dans la partie septentrionale du périmètre. L'ensemble de cette catégorie de non-vacanciers insiste également sur son désir d'augmenter parallèlement les dépenses de loisirs.

Les migrations interfrontalières ne connaissent pas encore une vogue récréative massive. 25 % à peine de la population désireraient renforcer les flux actuels. Mais la moyenne globale fausse à nouveau l'importance de l'une ou l'autre potentialité régionale. En effet, certaines frontières présentent plus d'attraits que d'autres (N32), puisqu'elles bénéficient de pourcentages de voeux très élevés (50 à 60 %).

(N32) : cf. chapitre sixième

Une fois de plus, nous constatons à travers cette analyse que les potentialités qui apparaissent à partir des désirs exprimés par la population, portent la marque des situations présentes. L'accélération des réformes souhaitées renforcerait sans doute le nombre de personnes susceptibles de s'insérer dans le mouvement récréatif et faciliterait la mise en place de nouvelles formules récréatives encore insoupçonnées aujourd'hui.

L'examen des aspirations selon les groupes sociaux (annexe IX) contribue à étayer cette observation.

Les membres des professions manuelles habitués à un cadre de réflexion de type ancien et à des contingences quotidiennes très matérielles optent très peu en faveur de la réduction du temps de travail. Les membres des professions tertiaires par contre sont davantage favorables à celle-ci, à plus forte raison lorsque leur niveau culturel et budgétaire est élevé. Les jeunes non encore insérés dans l'activité professionnelle, habitués à manier les idées plutôt que les instruments de travail, dépassent les taux d'option de ces derniers. Mais même lorsque les jeunes sont déjà engagés dans la vie professionnelle, ils sont plus favorables que les adultes à la diminution de la durée du travail. Une nouvelle tendance susceptible de renforcer la demande récréative est ainsi amorcée.

L'étude des types de loisirs souhaités révèle qu'une faible proportion de personnes seulement sont indécises quant au choix d'une dominante récréative : l'absence ou le refus de choix ne dépasse pas 15 % dans les professions manuelles et 9 % dans les activités tertiaires ; les propor-

tions sont particulièrement faibles chez les jeunes, plus décidés encore que les aînés à bénéficier du temps de loisir désiré.

En ce qui concerne le choix des activités, la dominante "distraction" (N33) l'emporte partout ; sauf dans la catégorie des professions tertiaires à formation universitaire où elle ne concerne que 52 à 54 % de personnes, elle intéresse généralement entre 60 et 68 % des membres de chaque autre groupe social. La dominante "sports traditionnels" ne rencontre que très peu de faveur. La dominante "sports nobles", par contre, peu importante en milieu manuel, renforce sa position ailleurs. La dominante "loisirs culturels" reste toutefois faible et ne dépasse guère 15 %, même en milieu tertiaire à formation universitaire.

L'aspiration aux migrations interfrontalières témoigne d'une plus grande perméabilité potentielle des frontières et de nouveaux réflexes acquis par les jeunes moins marqués par l'histoire que leurs aînés. Si parmi les adultes 17 % des manuels et 34 % des tertiaires à formation universitaire se déclarent prêts à envisager des migrations interfrontalières lorsqu'ils en auront les moyens ou lorsque les pays rhénans qu'ils envisagent de découvrir disposeront d'équipements plus intéressants, 23 % des jeunes manuels et 85 % des étudiants font montre des mêmes désirs. Les taux enregistrés ne concernent pas seulement les habitants proches des frontières, mais tout l'espace rhénan. Les réponses favorables sont cependant d'environ 1/3 plus nombreuses à moins de 50 km des limites nationales.

(N33) : Signalons que la dominante "loisirs utilitaires" a pratiquement disparu dans les réponses recueillies.

Les désirs exprimés ne s'orientent pas uniquement vers la variété des activités et la demande quantitative; ils ont aussi pour objet le cadre général dans lequel se situent les pratiques récréatives à domicile ou à l'extérieur. Le premier adversaire de l'image idéale semble être l'équipement imparfait : locaux inadaptés, insuffisants ou privés d'un minimum d'hygiène ; installations localisées dans des quartiers tristes ou difficilement accessibles ; atmosphère d'endoctrinement et d'orientation unilatérale régnant dans certaines maisons ; paternalisme plus ou moins conscient des dirigeants ou des animateurs (264).

La seconde préoccupation est la recherche d'un environnement protégé de verdure qui doit commencer dans le quartier résidentiel et se poursuivre en secteur périurbain et à la campagne. Certaines réponses font état d'un modèle : quartier d'habitation à maisons individuelles entourées de jardins ; ensemble collectif s'élevant au milieu d'un parc de verdure (N34) ; centres de loisirs en forêt ou à la lisière d'un espace boisé ; évasion du type "Paradiesland" pour enfants ; rivières non polluées se prêtant à la baignade ou à la pêche ; forêts à sentiers "marqués" pour promenades ; parkings à l'entrée de zones protégées à destination récréative, pour empêcher la circulation automobile à l'intérieur ; pénalisation des déprédateurs (N35).

(N34) : L'immeuble collectif à petite pelouse attenante est systématiquement répudié ; quelques réponses parlent "d'aumône".

(N35) : Mesure demandée surtout par des Allemands, des Suisses, des Hollandais

Ce sont les zones à consommation récréative développée qui témoignent le plus d'aspirations qualitativement élevées (tableau B). La fréquence des voeux émis en matière d'amélioration de l'environnement résidentiel dans les zones d'avant-garde, à forte ou à moyenne consommation, est presque deux fois supérieure à celle des zones résiduelles. Le degré d'expérience acquis par la confrontation quotidienne avec les problèmes et l'éveil provoqué par la presse ou les associations diverses expliquent ce contraste. C'est ainsi que les zones à consommation importante souhaitent aussi bénéficier d'équipements plus nombreux en zone de verdure protégée. L'élimination des pollutions et nuisances entre très peu dans les préoccupations d'avenir des populations habitant les zones résiduelles, alors que les autres zones réagissent assez vigoureusement.

C'est pourquoi le souci de participation à l'aménagement du cadre de vie récréatif s'exprime mieux dans les zones à consommation élevée que dans les zones à faible demande. Les réponses reçues indiquent un désir très net des usagers d'être consultés de façon accrue par les autorités municipales et régionales : environ 3/5 de la population se déclarent intéressés par cette participation, dans les zones d'avant-garde et à forte consommation ; dans les zones moyennes le taux atteint presque 40 % ; il ne s'élève qu'à 25 % dans les zones résiduelles.

Les personnes répondant à cette tendance se plaignent de l'insuffisance des méthodes traditionnelles de consultation électorale qui portent sur des considérations globales et, souvent, de vagues promesses. Elles souhaiteraient des relations spécifiques des autorités avec les

TABLEAU B

Désirs d'amélioration qualitative du cadre récréatif

- en % de la population de chaqun zone de consommation -

Désirs exprimés / Types de zones de consommation	Amélioration de l'environnement résidentiel	Amélioration qualitative des équipements et des	Equipements plus nombreux zone de verdure	Elimination des pollutions et nuisances
Zones d'anatgarde	38	45	57	65
Zones à forte consommation	35	42	48	59
Zones moyennes	31	49	34	42
Zones résiduelles	18	56	27	15

habitants des quartiers d'habitation, les parents, les mouvements et associations qui animent ces derniers ; des secrétariats de quartier sont demandés à Strasbourg et à Nancy. Les opinions exprimées sont certes très théoriques, parfois teintées de scepticisme quant à leurs chances de succès ; les reproches courants qui les animent, portent toutefois sur un point bien précis : l'électoralisme des dirigeants dans notre société démocratique risque de fausser la participation à sa base.

L'étude des aspirations récréatives conduit ainsi à poser d'importants problèmes politiques, au moment où les loisirs s'apprêtent à marquer la société au moins autant que les structures économiques dont ils sont en grande partie tributaires. Le prochain chapitre devrait permettre une approche plus détaillée des questions soulevées par les orientations actuelles et les déséquilibres de l'espace rhénan.

Notre analyse des aspirations serait cependant incomplète si nous ne présentions pas un aperçu des désirs spécifiques des consommateurs hors-périmètre, à partir des renseignements réunis grâce aux sondages effectués auprès des personnes domiciliées à l'extérieur des pays rhénans qui ont séjourné dans ces derniers entre 1967 et 1972.

B) Les aspirations des usagers non-rhénans

Vacanciers et amateurs de loisirs hebdomadaires (N36) de toute catégorie socio-professionnelle, originaires

(N36) : les amateurs de loisirs hebdomadaires sont des personnes qui recherchent des loisirs pendant la semaine de travail professionnel ou durant le week-end.

de types de communes variés, ont eu l'occasion d'exprimer leurs souhaits dans chacune des zones rhénanes de consommation.

Les amateurs de loisirs (tableau C), essentiellement domiciliés dans les régions entourant notre périmètre se déclarent dans l'ensembles assez satisfaits de leur zone d'accueil. Un peu moins de la moitié d'entre eux seulement désirent des changements ; lorsqu'ils se livrent à des confidences, ils émettent souvent simultanément plusieurs voeux (tableau C).

Un certain nombre de souhaits concernant l'accessibilité de l'espace rhénan. Les catégories modestes désireraient se déplacer vers des endroits situés à moins de trois quarts d'heure de leur domicile, alors que les couches moyennes pousseraient volontiers leurs randonnées jusqu'à une heure et demi de trajet, durée que les groupes aisés dépasseraient fréquemment. Les variantes locales jouent cependant un rôle déterminant. Dès qu'une zone d'avant-garde ou de forte consommation (figure 6) se trouve à proximité du domicile, les distances potentielles indiquées se réduisent essentiellement au temps nécessaire pour rejoindre ces zones. C'est le cas des parties septentrionale et méridionale de notre périmètre, ainsi que de la région comprise entre Trèves, Luxembourg, Metz et Sarrebruck.

Les constatations qui précèdent, montrent de façon très nette que toutes les possibilités sont encore offertes à l'espace rhénan pour accentuer sa consommation récréative dans les zones déjà fort bien développées sous réserve de la prise en considération des remarques suivantes:

Les conditions d'accès aux zones de consommation laissent à désirer. Si les zones d'avant-garde semblent pour le moment exemptes de fortes critiques à ce sujet, les autres zones font l'objet de maint reproche.

. Les faibles récriminations enregistrées à l'encontre des zones d'avant-garde concernent surtout l'aire de Zurich : les usagers français de la trouée de Belfort et de Montbéliard, ainsi que les migrants du Bade-Sud et du Wurtemberg-Sud, se plaignent de l'absence d'autoroute reliant leur région plus directement à celle de Zurich.

Si l'on se réfère aux pourcentages de fréquentation des visiteurs domiciliés à l'extérieur du périmètre qui évoluent en zone à forte consommation rhénane, - région germano-belgo-hollandaise, régions de Stuttgart - Karlsruhe, de Strasbourg et de Mulhouse - Montbéliard, - il apparaît que ces dernières doivent être appréciées différemment sur le plan des potentialités. Alors que la situation est considérée comme satisfaisante dans le nord et du côté de Stuttgart - Karlsruhe, elle laisse quelque peu à désirer à Strasbourg. Cette ville est, en effet, insuffisamment accessible par les Vosges et la Forêt Noire. Les autorités françaises et allemandes sont placées sur la sellette, accusées de réduire les possibilités de relations entre les versants est et ouest du massif vosgien et de la Forêt Noire.

Mulhouse - Montbéliard devraient, selon les migrants, bénéficier d'une autoroute reliant le bassin rhénan au couloir rhodanien, leurs liaisons avec l'ouest français étant également insuffisantes, pense-t-on.

TABLEAU C

Aspirations récréatives de semaine en milieu non rhénan intéressé au périmètre

- en % des migrants ayant exprimé des voeux -

Nature des voeux / Types de zones rhénanes de consommation	Amélioration des conditions d'accès aux zones de consommation	Amélioration des équipements d'accueil	Amélioration du cadre d'accueil (environnement)	Type de zone de consommati souhaitée priorité
Zones d'avant-garde	7	18	6	21
Zones à forte consommation	17	27	15	16
Zones à consommation moyenne	26	21	29	19
Zones résiduelles	48	44	17	37

Les zones potentielles à consommation moyenne ou à comportement résiduel les plus recherchées sont les régions s'étendant entre Coblence et la Meuse d'une part, les crêtes de la Forêt Noire et celles des Vosges d'autre part. Là aussi, un réseau à voie rapide serait le bienvenu.

L'analyse des aspirations permet d'observer par ailleurs que le mouvement récréatif hebdomadaire des non-rhénans ne s'intéresse que très peu au chemin de fer. Le recours à la voie ferrée, déjà exceptionnel à l'heure présente, - voyages en groupes, déplacements pour visites de parents ou d'amis, - n'a que des chances de développement réduites dans un proche avenir.

Par contre, la qualité des équipements d'accueil fait l'objet d'une préoccupation plus importante de la part des migrants extrarhénans. Les voeux exprimés (tableau C), font ressortir la relative satisfaction que procurent les zones d'avant-garde et les zones à consommation moyenne : 1/5 seulement des migrants critiquent les installations auxquelles ils reprochent d'être ou trop exiguës ou trop peu nombreuses. Dans les zones à forte consommation, le manque d'équipements, compte tenu de la plus grande demande, est davantage ressenti qu'en zone moyenne. Les zones résiduelles sont boudées à cause de la pauvreté de leur offre d'équipements.

Les installations d'accueil dont on souhaite le plus généralement le développement, sont les unités d'hébergement, - hôtels en particulier, - ce qui fait problème, car l'hôtellerie ne bénéficiant d'une activité optima que pendant une période relativement courte de l'année, peut de

ce fait difficilement dépasser une certaine capacité, sous peine de tomber au-dessous du seuil de rentabilité. Les aspirations vont donc ici à l'encontre des principes fondamentaux d'une économie de marché.

Les migrants estiment également que le cadre d'accueil pourrait être parfois amélioré sur le plan matériel : meilleur choix des emplacements, exploitation plus sensée des surfaces vertes en aire périurbaine ou rurale, amélioration du paysage urbain. Sur le plan humain et psychologique, les voeux les plus nombreux concernent le personnel d'accueil qu'il conviendrait de mieux styler, par égard pour le client qui souhaite une meilleure compréhension ; un minimum de connaissance de la langue du pays voisin est également souhaité; les Hollandais désirent qu'en Allemagne du nord et en Belgique, le personnel d'accueil sache parler le néerlandais ; les Allemands demandent que la réciproque soit vraie en Hollande, alors que les migrants venus de l'Ouest de la Meuse seraient heureux de rencontrer en Moselle plus de responsables de points récréatifs qui les abordent en langue française ; cette même remarque, les Bisontins et les habitants de la Haute-Saône la font au sujet de l'Alsace ; les Belges, de leur côté, désirent que dans les zones rhénanes centrales d'Allemagne le français soit davantage pratiqué.

L'ensemble des voeux relatifs au cadre d'accueil reste assez faible en ce qui concerne les zones d'avant-garde, qui ont déjà fourni un effort particulier sur ce plan. Dans les zones à forte consommation, légèrement moins insérées dans la mentalité et les structures d'une économie de loisirs, les améliorations pourraient renforcer la demande non rhénane de façon intéressante. Les potentialités seraient substantiel-

les dans les zones moyennes où près de 3 % des migrants non rhénans signalent des insuffisances. Les zones résiduelles sont moins critiquées, parce qu'elles offrent généralement un environnement satisfaisant ; l'essentiel des griefs porte sur l'accueil psychologique relativement déficient. Ce sont malgré tout les zones résiduelles, essentiellement rurales, qui seraient les plus attractives, si elles bénéficiaient d'importantes mesures d'aménagement et d'une politique visant à la transformation des mentalités : 37 % des non-rhénans qui fréquentent actuellement les autres zones leur seraient favorables. Les zones d'avant-garde augmenteraient néanmoins leur impact de façon substantielle : 21 % des non-rhénans qui ne les visitent pas encore, s'y rendraient volontiers. Les zones à forte consommation et à demande moyenne, gagneraient à leur tour à améliorer leurs structures.

De leur côté, <u>les vacanciers se montrent moins exigeants que les amateurs de loisirs proprement dits</u> ; 1/3 d'entre eux seulement font part de désirs d'amélioration, contre près de la moitié qui se déclarent satisfaits. Si les premiers ont davantage tendance à se montrer contents, c'est qu'en"passant", ils ressentent moins que les seconds les lacunes structurelles d'une économie des loisirs dont la façade, l'image de marque sont très confortablement développées pour une promenade de moyenne de dix jours par an à travers des paysages denses et variés.

Le touriste de passage pressé aspire avant tout à voir le maximum de choses en un minimum de temps. Ses fréquentations ont tendance à être essentiellement urbaines ; même à la campagne, il apprécie le plus les sites urbanisés : "curiosités" aménagées, dotées de restaurants, d'hôtels, de piscines, de terrains de tennis, de golf ou de mini-golf,

voire de jeux de quilles ou de boules. Il aime les croisières fluviales et autres visites dirigées. Il achèterait volontiers davantage de souvenirs locaux authentiques, différents de ceux qui sont offerts trop souvent à l'heure actuelle et dont la valeur artistique laisse à désirer.

Il serait donc possible de faire graviter autour des points de passage touristique tout un artisanat d'art, favorisé à la fois par les nouvelles exigences du goût et l'amélioration des budgets vacanciers. Un commerce mieux intégré à ces orientations bénéficierait largement des réadaptations.

Mais pour le vacancier ouvert aux problèmes d'aménagement de l'espace, les pays rhénans sont marqués par des déficiences plus importantes. Aussi allons-nous présenter ci-après les principales réflexions qui nous ont été faites lors de nos sondages (tableau D).

Contrairement aux apparences, le vacancier non-rhénan est souvent sensible à l'arrière-pays. Les zones résiduelles offrent en effet le plus de chances d'extension au tourisme, à condition de bénéficier d'une amélioration importante de leurs conditions d'accès. Vosges du Nord et Forêt Noire centrale devraient par exemple être reliées plus rapidement à Strasbourg - Kehl, de même que les Ardennes à Liège.

Nombreuses sont également les remarques faites à propos de l'incohérence des moyens de transport. Les touristes arrivant par la voie ferrée regrettent les lenteurs des liaisons Paris - Nancy - Epinal - Colmar - Fribourg e/B ; Francfort - Strasbourg ; Lyon - Francfort ; Genève, Lausanne ou Berne - Bâle - Vosges.

TABLEAU D

Aspirations des vacanciers non rhénans

- en pourcentage des migrants -
ayant exprimé des voeux

Types de zones rhénanes de consommation \ Nature des voeux	Amélioration des conditions d'accès aux zones de consommation	Amélioration des équipements d'accueil	Amélioration du cadre d'accueil (environnement)
ones d'avant-arde	3	24	3
ones à forte onsommation	7	18	11
ones à consom-ation moyenne	15	29	21
ones résiduelles	29	50	14

Les automobilites souhaitent tout autant des autoroutes que les autres catégories de migrants, déjà analysés ci-dessus. Ils insistent sur la réalisation de l'autoroute Paris-Strasbourg et celle qui reliera le couloir rhodanien à l'Alsace ; ils souhaiteraient que la liaison autoroutière Genève-Bâle soit achevée plus rapidement ; les percées vosgiennes sont attendues également avec impatience, de même que la liaison, par voie rapide, de Luxembourg - Aix-la-Chapelle, celle de Dijon-Vittel-Nancy, celles encore de Chaumont-Nancy, de Chaumont-Verdun et de Charleville-Mézières-Namur.

Les touristes qui se déplacent par la voie aérienne regrettent que les aéroports à vocation internationale ou interrégionale, suffisamment dynamiques pour faciliter des horaires plus souples et plus variés, disposant de voies d'accès rapides aux villes desservies, soient si peu nombreux. Les aérodromes à développer sont, par ordre d'importance décroissante des voeux : Strasbourg, Nancy, Luxembourg, Liège, Sarrebruck.

Les vacanciers non automobilistes désirent parallèlement une amélioration des conditions de déplacement du tourisme de passage à l'intérieur du périmètre, c'est-à-dire une meilleure coordination entre le rail, la route et la voie aérienne, ainsi qu'une réduction en durée des distances entre les villes à forte capacité d'hébergement touristique et les zones pittoresques alentour. Lorsqu'on est touriste non rhénan dans les pays du Rhin, on n'a d'habitude pas de temps à perdre si l'on veut tout voir ; on souhaite en gagner par des infrastructures plus adéquates ; c'est la préoccupation qui ressort de près de 4/5 des voeux exprimés.

C'est aussi la raison pour laquelle les critiques formulées par les touristes portent sur les pertes de temps occasionnées par les arrêts imposés aux postes frontaliers, curiosité en soi pour environ 1/3 des non rhénans, - certains migrants voudraient presque la conserver comme élément d'attrait supplémentaire, - mais énervante au moment des grandes affluences, et embarrassante lorsque les achats supérieurs à la tolérance douanière exigent la mise en oeuvre de stratagèmes raffinés susceptibles de cacher le plus discrètement possible les souvenirs ou objets utilitaires acquis. L'observation nuancée de ces attitudes soulève un problème capital pour l'avenir récréatif des pays rhénans : la suppression progressive des barrières économiques n'est pas suffisante pour renforcer de façon optimale la demande touristique ; la disparition consécutive du "charme" dû au fractionnement politique exige la montée parallèle d'initiatives de différenciation régionale susceptibles de continuer à assurer au bassin du Rhin l'alternance permanente des attractions touristiques.

Les vacanciers souhaitent quelquefois aussi l'amélioration du cadre d'accueil, mais de façon réduite : 3 % d'entre eux désirent le perfectionnement de l'accueil en zone d'avant-garde et 21 % en zone moyenne, les zones résiduelles n'atteignant qu'un taux de 14 %.

Ces pourcentages relativement bas s'expliquent par les choix auxquels procèdent les touristes en congé : fréquentant par excellence et pour peu de temps les endroits les plus connus et les mieux équipés, ils se heurtent moins aux insuffisances constatées par l'amateur de loisirs qui renouvelle sa demande à la même zone.

Le désir d'amélioration de l'environnement des équipements d'accueil concerne en priorité les zones moyennes (21 %), puis les zones résiduelles (14 %), moins observées, parce que moins connues, enfin les zones à forte consommation (11 %), les zones d'avant-garde étant très peu touchées par cette demande (3 %).

Plus que les autres touristes, les vacanciers demandent une meilleure organisation du temps d'ouverture des magasins, s'opposant dans leur conception aux désirs d'une partie des commerçants et salariés du commerce (N21) ; ils regrettent la fermeture des points de vente entre midi et quatorze heures, et le soir dès 19 heures. Les méditerranéens sont particulièrement choqués par cette pratique. La fermeture, le samedi, des commerces allemands n'est guère appréciée non plus. Par contre, l'ouverture en nocturne est très prisée par de nombreux touristes. L'économie récréative actuelle devrait donc reconsidérer des positions trop orientées vers la satisfaction des groupes de population autochtones, vieille survivance d'un certain repliement sur soi et témoignage d'une insertion encore insuffisante dans le processus récréatif moderne.

(N37) : cf. ci-dessus, même chapitre, IV A

CHAPITRE DEUXIEME

LES PRESSIONS SUR LA DEMANDE RECREATIVE

Les pressions de toute nature exercées sur la demande récréative rendent à présent le loisir plus fragile que jamais dans son essence et sa valeur intrinsèque. Alors que l'utilisation du temps libre, par sa définition même, devrait dépendre de la volonté exclusive de l'individu ou du groupe familial, le loisir est de plus en plus manipulé par des groupes de pression qui en font toujours davantage un moyen de régulation du marché, un élément de la politique économique, sociale et culturelle en vogue, flexible au gré des besoins partisans, par les immenses possibilités qu'offre une technologie avancée : puissance de l'information, conditionnement de la formation, publicité en faveur d'une consommation plus ou moins superflue.

L'espace rhénan, dont le degré d'américanisation est déjà fort poussé, présente l'exemple d'un périmètre où ces influences se manifestent à des titres divers, conjointement ou séparément, renforcées ou atténuées par le tracé des frontières.

I - LES MOYENS D'INFORMATION

Presse écrite, presse parlée et moyens divers de publicité complémentaire se partagent l'essentiel de l'influence exercée sur les pays rhénans en matière d'information du consommateur. Leur rôle global s'est accru considérablement depuis 1957/58. Plus des 4/5 des habitants du bassin rhénan signalent avoir eu recours de 1968 à 1971 aux moyens d'information ou avoir été influencés par eux, à un moment ou un autre de leurs choix récréatifs. De 1960 à 1962, 1/5 d'entre eux seulement ont été conscients de ce rôle exercé par les moyens de communication sociale. La

tranche chronologique adoptée pour notre étude se situe ainsi à un moment capital de l'évolution des structures de l'information et de leur impact réel.

A) La presse écrite

Nous avons déjà entrevu précédemment (figure 2C) le développement de l'information récréative dans la presse écrite, dont l'importance en nombre de pages a plus que doublé de 1960 à 1971.

Mais cette influence est fonction de l'intérêt que présentent pour le lecteur les quotidiens hebdomadaires, mensuels, annuaires et autres publications destinées à diffuser la connaissance du phénomène récréatif et la pratique du loisir.

De grands moyens ont été mis en oeuvre pour l'organisation d'un réseau de communication récréative, avec l'appui de puissants groupes financiers qui opèrent depuis l'extérieur du périmètre à partir des grandes capitales régionales, elles-mêmes inféodées parfois à de vastes combinaisons nationales ou internationales.

Si l'analyse des investissements de capitaux ne peut être que fragmentaire, compte tenu des difficultés de documentation, l'approche indirecte facilite une prise de conscience plus précise du problème soulevé.

Entre 1960 et 1972, les grands quotidiens et hebdomadaires régionaux ont triplé en moyenne les effectifs de leur personnel chargé spécialement de l'information

récréative et vacancière. La part consacrée aux loisirs par les journalistes et reporters polyvalents dans leur temps de collecte de l'information, a presque quintuplé ; les week-ends surtout, constituent de véritables cauchemars pour les rédacteurs appelés, à ce moment-là, à une omni-présence quelque peu déconcertante.

Les annonces et communiqués payants à but récréatif ou vacancier ont multiplié par 20 en moyenne, durant la même période, le chiffre d'affaires propre à ce secteur.

La participation financière de groupes d'édition importants aux organismes récréatifs ou vacanciers à but commercial, s'est presque généralisée. Les investissements orientés vers ces activités se sont accrus de façon surprenante depuis une dizaine d'années. Ils ont progressé de plus de 400 % en moyenne.

Mais la répartition spatiale de ces efforts est très inégale. Elle est centrée sur les grandes métropoles rhénanes qui animent en même temps les zones de consommation d'avant-garde, c'est-à-dire par ordre d'importance décroissante (N38) : Francfort, Zurich, Cologne et Dusseldorf.

La presse écrite encourage en outre, de façon non négligeable, les loisirs dans les zones rurales, moins sollicitées par des moyens de publicité plus directs.

(N38) cf. Chapitre septième : les pôles de consommation récréative.

Les personnes soumises de 1959 à 1971 aux sondages, amenés à signaler le type d'information qui les a incitées à acquérir du matériel récréatif ou vacancier, à s'orienter vers de nouvelles activités récréatives sédentaires, à partir en promenade pendant le week-end ou les vacances, ont situé la portée de la presse écrite par rapport aux autres moyens d'information (tableau E), de la façon suivante :

Le rôle de la presse écrite reste encore très satisfaisant, malgré la concurrence extraordinaire d'autres éléments de pression (N39), si l'on considère qu'il a été à l'origine de l'orientation récréative nouvelle de plus d'un tiers des habitants. Les bonnes traditions rhénanes de lecture expliquent sans doute partiellement la fidélité au journal écrit ; celui-ci s'est d'ailleurs efforcé de s'adapter aux goûts particulièrement changeants de sa clientèle.

Les écarts entre zones de comportement sont relativement réduits (5 à 12 %) ; en matière de départs en vacances, il n'existe aucune différentiation hiérarchique, pas plus que sur le plan de l'acquisition de matériel de loisirs. La presse écrite joue par contre un rôle plus important dans les zones à moindre consommation que dans celles à demande élevée, en ce qui concerne l'orientation vers de nouvelles activités récréatives sédentaires. Pour les sorties de fin de semaine, son influence est plus forte dans les zones à forte consommation. Les informations proposant des loisirs de semaine sont en effet plus abondantes dans ces dernières et intéressent directement des densités humaines toutes proches. Les ruraux cependant auxquels les

---

(N39) : cf. ci-après

TABLEAU E

Evolution de l'influence de la presse écrite sur le comportement du consommateur, de 1959 à 1971 (en %, par rapport à la population de chaque zone.

Types de zones	Types d'influence (N 24)			
	Orientation vers de nouvelles activités récréatives sédentaires	Acquisition de matériel récréatif ou vacancier	Départ en promenade de week-end	Départ en vacances
Zones d'avant-garde	21 %	18 %	37 %	14 %
Zones à forte consommation	23 %	15 %	38 %	11 %
Zones moyennes	28 %	13 %	32 %	16 %
Zones résiduelles	30 %	16 %	25 %	15 %

villes offrent en général les modèles innovateurs d'activités de loisirs, s'adressent plus volontiers au journal régional ou national pour se rendre compte de l'évolution des pratiques récréatives.

Ce sont les adultes qui ont surtout recours à la presse d'orientation régionale, en-dehors des pages sportives sur lesquelles de nombreux jeunes continuent de se précipiter. Les publications récréatives nationales sont cependant lues davantage par les jeunes que par les adultes.

Tous les groupes socio-professionnels subissent les effets de la presse écrite, quoique les couches sociales modestes se pénètrent plus des quotidiens et des périodiques régionaux que de la presse nationale.

Dans les secteurs frontaliers cependant, où les populations parlent la même langue de part et d'autre du tracé frontalier, l'influence de la presse écrite du pays voisin, surtout de la presse à vocation nationale, s'est répandue dans de larges couches de la population (264) ; les jeunes l'emportent sur les adultes dès qu'il s'agit de la lecture de revues distractives ou proprement érotiques. Au total, 1/5 à 2/5 de ces populations signalent lire une fois par trimestre une publication originaire du pays voisin.

B) La presse parlée

La presse écrite n'arrive toutefois pas à concurrencer un moyen de communication sociale tel que la télévision (264). La radio joue encore un rôle très appré-

cible, surtout sous la forme du transistor. Mais il n'existe aucune commune mesure entre l'influence de la télévision et celle de la radio. Alors que le nombre d'appareils téléviseurs acquis de 1960 à 1971 dans le périmètre étudié a augmenté de 800 %, radio et transistor n'enregistrent, ensemble, qu'un accroissement de près de 350 %. En outre, la durée moyenne d'utilisation de la télévision est quatre fois supérieure à celle du transistor et intéresse sept fois plus de personnes, et cela dans pratiquement tous les milieux socio-professionnels. Le transistor cependant est plus répandu parmi les jeunes qu'en milieu adulte (264).

Si au départ de notre tranche chronologique l'influence de la télévision s'exerce surtout dans les zones d'avant-garde et dans les zones à forte consommation (1957-1963), elle se répand rapidement dans les autres zones. Dès 1968, son rayonnement est général et extrêmement puissant (tableau F).

Alors que la presse écrite a contribué, dans le meilleur des cas, à l'évolution de près des deux tiers aux quatre cinquièmes de la population, la proportion correspondante atteinte par la télévision est de 50 %. La moyenne des taux obtenus par la télévision représente le double de celle de la presse écrite. Les campagnes donnent davantage prise à l'influence de la télévision que la presse écrite. Un tiers à plus de la moitié des habitants des zones résiduelles sont influencés par le petit écran, alors que 30 % de personnes au maximum restent des fidèles lecteurs des journaux et revues.

L'image télévisée, par sa présence quotidienne dans les foyers, marque de façon sensible l'orientation des habitants vers de nouvelles activités récréatives à domicile

TABLEAU F

Evolution de l'influence de la télévision sur le comportement des consommateurs, de 1959 à 1971 (en %, par rapport à la population de chaque zone)

Types de zones	Types d'influence (N24)			
	Orientation vers de nouvelles activités récréatives sédentaires	Acquisition de matériel récréatif ou vacancier	Départ en promenade de week-end	Départ en vacances
Zones d'avant-garde	39 %	31 %	26 %	38 %
Zones à forte consommation	36 %	28 %	22 %	41 %
Zones moyennes	48 %	36 %	31 %	36 %
Zones résiduelles	54 %	45 %	36 %	32 %

ou dans la commune résidentielle, notamment en zone moyennement ou faiblement développée. Elle n'est pas étrangère non plus, quoique dans une proportion moindre, à l'évolution de l'acquisition de matériel de loisirs et, en général, à l'accroissement des migrations de fin de semaine. Son influence est cependant moins nette sur les départs en vacances, dont le besoin se fait sentir davantage en milieu urbain, quoique un tiers des ruraux possèdent leur appareil de télévision.

Les aires frontalières méritent encore une attention spéciale. Plus que la presse écrite, la presse parlée nationale rayonne de part et d'autre des frontières. La télévision, dont l'image ne nécessite pas forcément la compréhension verbale, exerce une fonction particulière d'information dans ces régions. Celles-ci sont donc couramment enrichies d'une double influence, bénéficiant d'un éventail de programmes plus variés. Plus des 4/5 des populations frontalières regardent périodiquement des productions de la nation voisine ; près d'un tiers signale s'informer au moins une fois par semaine des émissions du pays voisin.

C) Les autres influences publicitaires

Panneaux routiers, affiches de quartiers, messages publicitaires apposés sur les véhicules de transports publics, tracts divers, moisson de plis recueillis dans les boîtes aux lettres par les particuliers, séquences d'information dans les salles de cinéma, hommes - sandwiches, ne cessent de se multiplier et de marquer les habitudes ou les décisions des populations. Celles-ci ne parviennent que difficilement à effectuer un tri conscient.

TABLEAU F

Evolution de l'influence de la télévision sur le comportement des consommateurs, de 1959 à 1971 (en %, par rapport à la population de chaque zone)

Types de zones	Types d'influence (N24)			
	Orientation vers de nouvelles activités récréatives sédentaires	Acquisition de matériel récréatif ou vacancier	Départ en promenade de week-end	Départ en vacances
Zones d'avant-garde	39 %	31 %	26 %	38 %
Zones à forte consommation	36 %	28 %	22 %	41 %
Zones moyennes	48 %	36 %	31 %	36 %
Zones résiduelles	54 %	45 %	36 %	32 %

ou dans la commune résidentielle, notamment en zone moyennement ou faiblement développée. Elle n'est pas étrangère non plus, quoique dans une proportion moindre, à l'évolution de l'acquisition de matériel de loisirs et, en général, à l'accroissement des migrations de fin de semaine. Son influence est cependant moins nette sur les départs en vacances, dont le besoin se fait sentir davantage en milieu urbain, quoique un tiers des ruraux possèdent leur appareil de télévision.

Les aires frontalières méritent encore une attention spéciale. Plus que la presse écrite, la presse parlée nationale rayonne de part et d'autre des frontières. La télévision, dont l'image ne nécessite pas forcément la compréhension verbale, exerce une fonction particulière d'information dans ces régions. Celles-ci sont donc couramment enrichies d'une double influence, bénéficiant d'un éventail de programmes plus variés. Plus des 4/5 des populations frontalières regardent périodiquement des productions de la nation voisine ; près d'un tiers signale s'informer au moins une fois par semaine des émissions du pays voisin.

C) Les autres influences publicitaires

Panneaux routiers, affiches de quartiers, messages publicitaires apposés sur les véhicules de transports publics, tracts divers, moisson de plis recueillis dans les boîtes aux lettres par les particuliers, séquences d'information dans les salles de cinéma, hommes - sandwiches, ne cessent de se multiplier et de marquer les habitudes ou les décisions des populations. Celles-ci ne parviennent que difficilement à effectuer un tri conscient.

D'après les remarques enregistrées lors de nos sondages, ces divers types de publicité ont marqué près des 3/5 des habitants entre 1965 et 1972, légèrement plus de citadins que de ruraux. Pour certains, cette influence remplace celle des journaux ou celle des catalogues commandés jadis aux grands magasins nationaux, de type "Samaritaine" ou "Galeries Lafayette" en secteur français ou belge. Les diverses générations acceptent avec le même intérêt ou subissent avec la même passivité le déferlement d'une information, dont quelques marques sont particulièrement appréciées, parce que déjà aperçues sur l'écran de la télévision ou entendues à la radio.

En milieu modeste, on commande pourtant rarement par correspondance. C'est surtout l'affaire des groupes sociaux à revenus moyens qui passent une part appréciable de leur temps de loisir de fin de journée ou de leur dimanche en période d'intempéries, à sélectionner de nouvelles commandes destinées à des activités récréatives susceptibles de les intéresser un moment ou l'autre de leur existence. Les choix donnent parfois lieu à de véritables colloques familiaux au cours desquels les jeunes, les enfants même, savent imposer leurs vues.

De leur côté, les foires, le lèche-vitrine des fins de semaine, permettent des mises au point et facilitent les décisions nouvelles (264, 844). De 1960 à 1971, l'information récréative et vacancière procurée par ces distractions a quadruplé auprès des habitants des zones à faible consommation, presque triplé auprès des populations des zones à consommation moyenne, et pratiquement doublé en zone de forte consommation ou d'avant-garde.

Mais selon des sondages effectués auprès d'un échantillon de commerçants avertis la clientèle réagit de façons très diverses aux sollicitations dont elle est l'objet ; les catégories à niveau modeste semblent d'habitude plus faciles à convaincre dès qu'il s'agit d'informations pouvant contribuer à relever le niveau du confort récréatif (équipements notamment) ; les autres catégories ont davantage tendance à envisager des dépenses liées aux migrations (meubles pliants de camping, remorques, caravanes, postes de radio pour voitures automobiles, etc...) et au standing de niveau supérieur (cheminées d'intérieur ; barbecues d'extérieur, meubles de jardin, abris, même lorsque les conditions climatiques n'en justifient pas l'usage ; fontaines, etc ...).

Déplacements de fin de semaine et vacances surtout, subissent l'influence grandissante des syndicats d'initiative et des agences de voyages (264). Près d'un tiers de la population ayant à présent recours à ces organismes (figure 2C), il importe d'analyser cette situation de plus près (tableau G).

Les agences de voyage conservent aux yeux du public, une apparence plus commerciale, donc moins désintéressée que les syndicats d'initiative, confondus fréquemment avec les mesures touristiques sociales prises par les municipalités. Elles ne connaissent donc qu'un développement ralenti pendant les premières années de la période étudiée (1957-1962), au cours de laquelle à peine 10 à 12 % de la population en moyenne y ont eu recours. Leur terrain d'élection restent les zones à large consommation récréative, en particulier les alentours de Dusseldorf - Cologne, Francfort et Zurich où certains quartiers urbains de nature bourgeoise dépassent le taux de 65 %. C'est dire que l'agence de voyage

TABLEAU G

Le rôle des syndicats d'initiative et des agences de voyage, en 1971.

- en %, par rapport à la population de chaque zone -

Types d'influence / Types de zones de consommation	Syndicats d'initiative		Agences de voyage	
	Orientation des migrations de week-end	Orientation vacancière	Orientation des migrations de week-end	Orientation vacancière
Zones d'avant garde	11 %	46 %	10 %	27 %
Zones à forte consommation	8 %	44 %	7 %	25 %
Zones à consommation moyenne	5 %	37 %	3 %	21 %
Zones résiduelles	3 %	31 %	1 %	13 %

est encore relativement peu fréquentée par les catégories modestes de la population qui représentent à peine 1/10 de l'ensemble des usagers. La demande des jeunes générations l'emporte toutefois : les moins de quarante ans représentent les deux tiers de la clientèle.

L'agence de voyage n'oriente cependant que très timidement le loisir hebdomadaire ; son influence passe presque inaperçue en zone à faible consommation ou à consommation moyenne. Il en est de même pour le syndicat d'initiative, quoique ce dernier soit bien plus sollicité à propos de l'établissement du plan de vacances, son impact rural étant le double de celui de l'agence de voyage. On est loin ici de l'américanisation des mentalités qui, dans l'espace rhénan, semblent parfois vouloir résister le plus longtemps possible aux méthodes modernes, à la faveur des traditions, et préférer un choix considéré comme plus personnel et moins coûteux.

Par contre, les populations, ignorant souvent la véritable nature des structures du support informatif, acceptent plus facilement l'influence des pouvoirs publics, auréolés d'une tradition sociale. Elles se fient aux déclarations des édiles locaux ou régionaux, des communiqués officiels, des publications diverses, des activités d'associations à vocation communautaire, très nombreuses et encore assez vivantes. Mais partout les collectivités publiques sont pénétrées de l'influence des organismes récréatifs à but commercial, influence qui n'a cessé de croître depuis 1960 et surtout depuis les années 1965/67, parallèlement à l'expansion économique. Ainsi la presse écrite, aussi bien que la presse parlée, associent information privée et infor-

mation publique, de façon à renforcer l'idée que toute offre récréative ou vacancière contribue à l'épanouissement social et à une meilleure démocratisation du loisir. Les puissants groupes financiers des grandes métropoles rhénanes trouvent partout un appui bienveillant auprès des pouvoirs locaux, - essentiellement socialistes, - pour accélérer l'américanisation d'un périmètre dans lequel les mouvements populaires essaient parfois encore de résister mais de moins en moins, l'emprise des formes d'information nouvelle provoquant petit à petit l'écrasement des tendances proprement rhénanes.

C'est soulever le problème de la formation des populations, des tendances et contradictions de celles-ci et, par là-même, des mutations qui les attendent ou qu'elles subissent.

II - LES MOYENS DE FORMATION

A) Le rôle des mouvements récréatifs traditionnels

Le cadre de la vie paroissiale, d'abord tout puissant, a fortement marqué la vie récréative des pays rhénans, le loisir étant essentiellement considéré comme un élément complémentaire de sanctification du travail, une récompense promise à ceux dont le labeur acharné permettrait d'assurer la subsistance d'une population très dense. Le début de notre période d'investigation, - les années 1957 à 1960/61, - reste imprégné de cette tendance qui se retrouve aujourd'hui encore dans la plupart des campagnes. Les villes par contre ont déjà largement commencé à abandonner cette optique créant des mouvements récréatifs rivaux, très importants à leur tour, pénétrés d'influences laïques, socialistes ou rationalistes diverses, formant des centaines de milliers de personnes à des idées nouvelles : le loisir ne doit plus être considéré comme moment privilégié de

l'existence humaine ; il doit permettre à l'individu et au groupe de prendre conscience de sa situation défavorable dans un monde du travail où le machinisme favorise l'exploitation du grand nombre par une minorité toute puissante, mettant tout en oeuvre pour conserver au loisir son caractère traditionnel.

C'est alors que la confrontation entre les deux types de conceptions récréatives s'est manifestée partout. Le loisir, devenu pomme de discorde, a suscité la création et le développement d'associations multiples chargées chacune de combattre la formule opposée. Jusque vers 1967/68, la lutte a été sévère : les "noirs" ont livré bataille aux "rouges" ; les "rote Falken" ont réagi contre les "schwarze Raben" ; dans la même ville, les gymnastes chrétiens ont défilé, bannière en tête, pour provoquer les gymnastes socialistes ; ailleurs ce sont les cyclistes socialistes qui ont éprouvé le besoin de narguer l'association des cyclistes chrétiens. Dans d'autres localités, la salle paroissiale catholique s'est mise à rivaliser d'arrogance avec la salle paroissiale protestante, tandis que la clique de musique protestante se refusait à admettre la création d'un ensemble catholique. La maison des jeunes laïque a subi l'assaut des uns et des autres.

C'est de cette manière que les populations ont été conduites petit à petit à opter en faveur du loisir idéologique, adversaire de la tolérance et de l'excès de commercialisation. Cette influence continue à marquer les générations en place, notamment celles des plus de quarante ans.

Mais l'après-guerre et les transformations qu'elle a entraînées, la sensibilisation au modèle américain implanté de façon plus ou moins ouverte à la faveur d'une

occupation complète de l'espace rhénan, Suisse exceptée, ont battu progressivement en brèche les tendances traditionnelles. Mobilité accrue de la population, emprise accélérée des nouveaux moyens de communication sociale, montée des niveaux de vie et affaiblissement parallèle des idéologies, ont réduit de façon substantielle l'emprise des groupes d'influence de type ancien. Les années 1964 à 1972, et notamment la période écoulée depuis 1967/68, ont intensifié la mutation.

On s'est aperçu progressivement que la formation habituelle assurée par les mouvements récréatifs idéologiques, à grand renfort d'investissements et de cadres, n'était plus autant appréciée, et que, peu à peu, ses bénéficiaires réels ou virtuels s'orientaient vers une formation dispensée avant tout par l'information.

Des mouvements, - commençant à subir une forte crise de fréquentation (264), - ont vu leurs locaux se vider et les animateurs bénévoles se présenter bien moins nombreux; d'autres, contre vents et marées, ont essayé de poursuivre leur oeuvre, en essayant de l'adapter à des conditions différentes.

L'évolution qui s'est alors dessinée peut se traduire par quelques chiffres significatifs (tableau H).

L'effort d'équipement réalisé de 1958 à 1971 s'est poursuivi, de façon atténuée toutefois, mais presque homogène dans chacune des zones de consommation récréative. Il ne correspond cependant nullement aux besoins réels, la proportion d'usagers et d'animateurs ayant fortement diminué, surtout dans les zones à consommation élevée. La jeunesse boude davantage ces installations que les adultes et l'on peut parler d'une

TABLEAU H

Evolution de la récréation traditionnelle, de 1958 à 1971

Types de zones de consommation \ Signes d'évolution	% d'équipements traditionnels créés ou agrandis	Usagers adultes (en %)	Usagers jeunes (en %)	Animateurs adultes (en %)	Animateurs jeunes (en %)
Zones d'avant-garde	+ 25	- 48	- 62	+ 13	- 32
Zones à forte consommation	+ 21	- 46	- 59	+ 10	- 27
Zones moyennes	+ 23	- 37	- 46	+ 11	- 29
Zones résiduelles	+ 26	- 32	- 41	+ 8	- 24

REMARQUE : les % sont calculés par rapport à l'ensemble de chaque zone.

désaffection certaine. Les observateurs avertis, conscients des transformations en cours, mais peu écoutés par les hiérarchies en place ne s'y trompent pas en interprétant ainsi le phénomène : "On en est à la maladie de la pierre ; quand quelque chose ne marche pas, on construit".

Néanmoins, un certain nombre de ces équipements ont été/ré-orientés avec succès ; d'autres seraient susceptibles d'être adaptés aux exigences nouvelles, à condition de transformer les optiques qui les animent, de réaménager, de céder les installations inadaptées à d'autres organismes plus rapprochés des contingences actuelles, de commercialiser. Mais des difficultés insurmontables surgissent alors, réduisant à néant les tentatives d'innovation : problèmes psychologiques, questions de propriété, ...

B) Le rôle des organismes sociaux et professionnels

Jusque vers 1965, la formation donnée par les mouvements sociaux à but non exclusivement récréatif, - associations éducatives, religieuses ou laïques, associations de quartiers, mouvements syndicaux ou familiaux, - a joué un rôle inconstestable dans l'orientation des mentalités rhénanes. Cette formation dépassait le cadre strict des militants et adhérents, par le rayonnement que ces derniers lui assuraient au sein d'une société dans laquelle ils représentaient les uniques groupes de pression face à la production envahissante des révolutions industrielle et postindustrielle. Presse écrite ou parlée, école aussi, en tenaient compte et répandaient l'idéal d'un humanisme fondé sur le travail, l'épargne et l'investissement utilitaire.

C'est ce qui explique que l'implantation accélérée de modèles récréatifs et vacanciers associés à de nouveaux modes de vie, a souvent rencontré méfiance ou animosité dans ce milieu orienté vers d'autres valeurs.

L'information du grand public donnait envie de consacrer une part plus importante du temps de loisir à la vie personnelle et familiale, apte à favoriser les projets de promotion individuelle. Les mouvements sociaux ont fréquemment réagi contre ces tendances qu'ils jugeaient propres à destructurer une société péniblement édifiée grâce à la conquête douloureuse du droit syndical, des lois sociales fondamentales ainsi que de la semaine de quarante heures, du congé payé et du droit à l'éducation. Leurs mises en garde n'ont cependant pas empêché l'essor des nouveaux organismes auxquels l'amélioration des salaires, des conditions de logement et du cadre matériel de l'activité professionnelle donnait de puissants attraits.

Il ne faut pas s'étonner que dans cette situation une publicité de type nouveau, mettant l'accent sur les facilités potentielles de l'existence, ait été exclue systématiquement des programmes de formation de ces mouvements. Ces derniers, craignant par la suite, peut-être à juste titre, de perdre des adhérents d'abord, des militants ensuite, se sont mis progressivement à insister sur les besoins collectifs en confort, ne s'occupant encore que très peu des aspirations personnelles. Ils redoutaient en effet qu'une progression trop rapide du niveau de vie individuel (335, 783, 824) n'entraîne un relâchement du zèle communautaire. Petit à petit, pourtant, il a fallu se rendre à l'évidence. Les mentalités se transformaient. L'individualisme favorisé par l'urbanisation

en pleine expansion, midifiait les rapports entre les hommes, de plus en plus désireux d'échapper aux conditionnements sociaux et moraux. Cette révision a été entreprise différemment selon les régions. En Suisse, la course au confort individuel, plus précoce qu'ailleurs, a facilité l'adaptation, de même que la souplesse relativement plus grande des organismes sociaux habitués à être davantage réformistes que transformateurs des structures économiques. L'Allemagne s'est également engagée très tôt dans une certaine réorientation, sous l'imposante pression du "Deutscher Gewerkschaftsbund" (DGB), sorti épanoui de l'occupation américaine qui l'a fortement modelé à l'image d'Outre-Atlantique. Le DGB s'est du reste empressé de refaçonner de son côté la société allemande et de lui faire acquérir des réflexes d'un âge nouveau. Les autres pays par contre ont continué, pendant un certain temps encore, à proposer des conceptions sociales plus traditionnelles, ce qui a élargi le fossé entre les mouvements sociaux et les individus ou les familles.

Devant les moyens mis en oeuvre par les nouveaux groupes d'information, les flots de résistance des autres pays ont toutefois abdonné certaines de leurs exigences. Mais contrairement à ce qui s'est passé en Suisse et en Allemagne, le ressort récréatif de leurs mouvements sociaux a été partiellement brisé, au bénéfice des mass-média. Les moyens de communication sociale ont cependant acquis une telle emprise que même en territoire germanique et helvétique, ils déterminent à présent l'essentiel de la formation culturelle des individus.

C) L'influence de l'école

La fonction de formation récréative assumée par l'école a subi des tribulations analogues (264, 844).

Associée depuis sa création au prestige du savoir par la distribution de connaissances originales, l'école a vécu sur sa lancée, sans trop s'apercevoir que depuis un certain nombre d'années, elle n'était plus la source fondamentale de la formation. Dans le domaine récréatif, plus encore et plus tôt qu'ailleurs, la formation scolaire s'est révélée insuffisamment adaptée, les programmes peu souples et la préparation professionnelle routinière des maîtres ne facilitant pas les choses.

Certes au début de notre période d'investigation,- entre 1957 et 1962,- d'importants éléments d'éducation nouvelle avaient déjà été introduits : observation plus attentive du milieu, activités de plein air, visites plus fréquentes du monde environnant, ouverture aux activités et aux tendances innovatrices de l'après-guerre, excursions scolaires de plus longue distance, ... Mais les "enseignants" voyaient souvent d'un très mauvais oeil le développement extra-scolaire d'activités récréatives, multiples telles que les initiatives prises par les équipements de loisirs polyvalents : maisons de jeunes et de la culture que l'on voulait para-scolaires à l'origine, et autres ensembles de loisirs destinés à éveiller l'activité créatrice et à renforcer le goût pour une récréation active. L'école a aussi refusé bien souvent d'accueillir en son sein les pratiques de loisirs souhaitées par les jeunes et leurs parents. Certains enseignants sont allés jusqu'à vouer aux gémonies le succès grandissant des équipements polyvalents, pénalisant les élèves qui s'y rendaient. L'enseignement d'un côté, le loisir de l'autre, mais bien après l'enseignement, pensait-on alors. Dans certains internats on n'a pas hésité à interdire l'achat d'un appareil de télévision, sous prétexte que la "propagande" pouvait démolir l'édifice si péniblement

construit, tandis qu'ailleurs, en leçon de chant ou de musique, on évitait toute ouverture sur la chanson et la musique vraiment contemporaines. Les enfants des villes devaient se contenter de partager la nostalgie du maître ou de l'institutrice en évoquant dans leurs chants des scènes champêtres que même leurs camarades de la campagne ne reconnaissaient plus que rarement.

Cependant vers les années 1962/64, de jeunes enseignants sont venus animer des équipements récréatifs de style rénové redonnant courage à un certain nombre de responsables en place. Ils ont essayé de jeter les ponts indispensables entre école et loisirs tant à la ville qu'à la campagne.

Malgré ces efforts, l'école a dû se rendre à son tour à l'évidence. Son impact n'est plus tout à fait le même. L'information assurée par le poste de télévision familiale, les revues pour jeunes de plus en plus aux aguets du progrès, les organismes de loisirs lui ont en effet enlevé la primauté de savoir, après l'avoir privée de la primauté des méthodes pédagogiques.

C'est à cette époque, vers 1965/66, et surtout depuis 1968 que les pays rhénans ont commencé à repenser le rôle de l'école en fonction des besoins des jeunes : les activités d'éveil se sont multipliées, facilitant davantage les adaptations au monde actuel.

A présent, l'école utilise une part importante des informations données directement par les groupes environ-

nants, suscitant la critique, remettant en question les vieilles conceptions du travail, encourageant à l'évasion récréative et vacancière, dégageant timidement l'horizon au-delà des frontières ou du poste douanier tout proche. En cela, les pays rhénans ont subi une évolution assez homogène, ne marquant qu'une légère avance en Suisse, aux Pays-Bas et en Allemagne. L'effort entrepris dès l'école élémentaire réduit les écarts mentaux d'une catégorie socio-professionnelle à l'autre. Il renforce cependant les tendances conflictuelles entre adultes et jeunes (264), accélérant par là-même l'insertion rhénane dans une atmosphère récréative de type rénové.

\+ \+

\+

En définitive, l'analyse qui précède fait ressortir la part déterminante de l'information dans la formation récréative actuelle, contrairement aux années 1960 où l'école, la famille, les institutions religieuses ou philosophiques, les mouvements sociaux de toute nature, les associations professionnelles aussi, assuraient l'essentiel des orientations par un effort permanent de pédagogie, adaptée aux divers niveaux de la population et susceptible de faire naître ou d'entretenir des réflexes profonds de fidélité aux principes enseignés ou de continuité dans la tradition.

A présent, l'éventail des modèles proposés par des sources d'information multiples, complémentaires ou contradictoires, remettent en cause les habitudes acquises et les types de formation, renforcent le dépaysement mental et font disparaître progressivement certains aspects originaux du comportement rhénan.

CHAPITRE TROISIEME

L E S E Q U I P E M E N T S R E C R E A T I F S

I - LES INVESTISSEMENTS PUBLICS (N40)

A) Le rôle de l'Etat

L'ampleur prise par la demande récréative, dont nous avons étudié précédemment le mouvement progressif de démocratisation, est telle que l'Etat se voit obligé d'intervenir de plus en plus dans le processus récréatif (264), tirant d'ailleurs de cette situation de substantiels bénéfices politiques.

Les pouvoirs publics sont conduits à prendre en charge, directement ou indirectement, une proportion importante des équipements qui déterminent la vie de loisirs. L'essentiel des axes de communication et des constructions d'ensembles de loisirs à vocation non commerciale sont tributaires de l'Etat. Comme les crédits et subventions accordés par ce dernier ont parfois quadruplé, souvent triplé, couramment doublé entre 1957 et 1972, l'on comprend aisément l'intérêt du rôle assumé par les administrations gouvernementales dans l'économie des loisirs.

L'inégal développement des taux de progression de l'aide de l'Etat, entre 1958 et 1972 (tableau I), s'explique surtout par une situation déjà très inégale au début de la période analysée. En effet, avant 1958 la politique de soutien financier favorisait essentiellement les grandes agglomérations dans lesquelles le besoin de structures d'accueil de loisirs se faisait le plus sentir. A partir de 1958 toutefois, la proportion globale d'octroi de crédits est inversement proportionnelle à la hiérarchie communale. Mais l'augmentation est

---

(N40) : cf. Appendice, Seconde partie ("Méthodologie") : chapitre deuxième, II B1

TABLEAU I

Evolution en % des subventions accordées par l'Etat aux réalisations récréatives à vocation non commerciale, de 1959 à 1971

Types de communes / Types de zones de consommation	Villes de plus de 50 000 habitants	Autres Villes	Communes rurales
Zones d'avant-garde	240 %	255%	280%
Zones à haute consommation	265 %	270 %	290 %
Zones à consommation moyenne	290 %	300 %	315 %
Zones résiduelles	/	145 %	70 %

REMARQUE : les taux sont arrondis aux 5 % supérieurs

plus importante dans les zones à consommation moyenne que dans les zones à haute consommation ; les zones de consommation d'avant-garde, où les subventions ont néanmoins plus que doublé ou presque triplé, restent légèrement en retrait. Les écarts entre ces zones sont cependant relativement réduits. La fourchette des taux extrêmes varie entre 240 % et 315 %, ce qui correspond à une différence de 75 %.

La distantiation des zones à forte consommation ou à demande moyenne par rapport aux zones résiduelles s'est par contre aggravée ; les villes localisées dans ces dernières n'ont bénéficié que de 145 % d'augmentation en matière de subventions, les communes rurales que de 70 %. Par rapport aux villes des zones de consommation d'avant-garde, les villes des zones résiduelles ont reçu environ 40 % de subventions en moins ; les communes rurales des zones résiduelles sont encore plus mal loties : par rapport à leurs homologues des zones d'avant-garde, le taux de soutien financier est quatre fois moins important. Le dynamisme acquis attire donc des subventions plus élevées dans les zones à consommation déjà rentabilisée. Dans cette optique, les pouvoirs publics accordent plus volontiers un taux supérieur de subventions aux petites villes, aux villes moyennes et aux communes rurales, dès que celles-ci sont situées en zone à demande suffisante, parce que les potentialités se portent mieux garantes du succès de l'opération. Les zones à consommation moyenne bénéficiant des taux les plus élevés, les pouvoirs publics ont pratiqué une politique de progression très prudente, élargissant aux zones de consommation moyenne le soutien précédemment assuré en priorité aux zones à consommation privilégiée, et cela indépendamment de l'origine nationale des communes. L'économie des loisirs reflète ainsi les caractéristiques fondamentales de l'économie de marché, même si le marché des loisirs à but non commercial est alimenté par des fonds publics.

Cette politique correspond d'ailleurs à la nature même des subventions publiques. Les autorités responsables étant conduites à satisfaire le plus grand nombre de consommateurs possible, elles sont tentées de négliger les petits groupes, moins efficaces, lorsque l'insuffisance des crédits disponibles, - plus que courante, - les oblige à procéder à la fixation d'une série de choix prioritaires.

Les critiques enregistrées lors de nos investigations portent toutefois sur les conditions dans lesquelles ces choix sont déterminés. De façon générale, les équipements les plus demandés, qui sont censés s'appuyer sur une clientèle potentielle abondante, sont réalisés après un délai d'attente d'environ 4 ans en moyenne, les pays décentralisés, - la Suisse du nord notamment, - ayant cependant une légère avance sur la France de l'Est. Mais les autres installations sont fréquemment condamnées à une attente plus ou moins prolongée due à des facteurs autres que l'analyse du degré de rentabilité récréative potentielle. L'élément essentiel du contionnement extra-récréatif est l'orientation politique des pouvoirs en place. Ici l'on favorise davantage les réalisations confessionnelles traditionnelles, là des équipements laïcs, là encore les installations socialistes. Ainsi le land de Hesse socialiste, a donné la priorité aux "Dorfgemeinschaftshäuser" dans les villages et aux "Häuser der offenen Tür" en ville ; en Suisse du nord, l'organisation "Pro Juventute" neutre, bénéficie de solides appuis pour ses réalisations urbaines et périurbaines ; en Rhénanie, au Palatinat, en Bade-Sud, au Luxembourg, les organisations catholiques retirent fréquemment de substantiels avantages des orientations récréatives en usage ; il en est de même dans le Wurtemberg-Nord ou en Suisse septentrionale pour les mouvements protestants. En France de l'Est, les admi-

nistrations centrales ont tendance à favoriser les équipements neutres, alors que les conseils généraux soutiennent plus volontiers les tendances confessionnelles, en Alsace surtout.

Ainsi, au-delà des tendances politiques et à travers elles, apparaît l'attitude électoraliste des dirigeants, indissociable du problème financier. Les associations privées ou les collectivités "dans le vent" politique émergent plus volontiers au budget public.

Les pays décentralisés semblent cependant souffrir un peu moins de ces distorsions, leurs habitants étant plus proches de leurs administrations responsables. La France de l'est par contre se plaint en gros près de trois fois plus des "injustices" et des "différences de traitement", pour reprendre l'expression qui apparaît le plus dans la bouche ou sous la plume des dirigeants de mouvements ou d'institutions récréatives. Si dans ce secteur les critiques adressées aux assemblées départementales ou régionales sont à peine supérieures en nombre à celles formulées par les pays décentralisés à l'encontre de leurs propres instances régionales, il en va tout autrement dès qu'il s'agit de l'administration centrale parisienne qui est accusée d'être "unilatérale", de faire "du favoritisme politique", de "punir les gens qui ont mal voté".

En régime centralisé, les considérations électorales ou de prestige partisan aidant, bien des communes surévaluent la demande et se suréquipent[*]. D'autres communes, accusées de ne pas être dans l'optique socio-politique gouvernementale, sont souséquipées. Dans chaque région, comme dans chaque type de zone de consommation, ces cas surgissent en nombre. Une meilleure distribution des fonds publics serait garantie

par l'introduction du "droit" au soutien financier à partir d'un cahier de normes techniques et démographiques à définir. La suppression de la "faveur" récréative faciliterait une meilleure coordination des actions, un équilibre plus substantiel du territoire et réduirait considérablement les intrigues préjudiciables à une mise en valeur plus homogène de l'espace, au moment où les pays rhénans bénéficient d'une plus grande mobilité.

D'autres réformes limiteraient plus facilement l'actuel saupoudrage des subventions assez homogène dans le bassin rhénan, un peu plus accusé, - d'un cinquième presque, - dans la partie occidentale moins favorisée par les crédits disponibles. De nombreux fonctionnaires chargés de l'étude des dossiers de demande de subventions souhaiteraient limiter chaque année le nombre d'organismes bénéficiaires pour augmenter en conséquence le volume des crédits alloués aux diverses opérations retenues. Cette solution faciliterait la réalisation d'équipements plus conformes à leur destination, alors que la politique actuelle aboutit souvent à un certain "bricolage, - comme disent les fonctionnaires responsables, - préjudiciable à la qualité et à la rentabilité des futurs points de loisirs. Par là-même pourraient être grandement réduits, notamment en régime centralisé, les délais séparant le dépôt des dossiers, de l'utilisation optimale des installations.

N'a-t-on pas fréquemment remarqué que les périodes d'attente trop longue limitent considérablement l'efficacité des équipements projetés ? Elles risquent de faciliter le renforcement du taux d'inadaptation des réalisations en place. De nombreuses salles d'oeuvre ont attendu des crédits d'équi-

pement pendant des années : au moment où ceux-ci ont été accordés, la formule était déjà bien concurrencée par l'équipement polyvalent,du type "maison des jeunes et de la culture" ou "Mehrzweckhaus". L'insuffisance des subventions accordées à ces dernières institutions contribue à diminuer leur rayonnement et détourne les usagers réels ou virtuels vers les équipements de loisirs sportifs nobles ou les activités récréatives artistiques plus coûteuses. L'étude financière aboutit donc à une constatation qui n'est pas propre au domaine des loisirs : l'orientation de l'intendance réduit les chances d'équilibre et, par là-même, de démocratisation ; mais cette intendance est l'expression d'une volonté politique dont nous avons essayé de circonscrire l'influence et de signaler les mobiles d'action.

S'il est difficile de faire intervenir l'investissement de l'Etat comme critère hiérarchique en matière d'axes de communication routière ou ferroviaire générale, - la part des loisirs se trouvant reléguée à l'arrière-plan, - les voies récréatives par contre servent utilement d'indices de classification.

Les axes qui relient les points pittoresques d'une région ou d'un groupe de communes, ainsi que l'aménagement ou le réaménagement des routes du vin, des circuits de châteaux, ont fait l'objet d'importants investissements financiers depuis 1957/58.

Les aires rurales, dans lesquelles les efforts ont surtout porté sur les dessertes routières des points pittoresques, des espaces boisés, des plans d'eau, ainsi que

sur les circuits touristiques, ont souvent bénéficié d'une exceptionnelle promotion des investissements entre 1957 et 1972. En-dehors des zones de consommation résiduelle (N41), les sollicitations nouvelles ont entraîné de nombreuses initiatives publiques destinées à relier les zones résidentielles aux points de loisirs particulièrement attractifs. La mobilité de fin de semaine et l'afflux vacancier ont exigé la construction d'un réseau routier mieux adapté. Le "Nächsterholungsgebiet" des villes (N42) a été équipé en premier lieu, et de façon relativement dense, dans les régions allemandes, suisses, hollandaise, luxembourgeoise ou autrichienne. L'assaut des secteurs de moyenne montagne, des étangs de gravières, des petits centres urbains attractifs, a nécessité des axes de communication routière à vocation récréative. Dans les zones rurales à forte consommation (N41), l'accroissement des investissements d'origine étatique, durant la période 1958-1971, a atteint une moyenne de 215 %.

Les aires rurales à consommation moyenne (N41) ont encore enregistré une augmentation de l'ordre de 130 %. Les aires à consommation faible (N42) voyaient la leur se réduire à 85 %, tandis que celle des zones résiduelles se situait à moins de 50 %.

Les écarts nationaux renforcent les disparités au profit de la partie non-française du périmètre. En effet, lorsqu'on examine l'évolution du montant des sommes investies de 1958 à 1971 dans les voies récréatives et touristiques et que l'on compare les divers types d'aires rurales entre

---

(N41) : voir figure 6
(N42) : espace récréatif périphérique

elles, il apparaît que par rapport à la France de l'Est, les injections de capitaux publics sont supérieures de 125 % en moyenne dans les régions allemandes, de 110 % en Suisse du nord, de 105 % en Autriche et aux Pays-Bas, de 60 % au Luxembourg et de 20 % en Belgique, qui ne dépasse l'Est français qu'à cause de l'impact de la région de Liège et, toutes proportions gardées, de celle de Namur.

L'influence de la trésorerie plus fournie des laender allemands et des cantons suisses contribue à vivifier bien plus le tissu oriental du périmètre que celui de l'ouest. Soutenues bien avant leurs voisines françaises ou belges par des organismes de promotion économique générale reconnus d'intérêt public, dans lesquels la récréation tient une place de choix, les régions allemandes et helvétiques ont pu mieux s'adapter aux nouvelles conditions de la société contemporaine. La durée moyenne de l'aménagement d'une voie de communication récréative en zone rurale allemande ou suisse est d'environ un tiers moins importante qu'en France de l'Est, et d'un cinquième plus réduite qu'en Belgique ou au Luxembourg.

B) L'intervention des municipalités

Etude délicate (N43), l'analyse comparative des investissements récréatifs des communes se heurte à deux types d'écueils : les plus petites communes ne dissocient pas toujours dans leurs indications les activités purement récréatives et la formation générale (activités scolaires, réunions d'information, ...) ; d'autre part, elles confondent fréquemment crédits d'équipement et crédits de fonctionnement. Pour asseoir nos conclusions sur des bases comparables, nous avons

---

(N43) : cf. Appendice, Première partie, ("Sources de documentation") : 149, 170-173, 201, 207, 624, 702, 730, 1022

tenu compte globalement des deux catégories de crédits, mais nous avons éliminé délibérément toute trace d'investissement scolaire ou parascolaire.

L'effort récréatif des communes est fortement conditionné par les besoins en équipements : installations de salles des fêtes, construction d'immeubles spécialisés ou polyvalents, aménagement d'équipements artistiques dans les divers domaines (musique, peinture, arts plastiques divers, photographie, ...), réalisation d'ensembles sportifs, de terrains de jeux pour enfants et adultes, de parcs de verdure et de promenade ou de repos.

La qualité renforcée de ces équipements ainsi que la variété des activités ont renchéri le coût des opérations récréatives locales. Avant 1958, de nombreuses communes, - de la partie occidentale du bassin rhénan surtout, - se contentaient d'un terrain de foot-ball utilisé aussi pour d'autres activités de plein air ; elles disposaient en outre d'un foyer communal ou paroissial destiné à toutes les manifestations de loisirs en vogue : théâtre, cinéma, concerts, fêtes populaires et fêtes d'entreprises, gymnastique.

Désormais la spécification entraîne des frais tels que le budget communal est souvent insuffisant ; il faut alors recourir à des subventions ou à des emprunts ou aux deux formules simultanément. La part des équipements immobiliers absorbe couramment les 4/5 des budgets dans les communes de moindre importance et les 2/3 des sommes disponibles dans les villes de plus de 50 000 habitants. Le prix du matériel mobilier destiné aux activités culturelles et artistiques a augmenté de 50 à 75 % depuis 1957. L'aménagement des parcs de verdure

pour jeux d'enfants et promenades coûte à présent, compte tenu de l'amélioration et/de la diversification des installations, près du triple de ce qu'il a occasionné comme dépenses en 1957. En outre, par rapport à la période de 1950 à 1957, l'accroissement des sommes investies entre 1957 et 1972 dans les voies et promenades à usage essentiellement récréatif, atteint en moyenne 320 à 340%. Stuttgart et Liège suivent avec un taux d'augmentation d'environ 280 %. Wiesbaden, Mannheim - Ludwigshafen, puis Sarrebruck et Bâle, Bonn et Karlsruhe ensuite, enregistrent un taux de 240 à 250 %. Nancy, Strasbourg, Mulhouse, puis Aix-la Chapelle, Eindhoven et Nimègue, ensuite Fribourg, Luxembourg et Maestricht, accusent une augmentation de 190 à 210 %. Les villes de moindre importance, supérieures à 30 000 habitants s'insèrent dans une fourchette de 120 à 160 %.

Les pays qui ont connu une certaine avance récréative, ont, dès avant 1960, eu recours à un nombre plus important de formules de standardisation des modèles que les autres pays. Ainsi, Suisse, Allemagne et Pays-Bas ont réussi à économiser des sommes appréciables, tout en réalisant davantage d'équipements, renforçant par là-même leur avance. Entre 1957 et 1962, les coûts de construction et d'équipements de maisons de loisirs en Allemagne et en Suisse ont été inférieurs d'un cinquième environ à ceux de la France ou de la Belgique. En France et en Belgique, les dépenses pour gymnases ont dépassé, entre 1960 et 1964, de plus de 15 % celles de la Suisse, de l'Allemagne et des Pays-Bas. A l'heure actuelle encore de nombreux écarts se manifestent dans l'aménagement d'unités de loisirs, la standardisation restant moins poussée dans la partie occidentale du bassin rhénan qu'à l'est. Le taux moyen de ces écarts entre l'est et l'ouest atteint près de 20 %.

Par là-même, les conditions financières offertes par les communes à la vie récréative locale sont très diverses et de niveau extrêmement varié, d'autant plus qu'elles marquent une période de transformation profonde du cadre de vie général des pays rhénans (264). Les communes qui ont déjà innové substantiellement avant la période soumise à notre étude, continuent généralement sur leur lancée, mais ne prévoient plus de taux d'accroissement budgétaire aussi élevé que précédemment. Certaines, conscientes de leur retard, mettent les bouchées doubles. D'autres par contre, trop petites pour s'équiper elles-mêmes renoncent à tout investissement et signalent un pourcentage nul, leurs habitants profitant plus ou moins des réalisations de localités voisines plus importantes.

Ainsi plus d'un cinquième des communes de l'ensemble des pays rhénans vivent en parasites complets de l'effort d'investissement public accompli par des localités mieux structurées. Leur proportion, plus élevée dans la partie occidentale que dans l'est du périmètre, pèse lourdement sur le budget des communes alentour, dangereusement gonflé par l'inadaptation de la texture communale aux exigences récréatives actuelles. Plus des trois quarts des bourgs et les deux tiers des villes de moins de 25 000 habitants signalent être dans une impasse récréative résultant des charges financières supplémentaires imposées par la proximité de communes parasites, notamment en matière sportive et culturelle. Il semble que ce soient surtout les communes "intermédiaires", bourgs et villes de moins de 50 000 habitants, - qui souffrent de cette situation, au moment où d'autres équipements exigent

aussi des investissements prioritaires : enseignement, logement, infrastructures diverses.

Les communes en crise se plaignent tout spécialement de l'augmentation des coûts de fonctionnement des installations récréatives. Ceux-ci réduisent parfois les crédits d'équipement de façon telle que les innovations importantes sont exclues pour plusieurs années, accroissant les chances des villes financièrement plus à l'aise.

Les difficultés de trésorerie conduisent ainsi de nombreuses communes à s'appuyer sur les entreprises importantes qu'elles ont accueillies, et qui favorisent les actions récréatives proposées par le secteur privé. Les centres de loisirs Migros en Suisse, les initiatives de Carrefour en Alsace, les activités organisées par des chaînes commerciales ou des associations de commerçants en Allemagne et aux Pays-Bas, les équipements mis à la disposition des communes par des entreprises industrielles, illustrent cette collaboration qui réduit les soucis financiers des communes.

Pour essayer de dégager les tendances essentielles des orientations budgétaires depuis 1959, nous avons calculé les moyennes de comportements des principaux types de communes. Cette méthode nous a permis de constater que dans un tiers des cas environ l'augmentation du poste "sports" est supérieur à 50 % de l'ensemble des crédits investis ; cet accroissement atteint entre 30 et 50 % pour près de deux cinquièmes des communes. La plupart des localités ont donc bénéficié depuis 1959 d'une consolidation importante de leur potentiel sportif.

L'effort récréatif global (annexe X) a grevé de façon particulièrement impressionnante les villes de 10 000 à 50 000 habitants et, dans une moindre mesure, les petites villes, c'est-à-dire les communes dont le budget général supporte le plus difficilement les nouvelles charges récréatives. La volonté de s'insérer dans l'économie des loisirs, - exigence de populations désireuses de bénéficier d'un train de vie récréatif comparable à celui des grandes villes ; souci de prestige des édiles municipaux, - a poussé ces localités à augmenter le budget récréatif en proportion inverse de la hiérarchie des zones de consommation : les villes de 10 000 à 50 000 habitants des zones à faible consommation ont plus que sextuplé leurs crédits, alors qu'en zone à consommation élevée ceux-ci n'ont que quintuplé. La tendance à l'imitation du modèle proposé par la grande ville apparaît très nettement.

Le pourcentage relativement réduit des communes rurales, s'insérant dans cette compétition, s'explique par l'immense poids des localités parasites qui masquent la progression des bourgs dont le budget récréatif a triplé ou quadruplé de 1959 à 1972 par suite de la construction d'équipements polyvalents, de l'aménagement d'installations sportives diverses et de la politique d'accueil touristique. Les zones à faible consommation récréative sont cependant aussi celles qui favorisent le moins la poussée budgétaire, accroissant l'écart de résidualité.

La différentiation nationale des comportements apparaît comme dans les autres domaines de notre étude. Trois types de réactions se manifestent : Pays-Bas, Allemagne et Suisse voient leurs communes rurales, généralement les plus fortes financièrement, se placer en tête, suivies de celles

du Luxembourg et de l'Autriche, puis de celles de la France et de la Belgique. Le classement est inversé pour les autres catégories de communes, car les pays qui ont acquis le plus d'avance dès 1959 la conservent autant que les nations moins avantagées, sans être obligés de relever leur taux budgétaire.

Les communes frontalières participent activement à la montée budgétaire chaque fois qu'elles sont situées dans une zone à consommation élevée ou moyenne. Le pays qui a acquis une certaine avance récréative stimule les investissements de celui qui lui fait face et où l'accroissement des taux est en moyenne de 40 à 50 % plus élevé. Dans les secteurs à faible consommation, les écarts augmentent généralement par rapport au secteur opposé, plus développé ; ils varient de 30 à 60 % environ, renforçant les déséquilibres (N44).

Dès que nous analysons l'ensemble des investissements récréatifs effectués par les municipalités, la hiérarchie communale ressort encore plus nettement. Nous observons alors deux types de réactions complémentaires : d'une part, le montant des investissements est en fonction de l'importance de la commune ; d'autre part, plus les crédits sont élevés, plus la nature des équipements réalisés est variée.

De 1958 à 1971, les agglomérations de plus de 600 000 habitants investissent près de 30 % de plus que les agglomérations de 300 000 à 600 000 habitants, presque 50 % de plus que les agglomérations entre 100 000 et 300 000 habitants, environ 85 % de plus que les agglomérations de 50 000 à 100 000 habitants, 230 % de plus que les autres villes et 1 080 % de

---

(N44) : cf. ci-dessous, Chapitre sixième : le rôle des frontières

plus que les communes rurales attractives. Les écarts entre communes allemandes, suisses, néerlandaises et autrichiennes par rapport aux communes françaises, belges et luxembourgeoises atteignent en moyenne 45 % au profit des premières.

Les équipements financés sont 8 fois plus variés dans les agglomérations de plus de 600 000 habitants que dans les villes de moins de 50 000 habitants, 6 fois plus variés que dans les villes de 50 000 à 100 000 habitants, 3 fois plus variés que dans les villes de 100 000 à 300 000 habitants et 2 fois plus variés que dans les villes de 300 000 à 600 000 habitants. Les fortes concentrations urbaines, plus nombreuses dans le nord, l'est et le sud du périmètre, accentuent donc le déséquilibre au détriment de la partie occidentale de l'espace étudié.

Le "Länderfinanzausgleich" (N45) de la République fédérale allemande situant la Rhénanie - Westphalie au premier rang des Laender au pouvoir fiscal élevé, le Bade - Wurtemberg et la Rhénanie - Palatinat parmi les cinq premiers Laender allemands, il n'est pas étonnant que la concurrence européenne manifestée par ces zones se répercute aussi sur les loisirs.

Les localités dans lesquelles la municipalité a consacré depuis 1960 moins de 3 % de son budget aux installations de loisirs, n'ont d'ailleurs enregistré qu'une faible augmentation du nombre de leurs visiteurs durant la décennie écoulée : l'accroissement des flux d'accueil n'y dépasse jamais

---

(N45) : compensation financière entre les Laender

2 à 3 %, alors que le taux atteint presque 7 % en moyenne dans les localités plus dynamiques. La demande récréative dépend donc couramment du degré de contribution des communes aux transformations favorables aux loisirs.

Mais le financement public est largement complété par des capitaux privés qui viennent souligner la hiérarchie des collectivités locales en matière récréative.

II - LES INVESTISSEMENTS COMMERCIAUX

A) L'évolution des investissements commerciaux

A l'affût de nouvelles potentialités de consommation, les investissements à but lucratif n'ont pas hésité à saisir l'occasion offerte par ce monde rhénan qui s'ouvrait progressivement à l'économie des loisirs, sous l'effet des transformations économiques, sociales et culturelles de l'après-guerre (264). Sollicités par les pouvoirs publics eux-mêmes, désireux de réussir une politique sociale à l'américaine, ils ont contribué à façonner l'accueil récréatif avec d'autant plus de facilité que dans toute optique d'aménagement d'ensemble du territoire était absente et qu'il suffisait fréquemment d'épier un point de loisir potentiel pour s'y installer.

L'élan, accéléré par le rapide développement économique général, s'est appuyé sur l'apport de capitaux de type multiple : capitaux investis par les particuliers, crédits accordés par les banques, chaînes orchestrées par des groupements financiers de l'industrie et du commerce (Illustration 4), voire par des organisations syndicales d'inspiration méthodologique américaine (Deutscher Gewerkschaftsbund--notamment).

Les hôtels traditionnels sont de plus en plus confrontés à la concurrence des chaînes internationales. Le groupe suisse Moevenpick, par exemple, a conclu un accord de coopération avec le groupe américain Holliday Inns, fondé en 1952. Il construit actuellement des Hollidays Inns à Regensdorf et Opfikon, près de Zurich. Ces derniers sont reliés par des routes directes à l'aéroport de Kloten et à la ville de Zurich. Alors que le Moevenpick Hôtel Regensdorf (S.A.) dispose d'un capital de 1,5 millions de francs suisses, le Moevenpick-Oxy Hôtel Opfikon (S.A.) possède un capital de 6,6 millions de francs suisses. La participation américaine s'élève à près de 50 % du montant total de l'apport financier. Strasbourg doit également bénéficier de l'implantation prochaine d'un hôtel "Holliday Inns". L'uniformisation de l'aménagement des équipements va jusqu'à imposer pour chaque chambre d'hôtel de la chaîne, la même place aux commutateurs, que ce soit aux U.S.A., en Suisse ou en France de l'Est.

En 1972, la filiale "Condor", "firme-charters", de la Lufthansa, a signé à Francfort, un contrat avec la plus grande firme de résidences secondaires d'Europe, la "Contracta" de Stuttgart. Cet accord prévoit que "Contracta" frétera en 1973, pendant 68 jours au moins, un Boeing Condor exclusivement destiné à faire visiter des résidences secondaires aux personnes intéressées par l'acquisition de l'une d'entre elles, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur de l'espace rhénan.

Ces exemples montrent que les pays du Rhin sont très sollicités à l'heure actuelle par les capitaux à vocation récréative et vacancière. Le mouvement a toutefois été amorcé depuis un certain temps déjà.

ILLUSTRATION 4

L'INDUSTRIE DES LOISIRS EST PROSPERE EN ALLEMAGNE

Une nouvelle revue, créée en 1971, diffuse les récents modèles d'ensembles récréatifs et de jeux de toute nature. Les extraits ci-après montrent l'influence de l'espace rhénan : concours de conceptions d'aires de jeux à l'occasion du second congrès allemand des loisirs, organisé en septembre 1972 à Gelsenkir-chen ; éléments de jeux mobiles "Gigantos", de Mannheim.

Document extrait de "Amusement-Industrie, Fachrevue für Frei-zeittechnologie", 7/1972, Wolfenbuttel.

amusement INDUSTRIE
ade Review for Entertainment
isure Equipment

Wettbewerb für Revierparks

Ideen für erholsames Vergnügen

Der Ger Kol von kan ner chu Nat halb Ort ten im S zeitl Nien fördi bietes region zentre vierparks' (in der Regel 25 bis 35 ha groß) sind immer eine Kombination zahlreicher Freizeiteinrichtungen, wobei der Revierpark durch ein grünes Umland von 50 ha oder mehr ergänzt wird." **

GIGANTOS – *mobile Spielelemente*

Den Kindern müssen Spielelemente in die Hand gegeben werden, mit denen sie ihre Spielformen und Spielabläufe selbst bestimmen, steuern und nahezu endlos variieren können. Diese Elemente sollen so anonym sein, daß sie jedem Kind seiner Phantasie und seinem Alter entsprechend die Möglichkeit bieten, seine eigene Welt in und mit ihnen zu erspielen. Nur so befriedigen sie den kindlichen Betätigungs-, Gestaltungs- und Erlebnisdrang.

RHEIN CONTI GIGANTOS Entwicklungsgruppe-Spielen Leitung CHRISTIAN WEISER

Die GIGANTOS werden aus voll durchgefärbtem Polyäthylen hergestellt. Kein Abblättern der Farbe! Keine Wartung!

Neu: GIGANTOS-KUGEL

RHEIN-CONTI Kunststoff-Technik GmbH 6800 MANNHEIM 81 · Postfach 84/104 Telefon 0621/89825/26/27 · Telex 04/62282

1. Preis Gruppe A: Florian Leitl, Dipl.-Ing., 5 Köln 1.

* Wir danken dem SVR, insbesondere Dr. H. A. Mittelbach und Baudirektor Hanskarl Schönfeld, Freizeitdezernent und Leiter der Abteilung Freizeitwesen des Siedlungsverbandes Ruhrkohlenbezirk in Essen, für die uns freundlichst überlassenen Unterlagen aus dem Wettbewerb.

** Wir berichteten ausführlich über „Revierparks" in 3/98 ff. Der erste Revierpark Gysenberg in Herne ist seit Juni 1970 in Betrieb. Der wesentlich größere und zum Teil auch interessantere Revierpark Nienhausen (Grenzbereich Essen–Gelsenkirchen) wurde im Sommer 1972 eröffnet. Der dritte Revierpark Vonderort (Bottrop–Oberhausen) ist im Bau. (Gysenberg: 1 Mio. Besucher jährlich).

La période significative à cet égard coïncide avec celle qui délimite chronologiquement notre étude. De 1960 à 1971, l'évolution des investissements récréatifs à caractère commercial (N46) témoigne de la vitalité des pays rhénans (annexe XI).

L'injection de capitaux la plus spectaculaire est enregistrée en Suisse du nord où les communes attractives (N38) atteignent des moyennes générales de 165 à 185 % ; les secteurs frontaliers y sont encore plus choyés : leurs taux se situent autour de 200 %, sauf en montagne. Ce pays privilégié est suivi de près par les Pays-Bas, puis par l'Allemagne. France et Luxembourg se situent en retrait, avec 90 à 110 % de moyenne générale, et 110 à 135 % de moyenne montagnarde. La Belgique n'a investi en moyenne que 70 à 95 % de plus qu'en 1960 et, dans les secteurs frontaliers, 90 à 105 % de plus, c'est-à-dire moitié moins que la Suisse du nord. Pourtant, pour l'ensemble des régions rhénanes, ce résultat s'avère intéressant.

Les disparités méritent néanmoins une analyse attentive. En fait, les écarts entre les types de pays sont plus amples lorsqu'on prend en considération l'évolution des prix et du pouvoir d'achat. La Suisse et l'Allemagne, qui atteignent des pourcentages élevés, ont subi une dégradation bien moins importante de leur pouvoir d'achat que les cinq autres pays. Ainsi les régions allemandes se placent au second rang de la hiérarchie.

D'autre part, la Suisse ayant déjà connu, avant 1960, un développement récréatif dynamique, a renforcé sa position. L'investissement productif a engendré une volonté accélé-

---

(N46) : cf. Appendice, Seconde partie, ("Méthodologie"), chapitre deuxième, IIB2

rée de productivité. Cette constatation est également valable, dans une moindre mesure, pour l'Allemagne, qui, entraînée par sa réussite, n'a cessé d'améliorer ou de renforcer son équipement. L'Allemagne et les Pays-Bas, ayant en outre subi de nombreuses destructions matérielles pendant la seconde guerre mondiale, ont mis à profit les circonstances d'une rénovation pour accélérer la modernisation de leurs installations. Les autres pays victimes du conflit militaire, ne disposant pas d'un pouvoir financier aussi élevé, ont réduit leurs ambitions et ont acquis par là-même un retard dont ils continuent à souffrir. Mais partout, en-dehors des secteurs montagneux, les investissements frontaliers sont supérieurs à la moyenne des investissements réalisés de façon générale dans les communes attractives. L'économie commerciale a ainsi su déceler l'intérêt qu'offrent maintenant les frontières. L'effort n'a toutefois pas été aussi important en zone de montagne, parce que,s'agissant surtout de montagnes moyennes aux saisons écourtées par les intempéries et l'absence fréquente de neige ou l'insuffisance de l'altitude, les détenteurs de capitaux ont préféré s'orienter vers les autres régions, plus accessibles aussi aux ressortissants nationaux. Par ailleurs, la frontière n'ayant commencé à présenter un intérêt que de façon tardive, c'est le bas-pays qui a d'abord bénéficié des investissements.

Cette sélection, fondée sur la rentabilité annuelle optimale, explique l'importance accordée aux investissements en milieu urbain, de préférence aux zones rurales liées à des migrations plus ou moins longues et aux caprices atmosphériques. Ainsi les grosses agglomérations assurées d'une clientèle locale stable, ont bénéficié du maximum de capitaux.

Lorsque ceux-ci sont d'origine privée, leurs possesseurs recherchent âprement le succès financier et n'ont aucune pitié pour les zones peu attractives (N46) ; ils les délaissent sans aucun scrupule. Les particuliers, insuffisamment avertis, peu formés aux exigences actuelles de la rentabilité, qui ont osé s'installer en zone peu attractive et y braver le sort avec acharnement, ont dû déchanter, perdant leur fortune et leur santé. Nombreux sont les exemples de fermetures d'équipements nouveaux dans les communes peu attractives. Les propriétaires malheureux n'ont même pas pu récupérer l'essentiel du capital investi, lorsque, par hasard, ils ont réussi à vendre, généralement à un organisme social à but non lucratif, à la commune ou à des particuliers qui en ont fait leur résidence secondaire. D'autres continuent d'attendre l'occasion de "réaliser".

Les sources privées de financement interviennent d'autant plus volontiers que les infrastructures publiques favorisent les échanges et l'exploitation des sites. Liées aux potentialités de consommation, elles greffent couramment sur les ensembles déjà aménagés des activités d'autant plus variées que leur rentabilité est assurée par les investissements publics existants ou en voie de réalisation : axes de communication et dessertes routières (Illustration 5) ; plans d'eau, bois et forêts, monuments historiques, châteaux, sites particulièrement attractifs, mis en valeur par les collectivités locales ; animation des centres-villes orchestrée par les municipalités, en liaison avec les associations de commerçants, d'artisans et d'industriels intéressés par la vente directe ou la publicité.

Les zones à consommation intense (N47), spécialement sollicitées, gravitant autour des grandes agglomérations

---

(N47) : voir figure 6

ILLUSTRATION 5

L'attractivité d'une zone à haute consommation :
Nestlé implante à Cologne des installations de restauration

Les grands axes routiers sont de plus en plus sollicités par les groupes commerciaux. Dans la région de Cologne, Nestlé va équiper cinq stations d'essence Aral de restaurants à service rapide.

Document extrait de la revue "Allemagne Internationale", III - 1972, p. 40, Ed. Interprint, Bonn-Langsdorf.

NESTLÉ: DES SNACKS EN ALLEMAGNE: Aral, une société allemande de distribution d'essence, va s'associer avec Nestlé, le numéro deux de l'alimentation en Europe, et la Compagnie Internationale des Wagons-Lits et du Tourisme dans le domaine de la restauration rapide. Cinq stations-service appartenant à la chaîne Aral vont être dotées de restaurants à service rapide, à titre d'essai, dans la région de Cologne. Cette opération va permettre à Nestlé de faire ses premiers pas dans la restauration rapide en Allemagne. La présence des Wagons-Lits aux côtés du groupe suisse n'a rien de surprenant. Nestlé a conclu en 1970 des accords avec la Compagnie des Wagons-Lits en vue d'étendre ses activités dans le secteur de la restauration. Le groupe suisse possède déjà des intérêts dans ce domaine: en Belgique, en Italie, en Suisse, en Finlande et en Australie.

rhénanes, sont dotées des investissements privés les plus abondants, de nature très diversifiée. L'impulsion donnée par les principaux centres urbains se répercute en aire rurale, jusqu'à une distance automobile d'environ trente à quarante minutes en moyenne. Depuis quatre à cinq années, ces zones bénéficient d'une concentration renforcée de capitaux. Restaurants gastronomiques, dancings, ensembles combinés de restauration et de jeux à grands parkings, associés à des promenades aménagées et à des pistes sportives, à proximité d'espaces verts ou de plans d'eau, en ville ou à l'extérieur, engloutissent des crédits importants, d'autant plus que les terrains prévus pour ces équipements ont une superficie couramment plus élevée que celle des réalisations antérieures. Deux cinquièmes environ des installations de loisirs réalisées depuis 1967 se situent dans les zones à demande récréative élevée, à moins de quarante-cinq minutes des grosses agglomérations rhénanes. Les deux tiers des capitaux investis ont été orientés vers les équipements de grande surface, d'un minimum de 5 hectares, d'une moyenne de 10 hectares environ et d'un maximum de 25 à 30 hectares. Ces terrains regroupent des activités variées et sont destinés à être des lieux d'accueil pour toutes les catégories de la population (environs de Francfort, sud de Strasbourg, aire zurichoise, p. ex.). Le choix du site et la proximité des grandes voies de desserte doivent favoriser l'attractivité, le parking dit "géant" faciliter l'accès à l'aire des loisirs. Restaurant de qualité, bars, grils, orchestres, majorettes même, assurent les divertissements fondamentaux. Les enfants y trouvent des parcs inspirés par Walt Disney ("Disneyland"), des trains de type "Far-West", des trains électriques miniaturisés, des poneys en sulky, en diligence ou en selle. Karting à essence, karting

électrique, terrain de pique-nique, de camping et de caravaning jeux de boules et golf miniature s'y associent d'habitude. Le plan d'eau, indispensable, permet baignades et sports nautiques ; bateaux électriques et cygnes électriques font la joie des enfants.

Ce type de centre récréatif attire jusqu'à 600 000 personnes pendant les mois d'été. Près de la moitié des visiteurs sont des habitants des grandes villes et plus des deux tiers d'entre eux viennent se distraire dans le cadre familial. Lorsqu'on sait qu'un équipement de ce genre revient, pour une superficie de 25 hectares au minimum, à environ 550 000 FF, - terrain non compris (N 48), - on comprend la part croissante que prennent ces ensembles récréatifs dans le total des investissements privés d'un secteur.

Dans les zones à consommation moyenne, les investissements privés, tout en s'orientant de la même façon, n'atteignent toutefois pas les mêmes taux. Ceux-ci sont en moyenne d'un tiers plus réduit. En zone à faible consommation, ils ne dépassent pas un cinquième de ceux qui sont enregistrés en zone à demande intense. Les zones résiduelles ne dépassent pas 10 %.

Les deux dernières catégories sont davantage condamnées à des investissemnts de type traditionnel : restaurants, dancings, terrains de sports et de jeux privés, salles de cinéma. Par contre, c'est ici que les résidences secondaires atteignent fréquemment un tiers à deux cinquièmes des investissements privés globaux, réduisent ainsi la part du loisir collectif dont ces aires auraient besoin pour améliorer leur situation (Massif vosgien, Ardennes e.a.).

(N 48) : La formule de location par bail signé avec la collectivité locale propriétaire du terrain est de plus en plus retenue.

Par rapport aux agglomérations de plus de 600 000 habitants, les capitaux privés investis dans les équipements récréatifs sont de 25 à 30 % plus réduits dans les villes de 300 000 à 600 000 habitants, de 35 % environ moins importants dans les villes entre 100 000 et 300 000 habitants, et de 45 à 50 % inférieurs dans les villes de 50 000 à 100 000 habitants. Comme pour les investissements publics, des écarts substantiels, de l'ordre de trois cinquièmes de l'ensemble des sommes consacrées au tissu récréatif depuis 1958, marquent la prééminence de la partie septentrionale et orientale du périmètre sur la partie occidentale. Le mouvement s'est surtout accéléré depuis 1967. Il témoigne de la facilité avec laquelle les capitaux privés sont susceptibles d'être sollicités, lorsque le dynamisme économique et social d'une région garantit un minimum de revenus.

Le critère hiérarchique le plus marquant en matière d'investissements privés s'exprime cependant par le ratio "gros équipements dépassant l'équivalent de 500 000 FF/ montant global des investissements." Ce rapport est supérieur à 2/5 dans les villes de plus de 600 000 habitants ; il se situe entre 2/5 et 1/5 dans les agglomérations de 300 000 à 600 000 habitants, pour descendre à 1/10 environ dans les centres urbains de 100 000 à 300 000 habitants ; dans les villes de 50 000 à 100 000 habitants, il oscille autour d'un vingtième ; les petites villes n'ont plus qu'un ratio d'un trentième à un quarantième ; les communes rurales se placent au-dessus d'un cinquantième.

B) L'incidence des structures administratives

En économie de marché, le dynamisme de l'investissement ne dépend pas uniquement de la demande des capitaux

disponibles, prêts à s'engager, mais aussi des facilités administratives accordées aux investisseurs. Ceux-ci recherchent donc les éventualités susceptibles de leur garantir l'exécution rapide de leurs projets. Ils sont particulièrement sensibles aux possibilités d'acquisition de terrains adéquats, aux équipements d'infrastructure peu coûteux : eau, gaz, électricité, voirie. Les permis de construire délivrés par l'administration publique sur présentation d'un dossier, ne doivent pas irriter par les délais nécessaires à leur obtention. Il ne faut pas non plus que les plans d'urbanisme réduisent les chances de succès commercial ou que les charges fiscales imposées par les communes soient trop lourdes.

L'espace rhénan présente l'avantage d'une variété de formules administratives que notre étude peut utilement comparer pour déceler, à travers elles, les solutions les mieux appréciées par la profession commerciale.

Celle-ci s'adresse bien volontiers au consommateur de récréation, à condition d'être soutenue par le régime administratif en place. En cas de difficulté, elle s'oriente vers d'autres placements, surtout lorsqu'elle est limitée par des frontières politiques qui l'empêchent de réussir dans les régions qui devraient s'avérer favorables à son développement.

L'enquête que nous avons effectuée auprès des commerçants intéressés (N49), pour bénéficier de leur expérience, nous a permis d'analyser l'influence réciproque des types d'investissement et des structures administratives publiques sur le développement des équipements récréatifs à vocation

---

(N49) : cf. Appendice, Seconde partie, ("Méthodologie"), Chapitre deuxième, II, B2

TABLEAU J

L'influence réciproque des types d'investissement
et des structures administratives

Caractéristiques de l'investissement / Types d'investissement	Moyenne de rapidité d'exécution des équipements		% moyen d'injection de capitaux		% moyen de rentabilité	
	en pays centralisé	en pays décentralisé	en pays centralisé	en pays décentralisé	en pays centralisé	en pays décentralisé
Réalisations purement privées	1 an	6 mois	62	76	86	93
Réalisations privées dépendant d'équipements publics	4 ans	2 ans	38	24	91	97

commerciale, durant la période 1967-1971 (tableau J). Les réponses obtenues ont fait ressortir deux types d'influence administrative jouant un rôle déterminant : la centralisation, représentée par la France ; la décentralisation, concernant la Suisse, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique ; le Luxembourg, centralisé, réagit de par son exiguïté, comme un pays décentralisé.

En général, les pays décentralisés ont un comportement administratif plus favorable à l'égard de l'investissement privé dans l'équipement récréatif, qu'un pays centralisé tel que la France. Alors que les formalités d'autorisation de s'établir et de construire durent en moyenne 1 an en pays centralisé, elles sont réduites, pour les réalisations privées, à six mois en pays décentralisé. La lenteur administrative est plus grande encore en pays centralisé, dès lors qu'il s'agit de réalisations privées dépendant d'équipements publics : 4 ans en moyenne en France, contre 2 ans dans les autres pays.

Le pourcentage moyen d'injection de capitaux dans des réalisations récréatives purement privées est supérieur en pays décentralisé à celui d'un pays centralisé : les facilités offertes au capital sont fréquemment les mêmes d'un type de pays à l'autre. Mais c'est la souplesse avec laquelle ces facilités sont accordées qui varie, les pays décentralisés rapprochant davantage la décision administrative de l'administré : les services techniques de l'administration publique jouent plus un rôle de conseiller que de frein ou même de policier ; le crédit coule aussi plus rapidement.

C'est pourquoi en pays décentralisé les réalisations dépendant d'équipements publics n'attirent pas un taux

aussi élevé de capitaux privés qu'en France de l'est, quoique le montant investi par opération de même type soit de 5 à 10 % plus élevé en Suisse du nord et dans les fortes agglomérations allemandes.

La rentabilité des investissements dans des équipements récréatifs à caractère commercial est quant à elle légèrement supérieure en pays décentralisé : les réalisations privées dépendant d'équipements publics y atteignent un taux d'efficience un peu plus élevé que les réalisations purement privées. Quoique les écarts soient faibles, signalons néanmoins que dans certains cas l'administration décentralisée évalue mieux les chances de succès de l'entreprise privée qui fait appel aux équipements financés par des fonds publics, étant plus responsable et intéressée par des deniers qu'elle gère directement, que l'administration surtout responsable devant les instances nationales:en principe le fonctionnaire d'un canton suisse ou d'un land allemand subit un contrôle régional plus direct qu'un fonctionnaire départemental français, malgré la présence, dans ce dernier cas, du Conseil général dont il contribue à provoquer les dépenses.

CHAPITRE QUATRIEME

L A D U R E E R E C R E A T I V E

Les signes les plus visibles des transformations en cours sont l'allongement et l'aménagement de la durée récréative, dans laquelle les déplacements jouent un rôle capital, modifiant l'image traditionnelle des villes et villages. La durée est à la fois fonction de la demande et des possibilités de satisfaction de celle-ci. Son étude contribue ainsi à l'analyse des parts respectives qui reviennent aux divers types de zones de consommation.

I - L'augmentation de la durée récréative et ses causes :

A) Urbanisation et sollicitations récréatives :

Dans l'espace rhénan, l'ampleur de la durée récréative dépend fondamentalement du degré d'urbanisation d'une région. La ville agit en stimulateur du besoin de loisir, d'abord parce que les conditions de la vie de travail et de la vie résidentielle entraînent une fatigue et une usure telles qu'elles exigent une compensation plus importante que les aires rurales voisines; ensuite parce que les revenus urbains favorisent en général le budget récréatif (N 50) ; troisième raison enfin, les nombreuses sollicitations commerciales ou publiques renforcent les besoins ou en créent d'autres, plus ou moins artificiels.

Mais les aires moins urbanisées et les aires essentiellement rurales qui bénéficient d'un apport de consommation récréative substantiel, sont parfois entraînées par l'exemple donné : elles adoptent plus volontiers que les espaces à consommation moins prononcée, un modèle dont elles ne ressentent pas forcément le besoin réel, mais dont elles apprécient

---

(N 50) : cf. Chapitre premier, III.

Figure 10

: plus de 12 heures hebdomadaires en moyenne

: 8 à 12 heures hebdomadaires en moyenne

: moins de 8 heures hebdomadaires en moyenne

: région urbaine de la Ruhr

--- : frontière internationale

Abréviations : voir annexe de la figure 1.

Pour la définition des types de zones, cf. Appendice, Seconde partie ("Méthodologie"); chapitre deuxième, II C.

Figure 10 - Durée récréative hebdomadaire moyenne en 1970/71

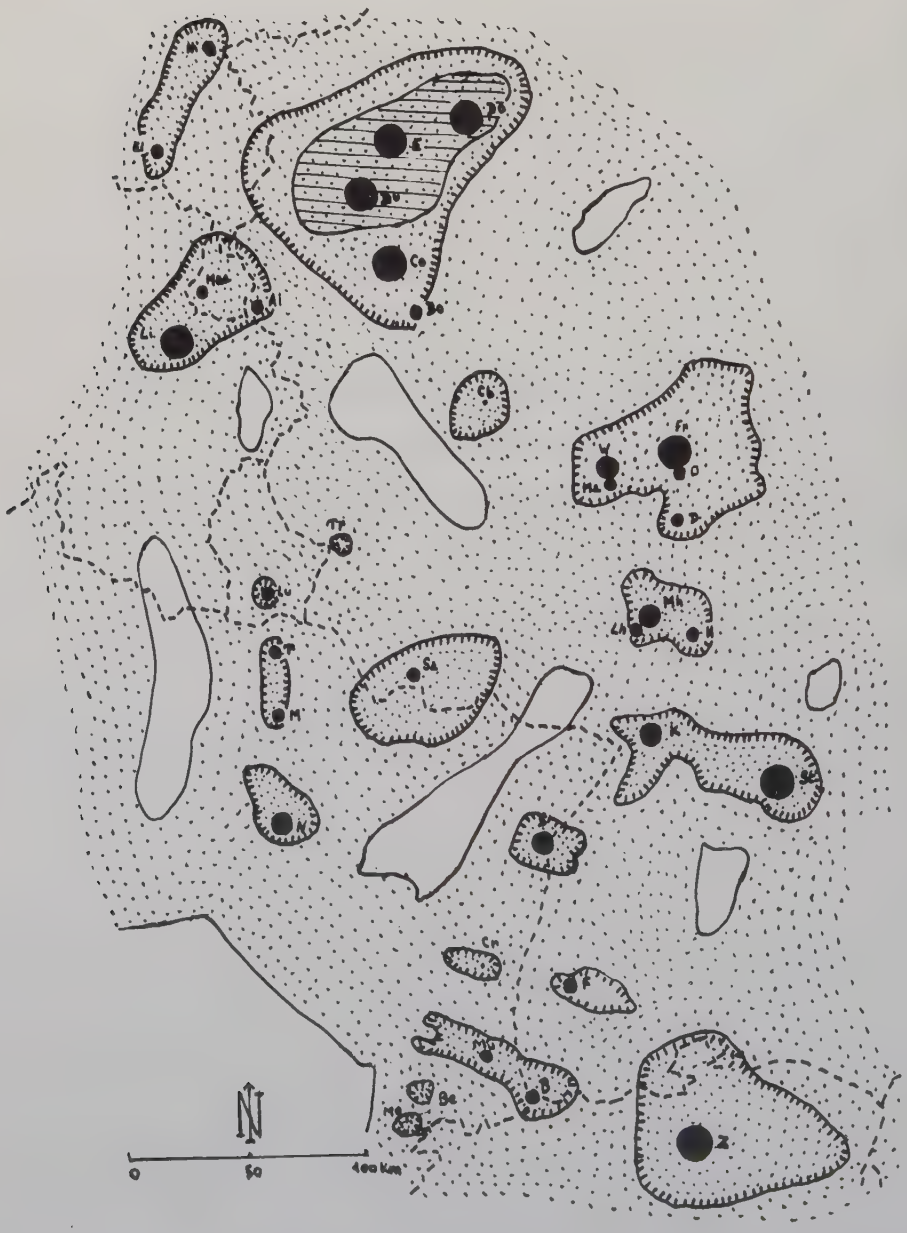

les avantages : suppression des vieilles pratiques de petite culture agricole d'appoint, du jardin potager, amélioration du confort ménager permettant une plus grande disponibilité pour la vie récréative,... (Massif schisteux rhénan e.a.)

Dès 1960/62 (figure 10), les zones à forte durée récréative hhebdomadaire, dépassant douze heures en moyenne (N 51), se situent essentiellement autour de villes démographiquement importantes, aux activités économiques génératrices d'emplois nombreux et aux attractions récréatives variées et denses.

L'une ou l'autre ville touristiquement très fréquentée, bénéficie toutefois du même avantage dans les aires à concentration urbaine moins avancée ; c'est le cas de Colmar et de Belfort. Par contre, Montbéliard et sa périphérie urbaine forment le seul complexe à population relativement réduite et touristiquement peu attractif, qui atteigne une forte durée récréative, dynamique, animée grâce à des niveaux de vie stimulés par l'industrie automobile, cette aire subit l'influence de Bâle, mais aussi du style de vie des "métallos" de la région parisienne ou lyonnaise. Ces exemples, en nombre réduit, constituent toutefois une exception dans l'évolution générale.

L'analyse de la situation en 1971 (figure 10), étaye les constatations que nous venons de faire. En effet, le précédent saupoudrage de noyaux urbains à forte durée récréative prend meilleure allure : les noyaux éclatent et donnent naissance à des aires plus consistantes ; les aires déjà existantes s'élargissent à leur tour, d'anciens noyaux se regroupent

---

(N 51) : cf. Appendice, seconde partie ("Méthodologie"), chapitre deuxième, II C.

Figure 11 - Durée récréative hebdomadaire moyenne en 1960

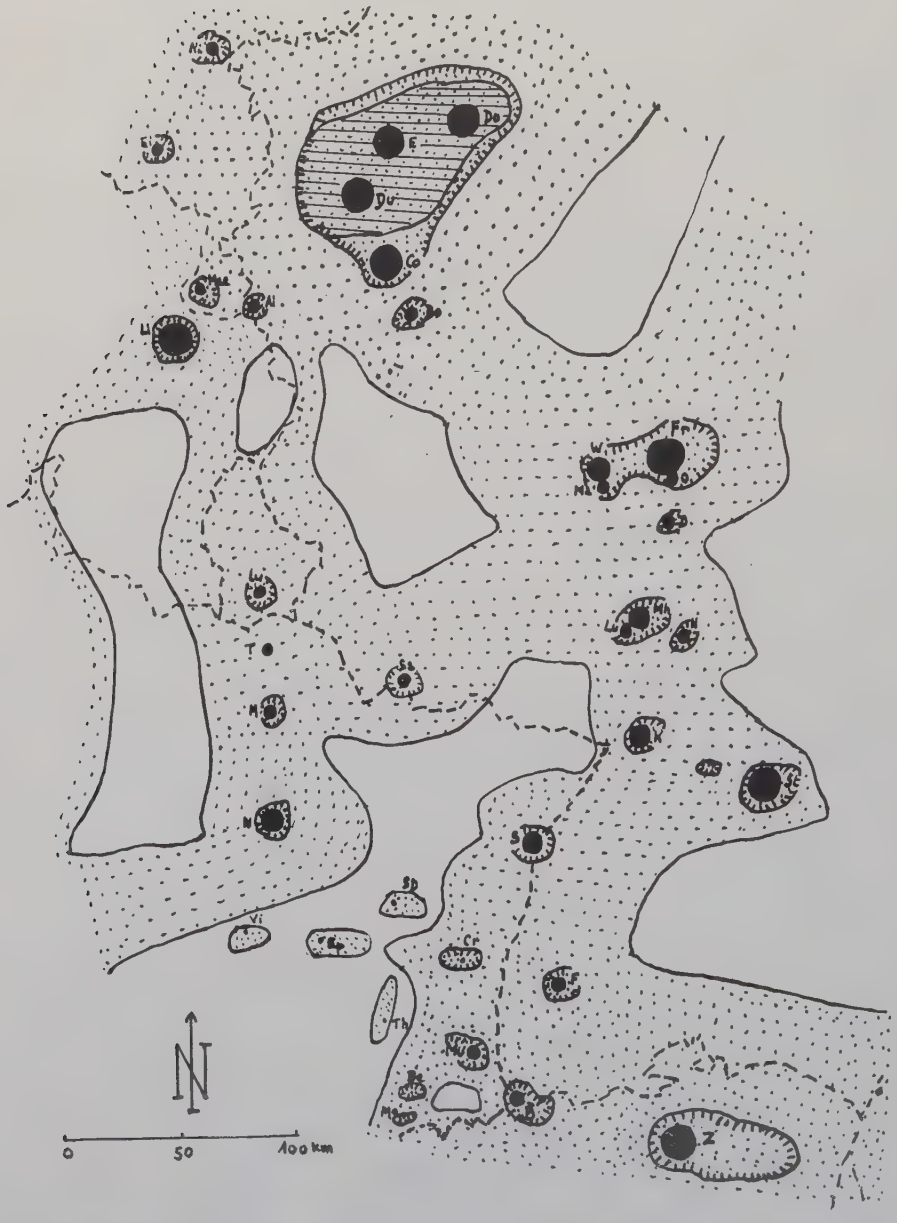

Légende : voir figure 10

pour former une aire commune. A la faveur de l'évolution urbaine, de la transformation des mentalités résultant de l'ascension des niveaux de vie et de la contagion des modèles voisins, de nouveaux noyaux s'esquissent et se précisent. C'est le cas de Coblence qui s'est développée de façon importante, et de Trèves qui se signale à l'attention, Luxembourg quant à elle, semble piétiner pour le moment.

B) La mobilité accrue des hommes :

1) La mobilité professionnelle :

Limitée par l'horizon du pays natal, la vie professionnelle rhénane évoluait jusqu'il y a très peu de temps, dans un cadre spatial étriqué. Seuls l'un ou l'autre périple d'apprentissage et le service militaire ou la guerre contribuaient à développer quelque peu la curiosité au-delà de la petite patrie locale.

Dès avant 1939, quelques professions avaient commencé à s'animer de façon plus intense : les personnels des compagnies de transport, les fonctionnaires amenés, pour faire carrière, à suivre un itinéraire hiérarchique souvent varié, les techniciens des sociétés d'exploration des richesses du sous-sol, certains effectifs du bâtiment et des travaux publics, des commerçants et représentants de commerce (les "voyageurs").

La crise des entreprises, la reconversion de nombreuses activités, le déplacement de certains pôles, le déclin de la petite exploitation familiale agricole, la disparition de certaines professions artisanales, l'urbanisation accélérée, secouèrent avec vigueur les structures établies, dès le lendemain de la seconde guerre mondiale. Les tribulations de cette époque perturbée, provoquant dans notre espace fronta-

lier des migrations forcées, n'ont pas peu contribué à ébranler la confiance séculaire dans le sédentarisme.

Petit à petit, l'amélioration des conditions de vie a fini par signifier, pour bon nombre d'habitants, accepter les migrations alternantes de travail favorisées progressivement par une politique de ramassage en autobus des effectifs éloignés ou par des primes de transport accordées par les entreprises d'avant-garde.

Pour lutter contre cette mutation, certains responsables locaux ont essayé d'attirer dans le village l'usine qui, pensaient-ils, pouvait mettre un terme à la mobilité professionnelle accentuée. Malgré l'implantation de l'entreprise dans le meilleur des cas, les migrations se sont poursuivies, à la recherche de salaires urbains assurant plus de confort (p. ex en Alsace du nord ou en Moselle rurale).

Le contact avec d'autres genres de vie, la confrontation des chances de promotion sociale en milieu rural avec celles offertes en abondance par les villes voisines, ont provoqué en même temps qu'une plus grande ouverture d'esprit, le choc irréversible, déclenchant des réflexes nouveaux dans les localités les plus reculées et les plus attardées (pays mosans, villages vosgiens, par ex.).

L'amélioration des salaires aidant, la motorisation individuelle et familiale a fait son apparition, souvent pour pallier un ramassage déficient. Il était logique que l'on finisse par profiter du vélomoteur, de la mobylette, de la motocyclette, voire de l'automobile, pour "aller en promenade" le dimanche.

Ainsi les zones rhénanes à taux élevé de migrations alternantes ont été parmi les premières à s'inscrire dans

le mouvement récréatif et à renforcer la demande en loisirs (tableau K). Les communes essentiellement agricoles, dépourvues d'usines locales, y compris les villages aux fermes cossues, dont le nombre d'habitants concernés par les migrations quotidiennes de travail est peu élevé, ne participent pas autant aux flux récréatifs ou vacanciers que les communes aux proportions plus accusées de migrants professionnels. De 1960 à 1962, au-delà de 10% de migrations de travail, les communes intéressées triplent presque en moyenne les migrations récréatives de fin de semaine et sextuplent pour ainsi dire les migrations vacancières, en milieu adulte, par rapport aux villages dont les déplacements professionnels concernent moins de 3 % de l'ensemble de la population. Ce sont également les communes davantage pénétrées du nouveau style professionnel qui adoptent plus rapidement le nouveau style récréatif : sept fois plus d'adultes de ces villages effectuent plus de dix sorties récréatives annuelles de week-end et six fois plus d'entre eux dépassent, durant ces évasions, trente kilomètres en trajet aller.

Toutes les catégories socio-professionnelles atteintes par les migrations alternantes de travail participent au mouvement dont il vient d'être question. Le taux de travailleurs modestes est cependant particulièrement élevé (40 à 60% en moyenne), ce qui donne à la comparaison une signification encore plus importante.

... / ...

Tableau K

Migrations alternantes de travail et migrations de loisirs en 1960/62.

Type de consommation / Type de communes essentiellement agricoles sans usine locale	Migrations récréatives de fin de semaine -adultes- (1)	Migrations vacancières des adultes (1)	Plus de 10 déplacements annuels de fin de semaine -adultes- (1)	Déplacements de week-end dépassant 30Km de trajet aller- -adultes- (1)
Communes ayant moins de 3% de migrations de travail (1)	5 %	2 %	1 %	1 %
Communes ayant 3 à 10% de migrations de travail (1)	8 %	6 %	3 %	2 %
Communes ayant plus de 10% de migrations de travail (1)	13 %	11 %	7 %	6 %

Légende : (1) : Le % indique la proportion d'habitants qui participent au mouvement.

Une enquête effectuée auprès d'un échantillon d'enseignants, en 1960/61, a permis d'observer à la campagne, l'ampleur du taux de migration vacancière des enfants de familles agricoles, - de toute catégorie sociale, - et de familles ouvrières. Les flux vacanciers des enfants dont le père ou les parents étaient insérés dans le mouvement migratoire professionnel s'avéraient supérieurs d'environ 8 % au moins et de 15 % au maximum, à ceux enregistrés dans les autres milieux.

Comme l'ampleur des migrations quotidiennes de travail dépend de la proximité relative des concentrations urbaines, les secteurs à forte expansion économique accompagnés de migrations alternantes vigoureuses, sont à nouveau favorisés. Le déséquilibre se prolonge ainsi jusque sur le plan des loisirs.

2) La mobilité scolaire :

La démocratisation progressive de l'enseignement, accompagnée d'une politique de ramassage de la population scolaire, a également contribué à secouer l'atmosphère de repliement qui caractérisait, il y a encore une dizaine d'années la société rhénane.

Le nombre de plus en plus élevé des enfants de toutes catégories sociales accédant à l'enseignement secondaire, a renforcé les flux d'études. Enfin, l'influence grandissante de l'université, accessible elle aussi à une part croissante de jeunes de condition modeste, a contribué à élargir l'horizon de la curiosité et du besoin d'apprendre.

En milieu rural, c'est surtout l'école secondai-

re à la campagne (N 52) qui a renforcé le choc récréatif (264). En 1965/67, par exemple, les jeunes campagnards qui fréquentaient un établissement secondaire rural étaient déjà plus sensibles aux dépenses et aux migrations récréatives que leurs camarades de l'école primaire, à appartenance sociale de même niveau. Les sondages effectués à ce moment-là auprès du corps enseignant ont montré que les dépenses effectuées par des jeunes élèves des classes secondaires, pour l'acquisition de matériel de loisirs (N 53) dépassaient de 40 à 50 % les dépenses des "primaires". Les flux récréatifs hebdomadaires de ces jeunes étaient également supérieurs de plus d'un tiers aux migrations des scolarisés primaires. Les départs en vacances provoquaient des différences de 40 à 60 %. La démocratisation de l'enseignement a ainsi renforcé et accéléré celle des loisirs.

La mobilité scolaire a eu également des répercussions en milieu adulte. En secteur rural, l'accroissement du budget récréatif familial est plus rapide, entre 1965 et 1968, dans les milieux modestes où l'un ou l'autre enfant participe à la mobilité scolaire ou universitaire, que dans les catégories socio-professionnelles équivalentes. Les différences atteignent en moyenne 30 à 35 %.

(N 52) :"Hauptschulen" et "Mittelschulen" en république fédérale allemande ; Collèges d'enseignement général et d'enseignement secondaire en France, etc...

(N 53) : Jeux, tourne-disques, magnétophones, équipement nautique, motorisation (deux-roues).

Les parents sont aussi davantage sollicités par les enfants migrants (264) pour les promenades de fin de semaine ou le départ familial en vacances. En 1965/68, ces familles participent aux flux hebdomadaires presque deux fois plus que les autres familles, alors que la répartition socio-professionnelle n'est pas bien différente d'un groupe à l'autre. Les départs familiaux en vacances de la catégorie à enfants migrants sont supérieurs d'un cinquième environ à ceux du second groupe.

Les variantes zonales se rapportant à cette question sont, dans l'ensemble, relativement réduites, le mouvement de mobilité scolaire étant assez général dans le périmètre étudié. Les zones à consommation récréative résiduelle accusent toutefois un léger retard,-5 à 10 % en moyenne,- par rapport aux zones mieux nanties. Mais d'autres facteurs interviennent alors, indépendants de la mobilité scolaire (N 54).

3) Les migrations interfrontalières :

Les populations rhénanes, ayant commencé à s'ouvrir mutuellement, avec plus de spontanéité, l'évaluation du degré de mobilité interfrontalière peut à présent servir de test pour l'analyse des courants récréatifs. En effet, la confrontation des réponses obtenues au sujet du passage des différentes frontières dans les pays rhénans, donne lieu à une constatation intéressante. Il y a corrélation entre les migrations professionnelles interfrontalières et le taux de mobilité récréative. Ainsi les déplacements au-delà des frontières, susci-

---

(N 54) : cf. Chapitre premier, II C et chapitres suivants.

tés par les nécessités du travail quotidien, renforcent la mobilité des travailleurs et de leurs familles. Le désir de se documenter augmentant avec la curiosité attisée par une plus grande ouverture aux réalisations du voisinage, l'envie d'approfondir et de s'adapter à un nouveau monde auquel ils sont déjà rattachés par leur genre de vie à caractère binational, poussent ces "travailleurs frontaliers" à accélérer leur participation aux flux récréatifs de la société actuelle. La volonté de

Tableau L

Mobilité récréative et migrations professionnelles frontalières en 1971

(en %)

Types de migrations / Types de zones de consommation	Mobilité vacancière des habitants des secteurs frontaliers		Mobilité récréative hebdomadaire des habitants des secteurs frontaliers		Plus de 10 déplacements annuels de fin de semaine		Déplacements de week-end dépassant 30 km de trajet aller	
	Migrants frontaliers	Autres habitants	Migrants interfrontaliers	Autres habitants	Migrants interfrontaliers	Autres habitants	Migrants interfrontaliers	Autres habitants
Zones d'avant garde et à forte consommation	66 %	54 %	79 %	53 %	47 %	39 %	42 %	36 %
Zones moyennes	57 %	47 %	65 %	48 %	42 %	35 %	38 %	30 %
Zones résiduelles	49 %	38 %	60 %	44 %	43 %	33 %	32 %	25 %

faire connaître à leurs femme et enfants le pays qui les nourrit et la décision d'acquérir de temps à autre un objet de meilleure qualité ou à prix réduit dans le pays voisin, incitent ces mêmes travailleurs aux migrations de loisir. Mais celles-ci ne se limitent pas forcément au pays fournisseur de l'emploi.

En général (tableau L), la mobilité vacancière de ces migrants frontaliers est de 10 à 12 % supérieure à celle des autres frontaliers, quel que soit le type de zone de consommation auquel ces derniers sont rattachés. Une constatation analogue s'impose en ce qui concerne la mobilité récréative hebdomadaire ; entre ces mêmes groupes de personnes la différence est supérieure à celle enregistrée pour les déplacements vacanciers ; elle atteint jusqu'à 26 % dans les zones de demande récréative importante, 17 % dans les zones moyennes et 16 % dans les zones résiduelles. L'attractivité joue donc, dans ce cas, un rôle plus grand que pour les flux vacanciers. Les travailleurs frontaliers sont en effet bien moins dépendants du secteur frontalier d'en face : plus de 3/5 d'entre eux passent leurs vacances ailleurs que dans le pays employeur.

Il est à noter que ces mêmes migrants ont également une fréquence de déplacements de fin de semaine plus élevée, de 7 à 10 % en moyenne ; les zones résiduelles atteignent un taux légèrement supérieur à celui des autres zones qui offrent sur place davantage d'activités récréatives.

Les déplacements de week-end atteignant 30 kilomètres au moins,- sont également un peu plus nombreux, - 6 à 8 %, - en milieu de travailleurs migrants frontaliers que dans les autres catégories de la population.

En comparant par ailleurs les réactions récréatives des personnes soumises aux migrations alternantes de travail, la distinction est relativement aisée entre migrants é-

voluant uniquement dans un secteur national et migrants orientés vers un autre Etat. Ceux-ci, ainsi que leurs familles, sont de 30 à 40 % plus nombreux que ceux-là à choisir l'étranger comme destination de loisir ou de vacances.

Les migrations professionnelles internationales, phénomène spécifique de la mobilité générale, accentuent donc la tendance à la consommation récréative, dans un périmètre fortement marqué par le tracé des frontières. Ce rôle catalyseur des migrations interfrontalières, mérite une attention toute spéciale. Son évolution est décisive pour les projets ultérieurs de réaménagement des anciens compartimentages historiques.

C) L'amélioration des niveaux de vie :

L'importance des niveaux de vie mérite également une attention toute particulière pour comprendre davantage encore le sens des transformations provoquées par l'allongement de la durée récréative (N 55).

1) Niveau de vie et durée récréative :

La ventilation de la durée récréative hebdomadaire en fonction des niveaux de vie des populations rhénanes (annexe XII), est susceptible de renforcer l'intérêt de l'analyse précédente. Fondée sur la distinction entre types de communes et types de revenus, elle doit permettre l'étude de la part respective que prennent les Etats riverains du bassin rhénan dans l'évolution du temps consacré au loisir.

En 1960/62, les catégories sociales riches ou aisées se placent déjà au niveau le plus élevé de la durée récréative hebdomadaire, dans toutes les villes de plus de 50.000

habitants. Dans les autres villes, cependant elles ne font partie du niveau supérieur qu'en Allemagne, en Suisse et aux Pays-Bas. En ce qui concerne les communes rurales, c'est en Autriche et au Luxembourg qu'elles se situent au premier rang.

Les catégories moyennes marquent à leur tour une certaine avance rurale de l'Autriche et du Luxembourg d'abord, de l'Allemagne, de la Suisse et des Pays-Bas ensuite, sur la France et la Belgique. Les catégories modestes sont également moins avantagées en France et en Belgique.

L'avance prise par les aires à hauts niveaux de vie, -Allemagne, Suisse et Pays-Bas,- puis par les aires à niveaux de vie moyens, mais relativement plus élevés que ceux des régions françaises et belges du périmètre rhénan, se répercute ainsi sur la durée récréative hebdomadaire de ces aires, surtout en zone rurale et même dans les villes de moins de 50.000 habitants : France et Belgique accusent le retard le plus important dans chacune des catégories sociales ; l'écart s'accroît toutefois entre les catégories moyennes et, surtout, les catégories modestes.

En 1971, par contre, l'homogénéité des comportements est réalisée en milieu riche et aisé. Des écarts se manifestent cependant dans le groupe des catégories moyennes : France et Belgique ont des durées récréatives plus faibles dans les villes de moins de 50.000 habitants. C'est le cas également dans les communes rurales, pour les catégories modestes.

(N 55) : la comparaison des figures 8, 10 et 12 est riche d'enseignement à cet égard.

En définitive, dans tous les pays rhénans, les catégories riches ou aisées bénéficient d'une durée récréative plus élevée que les catégories moyennes, qui, de leur côté, sont en général mieux situées que les catégories modestes. Mais les écarts s'amenuisent entre les groupes sociaux, sauf en milieu rural où les catégories modestes continuent, en France et en Belgique, à rester en moyenne au-dessous de huit heures récréatives hebdomadaires.

Le retard de la France et de la Belgique, et plus faiblement du Luxembourg, contribue au déséquilibre entre la partie orientale et la partie occidentale de l'espace rhénan, que nous avons observé précédemment. La faible part prise par le secteur autrichien dans le développement de la partie orientale, n'apparaît pratiquement pas.

2) Niveaux de vie et durée d'évasion vacancière :

La nature des catégories sociales détermine comme pour la durée récréative hebdomadaire, de nombreux comportements (annexe XII B). Elle contribue à expliquer les liens étroits entre la durée récréative et la durée vacancière, signes d'une mobilité de type nouveau et d'une mentalité plus exigeante. Elle permet en outre de mieux distinguer entre aires à dépeuplement estival prononcé et aires à besoins récréatifs accentués du fait d'une plus grande sédentarisation des habitants.

Les catégories riches ou aisées des villes importantes dépassent depuis 1960/62 dix jours d'évasion vacancière, mais n'arrivent pas, en moyenne à une durée de plus de 2 semaines. Ce n'est qu'aux alentours de 1970 qu'elles atteignent ce niveau, suivies en cela par les catégories moyennes.

Les agglomérations plus petites et les communes rurales des pays situés dans la partie orientale du périmètre étudié, sont plus avantagées que celles qui se trouvent dans la partie occidentale. La hiérarchie introduite dans l'espace rhénan par le mouvement d'expansion économique différencié selon les régions, favorise ainsi en priorité l'Allemagne, la Suisse et les Pays-Bas. Mais l'Autriche d'abord, le Luxembourg ensuite, supplantent également la France et la Belgique, situées au dernier rang. La marge autrichienne de notre périmètre est avantagée par une plus grande ouverture nationale aux migrations touristiques ; le Luxembourg, relativement bien placé en matière de revenus, à l'étroit dans ses frontières, se sent attiré davantage par l'évasion vacancière que ses voisins belges ou français.

Les catégories modestes par contre migrent très peu en 1960/62, et cela dans l'ensemble des pays et des types de communes : moins de 10 jours par an. En 1971, Allemagne, Suisse, Pays-Bas, Autriche et Luxembourg sont parvenus à l'échelon supérieur de la durée vacancière (10 à 13 jours), tandis que la Belgique et la France n'ont réalisé ce progrès que dans les villes de plus de 50.000 habitants. Partout les communes rurales restent cependant en retrait, ne réussissant toujours pas à dépasser 9 jours d'évasion vacancière. Cette attitude en milieu modeste contribue à expliquer l'étendue des zones à durée vacancière faible, dans lesquelles le loisir vécu sur place joue un rôle déterminant.

II - La durée récréative hebdomadaire :

A) Les zones à durée récréative élevée :

1) Les aires d'avant-garde :

L'évolution générale apparaît à nouveau déterminée par l'influence des grandes métropoles rhénanes : en premier lieu, l'imposante concentration urbaine de la Ruhr, flanquée à l'entrée sud de la puissante Cologne et de son rayon de satellites ; puis la dynamique région zurichoise ; ensuite l'aire urbaine de Francfort-Wiesbaden-Mayence-Darmstadt.

La forte attractivité récréative de ces aires, aux points de loisirs très denses, aux facilités de communication nombreuses et variées, et aux équipements à vocation sociale solidement établis, favorise le développement extraordinaire de la durée récréative. Celle-ci correspond ici à son niveau optimum atteint en pays rhénan, sous l'impulsion des centres de consommation privilégiée (figures 6 et 7).

Elle dépend donc essentiellement de l'incitation au loisir. Les aires d'avant-garde offrent un éventail complet des activités quotidiennement possibles et se situent à proximité de zones rurales particulièrement attractives (figure 19).

L'aire zurichoise bénéficie de la proximité du massif alpin et de celles des hauteurs moyennes du Sud-Wurtemberg. L'aire de Francfort voit ses habitants spécialement attirés par le Taunus, le Spessart, le Hunsruck et les parcs naturels aménagés à proximité : Hochtaunus, Bergstrasse-Odenwald, Bayerischer Spessart, Hessischer Spessart et Rhein-Nassau. La zone constellée de villes animée par Dusseldorf, Cologne, Essen et Dortmund, dispose d'une densité exceptionnelle de parcs naturels : Hohe Mark, Schwalm-Nette, Kottenforst-Ville, Siebengebirge, Rhin-Westerwald, Bergisches Land et Koenigsforst, Ebbegebirge, Homert, Arnsberger Wald ; elle partage en outre

avec Francfort la fréquentation des parcs naturels du Rothaargebirge et du Diemelsee ; le parc national hollandais de Veluwezoom lui est également très accessible.

Ces deux aires proches du tracé frontalier rhénan, - l'aire zurichoise et celle de la Ruhr, - ont amorcé chacune leur emprise internationale entre 1960 et 1971 (figures 10 et 11). Leurs influences respectives ne se sont toutefois que faiblement développées, mais méritent d'être relevées, compte tenu des progrès réalisés depuis 1960.

Les conditions internes aux aires d'avant-garde sont cependant plus déterminantes que les atouts externes en ce qui concerne la durée récréative. Ces aires figurent en première place rhénane pour le nombre et la densité d'avantages sociaux offerts aux populations pour prolonger leurs loisirs. Elles bénéficient d'équipements de quartiers très proches des usagers et aménagés de façon à répondre aux désirs les plus courants des habitants. Ainsi les piscines couvertes ou de plein air sont fréquemment complétées de bars et de restaurants, voire de bibliothèques, susceptibles de favoriser la pause de midi pour les personnes exerçant leur activité professionnelle à proximité (Zurich surtout). Les tarifs de redevances d'accès aux terrains de sports et aux équipements nautiques, comportent des réductions pour groupes de jeunes, salariés, membres d'associations, groupes familiaux et retraités. Les équipements polyvalents de loisirs, plus nombreux et plus importants qu'ailleurs, permettent aux habitants de meubles moins difficilement leur temps libre. Organismes récréatifs privés et publics, agences de voyages, syndicats d'initiative et entreprises professionnelles, offrent très souvent l'occasion de sorties de fin de semaine et de vacances périurbaines, à des conditions avantageuses en un temps optimum. Les jeunes générations sont sollicitées tout spécialement par les cercles de toute nature, les activités gratuites proposées aux divers goûts, par les sorties en montagne,

- été comme hiver, - à la périphérie des villes aussi, où terrains de jeux, ensembles sportifs et distratifs voisinent fréquemment.

2) Les aires nationales à haute durée récréative :

Ces aires, tout en enregistrant les mêmes moyennes hebdomadaires de durée récréative que les aires précédentes, ne manifestent toutefois pas un dynamisme analogue ; elles n'offrent pas non plus une variété aussi riche ni aussi dense d'activités et d'équipements. Aussi leur attrait pèse-t-il moins et les habitants sollicités sont-ils proportionnellement moins nombreux à dépasser une durée hebdomadaire récréative supérieure à 12 heures en moyenne. Cela explique l'existence, dans ce groupe, d'espaces plus exigus, mais néanmoins significatifs d'une consommation en accroissement rapide.

Les noyaux urbains qui s'étaient constitués çà et là, en 1960/62, autour des vigoureuses agglomérations rhénanes, n'ont cessé de s'élargir (figures 10 et 11). Comme pour les aires d'avant-garde la durée moyenne de la récréation est essentiellement fonction de la densité de loisirs offerts sur place ou à la périphérie.

Plusieurs noyaux, par le rayonnement réciproque et l'extension de leur influence propre, ont réussi à former une aire unique. Ainsi Nimègne et Eindhoven ont fusionné du côté hollandais ; en pays allemand, Karlsruhe, Pforzheim et Stuttgart ne forment plus qu'une aire d'un seul tenant ; Mannheim et Heidelberg ont achevé leur évolution déjà très avancée en 1962, en se raccordant l'une à l'autre.

Il s'agit à nouveau de grosses agglomérations qui ont poursuivi leur expansion économique et entraîné dans leur développement l'expansion récréative, à la faveur du bien-être

généralisé et de l'accélération de la politique de loisirs qui en a résulté. C'est le cas aussi du noyau messin qui a percé jusqu'au-delà de Thionville, de celui de Nancy qui s'est étendu vers Pont-à-Mousson et Lunéville.

Durant la même décennie, les villes à pouvoir attractif élevé, appuyé sur un développement démographique, économique et social proportionnellement important, ont consolidé leur position de manière appréciable. Coblence a réussi à créer une aire plus importante que Fribourg et presqu'aussi vaste que Mannheim-Ludwigshafen-Heidelberg. Trèves amorce son évolution aux portes du Luxembourg.

Luxembourg, Colmar, Belfort et Montbéliard par contre semblent avoir atteint leur limite momentanée de saturation. Ce sont des aires d'influence qui ne présentent pas le même intérêt économique et social que les aires précédentes. Il est d'ailleurs significatif qu'elles se situent en France ou au Luxembourg, contrairement à leurs homologues néerlandais et allemands, englobés dans une économie et une progression urbaine de niveau supérieur.

Chacune de ces aires nationales, malgré les différences de rayonnement, est dotée, comme les aires d'avant-garde, de réserves rurales particulièrement attractives : le massif schisteux rhénan et ses parcs naturels, ainsi que le parc national de Veluwezoom pour le secteur néerlandais ; l'Eifel, le Westerwald, le Taunus et le Hunsrück, ainsi que leurs parcs naturels et celui de Nassau pour Coblence ; les Ardennes avec les parcs naturels germano-belge et germano-luxembourgeois, ainsi que l'Eifel, pour Trèves et Luxembourg ; le Spessart, la montagne palatine et le parc naturel du Palatinat méridional, pour Mannheim-Ludwigshafen-Heidelberg ; les Vosges et la Forêt-Noire pour Fribourg et Colmar ; les Vosges et le Jura, pour Belfort ou Montbéliard. Seules les agglomérations de Metz et

Nancy souffrent d'une insuffisance en zones vertes, et se rattrapent tant bien que mal, la première en direction de la Woëvre, des Ardennes du Sud et des étangs aménagés sur le plateau lorrain ; la seconde en direction de la Forêt de Haye, de Lunéville et de quelques vallées Vosgiennes d'accès peu facile.

La perspective de nouveaux contacts entre les aires se dessine dans le cadre national : de la Ruhr à Stuttgart, par l'axe rhénan et les vallées latérales, s'amorce une aire d'activité plus intense ; en secteur français, Nancy, Metz et Thionville manifestent timidement une certaine expansion.

L'observation des aires multinationales va nous permettre de compléter ce tableau des regroupements potentiels.

3) Les aires multinationales à haute durée récréative :

Pratiquement insignifiantes en 1960/62 (figure 11), les aires multinationales, s'élargissent et commencent à jouer un rôle important pendant la décennie suivante (figure 10). Alors qu'en 1960/62, seules les aires d'Aix-la-Chapelle, de Sarrebruck, de Strasbourg et de Bâle rayonnaient sur plusieurs Etats, on a pu voir depuis celles de Bâle-Mulhouse, Maestricht et Liège venir renforcer l'influence des frontières; Sarrebruck surtout, Strasbourg dans une plus faible mesure, se sont efforcé d'étendre rapidement leur pouvoir multinational.

Au sommet du classement, les aires de Sarrebruck et de Liège-Maestricht-Aix-la-Chapelle, suivies de celle de Bâle-Mulhouse et, enfin, de celle de Strasbourg, témoignent encore de l'importance déterminante de l'activité économique, des niveaux de vie et de la pression démographique sur la durée récréative. "L'appoint" en zones vertes attractives est certes un élément utile, mais néanmoins secondaire. Ainsi Mulhouse-Bâle

et Strasbourg ne jouent pas un rôle aussi marqué que Sarrebruck, alors que leurs paysages environnants sont qualitativement bien plus recherchés que ceux de cette ville.

Par ailleurs, l'influence économique des villes commerciales semble être un atout pour le développement des aires interfrontalières ; en-dehors des aires d'avant-garde traitées ci-dessus, dans lesquelles Zurich et Dusseldorf exercent un attrait commercial sur les Etats voisins, les villes de Sarrebruck, Bâle, Mulhouse, Strasbourg, Liège, Maestricht et Aix-la-Chapelle étendent leurs marchés de part et d'autre des frontières. Karlsruhe par contre est commercialement peu active en Alsace du Nord ; le rayonnement de Fribourg et Luxembourg n'atteint que des proportions relativement réduites. Cependant, Nimègne et Eindhoven donnent l'impression d'avoir d'abord affermi la haute durée récréative dans leur propre pays, avant de progresser vers l'est et le sud-est. Trèves commence à peine à se manifester à ce niveau.

La frontière joue néanmoins un rôle déterminant dans le mouvement de jonction des aires à haute durée récréative (figure 10). L'extension de celles-ci au cours des dernières années contribue à leur rapprochement mutuel dans la partie septentrionale et dans la partie méridionale du périmètre étudié. Au nord, Dusseldorf-Cologne se dirigent vers Eindhoven-Nimègue et Aix-maestricht, qui s'étendent de leur côté. Au sud, Zurich, Fribourg et Bâle-Mulhouse réduisent les distances qui les séparent,; à leur tour Colmar et Fribourg, ainsi que Mulhouse, Belfort et Montbéliard, se rapprochent l'une de l'autre. Strasbourg constitue un relais entre le sud et la partie centrale où Karlsruhe pousse déjà ses ramifications au-delà de Baden-Baden. Coblence comble petit à petit l'intervalle qui sépare la partie centrale de la partie septentrionale. Cette haute durée récréative semble se stabiliser le long d'un arc de cercle de Nimègne à Zurich, structurant la partie orientale de

l'espace rhénan, exerçant sa pression sur les zones environnantes. A l'ouest, seul le centre paraît tendre pour l'instant vers une fonction entre les aires de Sarrebruck et Metz-Thionville, elles-mêmes entourées des aires de Nancy, Luxembourg et Trèves. En attendant, les aires allemandes (Ruhr-Cologne, Francfort, Sarrebruck) et Suisse (Zurich) dominent la constellation des villes du périmètre européen analysé.

B) La zone à durée récréative moyenne :

En 1971, l'essentiel du territoire étudié est constitué par une zone (figure 10) dont la population consacre en moyenne huit à douze heures hebdomadaires à ses loisirs (N 56). En 1960/62, cette zone ne se déroulait pas encore d'un seul tenant ; seuls quelques îlots d'activité plus intense parsemaient çà et là la région vosgienne à durée récréative faible (figure 11). Entre 1960 et 1971, cette même région a englobé la part la plus importante des aires résiduelles, marquant ainsi l'insertion rapide de la majeure partie de l'espace rhénan dans l'économie des loisirs.

L'évolution de cette emprise est instructive à maint égard. Elle-même marquée par le voisinage des zones à haute durée récréative, la zone à durée moyenne en question a servi et sert toujours de trait d'union entre les aires fortement urbanisées et les aires essentiellement rurales.

Jalonnée de villes moyennes et de petites cités souvent très actives, fréquemment attractives, aux populations encore relativement denses, elle semble avoir réalisé, durant la grande mutation récréative de l'espace rhénan, un équilibre

---

(N 56) : cf. Appendice seconde partie ("Méthodologie") : chapitre deuxième, II, 2.

momentané fondé à la fois sur le désir de participation au vaste mouvement de désengagement face au travail et sur la tradition de labeur, mettant à profit l'augmentation du temps libre pour améliorer son revenu et asseoir davantage son bien-être matériel. Les superficies laissées à la disposition de chacun pour réaliser sa maison monofamiliale ou pour pratiquer un jardinage d'appoint légumier ou fruitier plus développées qu'ailleurs ont facilité la poursuite d'un genre de vie plus traditionnel. L'entr'aide matérielle entre parents ou amis y est également plus marquée .. Nombreuses sont les personnes qui jusque dans les années 1964/65 sont allées participer aux travaux agricoles en dehors de leur activité professionnelle secondaire ou tertiaire. Le nombre des jeunes intéressés à ces activités est resté très élevé jusqu'au milieu de la décennie écoulée. Dans certains villages, leur participation aux travaux paternels atteint un taux de 80 à 90% entre 1962 et 1965.

Ce comportement utilitaire pendant le temps libre s'explique en grande partie par le fait qu'institutions et équipements récréatifs se sont relativement peu manifestés. Moins nombreuses que dans les grandes villes, les occasions de se divertir étaient souvent plus banales ou qualitativement moins intéressantes. Les équipements sportifs ou les ensembles de loisirs polyvalents commençaient à peine à changer de visage ou à s'implanter. Les mouvements traditionnels de loisirs aux activités sporadiques et de durée assez limitée, avaient en effet conservé leur influence déterminante plus longtemps que dans les concentrations urbaines voisines. La désaffection progressive dont ils furent ensuite l'objet, a laissé un vide, occupé rapidement par les nouveaux moyens récréatifs venus progressivement de la grande ville : télévision, transistors, électrophones, disques, appareils photographiques, caméras, tentes, équipements nautiques, etc...

Par ailleurs, la proximité d'aires rurales pittoresques diminuait le temps d'évasion. Mais petit à petit, la motorisation, dont les zones à haute durée récréative se sont emparées en priorité, a fait son chemin en zone à durée moyenne, pour y déclencher des flux plus denses, d'abord par l'intermédiaire des deux-roues, ensuite par l'automobile d'occasion, puis par la voiture neuve. L'attraction des bals de fin de semaine organisés dans les villages-centres ou dans les villes, a fait l'effet du coup de bélier en milieu jeune. L'attrait des piscines, des fêtes, des salles de cinéma urbaines, a contribué, avec l'amélioration des revenus et du confort, à insérer les adultes dans le mouvement. Très vite le temps libre à usage utilitaire a été réduit au profit du loisir distractif, sportif ou culturel (264).

C'est ainsi qu'entre 1960 et 1971, les aires grignotées par les zones à haute durée récréative se sont toutes retrouvées en zone à durée moyenne, tandis que les zones résiduelles se transformaient en zones à durée moyenne. Le contact entre deux types de zones créant régulièrement une sorte d'osmose, l'allongement du temps de loisir a donc fait vraiment tâche d'huile. Un exemple probant de ce phénomène sociologique est donné, en zone vosgienne, par les petites zones moyennes de Saint-Dié, Epinal, Vittel et Thann-Guebwiller, qui, depuis 1962, ont réussi à s'étendre dans toutes les directions pour assurer la jonction entre la plaine d'Alsace méridionale et la Lorraine. Ailleurs la zone à durée moyenne n'a laissé subsister que les noyaux des anciennes zones résiduelles.

L'évolution actuelle autorise une autre constatation : dès qu'une zone a atteint une durée récréative supérieure, elle tient à la conserver. C'est ainsi qu'aucune zone n'a régressé depuis 1960, comme si la situation acquise était source de dynamisme futur. Ce "droit acquis" pénètre profondé-

ment les mentalités et fait partie des exigences sociales, économiques ou culturelles. Il n'est pas trop osé d'avancer dans ce domaine la notion souvent inconsciente ou subconsciente de minimum vital récréatif fondé sur cette situation nouvelle et imprégnant toute conception ultérieure relative au cadre et au niveau de vie. Les aspirations exprimées par les rhénans (N 57) sont marquées par cette attitude.

L'observation des processus de développement de la zone à durée moyenne depuis 1960, nous permet aussi de constater que les frontières n'interviennent pratiquement pas dans son extension. Que ce soit le long de la frontière germano-belge, de la frontière franco-belge ou encore de la frontière franco-allemande, la transformation s'est accomplie de la même façon qu'en territoire national : elle a réduit la zone résiduelle à son noyau ou son axe central.

C) Les zones à durée récréative faible :

Les moins favorisées dans l'évolution de la durée récréative sont les zones qui n'atteignent pas en moyenne huit heures hebdomadaires de loisirs (N 58).

Encore relativement importantes en 1962 (figure 11), elles sont à présent de très faible dimension. Laissées quelque peu à l'écart des grands courants économiques et de

---

(N 57) : cf. chapitre premier, IV A.

(N 58) : cf. Appendice, seconde partie ("Méthodologie"), chapitre deuxième, II C.

l'armature urbaine qui animent l'espace rhénan, elles se situent en marge du développement général. Aussi sont-elles, dès 1960, pratiquement absentes des zones à haute pression économique : zone mosane au sud de Liège, secteur forestier au nord du Luxembourg, région forestière et agricole à l'est de la frontière germano-belge et germano-luxembourgeoise, massif de la Hardt et massif vosgien, Sundgau, Est wurtembourgeois et zone forestière ou agricole hessoise, à mi-chemin de Francfort et de la Ruhr.

Un net déséquilibre apparaît entre la relative faiblesse de ces zones dans la partie orientale du bassin rhénan et l'importance considérable de leur extension à l'ouest. Là encore le dynamisme économique à l'est explique le retard à l'ouest qui, pourtant, bénéficie de grands atouts : paysages pittoresques, petites cités attractives, capitales régionales intéressantes.

Les niveaux de vie élevés favorisés par des axes de communication rapides, facilitent certes l'osmose à l'est. Cette constatation ne suffit cependant pas à expliquer l'ampleur du déséquilibre. Il convient de faire intervenir les besoins de récréation sédentaire et d'évasion qui sont bien plus nécessaires aux populations parquées dans les zones urbaines immenses de l'est qu'aux habitants des secteurs occidentaux, habitués à un cadre de vie moins gigantesque.

Mais, malgré cette différence fondamentale des structures, l'ouest passe à l'assaut entre 1962 et 1971. Il réduit substantiellement l'étendue de ses aires résiduelles (figure 10), conserve cependant un certain retard sur l'est qui a fait presque disparaître les siennes. Tandis qu'à l'est ne subsistent plus que trois faibles enclaves, témoins d'une époque sans doute révolue, l'ouest reste marqué par trois aires d'une étendue appréciable et par une enclave.

Paradoxalement l'enclave du Sundgau située dans la "région des trois frontières" a disparu, alors que les aires résiduelles restantes sont localisées le long d'autres frontières ou sur des frontières. Le phénomène frontalier agit en effet différemment selon qu'il subit l'influence de l'une ou l'autre grande agglomération dynamique, - c'est le cas du Sundgau, - ou selon qu'il ne dispose pas de pôle moteur aussi important (aires mosane, ardennaise, belge, aire allemande de l'Eifel-Hunsruck, aire vosgienne). Cette affirmation mérite toutefois d'être nuancée : sous la pression de Sarrebruck, Karlsruhe et Strasbourg, l'aire vosgienne a fortement diminué en étendue. Par contre, l'aire mosane s'est rétrécie de façon notable, alors que seule sa partie septentrionale a reculé sous l'influence directe de Liège. Ainsi le phénomène de "contagion" générale que nous avons analysé plus haut, et qui est déclenché par les grandes unités urbaines, indépendamment de leur proximité immédiate, reste la cause première de l'évolution en cours.

III - La durée des migrations vacancières :

Quoique notre étude porte fondamentalement sur la consommation récréative à l'intérieur de l'espace rhénan, l'analyse de la durée des migrations vacancières surtout orientées vers l'extérieur du périmètre, est utile à plusieurs points de vue. Elle nous fixe globalement sur le degré de mobilité des habitants du bassin rhénan et sert de point d'appui à l'observation des corrélations entre la récréation plus ou moins locale ou régionale et l'évasion lointaine. Elle contribue aussi à l'évaluation du déficit momentané qui résulte de l'absence saisonnière d'une partie de la population autochtone.

... / ...

Réparties en trois types de durée (N 59), les zones d'évasion vacancière évoluent de façon bien plus considérable encore que les zones de récréation hebdomadaire, pendant la période de 1960 à 1971.

A) Les zones à haute durée d'évasion vacancière :

Les zones dont les moyennes d'évasion vacancière se situent entre deux et trois semaines par an, jeunes et adultes réunis, se développent très rapidement durant la décennie écoulée (figures 12 et 13).

Initialement le besoin d'évasion annuelle dépassant une durée de deux semaines est strictement réduit à l'influence des quatre métropoles dominant le périmètre : la région métropolitaine de la Ruhr, Cologne, Francfort et Zurich (figure 12). C'est de là que de puissantes compagnies de transport associées aux organismes de crédit influencent les mentalités par l'intermédiaire de leurs agences de voyage, de la presse écrite et parlée, des panneaux publicitaires et de l'avion distribuant dans le ciel urbain et périurbain des slogans qui font état du repos bien mérité et du droit de chacun à bénéficier de vacances de dépaysement. La publicité pénètre les grosses entreprises et leurs comités sociaux. Aussi, dans ces grands centres urbains, de nombreux enfants et jeunes partent déjà en vacances en 1960. Les adultes commencènt à suivre le mouvement, bénéficiant de voyages organisés, soit par l'intermédiaire des entreprises ou des oeuvres sociales, soit directement par les a-

---

(N 59) : cf. Appendice, seconde partie ("Méthodologie"), chapitre deuxième, II C.

Figure 12

: haute durée de migration vacancière(2 à 3 semaines en moyenne par vacancier)

: migration vacancière moyenne (10 à 13 jours en moyenne par vacancier)

: migration vacancière de faible durée (moins de 10 jours en moyenne par vacancier)

: région urbaine de la Ruhr

--- : frontière internationale

Abréviations : voir annexe de la figure 1.

Pour la définition des zones,cf. Appendice,Seconde partie("Méthodologie");chapitre deuxième, II C.

Figure 12 - La durée des migrations vacancières des populations rhénanes, en 1970/71

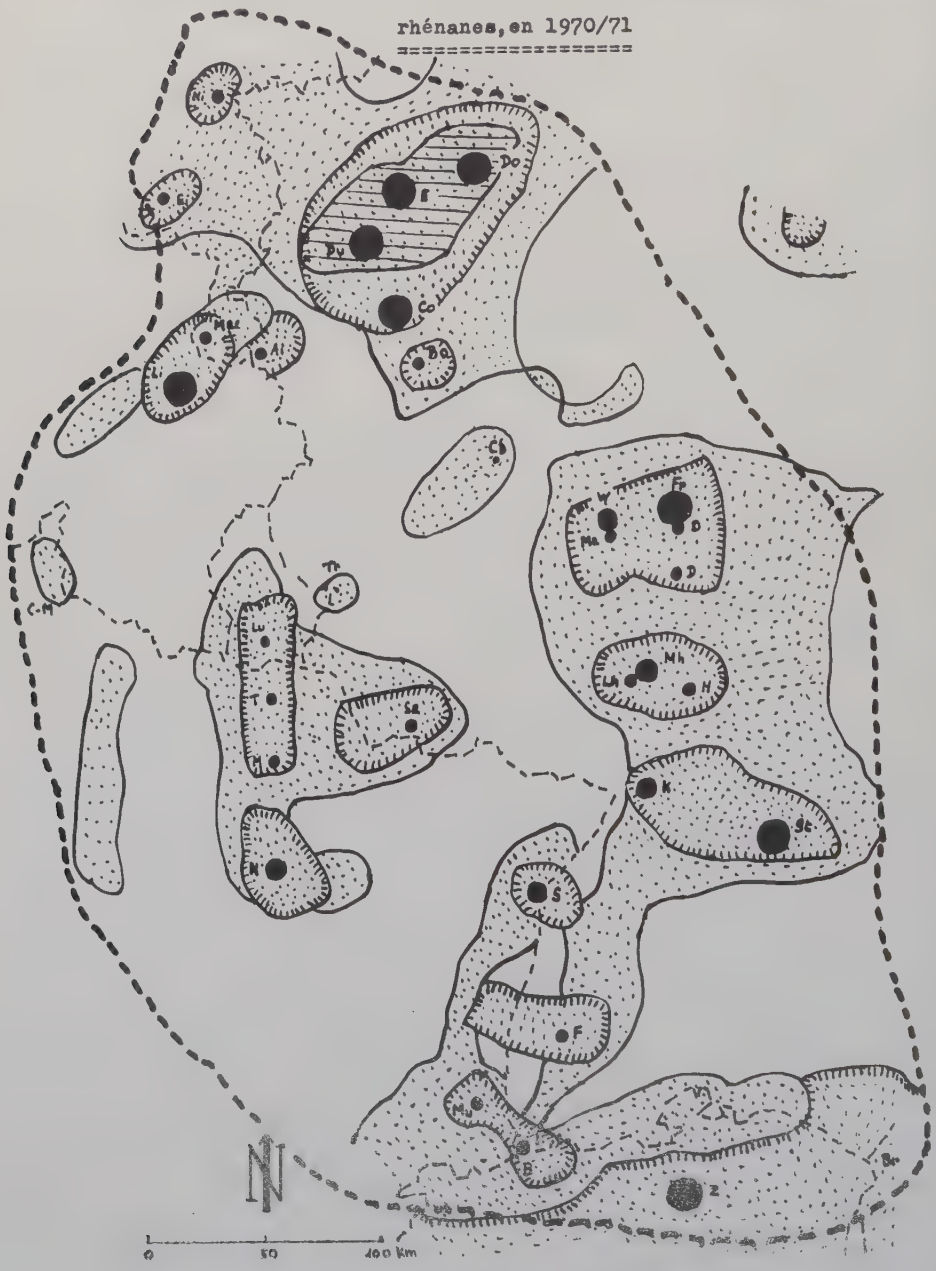

Figure 11 - La durée des migrations vacancières des populations rhénanes, en 1960 - 1962

Légende : voir figure 12

gences. Dès avant 1960, les grandes compagnies de transport, allemandes ou helvétiques, peuvent ainsi compter sur une clientèle importante dans les capitales régionales où elles ont leur siège social.

En 1971 (figure 12), la situation est fondamentalement différente. Les petits noyaux d'antan ont explosé pour former, en très peu de temps, des aires multiples de développement vacancier, animées par l'influence publicitaire et la contagion psychologique des principales villes. Les grandes métropoles de la Ruhr, Cologne, Zurich surtout, conservent une place de choix. L'aire zurichoise s'étend aux trois quarts presque de la Suisse du nord-ouest. Mais Francfort-Wiesbaden est pratiquement à égalité avec Stuttgart-Karlsruhe. De nombreuses autres villes ont réussi une ascension remarquable : encore situées dix ans auparavant en zone à faible durée vacancière, Nimègne, Maestricht, Aix-la-Chapelle, Bonn, Heidelberg, Thionville, Colmar, sont devenus des pôles de zones à haute durée vacancière.

D'autres agglomérations, préalablement situées en zone à durée vacancière moyenne, sont passées à présent en zone à haute durée, formant même des couples avec les grandes villes voisines. Mannheim, Heidelberg, Liège-Maestricht, Metz Thionville-Luxembourg, Mulhouse-Bâle, Fribourg-Colmar.

La frontière politique ne semble pas avoir handicapé le développement des zones entourant des villes dynamiques : Zurich déborde sur l'Autriche et l'Allemagne, Bâle et Mulhouse, Colmar et Fribourg ont assuré leur jonction ; Strasbourg "Nord" même un peu plus sur le côté allemand que sur le côté français. Sarrebruck, Metz-Thionville-Luxembourg, Aix-la-Chapelle, Maestricht et Trèves assurent une liaison interfrontalière importante.

Même Nimègue, Eindhoven et peut-être Karlsruhe, après avoir renforcé leur position nationale, semblent prêtes à exercer le rayonnement interfrontalier qui convient à leur rang.

B) Les zones d'évasion moyenne :

D'envergure très faible en 1960, les noyaux d'évasion moyenne, dispersés dans l'espace rhénan autour des villes de second rang, ne prennent quelque importance spatiale qu'entre Karlsruhe et Stuttgart d'une part, Wiesbaden et Darmsta d'autre part. Certaines agglomérations dominantes n'ont même pas encore atteint une moyenne de 10 à 13 jours d'évasion vacancière par an : ni Nimègne, ni Maestricht, encore moins Aix-la-Chapelle, ni Bonn, ni Heidelberg, ni Thionville. Aucune manifestation interfrontalière importante ne s'y déroule.

1971 présente toutefois une image très différente. Les zones à durée moyenne occupent des surfaces importantes, reliant les zones à haute durée entre elles, assurant largement une liaison interfrontalière.

En effet, trois aires continues associant zones à haute durée et zones à durée moyenne, jalonnent le bassin rhénan : l'aire s'étendant de Nimègne au-delà de Bonn et comprenant Liège, Maestricht, Aix-la-Chapelle ; l'aire allant de Francfort à Zurich et l'aire délimitée par Luxembourg-Sarrebruck Nancy . Alors que les deux premières aires sont presque reliées l'une à l'autre et forment dans la partie orientale du bassin rhénan une puissante armature vacancière, l'ouest, témoigne d'une vitalité bien plus réduite, raccrochant en quelque sorte l'étroite bande alsacienne à l'ensemble oriental et isolant Luxembourg-Sarrebruck-Nancy des autres aires.

Mais déjà Coblence et Trèves à l'est, Charleville-Mézières à l'ouest, l'aire mosane depuis Sedan jusqu'autour de Commercy, viennent consolider les structures occidentales et jeter des ponts vers l'aire centrale de ce territoire. Le modèle vacancier présenté aux populations moins avancées de cette dernière n'est pas seulement celui des grosses agglomérations voisines, mais aussi celui de petites villes telles que Coblence, Trèves, Charleville-Mézières, Sedan, Verdun,...

Remarquons ici, comme pour la durée récréative hebdomadaire, qu'aucune zone n'a été "déclassée" depuis 1960 et que l'ascension vacancière semble aller de pair avec l'ascension des niveaux de vie et l'adaptation des mentalités à une civilisation urbaine de type nouveau. Le vacancier interrogé répond d'ailleurs généralement ne plus vouloir se passer d'évasion annuelle. Désormais il sera tenté d'être plus exigeant en matière de revenus et de niveau de vie.

C) Les zones à faible évasion :

Englobant presque tout le périmètre rhénan en 1960/62, les zones à faible évasion sont encore très étendues en 1971, bien moins vastes cependant à l'est qu'à l'ouest. Les populations réagissent donc de diverses façons aux sollicitations psychologiques et publicitaires. Dans les pays rhénans, l'essentiel du temps vacancier des jeunes et de la durée du congé des adultes est consommé sur place à la périphérie des quartiers résidentiels. L'absence annuelle se réduit à une période très limitée, ne dépassant pas, pour plus de la moitié de l'espace, une durée de neuf jours. Compte tenu des autres zones, la moyenne générale de la durée d'évasion se situe autour de 12 jours, les jeunes atteignant une moyenne de 13 jours et les adultes une moyenne de 10 jours environ. Dans les zones à évasion faible, les adultes par contre ne partent en moyenne que 6 jours, alors que les jeunes s'en vont en moyenne durant

9 jours. L'écart entre adultes et jeunes s'est accentué depuis 1962, époque à laquelle les moyennes respectives étaient de 3 et 5 jours par an.

Le mouvement d'évasion se poursuit donc de façon continue et témoigne d'une volonté générale d'insertion dans un monde nouveau.

Les zones à faible durée d'évasion vacancière adoptent moins facilement que les autres le modèle des grosses régions urbaines et éprouvent moins les besoins que celles-ci suscitent. Elles se contentent fréquemment des nombreux paysages pittoresques qui leur donnent du charme. Mais les niveaux de vie élevés ou les nouvelles orientations professionnelles du tertiaire n'ont pas transformé pour autant leurs mentalités.

IV - Durée récréative hebdomadaire et durée vacancière :

La confrontation des observations faites à propos de la durée récréative hebdomadaire d'abord, de la durée vacancière ensuite, nous permet de mieux définir le style de consommation des loisirs dans les pays rhénans.

La durée récréative hebdomadaire n'a pas progressé de façon aussi spectaculaire que la durée vacancière, mais elle marque davantage l'espace de son empreinte et constitue pour l'économie rhénane un atout important, d'autant plus que l'évasion hors-périmètre s'avère relativement réduite, ne dépassant pas, en moyenne une douzaine de jours par an. Cette situation ne manquera pas d'évoluer avec l'accroissement de la durée vacancière. Aussi l'offre faite à l'intérieur du périmètre doit-elle tenir compte de cette potentialité et se structurer de façon à pouvoir accueillir des vacanciers provenant de régions extérieures à notre périmètre, en nombre suffisant,

pour compenser le départ momentané des autochtones. Ces derniers en nombre croissant, peuvent être difficilement retenus sur place pendant leurs vacances, préférant, pour se détendre, des régions aux conditions climatiques plus agréables, souhaitant aussi connaître d'autres pays, souvent lointains. Toutefois les catégories modestes, surtout rurales, peu insérées dans le mouvement vacancier, sont encore susceptibles de se déplacer à l'intérieur du périmètre : près d'un tiers des familles ouvrières ont signalé qu'elles séjourneraient dans un autre pays rhénan, si elles avaient la possibilité matérielle de réaliser leur désir.

Mais l'espace rhénan confirme ainsi son déséquilibre récréatif. L'étude de la durée vacancière met elle aussi en relief l'insuffisant développement de la partie occidentale du bassin. Elle montre que les zones à forte consommation jouent un rôle moteur déterminant, au détriment des zones à consommation plus réduite, et cela presque indépendamment des frontières (N 60).

(N 60) : cf. chapitre sixième : "Le rôle des frontières".

CHAPITRE CINQUIEME

L'INTENSITE DES COURANTS RECREATIFS

Le périmètre rhénan voué avant tout au passage touristique et aux migrations récréatives de durée limitée, se rattrape en quelque sorte par sa mobilité élevée, particulièrement importante au moment de la bonne saison. Fréquemment interrompue par les intempéries, cette mobilité stimule d'autant plus la vie récréative qu'elle est écourtée par les pluies et les brumes. En hiver, l'apparition de la neige, aléatoire, n'est pas susceptible de rassurer ceux qui vivent du marché des sports d'hiver, perturbé mainte fois par le verglas et les brouillards opaques.

Grâce à un réseau dense de liaisons routières, ferroviaires, aériennes et fluviales, le trafic se révèle relativement intense, quoique certaines insuffisances réduisent la portée de l'évasion.

Cette dernière est avant tout marquée par quatre types de migrations : les flux régionaux conditionnés par les villes rhénanes, les courants centrés sur les aires faiblement urbanisées, l'évasion intermétropolitaine à la fois rhénane et extrarhénane, les déplacements provoqués par les manifestations urbaines périodiques mais fréquentes en raison des richesses historiques, culturelles et humaines du périmètre étudié.

I - Les voies de communication et la demande récréative : massive :

Les moyens de transport routiers assurent la part essentielle des courants récréatifs ; le chemin de fer participe plus faiblement au mouvement, alors que son rôle est renforcé, dans l'écoulement des flux vacanciers (264, 265, 844). Chacun de ces deux moyens contribue néanmoins à la hiérarchisation des centres récréatifs.

Figure 14

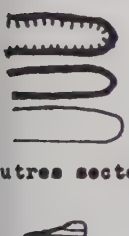

: limite de l'espace étudié

: première étape (1960/63)

: seconde étape (1964/66)

: troisième étape (1967/68)

utres secteurs: dernière étape (1969/70)

: région urbaine de la Ruhr

: frontière internationale

bréviations : voir annexe de la figure 1.

our la définition de l'étape, cf. Appendice, Seconde partie("Méthodologie"):chapitre deuxième, II D 1.

Figure 14 : Les étapes spatiales de l'insertion des vacances dans le mode de vie des populations rhénanes

Figure 15

: limite de l'espace étudié

: première étape (1960/62)

: seconde étape (1963/66)

autres secteurs : troisième étape (1967/69)

: réseau autoroutier actuel

: région urbaine de la Ruhr

: frontière internationale

Abréviations : voir annexe de la figure 1.

Pour la définition de l'étape, cf. Appendice, Seconde partie ("Méthodologie"), chapitre deuxième, II D 1.

Figure 15 - Les étapes de l'insertion rhénane dans l'évasion hebdomadaire

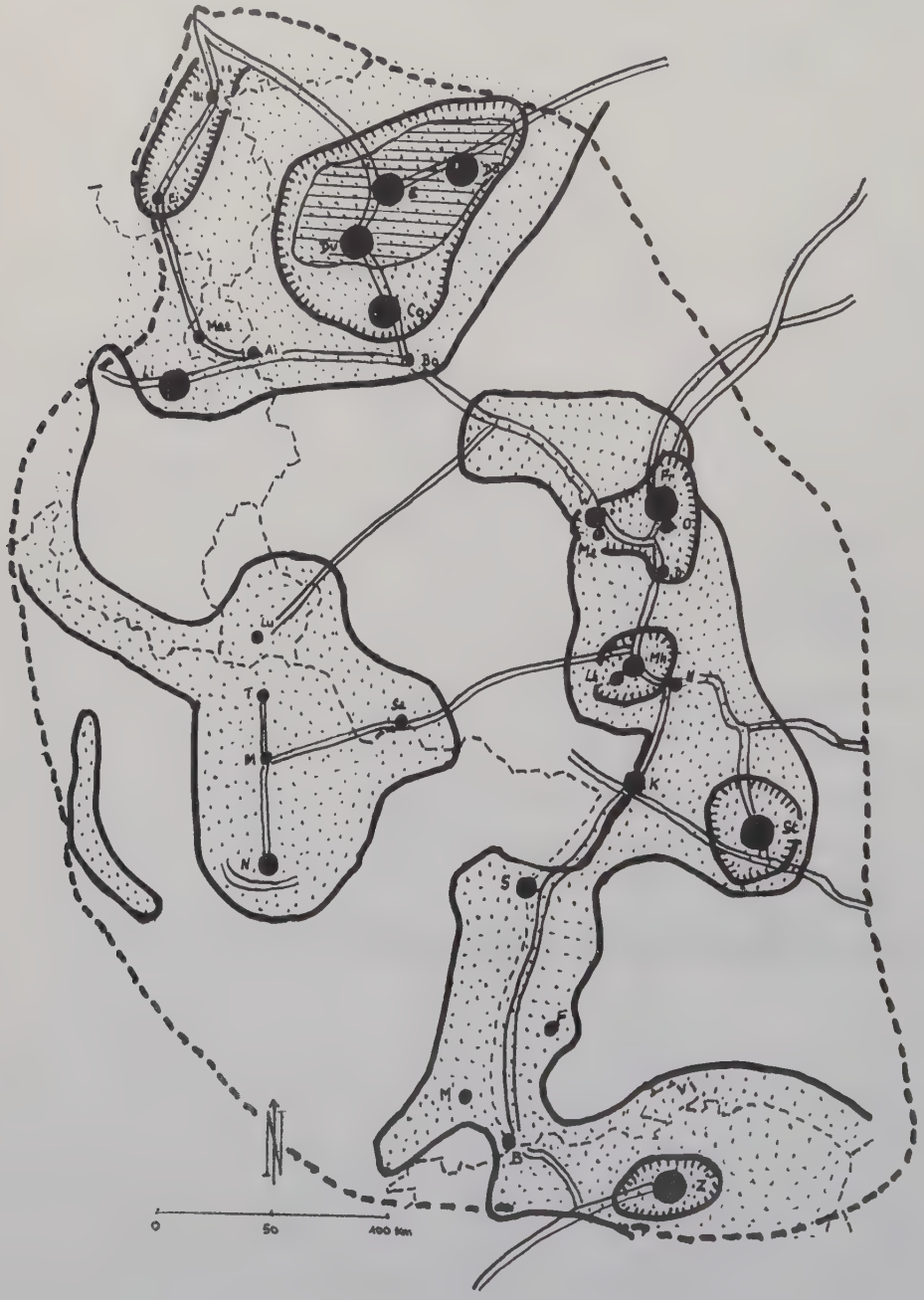

A) Les communications routières :

Le réseau autoroutier marque de son empreinte les régions à mobilité élevée. Il favorise les déplacements massifs dans la partie nord-occidentale de notre périmètre (236) et dans l'ensemble de l'Allemagne rhénane. Les flux en provenance du nord français et du bassin parisien sont,par contre, freinés par l'insuffisance des axes routiers à circulation rapide.

La forte densité des flux endogènes est localisée autour de l'axe autoroutier principal de la Communauté Economique Européenne, qui va de Rotterdam à Bâle et auquel se joignent des axes latéraux animés par les principales métropoles rhénanes (464).

L'analyse des étapes spatiales de l'insertion vacancière et récréative des populations rhénanes donne des indications très instructives à cet égard (N 61). C'est la conjonction de la mobilité vacancière et récréative élevée qui place au premier rang de la hiérarchie le nord-ouest, le centre est et le sud-est du périmètre. En seconde position, nous voyons apparaître le complexe lorrain qui gravite autour des frontières franco-germanique, franco-luxembourgeoise et germano-luxembourgeoise (figures 14 et 15).

Les grands centres urbains de la Ruhr, Cologne, Francfort, Stuttgart et Zurich donnent le signal du déclenchement de la mobilité. L'exemple donné est vite imité par les ai-

---

(N 61) : voir Appendice, seconde partie ("Méthodologie") : chapitre deuxième, II D 1.

res ambiantes auxquelles les villes importantes donnent l'impulsion. Dès 1966, la vallée rhénane est massivement englobée dans le courant vacancier ; elle l'est presque dès 1966 en matière de fluidité récréative. L'aire mosane inférieure et la partie lorraine de la Moselle ne suivent qu'avec un peu d'écart chronologique, leur réseau autoroutier incomplet n'arrivant pas à drainer des flux aussi amples. Les aires interstitielles se situent en retrait des complexes urbains, déterminants, et ne participent généralement de façon intéressante au mouvement récréatif qu'à partir de 1967, et aux migrations vacancières qu'à partir de 1969.

Certes, les axes autoroutiers n'expliquent pas tout le phénomène, mais leur contribution au développement de la mobilité et de la consommation reste essentielle : Strasbourg-Heidelberg ne sont plus éloignées l'une de l'autre que d'une heure et demie environ, grâce à l'autoroute, tandis que la distance Strasbourg-Lauterbourg est péniblement parcourue en une heure et quart sur une route ordinaire.

Les villes qui bénéficient d'une convergence d'autoroutes se voient particulièrement privilégiées. C'est le cas de Francfort, reliée à la fois au nord et au sud du bassin rhénan par une voie à circulation rapide, ainsi qu'au nord et au centre-est de l'Allemagne ; c'est également le cas pour l'aire Ruhr-Cologne-Bonn, favorisée par des autoroutes qui se dirigent vers les Pays-Bas, la Belgique, l'Allemagne du nord et les pays rhénans méridionaux ; dans une moindre mesure, Mannheim-Ludwigshafen-Heidelberg, disposent d'atouts analogues en direction du Neckar, de Stuttgart, de Munich, de Sarrebruck et de Bâle ; Stuttgart s'impose plus facilement grâce à sa liaison rapide avec Mannheim-Heidelberg et Francfort, avec Karlsruhe et le sud, avec Munich aussi.

Les flux en direction de ces noeuds autoroutiers favorisent le classement hiérarchique de ces derniers. L'ensemble urbain francfortois bénéficie de près de 30% de visiteurs de plus que Cologne et Dusseldorf pris séparément, d'environ 45% de plus que le complexe Stuttgart-Pforzheim-Karlsruhe, de près de 70% de plus que le complexe Mannheim-Ludwigshafen-Heidelberg.

Les courants orientés vers ces carrefours l'emportent également sur ceux dirigés vers les autres grandes villes, pourtant toutes desservies par une autoroute, Strasbourg et Mulhouse profitant de la proximité du passage de l'autoroute rhénane allemande. Ils sont en moyenne supérieurs de 320% à ceux de la seconde catégorie. Même Mannheim-Ludwigshafen-Heidelberg enregistrent 270% de visiteurs de plus que Strasbourg et 210% de visiteurs de plus que Sarrebruck.

L'évasion en sens inverse affirme à son tour la prééminence des grands noeuds autoroutiers qui facilitent les migrations des populations habitant les centres urbains tout proches. Les courants émanant de ces derniers dépassent en moyenne de 440% les flux en provenance des autres villes importantes de l'espace rhénan. Cet écart est accentué par les aires urbaines entourant Francfort, Dusseldorf, Cologne et Essen, où il atteint perspectivement 485, 470, 465 et 455%.

Le cas de Zurich contribue à l'illustration de l'importance du réseau autoroutier. Alors que les 4/5 des courants de migration récréative dans les deux sens couvraient la partie septentrionale de l'aire d'influence zurichoise avant l'aménagement de l'autoroute Zurich-Berne-Lausanne-Genève, c'est à présent la partie méridionale qui commence à l'emporter avec près de 3/5 des flux. De nombreux déplacements en Suisse du nord ont été raccourcis depuis 1966/67, par suite de l'encombrement extraordinaire des routes en fin de semaine, le dimanche et les jours fériés surtout.

L'ensemble des circuits vacanciers et des promenades touristiques organisés en autocar au cours de week-ends depuis les centres de convergence autoroutière, dépassent en intensité 240 à 350% les voyages en commun organisés par d'autres grandes villes, Francfort se situant en tête du classement (+ 350%), suivie d'Essen (+ 310%), de Dusseldorf (+ 300%), de Cologne (+ 280%) et de Mannheim-Heidelberg (+ 240%).

L'accueil d'autocars touristiques par ces carrefours routiers privilégiés est également supérieur à celui des autres grandes agglomérations rhénanes, malgré l'attractivité naturelle et historique parfois plus élevée de ces dernières. Dusseldorf et Francfort bénéficient du maximum d'arrivées d'autocars, dépassant de près de 130% l'accueil de Liège, de 55% celui de Stuttgart, de 50% celui de Mannheim-Heidelberg, de 30% celui de Zurich et de 15% celui de Cologne.

La classification courante des moyens de transport en fonction du nombre de kilomètres effectués est battue en brèche par l'autoroute. Les services des chemins de fer et les administrations publiques chargées de la coordination des moyens de transport admettent encore fréquemment que l'automobile soit surtout utilisée pour les trajets inférieurs à 200km, alors que la voie ferrée se charge des déplacements de plus grande distance. L'analyse des flux autoroutiers rhénans infirme cette conception. En effet, les 4/5 environ des parcours récréatifs dépassant 200 kilomètres en zone autoroutière sont le fait de l'automobile et de l'autocar, contre seulement 1/3 dans les secteurs dépourvus d'autoroutes susceptibles de relier directement le lieu de départ au lieu d'arrivée.

Le chemin de fer ne répond pas non plus aux normes habituelles ; l'étude qui suit précisera son rôle spécifique.

B) Les communications ferroviaires :

Les réponses recueillies par les sondages depuis 1960, complétées par des statistiques officielles (N 62), montrent que jusque vers 1966/67, la classification faite par les services publics est à peu près conforme à la réalité : plus des 9/10 des déplacements dépassant 200 kilomètres s'effectuent jusqu'alors par la voie ferrée. Depuis 1968, l'autoroute l'emporte pour les trajets récréatifs de longue distance, mais le chemin de fer devient le moyen de transport le plus fréquemment utilisé pour l'évasion de courte durée. En été, le nombre de voyageurs qui l'empruntent augmente de 30 à 40% par rapport à la période précédente, en ce qui concerne les communications interurbaines individuelles et les sorties de groupes de moins de 100 kilomètres. La période hivernale atteint des pourcentages d'utilisation plus élevés encore (45 à 55%). Les motivations exprimées font surtout état du mauvais temps, -brouillard, verglas, neige, - qui ralentit la circulation routière, rend l'évasion dangereuse et raccourcit la journée de façon substantielle.

Les grands noeuds ferroviaires profitent au maximum de cette nouvelle orientation. Ce sont les gares de Francfort, Zurich et Cologne qui délivrent le plus de billets de week-end aux groupes intéressés. C'est également ici que plus des 2/5 des migrants par chemin de fer déclarent y avoir acheté leur titre de transport depuis 1968. Les villes de Dusseldorf, Essen et Dortmund se situent en seconde position avec au total près d'un cinquième des migrants. Stuttgart se place au troisième rang, avec 1/10 de la demande suivie de près par

---

(N 62) : ces dernières ne sont utilisables que pour les billets "touristiques" et les titres de transport délivrés aux groupes.

Liège (8%) et Bâle (6%). Depuis 1968, cette dernière ville a vu se renforcer de près d'un tiers le nombre de ses migrants se rendant dans d'autres villes suisses, par suite des difficultés croissantes de circulation, alors que le nombre de voyageurs empruntant le train en direction des villes allemandes et françaises a diminué de plus d'un cinquième durant la même période, les routes étrangères ne présentant pas les mêmes inconvénients que leurs voisines helvétiques.

Mannheim-Ludwigshafen occupe le cinquième rang, avec 4% des migrants. Les autres centres régionaux se partagent un peu plus du dixième restant ; Nimègue et Eindhoven, du côté hollandais, Wiesbaden, Bonn, Karlsruhe et Sarrebruck du côté allemand, accusent une légère supériorité sur Strasbourg et Mulhouse, puis sur Luxembourg, Metz et Nancy. A travers le comportement "ferroviaire", apparaît ainsi une hiérarchie récréative qui correspond de très près aux constatations faites dans d'autres domaines. La dynamique du réseau autoroutier dans la partie septentrionale et orientale du périmètre ne constitue pas un handicap plus sérieux pour la voie ferrée qu'en zone occidentale où routes et chemin de fer souffrent en commun d'une expansion générale insuffisante.

Les régions moins favorisées par les flux ferroviaires totalisent à peine 10% de l'ensemble des courants émanant des grandes villes que nous venons de situer. Les liaisons entre petites agglomérations ou centres moyens sont davantage assurées par l'automobile. Les relations ferroviaires avec les grandes villes ne répondent que très peu aux exigences de rapidité ; les arrêts dans les gares intermédiaires et les changements de train augmentent la durée des trajets, inconvénient que les grands axes ignorent d'habitude grâce aux rapides, express ou trains directs et semi-directs. Les migrations du troisième âge atteignent ainsi 60 à 75% des flux sur les lignes

secondaires, alors qu'elles ne dépassent pas 35% sur les lignes principales. En milieu proprement rural, le troisième âge boude toutefois le chemin de fer dans une proportion accrue : depuis 1968, le taux de fréquentation a diminué d'un cinquième environ, ce qui a réduit de 3 à 4% les flux ferroviaires globaux des régions rhénanes défavorisées. Les personnes inactives préfèrent se déplacer, chaque fois qu'elles en ont la possibilité, en utilisant la voiture automobile d'un parent plus jeune ; l'abaissement de leur moyenne d'âge et l'amélioration générale de l'état de leur santé physique permet souvent aux retraités de conduire plus longtemps leur voiture personnelle.

Dans son ensemble, le réseau ferroviaire rhénan témoigne cependant aussi d'une certaine insuffisance en grandes lignes directes. Une transversale Dusseldorf-Cassel est souhaitable. La liaison Mayence-Strasbourg est déficiente. Offenburg relie très mal le Bade moyen à l'est français. Fribourg mériterait une jonction mieux adaptée avec les Vosges et le pays lorrain. Cette carence contribue, en attendant, à réduire l'importance hiérarchique de Strasbourg, des villes lorraines et de Mayence. L'espace entre la Ruhr et Cassel aurait avantage à améliorer son attractivité par une double liaison, autoroutière et ferroviaire, Dusseldorf-Cassel.

C) Les transports suburbains :

Si route et rail complètent utilement le tableau des critères de classification récréative, les transports suburbains favorisent la démarcation des grandes agglomérations les unes par rapport aux autres. Autobus et tramways drainent de gros flux de courte distance, en soirée et en fin de semaine, durant les jours fériés et pendant la période vacancière. Les compagnies de transports publics des villes rhénanes d'avant-garde ont démultiplié leurs réseaux suburbains, prolongeant ceux-ci jusqu'aux points de loisirs périphériques les plus at-

tractifs : forêts aménagées, parcs de verdure, terrains de sports et de jeux, belvédères, tours panomariques. Les réductions tarifaires pour groupes, personnes âgées, familles nombreuses et touristes étrangers augmentent le nombre d'usagers. La circulation automobile intense donne un regain de faveur aux services de desserte suburbaine.

Ceux-ci contribuent à la mobilité dans les deux sens, les citadins bénéficiant des équipements de loisirs et des zones vertes situées à proximité de leur ville, les ruraux ou les banlieusards étant plus facilement attirés par la variété des activités offertes par le centre-ville.

Les agglomérations urbaines qui parviennent à utiliser au maximum leur parc d'autobus ou de tramways à des fins proprement récréatives, disposent couramment des réseaux les mieux appropriés aux besoins des populations urbaines et suburbaines, desservant le plus grand nombre possible de points tant en ville qu'à la périphérie. Zurich constitue un modèle dans ce domaine.

Dès lors que les transports publics disposent d'une population dense, à la fois en ville et dans la banlieue, ils deviennent récréativement intéressants. Leurs horaires sont plus souples et leurs ramifications plus variées ; leurs lignes peuvent être prolongées jusqu'en secteur rural, lorsque ce dernier participe par son élan économique au dynamisme général, améliorant les niveaux de vie à tel point qu'ils sont volontiers générateurs de dépenses élevées en matière de loisirs. Les jeunes surtout, les personnes âgées ensuite, puis la population active adulte, n'hésitent pas à renoncer alors totalement ou partiellement au moyen de locomotion individuelle pour leurs déplacements récréatifs.

Les touristes viennent généralement compléter les migrations autochtones dans une proportion non négligeable. Parallèlement aux visites guidées en autocar, en mini-train ou en mini-bus, les transports suburbains permettent de laisser l'automobile individuelle ou familiale sur un parking, ou au garage de l'hôtel. Le visiteur est ainsi dégagé des servitudes essentielles imposées par la circulation. Il peut consacrer davantage de temps à la découverte d'un éventail plus grand de curiosités.

La proportion des personnes, -autochtones ou touristes, - qui, par rapport à l'ensemble des usagers migrants d'un complexe urbain, ont signalé se servir des transports suburbains à des fins récréatives, est un autre critère de classification des principales villes rhénanes.

Les agglomérations dans lesquelles le taux dépasse 45%, sont, par ordre de priorité, Francfort, Zurich, Dusseldorf et Cologne. Essen et Dortmund se placent en seconde position, avec 40 à 45%. Liège et Stuttgart atteignent 35 à 40%. Les autres grandes villes se situent entre 20 et 30%; Bâle, Wiesbaden, Mannheim-Ludwigshafen et Sarrebruck viennent toutefois en tête du dernier groupe (27 à 30%), suivies de Nimègue, Eindhoven, Heidelberg, Bonn et Luxembourg (24 à 26%). Les villes de la France de l'est occupent le dernier rang du classement.

II - Les flux régionaux conditionnés par les grandes villes :

La haute densité en agglomérations ou en couples urbains dépassant 100.000 habitants, provoque des migrations hebdomadaires telles que le réseau routier est souvent saturé, - autoroutes incluses, - notamment en fin de semaine, lorsque le soleil est de la partie (N 63).

Les villes jouent ici un double rôle. Elles déversent dans leurs environs un flot croissant de citadins en quête de plein air, d'espace vert ou de dépaysement dans une autre ville. Elles accueillent ruraux et citadins à n'importe quel moment de l'année et offrent durant les nombreux jours maussades les distractions recherchées. Plus leur intérêt économique est déterminant pour les pays du Rhin, plus elles exercent de pouvoir d'attraction. Les agglomérations qui associent cependant l'expansion, le pittoresque et le souvenir historique, provoquent des flux encore plus substantiels (figures 16 et 17).

Chaque ville est entourée d'une aire à laquelle elle imprime sa marque (N 64). Certains complexes témoignent d'une vitalité extraordinaire, d'autres exercent un rayonnement assez limité. Il nous faut expliquer maintenant ces différences.

A) Les degrés d'intensité

1) Les zones privilégiées

Trois groupes d'agglomérations animent de vastes territoires dans le bassin rhénan : le groupe des villes de la Ruhr avec Cologne et Bonn ; Francfort-Wiesbaden-Mayence et Darmstadt ; Stuttgart-Karlsruhe. Ils englobent la totalité des villes de plus de 600.000 habitants et se signalent par un dynamisme économique entraînant des hauts niveaux de vie favorisant l'évasion récréative. Dès 1960 (figure 17) leur prédominance est manifeste, mais à cette époque-là ils se côtoient du nord au sud. A présent leur influence s'interpénètre largement ; Francfort atteint le coeur même de la zone septentrionale et englobe Cologne dans son rayonnement ; Stuttgart-Karlsruhe arrivent aux portes de Darmstadt. Chacune de ces villes en général est intéressée aujourd'hui aux secteurs frontaliers ; Francfort frôle la frontière germano-belge.

Disposant de paysages ruraux pittoresques et de nombreux ensembles boisés, elles donnent aux populations urbaines l'occasion de varier leurs programmes de sortie, si bien que celles-ci n'éprouvent pas le besoin de se disperser outre mesure. Les habitants des campagnes y trouvent l'éventail complet des loisirs que climat et relief permettent de souhaiter. Le réseau autoroutier particulièrement dense permet de se déplacer en un maximum d'une heure et demie. Chaque catégorie sociale peut ainsi doser à sa convenance la fréquence et la durée de ses déplacements.

Les régions rurales englobées par ces zones sont parmi les plus perméables à l'urbanisation et à l'influence des organismes de loisirs à but commercial. Aussi figurent-elles en tête de la consommation récréative de tout genre.

(N 63) : plusieurs survols de l'espace rhénan, - en avion de tourisme ou de ligne, - pendant le mois de juin et celui de septembre, nous ont permis de constater le samedi et le dimanche une file pratiquement ininterrompue de voitures automobiles entre Karlsruhe et Nimègne, entre Fribourg e/B et Zurich, contrairement aux autres secteurs à trafic plus saccadé.

(N 64) : cf. Appendice, Seconde partie ("Méthodologie") : chapitre deuxième, II D 1.

Figure 16

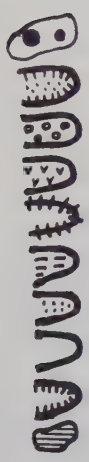

: ensemble urbain fondamental

: Ruhr-Cologne-Bonn; Mannheim-Ludwigshafen-Heidelberg

: Nimègue-Eindhoven; Strasbourg

: Liège-Maestricht-Aix-la-Chapelle

: Francfort-Wiesbaden-Mayence-Darmstadt

: Stuttgart-Karlsruhe

: Colmar-Fribourg-Mulhouse-Bâle

: Luxembourg-Metz-Sarrebruck; Nancy

: Zurich

: région urbaine de la Ruhr

═══ : autoroutes

--- : frontière internationale

Abréviations: voir annexe de la figure 1.

Pour la définition des zones de flux, cf. Appendice, Seconde partie ("Méthodologie"): chapitre deuxième, II D 1.

Figure 16 - Flux récréatifs en 1970/71

A partir et en direction des principales zones urbaines

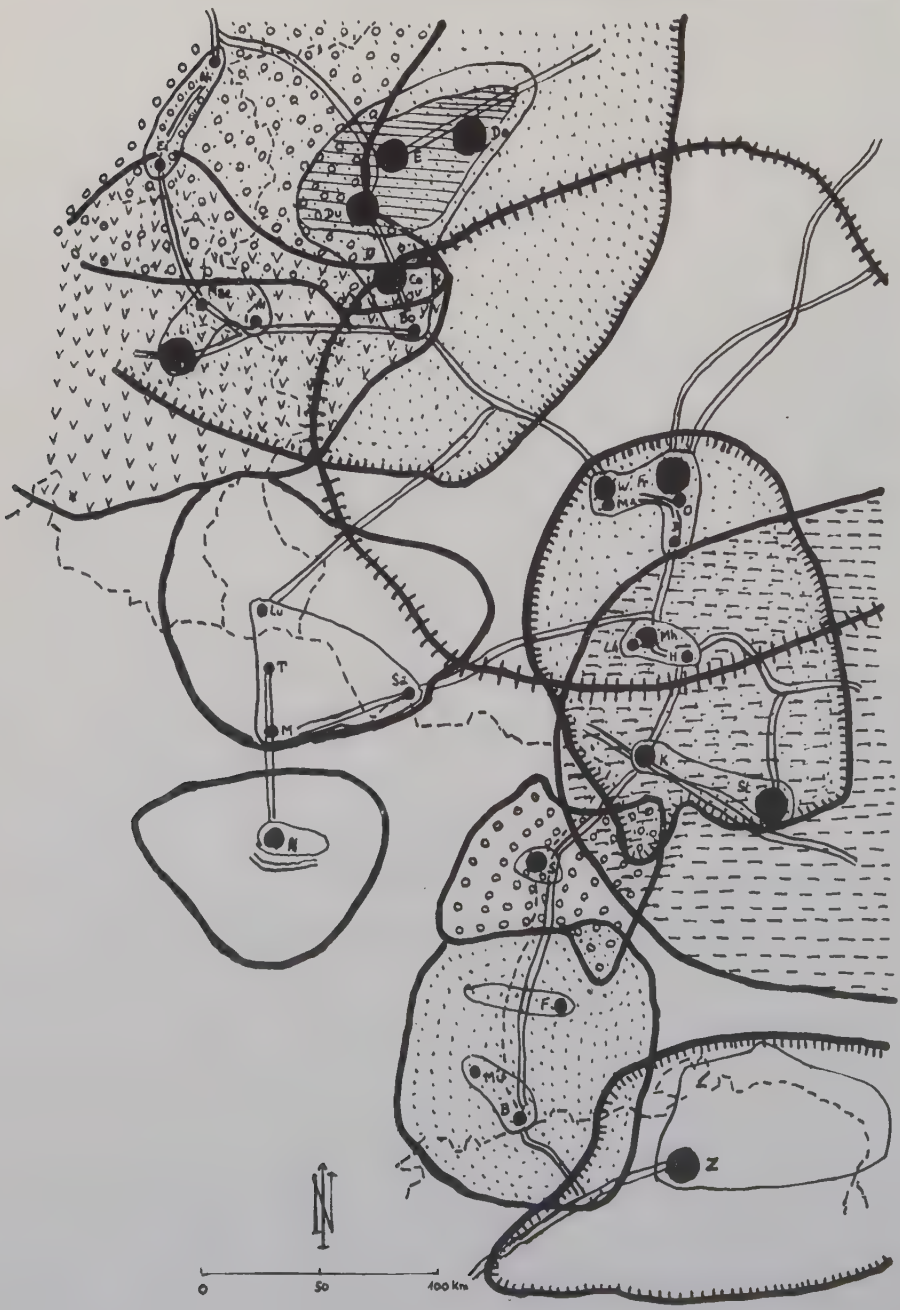

Figure 17 - Flux récréatifs en 1960/62

A partir et en direction des principales zones urbaines

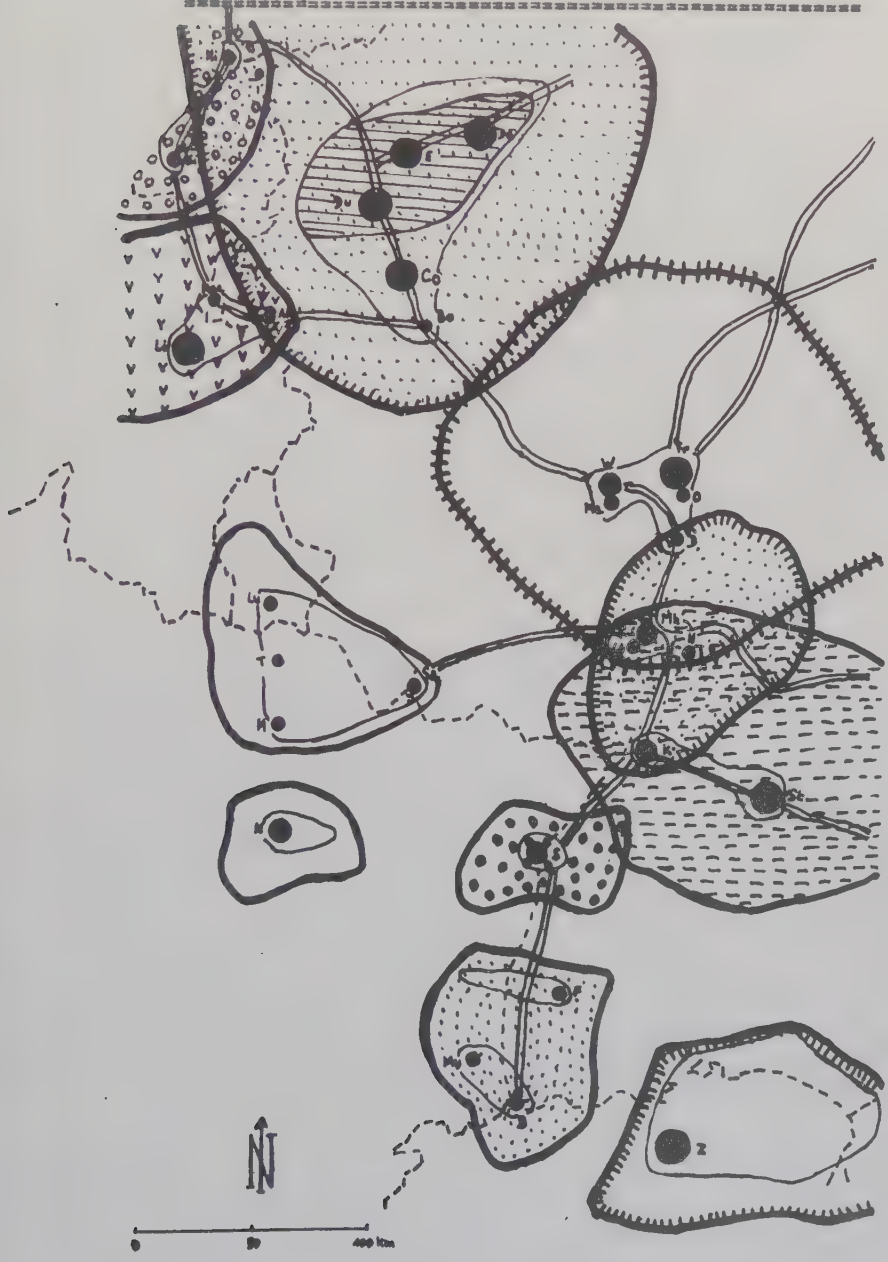

Légende : voir figure 16

2) Les zones à flux importants :

Malgré leur rayonnement plus limité, ces zones témoignent d'une importante poussée migratoire qui n'a cessé de s'amplifier depuis 1960. Au nombre de six (N 65), elles se caractérisent par leur rôle interfrontalier, sauf Mannheim qui, pourtant, capte légèrement les communes frontalières françaises.

Les durées moyennes des trajets y sont moins importantes que dans les zones privilégiées ; elles dépassent rarement une heure, en raison des voies de communication rapides qui diminuent les distances. Zurich a progressé vers l'ouest, entre 1960 et 1971, grâce à l'autoroute la reliant à Berne et Genève. Bâle a percé en direction du sud-est, profitant de l'amélioration du réseau routier. L'autoroute de Luxembourg au Rhin a facilité l'extension de la zone Luxembourg-Sarrebruck vers le nord-est.

Les insuffisances routières en pays frontalier semblent être toutefois des obstacles à l'accroissement accéléré de ces zones. Pour Zurich, l'absence de voies de communication rapides vers le nord et le compartimentage dû aux frontières, ont fortement ralenti l'extension en secteur allemand. Liège-Maestricht- Aix-la-Chapelle et Eindhoven-Nimègue par contre, disposant d'autoroutes intéressantes, ont réussi à développer davantage leur influence entre 1960 et 1971.

(N 65) : Nimègue-Eindhoven ; Liège-Maestricht- Aix-la-Chapelle ; Mannheim-Ludwigshafen-Heidelberg ; Luxembourg-Metz-Sarrebruck ; Mulhouse-Bâle-Fribourg-Colmar ; Zurich.

L'exemple le plus typique de l'importance du réseau routier à voie rapide dans la progression des flux en fonction d'une demande accrue, est donné par Mannheim qui, grâce à ses autoroutes commodes, a plus que triplé l'étendue de son influence en une décennie.

3) Les zones à flux moyens :

Réduites au nombre de deux, - Nancy et Strasbourg, - les zones à flux moyens présentent une durée moyenne de trajet isochrone de 30 à 45 minutes. Leurs populations se contentent de migrations modérées qui ont augmenté lentement entre 1960 et 1971. Leurs réactions ne sont pas, en effet, stimulées, comme celles des autres zones, plus en contact avec des villes économiquement envahissantes, incitant à des déplacements récréatifs plus longs. Les habitants, plus sédentaires qu'ailleurs, conservent également des habitudes moins perturbées par la mobilité nouvelle.

Si Strasbourg joue un rôle interfrontalier appréciable, Nancy, dans sa partie septentrionale surtout, est victime, malgré l'autoroute, de la survivance de réflexes ayant pour origine une différentiation historique et linguistique. Celle-ci constitue un sérieux handicap, à la fois pour elle-même et pour Metz, d'autant plus qu'elle engendre des attitudes mentales de repliement transmises d'une génération à l'autre, mais que les jeunes commencent pourtant, assez timidement encore, à bousculer.

B) Les disparités territoriales :

1) Le nord :

L'interprétation des zones de flux aboutit à

faire de notre périmètre un espace où l'évasion est plus ou moins accentuée selon les ressources disponibles.

Le nord rhénan est fondé sur l'influence prédominante de la Ruhr, que jouxte Cologne. En 1960, cette région urbaine détermine encore à elle toute seule l'essentiel des flux récréatifs, les complexes de Nimègue-Eindhoven, de Liège-Maestricht- Aix-la-Chapelle et de Francfort n'intervenant que timidement aux extrémités. Aujourd'hui ces derniers couvrent l'essentiel du périmètre central, renforçant considérablement la densité des flux entre Dusseldorf et Cologne, posant des problèmes de surcharge autoroutière au moment des week-ends et des jours fériés. De nombreux responsables de points de loisirs souhaiteraient un meilleur étalement et soulèvent ainsi la question de l'allongement de la période récréative pendant la journée d'activité professionnelle. Il n'est toutefois pas sûr qu'une telle réforme puisse désengorger valablement le trafic de fin de semaine. C'est dire cependant tout l'intérêt que représente une plus grande ouverture des réserves d'espace au sud de Liège et à l'est de la Ruhr.

2) Le centre-est :

Dominé dès 1960 par Francfort, le centre-est continue de l'être à l'heure actuelle. Mais l'influence de Mannheim - Ludwigshafen-Heidelberg, se répercute déjà au-delà de la concentration urbaine hessoise et au-delà de Mayence, débordant sur une grande portion du Palatinat. Stuttgart-Karlsruhe se présentent aux portes de Darmstadt, alors qu'en 1960 ces villes n'exerçaient leur influence que jusque dans la banlieue de Mannheim. La progression du nord, par l'intermédiaire de Cologne, dépasse toutefois largement Coblence..

Les voies routières rapides, centrées sur Francfort, bénéficient d'un démultiplicateur à la hauteur de Mannheim, qui facilite l'afflux en provenance de l'est et de l'ouest.

Seule la frontière franco-allemande à l'ouest de Karlsruhe présente quelque résistance : depuis 1960, les flux massifs n'ont guère évolué de ce côté, quoique le nombre de migrants depart et d'autre de la frontière augmente chaque année. L'importance de ces derniers n'est cependant pas suffisante pour modifier l'aperçu cartographique.

A l'encontre des villes en expansion rapide, Strasbourg se place en retrait, ne participant activement d'aucun complexe environnant, délaissant l'écran vosgien pourtant à sa portée, s'imbriquant légèrement dans la zone de Karlsruhe-Stuttgart et plus faiblement encore dans celle de Mannheim-Ludwigshafen, ne mordant sur la zone de Colmar-Fribourg-Mulhouse-Bâle, que par son rayonnement du côté allemand ; en territoire français en effet, l'influence de Strasbourg s'arrête là où commence celle de Colmar. Malgré la pénétration autoroutière nord-sud en pays allemand, qui renforce un peu les flux orientaux, Karlsruhe-Stuttgart s'arrêtent au sud à la même hauteur que Strasbourg. De 1960 à 1971, les deux ensembles ont d'ailleurs progressé au même rythme dans leur rayonnement méridional.

Si en 1960 Strasbourg se raccrochait encore uniquement au centre est, sa propre extension et celle de la zone haut-rhinoise font d'elle maintenant un trait d'union entre le centre-est et le sud. Mais l'extension de ses principaux flux est bridée, entre l'Allemagne au nord et le complexe multinational au sud. Strasbourg n'a pas poussé ses ramifications jusqu'à l'extrémité septentrionale du Bas-Rhin ni épuisé ses possibilités à l'ouest où un district aux flux diffus reste à conquérir.

Il serait possible de contester cette constatation en avançant l'exemple des nombreux Allemands, originaires du Pays de Bade, du Palatinat et de la Sarre, voire du Wurtemberg et du Pays de Hesse, qui viennent visiter chaque semaine le nord de l'Alsace et les Vosges, permettant aux restaurants gastronomiques d'afficher complet dès le vendredi soir et aux curiosités historiques de gonfler leurs recettes de façon appréciable. Il s'agit cependant ici de manifestations démographiquement faibles par rapport au gros de la population qui ne prend pas ses repas au restaurant lorsqu'il se déplace et qui ne dépasse pas en moyenne trois quarts d'heure de trajet. Migrants modestes et moyens se voient donc exclus de ces déplacements, lorsque le réseau routier n'offre pas les facilités de liaison que les autoroutes viennent renforcer ailleurs.

Mais Strasbourg souffre également de la faiblesse générale du centre-ouest de notre périmètre qui ne contribue pas à un mouvement d'ensemble aussi ample qu'à l'est et au nord.

3) Le sud :

En 1960, le sud comprend deux ensembles séparés l'un de l'autre par une étroite superficie, aux flux peu marquants. Tous deux ont un caractère multinational : le complexe occidental rayonne en Alsace, en Pays de Bade et en Suisse ; le complexe zurichois s'étend en Suisse du nord, en Allemagne du Sud et en pays autrichien. A présent leur jonction est assurée entre Bâle et Zurich, où leurs extrémités se superposent. Chacun d'entre eux voit s'étoffer la densité de ses flux. Si la frontière franco-suisse témoigne d'une perméabilité plus grande, la frontière germano-suisse se révèle plus incertaine.

Le sud poursuit son ouverture en direction de la porte de Bourgogne, du plateau suisse et des pays alpins,

montrant que l'espace rhénan exercerait une attractivité plus forte s'il disposait de moyens de communication rapides : l'exemple de l'autoroute Zurich-Berne-Lausanne-Genève est assez probant.

Le sud assume donc une fonction d'ouverture rhénane analogue à celle du nord et du centre-est : le nord fait appel aux Pays-Bas et à la Belgique ; le centre-est à la Franconie et au pays de Souabe, même à la Bavière.

La situation à l'ouest se révèle toutefois fort différente.

4) Le centre-ouest :

Malgré ses paysages attractifs, ses villes aux charmes nombreux, le calme de ses espaces verts, le centre-ouest souffre d'un certain isolement et n'assure pas à l'intérieur du bassin rhénan l'équilibre pourtant si utile aux flux massifs en provenance de la partie septentrionale et orientale du périmètre.

L'écart apparaît dès le début. En 1960, deux complexes animent les flux essentiels de ce territoire. Au nord, Sarrebruck-Luxembourg-Metz rythment les courants des régions industrielles entre Moselle et Sarre ; au Sud, Nancy, isolée, ne se heurte pas dans son prolongement méridional à un ensemble comparable à celui qui se situe au sud de Strasbourg, depuis Colmar jusqu'à Bâle. Une vaste superficie de flux diffus entoure ces complexes. On peut certes incriminer le réseau routier moins adapté aux migrations récréatives qu'ailleurs. Mais la voie rapide Sarrebruck-Mannheim existe et les axes de communication desservant les communes situées à moins de trente kilomètres des principales villes supporteraient facilement un trafic plus intense. Or la ligne de démarcation des flux massifs

passe trop près de Sarrebruck et de Metz, voire de Nancy, pour rendre plausible l'argument de l'insuffisance des liaisons routières.

Des explications complémentaires s'imposent. Il existe en fait des causes d'ordre économique et social, plus générales, qui permettent de mieux comprendre les raisons du comportement très particulier du centre-ouest. Celui-ci ne connaît pas un niveau aussi élevé de professions tertiaires que le nord, le centre-est ou le sud. La forte influence des activités secondaires moins orientées vers l'évasion récréative, la dominante minière ou métallurgique de nombreuses communes et les problèmes de crise et de reconversion qui en découlent réduisent l'élan du centre-ouest, à l'opposé des autres territoires aux activités plus mélangées.

En 1971, la situation, si elle s'est améliorée, n'a pas encore changé fondamentalement. Certes, la superficie des deux ensembles à flux massifs a plus que doublé. Nancy a surtout progressé en direction du sud et de l'ouest ; Luxembourg-Sarrebruck-Metz ont rejoint, à l'extrémité septentrionale du Luxembourg, le complexe de Liège- Aix-la-Chapelle - Maestricht et se sont raccrochées ainsi timidement au nord rhénan ; à l'est, ces mêmes ensembles ont pénétré dans l'aire d'influence de Francfort et se retrouvent pratiquement aussi proches de celle de Mannheim que de celle de Nancy au sud.

Mais l'impact urbain sur les campagnes alentour demeure plus réduit qu'ailleurs, particulièrement dans l'ouest et le sud. Malgré l'autoroute nord-sud, l'aire reste étriquée entre Metz et Nancy, alors que l'autoroute de Sarrebruck-Mannheim et celle de Luxembourg-Coblence ont contribué à renforcer les flux à l'est. L'espace urbain de la partie française du fossé rhénan se révèle par la-même la plus mal nantie de toutes les constellations nationales : les flux peinent davant-

dans leur progression et créent un déséquilibre tel que l'étape ultérieure risque fort, si les conditions actuelles n'évoluent pas rapidement, de ressembler à une colonisation récréative par les villes allemandes ou, dans une moindre mesure, helvétiques.

L'étude des flux conditionnés par les villes nécessite toutefois une analyse complémentaire des autres courants, afin d'obtenir une vue plus générale du comportement du bassin rhénan.

III - L'attractivité des zones faiblement urbanisées

Dans l'espace rhénan, les zones faiblement urbanisées correspondent, en très grande partie, aux superficies boisées, elles-mêmes essentiellement situées en moyenne montagne.

Leur attractivité (N 66) est favorisée par la pression qu'exercent sur elles les vastes concentrations urbaines et industrielles. Leur chance est cependant inégale, car elle dépend du type de villes qui les côtoient, de l'offre faite tant quantitativement que qualitativement, de la variété des choix récréatifs possibles et du réseau de voies de communication routières, les autres moyens de transport ne constituant qu'un appoint.

(N 66) : cf. Appendice, seconde partie ("Méthodologie") : chapitre deuxième, II D 1.

Figure 18 - L'attractivité des zones faiblement urbanisées en 1970/71

En fonction de ces critères, l'obeervation de la nature et de l'intensité des courants d'évasion a permis de répartir les zones faiblement urbanisées en deux groupes : les zones de haute attractivité et les zones de moindre attractivité (figure 18).

A) Les types de zones

1) Les zones de haute attractivité

L'étendue de ces zones l'emporte sur celles dont l'attractivité est moins élevée. Leur répartition révèle un déséquilibre assez sensible de l'espace rhénan. L'offre est plus faible dans les régions à demande importante que dans les régions de moins grande demande.

Ainsi la majeure partie des zones de haute attractivité sont localisées dans le sud du bassin rhénan et se manifestent à la hauteur d'une ligne passant par Serrebruck, Mannheim et Stuttgart, c'est-à-dire d'un tracé à partir duquel la densité urbaine et industrielle diminue.

La surconsommation qui caractérise la partie septentrionale du fossé rhénan provoque la saturation des rares campagnes et massifs forestiers disponibles. Si Nimègue dispose d'un débouché relativement équilibré en direction du nord, et Eindhoven d'une réserve analogue au sud, il n'en est pas de même ni pour la Ruhr, ni pour Cologne, ni pour le groupe urbain de Francfort. Le réseau autoroutier aidant, les paysages du Massif schisteux se sont rapprochés de l'axe rhénan, mais ils sont loin de suffire à l'ensemble des besoins d'une population dense ; à tel point que les instituts Max-Planck de Rhénanie-Westphalie enregistrent avec effroi, notamment en milieu ouvrier et parmi les retraités, des taux d'insuffisance physiologique dûs au faible nombre d'aires chlorophylliennes disponibles pour la récréation. Le déficit s'amplifie

d'une année à l'autre. Pour bien faire, pensent les spécialistes, il faudrait que les habitants de la Ruhr puissent séjourner dès maintenant deux jours par mois au vert, loin des fumées et des gaz nocifs de toute sorte qui forment, même par beau temps, une nappe épaisse persistant encore fortement à 1200 mètres d'altitude (N 67).

Campagnes et massifs forestiers, dans le nord et le centre de l'espace rhénan restent trop l'apanage des "tertiaires" de l'activité professionnelle. Près des 3/5 de leurs usagers sont des petits employés, des cadres moyens ou supérieurs, des commerçants et des membres des professions libérales.

Dans la partie méridionale, où les ensembles de verdure offrent davantage de possibilités récréatives, la saturation n'est par contre atteinte qu'en Suisse. Ailleurs, l'évasion est favorisée par des superficies importantes qui provoquent des flux de longue durée, déclenchés par les régions récréativement "à l'étroit". Mais les membres des professions tertiaires en sont les principaux bénéficiaires. Ces tendances socialement limitées préfiguront néanmoins une évolution que les flux urbains analysés ci-dessus ont déjà illustrée : la pression du nord allemand et de la Suisse sur la partie française de notre périmètre, et, dans une moindre mesure, sur la Forêt Noire. Grâce à l'autoroute on peut faire trempette le matin dans la Mer Baltique, près de Lubeck, déjeuner à Cassel ou à Francfort et visiter les Vosges en début de soirée. Des famil-

---

(N 67) : Pendant nos deux survols de la Ruhr en avion de tourisme, par ciel bleu, un samedi et un dimanche de juin, nous avons été obligé de fermer la vitre, pour ne pas être incommodé par l'âcreté des gaz qui s'élevaient jusqu'à 1200 mètres d'altitude. Or pendant le week-end, seules les usines à feu continu fonctionnaient.

les aisées ou riches profitent de certaines fins de semaine prolongées pour effectuer de telles randonnées. Il n'est pas utopique d'imaginer que dans quelques années Francfort sera située aux portes de Baden-Baden, Strasbourg et Fribourg, même pour les milieux moyens.

2) Les zones de moindre attractivité :

Reléguées à la périphérie, les zones de moindre attractivité n'existent pas à proximité des régions fortement urbanisées de notre périmètre. En effet, ni les environs de la Ruhr, de Cologne, de Nimègue ou d'Eindhoven, ni ceux des villes suisses ne comportent de telles zones. Ailleurs de petites aires résiduelles témoignent de l'emprise croissante des concentrations urbaines sur les espaces verts alentour : Francfort a laissé subsister à l'extrémité orientale de notre périmètre une faible superficie, moins sollicitée ; Sarrebruck, Mannheim, Karlsruhe, Stuttgart, Strasbourg, Mulhouse, Bâle et Fribourg ont à leur tour absorbé de façon intense l'essentiel du paysage récréatif situé à leur portée, laissant çà et là quelques îlots plus à l'écart des courants récréatifs.

La répartition des zones de moindre attractivité est pratiquement fonction de la pression urbaine qui s'exerce sur l'espace ambiant. Presque inexistantes dans la partie septentrionale du périmètre étudié, ces zones apparaissent un peu plus fréquemment dans la partie méridionale : c'est que les concentrations urbaines sont moins imposantes et l'éloignement des gros centres réduit les flux en provenance de ces derniers. Pourtant les aires résiduelles se présentent comme de véritables réserves dans l'attente d'une progression plus soutenue des flux récréatifs.

L'ouest par contre offre une zone continue de moindre attractivité s'étendant des Ardennes jusqu'en Haute-Saône. Son impact rhénan reste faible, malgré la proximité de nombreuses villes industrielles s'égrenant entre Liège, Luxembourg, Metz et Nancy, qui accordent plus volontiers leur faveur aux régions centrales. Des percées routières plus rapides seraient susceptibles d' "ouvrir" ces réserves aux masses croissantes de citadins qui ne tarderont pas à s'insérer dans les flux récréatifs, bien qu'elles se dirigent pour le moment vers les paysages plus attractifs des Vosges et le territoire situé à l'est des frontières germano-belge et belgo-luxembourgeoise. Les régions rhénanes ne sont donc pas encore saturées récréativement, mais elles souffrent d'importants déséquilibres dûs à une partie centrale surchargée.

B) L'intérêt de l'aménagement des zones vertes

1) La pression urbaine et ses conséquences

La recherche du bon air, des espaces à chlorophylle et de l'eau vivifiante est inversement proportionnelle à l'étendue des superficies disponibles. Plus les zones vertes se réduisent, plus ces biens naturels se raréfient, plus les habitants des villes sont en quête du coin de calme et de régénération biologique possible dans les régions encore disponibles (265).

Les régions à forte urbanisation ont été les premières à manifester ce besoin : en 1960, les citadins de Rhénanie-Westphalie furent près de vingt fois plus nombreux que ceux de l'Alsace à signaler des flux dans les zones boisées

(N 68) ; en 1970/71, l'écart s'est réduit, mais la Rhénanie-Westphalie garde une avance appréciable ; le nombre d'habitants (N 68) qui déclarent effectuer des migrations en direction des forêts et des bois est encore supérieur de huit fois à la moyenne alsacienne. En 1970/71, on fréquente trois fois plus les zones vertes à Mannheim qu'à Strasbourg, trois fois plus à Stuttgart qu'à Karlsruhe, deux fois plus à Zurich qu'à Bâle, une fois plus à Karlsruhe qu'à Fribourg.

L'assaut des paysages de verdure a souvent entraîné une occupation "sauvage" du sol et menacé l'équilibre écologique (265). Ainsi les déchets de consommation en zone forestière se sont accrus de 300 à 400% entre 1962 et 1970. Pendant la même période, les déprédations du bois et du sous-bois ont presque décuplé. Dans environ 10% des communes forestières on signale, depuis 1965, l'installation de caravanes aux confins des clairières, entraînant des enclos et des nuisances de toutes sortes. L'établissement de points de loisirs bruyants a contribué à la fuite d'oiseaux chanteurs. En 1960 et 1971, plus des deux tiers des incendies de forêts semblent s'expliquer par la pénétration récréative. Les chances de pêche sont réduites dans une quarantaine de vallées forestières, par suite du lavage des automobiles. Le Lac de Constance subit les répercussions chimiques et mécaniques de l'utilisation des bateaux à moteur qui déciment le potentiel de roseaux et de flore sous-marine par atrophie.

(N 68) : Les comparaisons portent sur des tranches égales de population.

Les résidences secondaires disséminées un peu partout en-dehors des agglomérations ont provoqué dans presque 20% des communes forestières rhénanes des déséquilibres biologiques par suite du captage de sources. Dans près de 30% des communes envahies par des résidences secondaires, des mesures de règlementation de la plantation d'épicéas, - qui augmente l'acidité des sols, - sont souhaitées ou en voie d'application. Le gel du sol (N 69) progresse entre 8 et 15 centimètres de plus aux endroits déboisés ou débroussaillés par les résidents secondaires, que dans le voisinage resté intact, à conditions pédologiques analogues. Les résidences secondaires ainsi implantées accentuent fréquemment le ravinement consécutif à la fonte des neiges et au dégel printanier (265).

Equipements de loisirs et résidences secondaires ont fini par sursaturer des aires de verdure telles que l'Odenwald. De nombreux Allemands viennent retrouver dans les Vosges des paysages "naturels" ("Naturlandschaft"), que la Forêt Noire n'est plus à même d'offrir en nombre aussi important. La commune de Hinterzarten qui enregistre plus de 400.000 nuitées par an, offre au touriste la piscine directement accessible de sa chambre, mais incite désormais des centaines de visiteurs à opter en faveur du massif vosgien, moins encombré, quoique moins confortablement pourvu en équipements.

L'espace rhénan est donc soumis aux exigences d'un aménagement de ses zones vertes en fonction des besoins croissants d'une population de plus en plus urbanisée.

(N 69) : Etude cryopédologique effectuée par l'auteur depuis 1949, sous la direction de M. J. TRICART, Directeur du Centre de Géographie Appliquée de l'Université de Strasbourg.

[illegible]

: parc naturel ou parc national

: principales autres zones boisées

: région urbaine de la Ruhr

 : autoroutes achevées ou en voie d'achèvement

 : [illegible]

Légende : 1 : parc national Veluwezoom
2 : parc naturel Hohe Mark
3 : " Schwalm-Nette
4 : " germano-belge
5 : " germano-luxembourgeois
6 : " Kottenforst-Ville
7 : " Siebengebirge
8 : " Rhein-Westerland
9 : " Bergisches Land et Königsforst
10: " Ebbegebirge
11: " Rothaargebirge
12: " Diemelsee
13: " Homert
14: " Arnsberger Wald
15: " Habichtswald
16: " Nassau
17: " Rhein-Taunus
18: " Hochtaunus
19: " Bergstrasse-Odenwald
20: " Bayerischer Spessart
21: " Hessischer Spessart
22: " Pfälzer Wald
23: " Schönbuch

Figure 19 - Zones vertes, principales agglomérations urbaines et réseau autoroutier en 1972

2) Les types de zones vertes (figure 19) :

Le développement inégal dû aux circonstances différenciées permet de définir deux types de zones vertes séparées par une ligne allant de Liège à Stuttgart, en passant par Luxembourg, Sarrebruck et Karlsruhe.

Au nord de ce tracé, l'espace rhénan est riche d'une exceptionnelle densité en aires aménagées, alors qu'au sud le potentiel de verdure s'adapte très timidement aux exigences contemporaines.

a) Les zones "protégées" :

Les zones de verdure sont appelées à jouer deux rôles complémentaires dans la société postindustrielle : un rôle de réserve naturelle et un rôle de récréation, l'un et l'autre répondant aux finalités fondamentales des migrations de loisirs.

Les déprédations dont la nature fait l'objet depuis l'après-guerre, la progression des superficies bâties, la réduction de la surface verte disponible par habitant, accélérée par les pollutions atmosphériques et hydrologiques, ont suscité de nombreuses initiatives en faveur de la préservation des richesses naturelles, surtout depuis les années 1960 (265).

C'est notamment aux Pays-Bas et en République Fédérale allemande que les mesures de protection sont les plus nombreuses et les plus anciennes. La concentration industrielle et l'urbanisation y ont accru tout spécialement la valeur du sol non bâti. Au nord d'Arnhem, le parc national Voluwezoom témoigne de la volonté hollandaise d'endiguer les courants destructeurs du potentiel naturel. Les régions rhénanes allemandes au nord de Karlsruhe bénéficient aussi d'une attention par-

ticulière, grâce à l'application attentive d'une législation mise au point par le "Bund" (N 70) et les "Laender". Ainsi la Cour constitutionnelle de justice, par décision du 14 Octobre 1958, a adopté comme loi fédérale le "Reichsnaturschutzgesetz" (N 71) du 26 juin 1935 (524). La constitution fédérale permet au "Bund" de promulguer des règlements-cadres relatifs à l'organisation de la chasse, de la protection de la nature et du paysage. Les articles 62 et 86 des constitutions de Hesse et de Bade-Wurtemberg, abondent dans le même sens. Le "Bundesbaugesetz" (N 72) du 23 juin 1960 et le"Bundesraumordnungsgesetz" (N 73) de 1965 renforcent les mesures de préservation et d'aménagement de la nature.

D'ores et déjà, de nombreuses réalisations, ainsi que des projets de parcs récréatifs de la Ruhr, tiennent compte de l'existence de terrains dégradés par les mines de charbon ou de fer et de leur proximité urbaine. Les réserves hydrologiques de tout genre des bassins de la Ruhr et du Sauerland sont actuellement très recherchées. Aux plaisirs de l'eau, - natation, voile ou ski nautique, - sont associés des activités récréatives variées (marche, camping, pêche à la ligne) et des équipements complémentaires (restaurants avec parcs à voitures, terrains de sports et de jeux). Le ministère des transports fédéral a pris l'initiative de la construction, jusqu'en 1973, d'une route appelée "la deutsche Wildstrasse" (N 74) reliant

---

(N 70) : l'Etat fédéral.
(N 71) : la loi de protection de la nature du Reich.
(N 72) : la loi fédérale relative à l'urbanisme.
(N 73) : la loi fédérale d'aménagement du territoire.
(N 74) : route allemande des animaux sauvages.

huit parcs naturels de l'Eifel où une faune d'environ 60 espèces ayant jadis peuplé les forêts de Germanie doit être acclimatée. L'intérêt scientifique pour les parcs naturels prend une ampleur inaccoutumée depuis 1967 : de nombreux mémoires et thèses de doctorat consacrés à l'étude du milieu naturel sont sollicités par les organismes publics et privés. Le "Forschungsausschuss" Raum-und Landespflege" (N 75) de l'académie de Hanovre met en garde contre le remplacement de la notion de "Landespflege" par celle de "Landschaftsordnung" : en effet le terme de "Landespflege" contient l'idée de soin porté au paysage, alors que celui de "Landschaftsordnung" a une signification presque identique à celle de notre concept d'aménagement du territoire ("aménagement du paysage"). On entrevoit ici une préoccupation destinée à protéger la nature en soi et non pas uniquement en relation avec les priorités économiques qui sacrifient trop volontiers des espaces de verdure aux impératifs de la production (N 76).

La convergence de toutes ces tendances a renforcé de façon très originale le potentiel naturel du nord de l'espace rhénan qui comprend à présent un parc national et vingt-deux parcs naturels, englobant les deux tiers des principales surfaces boisées de cette zone (figure 19). En dehors du parc national hollandais, les autres parcs sont essentiellement situés en territoire allemand. Seuls le parc germano-belge et le parc germano-luxembourgeois débordent les frontières allemandes. Mais

---

(N 75) : Commission de recherche "sauvegarde et entretien du paysage et du territoire".

(N 76) : cf. Appendice, Première partie ("sources de documentation") : 477, 480, 481, 531, 572.

l'initiative des parcs naturels allemands et l'animation du mouvement né en leur faveur sont assurées par un organisme privé reconnu d'utilité publique, le "Naturschutzverein" (N 77) dirigé depuis Hambourg et Stuttgart, qui s'efforce d'étendre son rayonnement au-delà des frontières germaniques par son "Europareferat", - département chargé des questions européennes, - sollicitant les administrations publiques et les associations privées des autres pays pour une mise en commun européenne des efforts de protection des paysages verts. Chaque année un congrès facilite les mises au point et renforce la publicité faite autour des parcs naturels.

L'aménagement de ceux-ci (N 78) va de pair avec une certaine transformation de la conception récréative. Quatre types de préoccupations se dégagent, qui contribuent à la mise en route d'une coordination plus équilibrée : la protection du paysage proprement dite ("Landschaftschutz") ; la promotion de la"zone récréative" ("Erholungsgebiet"), du "paysage récréatif" ("Erholungslandschaft") et du "paysage résidentiel" ("Wohnlandschaft").

Les populations sont soumises, autant que les responsables locaux ou régionaux, à une information sur l'intérêt que représente l'innovation, autant en matière économique que sur le plan social. Le milieu agricole, particulièrement réticent au départ, finit par saisir le bénéfice économique qu'il peut tirer de l'opération ; les commerçants évaluent les chances

---

(N 77) : Association pour la protection de la nature.

(N 78) : Cf. Appendice, Sources de documentation : 211, 212, 219, 221, 257, 265, 453, 494, 573, 574.

d'amélioration de leur chiffre d'affaire et les particuliers comprennent progressivement la valeur accrue des espaces protégés.

En effet, entre 1960 et 1972, les secteurs concernés ont augmenté leur clientèle récréative de près d'un tiers de plus que les surfaces vertes non protégées. En moyenne, durant la même période, le chiffre d'affaire des commerces intéressées par les loisirs, a plus que doublé dans les secteurs protégés, alors qu'il n'a augmenté que des trois cinquièmes dans les autres paysages de verdure. Les bénéficiaires des opérations "vacances à la ferme" ou "week-end chez le paysan" ont quadruplé dans les communes "protégées", alors que les autres communes n'ont connu qu'un accroissement de 90 à 140 %. Les formules d'association "protection de la nature-équipements récréatifs" permettent également la création d'emplois propres à l'économie des loisirs : professions de surveillance et de contrôle, d'aménagement et d'entretien, de restauration, de commerce récréatif divers, d'administration, de technicité agricole ou sylvicole ; métiers de guides ou d'hôtesses. Entre 1958 et 1972, les secteurs protégés ont ainsi bénéficié en moyenne d'une augmentation de 8 à 10 % de la population récréative active ; les autres secteurs par contre n'ont enregistré qu'une moyenne à peine supérieure à 4 %.

Il est vrai que les parcs naturels rhénans et leurs alentours aux avantages récréatifs renforcés, permettent de desservir à faible distance d'importantes concentrations urbaines : le parc national Veluwezoom accueille autant les populations d'Arnhem, de Nimègue et d'Eindhoven - notamment des personnes âgées, - que celles de Rhénanie-Westphalie, sans parler des visiteurs venus de Rotterdam et Amsterdam. De l'autre côté de la frontière germano-néerlandaise, les parcs régionaux Hohe Mark et Schwalm-Nette, complètent en territoire allemand

l'éventail des choix possibles, associant de façon heureuse des formules variées et complémentaires. Le Sud de la Ruhr, Cologne et Bonn, bénéficient d'une gamme particulièrment dense de parcs naturels : Kottenforst-Ville, Siebengebirge, Rhin-Westerland, Bergisches Land et Königsforst, Ebbegebirge, Rothaargebirge, Diemelsee, Homert et Arnsberger Wald. Même le parc germano-belge, fréquenté en priorité par Aix-la-Chapelle, Maestricht et Liège, reçoit très couramment des touristes en provenance de la Ruhr, de Cologne et de Bonn. Le parc germano-luxembourgeois qui le prolonge, se situe aux portes de Trèves et, presque, de la ville de Luxembourg. A l'est, Francfort et son complexe urbain sont dotés de sept parcs naturels que chaque migrant fréquente en moyenne huit fois par an : le Hochtaunus jouxte pratiquement la conurbation hessoise ; le Rheintaunus et le parc de Nassau se situent immédiatement après le Hochtaunus au point de vue de la fréquentation hessoise ; Bergstrasse-Odenwald, Bayerischer Spessart, puis Hessischer Spessart (illustration 6), suivent de très près ; le Habichtswald, enfin est un peu moins fréquenté. Au sud, Stuttgart et Heilbronn contribuent fortement à la saturation du parc "Bergstrasse-Odenwald". Le parc Pfälzer Wald constitue une promenade pour les habitants de Karlsruhe.

Le réseau autoroutier (figure 19) constitue un atout majeur pour l'attractivité de ces parcs naturels. Onze d'entre eux, c'est-à-dire la moitié, sont pratiquement desservis de façon directe par une autoroute. Leurs capacités d'accueil dépassent le double de celles des autres parcs. Ces derniers cependant reçoivent encore au moins quatre fois par an en moyenne les deux tiers des migrants des grosses agglomérations du voisinage. Leur pouvoir d'attraction s'est fortement consolidé depuis 1966/68, avec une augmentation de deux cinquièmes environ de visiteurs. Ces derniers, face à l'engouement pour les parcs plus facilement accessibles, s'orientent délibérément vers des endroits plus calmes, quitte à prolonger la durée du trajet d'une demi-heure à trois quarts d'heure. On assiste

ILLUSTRATION 6

LE PARC NATUREL DU SPESSART A PROXIMITE IMMEDIATE DE LA CONCENTRATION URBAINE DE FRANCFORT

Un exemple de parc naturel au service d'une population urbaine particulièrement dense

Extrait de la carte 1/200.000 "Naturpark Spessart", Ed. Verein Naturpark Spessart, Alzenau, 1966.

NATURPARK SPESSART

Zeichenerklärung:

Limite du Parc Naturel **Grenze des Naturparks** (vereinfacht dargestellt)	
Parkplatz	P
Parkplätze mit Rundwanderwegen (siehe Erläuterungstext auf der Rückseite der Karte)	1 bis 43
Liegewiese	L
Schwimmbad	
Aussichtspunkt	
Naturschutzgebiet	

Zeichen der Rundwanderwege

Ahornblatt	Fuchs	Milan
Alttier	Geweih	Pilz
Eichenblatt	Hase	Rehbock
Eichhorn	Hirschkäfer	Schmetterling
Eule	Keiler	Schnepfe
Fichte	Libelle	

Maßstab: 1:200 000

0 2 4 6 8 10 15km

Zufahrtstraßen
Parkplätze
Rundwanderwege

Herausgeber: Verein Naturpark Spessart, 8755 Alzenau/Ufr., Landratsamt
Zweckverband Naturpark Hess. Spessart, 6460 Gelnhausen, Landratsamt

Kartographie und Druck: Hessisches Landesvermessungsamt, Wiesbaden, 1966

Kartengrundlage: Karte von Hessen 1:200 000

Vervielfältigungen jeder Art sind nicht gestattet

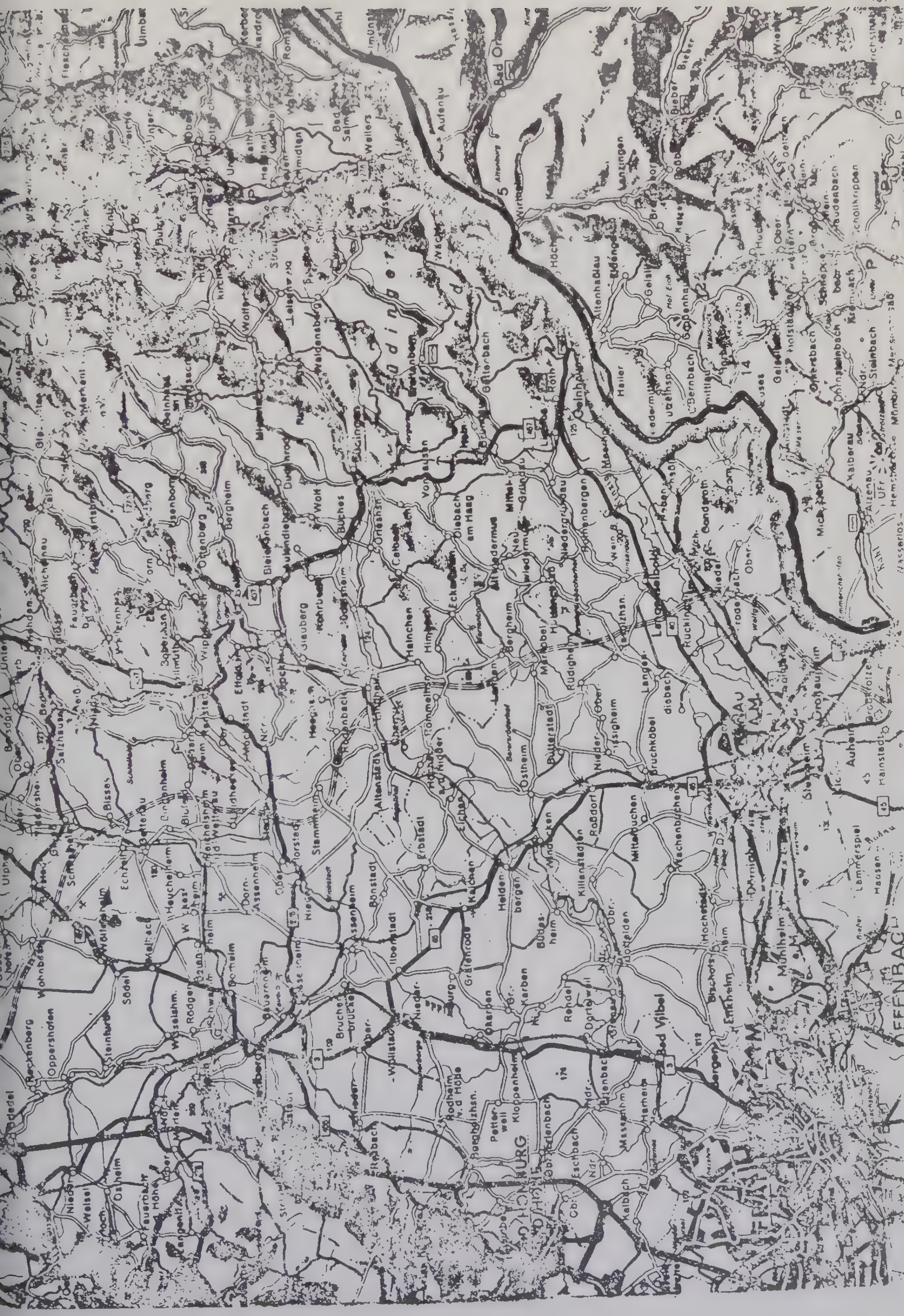
OFFENBACH
Bad Vilbel
Bad Orb
Gelnhausen
Mühlheim
Bruchköbel
Langenselbold
Büdingen
Altenstadt

ainsi, sous l'influence des parcs naturels, à un exode plus intense en direction des autres espaces verts et à une accélération du phénomène de saturation qui augmente la poussée récréative vers le sud, ce qui nous conduit à analyser la situation spécifique des zones "brutes".

b) Les zones brutes

Dépourvues d'espaces de verdure systématiquement aménagés, - sauf au sud de Stuttgart, où le parc naturel Schönbuch constitue une amorce du mouvement, - les zones "brutes" correspondent à des économies moins harcelées par le besoin de régénération citadine et à des sociétés plus libres encore dans leurs courants d'évasion récréative. Les aires boisées y sont loin d'être saturées et les taux de visiteurs inférieurs de 40 à 70% à ceux des zones "protégées" : par rapport à ces dernières, les écarts atteignent environ 40% en Suisse du nord, 50% en Bade-Wurtemberg et 70% en France de l'est.

La Suisse septentrionale répartit ses flux de façon plus variée que les pays rhénans du nord. Ses villes de taille plus réduite couramment insérées dans des paysages pittoresques, "aérées" de verdure, la présence du Lac de Constance et du massif alpin, favorisent le saupoudrage des courants récréatifs. Une certaine autodiscipline due à de vieilles pratiques, quasi-spontanées, de sauvegarde du patrimoine naturel, ainsi que l'enracinement plus prononcé des habitants, ont écarté l'idée d'une organisation plus rigoureuse des espaces verts. A présent l'accumulation des problèmes rend l'aménagement indispensable : le sol, primitivement voué à l'agriculture, est davantage sollicité comme terrain à bâtir. Bon gré mal gré, les Suisses se voient obligés d'accepter une ingérence publique dans la répartition spatiale des activités. La plupart des communes urbaines importantes disposent d'un schéma directeur englobant des

zones vertes, mais l'effort de protection des aires rurales reste compartimenté, les campagnes participant très peu au mouvement. Par ailleurs, le morcellement cantonal et l'esprit de jalouse autonomie des habitants rend les tâches d'aménagement d'ensemble très difficiles. La Suisse du nord se présente ainsi comme un secteur aux flux récréatifs multiples et denses, mais aux paysages plus vite encombrés par suite d'un libéralisme généreux à l'égard de toute personne qui implante son commerce récréatif ou sa résidence secondaire ou encore son habitation, principale au gré de sa fantaisie. L'espace vert surbâti occasionne des difficultés à plus de quatre cinquièmes des communes, alors qu'en région dotée de parcs naturels, les communes bénéficient de périmètres récréatifs facilitant des aménagements ultérieurs. Il est vrai que la Suisse du nord, dont la mise en valeur touristique a été précoce, est le type même du pays auquel l'occupation "sauvage" cause actuellement des soucis considérables ; les communes ne disposent ni des moyens législatifs suffisants, ni des réserves nécessaires pour envisager une politique de protection qui puisse correspondre aux beoins d'assainissement. Des villes comme Bâle ou Zurich sont dans l'incapacité complète de constituer aujourd'hui des réserves de paysages équivalant celles des concentrations urbaines de la Ruhr, pourtant plus peuplées. Essen, par exemple, a réussi à créer 6.002 ha. de réserves de paysages, - soit 32% de sa superficie totale, - et 27 ha de réserves naturelles. Zurich doit se contenter d'aires vertes nombreuses, mais réduites en superficie, en grande partie occupées. Il est vrai qu'elle dispose du massif alpin dont la mise en valeur s'effectue encore de façon assez désordonnée.

Contrairement à la Suisse du nord, le territoire allemand disponible peut supporter une protection plus vigoureuse. Le sud du Bade-Wurtemberg, resté à l'écart de la concentration urbaine, a réussi à conserver un cachet plus rural. La

législation aidant, près d'un cinquième du territoire est déclaré aire protégée, soit comme "Naturschutzgebiet", (N 79) soit comme "Landschaftschutzgebiet" (N 80) ou prévu comme tel. Les superficies sont également très morcelées, mais quelques aires dépassent largement 100 km^2, tels les paysages protégés de Baden-Baden et à l'ouest de Wildbad, ou encore ceux de Tubingen. Ailleurs, des surfaces de 2 à 50 ou 60 km^2 constituent souvent des amorces d'aires à élargir par la suite, avec l'appui d'une action psychologique entreprise en commun par les organismes publics et les associations privées intéressées par la préservation des richesses naturelles. Ces aires protégées sont généralement situées à de faibles distances des villes : Rastatt, Gaggenau et Baden-Baden disposent d'une superficie de rayonnement s'étendant pratiquement du sud de Rastatt au nord de Forbach et à Wildbad à l'est ; Tubingen, Oppenau, Freudenstadt, Lahr, Emmendingen, Fribourg, Lörrach et les abords du Lac de Constance bénéficient également de la proximité de surfaces protégées.

Dans le sud, le programme d'aménagement n'est toutefois pas aussi complet que dans la partie septentrionale de l'espace rhénan où la symbiose "aires protégées et équipements de loisirs" est plus avancée. Pourtant, les parcs naturels réduisant dans bien des cas le nombre des points de loisirs autres que ceux qui sont directement liés au paysage, au grand dam de certains responsables ou usagers, une région telle que le sud du Bade-Wurtemberg serait à même d'expérimenter de nouvelles formules d'association, car il n'a pas encore atteint le même degré de saturation que le nord, très organisé, et la Suisse, dont l'évolution s'est effectuée de façon plus spontanée. A mi-chemin entre deux types de mentalités, le sud du Bade-Wurtemberg jouerait un double rôle : celui de relais et celui d'une région d'innovation expérimentale. Cette fonction répondrait à la vocation des zones restées quelque peu en marge d'une structuration récréative volontaire.

La France de l'Est remplirait cette mission bien davantage encore que le sud du Bade-Wurtemberg, parce que ses zones vertes, quoique attrayantes, sont encore susceptibles de nombreuses adaptations, les flux récréatifs ne posant pas de problèmes insurmontables ou délicats à résoudre, en-dehors des difficultés administratives et psychologiques.

Si la partie méridionale du Bade-Wurtemberg fait un peu fonction de "réserve naturelle" en faveur des superficies saturées situées au nord de Karlsruhe, et au bénéfice de la zone suisse, le massif vosgien attire encore davantage les populations rhénanes non-alsaciennes, Allemands et Helvétiques notamment. Mais la faiblesse de la politique récréative en France de l'est maintient les courants au-dessous du seuil de rentabilité de cette région. En-dehors de certains points spécifiques particulièrement bien fréquentés, tels que les étangs aménagés du plateau lorrain et du massif vosgien, les restaurants gastronomiques, les châteaux-forts remis en état et adaptés au tourisme, les villes vosgiennes possèdant un casino, les vallées pittoresques, de nombreux paysages valorisables restent à l'écart des flux à destination rurale. Les associations intéressées ont pourtant fait admettre par les instances régionales les périmètres à vocation récréative et les surfaces à protéger. Il manque l'action concertée susceptible de développer de façon systématique la coordination entre paysages protégés et paysages proprement récréatifs. Les parcs régionaux lorrain et alsacien tardent à se concrétiser, les Hautes-Vosges restent soumises au tourisme relativement sauvage, les routes transversales rapides se font attendre. En attendant, les résidences secondaires s'éparpillent un peu partout, la dégradation du paysage et la pollution s'aggravent.

L'exemple le plus typique du manque à gagner vosgien est fourni par la partie la moins attractive, celle du nord qui longe le Palatinat. Face au parc naturel du Pfälzer

Wald, deux catégories de clientèles allemandes viennent visiter les Vosges du nord : les "amoureux" de la nature et les touristes traditionnels qui associent la tournée dans les paysages de verdure au repas pris dans un restaurant gastronomique, au circuit des villages pittoresques ou des vieux châteaux. Les premiers sont un peu plus de huit fois moins nombreux en Alsace septentrionale qu'au Palatinat du sud, alors que les seconds dépassent de près de cinq fois la proportion des visiteurs de la même catégorie au Palatinat méridional ; ils sont aussi neuf fois supérieurs en nombre aux premiers. La recherche croissante d'aires protégées permettrait à l'Alsace du nord de renforcer ses structures d'accueil en faveur des touristes originaires des régions allemandes, sans diminuer pour autant les ressources des points de loisirs commerciaux, et ceci grâce à l'excellente réputation de sa gastronomie, à ses richesses archéologiques et à l'attractivité des sites villageois. Dès à présent, des milliers de Hessois viennent déjà plusieurs fois par an passer tout ou partie de leur fin de semaine en Alsace du nord. Le seul aménagement des parcs naturels en pays hessois a contribué à quadrupler durant les cinq premières années le chiffre d'affaires réalisé par les restaurants adaptés alentour. Contrairement aux inquiétudes de certains responsables municipaux et départementaux alsaciens, la zone protégée n'est pas un handicap pour l'économie, mais un élément d'activation, d'autant plus que l'usine locale de quelque importance recherchée depuis vingt années tarde toujours à s'implanter, préférant les grands axes de circulation.

Ces derniers, associés à une politique conjuguée de protection de la nature et d'extension économique, pénétreraient alors de façon moins timide le massif vosgien et y augmenteraient les chances d'industrialisation ou de tertiairisation, comme cela a été rendu possible en région allemande et suisse. Le massif vosgien bénéficierait en outre d'une possibilité privilégiée de la mise en place d'un système de lutte contre

les nuisances avant même que les nouvelles structures polluantes ne soient créées.

IV - Les flux intermétropolitains (figure 20) :

Si les courants récréatifs en direction des zones vertes jouent un rôle accru, ils sont surtout déterminés par les interactions des métropoles (N 81) qui orientent les grands flux en fonction des besoins réels et d'une publicité s'appuyant sur le réseau urbain en place. Il importe donc de suivre de près l'évolution des relations intermétropolitaines pour saisir le degré et la nature de la mobilité rhénane actuelle ainsi que les tendances profondes d'un proche avenir qui s'amorcent dans les couches aisées de la population.

Les pays rhénans ont l'avantage de déclencher à la fois des flux internes et des flux externes dont l'importance ne cesse de s'affirmer.

A) Les flux intermétropolitains en pays rhénan :

Les grandes métropoles allemandes connaissent déjà en 1960 des interrelations privilégiées (N 82). Dominant le marché de la consommation, Essen-Dortmund, Dusseldorf, Cologne et Francfort n'assurent pas seulement l'impulsion à l'intérieur de leur propre aire récréative, mais provoquent ou captent des courants, en direction ou en provenance des métro-

---

(N 81) : cf. Chapitre septième, II A et B 1

(N 82) : Nous avons présenté les principaux autres flux interurbains dans notre étude référenciée en Appendice, Première partie ("Sources de documentation"), sous le numéro 264 (voir tome II, figure 17 notamment).

poles voisines, parfois situées à une distance appréciable l'une de l'autre (Cologne-Francfort). Certes ces flux ne dépassent pas encore 3 à 9% de l'ensemble des courants de chaque agglomération, mais ils sont significatifs d'une progression de la mobilité en milieu urbain.

Ces courants se localisent donc en région fortement urbanisée, aux secteurs d'activité secondaire et tertiaire très développés et aux besoins récréatifs élevés. Ils sont suscités par une infrastructure routière adaptée : l'autoroute réduisant les distances, Francfort est à deux heures environ de Cologne : les flux intermétropolitains s'équilibrent presque, avec une légère avance (2%) en faveur de Cologne, plus attractive de par son site, ses curiosités historiques, son prestige, ses quartiers urbains plus personnalisés (N 83).

Entre Cologne et Dusseldorf ou Dusseldorf-Essen-Dortmund, proches l'une de l'autre, 5 à 9% des migrants sont concernés par les courants, mais Dusseldorf est favorisée par rapport à Cologne et Essen-Dortmund par rapport à Dusseldorf. Les migrants de Cologne recherchent à Dusseldorf la grande ville à standing récréatif de capitale ; la "Kaiserallee" est considérée comme un genre de grand boulevard parisien avec toutes les attractions qui s'y rattachent et un certain anonymat très apprécié par la clientèle bourgeoise, parfois même ouvrière. Les migrants de Dusseldorf se partagent entre le marché de Cologne, et celui d'Essen-Dortmund, ce qui explique en partie la

---

(N 83) : Nous indiquons ici les motivations dominantes précisées durant les sondages.

faiblesse relative des flux en direction de Cologne ; mais pour de nombreux membres des catégories socio-professionnelles moyennes, l'environnement récréatif d'Essen-Dortmund est plus proche de celui de Dusseldorf, tant au point de vue des lieux de consommation qu'en ce qui concerne la mentalité des partenaires que les habitants de Dusseldorf recherchent à Dortmund ou Essen (N 84).

L'automobile joue certes un rôle déterminant dans ces migrations. Les transports en commun (autocars surtout, chemin de fer dans une plus faible mesure) connaissent toutefois dans ces secteurs une vogue inconnue ailleurs (N 81). En 1960, plus d'un cinquième des migrants utilisent l'autobus touristique (jeunes et adultes sont pratiquement à égalité), presque un dixième d'entre eux choisissent la voie ferrée. L'organisation collective des déplacements s'appuie sur les grandes centrales touristiques à but commercial, ainsi que sur une collaboration assez poussée des grosses entreprises industrielles ou des écoles avec les services d'information ferroviaire et les agences de voyages. Cette structuration assez originale est payante, car elle permet aux métropoles allemandes de dépasser de près de moitié les taux d'usagers des transports en commun des autres centres rhénans.

Francfort exerce déjà en 1960 une certaine pression récréative, sur le marché zurichois, amorçant la poussée en direction du sud, malgré la frontière. Les flux restent modestes (1% des Francfortois visitent Zurich et 1,5% des mi-

---

(N 84) : L'avion n'intervient que pour environ 0,5% des migrants et concerne les groupes riches.

Figure 20
=========

: métropoles rhénanes de loisirs (par exemple:Cologne)

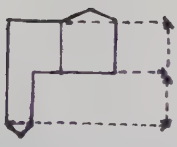

5-10 % : 5 à 10 % de l'ensemble des flux d'accueil d'une métropole en 1971.

3-5 % : 3 à 5 % de l'ensemble des flux d'évasion d'une métropole en 1971.

: % d'augmentation des flux d'évasion entre 1960 et 1971.

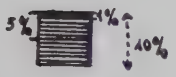

: % d'augmentation des flux d'accueil entre 1960 et 1971.

Les flux globaux inter-métropoles(flux d'évasion et d'accueil),inférieurs à 3 %,ne sont pas mentionnés.

La localisation des métropoles a été schématisée pour faciliter la lecture des flux.
Pour la définition des flux,cf. Appendice,Seconde partie (Méthodologie),chapitre deuxième,II D 2
Abréviations : voir annexe de la figure 1.

Figure 20 - Les flux récréatifs et vacanciers entre les grandes métropoles (1960/71)

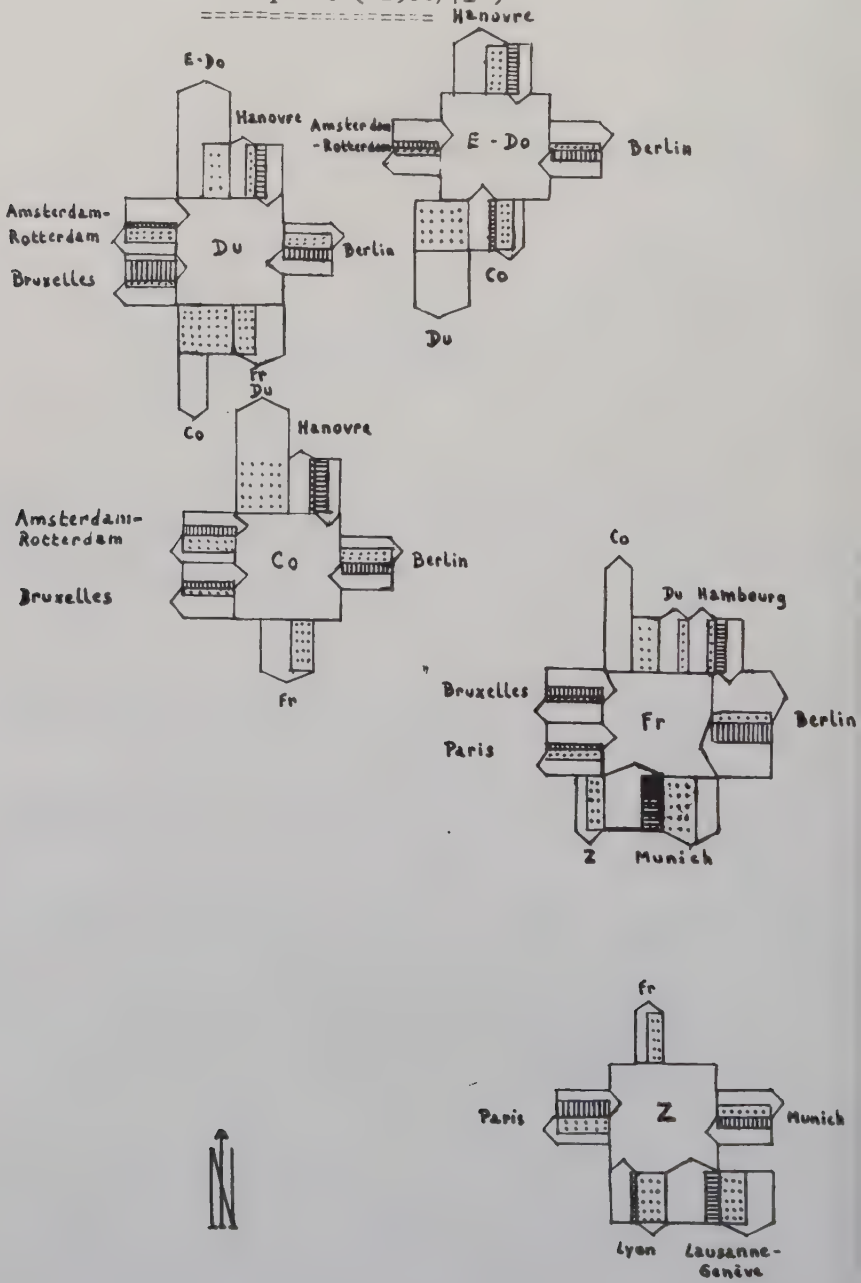

grants zurichois fréquentent Francfort).

Contrairement à la clientèle des villes précédentes qui comprend des catégories socio-professionnelles moyennes, parfois modestes, les migrants de fin de semaine qui circulent entre Francfort & Zurich sont essentiellement des personnes aisées ou riches, utilisant l'avion autant que la voiture automobile, parfois la voie ferrée. Leurs motivations se différencient également de celles des amateurs de loisirs d'autres villes, qui ne demandent qu'une récréation assez "courante". On se rend par contre de Zurich à Francfort et inversement, pour assister à des spectacles de haut niveau (manifestations musicales, théâtrales, sportives), pour effectuer des achats de luxe ou pour se soumettre à des soins de beauté. Ces déplacements entraînent couramment un ou deux séjours nocturnes dans la ville d'accueil.

Les métropoles donnent ainsi le ton d'une certaine orientation qualitative. L'évolution de 1960 à 1971 (figure 20) renforce leur position qui s'affirme en fonction de la puissance récréative acquise et de l'accroissement des moyens technico-financiers mis en oeuvre. En un peu plus d'une décennie, les flux maxima entre ces métropoles ont passé de 9 à 18% : c'est Dusseldorf qui se classe en tête, doublant sa clientèle en provenance de Cologne et d'Essen-Dortmund. Cologne et Francfort exercent une influence croissante. Zurich bénéficie de son côté de 4% de flux émanant de Francfort, qui accueille 3% de migrants zurichois.

Cette évolution s'explique par une mobilité plus importante des couches aisées de la population et par une participation accrue des catégories socio-professionnelles moyennes aux courants de migration récréative. Les motivations restent sensiblement les mêmes qu'en 1960, mais la proportion d'adultes diminue d'environ un dixième au profit des jeunes qui uti-

lisent plus encore que par le passé les moyens de transport en commun, surtout les autocars touristiques.

B) Les relations avec les métropoles hors-périmètre

Le rôle des métropoles rhénanes se trouve renforcé par les liens que les catégories aisées de la population ont noués avec les métropoles situées en-dehors du périmètre, l'inverse étant vrai aussi (figures 20 et 31).

Au nord-ouest de la frontière germano-néerlandaise, Rotterdam et Amsterdam ont pris une option sur la Ruhr et les villes voisines dès avant 1960. Mais leur intérêt récréatif pour les aires urbaines de l'espace étudié est encore relativement réduit : même en 1971, 3% seulement des migrants accueillis par Dusseldorf, Cologne, Essen et Dortmund, habitent Rotterdam ou Amsterdam. Ces deux villes ne reçoivent que 4 à 5% des migrants originaires des grosses agglomérations de Rhénanie-Westphalie.

Le nord de l'Allemagne exerce une attraction plus importante sur la Ruhr et Cologne. Hanovre et Berlin se partagent les faveurs de la Rhénanie-Westphalie ; les flux ont plus que doublé depuis 1960. Si Hanovre est choisie pour sa foire, ses manifestations culturelles et sportives, son développement économique, Berlin fait figure de lieu de pélerinage national. A leur tour les Berlinois aiment rendre visite à la ville historique de Cologne et aux métropoles de la Ruhr, témoins d'un passé prestigieux et symboles de puissance économique. Malgré leur saturation récréative, et à cause d'elle, les métropoles renforcent ainsi leur attractivité.

Il en est de même pour Francfort, dont le rayonnement s'exerce sur Hambourg, Berlin et Munich, qui reçoivent, en échange, des migrants francfortois en nombre relativement impressionnant, soit environ 6% chacune, dont près d'un dixième

effectuent des déplacements de fin de semaine.

La distance ne joue donc qu'un rôle secondaire, puisque les villes de la Ruhr, - Dusseldorf notamment, - Cologne et Francfort, réussissent à capter les flux de Berlin, située à environ 500 km de Francfort, à 570 km de Dusseldorf et à plus de 620 km de Cologne.

Alors que les motivations berlinoises sont avant tout d'ordre sentimental et historique, celles des Hambourgeois et des Munichois s'expliquent par le besoin de dépaysement. Les Francfortois recherchent à Hambourg la ville portuaire et la mer, encouragés en cela par une voie routière rapide ; les habitants de Hambourg apprécient particulièrement les paysages rhénans d'Allemagne centrale et la prospérité de sa capitale économique. L'attrait de Munich résulte du besoin de changement climatique et psychologique. Munich et Francfort sont à ce sujet des métropoles de complémentarité favorisées surtout par des liens autoroutiers, et aériens, permettant aux groupes aisés ou moyens de changer de cadre de vie à l'intérieur du territoire national. Hessois et Bavarois n'ont que très peu de points communs, mais c'est la recherche du contraste qui a suscité des flux substantiels : 8% des migrants accueillis par Francfort viennent de Munich et 6% des migrants francfortois fréquentent la capitale bavaroise en 1971. Depuis 1960, les courants en direction de Munich ont triplé et ceux en direction de Francfort presque doublé.

Mais Francfort ne se contente pas d'un rôle national privilégié. Grâce à son aérodrome d'envergure internationale, la métropole hessoise a commencé à entretenir dès avant 1960 des relations récréatives avec Liège, légèrement intensifiées depuis, et bénéficiant d'une certaine réciprocité ; depuis 1960, elle a assuré un début de liaison avec Bruxelles et Paris qui commencent également à s'intéresser à Francfort,

première ville allemande pour ce qui concerne l'extension des activités tertiaires.

De son côté, Zurich confirme son intérêt rhénan pour Munich qui s'empresse de lui témoigner la même faveur. Mais la métropole suisse, - le petit Paris des Helvétiques, - ouvre le bassin rhénan aux villes du Lac Léman et même à Lyon, quoique de façon encore réduite en ce qui concerne la métropole rhodanienne. Paris cependant pénètre dans la zone d'influence rhénane par le sud : presque 5% des visiteurs de Zurich viennent de la région parisienne, et 5% des migrants zurichois fréquentent Paris. Leur nombre a plus que doublé depuis 1960. Les relations de fin de semaine s'effectuent surtout par la voie aérienne.

Ces flux hors-périmètre, quoique d'ampleur limitée, préfigurent une tendance intéressante de l'espace rhénan à s'ouvrir de façon accélérée aux grandes métropoles extérieures. Si pour la récréation du week-end les autoroutes jouent un rôle sérieux dans le nord et l'est, les aérodromes à vocation internationale agissent de façon décisive. Il importe d'en tenir compte chaque fois qu'une région rhénane se propose d'affermir son offre récréative ou de favoriser la consommation hors-périmètre.

V - Les flux périodiques

L'importance du tissu urbain, et notamment celle des grandes villes, ressort également de l'analyse des courants périodiques, tels que les flux saisonniers et ceux provoqués par des manifestations culturelles, artistiques, sportives ou économiques, de caractère exceptionnel. Le rythme saisonnier marque profondément la vie récréative et vacancière d'un espace aux contrastes climatiques accentués qui conditionnent l'animation des divers types de relief.

A) Les flux saisonniers :

Les courants les plus intenses et les plus variés se situent entre la mi-mai et la mi-septembre, soit en une période de quatre mois que nous nommerons "estivale", par opposition à la longue durée des brumes, des froids, de la neige ou du verglas, de la fraîcheur ou de la pluie, qui s'étend de novembre à la fin du mois d'avril ou au début du mois de mai, soit durant six à six mois et demi. Les flux "d'été" sont alimentés dès le mois de juin par des apports vacanciers qui compensent partiellement de juillet à août les départs massifs des autochtones vers d'autres horizons. La courte durée de la saison estivale, souvent interrompue par des pluies et de la fraîcheur, empêche l'étalement des courants de façon équilibrée sur l'ensemble de l'année. L'espace rhénan est donc caractérisé par des séquences récréatives relativement brèves, pendant lesquelles les routes sont souvent encombrées et de nombreux points de loisirs saturés. Les flux d'été, en moyenne supérieurs de près de 70% à ceux de l'hiver, concernent l'ensemble des couches de la population et atteignent les durées les plus élevées pour un maximum de personnes. C'est à ce moment-là que sont dépensés plus des trois cinquièmes des réserves budgétaires récréatives (N 85). Aussi aucune zone rhénane n'échappe aux courants de migration, soit pour le départ, soit pour l'accueil.

Les secteurs faiblement urbanisés ont toutefois le privilège d'être sollicités en priorité par l'évasion estivale (figures 21 et 22). Les villes participent plus activement au mouvement que les campagnes, dans une proportion d'environ sept dixièmes. Pourtant, dès que les intempéries réapparaissent, elles canalisent plus des quatre cinquièmes des flux et servent ainsi de régulateurs des courants, en pleine saison. A la faveur du renforcement de l'urbanisation et des équipements de loisirs, elles assument de plus en plus ce rôle depuis 1960, étendant

leur rayon d'influence et captant même de nombreux flux par beau temps. Alors qu'en 1960/62 elles n'ont attiré, durant les fins de semaine, qu'un dixième environ des campagnards par temps ensoleillé, elles accueillent à présent plus d'un cinquième d'entre eux. Leur politique récréative a été payante dans l'ensemble : piscines, zones nautiques au bord des cours d'eau, ensembles de jeux pour enfants, jeunes et adultes, installés en zone verte, + terrains de sports, centres d'équitation, festivités diverses constituent des atouts importants. Mais la modernisation des équipements de restauration, les cafeterias, les drugstores, les dancings, ont accru tout particulièrement l'attractivité urbaine. Par contre, les salles de cinéma encore très appréciées en 1960, par beau temps, ont vu diminuer leur clientèle rurale de 40 à 60%.

L'évolution de l'influence urbaine en saison estivale, depuis 1960, a été moins marquante dans les grandes aires métropolitaines de récréation que dans les autres villes. Le périmètre urbain de la Ruhr-Cologne-Bonn et celui de Zurich-Lac de Constance-Liechtenstein, ayant déjà constitué en 1960/62 de vastes aires de consommation, n'ont augmenté que très peu. Par contre, la superficie de l'aire francfortoise, s'est étendue d'environ deux cinquièmes, celle de l'aire sarrebruckoise de moitié. Plusieurs autres aires ont effectué leur jonction, formant les ensembles de Stuttgart-Pforzheim-Karlsruhe, Liège Maestricht- Aix-la-Chapelle, Luxembourg-Thionville-Metz-Nancy, Bâle-Mulhouse et Fribourg-Colmar. De petites aires, telles que

---

(N 85) : Budget vacancier non compris.

Figure 21

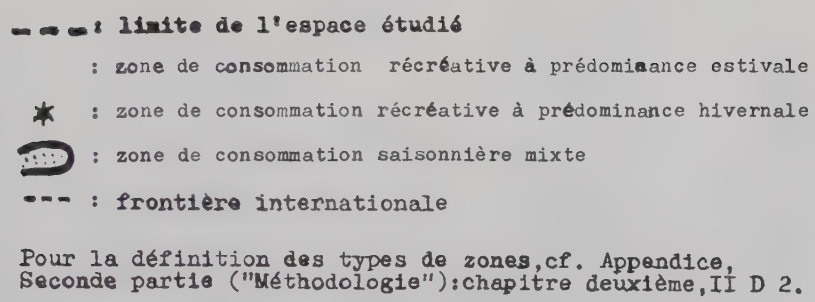

Pour la définition des types de zones, cf. Appendice, Seconde partie ("Méthodologie"): chapitre deuxième, II D 2.

Figure 21 - La consommation récréative saisonnière (1970/71)

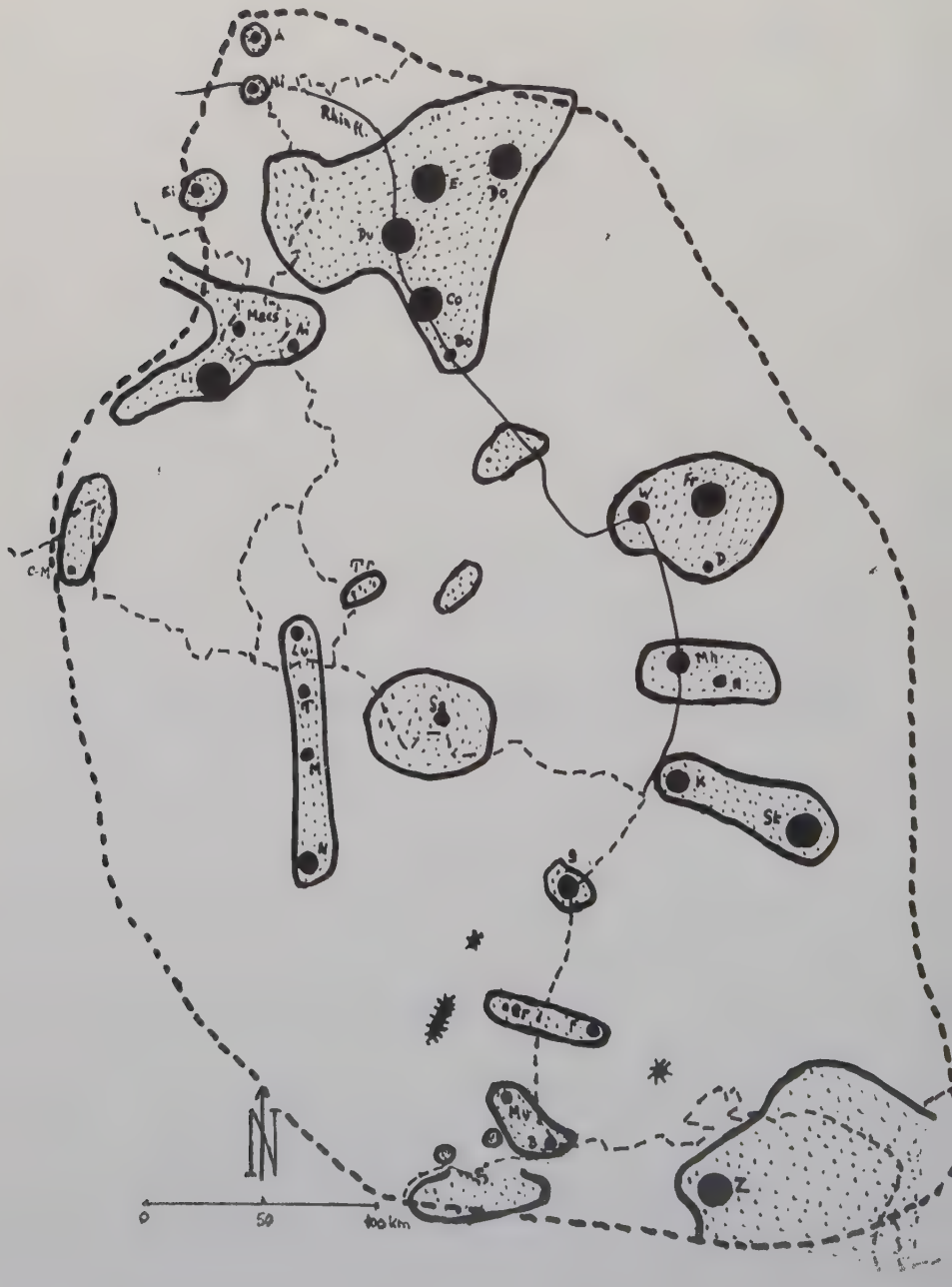

Figure 22 - La consommation récréative saisonnière(1960/62)

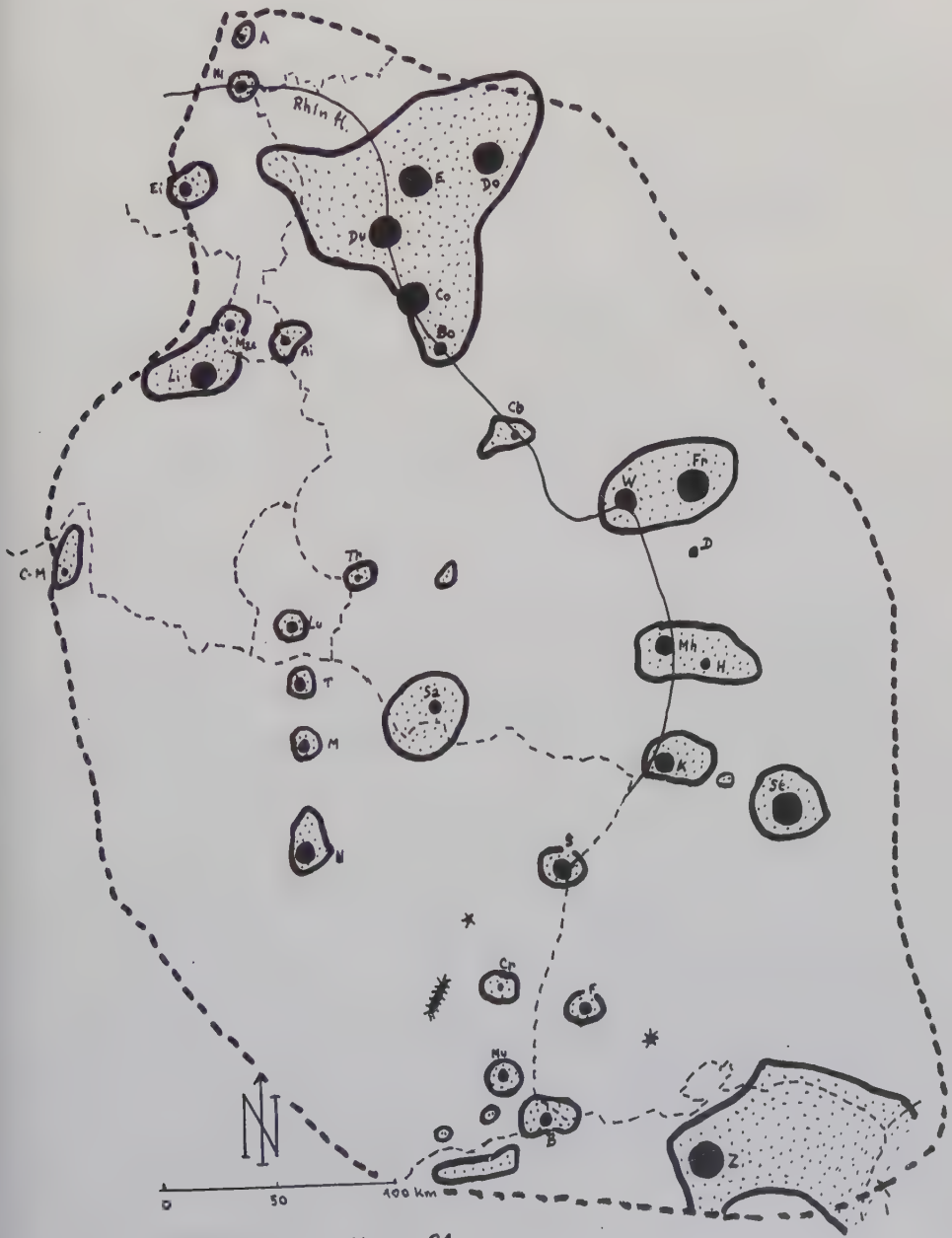

Légende : voir figure 21

celles de Charleville-Mézières, Trèves, Idar-Oberstein et le plateau suisse ont plus que doublé leur rayonnement. Mais les aires de Mannheim-Heidelberg, Strasbourg, Belfort, Montbéliard, Arnhem, Nimègue et Eindhoven sont pratiquement restées stables, leurs équipements ne contrebalançant pas le poids récréatif des paysages alentours.

En hiver, ces aires animées par les villes remplissent une fonction récréative fondamentale, les autres paysages, compte tenu de leur faible altitude, étant peu propices aux sports d'hiver. La zone urbaine, par contre, et ses environs, assez facilement accessible, abrite de nombreux points de loisirs qui peuvent satisfaire la consommation indépendamment des intempéries. Elle constitue ainsi une zone de consommation saisonnière mixte.

Mais elle fournit en même temps, dans les trois quarts des cas, les migrants qui partent aux sports d'hiver, soit en voiture individuelle, soit en chemin de fer, soit en autocar. Les champs enneigés de façon permanente sont toutefois rares dans l'espace rhénan, ce qui rend par là-même le marché de la neige très aléatoire. Les zones de consommation à prédominance hivernale se réduisent donc à quelques stations localisées dans la partie méridionale du périmètre. Seuls les sommets vosgiens, situés à l'ouest de Colmar, et le Feldberg, à côté de Fribourg, ont une activité hivernale plus importante que l'été, à la fois en ce qui concerne le nombre de visiteurs et le chiffre d'affaires réalisé par les divers points de loisirs. En région alpine de notre périmètre cependant, les grandes stations vivant essentiellement du tourisme d'hiver sont encore absentes, l'écran montagneux méridional de l'aire zurichoise ayant une vocation saisonnière mixte. L'espace rhénan doit sa prospérité récréative en grande partie au paysage rural durant la bonne saison et aux centres urbains dont l'impact est permanent.

Les migrations hivernales constituent néanmoins un appoint intéressant. Même si les moyennes montagnes rhénanes ne connaissent couramment qu' n enseignement de brève durée, elles suscitent des flux importants pendant la période propice aux sports d'hiver (264).

En saison d'enneigement massif, les flux dominants ont une durée relativement courte. Mais les occasions offertes par des pistes devenues populaires sont nombreuses. Dans le massif schisteux rhénan, par exemple, les catégories socio-professionnelles moyennes constituent certains week-ends jusqu'aux trois cinquièmes de l'ensemble des visiteurs et les catégories modestes, - enfants et jeunes surtout, - près de 20%. C'est le cas aussi pour la région zurichoise où à cette époque près des trois quarts des sportifs parfois appartiennent aux groupes sociaux moyens et 10 à 15% aux groupes modestes. Les catégories aisées ou riches sont plus importantes ailleurs, où elles forment encore plus des deux cinquièmes des usagers. La part des jeunes est généralement d'un tiers plus faible que dans le cas précédent, parce que les moyens de démocratisation mis en oeuvre ont été plus tardifs, la pression sociale n'ayant jamais été aussi poussée que dans les régions fortement urbanisées de la partie septentrionale de notre périmètre. La France de l'est reste proportionnellement la plus marquée par des habitudes "aristocratiques".

Dès que l'enneigement est réduit aux sommets les plus élevés, les flux augmentent en distance et redeviennent, pour l'ensemble de l'espace rhénan, essentiellement l'apanage des catégories aisées ou riches. Les déplacements de plus de cent kilomètres de distance sont alors fréquents, provoquant la saturation du secteur d'Idar-Oberstein, de la Schwarzwaldhochstrasse, des Vosges méridionales, du Feldberg et des stations alpines en bordure de l'aire zurichoise. Il n'est pas rare de voir en Forêt-Noire ou dans les Vosges, des sportifs de

Cologne ou de Dusseldorf, parfois même des Hollandais, s'installer dès le vendredi soir ou le samedi matin, pour un week-end, de neige. Le réseau autoroutier facilite de façon évidente l'accès à la montagne éloignée.

L'automne, période récréative intermédiaire entre les saisons estivale et hivernale, accorde de la mi-septembre à la fin du mois d'octobre une place capitale aux villes rhénanes. La récréation se retire progressivement de la montagne pour s'épanouir dans les nombreuses petites cités coquettes des bords du Rhin et de ses affluents. C'est l'époque où il fait trop frais ou trop mauvais sur les hauteurs, où le brouillard est fréquent, où les journées sont courtes. La plaine ou les collines voisines invitent l'habitant aux fêtes multiples dominées par le vin. Villes et villages ayant su s'adapter aux exigences nouvelles du touriste ou de l'autochtone, s'animent en soirée et, surtout, durant le week-end. Les "Winstub" et les restaurants gastronomiques affichent complet ; il faut retenir parfois deux ou trois semaines à l'avance : dans certaines rues la clientèle est dense au point qu'il ne reste plus une seule place à l'automobiliste attardé qui veut se garer.

C'est le moment aussi où beaucoup de rhénans viennent admirer les sites naturels ou historiques, ainsi que les richesses culturelles de la région voisine. Quelques touristes autres que rhénans, non liés aux impératifs de l'année scolaire ou universitaire, renforcent le nombre des joyeux consommateurs.

Les régions à consommation saisonnière mixte (figures 21 et 22) forment le tissu de base de la récréation automnale, appuyée aussi sur les routes du vin (figures 23 et 24). Dès 1960, une zone continue de récréation automnale d'envergure s'étend, le long du Rhin, depuis la Ruhr jusqu'au-delà

Figure 21 - Récréation automnale et principales routes du vin

Mois de septembre-octobre 1969,1970,1971

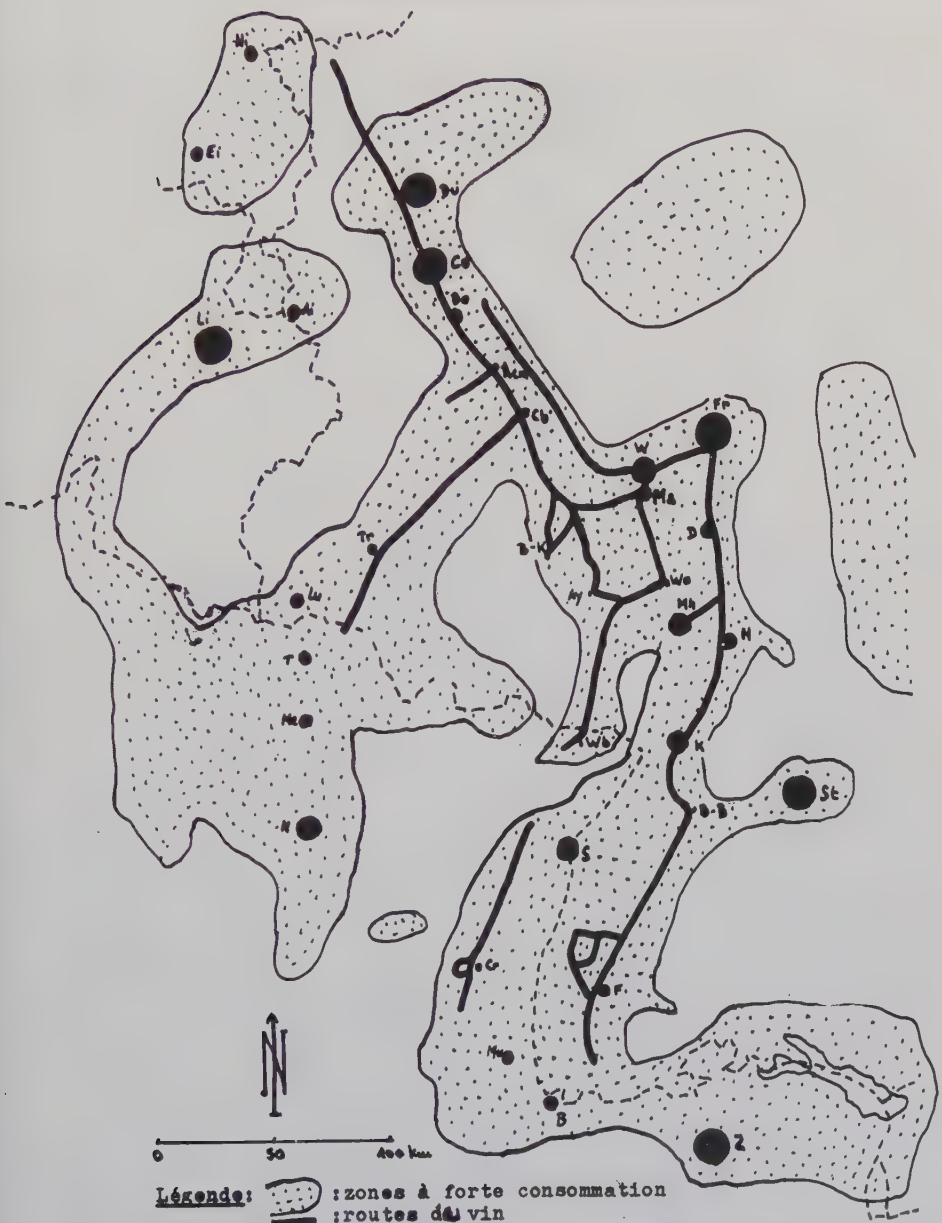

Légende: : zones à forte consommation

: routes du vin

--- : frontières internationales

Pour la définition des types de zones, cf. Appendice, Seconde partie (Méthodologie): chapitre deuxième, II D 2.

Figure 24 - Récréation automnale et principales routes du vin

Mois de septembre-octobre 1960,1961,1962

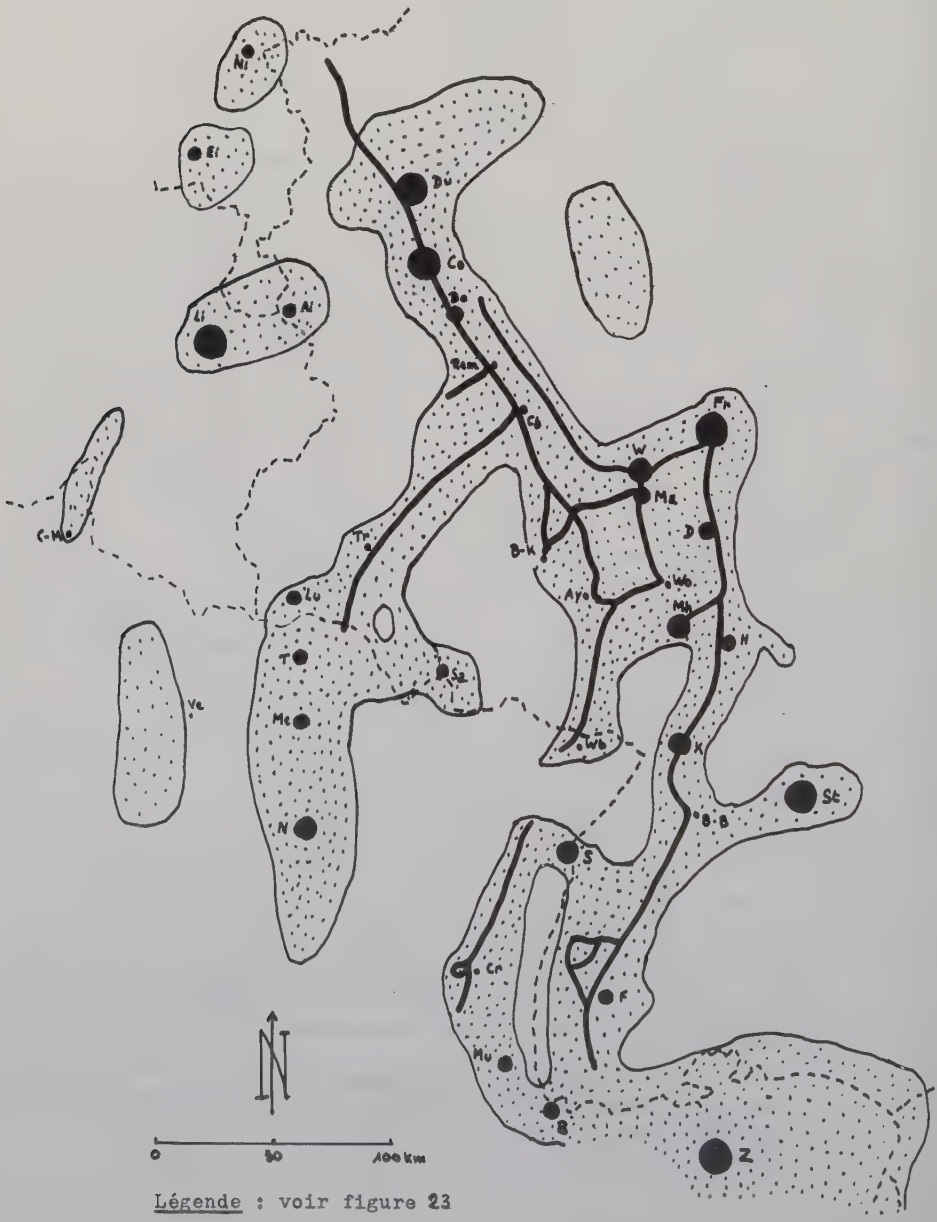

Légende : voir figure 23

de la frontière austro-suisse, pénétrant dans la vallée de la Moselle jusque dans les aires d'influence de Vittel et d'Epinal, amorçant autour des principales villes la pénétration mosane. L'automne déplace ainsi pour quelques semaines le centre de gravité de la consommation récréative dans la partie occidentale des pays rhénans. Seuls, un îlot entre Dortmund et Franfort, et la brèche de Baden-Baden à Stuttgart, signalent l'est du périmètre à notre attention.

Mais en 1960 le territoire concerné est encore très étroit le long des principales routes du vin ; entre Strasbourg et Bâle, la bande frontalière est exclue des flux massifs; entre Mannheim et Strasbourg une aire plus large encore échappe au mouvement.

L'amélioration des niveaux de vie, la mobilité croissante soutenue par la publicité, l'utilisation courante de l'automobile et l'organisation d'un réseau d'autocars touristiques, - surtout du côté allemand, puis aux Pays-Bas et en Suisse, - contribuent progressivement au renforcement des flux.

En 1 971 (Fig.23) l'enclave entre Mannheim et Strasbourg a presque disparu et les villages frontaliers de Strasbourg à Bâle font désormais partie intégrante de la zone à forte consommation; l'aire située entre Mannheim et Bâle s'est développée. Le territoire mosellan prend à son tour davantage de consistance, rejoignant presque l'aire citée précédemment au niveau de la frontière franco-allemande ; l'îlot autour de Gérardmer amorce une nouvelle jonction au sud. Le territoire mosan forme a présent,quant à lui,une bande presque continue entre les Pays-Bas et les Vosges, rencontrant son homologue mosellan en Lorraine pour constituer une région de consommation temporaire assez vaste.Quoique la partie occidentale du périmètre continue à déplacer la consommation automnale en sa faveur, l'est voit s'élargir le territoire entre la Ruhr et Francfort ; celui-

ci modifie légèrement ses contours à l'Ouest et progresse en direction de Cassel. A l'est de Francfort et de Heidelberg, une nouvelle aire de vastes dimensions déjà, sert de timide variante aux flux rhénans entre Wiesbaden et Mannheim.

L'Ouest du périmètre analysé, privilégié en saison automnale, bénéficie, outre les consommateurs locaux, d'un important apport en provenance des zones urbaines qui longent le Rhin. Les flux s'étendant sur plus de cent kilomètres sont surtout propres aux Allemands, aux Suisses et aux Hollandais ; les Allemands participent pour les trois cinquièmes aux déplacements de longue distance, alors que les Suisses et les Hollandais n'en effectuent que dans les proportions respectives de 15 % et 10 % environ. Mais les catégories aisées de la population accaparent près des deux tiers des flux et les couches moyennes près d'un tiers. Luxembourg et France de l'Est sont de plus en plus sollicités. Un dixième de leurs visiteurs n'hésitent pas à entreprendre des trajets de fin de semaine de 150 à 200 kilomètres pour se rendre, selon le cas, en Alsace, au Luxembourg ou en Lorraine, empruntant souvent les autoroutes qui les mènent rapidement au but choisi. Lorsqu'on vient de Bâle ou d'autres communes suisses, on prend généralement l'autoroute allemande pour bifurquer en direction de Colmar ou de Strasbourg. Pour rejoindre le Luxembourg ou la Moselle, l'autoroute Mannheim-Sarrebruck sert fréquemment de voie intermédiaire. L'absence de voies routières rapides entre Aix-la-Chapelle et Trèves, entre Mayence et Trèves (N 86) entre Liège - Namur et Charleville-Mézières, réduit pour le moment l'intensité des flux dont la potentialité est déjà assurée pour plus de six mois par an (de mai à octobre).

(N 86) : un tronçon est amorcé de Mayence à Simmern.

L'amélioration des réseaux de communication faciliterait l'ouverture plus grande de la partie occidentale du périmètre aux manifestations récréatives qui y sont organisées périodiquement.

B) Les flux occasionnels :

La vitalité des pays rhénans s'extériorise aussi par les nombreuses fêtes et les multiples festivals à vocation régionale, interrégionale ou internationale, qui se déroulent durant presque toute l'année d'un bout à l'autre du périmètre. Les actions ponctuelles destinées à provoquer pour un ou plusieurs jours, parfois pour deux ou trois semaines, des courants de migration récréative, soutiennent l'effort général de mise en valeur touristique, créant des tendances qui dépassent la durée et l'intensité des festivités, renforçant les équipements d'accueil et les réseaux de communication, associant la région ambiante au développement des structures de loisirs et à la consommation.

Les centres d'attractivité essentiellement ponctuelle, ne disposant pas d'une infrastructure à vocation permanente suffisamment vaste et variée, ne présentent qu'un intérêt épisodique. Le Nürburgring, grand centre fédéral allemand de circuits automobiles, par exemple, point de ralliement périodique pour des dizaines de milliers de fervents du sport, n'apparaît qu'accessoirement dans le réseau des flux dont nous allons faire maitenant l'analyse.

L'évolution de l'influence des centres à forte attractivité périodique, de 1960 à 1971 (figures 25 et 26), est significative des relations qui existent entre les zonations que nous avons déjà présentées au courant de cette étude, et l'importance des flux entraînés par les foires, carnavals, fêtes sportives exceptionnelles, congrès, festivals, spectacles artis-

tiques et expositions culturelles à large rayonnement (N 87).

Le carnaval joue un rôle particulier qui mérite une attention spéciale. Une fois par an, de Bâle à Cologne, le rhénan, d'habitude sérieux, caractérisé par la "Gründlichkeit", - le travail approfondi, - éprouve le besoin de se "défouler". Cet épisode annuel de licence, régulateur d'un comportement en général très organisé, permet, "tel un abcès de fixation, de concentrer sur lui tous les méfaits de l'ordre, cette monotonie, cette répétition qui conduisent à l'entropie" (Jean Onimus). Mais le carnaval qui donnait lieu, il y a peu de temps encore, à de nombreuses manifestations dans les plus petites localités est devenu lui aussi un spectacle essentiellement urbain, impliquant à présent une vaste organisation fondée sur une action publicitaire de grande envergure. Un loisir spontané est ainsi transformé en une opération commerciale suscitant des flux importants en direction des centres urbains dont les équipements récréatifs sont mis, pour un temps limité, à rude épreuve.

Dès 1960, les trois grandes métropoles, Cologne, Francfort et Zurich, témoignent d'un prestige particulier, exerçant un pouvoir d'attraction privilégié tant sur l'espace rhénan que sur les régions extrarhénanes. L'influence de Cologne et de Francfort est très vaste ; Cologne rayonne de Nimègue au sud de Francfort ; cette dernière du sud de Bonn jusqu'au-delà de Heidelberg. Carnaval, foires, festivals et congrès exercent une attraction spéciale à Cologne, tandis qu'à Francfort foires et congrès l'emportent. Quantitativement les flux sont surtout motivés par la recherche de loisirs distractifs, caracté-

---

(N 87) : cf. Appendice, Seconde partie ("Méthodologie") : chapitre deuxième, II D 2.

Figure 25

Principales zones d'influence:

: Cologne; Stuttgart; Zurich; Luxembourg

: Wiesbaden→ Mayence

: Dusseldorf-Essen→Dortmund; Metz; Constance

: Bonn

: Francfort;Liège; Sarrebruck; Bâle

: Heidelberg

: Strasbourg; Nancy

: Baden-Baden

: migrations rhénanes en direction d'un centre hors-périmètre

Remarque:les cercles représentant les villes sont proportionnels à l'influence de celles-ci

Autres centres: .

--- :frontière internationale

Pour la définition des zones,cf. Appendice,Seconde partie("Méthodologie"):chapitre deuxième,II D 2.

Figure 5 - Centres à forte attractivité temporaire en 1969/71

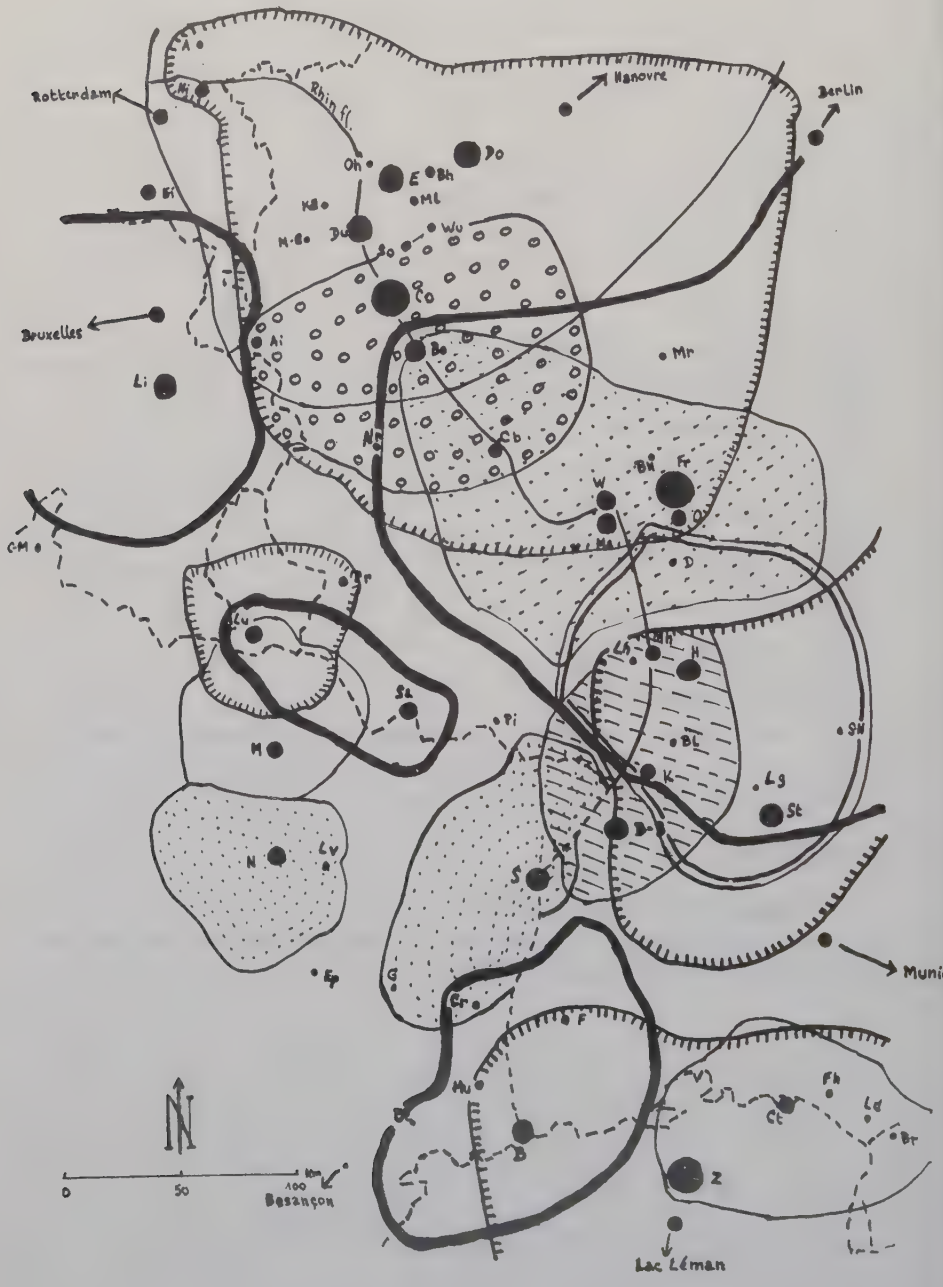

Figure 26 - Centres à forte attractivité temporaire en 1960/62

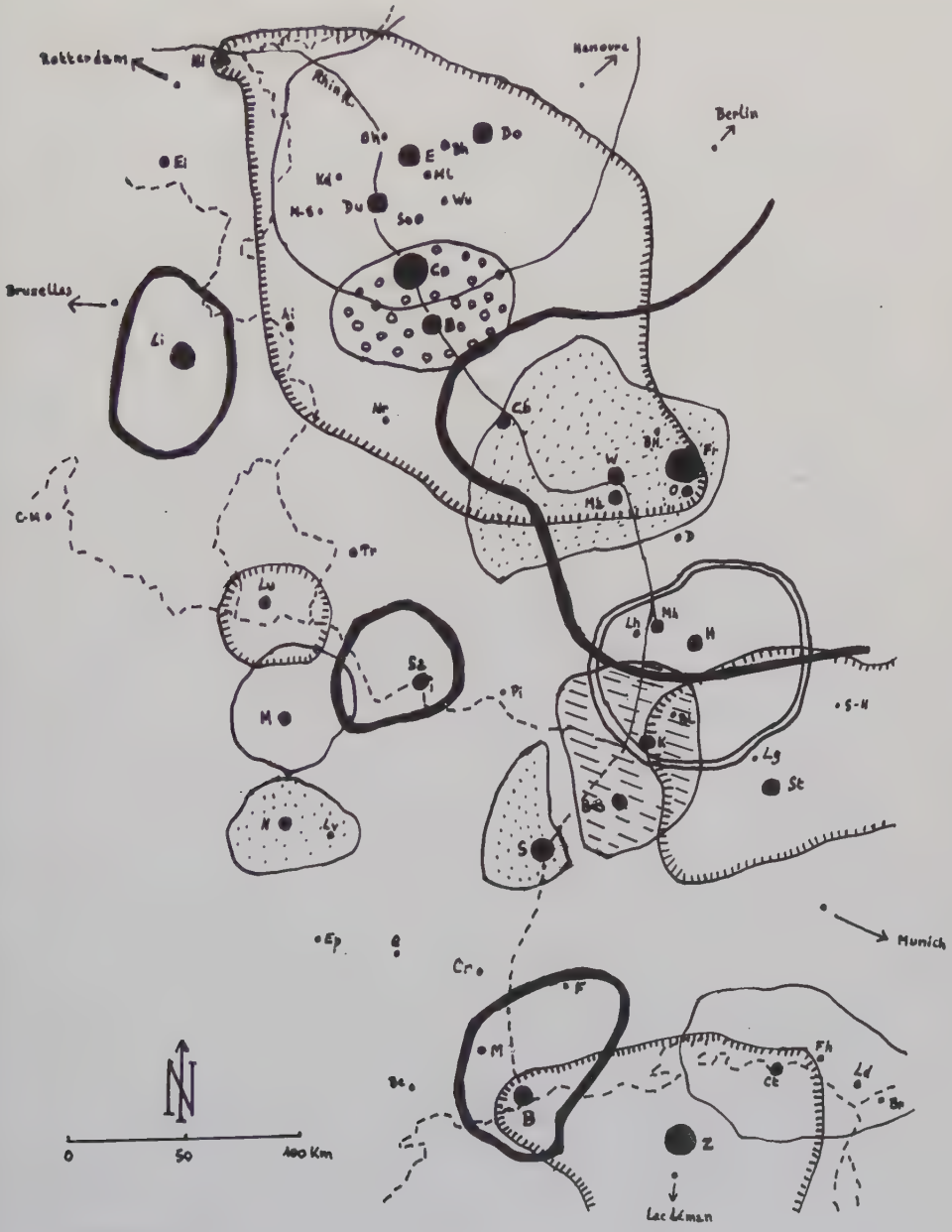

Légende : voir figure 23

ristique valable aussi pour les autres zones. Le loisir proprement culturel ne sert que d'appoint.

Zurich, légèrement en retrait sur Cologne et Francfort, étend son influence sur l'essentiel de la Suisse du nord et le long de la frontière germano-suisse, pénètre un peu en territoire français, mais prolonge son attraction en-dehors de notre périmètre, vers le sud, jusqu'au nord de Lucerne (N 88).

Liège se classe au second rang avec une zone rhénane pourtant peu étendue, tandis que les métropoles de la Ruhr, Bonn, Strasbourg et Bâle se placent en troisième position, avec des aires relativement réduites, sauf en ce qui concerne la Ruhr où la clientèle est plus concentrée (N 89). Les autres aires principales d'Allemagne appartiennent au quatrième groupe, tandis que les zones restantes de la Suisse (Constance), de la France (Metz et Nancy) ainsi que celle de Luxembourg occupent la cinquième place.

De 1960 à 1971, ce classement subit des transformations substantielles. Zurich figure à part entière dans le groupe des métropoles, débordant largement sur l'Allemagne jusqu'au-delà de Fribourg, ainsi que sur le Vorarlberg autrichien. Mais sa clientèle reste plus clairsemée que celles de Cologne et de Francfort dont l'influence "compacte" englobe plus du tiers de l'espace rhénan allemand; l'extension suprafrontalière de Cologne se précise en direction des Pays-Bas et de la Belgique.

(N 88) : Nos investigations n'ont pas englobé ce secteur de façon systématique.

(N 89) : cf. Appendice, Seconde partie ("Méthodologie") : Chapitre deuxième, II D 2.

Le second groupe, mené par Liège dès 1960/62, est complété par les métropoles de la Ruhr. Les aires de rayonnement de ces villes ont plus que doublé ; elles s'interpénètrent et leur influence surpafontalière s'affirme. Liège s'immisce déjà dans l'aire de Cologne et frappe aux portes du Luxembourg.

Le troisième groupe comprend à présent, outre Bonn, Strasbourg,et Bâle, Wiesbaden-Mayence, Heidelberg, Stuttgart et Baden-Baden. Chacune de ces villes a au moins doublé son aire d'attractivité compacte ; Bonn, Baden-Baden, Strasbourg et surtout Bâle ont dépassé la frontière nationale.

Sarrebruck reste en quatrième catégorie, renforcée par Luxembourg, Metz, Nancy et Constance. Sarrebruck et Metz, ont réussi à étendre leur influence jusqu'au-delà de Luxembourg, alors que Nancy a presque triplé son aire. Mais Metz et Nancy refusent encore de s'interpénétrer, constatation que nous avons déjà pu faire précédemment à l'occasion d'autres types de consommation. Constance est présente à l'ouest de Zurich et côtoie l'aire bâloise.

Le cinquième groupe d'aires a disparu en 1971. L'ascension récréative des centres à attractivité ponctuelle apparaît nettement et confirme le dynamisme rhénan depuis 1960. Cette progression n'est pas uniquement perceptible dans les aires de développement, mais aussi à partir de l'évolution des villes dont la clientèle alentour, se répartit de façon plus dispersée : de 1960 à 1971, Eindhoven, Offenbach et Mannheim passent du cinquième au quatrième groupe, Nimègue, peu attractive en 1960, figure en bonne place dans la même catégorie, de même qu'Aix-la-Chapelle. Karlsruhe, par contre, se maintient dans le quatrième groupe, éclipsée par Baden-Baden et Stuttgart.

Les jumelages européens de villes, dont le mouvement a été accéléré depuis 1960, facilitent de temps à autre l'augmentation de la clientèle, mais de façon relativement réduite (moins d'un pour cent de l'ensemble des flux). L'apport est toutefois plus substantiel lorsque les villes bénéficient de voies de communication rapides : autoroute, liaisons ferroviaires, aérodromes de classe internationale. Les autocars spéciaux et les "trains de carnaval" en Allemagne, les flux aériens particulièrement denses en direction de Francfort, Zurich, Cologne et Düsseldorf, favorisent les courants de longue durée. Ceux-ci sont cependant surtout réservés aux catégories sociales aisées et moyennes alors que les flux de moindre durée émanant des aires créées, dans l'espace rhénan par les villes attractives sont provoqués, dans une proportion variant entre 20 et 30% environ, par les catégories modestes ; les groupes sociaux moyens y participent jusqu'à 45%. Près des trois cinquièmes des déplacements à l'intérieur des aires se font en automobile, trois dixièmes par transports publics (chemin de fer ou autocars des sociétés ferroviaires) et un dixième en autocars appartenant à des entreprises privées.

Contrairement aux migrations automnales, le centre de gravité des courants récréatifs suscités par les flux occasionnels, se situe à nouveau dans la partie orientale du bassin rhénan, mieux drainée et plus riche en manifestations de loisirs de forte attractivité. En 1960/62 (figure 26), l'ouest ne comprend que de petites aires, l'une isolée autour de Liège, les quatre autres juxtaposées dans la région mosellane ; même l'aire de Strasbourg manque d'envergure. Le sud du périmètre est davantage séparé de l'ouest que de l'est.

En 1971, cette situation persiste, quoique atténuée : Liège et Strasbourg se sont"raccrochées" aux régions allemandes à flux importants. Mais le sud-ouest rhénan, malgré sa progression, reste quelque peu isolé. L'ouest dans son ensem-

ble ne connaît pas une interpénétration d'aires aussi spectaculaires que la partie orientale et comporte encore de nombreuses surfaces non couvertes. Le sud-ouest n'a que peu de relations avec les centres hors-périmètre : seules les villes de Mulhouse et Belfort échappent de façon très modérée au repliement. A l'est, cependant, Hanovre, Berlin et Munich, au nord-ouest Rotterdam et Bruxelles, au sud les villes du Lac Léman, attirent chacune 1 à 4% des migrants domiciliés à l'intérieur du périmètre analysé.

Cette position privilégiée de la partie orientale explique également le renforcement plus substantiel qu'à l'ouest des équipements d'accueil. De 1960 à 1971, les centres à forte attractivité périodique ont dépassé en moyenne de plus de 30% l'effort de création ou de modernisation de chambres d'hôtels, de salles de congrès et de spectacles. La dynamique récréative, créant toujours davantage de besoins, contribue ainsi à l'intensification des infrastructures, ce qui accroît les écarts par rapport aux régions moins actives.

x

x x

L'examen des migrations de loisirs nous a rendu attentif, à mainte reprise, au rôle particulier joué par les nombreux tracés frontaliers qui compartimentent les pays rhénans et accentuent les différenciations. Les frontières provoquent des flux déséquilibrés ou introduisent des complémentarités, selon le cas. Elles perturbent ou renforcent le jeu habituel de l'offre et de la demande. Aussi méritent-elles une analyse plus détaillée.

CHAPITRE SIXIEME

L E R O L E D E S F R O N T I E R E S

Les frontières politiques cloisonnant l'espace rhénan d'une extrémité à l'autre, sont d'habitude considérées comme les éléments perturbateurs par excellence de la vie quotidienne. L'analyse attentive des comportements de loisirs et des structures d'accueil nous oblige à nuancer cette conception d'autant plus fragile que, généralisée, elle fausse les problèmes posés et réduit les chances d'adaptation. De plus, la survivance d'attitudes d'appréciation remontant à un autre âge attribue au tracé frontalier une fonction de défense ou d'offensive ne répondant plus aux besoins actuels des populations qui rectifient souvent spontanément les situations artificielles ainsi créées. Tandis que les clichés nationaux encombrent de nombreuses décisions administratives, l'individu cherche progressivement, de façon silencieuse, des voies plus naturelles, rendues d'autant plus difficiles que les moyens mis en oeuvre par les responsables publics ou privés tendent fréquemment à perenniser des réflexes traditionnels, invoquant ici une ligne Maginot de la culture et d'une emprise récréative sur des régions encore peu exploitées.

A travers l'étude des mentalités, des incidences linguistiques et monétaires, nous allons démonter les mécanismes qui orientent à présent les mutations frontalières, qualitativement et quantitativement. Le temps du loisir étant avant tout la période durant laquelle l'homme cherche à se débarrasser le plus possible des carcans imposés, facilite l'observation d'une série de signes invisibles témoins de profondes transformations.

La présentation des types de secteurs frontaliers et des problèmes posés par la nouvelle configuration devrait conduire à une meilleure prise de conscience des nécessités d'aménagement.

I - L'EVOLUTION DES MENTALITES

A) L'étanchéité initiale des frontières

Marqués par les convulsions historiques franco-allemandes, les pays rhénans ont souffert pendant longtemps d'une insuffisance d'ouverture le long de la frontière germanique qui traverse le périmètre du nord au sud. La montée du nazisme et sa domination européenne ont rendu suspectes, pendant bien des années de l'après-guerre encore, toutes les personnes qui osaient s'aventurer, même pour des raisons proprement récréatives, en zone allemande. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, les Allemands, accaparés par leurs soucis de reconstruction et de reconstitution des niveaux de vie, mal vus dans les états voisins, ont évité de se déplacer au-delà de leurs limites nationales.

Progressivement, à la faveur du "miracle"économique" et des tendances d'européanisation, les habitudes ont commencé à se modifier, surtout à partir des années 1955. Mais la xénophobie réduisait encore les migrations frontalières : il n'était pas rare d'entendre sur la terrasse d'un café ou d'un restaurant strasbourgeois ou messin un garçon de service demander en toute quiétude au comptoir de son entreprise la préparation d'une consommation pour "les boches", ce qui ne favorisait pas, bien sûr, la politique d'accueil touristique. Même les autres nationalités continuaient à entretenir entre elles des relations assez fraîches; le touriste étranger n'était que toléré, surtout en milieu rural où la vie de travail admettait difficilement l'arrivée d'oisifs ; déjà les nationaux avaient beaucoup de peine à faire reconnaître le

bien-fondé de leurs déplacements récréatifs, à plus forte raison les"étrangers". En outre, la faiblesse générale du niveau des équipements de loisirs et leur répartition assez parcimonieuse n'incitaient guère au déclenchement de flux que la carence du réseau de routes pittoresques et la faiblesse des budgets n'encourageaient guère. L'automobile était encore un moyen de luxe et les relations ferroviaires avec les secteurs frontaliers laissaient beaucoup à désirer.

Il ne faut pas oublier non plus que pendant très longtemps le passage de la frontière est resté soumis à la possession d'un passeport relativement coûteux et renouvelable au terme de trois ans. En cas d'accident matériel ou corporel, les formalités étaient longues et coûteuses. En. 1958/60, un certain nombre de sondages effectués à proximité des postes douaniers nous ont révélé que les touristes rhénans hésitaient souvent à franchir la frontière à cause du contrôle sévère imposé par les administrations nationales. Dans les pays du Bénélux, déjà plus ouverts, les ressortissants acceptaient de traverser les limites de leur état quatre à cinq fois plus que dans les autres régions rhénanes.

Par ailleurs l'organisation du change reflétait cette atmosphère de repliement en l'accentuant. En-dehors de quelques postes frontaliers déjà particulièrement animés, telles que certaines stations suisses, les bureaux de change, surtout orientés vers la demande purement professionnelle, chômaient le dimanche, souvent le samedi après-midi, et durant les jours fériés. Le touriste courageux se voyait réduit aux solutions de rechange qui n'étaient en somme que des solutions de fortune ; il avait recours aux commerçants, aux restaurateurs, aux stations-service, qui prélevaient

fréquemment des suppléments de l'ordre de cinq à dix pour cent; dans les secteurs frontaliers à dominante rurale, les fins de semaine étaient particulièrement calmes à cause du refus mainte fois constaté, de la part des commerçants, de pratiquer le taux de change officiel.

B) L'ouverture progressive entre 1960 et 1971

Dès 1955 et surtout à partir de 1960, le mouvement d'ouverture des frontières se précise en s'accélérant progressivement (236 - 305).

Les équipements restent certes encore assez déficients dans la plupart des régions frontalières. Les touristes se plaignent de l'accueil qui leur est réservé. Les Allemands et les Suisses se rendant dans les secteurs français et belges critiquent l'insuffisance d'hygiène, les prix surfaits par des hôteliers ou des restaurateurs qui ont trop souvent tendance à considérer l'étranger comme un élément à exploiter au maximum, compte tenu de la faiblesse des flux récréatifs et des saisons écourtées par les intempéries, ignorant qu'ils freinent par leur attitude les courants de migration qui ne cherchent qu'à se développer. Le Français et le Luxembourgeois sont souvent mécontents du niveau gastronomique allemand. Le Hollandais voudrait progresser plus vite sur certaines routes belges.

L'anecdote suivante est significative : à Wissembourg, un groupe badois d'une cinquantaine de personnes demande,en 1965, à être hébergé pour une nuit. A son arrivée, il constate que certains de ses membres ont été répartis dans des hôtels éparpillés jusqu'à Niedersteinbach ; d'autres sont logés dans le hameau wissembourgeois de Weiler, en compagnie de vieux légionnaires installés à proximité de la frontière

franco-allemande pour effectuer du travail noir au Palatinat ; écoeurés, ils qualifient leur gîte de "Räuberhöhle" (N90), jurant qu'on ne les y prendrait plus.

Entre 1960 et 1963, de grandes protestations s'élèvent du côté néerlandais contre les Allemands qui achètent des biens fonciers ou qui souhaitent acquérir un coin de forêt. On parle de colonisation politique et économique. D'autres réclamations, de moindre envergure cette fois, sont enregistrées plus tard encore dans le Sundgau, contre les citoyens suisses qui rachètent des fermes pour les transformer en résidences secondaires ou qui se constituent des réserves de chasse en Alsace. En Moselle, des mises en garde analogues sont faites à l'encontre des Sarrois.

Mais les flux frontaliers ne cessent d'augmenter. L'économie touristique internationale devient rentable. Le parc automobile s'accroît à la faveur des transformations post-industrielles et les ruraux participent activement aux courants de fin de semaine. La disparition de l'usage du passeport, l'évolution des mentalités, et l'amélioration des équipements d'accueil consolident les nouvelles tendances.

Les migrations frontalières de travail, fortement accentuées, surtout à proximité des grosses concentrations urbaines, réduisent les obstacles. Ayant presque quadruplé pendant la décennie écoulée, elles rendent les populations plus disponibles aux contacts récréatifs interfrontaliers.

(N90) : "repaire de brigands"

Un peu partout des liens organiques se développent dans un cadre suprafrontalier. La "Regio" de Bâle/et l' "Euregio" de la frontière germano-néerlandaise essaient de définir des politiques de développement et de promouvoir un meilleur équilibre entre les territoires qui longent leur frontière. Colmar et Fribourg, Metz, Thionville et Sarrebruck, Liège et Maestricht ont également constitué des groupes de travail à vocation interfrontalière. Strasbourg et Offenbourg suivent timidement l'exemple tracé. Le Groupement Ardennais par contre est très actif, notamment dans le domaine de la mise en valeur récréative des surfaces vertes, associée à un programme d'ensemble de préservation de la nature.

Toutes ces initiatives contribuent à accroître l'intérêt porté par les gouvernements nationaux et les institutions européennes, - Conseil de l'Europe et Communauté Economique Européenne, - au fait frontalier. Les efforts essentiels restent toutefois confiés aux régions frontalières elles-mêmes. Mais celles-ci peuvent difficilement maîtriser leur destin sans l'appui de leurs instances nationales.

Cela est tellement vrai qu' elles ne se développent pas de façon indépendante. Bien au contraire, leurs comportements récréatifs reflètent les mouvements nationaux respectifs. Les écarts moyens des flux frontaliers entre l'arrière-pays rhénan et les secteurs frontaliers, - les mieux situés, - sont inversement proportionnels au dynamisme économique et aux niveaux de vie de chaque portion de territoire national : ils n'atteignent que 2 % en Suisse, un peu moins de 4 % en Allemagne et aux Pays-Bas, alors qu'ils dépassent 13 % en France et 18 % en Belgique. Le secteur

frontalier participe donc à l'image de marque de la nation auquel il appartient. Mais il évolue aussi selon sa propre dynamique dès lors qu'il sait exploiter ses atouts de façon originale (N91). Alors il est le premier à bénéficier de l'accroissement des échanges récréatifs.

II - LES QUESTIONS LINGUISTIQUES (N92)

Une tradition bien établie prétend que les contacts entre pays frontaliers parlant la même langue sont favorisés par rapport aux autres régions. C'est à ce titre-là qu'aujourd'hui encore des susceptibilités patriotiques veillent jalousement au cloisonnement national, essayant d'empêcher le développement récréatif harmonieux par une politique de glacis en matière de loisirs.

L'examen des faits nous incite à une grande prudence vis-à-vis des a priori linguistiques. Proportionnellement au nombre d'habitants, les secteurs frontaliers de la France de l'est fréquentent bien moins les secteurs allemands d'en face, que les secteurs allemands ne communiquent avec les Pays-Bas ou les secteurs hollandais avec la Belgique ; les fonctionnaires et cadres francophones de la Moselle s'en vont autant en Sarre que leurs homologues dialectophones. Les flux luxembourgeois se dirigeant vers la Belgique sont légèrement supérieurs à ceux qui se dirigent vers l'Allemagne et presque égaux à ceux qui s'orientent vers le secteur mosellan. Au niveau du pays des trois frontières belgo-germano-néerlandais s'étendant de Liège à Aix-la-Chapelle en passant par

---

(N91) : cf. même chapitre, IV B

(N92) : cf. Illustration 7

ILLUSTRATION 7.

Les trois langues fondamentales de l'espace rhénan

Le Pays de Hesse, seul Land allemand du bassin rhénan dépourvu de frontières internationales, sait mettre en relief son appartenance à un complexe récréatif et touristique européen. Son économie de loisirs sollicite les Pays-Bas, ainsi que les régions francophones et germanophones voisines.

Document Extrait de "Hessen - pays de tourisme aux délicieux contrastes", Ministère hessois de l'économie et des transports, Wiesbaden, 1966.

CURIOSA + CURIOSUS

berichten in Wort und Bild über das Reiseland

vertellen door tekst en foto's over het vakantieland

vous décrivent la Hesse par le texte et par l'image

HESSE
HESSE
HESSE

Ferienfreuden auf dem Wasser und in der Luft
Vakantievreugden op het water en in de lucht
Joies des vacances sur l'eau et dans les airs — **4/5**

Sehenswürdigkeiten rund um den Flughafen Frankfurt-Rhein/Main
Bezienswaardigheden rondom het Rijn/Main-vliegveld te Frankfort
Curiosités alentour de l'aéroport de Francfort-Rhein/Main — **6/7**

Begegnung mit den Märchengestalten der Brüder Grimm
Ontmoeting met de sprookjesfiguren van de gebroeders Grimm
Sur la trace des personnages des contes des frères Grimm — **8/9**

Urlaub in Schloßhotels und auf Bauernhöfen
Vakantie in burchthotels en op een boerderij
Pour les vacances: châteaux-hôtels ou gîtes ruraux — **10/11**

Ferienfreuden im Sommer und im Winter
Vakantievreugde in zomer en winter
Vacances joyeuses en été et en hiver — **12/13**

Trinken und Essen im gastlichen Hessen
Eten en drinken in het gastvrije Hessen
Du bien manger, du bien boire et du bon accueil en Hesse — **14/15**

Erholung in Bädern und Luftkurorten
Herstel van gezondheid in badplaatsen en herstellingsoorden
Détente dans les stations thermales et climatiques — **16/17**

Festspiele und Folklore im geselligen Hessen
Festivals en folklore in Hessen
Festivals et folklore en Hesse — **18/19**

Stadtbummel zwischen neuen Hochhäusern und alten Rathäusern
Zwerftochten tussen moderne torengebouwen en oude stadhuizen
Entre buildings modernes et maisons de ville anciennes — **20/21**

Fortschrittliche Gegenwart, geschichtliche Vergangenheit
Het moderne „Heden", het historische „Verleden"
Le progrès et l'histoire — **22/23**

Erlebnisreiche Stunden in Domen, Klöstern und ungewöhnlichen Museen
Zinvolle bezoeken aan domkerken, kloosters en bijzondere musea
Contacts enrichissants avec les cathédrales, les monastères et de nombreux musées hors cadre — **24/25**

Meisterwerke alter und neuer Kunst in Hessen
Meesterwerken van oude en moderne kunst in Hessen
Chefs-d'œuvre d'art ancien et d'art moderne en Hesse — **26/27**

Maestricht, les courants récréatifs tripolaires de fin de semaine s'équilibrent grosso modo ; les habitants du secteur belge d'Eupen-Malmédy ne passent pas plus leur temps de loisir en Allemagne que la population frontalière hollandaise voisine. Les Alsaciens dialectophones parlant difficilement le français vivent assez repliés dans leur région d'origine (264), ne se rendant pas plus en Allemagne, - malgré les apparences ou certains cas strictement localisés dans le nord-est du pays, - qu'au delà des sommets vosgiens. Mais dans le secteur de Mulhouse et de Colmar, les flux des francophones en direction de l'Allemagne et de la Suisse sont aussi amples, - par rapport à leur importance numérique, - que les courants des dialectophones. La Suisse attire toutefois davantage depuis 1968/69 que l'Allemagne. Les Bâlois sont aussi nombreux à se rendre à Belfort, ville francophone, que les migrants du secteur de Délémont (N93).

L'analyse des courants allemands montre cependant que les régions dialectophones alsacienne et mosellane sont plus recherchées que les régions francophones. Il est vrai que celles-ci sont plus éloignées que les premières et que les Vosges francophones augmentent substantiellement la durée des flux. Mais depuis 1968/69, les migrations récréatives allemandes ont augmenté de plus de 15 % dans les secteurs francophones de la France de l'Est. Dans les vallées de Gérardmer, Saint-Dié et Sainte-Marie-aux-Mines, l'accroissement des flux allemands depuis 1968/69 dépasse 25 %. Le taux d'évolution est également très sensible dans la trouée de Belfort, où il atteint presque 30 %

Le bilan chiffré de la perméabilité frontalière depuis 1965/66, en fonction de l'origine linguistique des consommateurs migrants, confirme les tendances que nous

---

(N93) : toujours par rapport à une même base d'habitants

venons de présenter (tableau M).

Les secteurs frontaliers à contrastes linguistiques sont plus recherchés que les secteurs de langue homogène ; les écarts atteignent 7 % et confirment la mutation qui s'opère progressivement dans la mentalité des populations en quête de loisirs. Même dans les régions non frontalières attenantes, le mouvement se précise lentement, avec 5 % d'écart. Si le fait linguistique conserve son importance, il s'atténue néanmoins en milieu jeune, où la faveur accordée aux secteurs à différentiation linguistique a augmenté de 18 % en six ans, alors que le milieu adulte n'a suivi que dans une proportion de 13 %.

Ces constatations nécessitent un certain nombre d'interprétations complémentaires. Le renforcement de l'étude des langues à l'école et en cours d'éducation permanente ("Volkshochschulen", universités populaires, cours radiodiffusés, séances de formation professionnelle), l'utilisation dans certaines grandes entreprises du système d'apprentissage par cassettes automatiques, les contacts avec les travailleurs étrangers, les échanges internationaux de jeunes, les séjours au pair organisés par les institutions scolaires, ont excité la curiosité linguistique, autant en milieu urbain qu'en milieu rural, touché par la décentralisation de l'enseignement secondaire. Les catégories aisées ou moyennes conservent encore une avance certaine sur les groupes modestes, mais l'écart se réduit assez rapidement. Il n'est pas rare d'entendre de jeunes Allemands, - ouvriers ou paysans, - parler le français ou le hollandais, selon le cas, aux nombreux bals organisés en pays frontalier depuis 1960. Certes, des

TABLEAU M

Langues et perméabilité frontalière depuis 1965/66

Perméabilité frontalière / Secteurs linguistiques	Evolution de la perméabilité, évaluée en % de migrants rhénans		Evolution de la perméabilité, évaluée en % de migrants non-rhénans	
	des mêmes secteurs frontaliers	des zones non frontalières voisines	Adultes	Jeunes
Secteurs de langue homogène	+ 18	+ 11	+ 9	+ 6
Secteurs à langues variées	+ 25	+ 16	+ 13	+ 18

orchestres allemands continuent à animer des bals alsaciens ou mosellans, mais depuis trois ou quatre années, le répertoire s'agrémente aussi de pièces françaises, car la plupart du temps la musique a un caractère international. A la sortie des bals ou des restaurants, les jeunes fredonnent les airs en vogue, peu importe leur origine linguistique ou celle des refrains entonnés.

Jeunes et adultes recherchent surtout en secteur frontalier ou dans la région nationale voisine une atmosphère de fête susceptible de faire oublier les tracas de la vie quotidienne et professionnelle. Plus le changement est marquant, plus l'attractivité des lieux grandit. Les frontières répondent à ce besoin de rupture, davantage encore que les équipements récréatifs faisant preuve dans l'arrière-pays d'innovation pour les populations autochtones. C'est ainsi que de nombreux entretiens avec les migrants frontaliers ont révélé que le dépaysement dû aux frontières animées par des fêtes de tout genre ou par des équipements favorisant les rencontres spontanées, contribue à épanouir des habitants cherchant à s'évader de l'emprise du milieu villageois ou de l'impersonnalité des villes. Pour échapper à l'isolement social, à la ségrégation par étages ou quartiers résidentiels, des citadins renoncent souvent délibérément aux unités de vie sociale optima savamment calculées par les spécialistes de l'urbanisme contemporain, afin de retrouver dans la migration récréative l'équilibre souhaité. Même la fête organisée sur place dans le quartier urbain ou la ville d'origine est fréquemment boudée au profit de la fête plus éloignée où l'on se rend en compagnie de quelques amis ou en famille, pour rencontrer d'autres groupes ou pour se distraire incognito.

Ce qui est déjà vrai pour les migrations à l'intérieur du périmètre national, l'est encore davantage pour les courants suprafrontaliers. Fréquemment le contact récréatif avec le voisin de palier ou le collègue de travail, est refusé, parce que l'on sait désormais que l'évasion rend possible, de façon constante, les divertissements extérieurs, anonymes.

Les villes dans lesquelles de patients efforts ont été fournis en vue de la création de centres de loisirs à vocation multiple autour ou à l'intérieur des quartiers résidentiels, subissent également ces flux d'évasion. Zurich et Francfort qui ont essayé de constituer des unités de vie sociale optima, sont souvent délaissées au profit d'autres points de loisirs moins structurés. Les frontières commencent à bénéficier à leur tour de ce mouvement, et même de l'influence de Francfort qui se situe pourtant à une distance appréciable des limites nationales allemandes.

Le facteur linguistique est par conséquent tempéré par des incidences d'ordre psychologique dont l'importance s'intensifie assez rapidement ; il s'agit souvent d'échapper aux contraintes sociales par la recherche d'un milieu étranger auquel on adhère sporadiquement ou exceptionnellement.

Des éléments matériels au moins aussi déterminants que les influences mentales interviennent aussi dans le phénomène frontalier, tels les problèmes monétaires et la qualité des services offerts que nous allons étudier maintenant.

III - LES INCIDENCES MATERIELLES

A) Les problèmes monétaires

La différenciation des taux de change pèse de façon assez conséquente sur l'évolution récréative du bassin rhénan soumis à la pression conjuguée des monnaies fortes. Celles-ci exercent une double influence : elles renforcent les équipements et les flux, à la fois dans les pays d'origine et dans les zones d'accueil étrangères ; mais elles provoquent aussi des perturbations aggravant les déséquilibres entre Etats et teintant les relations internationales d'un certain caractère colonial.

Dès 1957/58, nos enquêtes font ressortir des écarts substantiels dans le développement des économies récréatives. Les flux frontaliers, encore très réduits à ce moment-là, ne jouent pas encore le rôle de compensation qui sera le leur ultérieurement. Ainsi les pays à monnaie forte progressent unilatéralement et leurs secteurs frontaliers bénéficient de la quasi-totalité des investissements en équipements et des revenus touristiques ou récréatifs réalisés en zone frontalière rhénane. La Suisse et l'Allemagne sont particulièrement privilégiées à cet égard. Leurs frontières marquent une avance confortable et se placent en bonne position pour la future concurrence. Toutes deux se distinguent également par l'élaboration d'une politique d'accueil soutenue qui prépare la formation d'un personnel apte à remplir des fonctions proprement récréatives dans la restauration, l'hôtellerie, les installations de loisirs sportifs, distractifs et culturels. Loin d'être inopérante, cette période

d'attente contribue à créer des pôles de rayonnement prêts à affronter la concurrence dès qu'une plus grande ouverture des frontières se précisera (tableau N).

Investissements financiers publics et privés connaissent un essor certain dans les pays à monnaie forte (Suisse, Allemagne) : alors que l'injection de capitaux publics augmente de près d'un cinquième, celle des capitaux privés s'accroît d'un tiers. Les autres secteurs nationaux se situent très en retrait et accusent ainsi, avant la confrontation internationale, un retard sensible. L'investissement humain, - encadrement et personnel d'exécution, - double dans les pays à monnaie forte par rapport aux secteurs moins vigoureux.

Parmi ces derniers, la France de l'Est se place au dernier rang, devancée de très peu par la Belgique. Le Luxembourg bénéficie d'un écart de presque un cinquième en ce qui concerne les capitaux et d'un peu plus d'un dixième pour ce qui est du personnel. Pays-Bas et Autriche distancent les secteurs frontaliers français de plus de 30 % en matière d'investissements financiers et d'environ un cinquième sur le plan des investissements humains. Le secteur de Bregenz, animé en grande partie par le tourisme qui y revêt déjà un cachet plus international, fournit un effort particulier, malgré la faiblesse de sa situation monétaire, contrebalancée toutefois par l'apport étranger.

Dès que les frontières commencent à se révéler plus ouvertes aux migrations internationales, les positions acquises se valorisent très rapidement. Les secteurs déjà développés attirent la clientèle aisée et moyenne des régions étrangères voisines, malgré les inconvénients que peut créer

TABLEAU N

Développement de l'économie des loisirs
dans les secteurs frontaliers, de 1957 à 1961

Amélioration de l'économie récréative / Types de pays	Investissements financiers publics	Investissements financiers privés	Emplois récréatifs créés
Pays à monnaie privilégiée	+ 18 %	+ 34 %	+ 13 %
Autres pays	+ 7 %	+ 19 %	+ 6 %

leur monnaie plus forte. Les grandes villes frontalières qui animent ces secteurs, donnent leur impulsion aux flux et permettent au fait frontalier de prendre une dimension nouvelle. Zurich et Bâle deviennent des pôles d'attraction privilégiés. Sarrebruck et Luxembourg suscitent des migrations lorraines plus nombreuses. Cologne et Dusseldorf, quoique relativement éloignées de la frontière, sollicitent la clientèle fortunée des Pays-Bas et de la Belgique. Petit à petit, les catégories sociales modestes se joignent de temps à autre à ces flux (N94).

La vie bon marché dans les pays à monnaie affaiblie crée des courants de plus en plus vastes en provenance des zones allemande et suisse : les secteurs frontaliers inflationnistes connaissent un afflux de touristes avides de consommer ; alors que durant la période précédente, les déplacements étaient surtout assurés par les catégories sociales aisées, les classes moyennes viennent maintenant se joindre aux migrants. La gastronomie est fort appréciée, mais les magasins de souvénirs font également recette et les antiquaires vendent parfois aux étrangers leurs bibelots ou leurs meubles pour près d'un cinquième de leur chiffre d'affaires saisonnier. Petit à petit, l'infrastructure récréative, stimulée par ce nouvel apport, cherche à s'intensifier. Les investissements privés et publics s'effectuent plus volontiers. Des sociétés ou des particuliers étrangers contribuent au financement ou créent eux-mêmes des points de loisirs. Les régions à haute pression monétaire, attirées par les régions de basse pression, réduisent les écarts, mais elles entraînent des dépendances récréatives importantes : le secteur de Mulhouse est dépendant de Bâle, le nord de la Moselle reçoit

---

(N94) : voir subdivision suivante : "La qualité des services"

l'impulsion de Sarrebruck. L'animation étrangère du Bas-Rhin est dominée par le Pays de Bade, le Palatinat et même la Sarre. La région de Liège est soumise à l'assaut de la Rhénanie et le secteur hollandais à celui de Rhénanie-Westphalie. Au Sud-est, le secteur de Bregenz est marqué par l'apport conjugué des voisinages allemand et suisse.

En-dehors de l'influence des pays à monnaie particulièrement privilégiée, exerçant une poussée permanente et profonde, compte tenu de différenciations moyennes assez accusées depuis 1957/58, d'autres pays interviennent, soit épisodiquement, soit de façon plus limitée : c'est le cas du Luxembourg vis-à-vis de la France, ou des Pays-Bas face à la Belgique ou encore, il y a quelques années, de la Suisse par rapport à l'Allemagne. Les inégalités monétaires encouragent aussi des flux internationaux de plus longue durée : les Hollandais viennent volontiers au Luxembourg ou traverser l'Alsace, les Vosges et la vallée de la Moselle. L'intérêt des Suisses pour le Luxembourg et la Belgique se précise depuis 1966/67. Ainsi les écarts en matière d'investissement s'atténuent, quoiqu'ils soient restés relativement importants (tableau O).

La comparaison de la période de 1966 à 1971 avec celle de 1957 à 1961 (N95) témoigne de la vitalité accrue des secteurs frontaliers. Durant la tranche chronologique étudiée, les pays à monnaie privilégiée (Allemagne et Suisse), ont doublé les investissements publics, augmenté de plus d'un tiers les investissements privés et plus que doublé les emplois récréatifs. Les autres pays ont plus que triplé les investissements publics et doublé les investissements privés, alors que

---

(N95) : voir tableau N

TABLEAU 6

Développement de l'économie des loisirs dans les secteurs frontaliers, de 1966 à 1971

Amélioration de l'économie récréative / Types de pays	Investissements financiers publics	Investissements financiers privés	Emplois récréatifs créés
Pays à monnaie privilégiée	+ 36 %	+ 47 %	+ 29 %
Autres pays	+ 23 %	+ 38 %	+ 17 %

les emplois récréatifs ont presque triplé. L'intervention publique soutient désormais avec plus d'efficacité les aménagements privés, saisissant mieux la valeur de l'apport économique des loisirs au développement général. Les contrastes entre les pays à monnaie privilégiée et les autres Etats n'apparaissent plus que pour un tiers par suite de ce changement d'optique ; il en est de même en matière d'investissements privés. Le taux d'emplois récréatifs créés reste de 12 % plus élevé dans les pays à monnaie constamment forte que dans les autres régions, mais aboutit à un dépassement supérieur environ aux deux tiers, alors que durant la période de 1957 à 1961 il correspondait au double de celui enregistré par les régions à monnaie moins solide.

Contrairement à la tranche 1957-1961, la France de l'Est a quitté son dernier rang pour se placer en seconde position derrière les Pays-Bas et l'Autriche, devançant légèrement le Luxembourg qui semble plafonner pour quelque temps, et se trouve lui-même suivi des secteurs frontaliers belges. Mais l'écart entre les divers pays s'est amenuisé. Il est de trois cinquièmes plus faible qu'en 1961.

L'importance des interférences monétaires entraîne encore d'autres incidences matérielles. Les disparités apparaissent aussi dans la qualité des services offerts.

B) La qualité des services

Si l'existence de régions à monnaie affaiblie encourage une consommation plus grande de la part des pays mieux situés, si les flux en direction des régions à basse pression monétaire sont moins parcimonieux et si la propension

à consommer y est souvent deux fois plus élevée, les secteurs frontaliers à monnaie plus vigoureuse ne partent pas perdants. Certes, en moyenne les catégories sociales modestes participent davantage aux courants dès lors qu'il s'agit de bénéficier d'une offre récréative bon marché. Mais les pays à monnaie forte conservent d'autres atouts.

En effet, les facilités de choix offerts par la variété des équipements concentrés fréquemment sur un territoire relativement réduit et très accessible, suscitent des flux croissants vers des régions à pouvoir monétaire élevé. La qualité du service et le niveau recherché du loisir présenté à la demande entraînent des réactions particulières : le migrant accepte plus facilement une dépense supplémentaire, parce qu'il apprécie l'investissement réalisé ; il aime aussi se plonger de temps à autre dans une atmosphère de dépaysement fondée sur l'opulence. Mais les groupes sociaux modestes peuvent aussi, à peu de frais, fréquenter le cinéma, les bars, les drugstores, les bals, les piscines ou les stades sportifs.

Ces pays frontaliers associent ainsi deux types de clientèle étrangère : les consommateurs modestes qui prélèvent un pourcentage toujours plus élevé sur leur budget pour agrémenter leur temps de loisir ; les consommateurs aisés ou moyens qui forment le gros des migrants, soit près des quatre cinquièmes. La supériorité numérique des catégories sociales aux ressources relativement intéressantes explique le rôle appréciable de celles-ci dans l'augmentation des revenus récréatifs. Alors que les flux étrangers en direction des secteurs frontaliers à monnaie forte sont deux fois moins nombreux que ceux qui s'orientent vers les secteurs à monnaie

affaiblie, les sondages effectués auprès des points commerciaux significatifs des secteurs riches révèlent que la part d'accroissement du chiffre d'affaires dû aux étrangers est bien plus forte qu'en pays à monnaie défavorisée : les écarts varient, selon le cas, de 25 à 30 %. La richesse engendre la richesse ; il importe donc de s'adapter aux nouvelles formes de vie récréative, si l'on veut qu'une région participe pleinement aux avantages d'une économie de loisirs.

Pour atteindre ce but, il ne suffit pas de réaliser un nombre important d'équipements. Ces derniers doivent être associés judicieusement en fonction du but recherché. Jeunes et adultes, hommes et femmes, ont généralement besoin d'ensembles qui font oublier pour quelques heures, une journée ou un week-end, les ségrégations imposées par la vie quotidienne. Le restaurant, le bar, le terrain de sport ou la promenade forestière exigent un environnement destiné à assurer la complémentarité : équipements de jeux à côté du bar ou du restaurant ; piscine, voire sauna à l'hôtel ; guinguette et sports nobles localisés près de la promenade ; ranch; aménagement polyvalent de terrains de sports dans un cadre spacieux et agréable, des prix "tout compris" associant repas, jeux, utilisation des équipements sportifs et culturels d'une commune. La desserte assurée par des moyens de transport rapides et des routes directes, ainsi que des parkings en nombre suffisant, augmentent parfois la clientèle de 15 à 20 % en très peu de temps. Les secteurs à monnaie forte disposent plus facilement des moyens financiers indispensables. Le personnel y est mieux stylé dans l'ensemble, les responsables en comprenant plus qu'ailleurs l'intérêt. Une politique de salaires renforcés facilite sélection et engagement : les rénumérations sont couramment d'un tiers supérieures à celles versées en secteur à monnaie plus faible.

Cette attitude commence à être comprise dans les zones à monnaie faible : Strasbourg, Colmar, Mulhouse, Metz, par exemple s'efforcent de reprendre à leur compte certains des éléments cause de réussite dans les zones plus développées. Elles sont susceptibles de combiner le nouvel avantage avec celui offert depuis longtemps par un taux de change assez médiocre. Des résultats encourageants ont été d'ores et déjà enregistrés ; de 1968 à 1971, les flux étrangers en direction de ces villes ont augmenté d'environ 3 %. Mais la tâche est rude et de longue haleine : les investissements ne suivent pas rapidement et les mentalités restent encore trop souvent fidèles aux réflexes anciens : le client n'est pas roi comme ailleurs et l'on préfère lui demander le prix fort, individuellement, plutôt que de miser sur le nombre et la collaboration.

IV - LES INEGALITES REGIONALES

Les différences d'évolution des secteurs frontaliers ont façonné des styles de consommation variés. Les transformations, assez rapides depuis 1960, ont modifié fortement le visage récréatif de ces secteurs (Illustration 8).

A) Présentation des types de secteurs

L'espace frontalier peut être réparti en trois catégories de secteurs : secteurs à demande équilibrée, secteurs déséquilibrés, secteurs à demande faible (N95)

1) Les secteurs équilibrés

Relativement peu importants en 1960, ils se concentrent surtout autour de quelques grandes villes frontalières

---

(N95) : voir notamment les figures 6 et 7

ILLUSTRATION 8

LA VOCATION RECREATIVE ET TOURISTIQUE
des pays-frontière

Le "Circuit des Cinq Pays", de Maestricht à Metz, connaît depuis 1961 un succès croissant.

5

FÜNF-LÄNDER-RING
FIVE COUNTRIES' TOUR
CIRCUIT DES CINQ PAYS
VIJF-LANDEN-TRAJECT

Weitere Auskünfte / Renseignements complémentaires / Further information / Nadere inlichtingen

AACHEN (Deutschland): Kur- und Werbeamt, Ursulinerstr., Tel. 33491; Verkehrsverein, Bahnhofplatz, Tel. 30600

LIEGE Belgique Office du Tourisme Rue General Jacques 5 Tel. 322456

LUXEMBOURG (ex. D. de Luxembourg) Syndicat d'Initiative Place d'Armes Tel. 22809

MAASTRICHT (Nederland): Vereniging voor Vreemdelingenverkeer, Grote Staatstraat 8, Tel. 12814

METZ (France): Syndicat d'Initiative, Porte Serpenoise, Tel. 683325

SAARBRÜCKEN (Deutschland): Verkehrsverein, Neumarkt 11, Tel. 25197

TRIER Deutschland Verkehrsamt/Verkehrsverein An der Porta Nigra Tel. 593

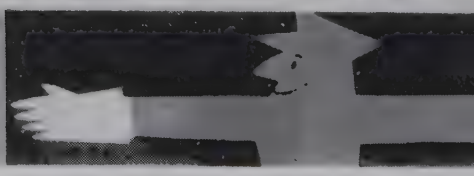

(Bâle - Mulhouse, Strasbourg, Sarrebruck, Liège - Maestricht - Aix-la-Chapelle), auxquelles il faut ajouter la partie orientale du Lac de Constance et un petit tronçon à l'ouest de la Ruhr.

En 1971, leur impact est déjà très conséquent. Ils sont surtout localisés en zone à forte demande, allant d'Arnhem au sud de Liège et au sud d'Aix-la-Chapelle, du nord de Trèves à la frontière franco-allemande, d'Arlon à la frontière franco-luxembourgeoise, de Virton à la limite orientale de la Sarre, du nord au sud de la zone d'influence de Strasbourg - Kehl, de Colmar à Fribourg, de Mullheim à l'est de Rheinfelden, de Waldshut à l'extrémité orientale de notre périmètre, de Bâle au sud de Montbéliard.

Quatre secteurs se situent en zone à demande moyenne ; ils s'étendent l'un du sud de Namur jusqu'à Bouillon, l'autre de Colmar à Fribourg ; le troisième,de l'est de Rhein-felden à l'ouest de Waldshut ; le quatrième s'étire depuis le nord de la frontière belgo-luxembourgeoise jusqu'à Arlon.

Dans les secteurs germano-hollandais, belgo-hollandais, germano- et austro-suisse, les flux frontaliers se compensent dans les deux sens. Ailleurs les courants qui viennent renforcer la vie récréative locale ont un caractère plus unilatéral ; ils sont marqués par une ou deux dominantes nationales, au détriment d'une autre nationalité : le secteur Mullheim - Bâle est dominé par des flux allemands et suisses ; dans le secteur de Strasbourg - Kehl et celui de Sarrebruck-Thionville - Luxembourg - Trèves, les flux allemands l'emportent, il en est de même en secteur germano-belge.

2) Les secteurs déséquilibrés

En 1960, quatre secteurs témoignent d'un déséquilibre récréatif important. Face à la forte demande de Zurich, le voisinage allemand manque de vigueur ; face à Karlsruhe et à Luxembourg, c'est le côté français qui reste faiblement développé ; au nord, Arnhem et Nimègue ont une forte avance sur la demande en territoire allemand voisin.

Une décennie plus tard il ne subsiste plus qu'un seul de ces secteurs déséquilibrés, celui de Karlsruhe dont l'exemple n'a été imité que faiblement au Palatinat du Sud et très peu en Alsace septentrionale.

D'autres déséquilibres se manifestent toutefois, à la faveur du renforcement de la demande moyenne, intervenu depuis 1960. Celle-ci s'est développée de façon hétérogène, au profit du côté allemand et au détriment de certains secteurs, belge, luxembourgeois et français. C'est que nous sommes en présence de pays frontaliers dont le côté allemand se caractérise par une demande récréative moyenne, et le côté opposé par une demande relativement faible.

La répartition de ces secteurs se présente de la façon suivante : d'abord un tronçon assez court, situé entre Monschau et Trèves, le long de la frontière germano-belge et germano-luxembourgeoise ; puis une partie appréciable de la frontière franco-allemande, allant de l'ouest de Pirmasens jusqu'aux environs de Mullheim, à l'exclusion des secteurs équilibrés de Strasbourg - Kehl à forte demande et de Colmar - Fribourg à demande moyenne.

Contrairement aux secteurs équilibrés qui gravitent autour de villes importantes, les secteurs déséquilibrés, entrecoupant des aires à forte demande, se situent en région

peu urbanisée. Mais leur étendue est inquiétante et témoigne du développement inégal de certaines portions de l'espace rhénan, par suite de la présence de tracés frontaliers.

Cette carence est accentuée par un autre phénomène : celui des secteurs à demande faible.

3) Les secteurs à faible demande

La timidité avec laquelle l'espace rhénan s'insère initialement dans l'économie des loisirs, se traduit par d'importants secteurs homogènes, mais à faible demande. En 1960, cette situation apparaît encore très clairement.

De nombreux secteurs homogènes à demande réduite longent alors les frontières rhénanes (figure 7). Les ensembles urbains voisins ou éloignés ne sont pas à même d'exploiter les potentialités récréatives offertes par ces secteurs.

En 1971, la plupart de ces derniers ont été transformés, soit en secteurs à forte demande, soit en secteurs à demande moyenne, à la faveur de la pression urbaine, de l'amélioration des moyens de communication et de l'ouverture progressive du périmètre national aux réalités européennes.

Les secteurs à demande faible n'apparaissent donc plus que comme des éléments résiduels d'une évolution qui n'a provoqué aucun déclassement ; bien au contraire, chaque secteur passe "hiérarchiquement" d'un échelon à l'autre ; il faut s'attendre ainsi à ce que les tronçons laissés pour compte bénéficient à leur tour d'une promotion, à la faveur de mesures d'aménagement efficaces qui ne tarderont pas à être

rendues nécessaires par les nouveaux besoins de la consommation.

En attendant, les secteurs résiduels restent au nombre de cinq. Ils se situent tous dans la partie nord-occidentale de notre périmètre et constituent des bandes de territoires assez étroites. Trois d'entre eux font partie du massif ardennais : celui qui s'étend de l'est de Bouillon à l'ouest de Virton ; celui qui va du sud d'Aix-la-Chapelle jusqu'à Monschau et qui correspond du côté belge à une portion du district d'Eupen-Malmédy ; puis une bande fort mince près de la frontière germano-belgo-luxembourgeoise. Le quatrième secteur, étriqué également, longe la frontière belgo-hollandaise, entre le nord de Maestricht et le sud d'Eindhoven. Le cinquième est un petit couloir résiduel entre Zweibrucken et l'ouest de Pirmasens.

La proximité d'importantes zones à forte demande, renforcées par des zones à demande moyenne, est un signe avant-coureur des chances d'intégration de ces secteurs résiduels.

B) Les conséquences

Le fractionnement de la frontière en types de secteurs répondant différemment à la demande récréative, sollicitéepar ailleurs de façon inégale, montre à quel point l'espace rhénan est soumis à des orientations qualitativement et quantitativement variées.

Les frontières du nord-ouest et du sud-est forment aux extrémités de notre périmètre des ensembles assez

homogènes, malgré la présence respectivement de trois et quatre Etats, dont les économies sont diversement structurées. Au centre par contre, c'est-à-dire le long d'un tracé qui correspond aux trois cinquièmes environ de l'ensemble des frontières, l'hétérogénéité est très accusée.

Les secteurs qui devraient bénéficier au moins d'une demande homogène moyenne, compte tenu de la pression démographique alentour, subissent les variations les plus nettes : Pays de Bade surtout, Alsace et Palatinat ensuite, sont marqués par une alternance sensible de types de secteurs (figure 6), preuve du déséquilibre résultant d'un manque d'adaptation aux exigences nouvelles. Les transformations réalisées sont essentiellement ponctuelles et ne répondent pas à une conception générale consciente des tendances de l'évolution rhénane. Les frontières ardennaises éloignées des grosses agglomérations, moins hétérogènes, donnent surtout l'impression d'être des réserves récréatives, en attente d'une plus grande saturation de la demande qui se manifeste ailleurs.

Les secteurs équilibrés à forte, voire à très forte demande, sont toujours la conséquence d'une conjonction d'économies de haut niveau : dans le nord-ouest, deux Etats à économie fortement expansionniste, dominent les frontières germano-belgo-hollandaises : l'Allemagne et les Pays-Bas. Dans le sud-est, les frontières autro-germano-franco-suisses reçoivent l'impulsion du dynamisme allemand et helvétique. Les deux secteurs équilibrés médians à demande élevée sont de leur côté fouettés par la puissance allemande : la frontière mosellane est tributaire de l'impulsion sarroise et le tronçon strasbourgeois du dynamisme badois.

Un autre élément intervient toutefois dans la différenciation frontalière : la répartition urbaine rhénane. Sans exception aucune, les secteurs homogènes à forte demande évoluent dans l'orbite de l'une des capitales régionales du périmètre. Plus celles-ci sont puissantes, plus les régions frontalières sont vivifiées : celles du nord-ouest bénéficient de l'influence des forces d'expansion du complexe urbain de la Ruhr, d'Arnhem, de Nimègue, d'Eindhoven, de Maestricht, de Liège, d'Aix-la-Chapelle et de Cologne. Le Sud-est dispose, en-dehors de Zurich et Bâle, d'un réseau urbain particulièrement dense le long de la frontière, notamment sur les rives du lac et Constance. Au centre, Sarrebruck, Luxembourg et Metz donnent son dynamisme au secteur mosellan ; le secteur de Strasbourg, encore faiblement développé, ne s'explique que par la présence de la capitale alsacienne.

L'intérêt du phénomène urbain est tel qu'il ressort également de l'examen des secteurs déséquilibrés : l'aire de Karlsruhe, forte en direction de l'est, piétine à l'ouest, même en territoire allemand : Palatinat du sud et Alsace du nord restent encore de véritables impasses frontalières et empêchent Karlsruhe de rayonner proportionnellement à son dynamisme urbain.

La frontière, saisie dans sa réalité récréative, dévoile l'une des faiblesses essentielles de l'évolution rhénane actuelle : l'absence d'un développement concerté sur la plan supranational. Le style de consommation très contrasté, qualitativement et quantitativement, subit les conséquences de concentrations urbaines insuffisamment reliées aux secteurs d'accueil potentiel parfois localisés dans des Etats autres que les besoins de loisirs. Il n'est sans doute pas souhaitable

que les secteurs frontaliers soient soumis à une uniformisation récréative préjudiciable aux tendances actuelles qui exigent la diversification. Mais chaque fois que la frontière associe variété et qualité, elle devient hautement attractive. A ce moment-là elle constitue un atout précieux pour les relations internationales et sert de tremplin à l'intensification de la demande, jusque dans l'arrière-pays de la région rhénane d'en face (tableau P)

La créativité en secteur frontalier, permettant à ce dernier de quitter les sentiers battus, renforce couramment la demande récréative et vacancière. Plan d'eau et équipements de distraction adjacents, piscine entourée de terrains de jeux ou de sports, circuit d'équitation, golf, ranch, circuit des villages ou des châteaux pittoresques, association de la production artisanale d'art aux points de consommation habituels, restaurant gastronomique, extension au village de la location de chambres par l'hôtelier dynamique, accueil estival des enfants des touristes par un organisme local qui prend également en charge les écoliers et élèves de la commune, aménagement systématique des surfaces boisées, fléchage des circuits pédestres ou des pistes cyclables, rayonnement touristique d'une maison de jeunes aux activités polyvalentes, sont autant d'initiatives appréciées par le visiteur.

L'innovation parfois coûteuse, s'avère toutefois payante en secteur frontalier, propice aux contacts internationaux et générateur d'une plus grande variété d'expériences. Les secteurs à demande équilibrée sont particulièrement favorisés à cet égard : leur fréquentation est d'un quart supérieure à celle de l'arrière-pays, dès que les équipements

TABLEAU P

Innovation récréative et rentabilité
dans les secteurs frontaliers

Conséquence de l'innovation / Secteurs frontaliers	Différence moyenne de la fréquentation par rapport aux équipements originaux des secteurs nationaux voisins (en %)	Augmentation moyenne du % d'étrangers par rapport à celle des équipements traditionnels	% moyen d'augmentation de la durée des flux à l'aller (population rhénane)
Secteurs équilibrés	+ 25 %	+ 35 %	plus d'une demi-heure
Secteurs déséquilibrés	+ 10 %	+ 15 %	moins d'une demi-heure
Secteurs à demande faible	+ 10 %	+ 10 %	insensible

Remarque : taux arrondis aux 5 % supérieurs

témoignent d'une certaine originalité. Même dans les secteurs à faible demande, l'écart d'environ 10 % enregistré à leur profit incite à la poursuite des expériences.

En secteur équilibré, les étrangers tentés par les équipements innovateurs sont d'un tiers plus nombreux que ceux qui se satisfont des équipements traditionnels. Les secteurs à faible demande bénéficient également sur ce plan d'une légère avance.

L'amélioration qualitative se répercute sur la durée des flux qui augmentent en moyenne d'une demi-heure à trois quarts d'heure en secteur équilibré et de moins d'une demi-heure en secteur déséquilibré : le touriste est prêt à prolonger son temps de déplacement, si le type de loisir offert donne davantage satisfaction. Encore faut-il que l'environnement récréatif soit suffisamment étoffé, pour que le migrant n'ait pas l'impression d'être en no-man's land. C'est ce qui explique la quasi-impossibilité des secteurs à faible demande d'attirer des flux massifs de plus longue durée.

L'étude du phénomène frontalier fait ainsi ressortir le rôle d'indicateur qui lui est dévolu. En bref, la frontière et ses abords immédiats révèlent au chercheur les tendances fondamentales du style de consommation propre à la région environnante.

CHAPITRE SEPTIEME

L E S P O L E S D E C O N S O M M A T I O N R E C R E A T I V E

A travers le style de consommation s'esquisse déjà l'armature récréative de l'espace rhénan. L'impulsion, favorisée par de vastes concentrations humaines et des structures économiques originales, est tributaire de métropoles partiellement américanisées autour desquelles gravitent des centres assez fortement hiérarchisés. Ces pôles animent d'importants territoires qui subissent leurs diverses influences, sans toutefois se confondre dans l'uniformité. Ils provoquent des complémentarités variées à la recherche d'équilibres rendus difficiles par une évolution somme toute assez sauvage, dans un espace morcelé par des types de structures qui se sont développées de façon relativement disparate.

Si les hiérarchies urbaines traditionnelles jouent un rôle certain, elles ne s'identifient cependant pas avec les axes de développement récréatif. Répondant à des critères différents, l'armature spatiale des loisirs marque les tendances qui sont la résultante des transformations économiques rhénanes.

I - Les formes d'attractivité

Le rayonnement des centres est assuré par l'interpénétration d'un nombre plus ou moins important de sollicitations et par la qualité des loisirs proposés. C'est en fonction de cette modulation que se définit la hiérarchie récréative.

A) La densité des points d'attraction

Les populations rhénanes, essentiellement attirées par les loisirs offerts par leur espace résidentiel,

bénéficient d'un choix considérable de formules. Les équipements de loisirs qui, d'après notre méthode précisée en appendice (N96), peuvent être qualifiés comme hautement attractifs, sont surtout localisés dans les périmètres urbains. Ceux-ci associent quantité et qualité, offrant des activités pour tous les goûts et pour l'ensemble des catégories sociales. Depuis 1960, ils n'ont cessé d'améliorer leur potentiel (tableau Q).

En zone de haute attractivité, les points très attractifs ont augmenté de 7 %, contre un accroissement de 4 % en zone d'attractivité moyenne (N97) et seulement de 2 % en zone à faible attractivité (N97). Le rapport "points de haute attractivité/ensemble des points de loisirs" constitue ainsi un critère de classification intéressant. Il fait également ressortir les possibilités de développement des zones actuellement peu attractives, puisque celles-ci répondent déjà à une certaine demande en renforçant leur pouvoir récréatif par des installations moins traditionnelles.

En comparant le degré de réussite des types de restaurants, ce caractère potentiel des zones faiblement attractives apparaît également pour 1969/71 : la moyenne de fréquentation du restaurant ordinaire et celle du restaurant gastronomique ou exotique donnent le rapport 1 sur 8 pour un chiffre d'affaires de 1 sur 19, autant en territoire urbain qu'en territoire rural éloigné des grandes villes.

(N96) : Seconde partie ("Méthodologie") : chapitre troisième, I

(N97) : les notions de "zones d'attractivité moyenne" et de "zones à faible attractivité" ont été précisées en Appendice ("Méthodologie") : chapitre troisième, I.

TABLEAU Q

Evolution des points récréatifs caractéristiques d'une haute attractivité

- en % moyens, de 1960 à 1971, par rapport à l'ensemble des points de loisirs -

Niveau d'attractivité \ Années	1960/62	1969/71
Zones de haute attractivité	8 %	15 %
Zones d'attractivité moyenne	6 %	10 %
Zones à faible attractivité	1 %	3 %

Ces dernières marquent toutefois leur prééminence dans la plupart des autres domaines : le rapport de fréquentation entre les musées des petites villes et ceux des grandes villes est de 1 sur 6. Les piscines des grandes villes sont 28 fois mieux fréquentées que celles des autres communes. Les terrains de camping des grosses agglomérations ont 43 fois plus de clients que ceux des bourgs, et 14 fois plus d'usagers que ceux des villes moyennes. Les instituts de beauté réalisent des bénéfices nets supérieurs de 25 % à ceux des salons de coiffure pour dames situés en milieu urbain, et de plus de 200 % supérieurs à ceux des salons de coiffure ruraux. Les traiteurs ont un bénéfice net de 40 % supérieur à celui du boucher rural et de près de 20 % supérieur à celui du boucher urbain.

La fréquentation moyenne des points de loisirs d'une commune reflète également la hiérarchie urbaine. L'importance de la consommation étant fonction à la fois de l'apport local et de l'apport extérieur, la comparaison des deux types de demande favorise le classement (tableau R).

Le rayonnement des grandes communes sur l'espace ambiant est d'autant plus important que la variété et la multiplicité des choix récréatifs y sollicitent des catégories socio-professionnelles plus tertiairisées et davantage ouvertes aux activités de loisirs. La part prise en milieu urbain par l'apport extérieur croît proportionnellement à la taille des villes. La concentration récréative apparaît de façon très nette dans les structures rhénanes actuelles. Les efforts de déconcentration entrepris çà et là commencent toutefois à se préciser dans certaines petites communes particulièrement

TABLEAU R

Fréquentation moyenne des points de loisirs, par types de communes (1969-71)

Types de communes	Rapport consommation d'origine locale / consommation d'origine extérieure (N98)
Villes de plus de 100 000 habitants	55/45
Villes de 50 000 à 100 000 habitants	60/40
Autres villes	70/30
Communes rurales	85/15

(N98) : pourcentages arrondis aux 5 % supérieurs pour la consommation endogène

attractives. Si la moyenne de consommation d'origine extérieure atteint 15 % dans les communes rurales, les villages à sites pittoresques aménagés, à équipement de restauration adapté aux goûts nouveaux, à promenades ou circuits fléchés, bénéficient déjà d'un renfort intéressant de migrants, allant parfois jusqu'à 30 ou 35 % de l'ensemble des usagers. La prédominance écrasante du fait récréatif urbain peut être considérée comme un phénomène de déséquilibre entraîné par la croissance rapide et désordonnée des villes, auxquelles l'industrialisation a conféré un rôle de catalyseur. L'analyse des comportements de régions à réseau relativement dense de petites villes ou de villes moyennes (Alsace, Bade et Wurtem-berg du sud, Lorraine mosane, Luxembourg), révèle d'autres signes susceptibles de modifier progressivement l'orientation traditionnelle : la demande d'origine extérieure adressée aux petits centres urbains est couramment supérieure de 5 à 15 % à celle enregistrée dans les autres régions. La classification des aires récréatives doit prendre en considération cette évolution.

La haute attractivité des pôles de loisirs restant néanmoins l'élément significatif de l'espace rhénan, il importe de cerner de plus près encore les données hiérarchiques. Quelques critères particulièrement marquants favorisent la différenciation des villes. Aérodromes, gares ferroviaires privilégiées, parcs d'autobus touristiques, magasins d'antiquités et jeux d'argent sont à ce sujet des indices très utiles. Quoique ces équipements et activités ne soient pas en relation directe avec l'impact récréatif global des villes dans lesquelles ils sont localisés, leur seule présence témoigne d'une vitalité de niveau élevé. Ainsi la demande extérieure dans les métropoles disposant d'un aérodrome à vocation inter-

nationale (Zurich, Francfort) atteint un taux supérieur de presque 10 % à la moyenne des villes dépassant 400 000 habitants. Les agglomérations pourvues d'un aérodrome à vocation interrégionale maintiennent encore ce taux à 6 % environ au-dessus de la moyenne obtenue par les villes de plus de 100 000 habitants. La consommation d'origine extérieure des centres urbains pourvus d'un terrain consacré à l'aviation de tourisme dépasse de 3 à 4 % celle des villes ayant un nombre d'habitants analogue.

Certaines métropoles d'affaires se situent aussi en tête du classement récréatif dès que l'on compare la demande extérieure avec le niveau du trafic ferroviaire. Les principales plaques tournantes où circulation nord-sud et liaisc. est-ouest assurent la rencontre des grandes lignes, exercent un pouvoir d'attraction renforcé. La variété des formules offertes à toutes les catégories de la population favorise la demande : trains de week-end, trains spéciaux prévus pour les manifestations exceptionnelles. Cologne, Francfort et Bâle, qui se placent au premier rang des grandes gares, attirent une clientèle récréative habituée des chemins de fer supérieure de près de 6 % à celle des autres capitales régionales et une clientèle récréative globale de plus de 15 % plus élevée.

Les villes dotées d'aéroports et de grands carrefours ferroviaires manifestent également une mobilité autochtone maxima . Leurs habitants effectuent des migrations proportionnellement plus importantes que les populations des grandes
autres/agglomérations. Lorsque l'aéroport de taille internationale et la grande gare ferroviaire sont localisés dans la même ville, le taux des flux en provenance de celle-ci est

de 12 à 15 % supérieur à celui des autres métropoles. L'écart se réduit à 8 % environ, quand l'agglomération ne comprend qu'un aérodrome interrégional et une grande gare ferroviaire.

Les parcs urbains d'autobus destinés à drainer les flux touristiques constituent à leur tour un indice de vitalité récréative. Dès que dans une ville le rapport "nombre d'autobus disponibles / nombre d'autobus en service à raison d'une moyenne annuelle de trois jours par semaine" est égal ou supérieur à 1,5 , les migrations d'origine locale dépassent de 13 à 18 % le degré d'évasion des autres centres urbains ; les flux d'origine extérieure atteignent, dans ce cas, 11 à 14 % de touristes supplémentaires. Le taux de 1,5 est réalisé ou dépassé dans toutes les grandes villes régionales, ainsi que dans les cités thermales qui organisent des circuits touristiques de montagne et des déplacements pour sports d'hiver.

L'implantation des antiquaires contribue par ailleurs à déterminer la hiérarchie des pôles récréatifs (figure 27). Les villes qui se situent en tête du classement ont au moins quarante boutiques d'antiquités, témoins de vieilles traditions et d'une richesse régionale importante: Zurich se classe en tête, suivie de Dusseldorf, Cologne, Francfort, Stuttgart et Bâle. Les agglomérations qui occupent le second rang, avec 21 à 30 antiquaires, se répartissent en deux catégories. L'une gravite autour de grandes métropoles récréatives interrégionales : Saint-Gall évolue dans l'orbite de Zurich et Wiesbaden dans celle de Francfort. L'autre comprend des capitales régionales historiques quelque peu à l'écart des courants d'urbanisation massive : Strasbourg et Nancy. Les villes placées en troisième position jouent encore un rôle régional récréatif

Figure 27

Nombre d'antiquaires:

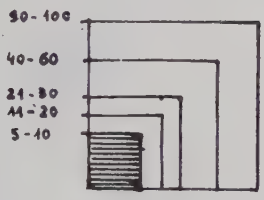

---- : frontière internationale

Abréviations: voir annexe de la figure 1

Pour la définition de la méthode, cf. Appendice, seconde partie: chapitre troisième, I.

Figure 27 - Principaux antiquaires de l'espace rhén

en 1972

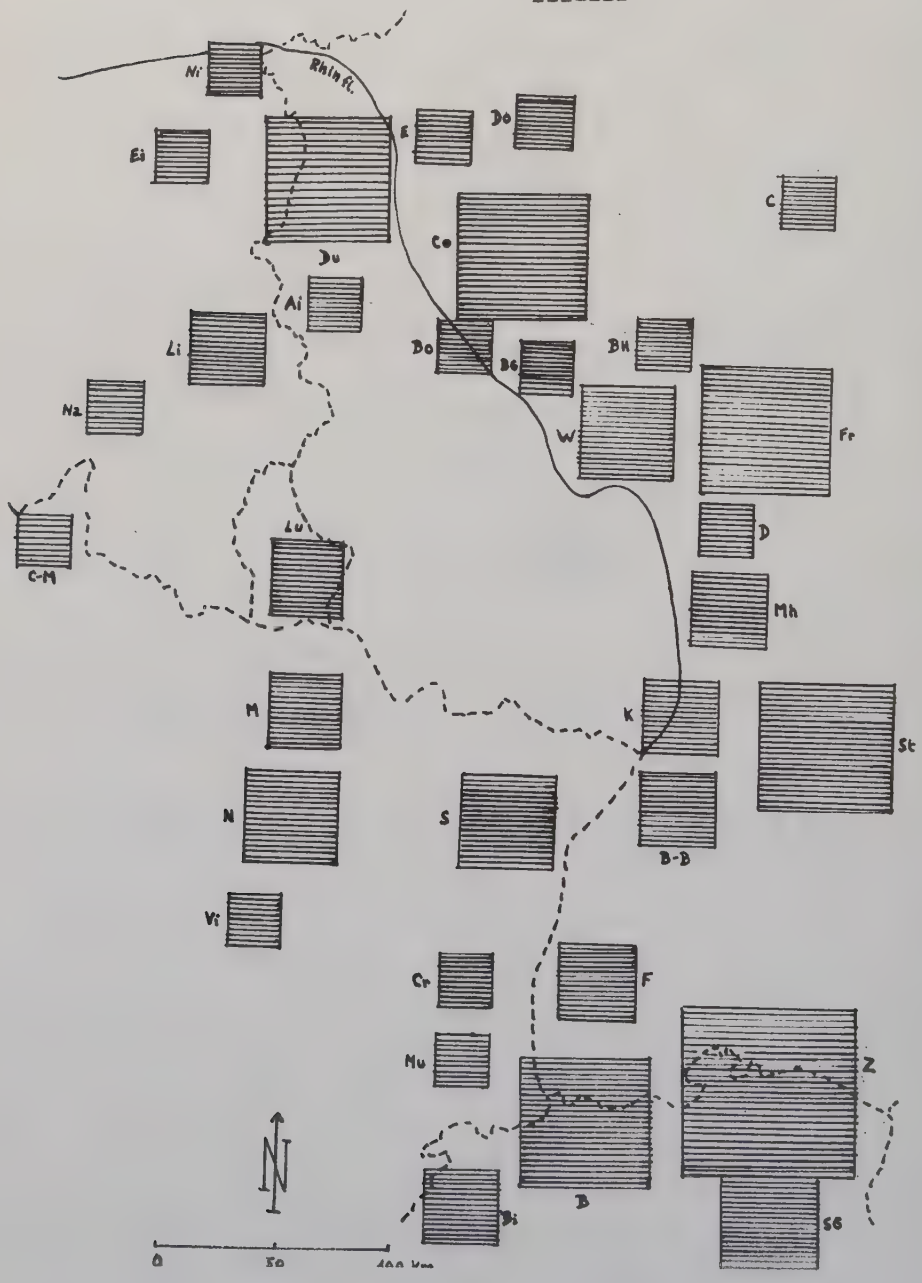

important. Mais Dortmund et Essen présentent un intérêt essentiellement local. Nimègue, Eindhoven et Mulhouse ne percent pas. Sarrebruck n'apparaît pas dans la liste des principales villes d'antiquaires. Toutes ces villes compensent cette faiblesse par d'autres atouts (restaurants gastronomiques, boîtes de nuit, cabarets, théâtre, cinéma, etc...). C'est dire combien chacun des indices est fragile, dès qu'il est pris isolément. Associés, les divers critères permettent cependant de procéder à une classification intéressante (N99).

Il en est de même des jeux d'argent dont l'évolution depuis 1960 montre l'intérêt du fait urbain (figure 28). Les grosses agglomérations ont provoqué une extension appréciable de ces jeux, à la faveur du développement des moyens d'information et de publicité, provoqué par l'accroissement du pouvoir d'achat (264). La région urbaine de la Ruhr et Cologne, d'une part, la Suisse du nord dominée par Zurich et le réseau urbain du Lac de Constance, d'autre part, se sont taillés une place de choix dans la hiérarchie des jeux d'argent. Elles sont suivies par les autres pôles régionaux, excepté Liège qui reste en retrait. Les villes subrégionales marquent partout leur présence et assurent chacune de son côté un rayonnement qui ne cesse de s'amplifier (N100).

Les critères de classification qui précèdent ont pour but essentiel de définir des types de pôles autour desquels gravitent des aires plus ou moins vastes, selon le degré d'urbanisation de chacune d'elles et le dynamisme du pôle qui lui correspond. Les aires résiduelles se caractérisent généralement par déduction. Elles ne se présentent toutefois pas de manière uniforme. Par le biais d'un certain nombre de communes,

---

(N 99) : cf. même chapitre, II

(N 100) : voir Appendice, seconde partie ("Méthodologie") : chapitre troisième, I -

Figure 28

: zones à fort accroissement de la consommation des jeux d'argent

: zones à accroissement moyen

: zones à accroissement faible

: zones à accroissement très faible

---: frontière internationale

Pour la définition des types de zones, cf. Appendice, Seconde Partie ("Méthodologie"): chapitre troisième.

Figure 28 : Les jeux d'argent de 1960 à 1971

ouvertes au nouveau souffle de civilisation, on assiste à une mise en valeur des ressources récréatives et touristiques. Il n'existe donc pas de véritable clivage entre secteurs résiduels délaissés et secteurs en voie de développement. Les initiatives, saupoudrées à l'intérieur de chaque aire résiduelle, sont un peu comparables aux opérations de remembrement rural dont un bon nombre de ces aires ont fait l'objet depuis les années 1950 : l'exemple donné localement fait petit à petit tâche d'huile selon le degré de réussite du modèle.

Quelques critères spécifiques concourent à la différentiation des comportements en zone résiduelle. Ainsi le rapport "consommation d'origine locale/consommation d'origine extérieure", qui est de 85/15 en moyenne pour les communes rurales, se situe autour de 95/5 dans les localités qui continuent à évoluer dans leur cadre traditionnel faiblement attractif.

Particulièrement indiquée pour les loisirs et le séjour des personnes du troisième âge, à cause de son calme relatif, l'aire résiduelle sait parfois capter les flux par des équipements d'accueil appropriés, offrant des prix sociaux susceptibles d'intéresser des bourses modestes, attirant également la parenté et les amis des retraités. Cette orientation sert ainsi de critère de classification complémentaire.

Dans l'ensemble, les communes des aires résiduelles, qui manifestent une certaine audace, bénéficient de flux récréatifs non négligeables. Le rapport "demande estivale/demande hivernale" atteint 80/20 en moyenne (N101) alors que

---

(N101) : le rapport est calculé en fonction du nombre de migrants venus de l'extérieur

dans les autres localités il oscille autour de 95/5. La durée de ces courants est également plus prononcée dans le premier cas cité : le trajet dépasse souvent d'une demi-heure celui des migrants qui s'orientent vers les communes-dortoirs.

L'analyse des aires résiduelles replacées dans la hiérarchie récréative montre donc que les critères qui permettent de définir l'influence urbaine n'expliquent pas complètement le visage actuel des loisirs rhénans. Dès que l'initiative apparaît en milieu délaissé, les flux se réorientent en fonction des nouvelles attractivités. La pression urbaine, déterminante, est également tributaire des nouvelles structures rurales mises en place.

Les critères que nous venons de présenter doivent être complétés par l'étude globale du commerce des articles de loisirs, auquel les centres urbains donnent l'impulsion décisive.

B) Les zones de chalandise de l'espace rhénan

Une première investigation (figure 29) nous permet de déterminer les achats courants effectués de 1970 à 1972 dans les principales villes de notre périmètre (N102) et de définir les espaces couverts par chacun des centres urbains (264). Elle montre aussi dans quelle mesure la frontière freine l'expansion commerciale de nombreuses agglomérations, faussant le jeu concurrentiel et créant une hiérarchie artificielle bâtie sur les compartimentages nationaux.

Les zones de chalandise de grands pôles de développement récréatif qui ne subissent pas les effets de la

---

(N102) : cf. Appendice, Seconde partie ("Méthodologie") : chapitre troisième, I

Figure 29 - Zones de chalandise récréative en 1970/72

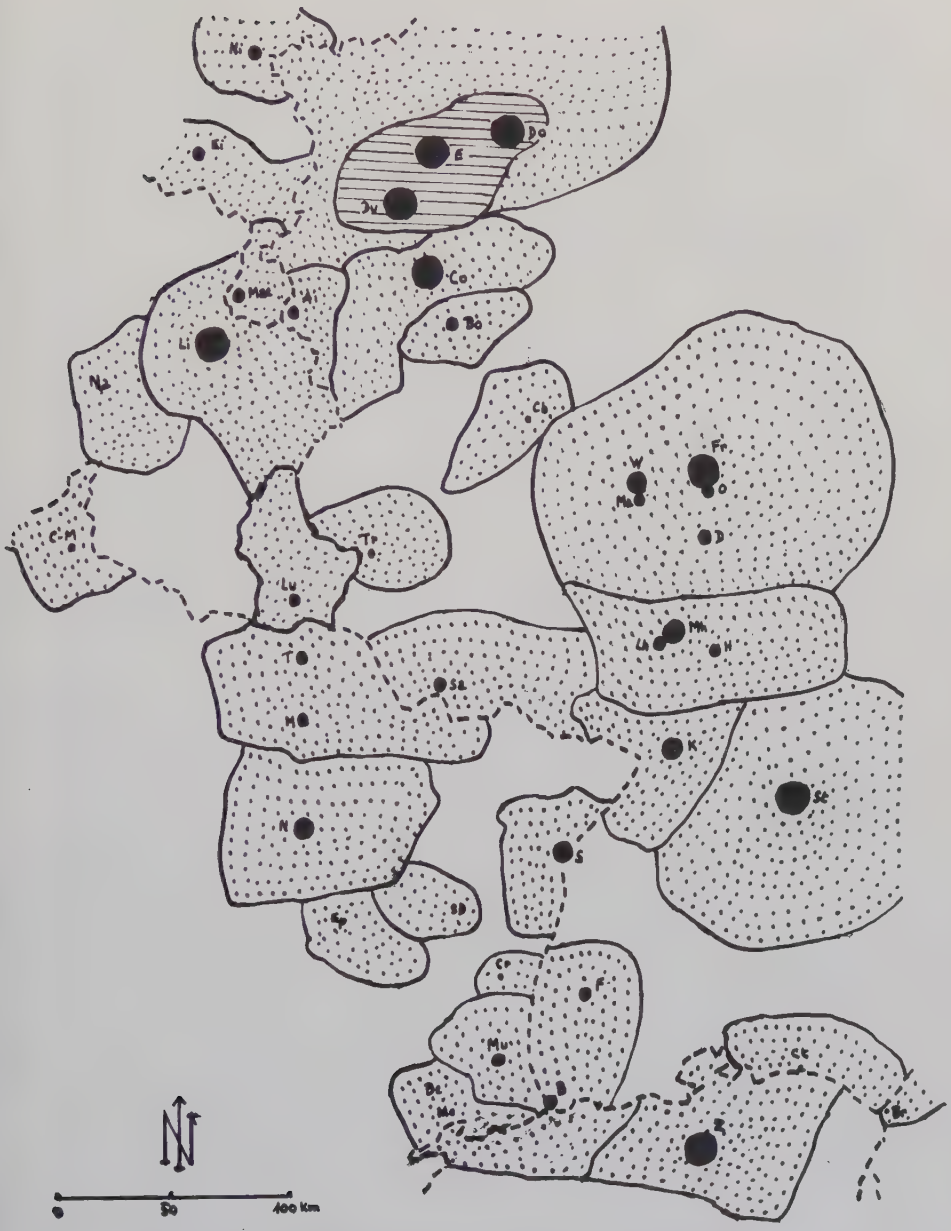

Légende: : principales zones de chalandise récréative
: frontière internationale (la frontière du Luxembourg délimite la zone propre à la vie de Luxembourg)

frontière, sont Francfort Stuttgart et Cologne. Alors que Francfort et Stuttgart disposent chacune d'une aire d'influence très confortable, Cologne est handicapée par la pression des villes de la Ruhr, la présence de Bonn et la multiplicité de centres moins importants qui sollicitent de façon assez dispersée la demande d'articles de loisirs.

Le rayonnement des autres centres interrégionaux est limité par le tracé frontalier. C'est le cas de Zurich et de Liège. Certes, le trafic clandestin tend à établir certains courants, mais il est limité par les contrôles douaniers et la législation répressive (N103). Le même problème se pose pour les nombreux pôles régionaux qui se trouvent déclassés à leur tour dans la hiérarchie récréative par les incidences frontalières : Nimègue, Eindhoven, Maestricht, Aix-la-Chapelle, Trèves, Luxembourg, Metz - Thionville, Sarrebruck, Karlsruhe, Strasbourg, Fribourg, Mulhouse et Bâle. Par rapport à Mannheim - Ludwigshafen - Heidelberg et Nancy, dont les aires d'influence sont à l'écart des frontières, on imaginerait aisément une classification différente des zones précédentes, si les limites nationales ne venaient pas troubler les relations économiques spontanées : les zones de chalandise de Metz - Thionville et de Luxembourg subiraient l'assaut de Sarrebruck ; Liège, Maestricht et Aix-la-Chapelle s'interpénétreraient. Karlsruhe se ménagerait une aire dans le nord de l'Alsace, Bâle et Fribourg dans le sud de cette région, tandis que Strasbourg rayonnerait en Pays de Bade moyen ; Nimègue et Eindhoven mordraient sur le territoire allemand. Le classement hiérarchique doit donc tenir compte de cet aspect "inachevé" de l'influence des grands centres urbains.

(N103) : cf. Appendice, Première partie ("Sources de documentation") : 264, tome II ; nous y traitons plus en détail la fraude rhénane.

Les centres moyens, tels que Namur, Charleville - Mézières, Coblence, Epinal, Saint-Dié, Colmar (N104), Constance et Bregenz réussissent toutefois à figurer encore parmi les principales zones de chalandise. Leur situation à l'écart ou à mi-chemin des pôles importants leur permet de drainer une importante clientèle qui se déplace volontiers à cause de leur attractivité particulière ou de l'offre peu intéressante des petits centres alentour. Leur rôle se renforce lorsque les grosses agglomérations se trouvent quelque peu éloignées (Coblence, Charleville - Mézières, Namur, Colmar) ou plus difficilement accessibles, notamment en hiver, au moment des fêtes de Noël (Epinal, Saint-Dié) ou encore lorsqu'une frontière les sépare de la métropole (Constance, Bregenz).

Les aires qui échappent à cette classification relèvent davantage de petites villes, n'ayant pas encore atteint le niveau d'exigence des autres zones ; fréquemment leurs choix se répartissent aussi entre les grandes villes voisines, rendant la demande plus diffuse.

La présentation des achats les plus massifs ne permet toutefois pas de faire ressortir suffisamment le rayonnement complet des principaux pôles récréatifs. L'étude du commerce des matériels coûteux (N105) favorise la localisation des influences exercées par les gros groupes de pression installés aux carrefours d'échanges privilégiés. Ceux-ci animent des réseaux de

---

(N104) : cf. Appendice, Première partie ("Sources de documentation") : 264, tomme II, figure 20 : durant le premier semestre de 1971, Colmar ne figure pas encore parmi les zones de chalandise essentielles; les sondages effectués pendant le premier semestre de 1972 témoignent de la vitalité accrue de cette ville qui a néanmoins presque répondu à nos critères dès 1971.

(N105) : cf. Appendice, Seconde partie ("Méthodologie") : chapitre troisième, I).

vente par l'intermédiaire de dépositaires. Les foires-expositions régionales ou interrégionales contribuent à assurer la publicité indispensable, intensifiée par les annonces insérées dans la presse par des affiches ou des prospectus adressés directement aux particuliers par l'intermédiaire de la poste.

La vente des matériels de loisirs coûteux est fréquemment indépendante des frontières politiques, le prix élevé des marchandises supportant plus facilement les augmentations dues aux taxes d'importation. C'est le cas des équipements de haute fidélité sonore et de jeux, des appareils de télévision en couleur, des appareils photographiques de grande précision, des matériels pour forains et des diverses autres installations destinées aux points de loisirs publics ou commerciaux, des bateaux à moteur, voiliers et caravanes, meubles de jardin, antiquités, avions de tourisme.

Ce mode d'analyse met en relief les relations de force actuelles et potentielles entre les grandes agglomérations rhénanes appelées à asseoir leur compétitivité sur la qualité du produit et l'efficacité du marché, au moment où les frontières sont appelées à jouer un rôle moins important dans la confrontation internationale.

Le commerce de matériels coûteux et très spécialisés (figure 30) fait apparaître l'imposante supériorité du groupe de villes auquel Francfort donne l'impulsion : Francfort - Offenbach - Darmstadt - Wiesbaden - Mayence étendent leur influence jusqu'au-delà de Coblence où la compétition de Cologne freine leur expansion ; au sud, Stuttgart et Karlsruhe réussissent difficilement à stopper leur dynamisme à la hauteur de Baden-Baden ; même le canton de Lauterbourg commence à subir l'attrac-

Figure 30

: région urbaine de la Ruhr; Francfort-Wiesbaden-Mayence-Darmstadt;

: Mannheim-Ludwigshafen-Heidelberg

: Cologne; Stuttgart; Sarrebruck; Fribourg

: Luxembourg; Charleville-Mézières; Saint-Dié; Bregenz; Bâle

: Metz

: Nimègue; Liège; Nancy

: Eindhoven

: Maestricht; Karlsruhe; Epinal

: Aix-la-Chapelle

: Trèves

: Strasbourg

: Mulhouse

: Zurich

: noyau urbain de la Ruhr

: frontière internationale

Pour la définition des zones, cf. Appendice, Seconde partie ("Méthodologie"); chapitre troisième.

Figure 10 - Zones de chalandise de matériels côuteux et très spécialisés(1971)

tion francfortoise. Karlsruhe et Stuttgart n'ont pas plus d'impact sur le nord de l'Alsace que leur puissante rivale hessoise.

Les autres métropoles rhénanes sont dotées de zones encore assez spacieuses, quoique Cologne souffre de sa situation difficile entre Francfort et le complexe urbain de la Ruhr particulièrement offensifs. Cologne et Liège sont les seules à ne pas percer au-delà de la frontière. Dusseldorf - Essen - Dortmund disposent d'une clientèle néerlandaise. Quant à Zurich, sa vocation multinationale lui permet de vendre ses articles en territoire autrichien, allemand et français.

Dans la partie orientale du périmètre, le compartimentage est nettement moins accusé que dans la partie occidentale où les zones, plus réduites, relèvent, en-dehors de Liège, de centres d'impulsion à expansion limitée. Mais Sarrebruck, Metz et Luxembourg rivalisent d'influence, tandis que Strasbourg et Karlsruhe restent encore abrités derrière la frontière. Bâle, stimulée par Zurich, envahit plus de la moitié de la zone de Mulhouse et près de la moitié de celle de Fribourg. Mulhouse et Fribourg suivent cependant l'exemple de Strasbourg et de Karlsruhe, en se contentant chacune de rester sur son territoire national.

En somme, les grandes villes allemandes et suisses, ainsi que Luxembourg, n'hésitent pas à pénétrer dans les Etats voisins, alors que les villes hollandaises, belges et françaises, sauf Metz, ne dépassent pas la frontière politique.

La vigueur réduite des zones en France de l'est et l'influence du relief de moyenne montagne favorisent le développement de petites aires de chalandise autour de villes telles que Saint-Dié et Epinal. Ce phénomène est unique dans l'espace

rhénan. Aussi la classification des pôles doit-elle tenir compte de cette particularité qui caractérise les régions manquant de souffle commercial et dépourvues d'agglomérations importantes en nombre suffisant.

La vitalité commerciale des pôles rhénans apparaît cependant face aux villes extérieures du périmètre dont les zones de chalandise de matériels récréatifs coûteux ne pénètrent que très peu dans l'espace étudié (figure 31). L'influence de Rotterdam, d'Amsterdam, d'Anvers et de Bruxelles ne dépasse guère les limites nationales respectives. Paris, Reims et Lille ne rayonnent que sur la région mosane. Lyon et Besançon sont absentes de la compétition. Genève et Lausanne se manifestent légèrement en Suisse du nord. Munich est tout juste intéressée à la bordure orientale du Sud-Wurtemberg. Berlin et Cassel par contre arrivent jusqu'au nord de Francfort, sans cependant concurrencer sérieusement la capitale hessoise. Commercialement, les pays rhénans se caractérisent ainsi par une vigueur exceptionnelle.

II - La hiérarchie des pôles récréatifs

Les multiples combinaisons des critères définis précédemment déterminent les caractères originaux de la géographie des loisirs de l'espace rhénan. Le triangle industriel Zurich - Mézières - Ruhr, dans l'ensemble encore plus secondaire que tertiaire, se définit par des réactions spécifiques reflétant les divers types de vitalité économique et les obstacles frontaliers. Un certain nombre de pôles animent des aires de consommation de niveau varié et transforment progressivement les comportements. Les influences extérieures, quoique faibles, font ressortir le rôle particulièrement important de certains centres à

Figure 31

: flux récréatifs hebdomadaires et vacanciers

: zones de chalandise de matériels coûteux

: Rotterdam-Amsterdam; Cassel; Munich

: Anvers; Berlin; Lille; Berne

: Bruxelles; Reims; Besançon; Hanovre

: Paris; Munster; Genève-Lausanne

: Lyon

: noyau urbain de la Ruhr

--- : frontière internationale

Abréviations : voir annexe de la figure 1.

Pour la définition des types de zones, cf. Appendice, seconde partie ("Méthodologie") : chapitre troisième.

Figure 34 - Influence des principales villes hors-périmètre

1970/71

rayonnement privilégié. L'action de la mégalopolis Paris - Bruxelles - Rotterdam - Amsterdam - Hambourg, plus tertiaire que secondaire, est très significative à cet égard. Mais la dynamique interne du périmètre explique presque à elle toute seule les principales relations de force entre les différents réseaux de polarisation.

A) Présentation générale de la polarisation

Les pays rhénans sont loin d'être dominés par une capitale récréative unique placée au sommet d'une pyramide animée par elle. Plusieurs pôles importants se partagent en effet l'espace et provoquent un compartimentage aux contours plus ou moins affirmés (figure 32).

Le poids du nord s'appuie sur les grandes concentrations urbaines de la Ruhr, desquelles émergent Dusseldorf, Essen et Dortmund, complétées par Cologne et, un peu plus loin, par Francfort. Au sud, un autre centre de gravité, celui de Zurich, ne rétablit que très faiblement l'équilibre rompu au profit des grosses agglomérations allemandes. Au centre, le morcellement est cependant évité grâce à l'axe Trèves - Luxembourg - Metz - Sarrebruck - Mannheim - Stuttgart - Strasbourg, qui apparaît néanmoins comme un parent pauvre, à mi-chemin entre les pôles privilégiés situés au nord et au sud.

Des pôles relativement isolés parsèment la partie occidentale du périmètre, reflets d'un développement moindre : Arnhem - Nimègue - Eindhoven - Liège - Maestricht - Aix-la-Chapelle, Nancy et les centres français moyens de la région mosane ou des Vosges.

Figure 9a

Métropoles récréatives

: métropoles

: couple métropolitain

Conurbations régionales

: centre multipolaire national (Ruhr)

: centres multipolaires internationaux (Sarrebruck-Metz-Luxembourg;Liège-Maestricht-Aix-la-Chapelle)

Couples :

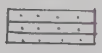

: couple national (Stuttgart-Karlsruhe)

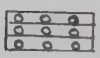

: couples multinationaux(Luxembourg-Trèves; Bâle-Mulhouse)

Centres régionaux : ⊘

Centres semi-autonomes : ⊘

Principaux relais : O→

Principaux satellites : △

Axes schématiques de dépendance récréative

Remarque : les cercles localisant les villes sont proportionnels à l'importance récréative de celles-ci

Abréviations : voir annexe de la figure 1.

Pour les définitions, cf. appendice, seconde partie ("Méthodologie"), 3e fibre troisième.

----: [illegible]

Figure 32 - La polarisation récréative en 1971

Au sommet de la hiérarchie récréative, quelques métropoles particulièrement privilégiées, autonomes ou couplées, - Francfort, Zurich, Dusseldorf - Cologne, Essen, Dortmund, - marquent les pays rhénans par leur style de consommation, offrent des modèles aux autres villes du périmètre (à Strasbourg, par exemple, les aires de jeux du nouveau grand ensemble résidentiel de Hautepierre, imitent timidement celles de Zurich et de Francfort), étendent leur influence aux domaines les plus variés. Centres de gravité de la consommation, réservoirs majeurs d'une demande accrue en zones vertes et en paysages faiblement urbanisés, ces métropoles captent et orientent les grands flux de loisirs, ainsi que d'importantes migrations vacancières. Elles se placent en tête de chacun des types de critères définis précédemment, exercent le maximum de rayonnement, au-delà même des limites proprement régionales. Elles jouent un rôle primordial dans l'information et le financement des équipements. Sièges des grandes organisations régionales ou interrégionales de loisirs, elles contribuent fréquemment à déterminer les choix récréatifs par le truchement des responsables publics ou privés chargés d'animer le temps libre des populations rhénanes. Ces dirigeants s'appuient sur un vaste réseau publicitaire orchestré par d'importantes maisons d'édition et des stations de radiodiffusion ou des postes émetteurs de télévision à vocation interrégionale. Centres de décision directe ou indirecte, les métropoles servent d'instrument d'homogénéisation des modèles ; elles favorisent dans une certaine mesure la standardisation du produit et du comportement récréatifs, accélérant la démocratisation du loisir, mais renforçant aussi l'uniformisation génératrice de lassitude plus ou moins rapide.

Ayant pris une avance confortable sur les autres villes du périmètre, dès avant 1960, les métropoles progressent

en fonction de la vitesse acquise et des besoins croissants que leur extension rapide suscite quotidiennement. C'est là que le choc des idées et les confrontations diverses conditionnent une haute créativité susceptible de répondre aux exigences permanentes du changement dans un milieu fortement tertiairisé plus ouvert aux loisirs d'avant-garde que les villes à dominante secondaire.

Comme poussés par une nostalgie qui fait regretter de temps à autre le déracinement rural dont ils ont été l'objet, les habitants des fortes concentrations urbaines sont également les participants les plus nombreux, depuis 1966, des fêtes folkloriques régionales organisées en ville ou à la campagne. Retour aux sources ou distraction sortant de l'ordinaire, la manifestation folklorique vivifie le sentiment d'appartenance rhénane et resserre les liens du citadin avec le milieu rural ambiant, au moment où la dépersonnalisation menace plus que jamais l'activité professionnelle et la vie privée.

Métropoles de contact, les grandes agglomérations sont aussi devenues des pôles conflictuels, accumulant sur une superficie réduite, mais densément peuplée, d'importants problèmes d'environnement. Ainsi, l'aménagement des loisirs exige de lourds investissements et une planification systématique, dépassant le cadre urbain pour atteindre des proportions interrégionales. Le déclenchement d'une mobilité récréative extraordinaire remet en cause , de façon constante, les installations même récentes. Les métropoles maximalisent les effets récréatifs et servent d'indicateurs utiles à l'étude des transformations mentales en cours.

Les conurbations régionales se placent au second rang de la hiérarchie. Elles comprennent le centre multipolaire national de la Ruhr et les centres multipolaires internationaux de Sarrebruck - Metz - Luxembourg d'une part, de Liège - Maestricht - Aix-la-Chapelle d'autre part. Sans atteindre le niveau qualitatif des métropoles, ni la variété exceptionnelle des moyens dont celles-ci disposent, elles se rattrapent quantitativement. Leurs responsables, tout en essayant de préserver l'originalité de chacun des pôles, bénéficient constamment de l'inspiration des métropoles, par des voyages d'étude et des conseils techniques. En-dehors de Liège qui trouve davantage ses modèles à Bruxelles et échappe ainsi partiellement à l'influence proprement rhénane, les villes formant l'armature des conurbations se tournent volontiers vers les centres métropolitains du Rhin : Rotterdam marque Maestricht ; Zurich, Francfort, Cologne et Dusseldorf servent fréquemment d'exemples, imités de façon plus ou moins originale. Même le centre multipolaire de Sarrebruck - Metz - Luxembourg, bien qu'il soit international, subit davantage l'influence des métropoles rhénanes que celle des capitales situées à l'ouest. Ni Paris, ni Bruxelles ne forgent autant le style de consommation ou celui des équipements de ce centre, que Francfort et Cologne. Sarrebruck orientée résolument vers les modèles allemands, finit par teinter fortement le visage récréatif de ses associées, Metz et Luxembourg. Cette partie du périmètre se voit ainsi solidement ancrée dans la zone rhénane dont les principaux pôles d'animation sont germaniques, bien qu'ils soient complétés par la métropole zurichoise.

Si la conurbation de la Ruhr renforce le réseau métropolitain du nord de l'espace analysé, celle constituée par Sarrebruck, Metz et Luxembourg, se caractérise par une

pôlarisation autonome, la plus importante de la partie occidentale du périmètre. Occupant une situation centrale dans cette portion du territoire, sans être l'amorce d'une nouvelle métropole, elle témoigne dès à présent d'un pouvoir de rayonnement privilégié. La conurbation Liège - Maestricht - Aix-la-Chapelle par contre, placée sous la triple influence de Bruxelles, Rotterdam et Dusseldorf - Cologne - à l'étroit entre les puissantes métropoles voisines, manque d'alan.

Chacune des conurbations dispose d'une force d'impulsion interrégionale qui, sans égaler celle des métropoles, détermine une très grande variété d'activités. Presse écrite et parlée, organismes de crédit, axes de communication et aérodromes intensifient les flux récréatifs et vacanciers, modifient les mentalités, impriment aux pratiques de loisirs une cadence presque métropolitaine. Les situations conflictuelles dues à la pression démographique se heurtant aux insuffisances d'infrastructure et à l'inadaptation de certains équipements, restent très nombreuses. Les conurbations reflètent de façon un peu plus atténuée l'ensemble des problèmes que posent les métropoles.

Les pôles de base sur lesquels s'appuient les conurbations, n'évoluent pas dans un mouvement de subordination de l'un par rapport à l'autre. Chacun d'entre eux s'impose en raison de son originalité propre, originalité accentuée par le fait que dans les centres multipolaires internationaux les villes fondamentales appartiennent à des Etats différents. Seul le centre multipolaire de la Ruhr est plus uniforme. Ses pôles majeurs, Duisbourg, Gelsenkirchen, Bochum, Hagen et Oberhausen agissent et réagissent de façon plus homogène, tout autant que les villes de Wuppertal - Solingen, Krefeld et Mönchengladbach

que nous avons englobées dans la région urbaine de la Ruhr à cause de leur similitude de comportement avec la Ruhr proprement dite, complexe duquel se détachent les métropoles de Dusseldorf, Cologne, Essen et Dortmund.

Les centres majeurs d'une conurbation s'épaulent toutefois, bénéficient d'un rayonnement réciproque qui améliore les positions locales et intensifie les structures récréatives. L'influence de l'agglomération ou des villes déterminantes contribue à la différenciation des conurbations : Sarrebruck et Liège marquent quelque peu de leur style le centre multipolaire international que chacune d'entre elles anime, sans cependant provoquer de liens de dépendance. Il en est de même du complexe multipolaire national situé autour des métropoles de Cologne, Dusseldorf, Essen et Dortmund : car à une échelle plus gigantesques, les pôles de Duisbourg, Oberhausen, Gelsenkirchen et Bochum au nord, Krefeld, Mönchengladbach, Wuppertal - Solingen et Hagen au sud, structurent une conurbation, sans avoir de prétentions hiérarchiques l'une par rapport à l'autre. Leur nombre, ainsi que la multitude de villes secondaires au niveau démographique élevé, assure à la conurbation une vitalité exceptionnelle.

On pourrait alors se demander pourquoi la métropole de Francfort ne forme pas, au même titre, une conurbation récréative avec les centres voisins de Wiesbaden, Mayence et Darmstadt. Ces dernières agglomérations, placées sous une dépendance trop étroite de Francfort n'ont pas une personnalité suffisamment autonome ; elles constituent plutôt des relais que nous allons définir plus loin.

Au troisième niveau de la hiérarchie, <u>les couples urbains</u> jouent un rôle analogue à celui des conurbations, sans toutefois bénéficier des mêmes atouts que ces dernières.

Le couple multinational Luxembourg - Trèves prolonge l'impact de la conurbation animée par Sarrebruck, alors que l'autre couple multinational Bâle - Mulhouse et le couple national Stuttgart - Karlsruhe évoluent d'une manière relativement autonome entre Zurich et Francfort. Mais Bâle - Mulhouse s'appuie davantage sur Zurich, tandis que Stuttgart - Karlsruhe complète le rayonnement de Francfort. Si Stuttgart et Karlsruhe rehaussent leur rayonnement par une forte densité humaine, une importante propension à consommer et un environnement naturel très pittoresque, Bâle et Mulhouse s'affirment grâce à leur caractère multinational qui différencie les équipements et le style de consommation. Luxembourg et Trèves compensent leur propre faiblesse démographique par l'attrait exercé sur les populations de la conurbation voisine, également multinationale.

Les carrefours routiers et ferroviaires, des aérodromes à vocation interrégionale, des stations de radiodiffusion et de télévision, une solide armature publicitaire et une riche variété de points de loisirs, permettent à ces couples urbains d'entraîner les régions environnantes dans leur orbite récréative à consommation élevée. L'innovation reste dominée par le souci d'égaler les réalisations métropolitaines et par les nombreuses possibilités de financement des équipements publics ou privés qui caractérisent les grands centres touristiques. La rivalité et la complémentarité des pôles qui forment chacun des couples fortifient l'attractivité de ceux-ci et favorisent leur rayonnement.

Comme les types précédents, les couples urbains connaissent d'importants déséquilibres provoqués par une croissance rapide, interne ou externe, un habitat souvent inadapté aux nouveaux besoins de loisirs et une variance sur le plan des goûts

qui soulève de façon permanente le problème de la régulation de l'offre et de la demande, compte tenu également de la pression exercée par les consommateurs d'origine extérieure. Les tensions n'y ont cependant pas la même acuité qu'en métropole ou en conurbation. La rupture entre les mentalités récréatives nouvelles et les états d'esprit plus traditionnels des zones alentour persiste néanmoins encore dans les couples urbains, ce qui rapproche ces derniers bien plus des pôles privilégiés que des autres centres de la hiérarchie.

Moins ambitieuses, réduites à des fonctions de desserte essentiellement régionale, les agglomérations qui forment les centres récréatifs gravitant autour de Mannheim, Strasbourg et Nancy, se détachent nettement des villes du peloton de tête participant au mouvement de polarisation rhénane. Souvent traumatisés par la vigueur des pôles majeurs, ces centres régionaux sont à la fois satisfaits de ne pas subir le gigantisme des grandes concentrations urbaines et inquiets de leur rôle un peu effacé. Ils disposent pourtant d'une gamme presqu'aussi variée d'activités de loisirs, mais celles-ci sont moins attrayantes par suite d'un développement urbain plus réduit. Leurs aérodromes ont un faible prolongement récréatif. Mannheim, quoique dotée d'axes routiers et ferroviaires intéressants, n'a pas de centre-ville suffisamment attractif, malgré sa résidence princière, et reste une ville à forte activité secondaire moins propice au dynamisme dans le domaine des loisirs. Nancy souffre de voies routières insuffisantes et d'un arrière-pays en état de crise économique. Strasbourg, récemment reliée au réseau autoroutier allemand, commence à peine à équiper son secteur en plans d'eau accompagnés d'installations polyvalentes et en réseaux routiers adaptés aux nécessités actuelles ; ses liaisons ferroviaires avec l'Allemagne sont sujettes à caution et les

populations françaises concernées par son influence ne disposent pas d'une aisance financière équivalant celle de l'Allemagne ou de la Suisse du nord.

Mais les sondages effectués dans ces centres régionaux font état d'une satisfaction humaine plus grande que celle enregistrée dans les pôles majeurs. L'esprit plus traditionaliste de leurs habitants diminue les exigences et ralentit les initiatives. Dès qu'un nouveau modèle s'implante, le succès est toutefois assuré, ce qui montre que ces centres offrent des potentialités non négligeables. L'action des groupes de pression animés par des minorités agissantes, réduite fréquemment à des opérations ponctuelles, crée des situations conflictuelles limitées, mais somme toute génératrices de prises de conscience qui accélèrent l'insertion de ces villes dans le nouveau cadre rhénan.

Cette attitude revendicative d'organismes au nombre d'adhérents limité supplée d'ordinaire au contenu récréatif assez pauvre des programmes électoraux locaux. En effet, dans les centres régionaux, à Nancy et à Strasbourg notamment, les responsables des cercles politiques ont négligé pendant longtemps les besoins de loisirs, d'autant plus que les habitants de leurs circonscriptions respectives n'ont pas été fortement sensibilisés à cette question. Les attitudes électorales dans les centres plus importants se sont toutefois révélées très différentes dès 1958/60, parfois même antérieurement, en ce qui concerne l'Allemagne et la Suisse. Le dépouillement des tracts distribués aux électeurs lors des campagnes municipales nous a permis de constater que jusque vers 1965, la part récréative des points mentionnés au programme des municipalités sortantes et des tendances d'opposition des métropoles, conurbations et couples urbains était supérieure d'un tiers environ à

celle des centres régionaux. L'écart s'est atténué progressivement, mais il continue à atteindre encore un cinquième au profit des grands pôles de loisirs. Les villes régionales font ainsi montre de leur faiblesse à travers la géographie électorale.

Leur retard, notamment celui de Strasbourg et de Nancy, constitue cependant dans un autre ordre d'idées une certaine avance. Comme de nombreuses expériences y sont encore possibles, ces agglomérations disposent d'atouts particuliers susceptibles d'être exploités pour un aménagement plus harmonieux des sites et un accueil plus efficace.

C'est d'ailleurs à cause de la relative faiblesse du rayonnement de Strasbourg et de Nancy et d'un certain vide occidental, que l'Est français présente deux exemples de centres semi-autonomes dont on n'aperçoit nulle part l'existence dans les autres régions du périmètre. Saint-Dié et Epinal reflètent la miniaturisation de la polarisation française par rapport à l'Allemagne et à la Suisse rhénanes (264). Insuffisamment reliées aux centres régionaux voisins, ces deux villes dépendent davantage de leur propre vitalité que de l'impulsion des capitales régionales lorraine et alsacienne. Véritables enclaves vosgiennes, elles exercent une fonction polarisante dans les zones ambiantes respectives auxquelles Nancy et Strasbourg s'intéressent jusqu'à présent relativement peu. Colmar est trop faible pour assurer la relève des centres régionaux et le couple Bâle - Mulhouse, à défaut d'axes de communication intéressants, oriente son rayonnement vers d'autres directions. Saint-Dié et Epinal, en attendant le désenclavement du massif vosgien par des liaisons transversales à voies rapides, se contentent d'une expansion récréative limitée, mais forment dès maintenant des

points d'appui utiles à toute politique de mise en valeur touristique vosgienne. Zones à consommation récréative renforcées, disposant d'aires de chalandise non négligeables, de paysages pittoresques, d'une station de cure thermale importante (Vittel) et d'un petit aéroport (Epinal), ces oasis de loisirs représentent de véritables étapes entre Mulhouse, Colmar et Nancy.

L'intérêt des pôles que nous venons de définir, se trouve accentué par les centres-relais placés sous leur dépendance. Ces relais renforcent le rôle d'une métropole, d'une conurbation, d'un couple urbain, d'un centre régional, voire d'un centre semi-autonome. Ils disposent toutefois d'une personnalité propre, exerçant une influence spécifique, distincte de celle de la ville dont ils augmentent le rayonnement (264). Leurs équipements de loisirs et l'animation urbaine mise en place sont suffisamment attractifs pour constituer des pôles récréatifs ou touristiques, mais leur présence à proximité de centres plus actifs améliore les chances de ces derniers, élargit les zones de flux et contribue à relever le niveau quantitatif et qualitatif de la demande, renforçant les aires de consommation autour des principaux pôles d'impulsion.

Aussi les relais sont-ils de grandeur inégale. Lorsque cette fonction échoit à une ville proche d'une métropole, elle peut paraître incompatible avec son dynamisme et ses dimensions. Wiesbaden qui atteint le niveau récréatif de Mannheim, Strasbourg et Nancy, pourrait accomplir la tâche d'un centre régional ; mais sa présence aux côtés de Francfort l'empêche de jouer un rôle autonome ; sa fonction de relais n'en est que plus vivifiante. Bonn, relais du couple métropolitain Cologne - Dusseldorf, dépasse en importance récréative Luxembourg, Metz, Mulhouse, Maestricht ou Aix-la-Chapelle. Cependant, quelque peu "écrasée"

par ses puissances voisines, elle ne dispose pas de la liberté d'action susceptible de lui accorder un impact autonome. Le pôle relativement faible de Trèves n'aurait qu'un intérêt limité s'il était situé dans une autre constellation urbaine. Son association avec Luxembourg, sa situation frontalière, le "vide" allemand alentour et les pulsions du centre multipolaire international animé par Sarrebruck, lui confèrent un rôle particulier.

L'examen de la localisation des principaux relais et de leur poids respectif montre que les métropoles sont généralement dotées de relais particulièrement vigoureux ou nombreux. Au nord, Rotterdam s'appuie surtout sur Eindhoven et Nimègue, Cologne sur Bonn. Francfort dispose de trois relais spécialement efficaces : Wiesbaden d'abord, puis Mayence et Darmstadt. Pour Zurich, une pléiade de petits centres remplacent avantageusement les importants relais dont bénéficient les autres métropoles : Allemagne, Autriche et Liechtenstein soutiennent de leur influence les villes suisses placées sous la dépendance de la métropole helvétique qui prolonge ainsi ses ramifications au-delà de la frontière par une véritable ceinture de cités attractives : Waldshut, Constance, Friedrichshafen, Lindau, Bregenz et Vaduz. Sur son propre territoire national, Zurich est épaulée par Winterthur, Saint-Gall, Schaffhouse, Aarau et Olten. Cette densité la porte au premier rang des pôles rhénans en matière de villes-relais.

Les métropoles ne sont cependant pas seules à s'entourer de relais. Le couple Bâle-Mulhouse tient Fribourg e/B sous sa tutelle, alors que le rôle récréatif et touristique de Fribourg, - de la taille de Bonn, - dépasse largement celui de Mulhouse. Ce couple est d'ailleurs riche en relais, - six au total, - tout comme Stuttgart - Karlsruhe qui en compte huit

La conurbation dominée par Sarrebruck possède également six relais. Les centres régionaux de Mannheim et de Strasbourg ont respectivement cinq et six relais, dont Heidelberg, relais privilégié pour Mannheim. Même le centre semi-autonome d'Epinal dispose d'une ville-relais : Vittel.

La densité en relais ou la vigueur de ceux-ci caractérisent ainsi le rayonnement d'un pôle récréatif important. La partie occidentale du périmètre est donc désavantagée par rapport au territoire situé à l'est d'une ligne allant d'Eindhoven à Bâle et à Zurich. Tandis que les axes de dépendance récréative (figure 32) ont un tracé presque continu depuis la Ruhr jusqu'à Zurich, ils sont compartimentés dans la partie occidentale du périmètre analysé : l'axe Arnhem-Eindhoven est interrompu à la hauteur de la frontière belgo-néerlandaise ; un autre axe relativement court se borne à relier Namur à Aix-la-Chapelle; l'axe suivant ne prend son départ qu'à la hauteur d'Idar-Oberstein ; à la même latitude débute l'axe de Charleville/ Mézières - Saint-Dizier, dont les pôles n'ont qu'une faible envergure ; au sud de Nancy, les axes n'apparaissent plus que sporadiquement.

Au centre du périmètre par contre, un axe transversal s'étend depuis Stuttgart jusqu'à Sarrebruck, où il se dédouble selon deux directions différentes, l'une vers le nord, l'autre vers l'ouest jusque bien au-delà de Verdun, divisant la partie occidentale du périmètre en une région septentrionale plus polarisée et une région méridionale à polarisation diffuse.

La continuité des axes de dépendance récréative est assurée par des relais bivalents, qui gravitent autour de deux pôles voisins. Coblence relie l'axe de Cologne - Dusseldorf

à celui de Francfort ; Heilbronn dépend à la fois de Mannheim et de Stuttgart - Karlsruhe, Freudenstadt autant de Stuttgart-Karlsruhe que de Strasbourg et Kaiserslautern autant de Mannheim que de Sarrebruck ; Colmar est associée à Strasbourg et à Mulhouse ; en Suisse du nord, Olten couple les axes de Zurich et de Bâle.

Ces liens reflètent l'interpénétration progressive des zones de polarisation, grâce à la conjonction du dynamisme des pôles majeurs et des centres intermédiaires particulièrement "personnalisés". Certaines villes suffisamment aptes à assumer une fonction de relais cimentent également conurbations et couples : telles Thionville et Saint-Avold dans le centre multipolaire international animé par Sarrebruck, Metz et Luxembourg : telle Pforzheim dans le couple national Stuttgart - Karlsruhe. Les relais bivalents montrent à quel point les pôles d'entraînement ont besoin de pôles d'accompagnement pour asseoir solidement leur position dans la hiérarchie récréative.

Celle-ci est complétée par des <u>villes-satellites</u> dont l'autonomie est réduite et dont la principale fonction consiste à accentuer l'influence du pôle majeur par des équipements et des manifestations qui à eux seuls ne suffiraient cependant pas à déterminer un relais. La ville-satellite est en effet trop imbriquée dans la vie récréative du pôle d'entraînement pour vivre une existence aussi autonome qu'une ville-relais (264). Nos investigations nous ont permis d'analyser quelques exemples de satellites importants : Offenbach évolue en symbiose avec Francfort, Ludwigshafen avec Mannheim, Kehl avec Strasbourg (figure 32).

Ce n'est pas la moindre originalité d'une étude d'un grand espace que de contribuer à mieux définir les relations

de force et les places respectives des villes. L'analyse des pays rhénans de Zurich à la frontière germano-néerlandaise clarifie un certain nombre d'éléments de classification des pôles récréatifs. L'observation de portions de territoire plus réduites n'a pu fournir qu'une approche du problème (N106). Il convient maintenant de réserver la qualification de métropole aux agglomérations exceptionnellement développées et de regrouper les autres centres d'impulsion majeure en conurbations et couples urbains, d'autant plus qu'ils se sont associés aux métropoles par des liens de dépendance. La notion de métropole reprend par là-même son sens véritable. Le dépouillement complet des matériaux d'enquête disponibles nous a en outre autorisé à préciser davantage la fonction des villes-relais. Des centres classés antérieurement dans la catégorie des satellites, constituent, à la lumière des données statistiques que nous avons eu l'occasion de compléter entre-temps, de véritables relais ; il s'agit notamment des villes françaises de Pont-à-Mousson, Toul, Saverne, Haguenau et Sélestat, ainsi que des villes allemandes de Worms, Spire, Baden-Baden et Waldshut, comme de la ville helvétique de Schaffhouse (N107).

Au même titre, compte tenu du caractère ambigu de l'expression "aires polarisantes", nous distinguons dans la présente étude entre pôles et aires, les premiers animant ou étant susceptibles d'animer les secondes.

Après la présentation d'ensemble de la polarisation, étudions les divers types de pôles de façon plus concrète (N107).

(N106) : cf. Appendice, ("Sources de Documentation") : 264, tome deuxième. Un entretien avec M. E. JUILLARD nous a rendu attentif au classement un peu arbitraire des pôles de développement récréatif dans notre précédente étude (264,II

(N107) : cf. figure 32 et Appendice, Première partie ("Sources de Documentation") : 264, tome deuxième, figure 1.

B) Les types de pôles

1) Les métropoles

Semblables, mais complémentaires, tout en exprimant chacune leur originalité, les métropoles créent une ambiance récréative qui se propage progressivement. Leur personnalité se fait jour à travers le réseau de relais qu'elles aident à se développer autant par leur offre que par leur demande. Centres de décision, de conception et de services rares, elles sont couramment dirigées par des municipalités à dominante socialiste ou socialisante, menant, en liaison avec les groupes privés détenteurs de capitaux immédiatement disponibles, une politique d'expansion de loisirs susceptibles de capter l'intérêt croissant que les populations portent au temps libre.

a) Francfort

La métropole francfortoise, renforcée par les puissants relais de Wiesbaden, de Darmstadt et de Mayence, a déclenché une importante consommation, atteignant un marché récréatif de près de quatre millions d'habitants, grossi notamment par une clientèle de près de 40 000 salariés qui, avec leurs familles, vivent des salaires élevés versés par la firme Adam Opel de Russelsheim, représentant environ un tiers de la population active du Rheingau. 60 000 Américains participent à la vie récréative de la métropole hessoise. Dès le vendredi soir , des milliers de travailleurs étrangers endimanchés arpentent à pied et sillonnent en voiture les rues de Francfort, et consomment allègrement aux points de loisirs populaires.

Une vingtaine de grandes maisons de jeunes du type "Haus der Offenen Tür", 180 clubs de personnes âgées, plus de cinq cents associations de loisirs de nature variée, une cinquantaine de cercles paroissiaux protestants et catholiques

relativement actifs, une trentaine de mouvements politiques de quartiers, 120 ciné-clubs, 25 clubs de théâtre, près de 900 associations sportives offrent un complément aux activités récréatives individuelles et assurent des services collectifs.

Les agences de voyage, particulièrement denses autour de la gare centrale ferroviaire, sont ouvertes le dimanche et reçoivent en moyenne 8 000 personnes par semaine durant les périodes "creuses", environ 20 000 par semaine pendant les mois d'été et presque 13 000 par semaine du 1er au 31 décembre.

L'effort publicitaire de la "Deutsche Bundes-bahn" en faveur des déplacements de week-end s'est soldée entre 1968 et 1972 par une augmentation de plus de 7 % de la clientèle récréative.

Autre atout récréatif, l'aérodrome international de Francfort qui, en-dehors de sa fonction de desserte aérienne pousse son seuil d'accessibilité jusqu'au Bas-Rhin. Il représente aussi pour la région qui l'entoure une attraction dominicale, renforcée par son service "Duty free shop", ainsi que par d'autres boutiques qui offrent un large choix d'articles de tout genre à des prix intéressants : disques, vidéo-cassettes, caméras, postes récepteurs de radio, de télévision, magnétophones, instruments d'optique, bijoux, montres et horloges, parfums et articles cosmétiques, porcelaines "Rosenthal", maroquinerie d'Offenbach, vêtements, confiserie, tabacs, journaux, revues et livres.

Ville de congrès, appuyée sur une publicité de type américain, en association avec Wiesbaden, et, dans une moindre mesure, avec Mayence et Darmstadt, Francfort se situe au premier rang des villes rhénanes allemandes. Elle met à profit les nom

brouses foires qui se déroulent l'année durant à l'intérieur de ses limites, pour accroître le taux de congressistes venus jusque d'Amérique, depuis 1967, la proportion de congressistes a augmenté de près d'un cinquième. La foire du livre, véritable festival, où l'on traite de moins en moins des affaires, puisque les achats ou ventes de droits se préparent auparavant, constitue de plus en plus une manifestation récréative, triplant ou quadruplant le chiffre d'affaires mensuel des principaux points de loisirs concernés.

Les autorités hessoises, - gouvernement du Land et municipalités de Francfort, Wiesbaden et Darmstadt, - ont souvent devancé les besoins en créant des équipement susceptibles d'accroître la demande, que la publicité publique et privée s'est empressée de solliciter par les slogans les plus appropriés. Cela a été notamment le cas des ensembles de loisirs polyvalents, des piscines couvertes, des installations sportives, des parcs de verdure. Le "Deutscher Sportbund" et les associations des amis de la nature ou de protection du paysage sont venus à la rescousse des autorités et des sociétés commerciales, pour inciter les habitants du réseau métropolitain à bénéficier au maximum des nouvelles possibilités offertes.

Dans la même perspective et face à l'exiguïté de son zoo, nettement insuffisant pour les visiteurs qui se pressent à son entrée au moment du week-end ou des jours fériés, Francfort a donné l'impulsion à une vaste opération d'aménagement de réserve animale de type américain, regroupant dans une zone forestière périphérique zèbres, antilopes et autres animaux exotiques, vivant en liberté à l'intérieur du domaine. Cette initiative, coûteuse, a provoqué des remous qui ont mis en cause

le taux élevé d'endettement des communes hessoises particulièrement dépensières, dès qu'il s'agit d'améliorer le cadre de vie. Toutefois, la population s'est révélée en définitive plus satisfaite qu'inquiétée par les mesures prises.

La municipalité francfortoise s'est empressée de lancer aussi dès 1965 une campagne touristique intitulée "Wochenend in Frankfurt" (N 108), pour accueillir toujours davantage de visiteurs en fin de semaine. A cet effet, les touristes ont pu bénéficier d'un tarif combiné relatif à plusieurs activités de loisirs, offert par l'intermédiaire du syndicat d'initiative, de l'agence de voyage ou de l'hôtel d'accueil, accordant une réduction substantielle pour le séjour à l'hôtel, la visite du théâtre et d'autres installations culturelles, ainsi que pour des manifestations et pratiques sportives. Au début, cette sollicitation trop avant-gardiste, n'a pas réussi, les visiteurs préférant conserver leur liberté quotidienne. Par la suite, sans que l'opération ne soit devenue un succès complet, la formule a fini par intéresser maint touriste.

Francfort a acquis progressivement la réputation d'une métropole d'initiative permanente, aux modèles variés et renouvelés, depuis l'équipement des parcs de verdure jusqu'à la conception des loisirs collectifs de quartier, des installations sportives et des piscines couvertes.

L'espace environnant, raccordé à Francfort, par des voies de communication rapides, participe activement à la vie récréative du pôle. La voie ferrée électrifiée relie Wiesbaden à Francfort en une demi-heure. De nombreux cadres supérieurs travaillant à Wiesbaden viennent passer une ou deux soirées par

---

(N108) : "Fin de semaine à Francfort".

semaine dans la métropole. Les circuits d'agrément organisés depuis Wiesbaden, Mayence et Darmstadt englobent pour les deux tiers la ville de Francfort et ses environs immédiats, Offenbach notamment. La ville-relais de Coblence prévoit Francfort et Wiesbaden dans les deux cinquièmes de ses programmes d'excursion. Venant de l'est, le touriste ne va pratiquement pas à Aschaffenbourg sans faire un saut à Francfort.

Cette agglomération a cependant noué aussi des liens très étroits avec ses environs. De nombreux cadres supérieurs et membres des professions libérales exerçant leur activité professionnelle à Francfort ont élu domicile à Wiesbaden. Rares sont les professeurs titulaires de l'Université de la métropole hessoise qui y habitent réellement ; beaucoup d'entre eux ont choisi Wiesbaden comme lieu de résidence principale. La demande récréative de la ville thermale, capitale politique et administrative du Land de Hesse, se trouve ainsi fortement accrue. Les circuits touristiques débutant à Francfort passent pour les quatre cinquièmes par Wiesbaden, pour plus de la moitié par Mayence et Coblence, pour environ 35 % par Darmstadt. Le tramway suburbain joue un rôle touristique appréciable, reliant Francfort au Taunus, "Erholungsgebiet" ("zone de récréation") dominical pour des dizaines de milliers de Francfortois. Des centaines d'autocars font la navette entre Francfort et le Taunus, l'Odenwald ou le Spessart. Le "Grosser Feldberg", éloigné de 50 à 60 minutes de la métropole, exerce une très grande attraction sur l'ensemble des villes hessoises rhénanes. Le Taunus surtout, le Spessart ensuite, sont surchargés de résidences secondaires francfortoises.

Mais ce dynamisme soulève d'importants problèmes. Depuis 1958, les prix d'acquisition de terrains à usage récréatif

commercial à la périphérie de Francfort ont presque décuplé. Le coût d'un terrain destiné à la construction d'une résidence secondaire dans le Taunus a augmenté de plus de huit fois. Les ~~Les~~ prévisions officielles depuis 1955, déjà très larges, se sont avérées insuffisantes. La propension à consommer, entretenue systématiquement, et la densification résidentielle provoquent à présent une saturation des équipements. Elles remettent en cause la politique d'association de l'habitat et des loisirs pratiquée jusqu'ici : zone verte au centre de la nouvelle ville, entourée de terrains de sports, d'ensembles socio-culturels, d'équipements pour personnes âgées, d'écoles, équidistants de tous les quartiers de la ville. Les citadins estiment souvent que les installations récréatives sont trop éloignées de leur logement. De nombreux Francfortois pensent que la distance idéale entre le domicile et le point de loisir public non commercial le plus proche ne devrait pas dépasser quinze à vingt minutes de marche à pied. On remet en question la conception habituelle des dessertes routières. On demande des passages souterrains ou subaériens pour piétons, notamment pour rejoindre les espaces verts, particulièrement recherchés par les personnes âgées et les mamans qui promènent leurs enfants en bas âge. L'animation des quartiers résidentiels laisse à désirer ; durant le week-end, les installations publiques sont fermées ou fonctionnent pour la plupart au ralenti. Les plaintes émanent toutefois presqu'uniquement des habitants des grands ensembles, les quartiers urbains à maison monofamiliale semblant plus satisfaits, quoique moins bien desservis en équipements de loisirs : l'insatisfaction résulte ainsi d'une différenciation psychologique entre deux types de résidents dont les comportements récréatifs se distancent progressivement, les premiers recherchant davantage le loisir collectif sur place, les autres étant plus orientés vers le loisir individuel ou l'évasion à l'extérieur de la ville.

Un peu partout cependant, Francfort et son aire adjacente manquent de place récréative. Cela explique l'importance des flux de plus en plus amples constitués essentiellement par les catégories aisées de la population et le sentiment de frustration des couches modestes, qui exigent une amélioration rapide des conditions matérielles. Ce même sentiment pousse du reste beaucoup de parents à encourager leurs enfants à choisir des professions bien rémunérées. Le loisir pose ainsi de nouveaux problèmes sociaux et accélère la course aux salaires élevés, phénomène bien plus perceptible dans les grandes agglomérations que dans les villes à dimensions réduites.

b) Le couple Dusseldorf - Cologne

Contrairement à Francfort, le couple métropolitain de Dusseldorf - Cologne ne bénéficie pas d'un taux aussi élevé de consommateurs appartenant au secteur d'activité tertiaire que la métropole hessoise. La proportion de personnes exerçant une profession tertiaire, domiciliées dans ce périmètre et dans l'aire contiguë, qui viennent passer une partie de leurs loisirs à Dusseldorf ou à Cologne, est d'un cinquième plus réduite qu'à Francfort. Malgré l'association de deux métropoles aux portes du plus grand bassin industriel de l'Allemagne, la dépense récréative est plus spontanée en pays de Hesse, plus élevée aussi ; la mobilité, moins prononcée dans les métropoles du nord, se développe plus rapidement à Francfort. En effet, le budget mensuel moyen du Francfortois dépasse de 15 Marks environ celui de l'habitant de Dusseldorf et de près de 20 Marks celui de l'habitant de Cologne ; le Francfortois quitte presque deux fois plus son agglomération durant le week-end que son homologue septentrional ; son évasion de fin de semaine est

également de plus longue durée : elle dépasse d'une demi-heure en moyenne l'importance des flux en provenance de Dusseldorf ou de Cologne, ce qui correspond à une différence de 25 à 40 kilomètres, selon la nature des routes ou le moyen de transport utilisé.

Le Francfortois apprécie davantage les loisirs variés et exige des équipements de qualité plus élevée. Ses enfants disposent plus facilement d'un transistor, d'un magnétophone, d'une caméra ou d'un véhicule à moteur : ils vont aussi en moyenne une semaine de plus en vacances que ceux du nord. Les personnes âgées elles-mêmes trouvent à Francfort plus de possibilités de loisirs organisés. Elles s'y plaignent moins de la solitude et de l'abandon qu'à Cologne et Dusseldorf.

Mais ces deux pôles compensent leur relative faiblesse par la supériorité quantitative. Le marché récréatif de Dusseldorf s'adresse à plus de cinq millions de personnes, celui de Cologne à près de quatre millions. Leurs équipements de loisirs, sans être aussi bien répartis qu'à Francfort, sont presqu'aussi nombreux et, dans l'ensemble, autant fréquentés. Dusseldorf enregistre toutefois une légère avance sur Cologne. A Dusseldorf, comme à Francfort, la population se laisse plus volontiers tenter par les loisirs collectifs qu'à Cologne où la recherche du loisir individualisé intéresse un dixième d'adultes et un cinquième de jeunes de plus que dans les deux autres agglomérations.

Si le touriste venant d'une région éloignée est tout spécialement attiré par le large éventail d'équipements offerts par Francfort, - notamment par la foire internationale,

l'aérodrome, le festival, le théâtre, le commerce de luxe, les instituts de beauté et les manifestations sportives (N109), - il recherche surtout à Dusseldorf le boulevard de type parisien, - la Königsallee, - le commerce de luxe (les joailliers et les marchands spécialisés en tapis d'Orient e.a), les instituts de beauté et l'aérodrome, tandis qu'à Cologne ses préférences vont au dôme, au festival, au théâtre, aux manifestations sportives et à l'aérodrome.

Cologne et Dusseldorf se complètent en effet très utilement. Distantes d'un peu plus de 50 kilomètres l'une de l'autre, reliées par l'autoroute et de nombreux trains rapides, renforcées par la ville-relais de Bonn qui n'est séparée de Cologne que d'une trentaine de kilomètres, les deux métropolent vivent en étroite symbiose récréative et touristique. Les quatre cinquièmes des visiteurs allemands de l'une des deux agglomérations se déplacent aussi dans l'agglomération voisine. La plupart des touristes étrangers qui passent par le nord de la vallée du Rhin, rendent visite à Cologne, sans toutefois s'intéresser forcément à Dusseldorf ; à peine trois cinquièmes d'entre eux choisissent à la fois Cologne et Dusseldorf ; un dixième seulement se réserve Dusseldorf de façon exclusive.

Mais Dusseldorf est favorisée par un commerce de luxe plus attrayant, tandis que Cologne sollicite de préférence le tourisme classique. Plus des deux tiers des personnes qui fréquentent les antiquaires de Dusseldorf viennent toutefois également jeter un coup d'oeil dans les boutiques de Cologne, quoique la masse des affaires traitées par le commerce de luxe

---

(N109) : cf. Appendice, Première partie ("Sources de Documentation") : 250 (exposé de la méthode d'investigation utilisée).

dusseldorfois soit plus élevée qu'à Cologne. Le niveau budgétaire récréatif moyen du consommateur de Dusseldorf est de près de 15 % supérieur à celui de Cologne. Les agences de voyages de Dusseldorf accueillent en moyenne un dixième de clients de plus que celles de Cologne. Le prix des terrains destinés aux équipements privés de loisirs à Dusseldorf est en général d'un cinquième supérieur à celui de Cologne. L'animation commerciale de l'aéroport de Dusseldorf dépasse celle de l'aérodrome de Cologne - Bonn.

Cologne l'emporte pourtant comme ville de congrès, de foire et de carnaval. Le Salon International des Sports, du Camping et des Meubles de Jardin organisé par "Spoga Köln" fait périodiquement de cette métropole la capitale récréative du nord de l'Allemagne rhénane. La "Sporthochschule" de Cologne - Mungersdorf qui héberge aussi l'administration du "Deutscher Sportbund" provoque des rencontres internationales et fait de Cologne la capitale sportive de la république fédérale allemande. La vie sportive de Cologne se trouve ainsi renforcée au détriment de Dusseldorf.

A Dusseldorf surtout, à Cologne ensuite, la politique récréative municipale doit tenir compte tout spécialement du besoin de régénération atmosphérique des habitants. A cet effet, d'importants crédits, - plus élevés que ceux de Francfort, - sont prévus pour l'évasion dans les zones à chlorophylle, - bois et forêts, - situés alentour. La "Stadtranderholung" (N110) et la "Fernerholung" (N111) sont systématiquement encouragées : familles nombreuses, enfants, adolescents et, dans une moindre mesure, les personnes âgées disposent d'équipements de week-end et de vacances pris partiellement en charge par les

---

(N110) : récréation urbaine périphérique

(N111) : récréation à longue distance (entre 50 et 100 kilomètres notamment).

budgets municipaux. Des billets à tarif réduit permettent aux intéressés de se déplacer à peu de frais. Des services d'autocars assurent l'essentiel des liaisons ; mais le chemin de fer joue à son tour un rôle croissant ; depuis 1967, il a renforcé sa clientèle récréative d'environ 9 %.

Les circuits touristiques essentiels lancés depuis Dusseldorf et Cologne couvrent à peu de choses près le même espace, s'étendant jusqu'aux villes - relais de Coblence et de Siegen, au sud et à l'est, jusqu'à la frontière néerlandaise à l'ouest et au nord. Dusseldorf assure les trois cinquièmes du trafic, contre deux-cinquièmes réservés à Cologne.

Dans cette constellation, Bonn, ville-relais de Cologne d'abord, de Dusseldorf ensuite, occupe une place de choix. Elle prolonge le rayonnement du couple métropolitain au sud et offre à ce dernier une clientèle complémentaire. Capitale fédérale, siège de nombreuses administrations allemandes et des représentations diplomatiques, ville tertiaire, Bonn, complétée par Bad-Godesberg, dispose d'une proportion élevée d'habitants à pouvoir récréatif développé. Cologne, métropole la plus proche, bénéficie de nombreux flux en provenance de Bonn- Bad Godesberg ; toutes les catégories sociales riches ou aisées s'y rendent en moyenne une fois par mois, soit pour aller voir un spectable, soit pour visiter une exposition, une galerie d'art, soit pour assister à une manifestation sportive, folklorique ou proprement culturelle, soit pour y acquérir un objet de luxe ou un article de loisir, soit encore pour des raisons gastronomiques. Les membres des groupes sociaux moyens effectuent couramment une fois tous les deux mois un déplacement récréatif à Cologne, surtout pour flâner en ville, prendre l'une ou l'autre

consommation dans un café-bar ou un café-concert, ou encore un repas dans un restaurant ; cinéma, manifestations sportives, attractions populaires diverses et achat d'articles de loisirs complètent cette gamme de préoccupations. Les catégories modestes ne suivent cependant que très peu ce mouvement : leurs membres signalent à peine un déplacement tous les huit mois. Par rapport à l'ensemble des migrations récréatives en direction de Cologne, les trois cinquièmes des flux sont assurés par les couches riches ou aisées, plus des trois dixièmes par les groupes moyens et à peine un vingtième par les habitants aux revenus modestes.

A Dusseldorf par contre, les arrivées de Bonnois riches ou aisés sont plus nombreuses ; elles atteignent les deux tiers des flux, contre presqu'un tiers de déplacements dûs aux catégories moyennes et moins de 4 % de courants propres aux habitants à budget modeste. Le poids du pouvoir de consommation élevé apparaît nettement dans les migrations ainsi enregistrées. Les personnes riches ou aisées se déplacent presqu'aussi souvent à Dusseldorf qu'à Cologne, alors que les membres des catégories moyennes vont trois fois plus à Cologne qu'à Dusseldorf et que les Bonnois à revenu faible visitent Dusseldorf une fois tous les dix-huit mois en moyenne.

Mais le complexe commercial de Bonn-Bad Godesberg est avant tout approvisionné en matériel de loisirs par Cologne et Dusseldorf. Le couple métropolitain englobe Bonn de façon permanente dans les circuits touristiques qu'il met en place. L'habitant de Cologne visite en moyenne Bonn et ses environs, - le Siebengebirge notamment, - trois à quatre fois par an, tandis que celui de Dusseldorf se rend deux à trois fois par an dans

la capitale fédérale. Depuis 1960, ces flux se sont amplifiés de 20 à 25 %, contre 40 à 45 % en sens inverse. La liaison autoroutière est déterminante, mais la voie ferrée reprend une certaine importance : en régression de près de 35 % entre 1960 et 1966, elle progresse de 25 % de 1966 à 1971. L'autocar assure à présent 15 % des déplacements. La zone d'influence du couple métropolitain reste cependant caractérisée par une proportion écrasante de courants individuels (80 %), contrairement à celle des métropoles de la Ruhr aux réactions plus collectives.

c) Essen et Dortmund

Essen et Dortmund qui disposent chacune d'un marché récréatif et touristique de trois à quatre millions d'habitants, fortement marquées par des activités professionnelles secondaires, sont en effet les métropoles rhénanes aux comportements les plus communautaires.

Ces deux agglomérations doivent faire face à une demande ouvrière importante, locale et extérieure. Essen reçoit plus de cinq fois par an la visite des deux tiers de la population de la partie occidentale de la Ruhr. Dortmund canalise les flux du bassin oriental et accueille plus de trois fois annuellement les trois cinquièmes environ des habitants de cet espace. En 1971, le monde ouvrier représente 60 à 65 % des consommateurs de chacune des deux villes, ce qui augmente le nombre des personnes à budget moyen dans le total de la demande : les trois quarts de la consommation sont assurés par les groupes à revenus moyens, un cinquième échoit aux catégories aisées ou riches et un vingtième aux ménages à budget modeste. L'évolution depuis 1958 est caractérisée par le renforcement proportion-

nel des catégories de consommateurs à niveau moyen et la diminution du pourcentage de consommateurs modestes : entre 1958 et 1971, le premier groupe s'est accru de plus de 40 %, tandis que le second diminuait de près de 35 %. L'amélioration du pouvoir d'achat a ainsi exercé une pression considérable sur la demande récréative qui a dû faire face en un court laps de temps à une structuration trois fois plus étoffée des équipements de loisirs, publics ou privés. Les courants provoqués par les classes aisées en direction des points de loisirs à niveau élevé d'Essen et de Dortmund, - magasins spécialisés en articles de loisirs coûteux, instituts de beauté, festivals, théâtre, - sont toutefois inférieurs de 25 à 30 % à ceux suscités par Francfort ou Dusseldorf.

L'attitude communautaire des consommateurs pèse sur le choix des installations récréatives. Certes, ce comportement s'est dégradé depuis 1958. Les sorties en famille ou groupes d'affinité ont décliné d'environ deux cinquièmes. Elles atteignent cependant encore près de 45 % de l'ensemble des déplacements. La voie ferrée qui relie en peu de temps des métropoles aux grosses concentrations urbaines toutes proches assure encore un tiers du trafic. Les services d'autocar, très actifs, desservent un cinquième des populations concernées par les migrations de loisirs. A Essen et Dortmund même, la fréquentation des maisons des jeunes et de la culture est d'un tiers plus élevée qu'à Francfort ou à Cologne et d'un cinquième plus importante qu'à Dusseldorf. Les activités proprement populaires y sont aussi plus recherchées : les associations de toute nature prospèrent davantage que dans les autres métropoles allemandes ; elles réussissent mieux qu'ailleurs à organiser des déplacements en nombre, soit durant la fin de semaine, soit pendant les vacances. L'influence des groupements miniers, sidérurgiques et chimiques

apparaît nettement dans ces activités récréatives. La pénurie en animateurs de loisirs n'atteint pas les proportions des métropoles étudiées précédemment.

Le saupoudrage de la demande, assez courant ailleurs, fait place ici à un renforcement des besoins en un certain nombre de points névralgiques, d'autant plus que l'espace est très occupé et relativement coûteux. Depuis 1958, le prix des terrains destinés aux équipements privés de loisirs a augmenté plus qu'à Francfort, Cologne et Dusseldorf ; il a quintuplé aussi bien à Essen qu'à Dortmund. Les municipalités sont plus ouvertes aux sollicitations des quartiers, qui, s'exprimant de manière plus massive, ont une signification particulière sur le plan politique; ces revendications harcèlent littéralement les édiles de la métropole jusqu'à satisfaction,autant en matière d'implantations nouvelles que sur le plan des crédits d'équipement ou de fonctionnement des points de loisir existants. Tout se passe comme si une population à orientation professionnelle surtout secondaire réagissait de façon plus spontanée en faveur de réalisations collectives qu'une agglomération à dominante tertiaire, dont le développement individualiste provoquerait davantage de fluidité et de dispersion.

Aussi les loisirs périphériques prennent-ils une ampleur que les autres métropoles ignorent. Durant le week-end printanier et estival, un tiers environ des habitants se retrouvent aux abords immédiats des agglomérations, surpeuplant les esapces verts pendant les journées ensoleillées à moins de trente kilomètres du centre-ville. Les transports urbains et suburbains tiennent une place primordiale dans ces flux dominicaux. Un quart des citadins empruntent les lignes publiques ; la proportion des jeunes ou des personnes du troisième âge s'élève à près de la moitié du nombre global des usagers.

Les jardins ouvriers, témoins de la vitalité du secteur d'activité secondaire, recherchés par un vingtième de la population manuelle, donnent au paysage périphérique un cachet particulier. A travers une action collective en faveur de leur extension, se manifeste une certaine volonté de vie récréative individuelle ou familiale. Les programmes électoraux en font mention et les municipalités ne peuvent se dérober aux exigences maintenues dans ce domaine.

La presse écrite ou orale et la publicité reflètent ces préoccupations de nature sociale. Alors que dans les autres métropoles elles insistent davantage sur le loisir personnel, le fait collectif l'emporte ici, quoique dans une moindre mesure qu'il y a dix ans. Les agences de voyage participent activement à ce mouvement : un tiers de leurs activités sont orientées vers des déplacements de groupes. Les bureaux de planification municipale et régionale, publics ou privés, sont très préoccupés des comportements collectifs, notamment à Essen qui occupe dans cette perspective le premier rang parmi les métropoles rhénanes.

La rareté des zones à chlorophylle, la pollution intense, le caractère aigü des autres nuisances, ont poussé Essen et Dortmund à être de véritables pionniers de l'environnement. Ces centres ont une avance de presque dix ans dans la lutte en faveur d'un environnement susceptible de rétablir un certain équilibre entre les nécessités de l'industralisation et les impératifs humains. Ils ont réalisé durant la décennie écoulée le maximum d'espaces verts et de réglementation contre les méfaits de la civilisation industrielle. L'action syndicale ouvrière, dirigée par le "Deutscher Gewerkschaftsbund" (DGB), influence les

décisions, de concert avec les municipalités et le patronat qui profite de l'occasion pour faire porter aux pouvoirs publics une part considérable des charges entraînées par la protection du paysage et de la vie humaine. Les instituts de recherche universitaires et industriels qui ont permis à Essen et Dortmund de mieux prendre conscience des problèmes posés par l'environnement, déploient une activité inégalée dans les autres métropoles rhénanes. Parmi les questions récréatives soulevées dans ces agglomérations entre 1966 et 1972, l'environnement fait l'objet de deux cinquièmes des interventions.

Les deux métropoles ne peuvent toutefois pas courir la totalité des besoins récréatifs à l'intérieur du périmètre environnant. Pendant la bonne saison, plus d'un quart des habitants quittent chaque semaine, parfois dès le vendredi soir, l'atmosphère urbaine pour se régénérer à plus de trente kilomètres dans une "Erholungslandschaft" (N112) au nord et au sud de la Ruhr, à l'est aussi en ce qui concerne Dortmund. Malgré un accroissement de 25 % des centres d'accueil à vocation sociale, depuis 1964, le clivage sociologique est particulièrement prononcé. Sur l'ensemble des migrants, la moitié comprend les catégories aisées ou riches de la population, deux cinquièmes les couches moyennes et un dixième seulement les groupes modestes, ces derniers bénéficient exclusivement d'équipements collectifs aménagés par les entreprises, les associations et les municipalités. Les axes routiers nord-sud souffrent d'un encombrement important et réduisent les potentialités d'évasion. En hiver, les mêmes axes provoquent des flux en sens inverse, atteignant 60 kilomètres de longueur. En décembre et janvier, la consommation récréative métropolitaine se trouve augmentée de près de 20 %.

(N112) : paysage récréatif

Mais à Essen et Dortmund, quoique surtout intéressées par le tourisme de passage, ont pu accroître leur attractivité en développant le tourisme technique : par rapport à la période de 1958 à 1966, le nombre de visiteurs désireux de mieux connaître les grosses entreprises qui y ont établi leur siège, a augmenté de 30 à 40 % de 1967 à 1971. Les écoles élémentaires et secondaires, ainsi que les instituts d'enseignement supérieur renforcent ce mouvement, à l'occasion d'excursions étalées sur toute l'année scolaire. De nombreux autobus transportant des retraités en promenade grossissent les effectifs touristiques. Les flux partent de Bonn, puis la Westphalie et la zone frontalière hollandaise. Ils se sont accrus de 20 à 25 % depuis 1966.

Contrairement aux métropoles de Francfort, Dusseldorf et Cologne, Essen et Dortmund ne disposent pas de véritables relais, l'enchevêtrement propre à la zone urbaine de la Ruhr provoquant des comportements spécifiques. Le centre multipolaire qui entoure ces agglomérations (N113) évolue selon une dynamique assez indépendante des métropoles, les ressemblance l'emportant sur les éléments de différenciation.

d) Le rayonnement de Rotterdam et Amsterdam

A l'extrémité septentrionale de l'espace couvert par notre étude, les métropoles de Rotterdam et d'Amsterdam marquent indirectement leur présence par l'intermédiaire de leurs villes-relais. L'influence de Rotterdam est prolongée par Nimègue et Arnhem/Eindhoven qui ajoute à son propre rayonnement, déjà renforcée par Rotterdam, celui d'Amsterdam. Chacun de ces relais est vivifié par les métropoles hollandaises voisines, tant en ce qui concerne les flux que pour ce qui est des investissements privés

---

(N113) : nous analyserons ce centre multipolaire dans le même chapitre, sous II B 2a.

ou du niveau récréatif général. Inversement, les villes-relais, attractives à la fois sur le plan national et sur le plan interfrontalier, servent souvent d'étape aux courants qui s'orientent vers Rotterdam ou Amsterdam. Bien plus, en été comme en hiver, elles organisent de nombreux circuits routiers, ainsi que des voyages ferroviaires groupés en direction de ces deux dernières villes. L'autoroute reliant la Ruhr à Amsterdam et Rotterdam passe par Arnhem, elle-même raccordée à Nimègue par un tronçon autoroutier ; l'autoroute qui va de Duisbourg à Rotterdam, dessert Eindhoven.

Depuis 1960, les liens métropolitains avec les relais se sont fortifiés substantiellement. Arnhem bénéficie d'une augmentation d'environ 35 % de flux de fin de semaine en provenance d'Amsterdam et de près de 30 % de courants partant de Rotterdam. Le nombre de weekendiens originaires de Rotterdam reçus par Nimègue s'est accru de plus de 25 %, celui d'Eindhoven d'environ 40 %. En-dehors des espaces verts entourant les villes-relais, les migrants recherchent les plans d'eau, y possèdent fréquemment des embarcations, disposent de résidences secondaires aux alentours, aiment se détendre dans des centres urbains moins gigantesques qui offrent par ailleurs de nombreuses fêtes locales, des concours folkloriques, ainsi que des manifestations artistiques variées. Les groupes sociaux sont plus mélangés que dans la Ruhr et l'automobile occupe une place plus importante au détriment du chemin de fer qui n'assure que 15 % du trafic. Les services d'autocars touristiques ont intensifié de plus de 40 % leurs circuits depuis 1960. Certains d'entre eux quittent à présent la métropole pour la totalité du week-end.

En sens opposé, les liaisons entre les villes-relais et les métropoles ont également connu une amélioration certaine depuis 1960. Depuis Arnhem, les déplacements récréatifs vers Amsterdam en voiture individuelle, en autocar ou en chemin de fer, connaissent une vogue particulière ; ils ont dépassé un accroissement de plus de 50 %, contre près de 40 % en faveur de Rotterdam. Nimègue et Eindhoven enregistrent une augmentation de 45 à 55 % des flux en direction de Rotterdam.

Les villes-relais servent de catalyseurs aux campagnes environnantes qui participent activement au mouvement, en été comme en hiver. Plus des deux tiers des agriculteurs et maraîchers se rendent au moins quatre fois par an dans les zones occidentales des Pays-Bas, n'hésitant pas à visiter le bord de mer et les exploitations agricoles modèles qui jalonnent le parcours. Cette mobilité agricole ne trouve son égale qu'en Suisse et reflète une transformation profonde des mentalités depuis 1960. Elle a en effet augmenté de plus de 80 % jusqu'en 1971, activée par la forte publicité touristique concentrée dans les métropoles et répercutée par les villes-relais.

c) Zurich

A l'autre extrémité de l'espace rhénan, l'impact de Zurich ressemble davantage à celui de Rotterdam, Amsterdam et Francfort qu'aux métropoles des zones allemandes dominées par l'activité industrielle.

L'agglomération zurichoise, malgré sa population plus réduite que celle des métropoles précédentes, malgré la faiblesse démographique relative de ses villes-relais, est privilégiée par son cadre naturel, à la fois centre d'attraction

international et point de départ de très nombreux circuits touristiques. Métropole au bord d'un lac riche en histoire et en curiosités, placée au contact de frontières politiques génératrices de flux récréatifs et touristiques, importants grâce à des paysages très pittoresques, située à proximité du massif alpin, Zurich a encore amélioré sa position par une activité économique remarquable, offrant tous les services tertiaires au niveau le plus élevé. Aussi son marché récréatif et touristique dépasse-t-il celui des autres métropoles de notre périmètre avec environ six millions de consommateurs par an, dont plus de trois millions et demi d'étrangers qui pour les 3/4 ou presque sont des touristes et week-endiens venus des pays limitrophes.

Zurich est une métropole où l'on dépense plus facilement que dans les autres villes rhénanes. Le budget mensuel moyen du Zurichois dépasse de 5 à 6 FS celui du Francfortois qui est déjà plus élevé que partout ailleurs. Le Zurichois quitte trois fois plus sa ville en fin de semaine que les habitants des autres métropoles en été comme en hiver. Le visiteur domicilié dans l'aire métropolitaine contiguë se déplace également plus souvent, deux fois plus en moyenne, en direction de cette capitale récréative que ses homologues se rendant dans les aires similaires du périmètre étudié. En dépit d'un réseau routier souvent étriqué et surchargé, l'attractivité de Zurich suffit souvent pour balayer les réticences initiales des automobilistes. Elle a également raison des difficultés douanières qui provoquent pendant la bonne saison de nombreux embouteillages. Mais ces inconvénients diminuent néanmoins l'ampleur potentielle des flux d'origine extérieure au-delà de soixante kilomètres ; ces courants sont d'un cinquième plus réduits que ceux des autres métropoles.

Compte tenu de la qualité et de la variété des services offerts, Zurich bénéficie d'un taux élevé de consommateurs appartenant aux catégories sociales riches ou aisées : 40 % environ de sa clientèle récréative et touristique appartiennent à ce milieu. Son aéroport de taille internationale contribue à stimuler la demande en loisirs, en articles et en services récréatifs de qualité supérieure. Les commerces de luxe y prospèrent davantage encore qu'à Francfort et à Dusseldorf. Quelques comparaisons faites dans le secteur des bijoux, des tapis d'Orient et des instituts de beauté, montrent qu'à Zurich, le chiffre d'affaires réalisé dépasse de 30 à 35 % celui de Francfort et de Dusseldorf.

Spectacles coûteux, festivals et grandes manifestations sportives, y ont plus de succès qu'à Francfort. La vocation de Francfort comme ville-foire reste toutefois incontestée.

Les agences de voyage de type international accueillent un cinquième de personnes de plus que celles de Francfort et répondent à un nombre plus important de correspondants : le volume du courrier postal de Zurich est de 40 % supérieur à celui de Francfort et de 75 % plus important que celui de Dusseldorf. Les agences zurichoises ordinaires reçoivent également davantage de personnes que celles de Francfort : elles renseignent en moyenne 13 000 visiteurs par semaine durant les périodes les moins encombrées, 27 000 par semaine pendant les mois d'été et environ 21 000 par semaine du 1er au 31 décembre.

Illustration 9

L'ESPACE VERT AMENAGE DE BUCHEGG/ZURICH
- CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS AVEC TERRAIN DE JEUX " ROBINSON

La Fondation "Pro Juventute", dont le siège est à Zurich, joue un rôle d'avant-garde dans les pays rhénans, dès l lendemain de la seconde guerre mondiale, en matière d'aménagement d'espaces verts à équipements polyvalents de loisirs.

Plan extrait de "Grünanlage Buchegg, Zürich", Ed. Pro Juventute, Zurich, 1957.

GRÜNANLAGE BUCHEGG ZÜRICH

GEMEINSCHAFTSZENTRUM MIT ROBINSONSPIELPLATZ

NACH DEN PÄDAGOGISCHEN RICHTLINIEN VON PRO JUVENTUTE

PROJEKT 1:1500

STADT ZÜRICH GRÜNANLAGE: P. ZBINDEN, GARTENARCHITEKT BSG
GEMEINSCHAFTSZENTRUM : HOCHBAUAMT
ARCHITEKTEN LITZ + SCHWARZ, DIPL. ARCH. NEUMARKT 17

10 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100

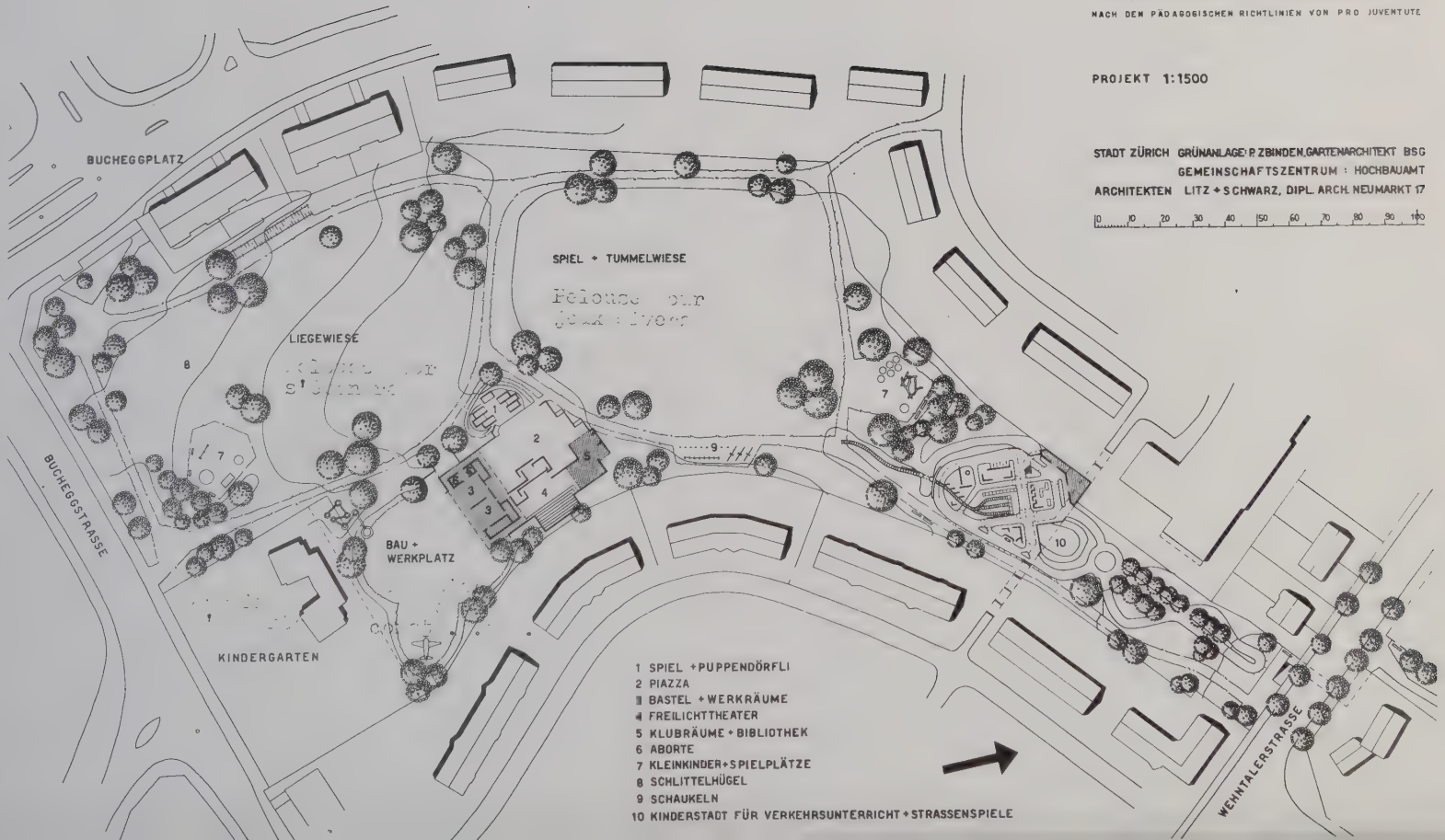

Illustration 9

1. : Village de jeux et de marionnettes
2. : Piazza
3. : Atelier de bricolage et de travaux manuels
4. : Théâtre de plein air
5. : Club et bibliothèque
6. : Toilettes
7. : Placettes de jeux pour enfants en bas âge
8. : Montagnette de luge
9. : Balançoires
10. : Ville pour enfants
(initiation au code de la route et aux jeux de rue)

Zurich apparaît aussi comme la métropole qui assure le meilleur équilibre entre les loisirs individuels et les loisirs collectifs. Les associations de loisirs zurichoises, d'un dixième plus nombreuses qu'à Francfort, sont aussi plus variées et dépassent souvent en nombre d'adhérents celles de Francfort, Elles organisent presqu'un cinquième de manifestations publiques de plus que celles de Francfort, notamment dans les quartiers résidentiels dans lesquels les activités communautaires sont très développées, quoique dans une proportion bien moindre qu'en 1960, (N114). La jonction entre ces associations et les institutions de loisirs qui favorisent la récréation des non-engagés est très avancée. Un organisme reconnu d'intérêt public, dont le siège confédéral se situe à Zurich, "Pro Juventute" (N115), contribue activement à cet équilibre, non sans heurts, certes, mais avec un succès croissant. Les équipements polyvalents (Illustration 8), dont "Pro Juventute" dote progressivement les quartiers urbains et périurbains, sont largement ouverts aux mouvements et aux particuliers ; jeunes et adultes, organisés ou inorganisés fréquentent ces installations sans discrimination aucune. Une place croissante est faite aux personnes âgées qui acceptent d'y venir en grand nombre. Zurich occupe le premier rang parmi les métropoles rhénanes en ce qui concerne la participation des non organisés aux activités offertes par les réalisations polyvalentes de loisirs. Celles-ci sont fréquentées par près de 40% de la population à un moment ou un autre de l'année : 30% des jeunes y exercent une activité récréative. Aussi les situations conflictuelles apparaissent-elles moins aiguës à Zurich qu'ailleurs. Cependant, paradoxalement, certaines tensions résultent de l'intensification des installations de loisirs : les terrains de jeux de types "Robinson" provoquent souvent, au moment de leur implantation, de véhémentes colères en milieu bourgeois, ce dernier craignant l'excès de bruit et l'enlaidissement du paysage urbain ; les

---

N 114 : La régression de ces manifestations atteint jusqu'à 30% dans les quartiers résidentiels les moins anciens

N 115 : Le choix de Zurich comme siège confédéral est significatif du rôle joué par cette ville.

jeunes sont en effet invités à donner libre cours à leur esprit de créativité sur l'espace public qui leur est réservé. Le dialogue entre les parties intéressées, encouragé par la municipalité, finit par aboutir à des solutions de cohabitation, dont presque chacun se félicite ultérieurement.

Zurich dispose aujourd'hui d'un réseau de points de loisirs publics et privés supérieur de 10 à 15 % à celui de Francfort. Les trois cinquièmes de sa population participent au moins une fois par an à une sortie collective, soit dans les secteurs périphériques de l'agglomération, soit dans des zones plus éloignées. La ville accueille également, grâce à sa position privilégiée, le maximum de groupes originaires de l'espace rhénan (N116), dépassant de 20 à 25 % les villes de Francfort et de Cologne, de 30 % environ Dusseldorf et de plus de 45 % les métropoles de la Ruhr.

Chemin de fer et autobus jouent un plus grand rôle à Zurich que dans les autres métropoles (10 à 25 % d'écart), d'abord, parce que les voies autoroutières sont moins importantes dans le nord de la Suisse, ensuite parce que les voyages en groupes ne sont attractifs que lorsque le but choisi présente un intérêt exceptionnel. Dans le cas contraire, la voiture automobile est préférée au moyen de transport en commun parce qu'elle laisse aux particuliers le choix d'un itinéraire plus approprié aux goûts individuels. Zurich confirme toutefois une caractéristique propre à toutes les métropoles rhénanes : centre de gros noeuds ferroviaires, elle facilite, comme ses collègues, l'acheminement des voyageurs domiciliés le long des lignes directes.

(N116) : les seuls que nous ayons pu détecter par nos sondages

Zurich connaît cependant aussi des problèmes proportionnels à ses dimensions métropolitaines. Les surfaces pour équipements récréatifs deviennent rares et chères. Le prix du terrain destiné à l'implantation privée s'est vu multiplié par vingt depuis 1960. La dispersion résidentielle rend la planification urbaine difficile et onéreuse. Durant la saison estivale, le déficit en chambres d'hôtels s'élève à un cinquième de la demande exprimée en 1971, ce qui oblige les centres d'accueil du syndicat d'initiative et les agences de voyage à faire appel à l'ensemble des potentialités périphériques. Ces organismes ont alors recours aux hôtels et aux chambres louées par des particulier dans un rayon de 25 kilomètres autour de la ville. Le déficit de Zurich équivaut à celui de la ville de Cannes, du 15 juillet au 15 août 1971 (N117). Dans les autres métropoles rhénanes, cette insuffisance de l'équipement hôtelier ne dépasse pas 10 %, alors que la proportion des chambres d'hôtel zurichoises est de plus de 60 % supérieure à celle de Francfort, de Cologne ou de Dusseldorf.

Des insuffisances analogues existent dans l'hébergement à caractère social : auberges de jeunesse, foyers d'accueil pour jeunes, privés ou publics, campings. En été, la saturation de ces installations est telle que deux tiers seulement des migrants trouvant une place à Zurich ou dans la zone périurbaine. Dans les autres métropoles par contre, la pénurie n'excède pas 5 % des moyens d'hébergement disponibles.

Pour conserver à l'agglomération zurichoise son caractère touristique et récréatif, les responsables cantonaux et municipaux s'emploient depuis plus de dix ans à lutter contre les nuisances, surtout contre la pollution des eaux et de l'air :

(N117) : nous avons exploité à cet effet, en avril 1972, les données statistiques du syndicat d'initiative de Cannes

limitation des déchets qui envahissent le lac, création d'espaces verts. Si la superficie de ces derniers a augmenté d'un dizième depuis 1958, l'accroissement considérable des bateaux à moteur a accéléré la pollution des plans d'eau ; en ce qui concerne ceux-ci, le problème reste donc entier.

Une lutte assez vigoureuse a été menée également, au cours de la décennie écoulée, contre l'appropriation privée des rives du lac, notamment par les propriétaires de bateaux à moteur ou de voiliers et par les sociétés de location d'emplacements réservés. Plusieurs associations reconnues d'utilité publique offrent à présent à leurs adhérents au budget modeste la possibilité de pratiquer des sports nautiques, sans être obligés d'acheter ou de louer leur place à des prix exorbitants. Mais l'espace réservé à ces initiatives sociales se réduit à un cinquième à peine de la surface disponible.

La densité récréative métropolitaine est prolongée par une aire d'influence très dense, elle aussi, en points de loisirs très diversifiés. Les principales villes-relais assurent à Zurich un complément extraordinaire de vitalité. Si Winterthur et Aarau dépendent plus de Zurich que de leur propre importance, elles réussissent à conserver leur autonomie en organisant des circuits touristiques qui ne passent pas forcément par Zurich, en recevant des visiteurs qui ne s'y rendent pas .. en aménageant des fêtes et spectacles qui ne sont pas essentiellement tributaires du public zurichois ; à certains égards, elles permettent aux migrants d'éviter la grande ville et de jouir de leurs loisirs de préférence à l'écart d'une concentration récréative trop puissante. Mais l'essentiel de la publicité de ces villes est orchestré depuis Zurich et les investissements privés zurichois sont nombreux : location de maison-

nettes, acquisition de terrains pour le camping ou le caravaning. Les circuits touristiques en provenance de la métropole s'y arrêtent constamment, les Zurichois y pique-niquent, y déjeunent ou dînent et participent aux réjouissances locales.

Olten par contre, tout en prolongeant l'influence de Zurich, répercute aussi celle de Bâle, parvenant ainsi à une aisance que seule l'influence conjuguée des deux grands centres permet d'expliquer.

A l'est, Vaduz, particulièrement attractive parce que capitale de la principauté du Liechtenstein, située en outre dans une région riche en tracés frontaliers, ne bénéficierait pas de flux aussi massifs sans la proximité de Zurich : plus des trois cinquièmes des visiteurs de cette métropole font un moment ou l'autre, un crochet par Vaduz, souvent même en hiver.

Au nord une pléiade de villes-relais, groupées autour du Lac de Constance ou localisées le long de la route rhénane qui dessert celui-ci, profitent de la proximité de Zurich et font participer cette dernière à leur propre dynamisme. Six parmi les sept villes sont en outre des cités frontalières, assurant par leurs activités multiples et différenciées des fonctions touristiques et récréatives hors de proportion avec leur population : Schaffhouse en Suisse, Waldshut, Constance, Friedrichshafen et Lindau en Allemagne, Bregenz en Autriche, attirent tant de migrants que leurs rues et leurs points de loisirs sont littéralement engorgés durant la bonne saison. Saint-Gall, un peu plus en retrait, accentue de son côté le rayonnement zurichois en direction de Bregenz et de Lindau.

Sites pittoresques, curiosités historiques, musées, restaurants gastronomiques, équipements nautiques, terrains de golf et pistes d'équitation constituent d'importants atouts. Fêtes locales, festivals et manifestations sportives y alternent pendant toute l'année. En été, les capacités d'hébergement hôtelier et social sont dépassées par la demande, de près d'un cinquième. Chacune de ces villes est en relation étroite avec Zurich, par des circuits touristiques, par des flux individuels de fin de semaine et de vacances. Zurich y est présente par un effort de publicité tel qu'une part appréciable des annonces dans la presse écrite et des prospectus distribués par les syndicats d'initiative ou les agences de voyage, se trouve financée par elle. A certains moments de l'année, presqu'un tiers du volume des pages publicitaires et des affiches émane d'organismes touristiques ou récréatifs de la métropole, malgré les très nombreuses sollicitations propres au pourtour urbain du Lac de Constance. Si ces villes-relais sont fréquemment des buts d' excursion dominicale, elles constituent pour plus d'un quart des visiteurs une étape en direction de Zurich, malgré la distance et des routes souvent incommodes, parce que surchargées. A ce niveau, Zurich apparaît comme la métropole rhénane la plus captivante de notre périmètre.

2) Les conurbations régionales

Le centre multipolaire national de la Ruhr et du groupe de villes méridionales adjacentes, les centres multipolaires internationaux de Sarrebruck - Metz - Luxembourg et de Liège - Maestricht - Aix-la-Chapelle, sont des conurbations orientées vers des activités fondamentalement secondaires. Les industries extractives, renforcées par de nombreuses entreprises de transformation, marquent deux des trois centres, - Ruhr et

Sarre - Lorraine - Luxembourg, - alors que les industries métallurgiques et chimiques dominent la conurbation de Liège - Maestricht - Aix-la-Chapelle.

La vie récréative reflète à maint égard l'importance de ces branches économiques qui contribuent au développement d'une consommation massive à forte teinte ouvrière. De nombreuses associations issues du milieu industriel, fréquemment suscitées par celui-ci, marquent de leur empreinte les loisirs des conurbations. La proportion des loisirs à caractère collectif s'en trouve renforcée, dépassant d'un cinquième environ celle des métropoles.

a) Un centre multipolaire national : la Ruhr et les villes adjacentes

Animant un marché de plus de cinq millions d'habitants, la région urbaine de Rhénanie-Westphalie, tout en s'appuyant sur le réseau métropolitain, évolue de façon assez autonome. Elle est en mesure d'assurer à ses habitants l'essentiel des loisirs dont ils expriment le besoin ; elle organise ou encourage des flux à but champêtre, n'attirant que faiblement la population de l'aire contiguë. Quelques agglomérations polarisent ces mouvements, distincts des courants métropolitains. Dans la partie septentrionale, Duisbourg, offre un marché de 600 000 personnes, Oberhausen et Gelsenkirchen déterminent chacune la vie récréative d'environ 400 000 personnes. Dans la partie méridionale, les pôles exercent un rayonnement légèrement plus élevé : le complexe Wuppertal-Solingen représente un marché dépassant le million d'habitants : Krefeld, Mönchen-gladbach, Bochum comme Hagen comportent chacune un marché

de 500 000 personnes environ. Le pouvoir d'attraction de ces villes se limite d'habitude à la population des cités immédiatement environnantes. Celles-ci participent toutefois très fréquemment à la vie récréative de deux pôles de la conurbation, recherchant les services de niveau élevé de préférence dans l'une des métropoles les plus proches. Certaines agglomérations de moindre envergure servent de lien entre les divers éléments de la conurbation : Recklinghausen, par exemple, est un centre de rencontre pour les populations ouvrières et les cadres industriels : son théâtre, créé par le "Deutscher Gewerkschafts-bund", présente des spectacles de tout niveau ; il attire chaque année des milliers de visiteurs qui viennent en voitures automobiles et en autocars, ainsi que par trains spéciaux, de tous les points du land de Rhénanie-Westphalie et particulièrement de la région urbaine.

La conurbation se démarque socialement des métropoles qui desservent en priorité les couches aisées et riches de la population, alors que le centre multipolaire répond davantage à la demande des catégories moyennes et modestes ; ces dernières y consomment plus des quatre cinquièmes des loisirs offerts.

Les salles de cinéma sont mieux fréquentées que dans les métropoles ; les bars, les restaurants donnent lieu à plus de rencontres collectives qu'ailleurs. Les fêtes organisées par les associations de loisirs des entreprises industrielles et des quartiers résidentiels rassemblent encore des jeunes et des adultes en nombre important. Le rôle des équipements publics de loisirs se trouve renforcé par une participa-

tion assez massive des habitants aux différentes activités proposées. Aussi la pression de la population en vue de l'amélioration quantitative et qualitative des installations récréatives est-elle relativement élevée. Les villes de la zone méridionale et les nouvelles cités du nord ont bénéficié, depuis 1960, de nombreuses innovations : elles présentent un agrément réel, disposent d'espaces vertsvariés, de piscines, de maisons des jeunes, de terrains de sports répartis dans beaucoup de quartiers populeux, favorisant la consommation locale et réduisant les flux dominicaux de longue distance.

Mais à l'instar des métropoles voisines, chaque ville de plus de 100 000 habitants dispose dans les zones vertes de la périphérie, de centres de repos gérés soit par les associations municipales, soit par les comités d'entreprise. Les flux de moins de 50 kilomètres l'emportent, à raison de 70 à 80 % du mouvement global. La conurbation vit ainsi selon un rythme récréatif particulier, quelque peu repliée sur elle-même et les aires rurales adjacentes. Des signes d'éclatement se précisent cependant, surtout depuis 1964/65. La mobilité plus accentuée joue en faveur des métropoles, des parcs naturels les plus proches et des secteurs frontaliers.

b) Les centres multipolaires internationaux

Campés sur des secteurs frontaliers multinationaux, les centres multipolaires de Sarrebruck - Metz - Luxembourg et de Liège - Maestricht - Aix-la-Chapelle, exercent un rayonnement spatial plus vaste que la conurbation précédente, quoique leur marché récréatif soit moins massif : le premier ne dépasse pas deux millions et demi de personnes, le second atteint à peine deux millions de rhénans.

b_1) Sarrebruck - Metz - Luxembourg

Quoique dominé par une demande d'origine industrielle, ce centre multipolaire dispose d'une clientèle plus variée que celle de la conurbation de la Ruhr. Les types d'activité professionnelle comportent moins de travailleurs ; si dans les grands centres industriels, la consommation collective occupe encore une place importante par suite du développement de nombreuses associations de loisirs, la part prise par le loisir individuel dépasse de près d'un quart celle qui est d'usage dans la région urbaine de Rhénanie - Westphalie.

Contrairement à celle-ci, le complexe mosellan, appuyé sur trois pôles majeurs, - Sarrebruck, Metz et Luxembourg, - présente des éléments de différenciation très prononcés. Le visiteur se rend à Sarrebruck pour y bénéficier des services de niveau élevé, la capitale sarroise apparaissant ici comme la remplaçante d'une métropole, les véritables centres métropolitains étant trop éloignés. Aéroport, agences de voyage de type international, magasins spécialisés en articles de loisirs, joailliers, commerces de tapis d'Orient, grandes librairies, instituts de beauté, manifestations sportives ou artistiques, foires, restaurants exotiques, renforcent l'attractivité de cette agglomération. Lieu de rencontre multinational, celle-ci accueille plusieurs fois par an tous les habitants appartenant aux catégories riches, aisées ou moyennes de la conurbation. Luxembourg par contre est davantage recherchée pour sa situation pittoresque, son parc qui tranchent avec le site peu attractif de Sarrebruck et qui accentuent par là-même sa polarisation. Rares sont les familles aisées ou moyennes du complexe urbain qui ne se rendent pas chaque année, une ou plusieurs fois, dans la capitale

du Grand-Duché. On sait y apprécier également les services rares qui s'y sont développés, favorisés par une clientèle "européenne" que l'administration de la C.E.C.A. d'abord, du Parlement Européen ensuite, a suscitée. Metz qui, grâce à cette constellation favorable, a fourni un effort d'équipement intéressant dès avant 1960, ne peut guère rivaliser avec les deux pôles voisins. Mais elle profite d'une situation privilégiée, par son cachet "provincial", son taux de change favorable aux Allemands et aux Luxembourgeois, son bilinguisme, son encombrement moins accusé que celui des autres pôles, ses monuments historiques, sa foire et ses manifestations culturelles.

Ainsi, la complémentarité renforce la mobilité et augmente la consommation de façon constante depuis 1958. Si l'habitant de Sarrebruck et celui de Luxembourg fréquentent deux à trois fois plus la partie française de la conurbation, la population de celle-ci est devenue incomparablement plus fluide depuis 1964/66. Ce secteur français reste toutefois en retrait par une moindre propension à consommer, due à un niveau de vie moyen plus réduit que celui de la Sarre et du Luxembourg.

Près des deux tiers des circuits internationaux organisés depuis l'un des trois pôles par les services d'autocars touristiques, englobent à présent l'essentiel de la conurbation et passent régulièrement par les pôles complémentaires. Depuis 1969, les circuits destinés aux déplacements des personnes du troisième âge sont venus renforcer ces flux dans une proportion de plus de 10 %. Les circuits scolaires connaissent une nouvelle vogue depuis 1967/68 et s'insèrent activement dans ce mouvement multipolaire, à concurrence de 10 à 15 %.

Les publicités réciproques s'amplifient depuis 1965/66. Si Sarrebruck domine par ses annonces et ses affiches, Luxembourg et Metz commencent à combler leur retard. Depuis 1966/67, la part publicitaire de Sarrebruck n'a augmenté que de 10 % environ, alors que celle du Luxembourg s'est accrue de presque 20 % et celle de Metz d'un peu plus de 15 %.

Les agences de voyage accueillent de plus en plus de visiteurs domiciliés dans les secteurs frontaliers voisins. Depuis 1968, les agences de Sarrebruck ont enregistré 15 à 20 % de Messins et de Luxembourgeois de plus que durant la période précédente ; celles de Luxembourg ont connu un renfort de près de 15 % en provenance de Sarrebruck et de Metz, celles de Metz un accroissement d'environ 10 % en provenance de Sarrebruck et de Luxembourg.

Les dancings contribuent également à l'internationalisation de la clientèle. De 1968 à 1971, l'augmentation de leurs usagers étrangers à Sarrebruck, Luxembourg et Metz, s'élève respectivement à environ 18, 15 et 13 %.

Les relais essentiels constitués par Pirmasens, Kaiserslautern, Sarreguemines, Saint-Avold, Thionville et Verdun propagent le rayonnement que le couple multinational Luxembourg-Trèves prolonge au nord (N118). Mais les flux hebdomadaires en provenance de l'extrémité septentrionale du Grand-Duché, d'Idar-Oberstein, de Bastogne et d'Arlon sont encore assez denses. Environ 30 % des circuits d'autocars organisés depuis les trois pôles majeurs englobent ces derniers dans leurs programmes. Inversement, près des deux cinquièmes des circuits ayant comme point de départ ces territoires marginaux passent simultanément par les trois pôles de la conurbation.

(N118) : voir ci-après, même chapitre, 3b2

b_2) Liège - Maestricht - Aix-la-Chapelle

Si la conurbation précédente pallie partiellement, grâce à Sarrebruck, l'éloignement de la métropole francfortoise, il n'en est pas de même du complexe Liège - Maestricht - Aix-la-Chapelle. L'influence des métropoles allemandes, notamment du couple Dusseldorf - Cologne, et de Bruxelles, provoque des flux hors-conurbation plus nombreux qu'à Sarrebruck- Luxembourg - Metz , dont le niveau de services rares est supérieur à celui de Liège - Maestricht - Aix-la-Chapelle. Les déplacements hebdomadaires des catégories riches et aisées, en direction de Dusseldorf, Cologne et Bruxelles, sont de 55 % plus élevés que ceux de la conurbation animée par Sarrebruck - Luxembourg - Metz, en direction de Francfort. Même les catégories moyennes de Liège - Maestricht - Aix-la-Chapelle se rendent davantage à Dusseldorf, Cologne et Bruxelles que celles de Sarrebruck - Luxembourg - Metz ne se déplacent à Francfort : l'écart dépasse 80 %.

Malgré sa fonction multinationale, le rayonnement du complexe Liège - Maestricht - Aix-la-Chapelle est donc relativement réduit. Ce dernier bénéficie par contre d'un apport métropolitain non négligeable, quoique inférieur à celui dont profitent des villes pourtant moins grandes, telles que Coblence ou Mannheim - Ludwigshafen, insérées l'une dans l'aire d'influence du couple Cologne - Dusseldorf et de Francfort, l'autre dans l'aire de Francfort. Environ un cinquième des flux qui favorisent le triangle Liège - Maestricht - Aix-la-Chapelle provient du couple de Cologne - Dusseldorf ; presque un tiers des courants émane de Bruxelles. L'ensemble de l'impact migratoire hors-périmètre produit par les zones belges situées à l'ouest de la Meuse, atteint deux cinquièmes de la totalité des flux d'origir extérieure de la conurbation.

Liège, Maestricht et Aix-la-Chapelle remplissent toutefois une fonction interrégionale importante, couvrant une part croissante de la demande de la province de Namur, dont le chef-lieu est un relais récréatif bivalent, de Liège et de Bruxelles, du territoire frontalier néerlandais au sud d'Eindhoven, ainsi que de l'aire située entre la région urbaine de la Ruhr et le nord du Luxembourg. Depuis 1965/66, la demande globale adressée à la conurbation s'est accrue d'un dixième dans cette aire.

Celle-ci accueille essentiellement des visiteurs appartenant aux catégories moyennes et modestes de la population environnante : plus de 90 % des consommateurs extérieurs de Liège sont issus de ces milieux. L'apport collectif est cependant moins prononcé ici que dans les deux centres multipolaires analysés ci-dessus. L'automobile individuelle ou familiale joue un rôle presque deux fois plus important que dans la Ruhr ou à Sarrebruck, au détriment de l'autobus et du train. Le désenclavement par l'autoroute a visiblement accentué les courants de migration est-ouest depuis 1960 : tandis que les flux en provenance du sud n'ont augmenté que de 35 % entre 1960 et 1972, ceux du nord, liés au réseau autoroutier en voie de développement, se sont accrus de plus de 60 %.

La complémentarité des pôles du complexe urbain apparaît à nouveau comme génératrice d'une consommation variée, liée à une attractivité plus"étalée". En effet, quoique Liège constitue le noyau économique et démographique de la conurbation, les flux en direction d'Aix-la-Chapelle surtout, de Maestricht ensuite, sont presque aussi nombreux que ceux orientés vers

Liège ; les écarts ne dépassent pas un cinquième de la totalité des courants de migration de cet espace. L'autoroute Liège - Aix-la-Chapelle, qui relie les deux villes en une quarantaine de minutes, facilite la jonction entre les deux pôles majeurs. La situation frontalière du complexe attise la curiosité et intensifie la fluidité. Liège est recherchée à cause de ses fonctions urbaines multiples, de ses services de qualité supérieure, mais Aix-la-Chapelle dispose d'un capital historique remarquable : le dôme, l'hôtel de ville, les vestiges romains sollicitent davantage de touristes en été que Liège qui se rattrape largement en hiver par la variété des activités récréatives offertes. L'aire contiguë participe activement au dynamisme de la conurbation qui dispose ici d'atouts touristiques intéressants : Verviers, Spa, Eupen-Malmédy, les surfaces vertes à l'ouest et au sud d'Aix-la-Chapelle, les attraits divers propres au Limbourg. L'enchevêtrement des influences est ainsi très prononcé. Les deux tiers des circuits en autocar organisés dans cette aire en couvrent l'ensemble quelle que soit la ville de départ. Agences de voyage et syndicats d'initiative sont en étroite liaison les uns avec les autres. La publicité, d'envergure internationale, est réciproque. Les administrations de l'hôtellerie et des terrains de camping communiquent fréquemment entre elles. Les fêtes folkloriques ont souvent un cachet interrégional et les élèves en excursion sont presque aussi nombreux à visiter le complexe multipolaire qu'à se diriger vers les métropoles voisines, quoique celles-ci gagnent progressivement en influence, surtout depuis 1967/68.

3) Les couples urbains

Placés à un niveau de consommation inférieur à celui des centres multipolaires, les couples urbains constituent

également de très forts catalyseurs de la vie récréative et touristique de l'espace rhénan. Chacun d'entre eux dispose d'un million à un million et demi de consommateurs et s'entoure, soit d'un réseau de relais particulièrement efficaces, - comme le font Stuttgart - Karlsruhe et Bâle - Mulhouse, - soit d'un autre complexe urbain; c'est le cas de Luxembourg - Trèves. Chacun bénéficie aussi de la proximité d'une frontière de plus en plus perméable.

a) Un couple national : Stuttgart - Karlsruhe

Le complexe Stuttgart - Karlsruhe, cimenté par l'autoroute qui sépare les deux agglomérations d'une cinquantaine de minutes à une heure, et par le relais de Pforzheim, bivalent, a pris un essor récréatif extraordinaire au cours de la décennie écoulée. La consommation s'y est accrue d'environ 50 à 60 %, à la faveur du renforcement des niveaux de vie, de la progression de l'urbanisation et de la vitalité du réseau de villes-relais situées dans le massif voisin. Au nord, Heilbronn, tout en subissant l'attraction de Mannheim - Heidelberg, répartit ses flux de manière sensiblement égale entre cet ensemble et celui de Stuttgart - Karlsruhe. Au sud, Rastatt, Baden-Baden et Esslingen tout proches, drainent de nombreux courants vers la capitale historique badoise et la capitale politique du land de Bade - Wurttemberg. Un peu plus loin, une couronne de centres pittoresques très animés assure au complexe un appréciable renfort de clientèle : Reutlingen, Tubingen et Freudenstadt. Stuttgart, comme précédemment Sarrebruck, remplacent partiellement les métropoles plus éloignées par la qualité et la variété de leurs services, se cantonnant toutefois dans un rôle essentiellement régional. Karlsruhe, par son château, son parc historique,

la proximité du Rhin et de la frontière, la multiplicité de ses points de loisirs de type populaire, - bars, piscines, terrains de sports, magasins d'articles de loisirs, salles de cinéma, - permet aux masses rurales alentour,-population du nord de l'Alsace comprise,- de se divertir de temps à autre dans un cadre de dépaysement à leur mesure.

Stuttgart et Karlsruhe sont étroitement liées par des flux réciproques. Les migrants de Karlsruhe (environ 10 %) fréquentent davantage Stuttgart que ceux de Stuttgart ne viennent rendre visite à Karlsruhe. Plus des trois cinquièmes des circuits d'autocar organisés par chacune des deux agglomérations englobent l'autre ville dans leur programme. Il en est de même, à peu de choses près, pour les villes-relais qui constituent le réseau du couple urbain. Par contre, les deux pôles majeurs prévoient dans plus de quatre cinquièmes de leurs itinéraires touristiques collectifs au moins trois des huit villes-relais de leur zone contiguë. Cette liaison s'est accentuée dans une proportion de plus de 60 % depuis 1960.

Cependant, alors que Karlsruhe voit sa consommation récréative diminuer d'un cinquième environ en hiver, Stuttgart, plus dense et plus riche en points de loisirs d'intérieur, augmente la sienne de plus d'un tiers. En été toutefois, le phénomène est inversé : Karlsruhe, plus aérée, accueille environ 25 % de migrants de plus que Stuttgart ; le "Talkessel" (N119) de la capitale du Land est alors délaissé au profit des hauteurs toutes proches ou des paysages voisins.

Les deux concentrations urbaines ont pourtant essuyé un certain nombre d'échecs : Karlsruhe qui, au lendemain

---

(N119) : marmite de fond de vallée

de la Seconde Guerre Mondiale, s'est efforcée d'aménager une "Waldstadt" (N120), soucieuse de mieux équilibrer les avantages propres à la ville avec ceux de la nature environnante, n'a pas réussi à créer par là-même une unité originale de loisirs. Dès 1960, nous avons pu constater que les flux des habitants de la "Waldstadt" et ceux du centre-ville atteignaient des proportions analogues. Stuttgart, qui s'est empressée de réaliser sur les hauteurs des ensembles récréatifs coûteux, reste à l'étroit et connaît à présent plus de courants d'évasion qu'avant la période d'implantation des équipements périphériques : les flux ont augmenté de près de 25 %. Nous sommes ici face à des exemples significatifs d'une mentalité nouvelle. L'évasion hors-ville est devenue un besoin, en même temps qu'une mode, malgré l'encombrement que réservent fréquemment aux visiteurs les points de loisirs plus éloignés (N121).

Le couple Stuttgart - Karlsruhe, quoique proche d'une frontière, reste malgré tout privé d'une clientèle potentielle importante, celle du nord de l'Alsace. Son attractivité réduite sur la rive gauche du Rhin, Palatinat compris, le situe à cet égard au dernier rang des couples rhénans dont le rayonnement s'exerce davantage à 360°, grâce à une mentalité récréative plus développée et une urbanisation renforcée, génératrice d'une mobilité plus grande.

b) Les couples multinationaux

Le couple Bâle - Mulhouse et celui de Luxembourg-Trèves, assis l'un sur trois, l'autre sur deux frontières, profitent d'une conjonction exceptionnelle de facteurs qui leur

---

(N120) : ville forestière

(N121) : toutes les motivations recueillies lors de nos sondages abondent dans ce sens.

assurent un dynamisme croissant dans un cadre multinational. Chacun d'entre eux a pris son véritable départ depuis les années 1950/55.

b_1) Bâle - Mulhouse

Le couple Bâle - Mulhouse, placé à l'entrée occidentale de la zone métropolitaine zurichoise, est situé dans une portion de l'espace rhénan aux nombreux attraits naturels. La vallée du Rhin, riche en paysages variés, le massif vosgien, la trouée de Belfort, la Forêt Noire, le plateau suisse et l'Aargau offrent une multiplicité de curiosités touristiques sur un espace relativement réduit, à une population fortement urbanisée et dense, aux niveaux de vie dans l'ensemble assez élevés. Activités secondaires et tertiaires connaissent un développement important et exigent des loisirs massifs. Le goût traditionnel pour l'évasion en direction des montagnes moyennes est à présent favorisé par une motorisation élevée de la population.

Bâle, attractive par son zoo, ses musées, son site, a réalisé un important effort d'équipement récréatif, attirant dès l'après-guerre de nombreux Français et Allemands ; elle a suscité aussi des flux orientés vers toutes les directions, d'autant plus que la force de la monnaie suisse a permis une consommation très bon marché en pays voisin. Progressivement, compte tenu du marché réel et potentiel, les villes étrangères alentour ont amélioré quantitativement et qualitativement leurs installations de loisirs, pour être en mesure de mieux accueillir les visiteurs helvétiques. Ainsi Mulhouse, tant sur le plan privé que public, s'est lancée dans une politique d'inves-

tissements pour rattraper partiellement son retard et s'adapter aux exigences nouvelles, d'autant plus que la population locale et celle de son arrière-pays accentuaient la demande. Petit à petit, elle a réussi à constituer un second pôle, relié entretemps à Bâle par une voie routière rapide, grâce à un aérodrome qui leur est désormais commun. Fortement endettée, mais très équipée, Mulhouse, à défaut de quartiers historiques suffisamment marquants pour attirer spontanément les touristes, est devenue un centre récréatif qui exerce son rayonnement permanent sur les vallées de Masevaux, Thann et Guebwiller, sur le bassin potassique, le territoire de Belfort, la Suisse du nord-ouest et le sud du pays de Bade. Ses investissements ont triplé de 1955 à 1960, alors que ceux de Bâle, moins indispensables sauf en matière d'espaces verts, n'ont augmenté que de 40 à 50 % durant la même période. De 1961 à 1971, ils ont presque quadruplé, tandis que ceux de Bâle n'ont progressé que de 70 à 80 % ; un certain nombre de capitaux bâlois ont été placés à Mulhouse ou entre Mulhouse et la frontière franco-suisse.

Aujourd'hui, les deux pôles constituent un couple urbain aux imbrications multiples et aux relations complémentaires, Bâle assurant en outre les services récréatifs de niveau élevé. L'ampleur des flux de Bâle en direction de Mulhouse rejoint progressivement celle des courants orientés en sens inverse. Les circuits touristiques en autocar organisés depuis Bâle et passant par Mulhouse sont presqu'aussi nombreux que ceux qui partent ~~émanent~~ de Mulhouse pour aboutir à Bâle. Les catégories riches ou aisées de la population mulhousienne se déplacent aussi fréquemment à Bâle que leurs homologues de Bâle se rendent à Mulhouse à des fins récréatives. Les restaurants

exotiques de Bâle ont presqu'autant de clients mulhousiens que les établissements mulhousiens de même nature ont de clients bâlois. Mais la publicité bâloise à Mulhouse l'emporte sur celle de Mulhouse à Bâle. Les plans d'eau entre Mulhouse et le Rhin sont mieux fréquentés par les Bâlois que les plans d'eau bâlois par les habitants de Mulhouse. Par contre, Mulhousiens et Bâlois manifestent les mêmes préférences pour les antiquaires et les agences de voyage de l'agglomération helvétique.

Les principales villes-relais du réseau participent de façon intense à la vie du couple urbain qui les paye largement de retour. Colmar et Fribourg surtout, Belfort, Montbéliard, Délémont et Olten ensuite, organisent depuis 1960 respectivement deux tiers et trois cinquièmes de circuits touristiques de plus, dont l'itinéraire passe à la fois par Mulhouse et Bâle. A son tour, le couple urbain a renforcé ses liens avec ses principaux relais : entre 1960 et 1971, l'accroissement des circuits d'autocars touristiques en direction de ces derniers a dépassé 60 %. Les particuliers se déplaçant en voiture automobile ont rejoint ce mouvement dès 1965/66, dans une proportion analogue. En 1971, ils l'avaient déjà surpassé de 25 %. La vie récréative du couple et de son réseau se caractérise en effet par une mobilité individuelle ou familiale croissante. La consommation locale est dès à présent marquée par la prédominance du loisir individuel ou familial : un cinquième seulement des loisirs consommés sur place sont encore d'essence collective, malgré l'effort des associations en faveur du maintien des activités de groupes.

b_2) Luxembourg - Trèves

Moins important démographiquement et économiquement que les couples précédents, le couple urbain Luxembourg -

Trèves jouxte cependant la conurbation constituée par Sarrebruck, Metz et Luxembourg. Il ne se lie guère, pour le moment, avec ce centre multipolaire international, car Trèves ne répond qu'en second lieu aux offres de Sarrebruck et très peu aux relations que Metz entretient avec ses partenaires. Eloignée de Sarrebruck de 82 kilomètres, Trèves est résolument tournée vers Luxembourg, située à 47 kilomètres. Presque adossée à la frontière germano-luxembourgeoise, cette ville se trouve assez isolée des autres agglomérations allemandes et participe de plus en plus à la vie récréative de Luxembourg, grâce à l'ouverture progressive des frontières.

Depuis 1950/55, les échanges se sont accentués entre les deux centres touristiques. Leur influence réciproque a stimulé les initiatives. Entre 1955 et 1960, Trèves a fourni un effort d'équipement important, qui lui a permis de tripler franchement ses réalisations par rapport à la période d'après-guerre. Les investissements se sont eux aussi renforcés entre 1960 et 1970, triplant presque une nouvelle fois. Aujourd'hui, de nombreux Luxembourgeois utilisent ses plans d'eau aménagés sur la Moselle, visitent son dôme, ses vestiges antiques, ses restaurants, ses magasins d'articles de loisirs, ses collines pittoresques. Les habitants de Trèves viennent couramment dans la capitale du Grand-Duché pour y trouver le service rare que Trèves ne peut offrir. L'aérodrome de Trèves est à Luxembourg, non à Sarrebruck. Le paysage de Luxembourg convient mieux à la population de Trèves que celui de Sarrebruck, l'habitant souvent aussi. Les municipalités échangent des groupes folkloriques et des groupes de majorettes. Les sociétés d'autocars touristiques de chacune des deux agglomérations englobent la ville voisine dans leur programme. Depuis 1960, ces liens se sont resserrés

de plus de 85 %. La publicité luxembourgeoise apparaît constamment dans la presse et sur les panneaux d'affichage de Trèves ; l'inverse est également très courant. Ainsi, entre 1960 et 1970, les flux réciproques ont plus que quadruplé, alors que les courants en direction de Sarrebruck n'ont augmenté que de 45 % environ. La jeune génération de Trèves se rend au dancing de Luxembourg et inversement, dans une proportion de 40 à 50 %.

Mais si Trèves boude Sarrebruck et ignore presque Metz, la partie méridionale de la conurbation mosellane s'intéresse fortement à la cité palatine et à ses alentours. Les concentrations industrielles du Sud y trouvent la détente dans un milieu urbain paisible et attrayant. Elle est le point de départ ou d'aboutissement de nombreuses promenades en zone verte et prolonge son rayonnement jusqu'à Idar-Oberstein, qui, malgré un réseau routier peu pratique, entretient plus de relations avec Trèves qu'avec Mayence ou Kaiserslautern. L'exemple d'Idar-Oberstein, rallié au réseau du couple Luxembourg-Trèves, montre l'importance du paysage dans la polarisation récréative en secteur peu urbanisé.

L'axe Luxembourg - Trèves, prolongé jusqu'à Idar-Oberstein, permet donc aux migrants venus du Sud de changer de décor plusieurs fois par an. Mais, compte tenu de l'éloignement résidentiel, ces visiteurs appartiennent surtout aux catégories sociales aisées ou riches. Les autres consommateurs par contre, originaires des secteurs proches du Grand-Duché et de l'aire allemande contiguë allant de Bitburg et Wittlich jusqu'à Mertzig, font essentiellement partie des couches sociales moyennes. L'adaptation du réseau routier aux flux potentiels en provenance de la Sarre et de Thionville renforcerait indubitablement l'évasion

des milieux à budget moyen en direction de l'axe Luxembourg - Trèves - Idar - Oberstein et contribuerait à mieux satisfaire des besoins d'air pur des populations industrielles des bassins lorrain et sarrois.

Mais d'ores et déjà, l'exiguïté de l'espace récréatif propre à chaque conurbation et à chaque couple rhénan, contribue également ici à renchérir considérablement les prix des terrains encore disponibles pour des installations de loisirs privées, soit à but commercial, soit à but résidentiel. Le prix des parcelles situées sur l'axe Trèves - Idar - Oberstein, en pleine nature, a quintuplé depuis 1960 ; l'are de terre médiocre s'y vend dix fois plus cher que l'are de très bonne qualité à l'écart de l'axe. La colonisation préalable du sol récréatif encore disponible par les catégories aisées ou riches de la population, est une des constantes de l'évolution actuelle et rend plus précaire l'aménagement collectif ultérieur.

4) Les centres régionaux

Moins vigoureux que les conurbations et les couples, les centres régionaux ne disposent que d'un marché récréatif permanent inférieur au million de consommateurs. Chacun d'entre eux présente une originalité due à sa situation géographique, à ses antécédents historiques et à la nature de la combinaison de ses villes-relais.

a) Mannheim

Mannheim, flanquée d'un puissant satellite, Ludwigshafen, domine une zone s'étendant jusqu'au-delà de Worms au nord, de Spire au sud, jusqu'à Heilbronn à l'est et Kaiserslautern à l'ouest.

L'importance démographique du complexe Mannheim - Ludwigshafen, le caractère de sa population à dominante industrielle, aux besoins de loisirs plus quantitatifs que qualitatifs, ont suscité des services récréatifs variés, quoique surtout adaptés aux masses ouvrières et aux cadres moyens des secteurs d'activité secondaire. Véritable centre régional de loisirs, inséré entre Francfort et Karlsruhe - Stuttgart, Mannheim dispose d'un "Nationaltheater", d'un château construit par ses Grands Electeurs, de services rares, mais limités. Ville d'antiquaires, de commerces de luxe, d'instituts de beauté, agglomération pourvue d'un aérodrome régional, Mannheim attire cependant relativement peu de consommateurs riches ou aisés, quoiqu'une bourgeoisie active contribue à son essor économique. Plus des quatre cinquièmes de la demande sont formulées par des personnes au budget moyen ou modeste. Durant la semaine, les équipements publics de loisirs connaissent une forte animation, mais les maisons de jeunes sont fermées le dimanche. Les migrations de fin de semaine se trouvent ainsi renforcées par un afflux de jeunes qui cherchent aux alentours de l'agglomération la détente et la distraction que le repos dominical des animateurs appointés leur refuse en ville. Seuls les salles de spectacles, les bars, les dancings et les piscines font exception. Ces points de loisirs attirent durant l'année plus des deux tiers de la jeunesse domiciliée dans la zone de desserte du centre régional, les principaux courants se manifestant en période d'intempéries, notamment en hiver. En été, par contre, les nombreux étangs de gravière qui s'échelonnent de Worms à Spire, attirent des flux massifs de jeunes et d'adultes. Certains dimanches, plus de 100 000 habitants de Mannheim - Ludwigshafen encombrent les bords de ces plans d'eau plus ou moins aménagés, pour goûter aux sports nautiques. Ainsi, les espaces verts les plus recherchés par la population du centre

régional se situent le long du Rhin, mais aussi dans l'Odenwald et le Sudpfälzer Wald, dotés chacun d'un parc naturel. Pour lutter contre l'occupation sauvage du sol, l'association d'aménagement du territoire du Rhin - Neckar, a publié en 1968 un plan de création d'une zone de développement récréatif périphérique (N122), dont l'extension est programmée jusqu'à Spire, et dontle coût s'élève à 10 000 000 DM dans un premier stade. Mannheim représente le type du centre régional qui possède encore la chance de pouvoir aménager quelques espaces récréatifs dans ses environs immédiats, ce qui est déjà plus difficile à réaliser par les métropoles et les conurbations.

Mais à l'ouest, l'Odenwald, suréquipé en-dehors du parc naturel, présente des symptômes de saturation, d'autant plus que Heidelberg, ville-relais privilégiée, a contribué à épuiser les ressources en terrains de détente.

Distante d'à peine 18 kilomètres de Mannheim, reliée au centre régional par une autoroute, Heidelberg, ville touristique de réputation internationale, exerce une forte attraction dominicale pendant la bonne période. Ville résidentielle pour de nombreux cadres travaillant à Mannheim et à Ludwigshafen, la cité du Neckar remplit une fonction de complémentarité stimulatrice du dynamisme de Mannheim. Elle accueille couramment les congrès et colloques organisés par celle-ci, prépare plus de 40 % des fêtes propres à la zone d'influence de Mannheim, amplifie les flux en direction des autres villes-relais : Spire, Heilbronn, Worms et Kaiserslautern. Les trois quarts des circuits en autocars touristiques prévus par Heidelberg passent par ces villes-relais, tandis que plus des quatre

---

(N122) : "Nächsterholungsgebiet"

cinquièmes des circuits organisés par ces dernières prévoient une bonne halte à Mannheim et à Heidelberg. Les agences de voyage de Mannheim coordonnent près de la moitié des transports d'autobus du réseau régional. Mannheim et Heidelberg établissent les trois quarts des liaisons récréatives groupées, avec Francfort et Karlsruhe - Stuttgart.

Si Mannheim - Ludwigshafen sont essentiellement fréquentées par les migrants aux bourses modestes ou moyennes, les villes-relais bénéficient d'un afflux substantiel de personnes riches ou aisées, représentant plus de 40 % de l'ensemble des migrants accueillis. Ce clivage social s'est accentué depuis 1960, époque à laquelle 30 % seulement des visiteurs des villes-relais appartenaient aux couches privilégiées de la population, ce qui laisse supposer que la grande ville, lorsqu'elle n'est pas suffisamment tertiaire, n'attire que modérément dès lors que sa périphérie offre des villes pittoresques chargées d'histoire, bien équipées et adaptées aux goûts récréatifs des visiteurs évolués. Une cité comme Heidelberg a compris ce besoin d'adaptation permanente, associant aux attractions classiques des innovations souhaitées par les nouvelles générations : au grand dam de sa bourgeoisie, elle a autorisé le développement d'un théâtre progressiste, à côté de son théâtre classique, de moins en moins fréquenté. Les étudiants de Heidelberg, comme ceux de Mannheim, se déplacent en nombre pour assister aux spectacles proposés.

b) Strasbourg

Contrairement à Mannheim, la ville de Strasbourg est située dans une zone à pression récréative relative-

ment réduite. Elle se différencie aussi de Mannheim sur le plan de l'origine professionnelle des visiteurs : elle attire en majorité des migrants exerçant des activités tertiaires, soit un peu plus de 55 % de l'ensemble des flux. Par ailleurs, les touristes aisés ou riches qui fréquentent la capitale alsacienne, représentent 40 à 45 % de l'apport global. La clientèle tertiaire et aisée a augmenté de plus de 30 % depuis 1960.

Le niveau des services rares n'est certes pas très prononcé, mais l'attractivité de Strasbourg dépasse largement celle de Mannheim sur le plan du pittoresque, des souvenirs historiques, du raffinement gastronomique, de la variété des points de vente récréatifs. Cathédrale, Conseil de l'Europe, Petite France, promenade en bateau sur le Rhin pour la visite du port, sont les buts traditionnels des visiteurs, alors que la foire et les grandes manifestations sportives ou musicales constituent des occasions de visites plus périodiques. Les antiquaires, les marchands de tapis d'Orient, la gastronomie sont sollicités par une clientèle qui vient depuis Stuttgart, Fribourg, Bâle, Sarrebruck et Luxembourg.

Centre régional frontalier, flanqué d'un satellite allemand, Kehl, qui a de nombreuses fonctions de complémentarité, le pôle strasbourgeois, contrairement à sa position économique générale assez étriquée, rayonne à 360° sur le plan récréatif. Kehl vit en symbiose avec Strasbourg en matière de loisirs. Ses agences de voyage, son syndicat d'initiative, ses hôtels, ses commerces, ses manifestations culturelles et sportives fonctionnent dans la perspective du voisinage strasbourgeois. La gare ferroviaire et la gare routière

de Kehl connaissent un important afflux de touristes en provenance du centre régional ou en direction de celui-ci. L'évolution de l'ouverture réciproque de Strasbourg et de Kehl a connu des progrès foudroyants depuis 1958. La proportion des visiteurs de Kehl en provenance de Strasbourg a plus que décuplé au cours de la dernière décennie, malgré les tribulations du taux de change, tandis que les flux en sens inverse, d'origine kehloise ou en transit, sont devenus presque vingt-cinq fois plus nombreux.

Le centre de Strasbourg-Kehl s'appuie sur un réseau de villes-relais qui lui permet d'assurer des services récréatifs permanents à une portion importante de la plaine alsacienne et des collines sous-vosgiennes. L'axe le plus conséquent passe par Sélestat et se prolonge jusqu'à Colmar. Le relais de Sélestat constitue un point d'arrêt constant pour la clientèle qui se rend de Strasbourg à Colmar, au Château du Haut-Koenigsbourg ou dans le Val de Villé. Saverne ne se situe qu'en seconde position, avec presqu'un tiers de visiteurs en moins par rapport à Sélestat et Colmar. Haguenau, autre ville-relais, n'atteint que 60 % des flux dont bénéficie Saverne. A l'est, la percée strasbourgeoise est réalisée jusqu'à Freudenstadt, relais bipolaire où commence la zone d'influence de Stuttgart-Karlsruhe, mais qui enregistre autant de courants strasbourgeois que Saverne. Offenbourg, quoique plus proche, ne se place qu'au niveau de Haguenau.

Les flux en provenance des villes-relais se classent dans l'ordre décroissant suivant : Offenbourg, Freudenstadt, Haguenau, Saverne, Sélestat et Colmar. Strasbourg est donc plus attractive pour les relais allemands que pour les

relais français. Ceux-ci s'intéressent d'autant plus à Strasbourg que ce centre régional se désintéresse d'eux.

Mais les trois quarts des circuits en autocar organisés par Strasbourg ou Kehl passent par l'un de ces relais principaux. Les deux cinquièmes des circuits en provenance de Colmar, et les quatre cinquièmes des circuits partant des autres relais, envisagent un arrêt d'au moins deux heures à Strasbourg - Kehl.

Les migrants qui passent par Strasbourg pour se rendre dans l'une de ses villes-relais, sont en majorité des tertiaires, soit 60 % environ du total des visiteurs. Le caractère tertiaire de l'attractivité de Strasbourg est ainsi accentué dans les villes-relais. Celles-ci accueillent aussi une proportion plus élevée de personnes aisées ou riches. Le réseau de Strasbourg contraste avec celui de Mannheim par le niveau de la clientèle : les tertiaires et les visiteurs aisés qui fréquentent les relais de Strasbourg sont proportionnellement plus nombreux que ceux qui s'intéressent aux relais de Mannheim : l'écart atteint presque 25 %.

Le pôle de Strasbourg confirme cependant la tendance déjà observée à Mannheim, d'après laquelle les centres régionaux poussés par un besoin de rattrapage, réalisent des efforts financiers qui mettent la trésorerie des collectivités locales à rude épreuve. La base fiscale de celles-ci est inférieure à celle des complexes métropolitains ou des conurbations. Le retard avec lequel les investissements sont effectués, - les politiques récréatives d'ensemble n'ayant guère démarré avant 1965, - rend la compétition ardue. Les centres régionaux exploitent toutefois les atouts naturels des paysages environnants dans

des conditions moins difficiles que les métropoles et les conurbations qui se heurtent un peu partout à une occupation démesurée du sol qui complique l'aménagement. Le réveil des centres régionaux, provoqué par la pression des pôles d'avant-garde, se situe en quelque sorte à un moment d'ultime nécessité, tant sur le plan des besoins de consommation que sur le plan de la préservation du cadre naturel.

Les crédits tardifs dont dispose Strasbourg sont cependant inférieurs à ceux de Mannheim : l'aménagement "léger" des forêts suburbaines de Strasbourg est doté d'environ 1 600 000 F, celui du port de plaisance de 80 000 F, alors que Mannheim a prévu dès 1968 un plan régional de mise en valeur doté d'une somme de départ d'environ 10 000 000 DM (N123). Certes, Strasbourg a réalisé un plan d'eau dans la partie méridionale de son aire d'influence immédiate et a commencé à doter celui-ci d'un ensemble d'équipements de loisirs polyvalents, dont l'extension en 1973 bénéficiera d'un crédit s'élevant à 2 000 000 F, ainsi que d'un terrain de golf. L'effort précipité provoque toutefois des difficultés financières sérieuses.

Par ailleurs, la mise en service de minibus touristiques, véhicules de transport en commun de petit gabarit, dont la capacité ne dépasse guère 50 personnes et dont la circulation dans les rues encombrées de la ville est plus aisée, pose à présent de délicats problèmes de rentabilité. Si le remplacement d'un véhicule de grand gabarit, - d'une capacité de 100 voyageurs,- par deux minibus, améliore la vitesse commerciale, la fréquence et le confort, l'exploitation de ces derniers s'avère déficitaire. Le coût du kilomètre par voyageur

---

(N123) : voir ci-dessus, même chapitre, 4a

se trouve multiplié par un coefficient de l'ordre de 1,8, alors que l'achat d'un minibus n'entraîne qu'un quart de dépenses en moins en comparaison avec l'acquisition d'un bus ordinaire. Les frais d'entretien d'un véhicule de petit gabarit sont presque identiques à ceux d'un véhicule de dimensions normales. Il y a quelques années encore, le minibus offrait l'avantage d'une exploitation à un agent, garantissant ainsi l'économie du receveur. Aujourd'hui, la généralisation du service à un agent pour l'ensemble du réseau des autobus urbains, fait disparaître cette bonification, ce qui conduit l'organisme de transport à refuser la mise en service des minibus, lorsqu'il ne bénéficie pas d'une aide financière extérieure.

Strasbourg se voit néanmoins obligée de soutenir un certain "standing" pour capter les flux de sa région, tout autant que ceux des régions voisines. L'investissement apparaît rentable, compte tenu des potentialités offertes par l'espace rhénan et de l'offensive des régions à haute densité démographique. Mannheim au nord, Strasbourg au sud, préparent ainsi le drainage d'une clientèle de plus en plus mobile, à l'étroit dans les concentrations humaines groupées autour des métropoles, des conurbations et des couples urbains.

c) Nancy

Centre régional placé quelque peu à l'écart des grands axes récréatifs, Nancy anime une zone de loisirs d'envergure moyenne. Cette ville, à l'instar de Mannheim et de Strasbourg, est ainsi distante des réseaux qui déterminent la consommation massive. Mais, à l'opposé de Mannheim, qui relie l'axe de la conurbation Sarrebruck - Metz - Luxembourg à celui

du couple Stuttgart - Karlsruhe, ni Strasbourg, ni Nancy ne réussissent à servir de trait d'union entre deux réseaux (figure 32) ; leur faiblesse de rayonnement spatial par rapport à Mannheim s'explique par l'insuffisant développement récréatif de la majeure partie de l'Est français, carence dont les deux centres régionaux constituent le reflet.

Nancy dont le réseau fondamental s'arrête au nord à la hauteur de Pont-à-Mousson et à l'est au-delà du relais de Lunéville, ne connaît qu'une extension diffuse en direction du sud ; à l'ouest, par contre, sa liaison avec la zone mosane est assurée par le relais de Toul qui lui permet de renforcer sa poussée récréative jusqu'à Bar-le-Duc. Nancy agit comme si le massif vosgien l'intéressait moins que l'espace mosan, tendance qui s'atténue cependant assez rapidement. Entre 1960 et 1972, une réduction de plus de 40 % des flux en direction de l'ouest a été compensée par un accroissement correspondant des courants vers l'est, le sud-est et le sud, surtout durant la bonne saison. L'attrait vosgien se manifeste par une recherche plus prononcée d'espaces verts.

Les professions tertiaires assurent l'essentiel des flux dirigés vers le massif vosgien, tandis que les personnes actives dans le secteur secondaire se tournent davantage vers l'ouest. Il semble que la forêt vosgienne réussisse à capter progressivement l'intérêt des jeunes générations engagées dans les activités de services, alors que les catégories d'âge plus anciennes continuent volontiers à s'orienter vers l'ouest et le nord-ouest. Mais Nancy est moins marquée que Strasbourg par la poussée tertiaire. On y dépense aussi moins en moyenne que dans la capitale alsacienne : l'écart budgétaire des ménages dépasse 15 %.

La ville de Nancy donne le ton à l'ensemble du réseau par son centre historique, la place Stanislas, son parc, sa banlieue, - notamment Saint-Nicolas-de-Port, - son étendue forestière, ses services rares, ses antiquaires, ses agences de voyage, sa foire, ses manifestations culturelles et sportives, son théâtre, son festival international du théâtre amateur. Les villes-relais de Lunéville et de Toul accueillent pratiquement tous les visiteurs éloignés qui se rendent à Nancy. Pont-à-Mousson et Bar-le-Duc toutefois ne bénéficient que des deux tiers des flux se dirigeant vers la capitale lorraine. Ces deux derniers relais envoient plus de personnes à Nancy que celle-ci ne leur en envoie. Il n'en est pas de même avec Lunéville et Toul, dont les taux de migrants se dirigeant vers Nancy sont sensiblement aussi élevés que les taux de Nancéens se rendant dans ces relais.

Les circuits d'autobus touristiques englobent pratiquement toujours l'une ou l'autre des villes-relais dans leurs programmes. Celles-ci retiennent Nancy pour les trois quarts de leurs buts touristiques, prévoyant d'habitude au moins une ville-relais du réseau comme curiosité complémentaire. Souvent l'on associe, surtout depuis 1962/64, le tourisme classique au tourisme technique : en venant de Bar-le-Duc ou de Lunéville, on saitaccommoder les curiosités historiques de Nancy aux réalisations industrielles du secteur Nancy - Pont-à-Mousson.

Les visiteurs étrangers de Nancy, - Allemands, Luxembourgeois et Belges, - ont toutefois augmenté plus rapidement depuis 1960 que les visiteurs régionaux. Alors que le nombre de ces derniers s'est accru de 60 % environ, les effec-

tifs des premiers ont connu une progression de 140 %. Il est vrai que la population régionale était déjà plus nombreuse en 1960 à se diriger sur Nancy que les étrangers, mais la perméabilité de la frontière est intéressante à observer, malgré une distance d'environ 150 kilomètres, réduite progressivement en durée grâce aux travaux autoroutiers. A cet égard, Nancy se place néanmoins très en retrait de Strasbourg, dont les flux étrangers ont augmenté de près de 300 % entre 1959 et 1972.

Mais Nancy, tout comme les deux autres centres régionaux, n'investit pas aussi facilement que les ensembles d'envergure multipolaire ou les métropoles. L'agglomération lorraine, quoique entrée tardivement - tout comme Strasbourg dans une ambiance récréative de type nouveau, a su néanmoins prendre une certaine avance sur la capitale alsacienne, en matière d'équipements culturels à caractère populaire. Les crédits publics ne se débloquent pourtant qu'assez timidement, comparativement aux pôles majeurs de l'espace rhénan. Les crédits privés se situent encore en retrait par rapport à ces derniers. Face à la conurbation de Sarrebruck - Metz - Luxembourg Nancy accuse un déficit de plus de 20 % sur le plan des investissements publics et privés entre 1960 et 1972. Pour une implantation commerciale de loisirs à Nancy, la conurbation voisine a connu, depuis 1960, trois nouveaux équipements récréatifs privés, tandis que durant la même période, Francfort a bénéficié de la réalisation de cinq nouveaux points de loisirs commerciaux.

Par contre, entre 1965 et 1972, les situations conflictuelles portées à la connaissance des municipalités de l'agglomération nancéenne ont été quatre fois moins nombreuses que celles dont les municipalités de la conurbation de Sarrebruck Metz - Luxembourg ont eu des échos dans leur propre périmètre,

et six à sept fois inférieures à celles de Francfort. Sur ce plan, Nancy se place également un peu en retrait de Strasbourg, la capitale alsacienne ayant vécu plus longtemps dans une atmosphère traditionnelle, de sorte que les forces de contestation actuelles, vivifiées par l'apport de couches démographiques non-alsaciennes, agissent comme si elles avaient du retard à rattraper. Quoi qu'il en soit, les trois centres régionaux rhénan enregistrent moins de conflits récréatifs de quartier ou d'environnement général que les conurbations, les couples et les métropoles. Il semble que ces centres soient plus viables, en raison de leur développement plus réduit.

Parmi eux Nancy est la ville dans laquelle le loisir individuel est le plus répandu : les déplacements dans le cadre familial y sont moins nombreux qu'à Strasbourg et à Mannheim. La vitalité des mouvements de loisirs est moins prononcée dans l'aire de consommation nancéenne que dans les deux autres zones, malgré l'importance des secteurs d'activité industrielle. Celle-ci n'implique donc pas forcément une tendance à dominante communautaire. A cet égard, Nancy réagit également de façon assez spécifique, à la fois par rapport à la conurbation voisine et par rapport aux autres pôles majeurs rhénans. Si Nancy est rhénane par sa situation géographique et son économie, elle l'est moins par son comportement récréatif.

\+ \+
\+

La polarisation que nous venons de décrire n'atteint pas toutes les régions du périmètre de façon aussi intense que les aires contiguës aux pôles. De nombreux espaces intersti-

tiels subsistent ici et là, aux réactions différenciées et aux niveaux de loisirs réduits. L'étude des aires d'aptitude récréative va nous permettre maintenant de mieux connaître les parties moins développées de l'espace rhénan, ainsi que les potentialités susceptibles de réaliser certains équilibres entre les territoires suréquipés et les aires souséquipées.

CHAPITRE HUITIEME

L E S A I R E S D E C O N S O M M A T I O N R E C R E A T I V E

Les aires de forte demande s'intéressent à la région environnante en fonction de l'offre qui leur est faite : le pittoresque des paysages, la nature des équipements et les réseaux de voies de communication, l'atmosphère d'accueil, sont d'autant de facteurs qui diversifient les aires situées plus à l'écart. Parmi celles-ci, certaines sont encore relativement peu encombrées pour le moment, alors que d'autres atteignent déjà leur point de saturation.

Ces situations nous permettent de définir plusieurs types d'aptitude récréative. Des villes d'évasion disposent ainsi à peu de distance d'un réseau de villes particulièrement attractives. En d'autres endroits, ce sont des aires rurales, dont l'évasion est accélérée par des villes attractives toutes proches. Ailleurs des aires rurales exercent suffisamment d'attrait pour déclencher l'évasion des villes voisines. Souvent aussi des aires rurales attractives provoquent des migrations en provenance d'aires rurales moins favorisées par les contrastes de relief. Autant de variantes qui confèrent aux pays rhénans un complément d'originalité.

I - LES AIRES URBAINES D'ACCUEIL

Suscitant l'élan récréatif, les villes déterminent l'orientation fondamentale des courants de migration. Le fait urbain, très développé, accélère la transformation des campagnes, favorise leur adaptation progressive aux nouvelles exigences ou accentue dans les régions rurales des déséquilibres dûs à l'inégale répartition de la consommation.

A) Les aires urbaines d'accueil d'autres citadins

Les régions de haute densité urbaine dans lesquelles voisinent des villes attractives et des villes d'évasion, sont spécialement nombreuses dans la partie orientale du périmètre (figure 33). Elles atteignent des superficies assez vastes dans le sud et au centre, où elles comportent la Suisse du nord élargie aux confins français et allemands, ainsi que la portion de territoire qui s'étend presque d'un seul tenant des villes de Baden-Baden, Tubingen et Reutlingen jusqu'à Coblence, Limburg et Bad Nauheim. Au nord, par contre, une aire étroite se développe autour des métropoles de Rhénanie-Westphalie. La partie occidentale du périmètre ne comprend que deux aires d'étendue limitée, réduites aux deux conurbations mosellane et mosane. Certaines villes complémentaires sont à la fois centres d'accueil et d'évasion numériquement plus importants que les villes situées à proximité : plus les zones alentour sont urbanisées, plus les courants sont denses et l'espace d'accueil vaste. Ainsi apparaît l'intérêt des cités moyennes et des petites villes, véritables régulatrices de la vie récréative, éléments de déconcentration et témoins d'une grande prospérité.

Ces aires bénéficient de la plus forte densité de flux récréatifs des pays rhénans. La quantité de déplacements dans les territoires larges est supérieure de 85 à 95 % à celle des territoires étroits. La Suisse du nord et l'aire de Francfort se classent en tête de la hiérarchie, suivies de l'aire de Stuttgart - Karlsruhe, puis de celle de Mannheim, enfin de la zone métropolitaine de Rhénanie-Westphalie et ensuite seulement des deux conurbations

Figure 33

: complémentarité "aires urbaines d'accueil et aires urbaines d'évasion"

: complémentarité "aires urbaines d'accueil et aires rurales d'évasion"

: complémentarité "aires urbaines d'évasion et aires rurales d'accueil"

: noyau urbain de la Ruhr

---- : frontière internationale

Abréviations : voir l'annexe de la figure 1

Hiérarchie récréative urbaine : voir légende de la figure précédente

Pour la définition des types d'aires et des complémentarités, cf. Appendice, Seconde partie ("Méthodologie"): chapitre troisième.

Figure 33 - Aires urbaines et rurales complémentaires, en 1971.

mosellane et mosane. Si les principales villes-relais jouent ici un rôle déterminant, elles ne sont pourtant pas seules à capter les flux : plus le réseau de villes attractives autour des grosses agglomérations est dense, plus la tendance de ces dernières à l'évasion s'affirme. Cette situation est particulièrement perceptible à travers l'évolution qui se dessine depuis 1960/62. Malgré l'effort d'équipement récréatif entrepris dans les grosses agglomérations, le renforcement des installations publiques et privées de loisirs dans les villes d'accueil et autour d'elles, a fait monter le taux des migrations de façon considérable, soit de près de 300 % dans l'aire de Francfort, et de plus de 500 % dans celle de Zurich ou de Bâle - Mulhouse. L'attractivité ne résulte pas seulement du pittoresque des sites, mais du niveau des services offerts : restaurants, jeux, sports, équipements divers de distraction, points de vente d'articles de loisirs et de souvenirs, atmosphère de l'animation. Lorsque les villes d'accueil sont des villes d'eau, et que celles-ci s'égrènent en nombre important autour des gros centres urbains, les flux sont généralement supérieurs d'un cinquième à ceux dirigés vers les cités voisines : c'est notamment le cas des villes thermales situées au nord de Francfort : Bad Vilbel, Bad Homburg, Bad Nauheim ... ; la même observation compte pour le côté nord-ouest de l'aire francfortoise, avec Bad Ems. Le sud de l'aire métropolitaine de Rhénanie-Westphalie exerce également une attraction spéciale : Bad-Godesberg, Bad Honnef ...

Disposant de la plus forte densité en équipements récréatifs de l'espace rhénan, - 1 équipement sur 850 habitants, contre 1 équipement sur 2 200 habitants dans les grandes agglomérations, - les villes d'accueil provoquent aussi

les dépenses dominicales les plus élevées. La consommation par personne y est de 15 à 25 % supérieure à celle des grandes agglomérations : les dépenses de la population active autochtone sont grossies de celles des travailleurs étrangers et de leurs familles, des personnes âgées, ainsi que des touristes. C'est vers elles que les trois derniers groupes s'évadent de préférence durant la bonne saison.

Les villes d'accueil ont toutefois commencé à souffrir, surtout depuis 1965/66, d'un certain suréquipement dès lors que la publicité, la tradition récente, la relative proximité, avaient réussi à orienter les déplacements de fin de semaine vers des centres d'attractivité éprouvée. Les parkings de stationnement automobile sont devenus trop étroits, de même que les rues et les lieux de distraction, les restaurants gastronomiques ont dû refuser une clientèle importante, parfois dès le mercredi ou le jeudi soir, les tables étant toutes retenues pour le week-end suivant. La pénurie de locaux pose ainsi un problème de saturation chronique auquel les responsables peuvent difficilement faire face, d'autant plus que de novembre à février les flux sont assez parcimonieux, ce qui pose la délicate question de la rentabilité. Un peu partout, le décongestionnement répondrait mieux aux impératifs budgétaires et faciliterait l'équilibre entre villes attractives et villes d'évasion. Mais les habitudes prises et la force de l'exemple ont une grande part de responsabilité dans l'encombrement des cités d'accueil auxquelles la proximité de la grande ville confère un pouvoir récréatif démesuré.

Les aires récréatives nationales l'emportent largement sur les aires multinationales, sauf en Suisse du nord :

les flux en région allemande dépassent numériquement de plus de 30 % les courants des conurbations mosellane et mosane à vocation internationale, tandis que les déplacements multinationaux depuis Zurich et Bâle en direction des villes d'accueil allemandes et françaises sont supérieurs de plus de 10 % à ceux des territoires allemands de la partie occidentale du périmètre. La frontière devient moins étanche au fur et à mesure que les villes d'accueil amélioreront leur attractivité.

Tandis que la trésorerie des commerces récréatifs privés s'améliore jusqu'à provoquer une certaine prospérité, celle des collectivités locales, malgré le complément de recettes fiscales apporté par ces flux, est grevée lourdement par les charges nouvelles occasionnées par le renforcement de la demande. Les villes d'accueil gravitant autour de Zurich et de Bâle, malgré un apport fiscal récréatif complémentaire de plus de 40 % depuis 1965/66, ont vu leurs dépenses d'équipement et d'aménagement général augmenter de 65 à 75 % : parkings, réseau routier, campings, installations sportives générales et nautiques, promenades publiques, renforcement de la capacité des espaces verts, ont nécessité de lourds investissements hors de proportion avec les avantages financiers issus de la montée des loisirs. Il en est de même dans les autres régions où, pour un complément fiscal de plus de 25 à 35 % pendant les sept dernières années, les dépenses publiques ont dépassé de 50 à 60 % les recettes.

Le décongestionnement devient donc une nécessité à la fois humaine et financière. Mais les structures actuelles limitant les potentialités d'aménagement interrégional et interfrontalier, rendent les solutions difficiles, d'autant plus que la publicité privée domine le marché et recherche la

recette facile, au détriment d'un meilleur équilibre spatial. Le marché privé est toutefois prêt à élargir ses sollicitations aux secteurs moins encombrés dans la mesure où les investissements publics préparent une infrastructure susceptible de capter les flux dans les aires moins saturées(N124).

B) Les aires urbaines d'accueil de ruraux

Plus vastes que les précédentes, les aires urbaines qui accueillent des flux d'origine rurale, se situent au second rang de la hiérarchie en ce qui concerne l'intensité des déplacements (N125).

Leur importance (figure 33) est surtout sensible dans la partie méridionale du périmètre, dans laquelle les fortes concentrations urbaines n'ont pas connu une montée aussi rapide que dans le nord. En France de l'est, en Bade - Wurtemberg méridional, en Suisse du nord, dans l'aire entourant la conurbation et le couple urbains s'étendant de Sarrebruck - Metz à Luxembourg - Trèves, les flux ruraux orientés vers les villes attractives voisines sont les plus nombreux. Ces courants dépassent de 30 à 40 % ceux du nord, dominés par les zones urbaines d'accueil de Francfort, Wiesbaden, Mayence, Cologne et Bonn. Ils représentent de 120 à 140 déplacements hebdomadaires moyens par 1 000 habitants, contre 70 à 85 flux dans les villes hessoises ou les cités de Rhénanie.

Les courants les plus réguliers émanent des aires rurales les plus urbanisées aux niveaux de vie les plus élevés. L'intensité de l'évasion rurale est ainsi inversement

---

(N124) : voir ci-dessous, même chapitre, II.

(N125) : l'écart entre le premier et le second rang ne dépasse cependant pas 15 %.

proportionnelle à l'étendue des aires d'évasion, sauf en Suisse du nord. Les communes qui participent intensément au mouvement ont une forte population tertiaire et secondaire engagée dans de grosses entreprises ou des activités hautement spécialisées.

Les aires rurales dont la mobilité est particulièrement accusée se situent donc, par ordre d'importance décroissant, en Suisse du nord, en pays de Hesse, en Rhénanie, dans la plaine badoise, au Luxembourg, dans la plaine alsacienne, la bordure française de la frontière suisse et l'aire contiguë de la conurbation de Sarrebruck - Metz - Luxembourg.

Les autres aires ne suivent que d'assez loin le comportement des aires précédentes. Si les villages de Forêt-Noire et du Sud-Wurtemberg occupent une position hiérarchique médiane, ceux du massif vosgien, puis de la Lorraine occidentale, du plateau lorrain et des Ardennes belges restent inférieurs à 60 déplacements annuels par mille habitants.

Compte tenu de leur situation plus frontalière, ces aires rurales sont davantage attirées par les villes des Etats voisins. Aussi la progression des passages frontaliers a-t-elle été plus rapide depuis 1960 : elle a quadruplé dans le sud du périmètre et triplé dans le centre-ouest.

Les dépenses moyennes par consommateur rural dans une aire urbaine se situent cependant en-dessous de celles effectuées par les citadins : l'écart atteint 30 à 40 %. Mais les migrants des villages les plus riches disposent fréquemment de budgets aussi élevés que ceux des villes d'évasion de

la catégorie précédente. Les différences de comportement s'expliquent notamment par une insertion moins grande des mentalités rurales dans le processus contemporain de consommation récréative. Les ruraux séjournent par ailleurs moins longtemps en ville que les citadins qui se rendent dans les cités attractives.

Si les populations rurales proches des villes importantes viennent renforcer la surcharge démographique et rendre plus complexes les problèmes d'aménagement, la clientèle plus éloignée qui fréquente souvent des villes moins encombrées, - telles que les cités alsaciennes, - contribue à accélérer l'effort d'équipement de ces dernières et à augmenter leur rayonnement.

Depuis 1960, la mobilité des communes rurales a pourtant évolué plus rapidement que celle des villes d'évasion. Ce sont les villages les moins favorisés qui dépassent celles-ci de 300 %, suivis des communes rurales plus proches des villes attractives, où l'augmentation est de 180 à 200 %. L'étude des aires d'aptitude récréative étaye ainsi les constatations auxquelles nous avons déjà abouti à propos de la présentation générale des attitudes rhénanes.

II - LES AIRES RURALES D'ACCUEIL

A) Les aires rurales d'accueil de citadins

Le mouvement d'évasion urbaine en direction des zones rurales joue toutefois un rôle prédominant dans notre périmètre. Il n'est certes pas générateur de dépenses aussi

élevées que les déplacements dont bénéficient les villes, déjà dotées d'une importante clientèle locale. Mais il montre à quel point, malgré les sollicitations quantitatives et qualitatives des centres urbains, les populations rhénanes aspirent aux espaces verts et aux paysages moins lourdement chargés d'économie industrielle ou postindustrielle.

Il est vrai que les disparités sociales apparaissent davantage ici qu'ailleurs : plus des quatre cinquièmes des migrants appartiennent aux catégories socio-professionnelles aisées ou moyennes ; près des trois cinquièmes d'entre eux exercent une activité tertiaire ; les deux-tiers des bénéficiaires de ces flux sont des adultes et des enfants âgés de moins de 14 ans, les jeunes préférant souvent partir en groupes, se contentant de migrations périphériques à cause de leurs moyens financiers limités, des nombreuses occasions de distraction offertes à proximité de leur ville d'origine et d'une conscience moins vive de l'intérêt que représente la nature pour leur développement physique et mental, d'autant plus que les adultes réduisent fréquemment leurs déplacements en aire rurale à la consommation automobile et gastronomique ou à la fréquentation d'équipements plus ou moins pollués.

Quoi qu'il en soit, l'évasion urbaine intense vers les aires rurales (figure 33) marque près des neuf dixièmes du périmètre. Elle se manifeste en priorité dans les régions fortement urbanisées et densément peuplées. C'est ainsi que la partie de l'espace rhénan, située au nord d'une ligne allant de l'étranglement frontalier franco-belge jusqu'au-delà de Rottweil en Bade-Wurtemberg, et passant par la conurbation de Sarrebruck - Metz - Luxembourg, par Sarreguemines, Haguenau et Offenbourg, est très fortement marquée par ce type de flux.

Dans la partie méridionale, plus variée, les centres urbains lorrains, l'aire déterminée par Bâle, Mulhouse, Belfort et Montbéliard, celle de Zurich, viennent rompre une tendance et sont plus marqués par l'évasion rurale. La localisation de la dominante "évasion rurale" dans une grande partie de l'Alsace et du massif vosgien, dans le nord du plateau lorrain, les contours occidentaux et méridionaux de l'aire animée par Nancy, le sud du pays de Bade et du Wurtemberg, et dans le couloir s'étendant, à l'est de Bâle, jusqu'à Bienne, permet de repérer les principales aires interstitielles encore disponibles pour un aménagement récréatif et touristique renforcé. Elle explique la pression exercée par le nord et le sud du périmètre sur les régions de faible consommation urbaine, très rares, et d'autant plus précieuses. Tout en conservant à ces aires leur dominante "évasion rurale", les flux urbains en provenance des aires voisines s'y trouvent doublés depuis 1966/67, alors que dans les aires à dominante "évasion urbaine", ils n'ont augmenté que de 40 à 50 % durant la même période. Les appétits se précisant ainsi en fonction des besoins et d'une mobilité accrue, les paysages interstitiels disposent d'intéressants atouts pour une mise en valeur systématique, d'autant plus que leur cadre est souvent particulièrement pittoresque, contrairement à la bordure occidentale du périmètre qui s'étend le long de la vallée de la Meuse depuis Charleville - Mézières, et dont les flux récréatifs sont très diffus dans l'ensemble. Mais compte tenu des immenses potentialités des pays rhénans, cette bande périphérique du territoire devrait, à courte échéance, susciter un important complément de demande : dès à présent, Allemands, Belges, Luxembourgeois et Suisses orientent de temps à autre leurs déplacements de fin de semaine dans cette direction, se plaignant toutefois de voies de communication médiocres et d'équi-

pements insuffisants ou inadaptés. Depuis 1966/67, les courants étrangers se dirigeant vers la Meuse ont augmenté d'environ 15 % ; les flux en provenance de la Lorraine ont progressé de 10 % : le visiteur étranger, plus avide de dépaysement, plus aisé aussi, l'emporte déjà sur le migrant français de l'est dans un secteur allant de Charleville - Mézières jusqu'au sud de Verdun.

L'analyse de l'étendue spatiale des aires à dominante "évasion urbaine" nous permet de constater que plus les agglomérations sont puissantes et nombreuses dans une région déterminée, plus la superficie rurale recherchée par les migrants est vaste. Elle l'est d'autant plus que l'attractivité des paysages naturels est faible. C'est ainsi que les villes situées dans le nord du périmètre rayonnent depuis la région frontalière germano-néerlandaise jusqu'au nord de la frontière belgo - germano - luxembourgeoise. Les villes faisant partie du complexe métropolitain Dusseldorf - Cologne se contentent par contre en priorité d'une zone ne dépassant pas Neuwied, sur le Rhin, au sud, les environs de Siegen à l'est et ceux d'Aix-la-Chapelle à l'ouest. La région urbaine de Francfort, tout en accaparant le territoire de Neuwied à la campagne de Worms, des environs de Bitbourg jusque vers Wurzbourg, voit toutefois l'essentiel de sa demande porter sur un rayon de 70 kilomètres autour de la métropole. Les villes du réseau de Mannheim et celles du réseau de Stuttgart - Karlsruhe étendent leurs flux depuis Idar - Oberstein, Worms et Aschaffenbourg au nord, jusqu'à la hauteur d'Offenbourg et de Rottweil au sud et à celle de Pirmasens à l'ouest, recherchant cependant essentiellement les sites éloignés de moins de 50 kilomètres. Au sud, les villes situées autour de Zurich et du Lac de Constance bénéficient d'une

aire d'évasion pénétrant jusqu'à 40 kilomètres dans le massif alpin ; le choix en attractions rurales y est tellement varié que l'ensemble de l'aire connaît les flux proportionnellement les plus nombreux et se place au premier rang des aires rhénanes d'évasion urbaine : celle-ci atteint en moyenne plus de 40 flux annuels sur 100 habitants, contre 25 à 30 dans les autres aires. Gâtée par les paysages du sud, elle s'oriente très peu vers les aires rurales du Sud-Wurtemberg pourtant moins encombrées.

Ailleurs les villes ont créé des aires moins vastes, souvent même étriquées. N'ayant pas une forte densité démographique, la mobilité de leurs habitants est plus faible : au sud-ouest, les migrants de Bâle - Mulhouse - Belfort - Montbéliard - Bienne ne se déplacent guère de façon courante au-delà des alentours de Vesoul, de la Schlucht et de la Forêt Noire au nord de Fribourg. Les villes lorraines, sarroises et luxembourgeoises n'émettent en général que des flux inférieurs à trente ou trente-cinq kilomètres. Aussi ne dépassent-elles pas en moyenne 20 à 22 déplacements annuels par 100 habitants. Si le sud de ce territoire souffre d'une carence en pénétrantes rapides, le nord dispose de paysages pittoresques à proximité qui l'incitent à réduire les migrations en direction des Ardennes belges ou vers les surfaces vertes de Bitbourg-Wittlich, moins facilement accessibles et moins équipées. Mais les aires à dominante "évasion urbaine" évoluent de façon assez originale en fonction des liens tissés par les migrations de fin de semaine. Les communes rurales, dont les flux en provenance des villes se sont accrus, depuis 1960, de plus de 25 %, ont bénéficié en moyenne de 20 à 30 % d'investissements récréatifs privés (N126)

(N126) : points commerciaux et résidences secondaires

de plus que les communes moins dynamiques. En matière d'investissements publics, les différences sont de l'ordre de 10 à 20 % d'un type de communes à l'autre. Comme l'effort public précède couramment l'initiative privée massive, nous pouvons en déduire que la connaissance des courants de migration, même "sauvages", constitue un indice précieux pour l'aménagement. Une investigation permanente faciliterait la mise en valeur de l'espace encore disponible et éviterait la surcharge des paysages naturels au moment où les initiatives individuelles n'en sont qu'à leurs débuts.

Les flux urbains provoquent également dans les diverses aires une progression intéressante et variée des revenus commerciaux locaux. De nombreuses communes rurales d'accueil ont enregistré une nette augmentation de leur chiffre d'affaires, grâce à l'apport des migrants. L'esprit d'imagination privé, souvent encouragé par des municipalités ouvertes aux problèmes de loisirs a favorisé la réalisation d'équipements à but lucratif et permis aux intéressés,privés et publics, de compléter leurs recettes ou de créer des sources de revenu. Bien plus, dans les aires dont les flux ont grossi de plus de 25 % depuis 1960, les communes rurales d'avant-garde des vallées montagnardes ont amélioré leurs ressources commerciales plus vite que les petites villes voisines. Entre 1960 et 1972, l'accroissement rural moyen atteint jusqu'à 30 ou 50 %, alors qu'il ne dépasse pas 35 % dans les petites cités. Durant la même période, les communes dynamiques des arrière-vallées montagnardes dans les aires dont l'accroissement des flux est inférieur à 25 %, ont augmenté leurs investissements de 15 à 25 %, tandis que les petites villes alentour n'ont progressé que de 5 à 10 % environ (834). Cette percée rurale a souvent contribué à inciter les bourgs et petites

villes à améliorer leurs propres équipements, à perfectionner leur politique d'accueil, à organiser des fêtes plus attractives. Le phénomène concurrentiel ainsi déclenché, a revivifié les petites vallées rhénanes et accentué les flux urbains. Grâce à lui, les vallées à dominante rurale de Forêt Noire, du Palatinat du nord, du Spessart, du Hunsruck et du Taunus, ont élargi leur clientèle récréative de 20 à 35 % entre 1965 et 1972 ; celles du Luxembourg et de l'est ardennais ont bénéficié de près de 20 % de migrants nouveaux ; celles des Vosges du Sud ont capté 10 à 15 % de flux supplémentaires. Les efforts de renouveau réalisés dans ces vallées ont attiré également des résidents secondaires proportionnellement plus nombreux que dans les vallées moins innovatrices. Dans les Vosges du sud et en Forêt Noire, par exemple, entre 1965 et 1972, les demandes de permis de construire et les achats de fermes effectués par des résidents secondaires en aire d'initiative ont été supérieurs de 15 à 20 % à ceux des aires restées plus traditionnelles.

Si l'étude de l'attraction des citadins par les aires rurales s'avère très instructive, l'analyse des échanges entre aires rurales va également faire ressortir certains impératifs d'aménagement d'un espace aux possibilités de développement toujours plus réduites.

B) Les aires rurales d'accueil d'autres ruraux

Le monde rural rhénan ne recherche pas seulement des loisirs en ville. L'attractivité des zones vertes est telle que l'habitant de la campagne ne dédaigne pas la sortie de fin de semaine qui lui permet d'éviter la vie urbaine trop bruyante à son gré trop différente de son propre comportement. Souvent

son activité professionnelle l'oblige à oeuvrer dans un cadre urbain durant toute la semaine. Le dimanche, parfois déjà le samedi, il aime se ressourcer dans un paysage proche de celui qui lui est familier, mais qui le change quelque peu de son cadre habituel. Les résidences secondaires appartenant à la population rurale sont certes rares ; elles sont l'apanage quasi-exclusif des tertiaires domiciliés à la campagne et ne dépassent pas 1 % de l'ensemble des réalisations en pays rhénan. Mais la mobilité récréative s'accentuant, les flux ruraux vers d'autres secteurs ruraux prennent de l'ampleur, sans toutefois atteindre le niveau des courants orientés vers les villes. Ils parviennent déjà à distraire en leur faveur un cinquième environ de l'ensemble des déplacements récréatifs, alors qu'en 1958/60 ils ne représentaient que 5 à 8 % des migrations globales.

1) La répartition spatiale

L'examen d'ensemble de la répartition des zones de migration (figure 34) montre que la partie septentrionale du périmètre comporte des associations d'aires rurales d'évasion et d'aires rurales attractives généralement moins émiettées que dans la partie méridionale. Au nord d'un tracé s'étendant depuis Commercy jusqu'au Taunus apparaissent deux grandes zones, entre lesquelles s'insèrent quatre zones de superficie réduite. Au sud de cette ligne par contre, trois zones relativement importantes sont entourées d'une dizaine de petites zones. Alors que le nord comprend sept associations d'aires rurales complémentaires, le sud en compte onze, dont trois de superficie très limitée.

Cette répartition reflète un inégal développement des centres urbains. Dans le nord, les grosses agglomérations étant plus nombreuses, mais groupées sur un espace restreint,

Figure 34

: principales aires d'accueil

: principales aires d'évasion

: direction des flux en provenance des aires d'évasion

: noyau urbain de la Ruhr

: frontière internationale

Abréviations: voir annexe de la figure 1.

Remarque: les cercles localisant les villes sont proportionnels au nombre d'habitants.

Pour la définition des types d'aires et des complémentarités, cf. Appendice, Seconde partie ("Méthodologie"): chapitre troisième.

Figure 34 - Aires rurales complémentaires, en 1971

essentiellement limité à la plaine du Rhin, au bassin de la Ruhr et à la vallée mosane, les campagnes et les massifs forestiers peuvent s'étendre sur des territoires plus vastes, souvent d'un seul tenant. Les migrations rurales y sont plus visibles que dans le sud, où le fractionnement et l'exiguïté des associations contribuent à mélanger très fortement flux ruraux et urbains. L'homogénéité moins prononcée du sud s'explique par un réseau urbain plus dispersé et moins puissant, au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'aire métropolitaine du Nordrhein - Westfalen. Dans cette partie du périmètre, la variété des aires rurales attractives est source d'une diversification plus grande des courants de migration.

Les aires d'évasion occupent une surface supérieure à celle des aires d'accueil. Malgré la faiblesse de la différence quantitative entre les deux types de comportement qu'elles reflètent, nous observons une certaine volonté du monde rural de participer au mouvement récréatif. L'aire attractive se situe d'ailleurs généralement au centre de l'association, entourée de l'aire d'évasion. La proximité favorise les échanges ; mais, fait assez original, c'est couramment l'altitude qui exerce plus d'attrait que la plaine. La direction dominante des flux est orientée vers la montagne ou, en montagne moyenne, vers les endroits les plus élevés. En d'autres termes, si les ruraux domiciliés dans la plaine ou en basse altitude n'hésitent pas à renoncer de temps à autre ou de façon systématique à l'attrait de la ville, pour se rendre dans les massifs forestiers, les habitants de la montagne négligent volontiers les zones rurales plus basses au profit de la ville. Il est vrai que ces derniers ne connaissent pas encore de migrations aussi prononcées que leurs collègues ruraux de la plaine, les écarts atteignant jusqu'à 35 ou 45 % en 1970/72, 75 à 90 % en 1958/60.

Les populations rur les s'intègrent cependant assez rapidement dans l'atmosphère de migration récréative internationale. Les régions frontalières de notre périmètre connaissent à présent d'importants échanges. Très faibles en 1958-60, - représentant à peine 5 à 10 % desflux par rapport à l'ensemble des courants récréatifs internationaux, - les migrations rurales interfrontalières, actuellement de l'ordre de 20 à 25 % environ, sont en vogue partout où des aires rurales jouxtent des limites nationales. Ces migrations présentent d'autant plus d'intérêt que très fréquemment des aires d'accueil longent la frontière ou se situent à cheval sur un tracé frontalier. L'attractivité de ces aires renforce la perméabilité, mais compte tenu de la direction relativement unilatérale des flux, la frontière est souvent source de disparité : ainsi le territoire d'évasion allemand irrigue de façon appréciable le territoire d'accueil néerlandais ; le territoire d'évasion français contribue à étoffer les flux en territoire d'accueil belge ; entre Luxembourg et Sarrebruck, l'aire rurale française favorise la demande en territoire luxembourgeois et sarrois ; au sud-ouest de Bâle, l'aire rurale française est attirée par l'aire rurale helvétique.

Ailleurs, l'aire attractive est vraiment bi- ou trinationale, placée en plein territoire interfrontalier et captant des flux de nationalité variée : c'est ainsi qu'une aire située au nord de Maestricht exerce son attraction sur trois pays, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique ; entre Aix-la-Chapelle et le centre du Luxembourg, une autre aire plus vaste s'étend de la Belgique au Luxembourg et à l'Allemagne ; un peu plus au sud, une troisième enfin est commune au territoire interfrontalier germano-luxembourgeois ; Palatinat du sud et Alsace du

nord sont reliées par une aire binationale.

Dans la plaine du Rhin par contre, au sud de Karlsruhe et au nord de Bâle, deux aires d'évasion connaissent encore une différentiation nationale assez nette, sauf aux extrémités septentrionale et méridionale : les ruraux de la plaine et des collines sous-vosgiennes d'Alsace se tournent de préférence vers le massif vosgien, tandis que ceux de la plaine badoise choisissent en priorité la Forêt Noire. Mais la situation commence à se modifier ; depuis 1966/67, les flux interfrontaliers en direction du massif opposé ont connu un accroissement respectif de 15 % pour les courants en provenance du pays de Bade et de 10 % environ pour les courants en provenance de l'Alsace.

Le comportement des diverses aires rurales d'aptitude récréative n'a toutefois rien d'uniforme. Nous pouvons en distinguer essentiellement trois types : les aires à migrations élevées, celles à migrations moyennes et celles à migrations modestes.

2) Les aires à fortes migrations

En-dehors de l'aire située entre la région urbaine de Rhénanie - Westphalie et Francfort, l'attractivité est d'autant plus importante que la surface d'accueil a une étendue réduite. Le déclenchement des flux ruraux en direction d'aires rurales attrayantes répond en quelque sorte au principe économique de la rareté : plus l'espace convoité est rare, quantitativement ou qualitativement, plus il est recherché. L'exception constituée par l'aire située entre Ruhr et Francfort confirme, malgré les apparences, la règle générale : encerclées par une urbanisation géante, les populations rurales comptent profiter

ici d'un ensemble d'espaces verts souvent transformés en parcs naturels /et particulièrement adaptés aux exigences actuelles.

Les aires à fortes migrations rurales se classent, en ordre décroissant, de la façon suivante : le territoire entre la Ruhr et Francfort ; la région alpine contiguë à la région de Zurich ; le Taunus, le Spessart, l'Odenwald, le pays au nord de Nimègue, l'aire multinationale au nord de Maestricht - Aix-la-Chapelle, l'aire au sud de Mayence, l'aire au sud de Stuttgart, la haute vallée de la Thur et ses environs, le plateau suisse, le plateau lorrain à l'est de Lunéville, les deux aires entre Verdun et la Champagne (Argonne notamment).

Dans ces régions, le taux constitué par le rapport "nombre de migrants annuels vers l'aire attractive/100 habitants du secteur rural d'évasion" atteint 30 % et plus ; entre Ruhr et Francfort, en zone alpine aussi, il monte presque jusqu'à 45 %. Certaines contrées peuvent surprendre quant à leur attractivité élevée, surtout le pays mosan. C'est que les motivations rurales se différencient des motivations urbaines ; en territoire rural, les comportements changent en outre d'une région à l'autre. L'habitant des campagnes recherche, par exemple, une alternative rurale à ses déplacements urbains, alternative qui le change de son cadre de vie habituel : forêt dans un pays de campagne, massif forestier dans une région de plaine, hauteurs pittoresques dans un village de bas-versant. Les citadins par contre sont généralement moins exigeants lorsqu'ils jettent leur dévolu sur la campagne. Les migrants domiciliés dans de fortes concentrations urbaines, surtout, se contentent soit d'un coin de verdure ou de calme relatif, soit d'un endroit d'animation champêtre.

Si la grande majorité des ruraux/recherchent également la nature durant leurs migrations de fin de semaine, ils souhaitent d'habitude un cadre de fête pittoresque ou agréable, d'où l'entassement humain est banni. Les jeunes ruraux imitent cependant plus volontiers le modèle récréatif adopté par les jeunes citadins : dancings surpeuplés avec orchestre moderne en vogue, jeux de bar en groupes, même si le cadre naturel est banal, ...

Les ruraux sont fréquemment attirés aussi par les arrière-vallées qui ont fourni un effort particulier d'équipement. En cela, ils rejoignent les citadins adultes et les familles qui, depuis cinq à six ans, redoublent d'intérêt pour les villages dont la capacité hôtelière, la restauration, les places disponibles sur les terrains de camping, les fêtes populaires, se sont améliorées quantitativement et qualitativement. Cet engouement pour les fonds de vallées explique la situation exceptionnelle de la haute vallée de la Thur et de celle de Masevaux, sollicitées plus que leurs voisines par des densités rurales importantes.

Si la rencontre ruraux-citadins s'effectue souvent à la campagne même, les flux ruraux n'ont cependant ni la même ampleur, ni les mêmes origines socio-professionnelles, ni le même impact auprès des personnes âgées. Les courants émanant des communes rurales et orientés vers des paysages ruraux ne dépassent pas 30 kilomètres en moyenne, tandis que les flux urbains en direction des campagnes atteignent des moyennes de 40 kilomètres. Les catégories rurales aisées dépassent de 20 à 25 % leurs homologues de la ville ; la démocratisation rurale n'est donc pas encore aussi avancée que celle des villes. Les personnes du troisième âge résidant en commune rurale se déplacent bien moins souvent dans le secteur rural voisin que les adultes inactifs des villes : l'écart dépasse 60 à 65 %.

▲ ▲

En milieu adulte, les dépenses des ruraux sont en moyenne plus parcimonieuses à la campagne qu'en ville. L'attraction urbaine suscite davantage de propension à consommer que l'attraction rurale. De nombreux campagnards interrogés à ce sujet affirment qu' "en ville on peut se payer des extras", qu'en ville "ce n'est pas comme tous les jours", alors qu'en aire rurale "on reste malgré tout chez soi" , "on ne dépense que ce qu'il faut". Les écarts les plus courants sont de l'ordre de 25 à 30 %, alors que ceux qui marquent la supériorité des dépenses faites par les citadins en milieu rural, par rapport à la consommation des campagnards, dépassent généralement 20 %.

Les ruraux témoignent toutefois aujourd'hui d'exigences plus affirmées quant au niveau des loisirs et de l'accueil. Les pays d'avant-garde, - suisse, germanique, hollandais , voire autrichien ou luxembourgeois , - pratiquent en mainte occasion une sélection qualitative depuis 1960/62, demandant des lieux de consommation d'un abord agréable, une propreté supérieure, un confort et une ambiance recherchés. Les territoires français et belge n'ont vraiment commencé à s'associer à part entière à cette nouvelle manière de voir que depuis 1965/67. Depuis lors, les différences ont diminué fortement, mais l'avance acquise par les équipements pionniers demeure source de profit supplémentaire.

3) Les aires à migrations moyennes

Elles correspondent à deux aires d'accueil : d'abord celle située entre Luxembourg - Sarrebruck au sud et l'Eifel au nord, puis la Forêt Noire.

Ici le taux "nombre de migrants annuels vers l'aire attractive/100 ruraux domiciliés dans l'aire d'évasion" se situe entre 20 et 30 ‰. Si la première combinaison comprend une population rurale très marquée par les ouvriers des centres industriels voisins, la seconde est à la fois plus primaire et, surtout, plus tertiaire. Voilà pourquoi la première est plus dense que la seconde, les déplacements des communes rurales à population secondaire dominante et à population tertiaire faible, n'étant ni aussi nombreux, ni aussi importants que les migrations des communes rurales, dont le taux d'habitants exerçant une activité tertiaire atteint couramment 20 ou 25 %.

Si ces deux régions n'obtiennent pas une proportion de migrations aussi élevée que celles du groupe précédent, ce n'est pas le pittoresque des paysages d'accueil qui est en cause, ni leur degré d'équipement ou la qualité des installations ; bien au contraire, les populations tout en appréciant les efforts d'innovation réalisés dans les aires d'accueil, et tout en fréquentant ces dernières, conservent néanmoins un esprit plus sédentaire, trouvent plus facilement sur place le cadre récréatif souhaité et consacrent une partie notable de leurs déplacements à la visite des villes.

Les autres comportements des aires à migrations moyennes sont sensiblement les mêmes que ceux des aires à fortes migrations, à une exception près : les distances moyennes d'environ 50 km, parcourues en Bade-Wurtemberg, sont supérieures à la moyenne du groupe précédent : les catégories professionnelles tertiaires jouent un rôle important dans cette élévation de la distance ; niveau de vie, paysages particulièrement pittoresques vieilles traditions et aire d'accueil étirée en longueur depuis la frontière germano-suisse jusqu'au sud de Stuttgart - Karlsruhe, expliquent conjointement l'attitude spécifique de cette région.

Les distances enregistrées par contre dans la région germano-luxembourgeoise sont inférieures à la moyenne du groupe précédent : elles n'atteignent qu'environ 20 kilomètres ; il est vrai que la population très ouvrière des communes rurales et les communications relativement incommodes avec le nord de l'aire d'accueil, réduisent la mobilité rurale de façon substantielle.

4) Les aires à migrations modestes

Trois territoires ne dépassent pas 20 % de flux annuels par rapport à la population de leurs aires d'évasion respectives. Il s'agit, par ordre d'importance décroissant, de l'Ardennes - Eifel, de l'ensemble Vosges Moyennes - Hautes Vosges, puis de l'aire localisée dans le Palatinat méridional et les Vosges septentrionales.

Si ces deux derniers ont chacun une superficie appréciable, on ne peut en dire autant du premier . Celui-ci fait en effet exception au tableau des petits complexes, se rattachant à la catégorie des aires aux flux les moins denses. L'indice de rareté ne le rend pas plus désirable pour autant. C'est que les ruraux du Palatinat méridional et de l'Alsace septentrionale sont parmi les moins mobiles de l'espace rhénan. Se déplaçant encore relativement peu, ils préfèrent souvent la ville comme cadre de loisir dominical, lorsqu'ils acceptent de participer au mouvement général de migration. Comme les paysages d'accueil ne présentent pas un intérêt exceptionnel et qu'une altitude d'à peine 400 mètres est considérée localement comme "une montagne", les flux n'ont rien de comparable avec ceux d'autres régions, marquées par des niveaux de vie plus élevés et des facilités renforcées d'emplois. En Alsace du nord, en effet,

de nombreuses et longues migrations quotidiennes de travail, ainsi que des revenus moins consistants, incitent beaucoup d'adultes à ne pas quitter leur commune pour une promenade dominicale.

Dans les deux autres régions, - Ardennes - Eifel et Vosges moyennes - Hautes Vosges, - la mobilité rurale, quoique au peu plus stimulée que dans l'exemple que nous venons de présenter, n'a jamais subi l'influence de grosses concentrations urbaines, et n'a jamais été due à une propension à la dépense. Il s'agit également d'aires aux équipements moins denses et aux revenus récréatifs parmi les plus faibles. Les ruraux y dépensent 5 à 10 % de moins encore que dans les aires à migrations moyennes. L'aménagement accéléré de ces superficies vivifierait les loisirs, à la faveur de l'évolution progressive des mentalités rurales. Les aires à migrations modestes ont effectivement augmenté leurs flux de 20 à 25 % entre 1967 et 1972, alors que les aires à migrations moyennes ne suivent que plus lentement, pendant la même période, avec une amélioration d'à peine 10 % de leurs courants récréatifs. Nous sommes ici en présence d'aires résiduelles qui constituent, par leur retard, de sérieuses potentialités dans un espace où les paysages de loisirs et de silence tendent déjà à se rétrécir à la manière d'une peau de chagrin.

\+ \+
\+

L'étude des pôles et des aires de consommation a révélé des déséquilibres auxquels l'espace rhénan est affronté depuis son entrée progressive dans la nouvelle ère des loisirs. Les pressions de nature diverse exercées par les villes qui communiquent aux zones rurales une partie de leur vitalité, transforment petit à petit le cadre traditionnel. Les équipements de loisirs surgissent partout dans les zones à forte demande, sans être toujours coordonnés ou adaptés aux besoins réels. Souvent suréquipées, ces dernières se heurtent à de difficiles problèmes d'aménagement, les mesures d'harmonisation aboutissant fréquemment à de simples replâtrages.

Les zones à demande moyenne subissent déjà un sort analogue. L'invasion parfois inconsidérée des flux de fin de semaine et des migrations vacancières diminue dès à présent les chances de développement équilibré.

Mais les zones à consommation ralentie offrent encore de nombreuses possibilités d'accueil, à condition d'adopter au plus tôt une politique concertée de protection de l'environnement seule susceptible de faire face aux immenses charges récréatives d'une société de plus en plus exigeante. La densité du peuplement réduit la surface disponible et contribue à reléguer les virtualités de décongestionnement à la périphérie occidentale du périmètre, des Ardennes aux Vosges méridionales. Dans la plaine du Rhin, le Palatinat méridional, l'Alsace du nord, le territoire situé entre Mannheim et Fribourg, offrent également quelques possibilités d'avenir. La poussée insistante des régions septentrionales et méridionales du bassin rhénan pose ainsi la question d'un aménagement méthodique d'ordre multinational, en-dehors duquel la poursuite de l'occupation sauvage du sol ne ferait qu'accentuer le déficit en paysages équilibrés et diminuer les fonctions de délassement initialement réservées aux aires de verdure pourtant quantitativement et qualitativement importantes.

CONCLUSION

PERSPECTIVES

Les changements intervenus dans les pays rhénans depuis 1958, - transformations mentales consécutives aux mutations techniques, intensification de l'activité récréative, - esquissent un nouvel horizon déjà lourdement hypothéqué par le développement hétérogène des régions.

La vie de loisirs ayant connu dans le passé un développement soutenu, grâce aux nombreux mouvements qui ont animé villes et villages, - dans les foyers récréatifs ou en plein air, - les comportements de type nouveau s'associent aux pratiques traditionnelles selon des formules très variées. Mais la diversification des centres d'intérêt, favorisée par le gain de temps libre et la prospérité, exerce un effet stimulant sur le renouvellement des formes de détente, de distraction et d'épanouissement de la personnalité. Petit à petit, le travail se définit par rapport aux loisirs. Les aspirations se modifient en fonction des facilités offertes et les nouveaux impératifs de dépaysement par une existence mouvementée qui suscite des besoins tels que l'aspect traditionnel des loisirs rhénans se transforme rapidement.

Le présent façonne un cadre humain qui cherche dans les formules d'avenir des solutions d'équilibre. L'innovation exige ainsi une recherche et une expérimentation permanentes, imposant de profondes réformes de structures. Aussi allons-nous essayer de dégager, en guise de conclusion, les principales tendances qui orientent petit à petit l'espace rhénan vers une autre civilisation, dans laquelle les individus et les groupes songent avant tout à satisfaire leurs goûts propres, plutôt qu'à rester tributaires de modèles qui semblaient imposés à titre définitif. La géographie, dans ses perspectives, ne doit pas méconnaître les considérations et aspirations sociologiques.

I - Un cadre humain nouveau :

Les transformations provoquées par l'influence croissante de la jeunesse sur le processus récréatif, créent, en ville d'abord, à la campagne ensuite, une situation irréversible d'émancipation individuelle, de mobilité et de consommation aussi variée que générale. Les incitations commerciales et publiques, la publicité, les moyens de communication sociale divers, l'école, accélèrent une évolution à laquelle les adultes échappent d'autant moins que les enfants, gagnés par la contagion récréative, contribuent au mouvement, demandent à partir en week-end ou en vacances, sollicitent une part du revenu familial pour leurs loisirs quotidiens, insistent sur la nécessité d'une motorisation, du confort général, de l'évasion proche et lointaine.

Parallèlement à ce courant de rajeunissement de la décision récréative, la prolongation de l'espérance de vie, l'amélioration du niveau physique et matériel de l'âge de la retraite, contribuent à la création d'une catégorie de plus en plus intéressante de consommateurs complémentaires, appelée désormais le troisième âge.

La participation des jeunes à la demande commerciale ayant augmenté depuis 1960 de plus de quinze fois, alors que celle des personnes du troisième âge, encore très faible au départ, s'est accrue de près de quarante fois durant la même période, nous pouvons entrevoir dès maintenant l'intérêt potentiel du marché des loisirs dans l'économie générale de l'espace étudié. Signalons aussi que l'accroissement de la mobilité des hommes est telle que le parc d'autocars touristiques s'est vu multiplié par vingt depuis 1958/60.

La fatigue dont font état les groupes socio-professionnels liés aux activités secondaires et surtout tertiaires, confusément mélangée aux impressions de cloisonnement, d'inquiétude et d'ennui, contribue à accentuer la demande à tous les niveaux d'âge. Paradoxe apparent, l'amélioration du temps de loisir, provoque chez de nombreuses personnes âgées valides un désir d'insertion sociale plus poussée, qui rejoint ainsi des préoccupations économiques d'ensemble. En avril 1973, se tiendra dans les halles de la place des jeux de Karlsruhe une exposition significative "Seniors 1973", qui, dans la mesure où elle répondra aux prévisions, pourrait devenir permanente. Elle s'adressera aux plus de 45 ans, et notamment aux personnes âgées. L'offre englobera les domaines de l'alimentation, du vêtement, de l'habitat, de l'hygiène corporelle et mentale, de la santé, des loisirs, du tourisme. Elle compte couvrir un marché négligé jusqu'à présent, mais dont les potentialités s'avèrent d'ores et déjà intéressantes (N 127).

De 1967 à 1971, la "Rundfunkhilfe" (N 128) allemande a distribué 9138 postes de télévision, 3149 postes de radio et 684 enregistreurs à des personnes âgées nécessiteuses, grâce à un fonds annuel d'un million de DM (N 129), prélevé sur la loterie télévisée.

En Rhénanie-Westphalie, les pouvoirs publics régionaux ont distribué en 1972 un montant de 6,8 millions de DM de subventions pour faciliter aux personnes âgées des voyages de vacances, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur des pays rhénans.

(N 127) : cf. Badische Neueste Nachrichten, 20.6.72.

(N 128) : l'aide de la radio.

(N 129) : cf. Die Rheinpfalz, Ludwigshafen, 6.5.72.

En Suisse du nord, plusieurs couples de retraités ont bénéficié en 1972 de l'expérience "vacances en caravanes pour personnes âgées au Tessin", pour laquelle un propriétaire de terrain de camping près de Locarno a mis gratuitement 26 caravanes à la disposition des estivants. Le département "projets et développement pour personnes âgées" de la Fondation helvétique pour la vieillesse, a détaché pendant l'opération deux hôtesses chargées de venir en aide aux vacanciers.

Certains retraités essaient de réaliser au terme de leur existence un vieux rêve : concilier travail et loisir. Dans la Ruhr, 250 personnes du troisième âge, de 56 à 78 ans, fatiguées du jeu de cartes et de quilles, des rencontres au bar ou au café, ont fondé une association de dépannage artisanal, mettant au service des foyers d'enfants, de jeunesse et de famille, leur compétence professionnelle, ne demandant que le remboursement de leurs frais réels, l'hébergement en cas de déplacement, ainsi qu'un modique argent de poche. Combinant le besoin d'activité et le souci d'une vie de loisirs, ils acceptent de se rendre à l'étranger pour y passer des vacances actives : en 1972, ils ont remis en état la villa "Bello Lago" située au bord du Lac Majeur, dans la petite bourgade italienne de Pino, où les enfants de la Ruhr disposent d'un foyer de jeunes. Accompagnés de leurs épouses, enchantées de l'aubaine et de la reprise d'activité des maris, les membres de cette "Compagnie des hommes de bonne volonté" sont revenus heureux d'une expérience qui a confirmé une certaine préférence pour une retraite mi-oisive mi-laborieuse (N 130). Cette attitude amorce sans doute une nouvelle conception du troisième âge, selon laquelle la retraite ne signifie plus inactivité ; on se rapproche ainsi du modèle suédois d'une société où les organisations syndicales revendiquent le droit de ne pas prendre la retraite.

L'élévation du niveau de la formation et de l'information tend à susciter par ailleurs une meilleure prise de conscience de l'intérêt que représente l'espace non ou faiblement urbanisé. La nécessité aidant, l'homme devient plus sensible à l'environnement. Les migrations professionnelles au-delà des frontières internationales, renforçant la mobilité récréative interfrontalière, suscitent petit à petit des besoins de complémentarité qui entraînent des exigences de collaboration plus étroite entre les instances d'aménagement nationales et internationales (N 131). L'amélioration des conditions de vie et du niveau culturel requiert une plus grande perméabilité des frontières. Sa mentalité porte le rhénan à préférer d'autre part la notion plus humaine de "souci du paysage" ("Landschaftspflege") à celle d' "aménagement du paysage" ("Landschaftsordnung"), plus technocratique. On craint fréquemment que la technique ne s'installe un peu trop dans les loisirs pour dominer finalement ceux-ci.

Cette orientation reste toutefois encore réservée à une minorité avertie de consommateurs qui essaient de sensibiliser une masse à peine sortie de la pénurie, éblouie par le loisir-hochet que la technique lui offre quotidiennement. Mais la décantation aidant, le désir de bénéficier d'un cadre de vie plus équilibré s'affirme (tableau 8).

(N 130) : cf. Bulletin de l'Office de Presse et d'Information du gouvernement de la République fédérale allemande, Bonn, n° 41/23.11.1972.

(N 131) : voir ci-dessous, III

TABLEAU S

La préoccupation de l'environnement, de 1965 à 1971

Types de manifestations / Zones de consommation	Incitations populaires en faveur de l'environnement (% d'augmentation de 1965 à 1971	Incitations publiques en faveur de l'environnement (% d'augmentation de 1965 à 1971	Réalisations pratiques de protection de l'environnement (% d'augmentation de 1965 à 1971)
Zones à forte consommation	35	22	13
Zones à consommation moyenne	17	11	8
Zones à consommation faible	8	5	3

La pression collective, provoquée par des minorités agissantes, - associations, syndicats, mouvements, - elles-mêmes influencées par une information généralisée, a pris au cours des dernières années un développement d'autant plus important que les problèmes soulevés par la dégradation de l'environnement se révèlent aigus. Elle s'est ainsi manifestée au premier lieu dans les zones à forte consommation qui, par leur suréquipement et les nuisances qui en découlent, ont fait apparaître de façon très visible les déséquilibres actuels. Pour ces raisons, l'action entreprise par les pouvoirs publics, dans les mêmes zones, en faveur de la préservation du cadre de vie, a été doublement intensifiée par rapport aux zones à demande moyenne et de manière quadruple par rapport aux zones à consommation faible. Les mesures pratiques de protection prises par suite de cette action ne se ...

sont renforcées que dans la proportion d'un tiers du taux d'augmentation des incitations populaires, depuis 1965. Dans ce domaine également les zones à consommation se situent en retrait, alors que les zones à consommation faible restent presque totalement à l'écart. L'intérêt porté à l'environnement est donc ravivé à partir du moment où les difficultés s'accumulent. Cette réaction courante, préjudiciable au développement d'actions concertées en vue du rééquilibrage des conditions de vie, entraîne des retards considérables en zone à faible demande, précisément à une époque où les régions les moins encombrées devraient faire l'objet de mesures rigoureuses de prévention contre les nuisances de tout genre, pour asseoir sur des bases plus solides que par le passé l'aménagement de l'espace encore disponible. Il importe dès maintenant d'intensifier dans l'ensemble des pays rhénans la lutte pour un cadre de vie harmonieux, en sensibilisant systématiquement les populations aux dangers qui la guettent par suite du gaspillage inconsidéré des ressources naturelles (Illustration 10).

La recherche d'un cadre de vie plus équilibré est rendue d'autant plus nécessaire que le désir d'une plus grande extériorisation des aspirations récréatives se manifeste, demandant des possibilités d'expression spontanée. Les opérations ponctuelles auxquelles on assiste de plus en plus fréquemment, sont une manifestation "sauvage" de ce désir. La corrélation entre l'organisation consciente des loisirs et le niveau de culture de l'individu ou du groupe est telle qu'une participation plus efficace aux décisions intéressant l'ensemble de la communauté est exigée de façon générale. Les usagers recherchent la mise en place de canaux ascendants susceptibles de donner aux canaux descendants une légitimité moins fragile, notamment par l'intermédiaire de groupements de quartier. Mais la contestation, première forme de la participation, reste dispersée et fragmentaire, s'arrêtant souvent à mi-chemin entre la prise de conscience diffuse et les propositions concrètes.

La distorsion résulte de la nature même de l'évolution des mentalités. Si la progression indéniable du loisir individuel est l'une des caractéristiques fondamentales de la décennie écoulée, la vie "sociale" continue à rester importante, malgré le virage "collectif" qu'elle a pris entre 1960 et 1965. Le collectif sans âme a souvent remplacé le social. Désirant échapper aux conditionnements de la société, l'individu en éprouve un isolement insupportable. Aussi les mouvements et institutions de loisirs, loin d'être condamnés, continuent-ils à jouer un rôle moteur, dans la mesure où ils savent s'adapter constamment aux formules nouvelles et se dissoudre de façon permanente dans leur propre continuité, acceptant de laisser à l'individu une part croissante de liberté à l'intérieur et en-dehors du groupe. Les "organisés", les "structurés" refusent d'habitude les modèles de récréation et d'animation imposés. Ils apprécient plus volontiers des activités ponctuelles conformes à leurs goûts et des manifestations tenant compte des genres de vie actuels : ainsi les organismes qui évoluent en ghetto récréatif ont bien moins de succès que ceux qui s'ouvrent aux réalités d'aujourd'hui, en mettant au point des opérations destinées également aux non organisés : utilisation par ces derniers des locaux, des installations de plein air ou des animateurs, ralliement des bonnes volontés,...

Les non organisés constituent cependant l'essentiel des consommateurs, à qui semblent suffire les formes d'information et l'indépendance qui résulte de la prolifération des équipements individuels de loisirs. Ceux-ci devraient du reste pleinement répondre aux besoins des organisés comme des non organisés : la réalisation d'un réseau d'infrastructures polyvalentes réparties de façon harmonieuse sur l'ensemble du territoire, en-dehors de considérations frontalières, et aptes à

ILLUSTRATION 10

LA SAUVEGARDE DE LA NATURE, ENCOURAGEE PAR LE

CONSEIL DE L'EUROPE

Le Conseil de l'Europe (Strasbourg) attribue périodiquement le diplôme européen pour la sauvegarde de la nature à des organismes dont les initiatives ont connu un succès particulier. La réserve naturelle des Hautes-Fagnes a pu être soustraite à la dégradation au moment où la consommation a commencé à s'amplifier (1966). Ses défenseurs se sont vus récompensés, tout comme leurs homologues allemands qui ont consacré leurs efforts à la préservation des sites du Siebengebirge.

CONSEIL DE L'EUROPE

OCTROI DU DIPLOME EUROPÉEN
POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATUR.

RÉSERVE NATURELLE

DES

HAUTES FAGNES

BELGIQUE

STRASBOURG
1966

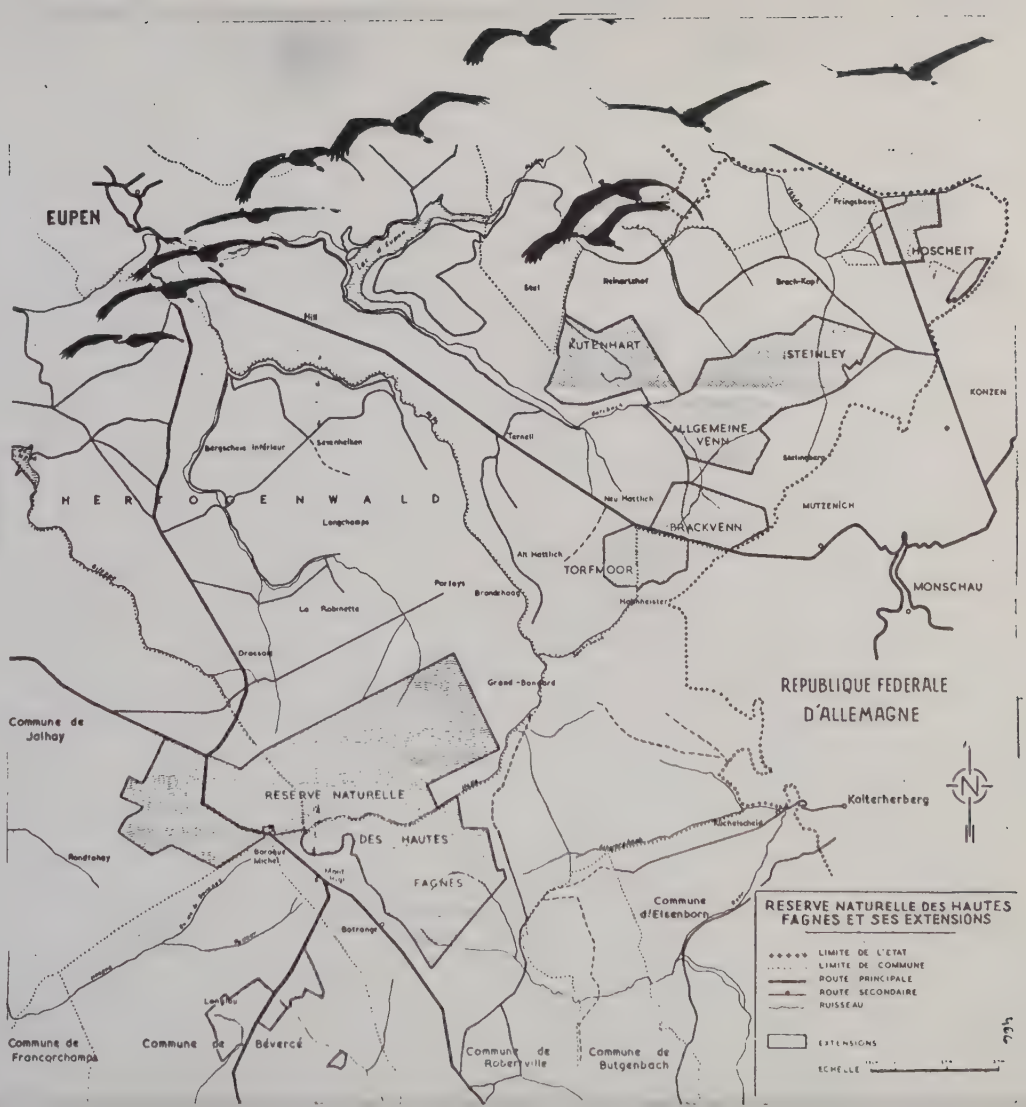

ILLUSTRATION 10

LA SAUVEGARDE DE LA NATURE, ENCOURAGEE PAR LE

CONSEIL DE L'EUROPE

Le Conseil de l'Europe (Strasbourg) attribue périodiquement le diplôme européen pour la sauvegarde de la nature à des organismes dont les initiatives ont connu un succès particulier. La réserve naturelle des Hautes-Fagnes a pu être soustraite à la dégradation au moment où la consommation a commencé à s'amplifier (1966). Ses défenseurs se sont vus récompensés, tout comme leurs homologues allemands qui ont consacré leurs efforts à la préservation des sites du Siebengebirge.

CONSEIL DE L'EUROPE

OCTROI DU DIPLOME EUROPÉEN
POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATUR

RÉSERVE NATURELLE

DES

HAUTES FAGNES

BELGIQUE

STRASBOURG
1966

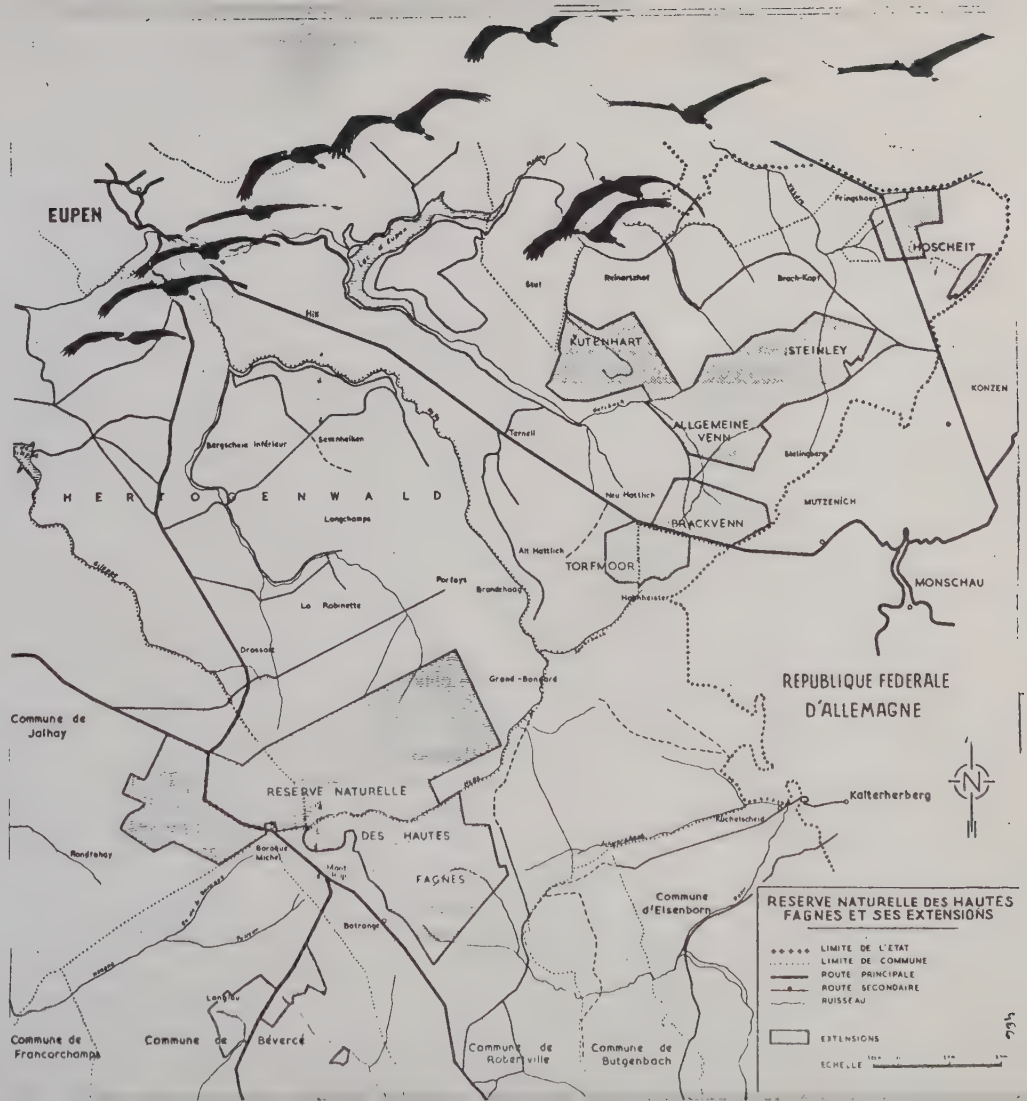

accueillir à tout moment une clientèle avide de loisirs, mais f freinée actuellement par les limites imposées à son budget récréatif. L'investissement public en faveur d'équipements de loisirs sociaux plus nombreux devient ainsi une priorité dans ce milieu rhénan encore très marqué par une proportion élevée de familles modestes, auxquelles la mobilité n'est permise que parcimonieusement, par suite de la carence en centres d'accueil non traditionnels.

La multiplication des initiatives, la création d'associations de plus en plus saupoudrées, correspond à une tendance profonde des mentalités contemporaines. Le besoin d'appartenance à un groupe réduit ou à une entité autonome à l'intérieur d'un organisme plus vaste, répond à la recherche, par l'individu, d'une ambiance sympathique née spontanément, dans laquelle les considérations structurelles et organisatrices sont réduites au minimum. Jadis les mouvements coiffés par un état-major impressionnant de dirigeants, étaient fortement appréciés. Souvent les membres caressaient l'idée de faire partie un jour des responsables. Depuis quelques années, le cours des "casquettes" de président, vice-président, secrétaire, trésorier ou assesseur, a subi un effondrement notoire sur le marché de la demande. Le loisir devient une affaire plus privée, une évasion de la vie structurée dont l'activité professionnelle constitue pour beaucoup de personnes une nécessaire servitude.

De nos jours, les groupes se dénouent ainsi plus facilement au profit d'autres communautés réduites, appelées à leur tour à une vie éphémère. La soif du standing immédiat et d'une vie remplie de toutes sortes de satisfactions dernier cri, commençant à remplacer pour certaines catégories de jeunes la quête de valeurs, - telles que la gratuité du service, la stabilité et le bonheur paisible, - la recherche de l'ambiance semble à l'heure actuelle plus importante que la peren-

nisation d'une institution de loisir ou d'un équipement, même récent. La solution idéale, mais difficile à réaliser, paraît être l'infrastructure évolutive, grande consommatrice d'espace et de crédits.

Cette priorité accordée à l'ambiance résulte d'un besoin d'autant plus accentué de rencontre humaine que la société est devenue paradoxalement plus individualiste, avec l'apparition des mass-média et au fur et à mesure que s'est développé le phénomène collectif. C'est pourquoi la fête urbaine ou rurale, après avoir connu une certaine éclipse au début de la période étudiée, réoccupe une place de choix dans toutes les régions de notre périmètre, grâce à son adaptation aux exigences nouvelles de distraction et de diversification. L'habitant des grands ensembles d'habitation et, dans une moindre mesure, celui des maisons individuelles, se retrouvent pour un moment dans une atmosphère distincte de celle qui pèse sur la vie quotidienne, accélérant l'osmose entre mentalités urbaines et mentalités rurales.

Ce rôle de catalyseur mental commence à être repris, en milieu jeune comme en milieu adulte, par les "auberges rurales", réadaptées ou récemment installées, qui ont pris la place des traditionnelles auberges communales ou paroissiales, étroitement liées à la vie des associations villageoises. Très fréquentées lorsqu'elles sont situées à proximité des villes et dès qu'elles sont facilement accessibles, ces auberges font couramment bonne recette par les services qu'elles rendent aux autochtones et aux migrants, friands de bonne cuisine et de rencontres spontanées. Elles remplacent partiellement les anciennes réunions interfermes au cours desquelles on causait abondamment du passé, du présent et de l'avenir.

L'évasion est toutefois loin de faire oublier les problèmes quotidiens du loisir à domicile, notamment dans les

quartiers résidentiels particulièrement peuplés. La grande préoccupation reste la recherche d'une meilleure interpénétration locale de l'habitat et du loisir. Un peu partout la frénésie de la construction, consécutive à la pénurie des logements, a sacrifié les véritables dimensions du loisir. Les promoteurs, - publics ou privés, - ont certes imaginé des espaces verts et des équipements récréatifs, mais la conception des réalisations conserve fréquemment un caractère trop administratif ou technique. Les dépenses "d'imagination" sont insuffisantes. Les blocs d'habitation se ressemblent. L'absence de diversité est source d'insatisfaction permanente dans un cadre où les choix réservés aux habitants sont limités sinon inexistants.

En Suisse du nord, à Zurich par exemple, la Fondation "Pro Juventute" a lutté pendant quelques années en faveur de la suppression, dans les ensembles résidentiels, des grilles qui recouvraient chaque soir, dès 17 ou 18 heures, les fosses à sable destinées aux enfants. Ailleurs les pelouses ou les tertres restent interdits aux ébats des jeunes. Souvent les aires de jeux ne répondent pas aux besoins des familles nombreuses qui habitent dans le quartier. Dans bien des cas, les associations sociales qui prétendent défendre les intérêts récréatifs des résidents se livrent à une lutte d'influence sans merci, réduisant les chances de développement des équipements et incitant les municipalités à la prudence à un moment où les crédits sont déjà distribués au compte-gouttes.

L'animation reste cependant la grande préoccupation actuelle. L'influence massive des moyens de communication sociale et des "techniques" de loisirs transforme fréquemment les hommes en spectateurs, d'autant plus que l'aspect irrationnel et spontané du loisir est souvent écarté par les animateurs eux-mêmes. Même le carnaval qui, jadis, provoquait une participation très active de la population aux manifestations

de toutes sortes, se réduit pour un nombre croissant d'usagers à un spectacle payant auquel on assiste pendant quelques heures, sans se sentir concerné, comme on va au cinéma ou au théâtre. De Cologne à Bâle, cette tendance s'amplifie d'année en année. Il convient donc de repenser la conception de l'animation et de lui rendre dans une certaine mesure sa signification première, - spontanéité, solennisation de la vie, création ou renforcement d'un esprit communautaire, participation, - pour faciliter, par le biais des loisirs, un certain réengagement ainsi que la révitalisation des équipements que l'esprit de discipline rhénan laissent figés en bien des endroits.

Si l'animateur professionnel semble devenir une nécessité, compte tenu des tâches diverses qui l'accaparent et de la compétence accrue qui lui est demandée, il ne faut pas qu'il se transforme en "fonctionnaire" au sens péjoratif du terme. L'échec de bon nombre d'expériences résulte de cette incompréhension initiale. L'animateur principal néglige fréquemment les bonnes volontés du quartier ou du village qui, spontanément, viennent offrir leurs services pour telle action ponctuelle ou telle activité permanente, de peur de voir son autorité ou son prestige réduit. C'est alors que les liens entre équipements et usagers se dénouent d'autant plus facilement que l'équilibre est déjà fragile en lui-même par suite des pressantes sollicitations extérieures.

La question de l'animation se pose pourtant sur un plan bien plus vaste encore. Elle est liée au déphasage actuel des institutions municipales avec les besoins réels d'une société en constante transformation. Quartiers résidentiels, centres-ville, secteurs périphériques attractifs, traversent une crise d'adaptation que les administrations locales et les séances traditionnelles des conseils municipaux ne sont plus à même de régler seules. Aussi certaines municipalités urbaines

ont-elles commencé à se déplacer périodiquement dans les quartiers déséquilibrés pour essayer d'entamer un dialogue direct et spontané avec les intéressés, à Strasbourg p. ex. Cette formule, à condition de ne pas être purement formelle, permet d'accélérer le renouveau d'une vie de loisirs plus authentique.

Malgré l'immense intérêt porté aux loisirs, l'espace rhénan reste toutefois assez réfractaire aux activités culturelles et créatrices. Cette mentalité s'explique en partie par l'héritage d'un passé récent où la faible durée du temps de loisir incitait les habitants à rechercher essentiellement la détente et la distraction. Mais le conditionnement actuel de la société par les mass média et la publicité tapageuse contribuent, à défaut d'un développement suffisant de la personnalité, à généraliser la surconsommation matérielle, favorisant une atmosphère d'euphorie privée ("privates Konsumglück"). L'innovation future qu'il est permis d'escompter en mettant à profit la prolongation de la scolarité, le besoin de formation continue et l'élaboration de pédagogies populaires mieux adaptées aux mentalités, est susceptible de faire découvrir d'autres horizons. Le lancement de telles initiatives pourrait s'appuyer sur les nombreux résultats déjà obtenus dans certaines régions de notre périmètre, dans lesquelles un travail patient d'éducation originale se poursuit depuis une vingtaine d'années : théâtre populaire dans la Ruhr, à Mulhouse, à Bussang ; création artistique en Suisse du nord, etc... L'école, débarrassée de ses méthodes routinières, a commencé ici et là une réforme en profondeur, accordant une place de choix à la créativité et aux activités d'éveil (visites des musées organisées systématiquement pour les enfants des écoles aux Pays-Bas ; conférences ; soirées musicales ; discothèque et bibliothèque "vivantes" à Saint-Dié). Les institutions de loisirs, mieux reliées à la vie scolaire, essaient d'offrir davantage d'activités

qualitativement élevées. Ces orientations ont souvent augmenté en peu de temps la clientèle courante. Grâce à ce mouvement, certaines librairies de grandes villes rhénanes ont augmenté, en 1970/71, leur chiffre d'affaires du samedi ou du vendredi soir, comme celui des veilles de grandes périodes de congé, de 8 à 12%, par rapport aux périodes précédentes. L'effort créateur est donc rentable. Aussi allons-nous analyser de plus près la portée de sa signification.

II - L'innovation permanente

L'innovation facilite la réussite à condition de s'appuyer sur les tendances réelles de la population et sur une publicité adaptée. Nous avons vu précédemment à quel point les modèles proposés font souvent école lorsque leur application première a provoqué le succès. De nombreuses communes "en attente" souhaitent se valoriser par l'adoption de formules récréatives en vogue. Si les grandes villes sont le terrain d'élection des expériences nouvelles, qui du reste s'y affrontent, par suite d'une concurrence serrée, les aires de consommation moyenne ou faible, constituent de vastes débouchés potentiels. Mais les régions encore relativement moins équipées, gagnées par la créativité, deviennent parfois aussi rentables que les grands centres suréquipés, volontiers délaissés dès que le cadre rural se prête à l'adaptation mentale contemporaine. En Moselle, par exemple, un arrêté interministériel de mars 1972 a créé un syndicat mixte chargé de l'aménagement du Lac de la Madine : une superficie de 1000 ha doit servir à la création nautique autant qu'à l'alimentation en eau de Metz. Au Col de Steige, dans les Vosges, la commune de Rauarupt, profitant de l'existence d'une petite cuvette qui servait jadis de réservoir hydraulique, prévoit, selon notre conseil, la réalisation d'un plan d'eau au carrefour de la route de Sélestat-Scales et de la route des crêtes. En Forêt Noire, les autorités locales ont

encouragé, de 1970 à 1 972, l'amélioration de l'équipement des sports d'hiver : le nombre des ski-lifts est passé de 47 à 70 ; vingt d'entre eux ont été pourvus d'éclairage pour ski nocturne. Les écoles de ski se sont multipliées. Les piscines couvertes sont au nombre de 60, contre 26 en 1969. Vingt stations (contre 14 en 1968) organisent à présent des randonnées en traineau attelé. La seule commune de Hinterzarten comporte 10 attelages de ce genre ; aussi a-t-elle pu porter le nombre de ses lits d'hôtel à 3000, contre 2500 en 1970. Les réalisations nouvelles en Forêt Noire ont attiré, durant les neuf premiers mois de 1972, 3% de clients de plus qu'en 1971. La ville de Fribourg e/B sera dotée d'un lac à partir de l'aménagement de deux étangs de gravière auxquels va s'ajouter un troisième, créé de toutes pièces. Le nouveau plan d'eau, situé à l'ouest de l'autoroute, donnera une impulsion accrue aux sports nautiques.

L'étude des chances de succès des nouveaux points de loisirs réalisés dans l'espace rhénan de 1965 à 1971 (annexe XIII) nous fournit d'utiles indications sur l'intérêt qu'il convient de porter aux divers types de zones récréatives (N 132). En zone saturée, le centre des agglomérations diminue en importance au profit de la périphérie urbaine et des aires rurales adjacentes. Dans les autres zones, le consommateur préfère les aires rurales et la périphérie des villes. Mais, globalement, zones saturées et zones plus aérées se situent à peu près au même niveau, ce qui signifie que les équipements réalisés de fraîche date bénéficient de la faveur générale du public.

(N 132) : cf. Appendice, Seconde partie ("Méthodologie") : chapitre troisième, II

Cependant, lorsque les installations récentes sont animées selon des formules récréatives originales, le succès est quasiment complet, autant en zone saturée qu'en zone non saturée : périphéries urbaines et aires rurales continuent à se classer au premier rang.

Les nouveaux points de loisirs constituent l'attraction par excellence des jeunes, et cela de façon courante : en zone saturée, ceux-ci sont davantage attirés par les agglomérations urbaines, tandis que dans les autres zones, les aires rurales et, secondairement, la périphérie des villes l'emportent. Les catégories sociales moyennes sont les bénéficiaires les plus actifs des réalisations récentes. Elles acceptent aussi d'effectuer les trajets les plus longs pour rejoindre les zones moins encombrées. Il suffit que de nouveaux axes de communication resserrent les liens entre les aires d'évasion et les équipements de loisirs récents, pour que les zones non saturées deviennent plus attractives que les zones saturées.

La créativité s'avère donc payante, surtout en milieu jeune et chez les adultes au budget moyen. Les aires décongestionnées jouent un rôle important chaque fois que l'innovation en matière de consommation est accompagnée d'une réforme de l'infrastructure routière. L'avenir des zones récréatives peu encombrées se présente ainsi sous les meilleurs auspices.

Les initiatives publiques et privées connaissent néanmoins un meilleur dynamisme en région décentralisée, les pouvoirs de décision, - administrations, banques, - étant plus proches des zones de localisation des projets et plus intéressés à la réalisation d'équipements susceptibles d'offrir des garanties de réussite. C'est par le biais de la conjonction des efforts publics et de ceux des entreprises privées pourvues d'imagination que les régions décentralisées parviennent plus

facilement a disposer, à travers les loisirs, d'un moyen de régulation économique, social, culturel, donc politique, susceptible d'être infléchi au gré de la conjoncture : le pays de Hesse, la Rhénanie-Westphalie, la Suisse du nord abondent en exemples de cette nature. Si les équipements de prestige, - grandes maisons des jeunes, terrains de sport polyvalents de superficie étendue, - semblent devoir rester des exceptions, parce que insuffisamment rentables, les microéquipements, de type "mille-club" ou permis par les mètres carrés sociaux en France, installations fonctionnelles proches des quartiers résidentiels ou intégrés aux aires d'accueil des flux de fin de semaine, facilitent couramment le succès, chaque fois que l'animation répond elle-même aux exigences d'une créativité permanente.

Le besoin d'innovation se traduit également dans la nature des modèles proposés. Ici les exemples de réussite abondent, tant en ville qu'à la campagne. Citons e. a. les nouvelles troupes de théâtre installées dans des quartiers historiques particulièrement pittoresques et très fréquentés par les touristes et les autochtones ; le théâtre de rue ; les rues piétonnières ; les terrains de jeux pour enfants et jeunes de type Robinson ; les aires pour jeux de boules, de golf-miniature (peu onéreux pour l'usager) ; les lapinodromes dans les kermesses ; les jardins climatiques ; les hôtels et ensembles commerciaux à proximité des aéroports ; les opérations " "portes ouvertes", y compris pour les instituts de beauté qui révèlent par là-même un visage "démocratique"; les voyages organisés avec cadeaux-accueil et cadeaux-souvenirs ou bons de loterie ; les rencontres interfrontalières, appuyées si possible sur des jumelages et des fêtes européennes, etc. L'école même peut inviter des comédiens, initier les élèves à la patinoire pendant quelques semaines, multiplier les activités récréatives (24 activités dans un établissement d'enseignement secondaire à Colmar...)

Les efforts d'innovation commerciale méritent également d'être intensifiés dans un cadre multinational. Si les réglementations nationales grèvent encore généralement de façon substantielle les importations de matériels de loisirs, un certain nombre d'initiatives psychologiques permettraient plus facilement d'accentuer la consommation récréative. L'analyse du marché de fleurs ornementales (figure 35) nous permet par exemple de constater que les ménages qui effectuent des achats annuels supérieurs à 17 FF, et même ceux dont les dépenses se situent entre 10 et 17 FF, sont domiciliés en Allemagne, en Suisse du nord, aux Pays-Bas et, dans une bien moindre proportion, en Belgique (N 133). Les plus gros consommateurs habitent dans le nord du périmètre et dans l'aire de Stuttgart-Karlsruhe. Les zones à faible consommation, dans lesquelles les ménages achètent annuellement des fleurs pour moins de 10 FF, se situent dans la partie occidentale du territoire, comprenant surtout la France, le Luxembourg et la Belgique.

Mais la frontière, décisive pour les comportements différenciés, n'explique pas entièrement ce phénomène : le plateau suisse, la frange frontalière allemande entre Aix-la-Chapelle et Bâle, l'aire hollandaise autour de Maestricht, ont adopté une attitude identique à celle des régions française, luxembourgeoise et belge de consommation florale réduite. Or les niveaux de vie du Grand-Duché sont aussi élevés que ceux de la région allemande voisine ; la propension à consommer du Jura suisse n'est guère inférieure à celle de la Forêt-Noire.

Le marché dépend donc bien plus des habitudes acquises, que du dynamisme de la publicité et de la volonté.

(N 133) : cf. Appendice, seconde partie ("Méthodologie") : chapitre troisième II ; voir aussi idem : Première partie "Sources de documentation" : 129.

Figure 35

- - - - : limite de l'espace étudié

: zones à forte consommation

: zones à consommation moyenne

: zones à consommation faible

: région urbaine de la Ruhr

---- : frontière internationale

Note : La représentation des villes est proportionnelle au nombre d'habitants (voir figure 1)

Abréviations: voir annexe de la figure 1.

Pour la définition des zones, cf. Appendice, Seconde partie ("Méthodologie"), chapitre troisième.

Figure 35 - Consommation de fleurs ornementales par les ménages(1970/71)

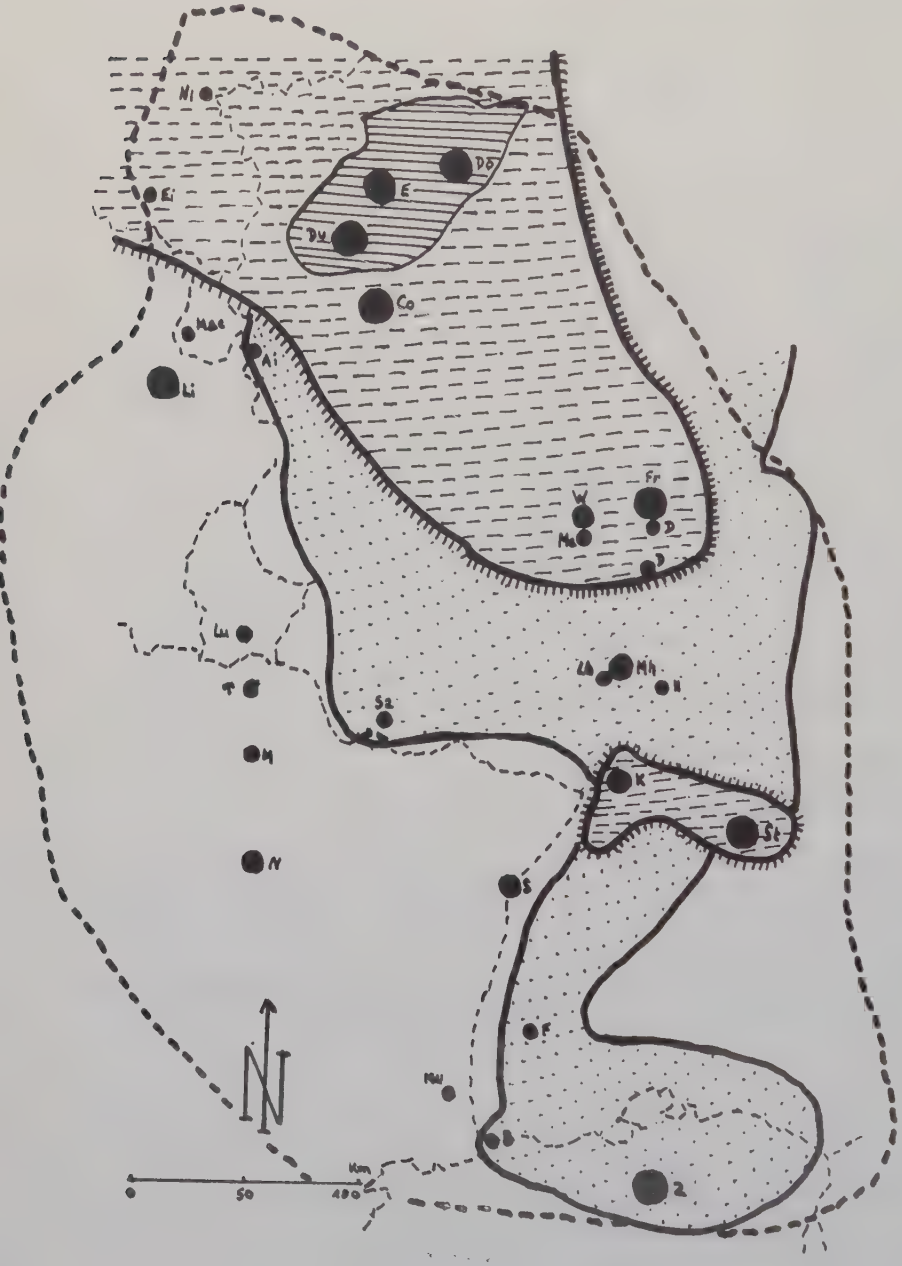

de conquête d'une clientèle complémentaire. Le commerce de détail ne s'emploie que très peu à élargir la consommation, et la publicité conçue par les syndicats de producteurs ou l'appareil de commercialisation florale reste à l'écart de l'offensive menée couramment par les puissants groupes de conditionnement récréatif : la vente des jouets, celle des articles audio-visuels, des produits de beauté, des éléments de décoration d'intérieur ou d'aménagement de jardin d'agrément, bénéficient chacune d'un effort publicitaire quatre à six fois plus élevé que celle des fleurs ornementales. Les slogans tels que "dites-le avec des fleurs" ou "la fleur, c'est votre coeur", font pâle figure devant l'assaut des autres produits de loisirs. La radio, la télévision, la presse écrite, les panneaux d'affichage ne parlent que très peu de la fleur commerciale. Or les niveaux de vie, la réceptivité des consommateurs sont aujourd'hui à même d'accorder dans tous les pays rhénans une attention plus soutenue au marché de la fleur. Quelques détaillants ont pris l'initiative, au cours des dernières années, -dans la Ruhr, à Francfort, Stuttgart et Sarrebruck, - de promouvoir la vente des fleurs dans leur quartier. Ils ont fait déposer dans les boîtes aux lettres individuelles une feuille publicitaire avec, parfois, un brin de mimosa en étiquette. En participant activement à la réalisation de programmes de fêtes locales, agrémentés de messages publicitaires illustrés, ils ont pu marquer à leur tour une présence renforcée. Cette simple action s'est avérée payante; Parfois le chiffre d'affaires consécutif à ces opérations a augmenté de 5 à 8%. C'est dire tout l'avantage que présentent les procédés de conquête du marché, aussi modestes soient-ils.

L'adaptation de l'accueil stimule de son côté la demande, à moins qu'elle ne provoque des courants récréatifs nouveaux. L'ouverture des syndicats d'initiative et des agences des compagnies aériennes, pendant la totalité ou une partie du dimanche, est très appréciée, surtout dans les grandes

agglomérations. L'ouverture des commerces particulièrement recherchés par les touristes, durant les jours de fête et les dimanches, augmente l'attractivité des centres urbains. Les ensembles de majorettes agrémentent l'image de marque des villes. La pratique multilingue, notamment en secteur frontalier, encourage les visiteurs qu'il est possible d'informer préalablement de l'effort réalisé au moyen de prospectus distribués ou d'encarts insérés dans les journaux et les revues ; etc.

Les nouvelles perspectives humaines et l'innovation ont cependant besoin d'un substrat susceptible de leur assurer un épanouissement optimum. Des réformes de structure s'imposent pour améliorer et mieux répartir la demande.

III - Les exigences de réformes structurelles

Le loisir, compte tenu de la complexité des problèmes qu'il soulève, est désormais inséparable de toute politique d'aménagement global de l'espace. La méconnaissance de ses caractéristiques propres et du rôle qu'il détient dans l'équilibre des masses humaines, conduit dorénavant à des perturbations sans doute plus graves encore que celles qui résultent des conflits sociaux traditionnels. Les relations des loisirs avec l'espace sont d'autant plus étroites que celui-ci est déjà occupé par une population dense aux activités nombreuses et au niveau de vie élevé. Les pays rhénans répondant à ces normes exigent une attention particulière et renforcée en ce qui concerne leurs besoins récréatifs.

La prise de conscience de cette situation s'est effectuée en premier lieu dans les zones saturées en villes et industries, c'est-à-dire dans le nord et le sud-est du périmètre. Dans cette zone en effet, les plans d'aménagement et de réaménagement se succèdent depuis 1955 à une cadence ultra-rapide, l'accumulation des problèmes rendant les solutions

difficiles et souvent insolubles, à défaut d'une concertation plus vaste englobant les zones encore plus disponibles, soit au centre, au sud ou dans la partie occidentale des pays rhénans même, soit à l'est de ces derniers. Les frontières freinent considérablement l'élaboration de formules de décongestionnement. La disparité des régimes administratifs et le fractionnement des pouvoirs de décision régionaux, jaloux de leur autonomie en système politique décentralisé, aggravent la situation.

Si l'avance prise par les grandes zones à demande élevée ne constitue pas un avantage pour l'aménagement, le retard acquis par les zones à demande faible continue, dans les circonstances présentes, à être un handicap sérieux pour le relèvement des conditions d'insertion dans une économie avancée. Ce cercle vicieux ne peut éclater vraiment que par une ouverture mutuelle, à la faveur d'une politique d'ensemble dont on n'entrevoit qu'à peine les possibilités. En attendant, chaque région et chaque territoire national essaie de résoudre ses propres difficultés en s'appuyant sur les potentalités locales et sur des contacts interrégionaux plus ou moins incomplets ou officieux.

Quoi qu'il en soit, la complémentarité des régions suréquipées de la Rhénanie et de la Westphalie d'une part, des aires occidentales correspondantes d'autre part, apparaît d'ores et déjà. Le pays de Hesse, le nord du pays de Bade et du Wurtemberg, sont de plus en plus intéressés au Palatinat, à la Forêt Noire, voire à l'Alsace. Les Vosges constituent des réserves potentielles pour la Lorraine, la Sarre, le Bade-Wurtemberg et la Suisse du nord-ouest. Lorraine, Sarre et Luxembourg sont appelés à s'orienter davantage vers les Ardennes françaises et belges.

La promotion récréative des petites villes en zone à faible demande permettrait en outre de tempérer le suréquipement des grosses agglomérations, tout en mettant à la disposition des migrants l'infrastructure urbaine recherchée. Par là-même, ces centres de régulation potentielle faciliteraient une mise en valeur plus rapide des aires rurales dont ils seraient susceptibles d'assurer l'animation.

Celles-ci offrent en effet les seuls paysages encore vraiment disponibles pour l'aménagement de nouvelles surfaces de détente. Aussi importe-t-il que des axes de communication appropriés viennent les ouvrir au marché des loisirs. Il convient toutefois d'éviter des tracés artificiels et de se conformer aux réalités que révèle la géographie des flux d'avant-garde actuels. L'autoroute Strasbourg-Metz-Paris améliorera sans aucun doute l'attractivité de l'ouest du périmètre. Des réseaux routiers à voie rapide pourraient relier utilement le nord et le centre de l'Allemagne rhénane aux Ardennes, l'aire de Sarrebruck-Thionville à Trèves, la Suisse du nord-est à la Forêt-Noire, la Lorraine, Bâle et Mulhouse, aux Vosges centrales et méridionales. Les aires d'accueil potentielles seraient alors situées toutes à moins de trois quarts d'heure des aires d'évasion actuelles. Le réaménagement des relations ferroviaires favoriserait également les régions difficiles à aborder : les liaisons rapides de Fribourg et de Bâle avec Epinal, de Francfort-Mannheim avec Lauterbourg et Wissembourg, Luxembourg et Aix-la-Chapelle, transformeraient sensiblement les conditions de consommation. Le projet d'aérotrain Strasbourg-Metz, reliant les deux villes en une demi-heure entraînerait aussi des changements substantiels en prévision desquels les équipements de loisirs devraient être adaptés. Dans l'optique de flux de plus en plus amples provoqués par les couches aisées de la population des métropoles hors-périmètre, la liaison autoroutière des Ardennes centrales avec Bruxelles et les agglomérations de la région urbaine de Rotterdam serait

pleinement justifiée. La liaison aérienne avec un aéroport rhénan d'envergure interrégionale dans le nord de l'Alsace ouvrirait plus facilement cette zone aux courants suscités par des consommateurs au pouvoir d'achat élevé.

Le rôle des transports au service de la récréation sociale étant appelé à connaître un développement important, le raccordement, par voie rapide, des zones à faible demande aux centres sursaturés, offrirait des perspectives nouvelles aux équipements destinés aux catégories modestes de la population. Ceux-ci seraient assurés d'une meilleure rentabilité et pourraient être facilement multipliés : maisons et hôtellerie familiales, villages d'accueil pour ouvriers, centre de repos, ensembles récréatifs pour jeunes, centres aérés pour écoles et institutions de loisirs....

Une telle politique, contribuerait à résoudre les problèmes économiques et démographiques de zones en crise permanente, par la revitalisation de l'agriculture et la création d'emplois. Mais dès maintenant, il convient de protéger les paysages par l'établissement de plans d'occupation du sol, pour éviter les désordres et les nuisances dûs à une pénétration sauvage : délimitation des surfaces réservées aux constructions, notamment aux résidences secondaires, association concertée des initiatives privées et publiques, règlementation de la privatisation des terres, répartition judicieuse des zones de récréation et des zones de préservation de la nature ; réalisation rapide du parc naturel prévu dans les Vosges du nord ; définition des zones de silence"; limitation des routes forestières en montagne. Ces mesures seront coûteuses, mais désormais l'environnement se paye chèrement. Plus on attendra, plus le prix sera élevé.

C'est d'ailleurs déjà le cas dans les zones à forte demande où toute réforme de structure se heurte à des difficultés financières extraordinaires. La plus-value due à la rareté du sol et même à la prolifération des nuisances, conduit à la fixation progressive de seuils maxima de pollution et à une taxation correspondante qui, bien que timide à cause de ses répercussions économiques et politiques n'en existe pas moins ; tandis qu'en zone à faible consommation le souci du niveau de vie l'emporte sur toute autre considération, la préoccupation du milieu de vie commence à prévaloir sur celle du niveau de vie dans les zones à forte demande. La nécessité du rapprochement des divers types spatiaux par des voies de communication appropriées est d'autant plus urgente qu'elle peut contribuer à réduire les difficultés mutuelles.

CONCLUSION GENERALE

L'étude des pays rhénans révèle leur originalité à plus d'un titre. L'analyse comparée permet de situer chaque région, chaque aire, par rapport à l'ensemble de l'espace, facilitant l'évaluation des rapports de force et traçant l'orientation des efforts ultérieurs au moment où d'impératives nécessités exigent l'établissement d'équilibres nouveaux que seule une concertation internationale peut envisager de façon efficace.

Les frontières posent à l'heure actuelle bon nombre de faux problèmes. En fonction de considérations plus nationales que spatiales, chaque Etat s'efforce encore très souvent de suffire à ses propres besoins récréatifs ou touristiques, tandis que l'évidence géographique supposerait une coordination avec les Etats voisins et une ouverture raisonnée aux sollicitations réelles du marché. Lorsqu'à l'intérieur d'un pays, des régions moins développées côtoient des régions actives, parfois économiquement engorgées, la tension qui en résulte favorise progressivement la montée des régions de faible envergure. Celles-ci sont forcément marquées par les précédentes. Les ensembles géographiques qui déterminent la consommation récréative rhénane sont une réalité qui, malgré le contraste avec l'histoire récente, invite à une association étroite entre aires d'évasion et aires d'accueil, actuelles ou potentielles. Les mentalités locales considèrent l'interpénétration des diverses influences nationales en matière de loisirs comme un phénomène inhérent à notre temps. Les disparités peuvent susciter des complémentarités interfrontalières et aider à repenser les situations existantes, à réorienter les structures.

L'intérêt croissant porté par les régions voisines aux loisirs des pays rhénans, nécessite également la planification systématique d'un espace déjà limité dans son offre par suite d'une exploitation désordonnée de ses richesses récréatives et par l'insuffisante mise en valeur touristique des zones vertes périphériques occidentales. Au moment où la population autochtone est de plus en plus gagnée par le phénomène vacancier, le renforcement de l'apport touristique extérieur peut combler utilement le déficit estival qui ne manquera pas, dans un proche avenir, de poser d'importantes questions de rentabilité des équipements.

La présence de systèmes de décision publics différenciés selon les types d'Etats, ralentit la collaboration internationale, provoque un certain malaise en pays décentralisé parmi les responsables de l'aménagement et retarde par là même les solutions d'équilibrage. Dans la partie septentrionale du périmètre, la juxtaposition de régimes administratifs régionaux plus autonomes facilite davantage les contacts fructueux que dans la partie méridionale où un Etat centralisé, - la France, - côtoie une nation fédérée, -l'Allemagne, - et une confédération, la Suisse. Malgré des rencontres interrégionales plus fréquentes depuis 1965/66, les problèmes internationaux sont surtout abordés au niveau de l'étude des réformes de structure, les décisions concrètes restant très souvent en suspens, parce que les interlocuteurs du côté français ne sont pas habilités à prendre les mesures pratiques qui découlent des conclusions de l'inventaire des besoins.

Les instances européennes - Conseil de l'Europe, Commission Economique Européenne, - ont certes multiplié, depuis 1964/65 leurs prises de position dans le domaine des loisirs, mais leur caractère essentiellement consultatif provoque des lenteurs de réalisation telles que l'aménagement est constamment

compromis par les problèmes nouveaux qui ne cessent de surgir au fil des années. La compétence de ces organismes s'étendant d'ailleurs à de vastes zones, l'intérêt porté plus spécialement à l'espace rhénan se trouve par là-même fortement diminué. D'autres priorités économiques d'importance empêchent en outre ces institutions d'accorder aux loisirs la place qu'ils méritent désormais.

En attendant, le mouvement de regroupement des communes, amorcé en République fédérale allemande et en France, crée progressivement un champ opératoire plus efficace, susceptible de réduire le fractionnement des initiatives et des crédits disponibles.

Aussi souhaitable que soit l'interpénétration rhénane, il importe de conserver à notre espace son attractivité différenciée, source de curiosité intense. La réduction du compartimentage provoqué par les frontières devra être compensée par une créativité permanente destinée à éviter la monotonie qui, comme l'ennui, naquit un jour de l'uniformité. La nécessité d'une complémentarité harmonieuse ne signifie pas nivellement, ni homogénéisation, ni renonciation au génie propre à chaque population.

Le travail d'approche que nous venons d'effectuer, malgré ses imperfections et ses lacunes, indissociables d'une entreprise de pionnier, pourrait servir modestement, mais utilement à une meilleure prise de conscience des problèmes posés à un espace multinational. Il est à même, pensons-nous, d'éveiller l'intérêt des organes régionaux chargés de l'aménagement des loisirs et du tourisme (N 134).

Point de départ d'études similaires consacrées aux grands espaces voisins, instrument de référence pour les monographies qui ne tarderont pas à devenir indispensables,

notre investigation, effectuée en un moment où les transformations dépassent les pratiques traditionnelles, constitue un appui pour la recherche et l'aménagement.

Mais l'aspect ponctuel de notre enquête ne nous échappe pas, malgré l'importance de la tranche chronologique dans laquelle il s'insère. Le loisir se renouvelle constamment à la faveur de nouveaux besoins et d'une mode très changeante ; les flux sont modifiés au gré des équipements attractifs et des axes de communication.

Si le marché du soleil et celui de la neige ont moins d'impact sur les régions étudiées que le marché des loisirs d'intérieur et celui des zones de verdure ou des curiosités locales, il ne faut pas perdre de vue le rôle essentiellement récréatif de l'espace rhénan, auquel le tourisme vacancier sert d'appoint. La "réalisation" individuelle et collective par le loisir demeure l'objectif fondamental des sociétés rhénanes qui commencent à prendre conscience du capital dont

---

(N 134) : l'OEDA (Organisation d'études, de développement et d'aménagement de la région d'Alsace), qui va aborder incessamment une "étude d'aménagement et de développement du massif vosgien",- conjointement avec l'OREAM - Lorraine (Organisation d'études d'aménagement de l'aire métropolitaine de Lorraine) et un organisme franc-comtois qui reste à définir, - vient d'accepter, sur notre proposition, de tenir compte de l'ensemble des données rhénanes relatives à cette question. La Planungsgemeinschaft Mittelbaden et le Raumordnungsverband Rhein-Neckar souhaitent utiliser à leur tour notre document pour parfaire leurs prévisions.

elles disposent au moment où celui-ci se raréfie face à une demande massive et généralisée. Véritable gageure, la géographie des loisirs rhénans repose sur un défi que l'urbanisation lance à l'encontre de la nature et de l'environnement, défi que les spécialistes de l'amenagement national essaient de relever progressivement. Le pari que la géographie leur propose s'appuie sur des considérations internationales, respectueuses de l'espace dans son entité. La réussite de l'entreprise dépend de la volonté des hommes responsables qui, pour partir gagnants, doivent opter en faveur d'un décloisonnement réfléchi.

A P P E N D I C E

PREMIERE PARTIE

L E S S O U R C E S

D E D O C U M E N T A T I O N

Les références qui suivent concernent non seulement la présente étude, mais aussi les deux volumes parus précédemment (264, 844).

CHAPITRE PREMIER : PUBLICATIONS GENERALES

Les études qui suivent ont contribué tout particulièrement à mettre au point notre méthode d'investigation et, dans une certaine mesure, notre essai de synthèse.

I - Etudes en langue française :

1. BARETJE (R) : Bibliographie touristique, Coll. "Etudes et Mémoires", Centre d'Etudes du Tourisme, Aix-en-Provence, 1964 et années suivantes.
2. BEAUJEU-GARNIER (J), CHABOT (G) : Traité de géographie urbaine, Paris, A. Colin, 1963.
3. BOES (J) : "Du mi-temps" au "tiers-temps", La Revue française de l'élite européenne, Paris, 251/1972, pp. 11-14.
4. BOURGAU (J.-M.) : Nature, loisirs et forêt. Essai d'évaluation économique de la fonction récréative de la forêt, Revue forestière française, Nancy, 3/1970, pp. 401-414.
5. BOUSSEL (P.) : Histoire des vacances, Paris, Ed. Berger-Levrault, 1961.
6. Centre d'Etudes Supérieures du tourisme de la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'université de Paris : Géographie et tourisme, Actes du colloque tenu à Paris, les 2, 3 et 4 mai 1963, Institut de géographie, Paris, 1964.
7. CHABOT (G) : L'évasion urbaine, dans "La vie urbaine", Paris, 2/1957, pp. 108-116.
8. CHABOT (G), PINGAUD (M-C) : La géographie de la récréation, Communication au Congrès international de géographie de Rio-de-Janeiro, 1956.
9. CHOMBART DE LAUWE (P-H) : Pour une sociologie des aspirations, Paris, Ed. Denoël, 1969.

... / ...

10. CLAVAL (P) : Régions, nations, grands espaces. Géographie générale des ensembles territoriaux, Paris, Ed. Génin, 1968.
11. CLAVAL (P) : La localisation des activités industrielles, Revue géographique de l'est, Nancy, 1-2/1969, pp. 187-214.
12. CLAVAL (P) : Les ressources naturelles, Revue géographique de l'est, Nancy, 1-2/1970, pp. 87-124.
13. CLAVAL (P) : Géographie et anthropologie économiques, Revue géographique de l'est, Nancy, 1/1971, pp. 39 ss.
14. Conférence internationale du travail (37e session) : L'utilisation des congés payés, Genève, Bureau international du travail, 1954.
15. Conseil de l'Europe : Etude méthodologique sur l'établissement de statistiques culturelles et leur présentation, CCC/EES (71) 96, Strasbourg, 1971.
16. Conseil international des jeux et jouets : publications diverses (brochures et feuillets ronéotypés), Ulm/Danube.
17. DACHARRY (M) : Géographie du transport aérien, Paris, Air-France (Relations extérieures), 1960.
18. DEFERT (P) : Essai de la localisation touristique, La Revue du tourisme, Berne, 3/1954, p. 110 ss.
19. DEFERT (P) : La dispersion sociale dans les stations touristiques, La revue du tourisme, Berne, 1956.
20. DEFERT (P) : Six mois de vacances, six mois de travail, dans Trans-mondia, Paris, mars 1963.
21. DELESTREE (H) : Le rôle économique des agences de voyages, Thèse, Paris, 1955.
22. Documentation pédagogique (géographie) : Les parcs nationaux et les réserves, protéger la nature, Paris, 195/1972.

.../...

23. DORST (J) : Avant que nature meure, Neuchâtel, Ed. Delachaux et Niestlé, 1965.
24. DUMAZEDIER (J) : Vers une civilisation du loisir ?, Paris, Ed. Seuil, 1962.
25. DUMAZEDIER (F), LA TOUCHE (N) : Les relations du travail et du loisir dans la sociologie française, dans Jeune Patron, Paris, 163/1963, pp. 19-22.
26. FARCY (H. de), GUNZBOURG (Ph. de) : Tourisme et milieu rural, Paris, Ed. Flammarion, 1967.
27. FAST (H) : Les moyens d'information pour les masses, Thèse, Paris, 1957.
28. FOURASTIE (J) : Les 40.000 heures, inventaire de l'avenir, Paris, Ed. Laffont-Gonthier, 1965.
29. FREI (C.W.) : Les agences de voyages, leur activité et leur importance, Revue du tourisme, Berne, 1/1951.
30. HEIGERT (H), WIRSING (W) : Maisons pour la jeunesse, Munich, Ed. Juventa, 1960.
31. HOURDIN (G) : Une civilisation des loisirs, Paris, Ed. Calmann-Lévy, 1961.
32. Institut de l'UNESCO pour l'Education : Compte rendu des travaux de la réunion du groupe international d'étude des Sciences sociales du loisir (Portoroz-Yougoslavie, 20-36.6.1960), Hambourg, 1961.
33. ISBARY (G), HEIDE (H.J. von der), MULLER (G) : Régions de structures et de conditions de vie saine-critères et délimitation, Hanovre, Ed. Jaenecke, 1970.
34. JEAN (A) : Villes d'eaux et thermalisme, Paris, Ed. Hachette, 1962.

... / ...

35. JUNG (J) : L'aménagement de l'espace rural - une illusion économique, Paris, Ed. Calmann-Lévy, 1971.
36. LALOUP (J) : Le temps du loisir-essai, Paris, Ed. Casterman, 1962.
37. OCDE : Le tourisme dans les pays de l'OCDE (rapports annuels), Paris.
38. OCDE : Le bruit dû à la circulation urbaine, Paris, 1971.
39. RAILLIET (A) : Le rôle du tourisme dans le développement des économies régionales, Publications AIEST, Berne, Ed. Gurten, 1960.
40. Revue de l'action populaire : Le phénomène urbain, Paris, 165/1963.
41. Revue "Esprit" : Le loisir, Paris, Ed. Seuil, juin 1959.
42. SAINT-MARC (Ph) : Socialisation de la nature, Paris, Ed. Stock, 1971.
43. Swissair : Gazette (périodique), Zürich.
44. TAMBOISE (M): Le bruit, fléau social, Paris, Ed. Hachette, 1965.
45. Techniques et tourisme : Documents d'études (périodique), Centre d'études et de promotion du tourisme, Paris.
46. Union internationale des organismes officiels du tourisme : (UIOOT) : Bulletin d'études touristiques, Genève.
47. Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources : Vers un nouveau type de relations entre l'homme et la nature en région tempérée ; 1ère partie : Impact écologique du développement des loisirs et du tourisme sur les habitants en région tempérée, Morges, 1967.
48. VAN EFFENTERRE : Histoire du scoutisme, Coll. "Que sais-je?" Paris, P.U.F.

... / ...

49. WACKERMANN (G) : Les sources de documentation pour une étude géographique des loisirs, Revue géographique de l'est, Nancy, 4/1964, pp. 439-446.

II - Etudes en langue allemande :

50. Akademie für Raumforschung und Landesplanung : Erholungswesen und Raumordnung, Coll. Forschungs- und Sitzungsberichte, vol. XXIV, Hanovre, 1963.
51. BOUSTEDT (O) : Wirtschaftsbelebung durch Fremdenverkehr, dans "Veröffentlichungen der Akademie für Raumforschung", Brême, 1956.
52. BUGGEL (E) : Empirische Freizeituntersuchungen an Erwachsenen unter besonderer Berücksichtigung der Körperkultur, Leipzig, Deutsche Hochschule für Körperkultur, 1966.
53. CHRISTALLER (W) : Beiträge zu einer Geographie des Fremdenverkehrs, dans "Erdkunde", vol. IX, 1/1955. pp. 1-19.
54. DAMMANN (W) : Die Schwüle als Klimafaktor, dans "Jahrbuch der technischen Hochschule", Darmstadt, 1960/62.
55. Die Natur : périodique, Stuttgart-Schmiden, Ed. Spectrum.
56. EICK (K) : Methodik regionaler Erholungsplanung, dans "Arbeitstagung des Bundes der Diplomgärtner in Essen 1965", Bad Godesberg, 1966, pp. 76-83.
57. Eidgenössische Turn- und Sporthochschule Magglingen : Drittes Magglinger Symposium (15-16. 11.1962) - Arbeit, Freizeit und Sport, Schriftenreihe, Berne, Ed. Haupt, 1963.

... / ...

58. Eidgenössische Turn und Sporthochschule Magglingen : Viertes Magglinger Symposium (1963) - Spiel und Sport auch für Dich, der "Zweite Weg" in der Schweiz, Schriftenreihe, Berne, Ed. Haupt, 1964.

59. FISHER (J) : Betriebsabrechnung und Kalkulation im veranstaltenden Reisebüro, Thèse, Munich, Institut für Fremdenverkehr, 1957.

60. GADOREK (J) : Die Bedeutung der Erholung im Freien-Generalbericht am 1. internationalen Kongress für Freizeitgestaltung und Tourismus am 25-29.4. 1966 in Rotterdam.

61. Geographische Gesellschaft der Deutschen Demokratischen Republik : Probleme der Geographie des Fremdenverkehrs - Internationale Informationstagung zur Geographie des Fremdenverkehrs vom 30.12 bis 2.10. 1965 in Dresden, Leipzig, 1968.

62. GRAF (O), RUTENFRANZ (J) : Zur Frage der Belastung von Jugendlichen, Cologne et Opladen, 1958.

63. GRIMM (H) : Freizeit und Erholung - Tagungsbericht der wissenschaftlichen Arbeitswoche über Fragen der Jugendgesundheit vom 26. bis 31. Januar 1959 in Freudenstadt, Wiesbaden, 1959.

64. HARTSCH (E) : Gedanken zur Frage der Bewertung des landschaftlichen Erholungspotentials, dans "Petermanns Geographische Mitteilungen", Landschaftsforschung, n° 271, Leipzig, pp. 199-206.

65. HAUBNER (K) : Fremdenverkehr und Erholungswesen, dans "Handwörterbuch der Raumforschung und Raumordnung der Akademie für Raumforschung und Landesplanung", Hanovre, Ed. Jaenecke, 1966, pp. 490-514.

66. HEIN (F) : Der vorzeitig verbrauchte Raum (Verhütung von Zivilisationsschäden), Stuttgart, Ed. Enke, 1964.

... / ...

67. HERZFELD (G): Freizeitproblem und Aufgabe, dans "Beiträge zur Lehre und Forschung der Leibeserziehung", vol. 15, Stuttgart-Schorndorf, Ed. Hofmann, 1963.

68. HITTMAIR (A) : Uber ein Wert des Urlaubs, dans "Durch die schöne Welt", 1962.

69. HITTMAIR, KREUTZ, SCHRAMM, ANDREAE, STROHAL : Der Mensch und seine freie Zeit - Seminar anlässlich der ersten Hobby - Fachausstellung in Innsbrück, Innsbruck, 1965.

70. HORNAUER (S) : Alles was froh macht, Vienne, Ed. Fährmann (non daté).

71. HUPPERT (E) : Betriebsanalyse der Aktiengesellschaft Bad-Salzschlirf, 1951-1961, Francfort s/Main, Institut für Fremdenverkehrswissenschaften, 1954.

72. Internationaler Arbeitskreis Sonnenberg : Politik und Bildung (périodique), Braunschweig.

73. Internationaler Weltrat für Sport und Leibeserziehung : Fünfter internationaler Kongress (2-7 August 1965) - Köln, Stuttgart-Schorndorf, Ed. Hofmann, 1966.

74. ISBARY (G) : Probleme der Entwicklungsplanung in Verdichtungszonen dans "Sociologia Ruralis", vol II, Assen (Pays-Bas), 1-2/1962.

75. JAEGER (H) : Der Autotourismus der Zukunft, Referat an der Tagung Tourismus 1980 - Fremdenverkehr zwischen gestern und morgen (2-4.2.1968), Loccum.

76. KLÖPPER (R) : Das Erholungswesen als Bestandteil der Raumordnung und als Aufgabe der Raumforschung, dans "Raumforschung und Raumordnung", 13e année, Hanovre, 1955, pp. 209-217.

... / ...

77. KNEBEL (H.J.) : Soziologische Strukturwandlungen im modernen Tourismus, Stuttgart, Ed. Enke, 1960.
78. KNIRCK (E) : Die junge Gesellschaft, Berlin, Ed. Rau, 1960.
79. KNOCH (K) : Problematik und Probleme der Kurortklimaforschung als Grundlage der Klimatherapie, dans "Mitteilungen des deutschen Wetterdienstes, vol. 4, 30/1962.
80. KORFSMEIER : Erziehung durch und für die Natur, dans "Natur- und Nationalparke", Stuttgart-Hambourg, 9/1965.
81. "Kosmos" : Die Zeitschrift für alle Freunde der Natur (périodique), Stuttgart, Ed. Kosmos.
82. KUNZ (K) : Die Kostenstruktur des Hotelbetriebes, Berne, 1959.
83. LEUTZENBACH (W) : Erholung und Verkehr, dans "Raumforschung und Raumordnung", Wiesbaden, 1966.
84. LISSOK (H) : Zur Vergleichbarkeit nationaler Fremdenverkehrsstatistiken, dans "Der Fremdenverkehr", Francfort s/M, 3/1957.
85. LOEFFLER (L) : Arbeit, Freizeit und Familie, Stuttgart, 1955.
86. MAIER (J) : Probleme und Methoden zur sozialgeographischen Charakterisierung und Typisierung von Fremdenverkehrsgemeinden, dans "Geographical Papers", Zagreb, 1/1970.
87. MARTENS (R) : Quantitative Untersuchungen zur Gestalt, zum Gefüge und Haushalt der Naturlandschaft, Hambourg, 1968.
88. MARTIN (E) : Verkehrswegenetze in Städtischen Siedlungen, Karlsruhe, chez l'auteur, 1970.
89. MICHEL (E) : Der Prozess Gesellschaft contra Person, Stuttgart, 1959.

... / ...

90. Natur und Nationalparke : Begriffsbezeichnungen, Stuttgart-Hambourg, 1/1963.

91. NEUWIRTH (R) : Der Aerosolteil der Klimaanalysen für Kurorte, dans "Meteorologische Rundschau", vol. 15, 17-19/1962.

92. OBERNDORFER D : Von der Einsamkeit des Menschen in der modernen amerikanischen Gesellschaft, Fribourg e/Br, 1961.

93. Paedagogica : Freizeit und Konsumerziehung, Goettingen, Ed. Giesecke, 1968.

94. PICHT (G) : Mut zur Utopie - Die grossen Zukunftsaufgaben, Munich, Ed. Piper et Cie, 1971.

95. Pro Juventute - Freizeitdienst : publications diverses (brochures, documents ronéotypés).

96. Pro Juventute - Freizeitdienst : Monatsschrift für Jugendschutz, Zürich, (périodique).

97. RENKER (K), ADAM (J), HAUBLEIN (H.-G.) : Probleme des Krankenstandes - Ein Beitrag zum Produktionsaufgebot, dans "Beiträge zum Betriebsschutz", vol. 11, Berlin, Ed. VEB, Volk und Gesundheit, 1963.

98. RUPPERT (K), MAIER (J) : Geographie und Fremdenverkehr - Skizze eines fremdenverkehrsgeographischen Konzepts, Publications de l'Akademie für Raumforschung und Landesplanung, vol. 5?, Hanovre, 1969.

99. RUPPERT (K), MAIER (J) : Naherholungsraum und Naherholungsverkehr - Geographische Aspekte eines Speziellen Freizeitverhaltens, dans "Zur Geographie des Freizeitverhaltens", Kallmunz/Regensbourg, 1970.

100. SCHAEREN (E) : Die Freizeit und ihre Gestaltung, dans "Industrielle Organisation", Zurich, 11/1959.

... / ...

101. SCHARDT (A) : Um die freie Zeit (avec une bibliographie de 190 titres relative à la question des loisirs), Dusseldorf, 1962.

102. SCHULZ (H) : Ergebnisse vergleichender Untersuchungen in der Hotellerie, Munich, 1961.

103. Schweizer Zeitschrift für Gemeinnützigkeit (périodique), Zurich.

104. SIEBERT (A) : Materialien Umweltschutz und Raumordnung, Hanovre, Akademie für Raumforschung und Landesplanung, 1972.

105. SIEBURG (F) : Vom Wanderer zum Konsumenten, dans "Die Gegenwart", 1955, pp. 825-828.

106. Studienkreis für Tourismus : Materialien für Tourismusforschung (périodique), Munich.

107. SZALAI (A) : Vorentwurf der endgültigen Kodizierung für eine internationale Zeitbudgetuntersuchung, Bruxelles, document ronéotypé, 1965.

108. TOEPFER (A) : Naturparke - Idee und Verwirklichung, dans "Natur-und Nationalparke", Stuttgart-Hambourg, 4/1963.

109. TRACHSEL, LEDERMANN : Spielplatz und Gemeinschaftszentrum, Stuttgart, Ed. Hatje, 1959.

110. TUTZKE (D) : Freizeitforschung und Feriengestaltung als wesentlicher Faktor der Gesunderhaltung, dans "Wissenschaftliche Zeitschrift der Karl-Marx-Universität, Mathematisch-Naturwissenschaftliche Reihe", Leipzig, 1/1963.

111. UNESCO - Institut der Jugend : Documents divers, Gauting-Munich.

112. UNESCO - Institut der Jugend : Bereiche der Freizeitbeschäftigungen der Jugend und ihre Abgrenzungen - Bericht über ein Expertentreffen, Gauting-Munich, 1958.

... / ...

113. Universität Hamburg (Seminar für Sozialwissenschaften) : Untersuchung zum Wochenendverkehr der Hamburger Bevölkerung, Hambourg, 1965.

114. VAN DEENEN (B), MROHS (Ed.), TIEDE (S), VILMAR (E) : Materialien zur Arbeitswirtschaft, Bonn, Forschungsgesellschaft für Agrarpolitik und Agrarsoziologie, 1964.

115. VAN DER GOES VAN NATERS (M) : Naturschutz, eine moderne Wissenschaft, dans "Natur und Nationalparke," Stuttgart-Hambourg, 3/1963.

116. Wege zum Menschen (périodique), Goettingen, Ed. Vandenhoeck et Ruprecht.

117. WURZBACHER (G) : Das Dorf im Spannungsfeld industrieller Entwicklung, Stuttgart, 1954.

118. ZAHNER (H) : Feste und Feiern in der Familie, Zürich, Schweizerische Gemeinnützige Gesellschaft (non daté).

119. ZAHNER (H) : Spiel und Unterhaltung in der Familie, Zürich, Schweizerische Gemeinnützige Gesellschaft, 1958.

III - Etudes en langue anglaise :

120. BENTHEM (R.J.) : Landscape planning in rural development, dans "The way ahead", 1962.

121. International Council of Sport and Physical Education : Sport and leisure, First international Seminar - Köln (10-11.7.1964), Stuttgart-Schorndorf, Ed. Hofmann, 1965.

122. National Park Service - US Department of the Interior : First world Conference on national parks, Seattle/Washington, 1962.

... / ...

123. Outdoor Recreation Resources Review Commission : Projections to the years 1976 and 2000 : economic growth, population, labor force and leisure, and transportation, Washington, D.C., 23/1962.

124. Parks and Recreation : Official publication of the national recreation and park association (périodique). Washington, D.C., 20006.

125. UIOOT : International Statistics (périodique), Genève.

CHAPITRE DEUXIEME : ASPECTS INTERNATIONAUX

I - Documentation générale :

A) Atlas et cartes :

126. DOLLFUS (J) : Atlas de l'Europe de l'Ouest, Paris, SEDEI, 1961.
127. Natur und Nationalparke : Ubersichtskarte der National-und Naturparke in Europa, Stuttgart-Hambourg, 22/1968.
128. Service de Presse et d'information des Communautés Européennes : La Communauté Européenne, Bruxelles-Luxembourg, avril 1962.

B) Etudes :

129. CASTELA (P) : La fleur en Europe occidentale, Thèse, Strasbourg, 1968.
130. Communauté Economique Européenne : Bulletin de la CEE (revue mensuelle), Bruxelles.
131. Communauté Economique Européenne : Communauté européenne (revue mensuelle), Paris.
132. Communauté Economique Européenne - Commission : Rapport général sur l'activité de la Communauté (publication annuelle), Bruxelles-Luxembourg.
133. Communauté Economique Européenne - Commission : Exposé sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté (publication annuelle), Bruxelles-Luxembourg.

... / ...

134. Communauté Economique Européenne - Commission : Documents sur la Conférence sur les économies régionales (Bruxelles, 6-8.12.1961), 2 vol., Bruxelles, 1963.

135. Communauté Economique Européenne - Commission : Les problèmes de main d'oeuvre dans la Communauté en 1963 (Communication de la Commission au Conseil), Bruxelles, 29.7.1963.

136. Communauté Economique Européenne - Commission : La politique régionale dans la Communauté Economique Européenne, Rapports de groupes d'experts (Bruxelles, juillet 1964), Bruxelles 1965.

137. Communauté Economique Européenne - Commission : L'emploi des femmes et ses problèmes dans les états membres de la Communauté (abrégé du rapport de E. Sullerot), Bruxelles, 1970.

138. Communautés Européennes - Office statistique (publications périodiques), Luxembourg.

139. Communautés Européennes - Office statistique (publications non périodiques) : statistiques sociales, Luxembourg.

140. Communautés Européennes - Office statistique : Une enquête par sondage sur les forces de travail dans les pays de la CEE en 1960, Luxembourg, 2 bis/ 1963.

141. Communautés Européennes - Assemblée Parlementaire Européenne (Documents de séance 1960/61) : Rapport sur les problèmes de la politique régionale et les voies et moyens à mettre en oeuvre pour la réalisation d'une telle politique dans la Communauté des Six (Rapporteur : B. Motte, 9.5.1960), Bruxelles-Luxembourg, 1960.

... / ...

142. Communautés Européennes - Parlement Européen (Documents de séance) : Rapport général de la Commission des Communautés Européennes (publication annuelle), Bruxelles-Luxembourg.

143. Communautés Européennes - Parlement Européen (Documents de séance) : Rapport sur la politique régionale dans la CEE (Rapporteur : W. Birkelbach, 17.12.1963), Bruxelles-Luxembourg, 1963.

144. Confédération internationale des syndicats libres, Organisation régionale européenne : Syndicats et loisirs des travailleurs, Etude réalisée pour la Division de l'éducation extra-scolaire et de la jeunesse du Conseil de l'Europe, Bruxelles, 1965.

145. Congrès Européen des Loisirs : Revue Elan, Strasbourg, 1960-1971 :

- 1er Congrès (5-10.4.1960) : Sociologie des loisirs et réalisations européennes
- 2d Congrès (25-29.3.1961) : Les loisirs des jeunes en Europe
- 3e Congrès (14-16.4.1962) : La famille et les loisirs en Europe
- 4e Congrès (17-18.1.1965) : Jeunesse 1965
- 5e Congrès (2-6.4.1966) : - La promotion humaine des centres-villes (section urbanisme)
  - Les animateurs de loisirs de jeunes (section jeunes)
- 6e Congrès (18-24.3.1967) : - Cités nouvelles et promotion humaine (section urbanisme)
  - Loisirs des jeunes inorganisés et classes sociales (section jeunes)

... / ...

- 7e Congrès (23-27.3.1968) : - Les responsabilités sociales de la propriété foncière et l'équipement collectif (section urbanisme)
  - Les vacances actives des jeunes (section jeunes)
- 8e Congrès (24-28.10.1969) : - Urbanisation et loisirs face aux mutations de notre Société (section urbanisme)
  - Face à la civilisation de consommation : les jeunes, l'école, les maisons de jeunes (section jeunes)
- 9e Congrès (7-9.11.1970) : - Environnement régional et loisirs (section urbanisme)
  - Une stratégie de changement pour un renouvellement des institutions et organisations (section jeunes)
- 10e Congrès (13-15.11.1971) : Conflits, participation et nouvelles formes de vie communautaires.

146. Conseil de l'Europe : Ici l'Europe (revue bimestrielle), Strasbourg.

A M E N A G E M E N T D U T E R R I T O I R E

147. Conseil de l'Europe : Aspects sociaux du développement régional
  - vol. I : Zones rurales (1965)
  - vol. II: Zones urbaines (1967), Strasbourg.

... / ...

148. Conseil de l'Europe : Aménagement du territoire, problème européen, Strasbourg, 1968.

149. Conseil de l'Europe : Rapport de la Conférence Européenne des pouvoirs locaux sur le coût des concentrations urbaines et le financement de l'équilibre des grandes villes et des zones rurales, CPL (7) 1, Strasbourg, 1968.

150. Conseil de l'Europe : Rapport de la Conférence Européenne des pouvoirs locaux sur le problème du dépeuplement des campagnes et de la réanimation rurale dans l'équilibre ville-campagne, 1968 (synthèse des réponses au questionnaire préparée par M. Dentinger et G. Wackermann), CPL (7) 2, Strasbourg, 1968.

151. Conseil de l'Europe : Rapport de l'Assemblée Consultative sur les problèmes fonciers de l'urbanisme en Europe, 1969 (Rapporteur : Flämig), Strasbourg, Doc. 2555/1969.

152. Conseil de l'Europe ; Rapport de l'Assemblée Consultative sur l'organisation du réseau européen des grands axes de communication dans le cadre d'un aménagement du territoire européen (Rapporteur : R. Radius), Strasbourg, Doc. 2709/ 23.1.1970.

153. Conseil de l'Europe : Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (Bonn, 9-11.9.1970), Comptes rendus de séance, CMAT (70), 12, Strasbourg, 1970.

154. Conseil de l'Europe : Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (Bonn, 9-11.9.1970), Résolution finale, CMAT (70), 11, Strasbourg, 1970.

... / ...

155. Conseil de l'Europe : Assemblée Consultative, Résolution 470 (1971) relative à la Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (Bonn, 9-11.9.1970), Strasbourg, 1971.

156. Conseil de l'Europe : Conférence européenne des pouvoirs locaux, 8e session (26-30.10.1970) : Les problèmes de la régionalisation en Europe, CPL (8), 1, Strasbourg, 1970.

157. Conseil de l'Europe : Assemblée Consultative : L'organisation du réseau européen des grands axes de communication dans le cadre de l'aménagement du territoire (avec 5 cartes en couleur), Strasbourg, janvier 1971.

158. Conseil de l'Europe : Rapport sur l'organisation du réseau européen des grands axes de communication dans le cadre de l'aménagement du territoire (avec 5 cartes en couleur), Rapport de l'Assemblée Consultative (R. Radius), Strasbourg, Doc. 2903/1972.

QUESTIONS SOCIALES

159. Conseil de l'Europe : Charte Sociale européenne, Strasbourg, juillet 1963.

160. Conseil de l'Europe : Placements "au pair", rapport de la Commission sociale de l'Assemblée Consultative, Strasbourg, 1966.

161. Conseil de l'Europe : Création de nouveaux types de formation adaptés aux besoins de la société, CCC/ESR (70) 71, Strasbourg, 1971.

162. Conseil de l'Europe : L'homme dans le milieu européen - Projet de programme de travail intergouvernemental du Conseil de l'Europe, 1973/1974, CM (72) 20 révisé, Strasbourg, 1972.

Q U E S T I O N S C U L T U R E L L E S

163. Conseil de l'Europe : Conseil de la Coopération Culturelle : La défense et la mise en valeur des sites et ensembles historiques ou artistiques, Strasbourg, 1963.

164. Conseil de l'Europe : Conseil de la coopération culturelle : Confrontation sur les obligations et moyens des collectivités locales dans le domaine culturel, (Genève, 9-13.5.1966), CCC/AC (66) 6, Strasbourg, 1966.

165. Conseil de l'Europe : Conseil de la Coopération culturelle : Menaces et périls. Défense et mise en valeur des sites et ensembles d'intérêt historique ou artistique, Strasbourg, 1969.

166. Conseil de l'Europe : Résolutions de la Conférence des ministres responsables du patrimoine culturel immobilier (Bruxelles, novembre 1969), Strasbourg, 1969.

167. Conseil de l'Europe : Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique, Strasbourg, 1969.

168. Conseil de l'Europe : Rapport explicatif sur la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique, Strasbourg, 1970.

169. Conseil de l'Europe : Sauvegarde et réanimation du patrimoine culturel immobilier. Perspectives européennes, tiré à part du Bulletin d'Information 1/1970 du Centre de documentation pour l'éducation en Europe, Strasbourg, 1970.

170. Conseil de l'Europe : Comité de l'éducation extra-scolaire et du développement culturel. La politique culturelle des collectivités locales (Rapporteur : M. Imbert), CCC/EES (70) 56, Strasbourg, 17.6.1970.

... / ...

171. Conseil de l'Europe : Etude expérimentale du développement des villes européennes (Rapporteurs : B. Duvanel, A. Lefebvre), CCC/EES (70) 74, Strasbourg, 1971.

172. Conseil de l'Europe : Réactions des Etats membres à la note méthodologique sur l'établissement des comptes culturels (Rapporteurs : A. Girard et B. Miège), CCC/EES (71) 33, Strasbourg, 1971.

173. Conseil de l'Europe : Les comptes culturels nationaux - Compte rendu de la réunion d'experts du 10-12 mai 1971, CCC/EES (71) 86, Strasbourg, 1971.

P R O T E C T I O N D E L A N A T U R E

174. Conseil de l'Europe : Revue Naturope (paraît 3 fois /an), Strasbourg, Centre d'information pour la conservation de la nature.

175. Conseil de l'Europe : La lutte contre le bruit, problème de santé publique (Rapporteur : L. Molitor), Strasbourg, 1964.

176. Conseil de l'Europe : La lutte contre la pollution des eaux douces, Strasbourg, 1966.

177. Conseil de l'Europe : Conservation des eaux, Strasbourg, 1967.

178. Conseil de l'Europe : Aménagement des forêts, Strasbourg, 1967.

179. Conseil de l'Europe : Eaux douces, Strasbourg, 1968.

180. Conseil de l'Europe : Aménagement des forêts, Strasbourg, 1969.

181. Conseil de l'Europe : Rapport provisoire sur un projet de convention européenne relative à la protection des eaux douces contre la pollution,

... / ...

(Rapporteur : Housiaux), Assemblée Consultative, Strasbourg, Doc. provisoire /9.5.1969.

182. Conseil de l'Europe : Rapport sur la création de parcs naturels régionaux et de parcs naturels supra-frontaliers (Rapporteur : Firnberg), Assemblée Consultative, Strasbourg, Doc. 2708/22.1.1970.

183. Conseil de l'Europe : Rôle des pouvoirs locaux dans le domaine de la sauvegarde de la nature et des ressources naturelles. Principes généraux ; Conférence européenne des pouvoirs locaux, CPL/P/AM (7) 14, Strasbourg, 1970.

184. Conseil de l'Europe : Rapport de l'Assemblée Consultative sur l'action du Conseil de l'Europe dans le domaine de la protection de la nature et de la lutte contre les nuisances (Rapporteurs : Cravatte et Tande), Strasbourg, Doc. 2704/1970.

185. Conseil de l'Europe : Documents du Conseil de l'Europe sur l'environnement, Strasbourg, Centre européen d'information pour la conservation de la nature, octobre 1970.

186. Conseil de l'Europe : Rapport sur la politique de l'environnement en Europe (Rapporteur : H. Cravatte), Strasbourg, Doc. 3080/14/1/1972.

P R O B L E M E S D E L A J E U N E S S E

187. Conseil de l'Europe : Conférence européenne de la jeunesse (30.1-2.2.1967), Strasbourg, Comité de l'éducation extrascolaire, 1967.

188. Conseil de l'Europe : Directive n° 265 (1967) relative à l'étude des problèmes de jeunesse en Europe, Strasbourg, Assemblée Consultative, 1967.

... / ...

189. Conseil de l'Europe : Les problèmes de jeunesse en Europe (145 documents sur la jeunesse, statistiques et analyses), Strasbourg, Assemblée Consultative, Doc. 2610 Annexes /24.9.1969.

L O I S I R S

190. Conseil de l'Europe : Tourisme culturel et pouvoirs locaux. Memorandum (Rapporteur : Duvert), Conférence européenne des pouvoirs locaux, CPL/P (6) 47, Strasbourg (non daté).

191. Conseil de l'Europe : Tourisme culturel, voyages internationaux de jeunes des communes rurales. Les itinéraires de l'Europe Verte, CPL/P/Am (7) 2, Strasbourg (non daté).

192. Conseil de l'Europe : Motions adoptées par le deuxième Congrès européen des loisirs (25-29.3.1961), A 62.472, Strasbourg, 1961.

193. Conseil de l'Europe : Hygiène du camping (Rapporteur : G.A. Canaperia), Strasbourg, 1961.

194. Conseil de l'Europe : Rapport sur le troisième Congrès européen des loisirs (Rapporteur : H. Hoefler), Assemblée Consultative, Strasbourg, Doc. 1470/4.9.1962.

195. Conseil de l'Europe : Le Centre européen des loisirs et l'édification de l'Europe (Rapporteur : G. Wackermann), 12e Stage d'études européennes, Conseil de la Coopération culturelle, Strasbourg, Document d'information /22.9.1962.

196. Conseil de l'Europe : Tourisme culturel et conscience de l'Europe (Rapporteurs : D. Pouris et A.B. Conrad), Conseil de Coopération culturelle, Strasbourg, 1964.

... / ...

197. Conseil de l'Europe : Rapport sur le problème des loisirs, Assemblée Consultative, Strasbourg, Document 1701/13.1.1964.

198. Conseil de l'Europe : Rapport sur le problème des loisirs (Rapporteur : M. Molter), Strasbourg, Doc. 1760/25.4.1964.

199. Conseil de l'Europe : Le loisir dans le monde d'aujourd'hui, Strasbourg, 1966.

200. Conseil de l'Europe : Résolution 56 (1966) de la Conférence européenne des pouvoirs locaux relative à la responsabilité des pouvoirs locaux dans l'organisation sociale des loisirs, CE/LOC (71) Documentaire. 3, Strasbourg, 1966.

201. Conseil de l'Europe : Responsabilité des pouvoirs locaux dans l'organisation sociale des loisirs, Conférence européenne des pouvoirs locaux (6e session : 7-10.6.1966), Strasbourg, 1966.

202. Conseil de l'Europe : Loisirs de plein air (Rapporteur : J. Canaux), Strasbourg, octobre 1967.

203. Conseil de l'Europe : L'avenir des loisirs de plein air en Europe (Rapporteur : G. Guillermin), Strasbourg, 1969.

204. Conseil de l'Europe : Sports pour tous - Exercices et santé, Strasbourg, 1969.

205. Deutscher Camping-Club : Europäischer Campingführer (annuaire), Munich, 1956.

206. Deutscher Gewerkschaftsbund : Die freie Zeit, Probleme der Freizeit in der Industriegesellschaft (6. Europäisches Gespräch in Recklinghausen, 1957), Dusseldorf, 1957.

207. Deutscher Gewerkschaftsbund : Einkommen in Offentlicher Hand-Steigerung des Lebensstandards oder wachsende Staatsausgaben ? (14. Europäisches Gespräch in Recklinghausen, 1965), Dusseldorf, 1966.

... / ...

208. DUMAZEDIER (J) : Contenu culturel du loisir ouvrier dans six villes d'Europe, Revue française de sociologie, Paris, 1/1963, pp. 12-21.

209. FLEURY (B) : La "quatrième semaine" et les congés en Europe, dans "Direction", Paris, 93/1963, pp. 265-270.

210. Gouvernement belge : L'avenir du passé (volume publié à l'occasion de la Conférence européenne des ministres responsables du patrimoine culturel immobilier) Bruxelles, 1969.

211. HARROY (J.P.) : Naturparke in Europa, dans "Natur-und Nationalparke", Stuttgart-Hambourg, 8/1964.

212. HOCHSTRASSER (P) : Bilaterale Naturparke, zusammengestellt aufgrund verschiedener Berichte, dans "Natur- und Nationalparke", Stuttgart-Hambourg, 7/1964.

213. HORSTMANN (K) : Die Land/Stadt-Wanderung der EWG-Länder im Spiegel der Statistik, dans "Raumforschung und Raumordnung", Hanovre, 1/1966.

214. Institut international de statistique : Statistique internationale des grandes villes : statistique culturelle et des sports (1951-1957), vol. E_1 et E_2 , La Haye, 1961.

215. KLAASSEN (L.H.) : Aménagement économique et social du territoire, Directives pour les programmes, Paris, OCDE, 1965.

216. KRAPF (K) : La politique du tourisme en face de l'intégration européenne, Revue du Tourisme, Berne, 4/1958.

217. La Documentation Française : La protection de la nature et des parcs nationaux dans le monde, dans "Notes et études documentaires", Paris, 3224/1965.

... / ...

218. Ministère de la famille, de la jeunesse, de la population et de la solidarité sociale : La jeune famille (8e Conférence européenne des ministres chargés des questions familiales (Luxembourg, 17-18.5. 1966), Luxembourg, 1967.

219. Natur-und Nationalparke : EWG und Naturparke, Stuttgart-Hambourg, 16/1966.

220. OCDE : Problèmes et instruments relatifs à l'allocation des coûts d'environnement, Paris, 1971.

221. STEIN (E) : Naturschutzgesetzgebung in verschiedenen europäischen und aussereuropäischen Ländern, dans "Natur-und Nationalparke", Stuttgart-Hambourg, 16/1966 et 17/1967.

222. STRZYGOWSKI (W) : Europa braucht Naturpark ! Vorschläge zum Schutz der schönsten Landschaften Europas,Stuttgart, Ed. Kosmos, 1959.

223. Symposium sur les équipements socio-culturels, Rotterdam, 5-9/10/1970.

224. WACKERMANN G. : Géographie et nouvelles orientations des loisirs en Europe, dans "Présence du Géographe", Strasbourg, 1/1967, pp. 24-27.

C) Périodiques divers :

225. Articles de sports-Europe, revue professionnelle internationale, Paris.

226. Communes d'Europe, Paris, Conseil des Communes d'Europe.

227. Education et échanges, bulletin du Comité de Coordination des associations d'échanges internationaux, Paris.

228. Freie Zeit, recreation in Europa, Stuttgart-Schorndorf, Ed. Hofmann, 1962.

229. L'Européen, Bruxelles.

... / ...

230. Sport européen, revue d'études et d'information sportive, culturelle et touristique, Paris.

D) Organismes utilement consultés :

231. Confédération Internationale des Syndicats chrétiens ((CISC), organisation européenne, Bruxelles.
232. Confédération Internationale des syndicats libres ((CISL), organisation européenne, Bruxelles.
233. Europäischer Arbeitskreis für Nationalparke, Verein Naturschutzpark, Hambourg.
234. Fédération internationale du tourisme social, Bruxelles.
235. Union internationale des organismes familiaux, Secrétariat européen, Bruxelles.

II - Questions frontalières :

A) Considérations générales :

236. Conférence des régions de l'Europe du nord-ouest (documents des journées d'étude), Bruges, 1965-1970.
237. Conseil de l'Europe : Rapport de la Conférence européenne des pouvoirs locaux sur l'aménagement du territoire et les régions frontalières dans la perspective européenne, 1964 (Rapporteur : Pie), CPL (5) 11 (a) et annexes, Strasbourg, 1964.
238. Conseil de l'Europe : Rapport de la Conférence européenne des pouvoirs locaux sur l'aménagement du territoire et les régions frontalières (Rapporteur : Grosso), CPL (5) 11 (6), Strasbourg, 1964.

... / ...

239. Conseil de l'Europe : Résolution 472 (1971) relative à l'organisation d'une confrontation européenne des régions frontalières, Assemblée Consultative, Strasbourg, 1971.

240. Conseil de l'Europe : Bibliographie des travaux belges et français 1960-1971 (450 ouvrages répertoriés par P. Moulinier), CCC/EES (71) 123, Strasbourg, 1972.

241. Conseil de l'Europe : Confrontation européenne des régions frontalières : la coopération des régions frontalièreseuropéennes (Rapporteur : V. von Malchus), Assemblée Consultative, AS/Coll. Front. (72) 1 et 2, Strasbourg, 1972.

242. Conseil de l'Europe : Confrontation européenne des régions frontalières : l'aménagement du territoire et les infrastructures dans les régions frontalières (Rapporteur : J. André), Assemblée Consultative, AS/Coll. Front. (72) 3, Strasbourg, 1972.

243. Conseil de l'Europe : Confrontation européenne des régions frontalières : les problèmes juridiques de la coopération des régions frontalières (Rapporteur : P. Orianne), Assemblée Consultative, AS/Coll. Front. (72) 4, Strasbourg, 1972.

244. Conseil de l'Europe : Confrontation européenne des régions frontalières : aspects culturels de la coopération dans les régions frontalières (Rapporteur : D. de Rougemont), Assemblée Consultative, AS/Coll. Front. (72) 5, Strasbourg, 1972.

245. Conseil de l'Europe : Confrontation européenne des régions frontalières : les problèmes psychologiques de la coopération frontalière (Rapporteur : Fr Palmero), Assemblée consultative, AS/Coll.

... / ...

Front. (72) 6, Strasbourg, 1972.

246. COUCHOUD (E.V.) : Wandlungen der Motive im deutsch-französischen Personenaustauch seit Kriegsende, dans "Pädagogische Probleme im internationalen Jugend-und Erwachsenenaustausch", Hambourg, 1960, pp. 10-16.

247. Deutsch-französisches Jugendwerk : Frankreich und die junge Generation, Paris, Ministère des Affaires étrangères, 1966.

248. Office franco-allemand pour la jeunesse : Revue de presse (périodique), Paris.

249. Revue économique franco-suisse (périodique), Paris, Chambre de Commerce suisse en France.

250. RIMBERT (S), avec la collaboration de WACKERMANN (G) : Les interférences des zones d'influence des grandes métropoles régionales frontalières, françaises et étrangères, des Alpes à l'Ardennes, dans la perspective d'une ouverture européenne des frontières, rapport présenté le 5.6. 1964 à la demande de J. Hautreux (rapporteur à la Commission nationale de l'aménagement du territoire, groupe 1), Strasbourg, Institut de Géographie, 1964.

251. VAN DER GOES VAN NATERS : Uber die Grenzen ; dans "Natur- und Nationalparke", Stuttgart-Hambourg, 10/ 1965.

B) Considérations rhénanes :

252. Comité régional de Lorraine : Aménagement de loisirs de quatre métropoles étrangères (Liège, Ludwigshafen-Mannheim, Stuttgart, Zurich ; Nancy, 1968.

... / ...

253. DOLLFUS : L'homme et le Rhin, Paris, Ed. Gallimard, 1960.

254. JUILLARD (E) : L'Europe rhénane, géographie d'un grand espace, Paris, Ed. A. Colin, 1968.

255. Les Guides Bleus : Bords du Rhin, Paris, Hachette.

256. MANSUY (Ch.), MEYER (F), TUBACH (P) (directeur de mémoire et rapporteur universitaire : G. WACKERMANN) : Vacances des populations et équipements touristiques des régions de l'espace rhénan, Missions Economiques ELF, Strasbourg, 1968.

257. Natur-und Nationalparke : Grenzgebiete zwischen der Schweiz und den Niederlanden, Stuttgart-Hambourg, 7/1969.

258. Saisons d'Alsace : Connaissance du Rhin, Strasbourg, Ed. Istra, n° spécial - 1966.

259. SCHREIBER (H) : Au fil du Rhin, Paris, Ed. Horizons de France, 1961.

260. STEPHAN (H) : Die Entstehung der Rheinromantik, dans "Rheinische Sammlung", Cologne, 3/1922.

261. WACKERMANN (G) : Loisirs des adultes en milieu rural dans lespays rhénans, dans "Documents, revue des questions allemandes", Paris, 5/1967, pp. 76-96.

262. WACKERMANN (G) : Les loisirs des cadres urbains dans les pays rhénans. Contribution à la mise au point d'une méthode d'enquête, dans "Bulletin de la Faculté des Lettres de Strasbourg", Strasbourg, 6/1967, pp. 506-530, + une carte.

263. WACKERMANN (G) : Loisirs de la jeunesse rhénane, nouveaux comportements d'une jeunesse, dans "Documents, revue des questions allemandes, Paris, 4/1968 pp. 51-72.

... / ...

264. WACKERMANN (G) : Le temps libre des populations alsaciennes et des sociétés rhénanes environnantes :
- tome 1 : Les vacances comparées des Alsaciens et des populations voisines, étude d'un milieu interrégional européen (étude achevée en 1968).
- tome 2 : Les loisirs en Alsace et dans les régions limitrophes, étude de comportements rhénans (étude achevée en 1971).
Strasbourg, Conférence Régionale des Unions départementales des associations familiales d'Alsace et Caisses d'Allocations familiales d'Alsace, 1972.

265. WACKERMANN (G) : Forêt, récréation et équipements de loisirs dans l'espace rhénan, de 1960 à 1971, dans "Revue Forestière Française", Nancy, à paraître en 1972, (numéros 5 et 6).

C) Publications sectorielles :

1) Rhin supérieur :

a) Atlas :

266. Regio Basiliensis : Atlas du nord-ouest de la Suisse, du sud de l'Alsace et du sud de la Forêt-Noire, Bâle-Stuttgart, 1967.

b) Etudes :

267. ANNAHEIM (H) : Basel und seine Nachbarlandschaften, eine

... / ...

géographische Heimatkunde, Bâle, 1955.

268. BUCHER (R), MAURER (W) : Bevölkerung und Wirtschaft der Regio, Coll. Schriften der Regio, vol. 1, Bâle 1965.

269. Cahiers de géographie jurassienne et rhénane (périodique), Bâle, Regio Brasiliensis.

270. Colloque international sur les problèmes d'économie montagnarde : Vosges, Forêt Noire, Suisse, dans "Bulletin de la Fédération française d'économie montagnarde, Paris, 12/1961-62.

271. Communauté d'intérêts "Moyenne Alsace-Breisgau" 'documents de travail divers), Colmar et Fribourg c/B.

272. EGGERS (H) : Schwarzwald und Vogesen, Coll. Westermann Taschenbuch, Braunschweig, 1964.

273. Euregio-Bodensee : Protokoll über die Versammlung am 12.1.1972 in Bregenz, Bregenz, 1972.

274. HESSE (P) : Die Agrarstruktur zwischen Schwarzwald und Vogesen in Blickfeld der Landesentwicklung, Stuttgart-Hohenheim, 1965.

275. KIRCHBERG (W) : Lörrach, Geographie einer Grenzstadt (thèse-Fribourg c/B), Bad-Godesberg, Bundesanstalt für Landeskunde und Raumforschung, vol. 122, 1961.

276. Konferenz der regionalen Plannungsträger am Oberrhein (Documents ronéotypés de travail), Mannheim, 1972.

277. Natur-und Nationalparke : Werden die Departements Moselle und Bas-Rhin einen europäischen Naturpark im Anschluss an den "Pfälzerwald" erhalten ? ; Stuttgart-Hambourg, 8/1964.

278. RIMBERT (S.J.) : Frontières et influences urbaines dans le "Dreiländerecke", dans Regio Basiliensis, Bâle, cahier VI, 1/1965, pp. 37-57.

... / ...

279. ROCHEFORT (M): Le rôle perturbateur des frontières sur le réseau des petites villes en Alsace, dans Bulletin de l'Association Géographique, Strasbourg, n° 255/256, 1956.

280. Schweizerische Radio-und Fernsehgesellschaft Studio-Basel, ORTF Studio-Strasbourg, Süddeutscher Rundfunk Studio Karlsruhe : Drei Länder-Ein Thema, Drehscheibe des europäischen Verkehrs, document ronéotypé, Bâle, émission du 16.1.1972.

281. SPACK (A) : Les équipements touristiques dans les Vosges et la Forêt-Noire, Missions économiques ELF, Strasbourg, 1970.

282. TRABAND (A) : Villes du Rhin, Strasbourg et Mannheim/Ludwigshafen, Publications de la Faculté des Lettres de l'université de Strasbourg, Paris, 1966.

283. TUCKERMANN (W) : Die oberrheinische Tiefebene und ihre Randgebiete als Verkehrsland, d ns Geographische Zeitschrift, vol. 33, 1927, pp. 264 ss.

284. Universität Karlsruhe (Regionalwissenschaftliches Seminar 1967 (68) : Planung für den Raum Strasbourg-Kehl (document ronéotypé), Karlsruhe, 1968.

285. WEBER (H) : Probleme der Grenzgänger am Hochrhein, thèse, Fribourg s/B, 1957

286. Welt am Oberrhein (périodique), Karlsruhe, Ed. Braun.

2) Secteurs mosellan et mosan :

287. BORCHERDT (C) : Die Veränderung in der Kulturlandschaft beiderseits der saarländisch-lothringischen Grenzen, 34. Deutscher Geographentag-Heidelberg, (3-7.6.1963).

... / ...

288. CIEDEHL : Les frontaliers mosellans travaillent en Sarre (1966), Metz, 1966.

289. CIEDEHL : Les frontaliers mosellans travaillent en Sarre et dans le Palatinat (1967), Metz, 1967.

290. CIEDEHL : Loisirs et fin de semaine dans l'aire métropolitaine et en Sarre, Metz, A 13/1967.

291. Communauté économique européenne (Commission) : Etude préliminaire des problèmes communs au sud du Luxembourg belge et au nord de la Lorraine française, Bruxelles, 1963.

292. Conseil de l'Europe : Traité entre le Land-Rheinland-Pfalz et le Grand-Duché de Luxembourg, concernant la création d'un parc naturel commun. Document d'information de la direction de l'environnement et des pouvoirs locaux, DELA/Inf. (71) 3, Strasbourg, 1971.

293. La région transfrontalière belgo-franco-luxembourgeoise Arlon-Longwy-Esch, Groupe de travail formé en vue de la création d'une Conférence permanente des régions transfrontalières, Capem 71-30 Pr/Sc, 3.5.1971.

294. Ministerium für Wirtschaft, Verkehr und Landwirtschaft : Referat regionalpolitische Zusammenarbeit im Saar-Lor-Lux. Grenzraum (documents de travail), Sarrebruck.

295. Sport Européen, revue d'études et d'information sportive, culturelle et touristique : Karlsruhe, Nancy, Liège ; Paris, 2/1970.

P A R C N A T U R E L G E R M A N O - L U X E M B O U R G E O I S

296. Landesvermessungsamt Rheinland-Pfalz : Deutsch-Luxemburgischer Naturpark (carte au 1/50.000),

... / ...

Mayence, 1965.

297. Natur-und Nationalparke : Deutsch-Luxemburgischer Naturpark (carte), Stuttgart-Hambourg, 3/1963.

298. Natur-und Nationalparke : Deutsch-luxemburgischer Naturpark - Ratifizierung des Staatsvertrages, Stuttgart-Hambourg, 11/1965.

299. SCHUBACH (K) : Bilaterale Naturparke-Beispiel Deutsch-luxemburgischer Naturpark, dans "Natur-und Nationalparke, Stuttgart-Hambourg, 11/1965.

G R O U P E M E N T E U R O P E E N D E S A R D E N-
N E S E T D E L ' E I F E L

300. Die Eifel Zeitschrift des Eifelvereins (périodique), Bonn.

301. Natur-und Nationalparke : Belgien/Frankreich, Europäische Vereinigung für Eifel und Ardennen, Stuttgart-Hambourg, 13-14/1966.

302. Natur-und Nationalparke : Ardennen-Eifel, 14. Naturschutztag, Naturschutzgesetz in Belgien gefordert, Stuttgart-Hambourg, 21/1968.

303. NOTHOMB (P) : Le groupement européen des Ardennes et de l'Eifel, ou le commencement de l'Europe des régions suprafrontalières, rapport présenté à la 3e session de la Conférence européenne des pouvoirs locaux, Strasbourg, (Conseil de l'Europe, janvier 1960).

3) Rhin inférieur :

304. Arbeitsgemeinschaften Twente-Oost Gelderland und Rhein-Ems : Wegenmemorandum - Strassendenkschrift, Enschede, 17.7.1963.

305. Interessengemeinschaft Rhein-Ems : Euregio, der Raum zwischen Rhein-Ems und Ijssel, Bocholt, 1965.

... / ...

CHAPITRE TROISIEME : DOCUMENTATION NATIONALE

I - France :

A) Etudes :

306. CALAME (P), MATALON (B), MERCADAL (G) : Contribution à une psychosociologie des comportements urbains; structures urbaines, communication et comportement des ménages, Coll. Publication de recherches urbaines, Paris, Ministère de l'équipement et du logement, 1971.

307. CHOMBART DE LAUWE (P) : La vie quotidienne des familles ouvrières, Paris, CNRS, 1956.

308. Commissariat au plan : Plan et prospectives, Paris, Ed. A. Colin, 1970.

309. Conseil de l'Europe : Inventaire des solutions appliquées en vue de venir en aide aux régions en voie de développement ou en déclin (France), 1968, CE/Loc. (68) VII/1 et VII/2, Strasbourg, 1968.

310. Conseil de l'Europe : Les problèmes de la régionalisation, rapport présenté au nom des associations françaises de pouvoirs locaux, CE/LOC/70 Documentaire 1, Strasbourg, 1970.

311. Conseil de l'Europe : Enquête sur les structures locales et régionales dans les Etats membres du Conseil de l'Europe : "Pollution des eaux", réponse de la délégation française, 1970 ; CE/LOC (70) III/2, Strasbourg, 1970.

312. Conseil économique et social : Les transports et la circulation dans les zones urbaines dans le cadre de l'organisation actuelle des horaires de travail et des temps de loisirs (Rapporteur :

... / ...

A. Grimaud), 19.12.1962, Paris, 1962.

313. Conseil économique et social : Problème de l'hébergement touristique, complémentaire dans ses aspects sociaux (Rapporteur : S. Troisgros), janvier 1964, Paris, 1964.

314. Conseil économique et social : Problèmes posés par le Camping et le caravaning (Rapporteur : S. Troisgros), 2 fascicules, 30.3.1966, Paris, 1966.

315. Conseil économique et social : Avis sur lesproblèmes posés par le camping et le caravaning, Paris, 1966.

316. DAYRE (G) : Du village à la cité, prospection d'urbanisme rural, Paris, Expansion Régionale (CNER), Conseil National des Economies régionales. 1965.

317. DEFERT (P) : Pour une politique du tourisme en France, Paris, Ed. Ouvrières, 1960.

318. DESPLANQUES (L) : Eléments pour les comptes culturels de la nation, les transferts des commerces, Paris, CREDOC (Centre de recherches et de documentation sur la consommation), 1968.

319. Equipements pour la jeunesse, les sports, les loisirs : Les maisons des jeunes et de la culture (implanter, construire, aménager, équiper, financer), Paris, Ed. Perrin, n° spécial, mars 1966.

320. GINIER (J) : Les touristes étrangers en France pendant l'été Paris, Ed. Génin, 1969.

321. GOUNOT (P) : Les vacances des Français en 1961, Coll. Etudes et conjoncture INSEE, Paris, 5/1962, pp. 413-434.

322. GUICHARD (A) : Le marché de la neige, Paris, Bureau d'études et de réalisations urbaines, Paris, 1960.

323. HAUTREUX (J), ROCHEFORT (M) : La fonction régionale dans l'armature urbaine française, Paris, avril 1964.

... / ...

324. Hommes et techniques : L'Organisation des loisirs dans les entreprises, Puteaux, 247-248/1965.

325. HUGUET (A) : Les femmes dans les grands ensembles. De la représentation à la mise en scène, Paris, CNRS, 1971.

326. La Documentation Française : Rapports des Commissions du Plan (5e et 6e plans), particulièrement les fascicules relatifs à l'aménagement du territoire, aux villes, au tourisme, aux activités socio-éducatives, aux affaires culturelles et à l'éducation, Paris (non daté).

327. La Documentation Française : Les sports d'hiver en France, Coll. Notes et Etudes Documentaires, Paris, n° 3701-3702/24.6.1970.

328. La Documentation Française : Mouvements et organisations de jeunesse en France, Coll. Notes et Etudes Documentaires, Paris, n° 3876-3877/7.4.1972.

329. MELICOURT (G) : La maison individuelle, dans "Femme Avenir", Paris, 27/1971, pp. 12-13.

330. Michelin (Etablissements), service du tourisme : Recensements de la circulation sur les routes nationales (publication périodique), Paris.

331. Ministère de la jeunesse et des sports : Dossier d'enquête pour le livre blanc de la jeunesse, Paris, 1966.

332. Ministère de la jeunesse et des sports : Rapport d'enquête sur la jeunesse française 1966/67, Paris, 1967.

333. Ministère des affaires culturelles : Le développement culturel et les équipements culturels en France (Rapporteur : C. Guinchat), CCC/EES (69) 62, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1969.

... / ...

334. Moniteur des travaux publics et du bâtiment : Création et aménagement des espaces verts. Protection du patrimoine naturel historique et esthétique ; textes officiels et commentaires, Paris, n° spécial/1965.

335. NAVILLE (P) (et ses collaborateurs, dont WACKERMANN G. pour l'est de la France) : L'automation en France et ses conséquences sociales, Paris, CNRS, 1960.

336. PITROU (A) : Contribution à une psychosociologie des comportements urbains - Un nouveau mode d'habitat, les ZUP, dans "Publications de recherches urbaines, Paris, Ministère de l'Equipement et du logement, 1971.

337. Radio-Télévision Française : Enquête sur les émissions de la jeunesse 1958/59, Paris, 1959.

338. Revue de l'aménagement du territoire (2000) : Un premier programme pour l'environnement, Paris, n° 17.

339. RIEFFEL (A) : En France, la notion de "tourisme social" fait place à celle de "tourisme pour tous", dans Revue du Tourisme, Berne, 2/1964.

340. SOUCY (C) : La crise des centres. Orientation de la recherche. Contribution à une sociologie des centres urbains, Coll. Publication de recherches urbaines, Paris, Ministère de l'équipement et du logement, 1971.

341. Syndicat national des établissements thermaux : Mémento médical des stations thermales, Paris, 1972.

B) Périodiques :

342. A Coeur Joie, Paris.

343. Bureau central d'assistance technique du commerce, de l'hôtellerie et de la restauration : Bulletin d'information, Paris (notamment le n°

... / ...

32/1969 : Vacances et loisirs des Français).
344. Centre national de la cinématographie : Bulletin d'information, Paris.
345. Commissariat général au tourisme : Bulletin statistique, Paris.
346. Commissariat général au tourisme : Fiches d'informations touristiques, Paris.
347. Commissariat général au tourisme : Visages de France, Paris.
348. Conseil National des économies régionales : Expansion régionale (Cahiers), Paris.
349. Correspondance municipale, Paris, ADELS.
350. Courrier de la Fédération des parcs naturels en France, Paris.
351. DEFERT (P) : Lettre touristique, Paris.
352. Entreprise, Paris.
353. Fiches rurales, Paris, Mouvement familial rural (e. a. le n° 171/1960 "Loisirs et monde rural).
354. Haut-Comité de la jeunesse : Bulletin de liaison, Paris.
355. Haut-Comité de la jeunesse : Rapports des Commissions.
356. Haut-Comité des sports : Relais (Bulletin de liaison), Paris.
357. Haut-Comité des sports : Rapports des commissions.
358. Indicateur Bertrand, Paris.
359. Institut national de la statistique et des études économiques : Le tourisme et le thermalisme en France, Coll. Etudes et Conjoncture, Paris.
360. Jouets et jeux (catalogue), Paris, Créations, Editions et Productions Publicitaires.
361. La bourse aux voyages, Paris, Les Editions touristiques DUD-France.
362. La vie des métiers, loisirs plein air, Paris 2e, 11, rue d'Aboukir.
363. La vie du rail, Paris, Ed. N.M.

... / ...

364. Le tourisme français, Paris 9e.
365. L'hôtellerie de plein air, bulletin d'informations professionnelles et techniques, Biarritz.
366. Les loisirs de l'enfant, Cahiers de documentation publiés sous la direction de R. Richard, Villefranche (Rhône), Ed. du Cap Beaujolais.
367. Libre-service actualités, Paris, société d'édition du libre-service.
368. Ligue française du coin de terre et du foyer : Coin de terre et foyer, Paris.
369. Ligue française du coin de terre et du foyer : Le jardin ouvrier de France, Paris.
370. Loisirs-Informations, Paris, OCCAJ-T.P.
371. Loisirs-Jeunes, Paris 8e.
372. Revues du touring-club de France, Paris.
373. Revue générale des routes et des aérodromes, Paris.
374. Sondages-Revue française de l'opinion publique, Paris.
375. Sports et camping, Paris, Ed. J. Susse.
376. Sport municipal, Paris.
377. Union des auberges de jeunesse : Jeunes des auberges, Paris.
378. Union nationale des caisses d'allocations familiales : C.A.F. - Bulletin mensuel, Paris.

C) Organismes utilement consultés :

379. Air France, Paris.
380. Automobile-club de France, Paris.
381. Centrales syndicales de salariés (Paris).
382. Centre d'études et d'informations sur les congrès (CCCA), Paris.
383. Centre des voyages de la jeunesse rurale, Paris.
384. Comité national des loisirs et du tourisme, Paris.
385. Confédération nationale des sociétés protectrices des animaux, Paris.

... / ...

386. Conseil français des mouvements de jeunesse, Paris.
387. Cotravaux, Paris.
388. Fédération des maisons familiales de vacances, Paris.
389. Fédération des maisons familiales de vacances laïques, Paris.
390. Fédération nationale de l'industrie hôtelière, Paris.
391. Fédération nationale des associations et centres populaires de tourisme social, Paris.
392. Fédération nationale des maisons familiales de vacances populaires, Paris.
393. Fédération nationale des transports routiers, Paris.
394. Musée national des arts et traditions populaires, Paris.
395. Office national des Forêts, Paris.
396. Touring-club de France, Paris.
397. Tourisme et travail, Paris.
398. Union des fédérations des syndicats d'initiative, Paris.
399. Union syndicale des agences de voyage, Paris.
400. Villages-Vacances-Familles, Paris.

II - République Fédérale Allemande :

A) Etudes :

401. ABB (F) : Die Probleme der Produktivitätsmessung insbesondere im Handwerk, dans "Studien und Berichte, vol. 42, Francfort s/M, Institut für Handwerkswirtschaft an der Universität Frankfurt a/M, 1958.
402. ALBERS : Die Verantwortung der Gemeinden für Raumordnung, Städtebau und Dorferneuerung aus der Sicht des Städtebauers, dans "Demokratische Gemeinde, 662/1964.

... / ...

403. Akademie für Raumordnung und Landesplanung : Stadtregionen in der Bundesrepublik Deutschland, dans Forschungs-und Sitzungs berichte, vol. XIV, Hanovre, Ed. Jänecke, 1960.

404. Akademie für Raumordnung und Landesplanung : Studien zum Problem der Trabantenstadt, dans Forschungs- und Sitzungsberichte, vol. XXVI, Hanovre, Ed. Jänecke, 1965.

405. AMELUNG (W) : Medizinische Klimatologie, dans Schriftenreihe des deutschen Bäderverbandes, Bonn.

406. AMELUNG (W), EVERS (A) : Deutsches Handbuch für Balneologie, Stuttgart, Ed. Schattauer, 1962.

407. Arbeitsgemeinschaft Deutscher Familienorganisation in Essen (17.1.1961) : Familie-Mitte des Volkes, Augsbourg, Ed. Augsburger Verlagshaus, 1961.

408. BACK (H.G.) : Das Social-cost-Problem unter besonderer Berücksichtigung ausgewählter Agglomerationsräume in der Bundesrepublik Deutschland, Munich, IFO-Institut für Wirtschaftsforschung, 1967.

409. BAUER (D) : Besonderheiten von Investitionen und Finanzierung in der deutschen Hotellerie nach dem 2, Weltkriege, thèse, Francfort s/M, Institut für Fremdenverkehr, 1959.

410. BERTAUX (P) : La civilisation urbaine en Allemagne, Paris, Ed. A. Colin, 1971.

411. BLAUERT (J) : Freizeit zum Problem geworden, Bericht von der Jahrestagung des Verbandes Deutscher Nachbarschaftsheime, dans Unsere Jugend, vol. 11, 1959.

412. BRENKEN (S) : Handbuch der Raumordnung und Planung, Deutscher Gemeindetag, Stuttgart-Mayence, Ed. Kohlhammer, 1966.

... / ...

413. BUCHWALD (K), ENGELHARDT (W) : Handbuch für Landschaftspflege und Naturschutz, Munich, 1968.

414. BUDINIS (M) : Les villes nouvelles de la République Fédérale Allemande, dans Revue Géographique de l'Est, Nancy, 3/1964.

415. BUHL (I.) : Vollhotel und Hotel garni, ein Beitrag zum Strukturwandel der Hotellerie in der Bundesrepublik (1953-63), Francfort s/M, Institut für Fremdenverkehrswissenschaft, mars 1965.

416. Bulletin des Presse-und Informationsamtes der Bundesregierung : Deutscher Rat für Landespflege, Bonn, n° 124 et n° 137/1962.

417. Bundesverband der Pädagogischen Hochschulen in Bonn : Jugend und Freizeit, eine Zusammenstellung von Umfrageergebnissen vom Institut für angewandte Sozialwissenschaft in Bad-Godesberg, dans Jahrbuch für Jugendreisen und internationalen Austausch (1962), Bonn, 1962, pp. 13-38.

418. BURBERG (P.H.) : Wirtschaftliche und soziale Entwicklungstendenzen in Gesindebetrieben, Bonn, Forschungsgesellschaft für Agrarpolitik und Agrarsoziologie, 1962.

419. Conseil de l'Europe : L'aménagement du territoire et ses obligations en RFA (traduit de l'allemand par G. Wackermann), CE/LOC (69) Documentaire 3, Strasbourg, 1960.

420. Conseil de l'Europe : Les centres de développement locaux en RFA (traduit de l'allemand par G. Wackermann), Division des pouvoirs locaux, CE/LOC (67) Documentaire 1, Strasbourg, 1967.

421. Conseil de l'Europe : Enquêtes sur les structures locales et régionales dans les Etats membres du Conseil de l'Europe "Pollution des eaux", ré-

... / ...

ponse de la délégation allemande (1969), CE/LOC (69) III 13, Strasbourg, 1969.

422. Conseil de l'Europe : Principes directeurs d'implantation industrielle en RFA (traduit de l'allemand par G. Wackermann), CE/LOC (69) Documentaire 4, Strasbourg, 1969.

423. Conseil de l'Europe : Rapport sur la situation en RFA soumis par M. Muntzke pour la section allemande du Conseil des communes d'Europe au Comité permanent de la conférence européenne des pouvoirs locaux, CPL/P (7) 63, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1970.

424. Der Spiegel : Freizeit - Die Dame auf dem Tiger, 37/1964, pp. 38-49.

425. Deutsche Bundesbahn : Mit der deutschen Bundesbahn durchs Märchenland (carte illustré), Werbeamt der deutschen Bundesbahn, Francfort s/M, 1968.

426. Deutsche Bundesbahn : Kirchen, Dome und Schlösser am Schienenweg (carte illustré), Francfort s/M, Werbeamt der deutschen Bundesbahn, 1970.

427. Deutsche Bundesbahn : Ohne die Bahn geht es nicht, Francfort s/M, Hauptverwaltung der DB, 1971.

428. Deutsche Bundesbahn : Schlösser am Schienenwege (carte illustré), Francfort s/Main, Werbeamt der deutschen Bundesbahn, 1970.

429. Deutsche Bundesbahn : Die Bundesbahn, Darmstadt, Ed. Hestra, n° spécial, 19-20/1971.

430. Deutsche Gartenbaugesellschaft : Grüne Charta von der Mainau, Schriftenreihe, fasc. 10, Pfullingen, 1963.

431. Deutsche Olympische Gesellschaft : Der Goldene Plan in den Gemeinden, Francfort s/M, Ed. Busse (non daté).

432. Deutscher Bäderverband, Bund deutscher Verkehrsverbände : Begriffsbestimmungen für Kurorte, Erholungsor-

... / ...

te und Heilbrunnen, Bonn/Francfort, 1978.

433. Deutscher Reisebüroverband : Wie die Deutschen 1967 reisten, dans "Das Reisebüro, juillet 1968.

434. Deutscher Sportbund : Dokumentation Zweiter Weg, Francfort s/M, 1964.

435. Die Jugendbewegung, cérémonies "der Hoher Meissner" de 1963, Dusseldorf-Cologne, 1963.

436. DIRKS (W) : Die freie Zeit, dans "Gewerkschaftliche Monatshefte, 8/1957, pp. 451-462.

437. DIVO-Institut, im Auftrag des hessischen Landesjugendamtes : Eine Untersuchung über Ferien und Freizeit der Jugend, Francfort s/M-Bad Godesberg, 1958.

438. DOLEZOL (Th.) : Die Spontanen und ihre Organisation - Zum Problem der freien Jugendklubs, dans "Deutsche Jugend, 8/1960, pp. 470-475.

439. DRUDE (M) : Nebenbahnen in ländlichen Räumen - Zur Erfassung ihres Wohlstandsbeitrages, Berlin-Munich, Ed. Duncker et Humblot, 1971.

440. EBERT (D) : Das Campingwesen und die Anlage von Campingplätzen, Hiltrup, Landwirtschaftsverlag, 1962.

441. EMNID - Institut für Meinungsforschung : Jugend zwischen 15 und 24. Eine Untersuchung zur Situation der deutschen Jugend im Bundesgebiet im Auftrag des Jugendwerkes der deutschen Shell AG, Bielefeld ; 1re édition en 1954, éditions mises à jour annuellement depuis 1956.

442. Faculté de droit et des sciences économiques - Institut de droit et d'économie comparés de Strasbourg : Aspects de l'économie de la RFA vus à travers le "Handelsblatt", Strasbourg, 1967.

443. FISCHER (E.K.) : Der Rundfunk als Volksbildner, dans MUND, Francfort-Darmstadt, 47/1960.

444. GABSA (G) : Die Bedeutung des Fremdenverkehrs für das

... / ...

Steueraufkommen des Staates und der Gemeinden, Munich, Institut für Fremdenverkehr, 1954.

445. GEILE (W) : Der Mensch in der Binnenschiffahrt, dans "Die deutsche Binnenschiffahrt, Dusseldorf, Ed. Droste, 38/1957, pp. 165-174.

446. Gouvernement fédéral : Arbeitsmarkt und Arbeitspartner, dans Deutschland heute, Bonn, Service de Presse et d'information, 1960, pp. 642-660.

447. Gouvernement fédéral : Die Lage der Familien, Bonn, Service de Presse et d'Information, 1968.

448. HAHN (R) : Die deutschen Weinbaugebiete, dans "Bonner Geographische Abhandlungen, 18/1956.

449. HEINRICH (K) : Die technischen Mittler im Unterricht, dans "MUND, Francfort s/M, 89/1958.

450. HELWIG (W) : Die blaue Blume des Wandervogels, Gutersloh, 1963.

451. HERGST (F) : Der Urlaub, dans "Sozialpolitik in Deutschland, des Bundesministeriums für Arbeit und Sozialordnung, Stuttgart, Ed. Kohlhammer, 1962.

452. HILDENBRAND (W), GOUX (J.M.) : Le théâtre en RFA, dans "Notes et Etudes documentaires n° 3119, Paris, La Documentation Française, 15/9/1964.

453. HOCHSTRASSER (P) : Naturschutz und Naturparke in der Bundesrepublik Deutschland, dans "Natur-und Nationalparke. Stuttgart-Hambourg, 4/1963.

454. HOHBERG (H) : Das Recht der Landesplanung, Hanovre, Ed. Jaenecke, 1966.

455. HOSKE (H) : Die Erholung im Jugendalter, Stuttgart, 1955.

456. HUBER (F) : Freizeit und Freizeitverhalten der Landjugend, dans "Welt der Schule", 15/1960, pp. 74-81.

457. HUECK-NIPPERDEY : Lehrbuch des Arbeitsrechts, Berlin, 1959.

458. HUPPERT (E) : Saisonschwankungen und Saisonausgleich in deutschen Fremdenverkehr (1953-62), Francfort

... / ...

s/M, Institut für Fremdenverkehrswissenschaft, février 1965.

459. Institut für angewandte Sozialwissenschaft in Bad Godesberg : Katalog von Verhaltensweisen des Jugendlichen 1959/60 in seiner Freizeit, dans "Der Rundbrief, Bad Godesberg, 9/1959, pp. 9-21.

460. Institut für Demoskopie : Jahrbuch für öffentliche Meinung (1958/1964), Allensbach, 1965.

461. IPSEN (G) : Die Landfamilie in Wirtschaft und Gesellschaft, dans "Schriftenreihe für ländliche Sozialfragen, Hanovre, 9/1953.

462. ISBARY (G) : Gutachten über geeignete Landschaften für die Einrichtung von Naturparken vom Standpunkt der Raumordnung, Bad Godesberg, Institut für Raumordnung, 1959.

463. ISENBERG (G) : Tragfähigkeit und Wirtschaftsstruktur, Bremen-Horn, 1953.

464. ISTEL (W) : Entwicklungsachsen, Entwicklungschwerpunkte - Ein Raumordnungsmodell, Munich, Lehrstuhl für Raumforschung und Landesplanung, 1971.

465. JOHN (G) : Die Verkehrsinvestitionen in der Bundesrepublik Deutschland und ihr Einfluss auf die Wirtschaftsentwicklung, Berlin, Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung, 1966.

466. KAUFMANN (R) : Gebrannte Kinder - Die Jugend der Nachkriegszeit, Dusseldorf, 1961.

467. KEMPE (F) : Die anonymen Miterzieher unserer Jugend. Über Wesen und Einfluss der Massenmedien, Munich, 1963.

468. KLÄHNE : Der Schutz der freien Landschaft vor Aussenwerbung, thèse, Goettingen, 1960.

469. KLEMSTEDT (H) : Zur Bewertung der Landschaft für die Erholung, dans "Beiträge zur Landespflege", nu-

... / ...

méro spécial 1, Stuttgart, Ed. Ulmer, 1967.

470. KINDT (W) : Grundschriften der deutschen Jugendbewegung, Dusseldorf-Cologne, 1963.

471. KLOTEN (N), HOFFNER (K), ZEHENDER (W) : Ortsgrösse und regionale Wirtschaftspolitik, Berlin-Munich, Ed. Dunker et Humblot, 1972.

472. La Documentation française : Le système fiscal de la RFA, Paris, Notes et Etudes Documentaires n° 2974/ 19.3.1963.

473. La Documentation franç ise : La politique socio-culturelle en RFA, Paris, Notes et Etudes, Documentaires n° 3295/31.5.1966.

474. LAQUEUR (W) : Die deutsche Jugendbewegung, Cologne, 1963.

475. LEHMANN (H) : Die Harmonie von Arbeit und Freizeit, Coll. Vortragsreihe des deutschen Industrieinstituts, vol. 43, Cologne, Ed. Deutscher Industrieverlag, 28.10.1957.

476. Les Guides Bleus : Republique Fédérale Allemande, Paris, Ed. Hachette.

477. LEY (N) : Landesplanung und Heimatschutz, Coll. Die Heimat lebt, Rheinischer Verein für Denkmalspflege und Heimatschutz, 1955/56.

478. LIENHARD (M) : Tendances actuelles des loisirs dans les Allemagnes (Directeur de mémoire : G. Wackermann), Mémoire de maîtrise, Institut d'allemand, Institut d'études politiques et Centre d'études germaniques, Strasbourg, janvier 1972.

479. LINCKE, SCHMIDT-BONACKER (G et F.) : Die Klimatische Gliederung des deutschen Bundesgebietes, dans "Deutscher Bäderkalender, Gutersloh, Ed. Flöttmann, 1961.

... / ...

480. MACHURA (L) : Uber Erholung und Erholungswerte der Landschaft, Natur-und Nationalparke, Stuttgart-Hambourg, 26/1969.

481. MANTEL (W) : Der Wald in der Raumordnung, dans "Raumforschung und Raumordnung, Cologne-Berlin-Bonn, Munich, Ed. Heymanns, 1/1968.

482. MENCUS (G) : Methoden und Probleme der deutschen Fremdenverkehrsforschung, Coll. Schriftenreihe, Frankfurt, Institut für Fremdenverkehrwissenschaft, 3/1955.

483. METZ (F.) : Land und Leute, Gesammelte Beiträge zur deutschen Landes-und Volksforschung, Stuttgart, 1961.

484. MEYER-BOHE (W) : Apartments - Wohnformen der Grossstadt, Stuttgart, Ed. A. Koch, 1970.

485. MINDER (R) : **Allemagnes et Allemands** (tome 1 : Vue d'ensemble La Rhénanie), Paris, 1948.

486. Ministère fédéral de la famille et de la jeunesse : Rapport sur la jeunesse, 2 fasc., Bonn, 1965.

487. Ministère fédéral de la famille et de la jeunesse : Bericht der Bundesrepublik über die Lage der Familien in der Bundesrepublik Deutschland (paraît tous les 2 ans), Bonn,

488. Ministére fédéral de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts : Abgrenzung und Förderung von der Natur benachteiligten landwirtschaftlichen Gebiete, Bonn, 1962.

489. Ministère fédéral de l'intérieur : Umweltprogramm der Bundesregierung, dans "Betrifft", 9/1971.

490. Ministère fédéral du logement, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire : Rapports sur l'aménagement du territoire, Bad Godesberg.

491. Ministère fédéral du logement, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire : Städte verändern ihr Gesicht, Stuttgart, Ed. Krämer, 1962.

... / ...

492. MULLER (J.H.), GEISENBERGER (S) : Die Einkommensstruktur in verschiedenen deutschen Ländern 1874-1913 unter Berücksichtigung regionaler Verschiedenenheiten, Berlin-Munich, Ed. Duncker et Humblot, 1972.

493. OELS (H) : Lärmbekämpfung -Rheinhaltung der Luft, Coll. Sozialpolitik in Deutschland, fasc. 26, Stuttgart, Ed. Kohlhammer, 1961.

494. OFFNER (H) : Das Naturparkprogramm in der Bundesrepublik Deutschland, dans "Bulletin des Presse-und Informationsamtes der Bundesregierung, Bonn, 1961, 139 et 144/1961.

495. PAESLACK (A) : Jugend und Freizeit - Eine Studie zum Stand der gegenwärtigen Situation (manuscrit ronéotypé), Bonn, Bundesministerium für Familien- und Jugendfragen, 1957.

496. PAETEL (K.O.) : Jugend in der Entscheidung, Bad Godesberg, 1963.

497. Pariser Kurier : "Das Wochenende" en famille", Paris, 610/ 26.2.1966, p. 10.

498. PLANCK (U), WOLLENWEBER (H) : Die Lebenslage der westdeutschen Landjugend, 2 vol., Munich, 1956.

499. RAPPAPORT (E) : Leben und Landschaft in Wandel der Zeiten, Schriftenreihe für Städtebau und Landesplanung, IV/1954.

500. Reichsamt für Wetterdienst : Klimakunde für Wetterdienst, Berlin, 1939.

501. REIGROTZKI (E) : Soziale Verflechtungen in der Bundesrepublik, Elemente der sozialen Teilhabe in Kirche, Politik, Organisation und Freizeit, Tubingen, 1956.

502. SCHELLER (L) : Miteinander sprechen, spielen, feiern, schaffen - Fibel für das Leben im Verein,

... / ...

Francfort s/M, Deutscher Sportbund, 1966.

503. SCHELSKY (H) : Wandlungen der deutschen Familie in der Gegenwart, Stuttgart, 1960.

504. SELG (K) : Gedanken zur Raumordnung in der Bundesrepublik Deutschland, Karlsruhe, Technische Hochschule, 1972.

505. SKALWEIT (A) : Vom Werdegang des Dorfhandwerks, Studien und Berichte des Forschungsinstituts für Handwerkswirtschaft an der Universität Frankfurt a/M, Francfort, 11/1953.

506. SPRENGEL (A), DAHM (K) : Zur sozialen Lage der Landfrau, Coll. Berichte über Landwirtschaft, vol. 56, Hambourg-Berlin, Ed. Parey, 3/1958, pp. 565-578.

507. Ständige Konferenz der Kultusminister : Kulturpolitik der Länder (rapportspériodiques), Bonn.

508. Statistisches Bundesamt : Statistisches Jahrbuch für die Bundesrepublik Deutschland (annuaire), Wiesbaden.

509. Statistisches Bundesamt : Memento des Statistiques de la RFA (annuaire abrégé), Stuttgart-Mayence, Ed. Kohlhammer.

510. Statistisches Bundesamt : Der Fremderverkehr 1955/56, Coll. Wirtschaft und Statistik, Wiesbaden, 8/1956.

511. Statistisches Bundesamt : Die Jugend im wirtschaftlichen und sozialen Leben der Bundesrepublik Deutschland, Coll. Statistik der Bundesrepublik Deutschland, vol. 220, Stuttgart, 1959.

512. Statistisches Bundesamt : Wie die Deutschen 1966 reisten, Coll. Der Fremdenverkehr, Wiesbaden, mars 1968.

513. Statistisches Bundesamt : Urlaubs-und Erholungswesen, 1968, Mayence, Ed. Kohlhammer, 1969.

514. Statistisches Bundesamt : Urlaubs-und Erholungswesen, 1969, Mayence, Ed. Kohlhammer, 1970.

515. STUCKRATH-SCHOTTMANN : Fernsehen und Grossstadtjugend, Braunschweig, Ed. Westermann, 1967.

516. TISCHER (W) : Les autoroutes fédérales en Allemagne de l'ouest, dans Transports, Paris, 1965.

517. TRITZ (M) : Die Frauenerwerbsarbeit in der Bundesrepublik, Coll. Sozialpolitik in Deutschland, fasc. 5, Stuttgart, Ed. Kohlhammer, 1961.

518. Vertaführer durch Deutschland (hôtels, restaurants, curiosités), Guide.

519. Verein für Kommunalwissenschaften (Berlin) : Die Verwaltungsregion, Aufgabe und Verfassung einer neuen Verwaltungseinheit, Stuttgart-Berlin-Cologne-Mayence, Ed. Kohlhammer, 1967.

520. VILMAR (E) : Die Arbeitswirtschaft in bäuerlichen Familienbetrieben (document ronéotypé), Bundesforschungsanstalt für Hauswirtschaft, Bad Godesberg, et Bundesministerium für Ernährung, Bonn, mars 1959.

521. VOGT (H), AMELUNG (W) : Einführung in die Balneologie und die medizinische Klimatologie, Goettingen-Heidelberg, 1952.

522. VOIGT (W) : Grundzüge einer Fremdenverkehrsanalyse, dans Jahrbuch für Fremdenverkehr, 21/1953, pp. 33-46.

523. WACKERMANN (G) : Les bases de l'aménagement des loisirs en RDA, dans Bulletin de la Faculté des Lettres, Strasbourg, 4/1965, pp. 397-406.

524. WEBER, SCHOENICHEN : Das Reichsnaturschutzgesetz vom 26. Juli 1935 und die Verordnung zur Durchführung des Reichsnaturschutzgesetzes vom 31. Oktober 1935, Berlin, 1936.

... / ...

525. WINGEN (M) : Neue Ergebnisse zur sozial-ökonomischen Lage der Familie, Augsbourg, Familienbund der deutschen Katholiken, 1961.

526. WINGEN (M) : Die öffentliche Wirtschätzung der Kinderreichen Familie als familienpolitische Aufgabe, dans Die Neue Ordnung, Paderborn, Ed. Bonifacius, 5/1963, pp. 354-368.

527. WISTINGHAUSEN (J) : Betriebliche Erholungsfürsorge, Bonn, 1958.

528. WITTIG (H) : Schule und Freizeitgestaltung, dans MUND, Francfort s/M, 98/1960.

529. ZIEMER (G), WOLF (H) : Wandervogel und freideutsche Jugend, Bad Godesberg, 1965.

530. ZOLLNER (D) : Die Soziale Gesetzgebung der Bundesrepublik Deutschland, Bad Godesberg, Ed. Asgard, 1962.

531. ZWANZIG : Die Fortentwicklung des Naturschutzrechts in Deutschland nach 1945, Erlangen, 1962.

B) Atlas et cartes :

532. MULLER (J.O.) : Die Einstellung zur Landarbeit in bäuerlichen Familienbetrieben (atlas), Bonn, Forschungsgesellschaft für Agrarpolitik und Agrarsoziologie, 1964.

533. Natur-und Nationalparke : Naturparke in der Bundesrepublik Deutschland (carte), Stuttgart-Hambourg, 4/1963.

534 Natur-und Nationalparke : Naturparke in der Bundesrepublik Deutschland (carte), Stuttgart-Hambourg, 16/1966.

C) Périodiques :

535. Amusement-Industrie, Fachrevue für Unterhaltungstechnik und Freizeitrichtungen, Wolfenbüttel.

... / ...

536. Archiv für Kommunalwissenschaften, Stuttgart, Ed. Kohlhammer.
537. Arztliche Mitteilungen, Cologne.
538. Bulletin de l'office de presse et d'information du gouvernement fédéral, Bonn.
539. Bund der Theatergemeinden : Informationsblatt, Bonn.
540. Bund der Theatergemeinden : Theater - Rundschau, Bonn.
541. Bund deutscher Verkehrsverbände : Schrifftenreihe (Collection), Francfort s/M.
542. Bund deutscher Verkehrsverbände : Deutsches Handbuch für Fremdenverkehr, Darmstadt, 1956.
543. Bundesministerium des Innern : Informationsbriefe für Raumordnung, Bonn.
544. Bundesministerium für Arbeit und Sozialordnung : Collection Sozialpolitik in Deutschland - Ein Uberblick in Einzeldarstellungen, Stuttgart, Ed. Kohlhammer.
545. Der Chor, Zeitschrift für das Chorwesen, Francfort s/M.
546. Deutsche Politik, Tätigkeitsbericht der Bundesregierung, Bonn, Presse-und Informationsamt der Bundesregierung.
547. Deutsche Zentrale für Fremdenverkehr : Der Fremdenverkehr, Darmstadt.
548. Deutsche Zentrale für Fremdenverkehr : Tätigkeitsberichte, Francfort s/M.
549. Deutscher Gemeindetag (rapports), Bad Godesberg.
550. Deutscher Landkreistag (rapport), Bonn.
551. Deutscher Städtebund (rapport), Dusseldorf.
552. Deutscher Städtetag (rapport), Cologne-Marienbourg.
553. Deutscher Volkshochschulverband (rapports), Bonn.
554. Deutscher Volkshochschulverband : Die Volkshochschulen in der Bundesrepublik und Berlin, Bonn.
555. Deutsches Jugendherbergswerk : Verzeichnis der deutschen Jugendherbergen im Bundesgebiet, Detmold.

... / ...

556. Die deutsche Binnenschiffahrt, Dusseldorf.
557. Die deutsche Schule, Zeitschrift für Erziehungswissenschaft und Gestaltung der Schulwirklichkeit, Berlin-Hanovre-Darmstadt, Ed. Schroedel.
558. Die Familie, Bonn. Deutscher Familienverband.
559. Die Leibeserziehung, Schorndorf, Ed. Hofmann.
560. Die Miterbeit - Evangelische Monatshafte zur Gesellschaftspolitik, Berlin, Ed. Renner.
561. Die Stimme der Eltern, Munich, Familienbund der deutschen Katholiken.
562. Du und die Welt, deutsches Gesundheitsmagazin, Cologne.
563. Garten und Landschaft, Zeitschrift der deutschen Gesellschaft für Gartenkunst und Landschaftspflege, Munich, Ed. Callwey.
564. Hotel-Mosaïk, eine Zeitschrift internationaler Hotels in Deutschland, Munich.
565. Institut für Raumforschung : Kreismappe, Bad Godesberg.
566. Interessengemeinschaft älterer Langstreckenläufer Deutschlands, Cologne.
567. Jahrbuch der Fremdenverkehrspraxis, Darmstadt.
568. L'Allemagne nouvelle, Bonn, Service de presse et d'information du gouvernement fédéral.
569. Land-und hauswirtschaftlicher Auswertungs-und Informationsdienst : : Die Forstwirtschaft der Bundesrepublik Deutschland, Bad Godesberg.
570. Land-und hauswirtschaftlicher Auswertungs-und Informationsdienst : Die ländlichen Heimvolkshochschulen, Bad Godesberg.
571. Land-und hauswirtschaftlicher Auswertungs-und Informationsdienst : Die Landwirtschaft der Bundesrepublik Deutschland, Bad Godesberg.
572. Natur und Landschaft, Zeitschrift für Freunde und Schützer der deutschen Heimat mit amtlichem Nachrichtenblatt.

... / ...

573. Natur-und Nationalparke, Verein Naturschutzpark, Stuttgart-Hambourg.
574. Naturschutz und Naturparke, Mitteilungen des Vereins Naturschutzpark, Stuttgart-Hambourg.
575. Réalités allemandes, Wiesbaden, Ed. Steiner.
576. Reisespiegel, Baden-Baden, Ed. Reisespiegel.
577. Zeitschrift für Pädagogik, Dusseldorf - Ed. Schwann.
578. Zentralausschuss für deutsche Landeskunde und des Instituts für Landeskunde : Veröffentlichungen, Bad Godesberg, Bundesanstalt für Landeskunde und Raumforschung.

D) Organismes utilement contactés :

579. Aktionsgemeinschaft für Familienfragen der evangelischen Kirche in Deutschland.
580. Allgemeiner Deutscher Automobil-Club (ADAC), Bonn.
581. Aufbauwerk der Jugend in Deutschland - Gemeinschaft für den freiwilligen internationalen Arbeitseinsatz, Marbourg.
582. Auslandsstelle des deutschen Bundestudentenringes, Bonn.
583. Bund der deutschen Katholischen Jugend, Dusseldorf.
584. Bund der deutschen Landjugend, Bonn.
585. Bund der Kindefreichen Deutschlands, Bonn.
586. Bund deutscher Radfahrer, Hanovre.
587. Bundesanstalt für Vegetationskunde, Naturschutz und Landschaftspflege, Bad Godesberg.
588. Bundesarbeitsgemeinschaft für Katholische Ferienwerke, Dusseldorf.
589. Bundesvereinigung der deutschen Arbeitgeberverbände, Cologne.
590. Christliches Jugenddorfwerk, Cologne.
591. Deutsche Angestellten - Gewerkschaft, Hambourg.
592. Deutsche Gartengesellschaft, Bad Godesberg.
593. Deutsche Gesellschaft für das Badewesen, Dusseldorf.

... / ...

594. Deutsche Gesellschaft für internationalen Jugendaustausch, Bonn.
595. Deutsche Olympische Gesellschaft, Francfort s/M.
596. Deutsche Zentrale für Fremdenverkehr, Francfort s/M.
597. Deutscher Alpenverein, Munich.
598. Deutscher Boating-Verein, Hambourg.
599. Deutscher Bundesjugendring, Bonn.
600. Deutscher Familienbund, Wiesbaden.
601. Deutscher Gewerkschaftsbund, Dusseldorf.
602. Deutscher Keglerbund, Bonn.
603. Deutscher Reiterverband, Francfort s/M.
604. Deutscher Seglerverband, Hambourg.
605. Deutscher Sportbund, Cologne-Mungersdorf.
606. Deutsches Fernsehen, Bonn.
607. Evangelische Aktionsgemeinschaft für Familienfragen, Stuttgart.
608. Familienbund der deutschen Katholiken, Munich.
609. Forschungsinstitut für Handwerkswirtschaft an der Universität Frankfurt a/M, Francfort s/M.
610. Office d'informations touristiques pour l'Allemagne, Paris.
611. Schutzgemeinschaft Deutscher Wald, Bonn.
612. Spitzenorganisation der Filmwirtschaft, Wiesbaden-Bieberich.
613. Union der leitenden Angestellten, Essen.
614. Wirtschaftsgeographisches Institut der Universität München, Munich.
615. Zentrale Informationsstelle für Verkehr, Cologne.
616. Zentralverband des deutschen Handwerks, Bonn.

III - Suisse :

A) Etudes :

617. Atlantis : Städtebau, Zurich, 3/1962.
618. Büchtold J. : Das Bundesgesetz über Natur-und Heimatschutz,

... / ...

dans Natur-und Nationalpark, Stuttgart-Hambourg, 22/1968.

619. Bureau fédéral statistique : Annuaire statistique de la Suisse, Berne.

620. CHRISTEN (R.M.) : Wandlungen im Fremdenverkehr, insbesondere der Schweiz unter dem Einfluss des Autotourismus, Berne, Ed. Gurten, 1960.

621. Conseil de l'Europe : Survie des petites communes et nécessité de la région dans l'Europe d'aujourd'hui. Réponse de la Suisse au questionnaire du Secrétariat de la Conférence européenne des pouvoirs locaux, CPL/P/ Am (5), 40, Strasbourg, 1966.

622. Conseil de l'Europe : Lutte contre la pollution des eaux. Note de la délégation suisse du Comité de coopération pour les questions municipales et régionales, 1968, CE/LOC (68) III,6, Strasbourg, 1968.

623. Conseil de l'Europe : Enquête sur les structures locales et régionales dans les états membres du Conseil de l'Europe - Point 25 "Aménagement du territoire", réponse de la délégation suisse, CE/LOC (69) I 10, Strasbourg, 1969.

624. Conseil de l'Europe : Etude expérimentale du développement culturel de villes européennes - La Chaud-de-Fonds, CCC/EES (72) 18, Strasbourg, 1972.

625. CORDEY (P) : Le tourisme suisse et l'intégration européenne, dans Revue économique franco-suisse, 1961.

626. GEHRINGER (L) : Konsumkredit und Zwecksparen im Fremdenverkehr, unter besonderer Berücksichtigung der Schweizer Reisekasse, Berne, Schweizer Reisekasse, 1959.

... / ...

627. GUYER (W) : Erziehungsgedanke und Bildungswesen in der Schweiz, Frauenfeld et Leipzig, 1936.

628. HAUSER (A) : Schweizerische Wirtschafts-und Sozialgeschichte, Zurich et Stuttgart, 1961.

629. La Documentation Française : La situation du tourisme en Suisse, dans Etudes et Conjoncture, Paris, janvier-février 1952, pp. 81-96.

630. Les Guides Bleus : Suisse, Paris, Ed. Hachette.

631. MULLER (H) : Der Film und sein Publikum in der Schweiz, (thèse, Université de Lausanne), Zurich, 1957.

632. Natur-und Nationalparke : Inventar von Landschaften und Naturdenkmälern, Stuttgart-Hambourg, 4/1963.

633. Natur-und Nationalparke : Der Naturschutz in der Schweiz, Stuttgart-Hambourg, 16/1966.

634. RUBI (F) : Der Wintertourismus in der Schweiz : Entwicklung, Struktur und Volkswirtschaft, Mémoire de l'Université de Berne, Bâle, 1953.

635. RUCKLI (R) : Le réseau national routier suisse - Autoroutes et routes fédérales, dans Transports, Paris, 1966.

636. SCHIRMER (A) : Die Heilbäder der Schweiz, dans Fremdenverkehr in Theorie und Praxis, Berne, Ed. Verbandsdruckerei, 1959.

637. SCHWARZENBACH (F) : Freunde schweizerischer Volksbildungsheime, dans Erwachsenenbildung in der Schweiz, Zurich, 1955.

638. Schweizerische Radio-und Fernsehgesellschaft : Anzahl und Dichte der Fernsehteilnehmer in den schweizerischen Gemeinden (document ronéotypé), Berne, 1960.

639. Schweizerischer Arbeitersängerverband : Zur 50. Jahrfeier des schweizerischen Arbeitersängerverbandes - Festschrift, Zurich, 1938.

... / ...

640. STEINMANN (W) : Währungspolitik und Fremdenverkehr, Revue, Ed. Stämpfli, 1956.
641. VOGT (H) : Das Reisebüro, Archiv der Fachkurse über Fremdenverkehr, Zurich, Schweizerische Zentrale für Fremdenverkehr, 1952 ss.
642. WIRTH (W) : Die schweizerischen Heilbäder im Dienste der Sozialpolitik, Berne, Ed. Stämpfli et Cie, 1959.

B) Atlas et carte :

643. Atlas der Schweiz.
644. Grosse RV-Länderkarten : Schweiz-Tirol (1/400.000), Stuttgart, Ed. Reise-und Verkehrsverlag.

C) Périodiques :

645. Bulletin de l'Association pour le service civil international, Zurich.
646. Der Offentliche Verkehr, Berne, Verband schweizerischer Transportuntersuchungen.
647. Fédération Suisse de ski : Annuaire, Berne.
648. Géographica Helvetica, Berne, Ed. Kummerly et Frey.
649. Naturfreund, Zurich, Schweizer Touristenverein.
650. Plan, Zurich, Institut für [illegible], Eidgenössische Technische Hochschule.
651. Revue de tourisme, Berne.
652. Revue Suisse, Zurich, Office National suisse du tourisme.
653. Suisse, revue des chemins de fer fédéraux suisses (édition pour l'étranger), Zurich.
654. Schweizerische Sängerzeitung, Berne.
655. Schweizerischer Fremdenverkehrsverband : Fremdenverkehr und Landwirtschaft, Berne.

... / ...

656. Schweizerischer Skiverband (rapports), Berne.
657. Schweizerischer Tennisverband (rapports), Zurich.
658. Schweizerisches Wirtschaftsarchiv, Basel.

D) Organismes utilement contactés :

659. Cartel suisse des associations de jeunesse, Berne.
660. Chambre suisse du cinéma, Berne.
661. Pfadfinder - Materialbureau, Berne.
662. Schweizerische Arbeitbildungszentrale, Berne.
663. Schweizerische Bundesbahnen, Generaldirektion, Berne.
664. Schweizerischer Camping und Caravaningverband, Zurich.
665. Union suisse des coopératives de consommation (USC), Berne.
666. Université de Berne : Institut de recherches touristiques, Berne.
667. Zentrale Informationsstelle für Fragen des Schul-und Erziehungswesens - Genève.

IV - Autriche :

A) Etudes :

668. Conseil de l'Europe : Rapport sur la situation actuelle en Autriche, Soumis par le Österreichischer Städtebund au Comité permanent de la Confédération européenne des pouvoirs locaux, CPC/P (7) (64), Strasbourg, 1970.
669. Der Österreichische Betriebswirt : Einordnung der Fremdenverkehrsbetriebe in das System der Betriebswirtschaftslehre, Vienne, 1959, pp. 3 et ss.
670. FUCHS (Ch.) : Der Fremdenverkehr in den Gemeinden Österreichs, eine wirtschaftsgeographische Untersuchung auf Grund der österreichischen Fremdenverkehrstatistik, thèse, Vienne, 1962.

... / ...

671. HANSEIY (H) : Geschützte Landschaft in Österreich, dans Revue Natur-und Nationalparke, Stuttgart-Hambourg, 26/1969.

672. LANGER-HANSEL (H) : Fremdenverkehrspolitik in Österreich als Folge struktureller Wandlungen, dans Revue du Tourismes, 4/1958.

673. Monatsberichte des österreichischen Instituts für Wirtschaftsforschung : Der Ausländerfremdenverkehr, Vienne, 74/1964.

674. WEGGEMANN (S) : Der Fremdenverkehr am Bauernhof, dans Landschaftswirtskammer für Tirol, Innsbruck, 1958.

675. ZOSCHGG (K) : Der Fremdenverkehr seit dem zweiten Weltkrieg, thèse, Vienne, 1967.

B) Atlas et cartes :

676. ARNBERGER (E) : Die Übernachtungen von Wienern in den österreichischen Fremdenverkehrsgemeinden (annexe cartographique), dans "Beiträge zur österreichischen Statistik", Vienne, 53/1960.

677. Atlas der Republik Österreich, Vienne, 1960 et ss. (notamment : STRZYGOWSKI (W) : Fremdenverkehr).

678. Natur-und Nationalparke : Natur-und Landschaftschutzgebiete in Österreich, Stuttgart-Hambourg, 26/1969.

... ...

C) Périodiques :

679. Informations d'Autriche, Vienne, Gouvernement autrichien.

680. Österreichisches Jahrbuch, Vienne, Österreichische Staatsdruckerei.

681. Österreichisches Statistisches Zentralamt (e.a. Fremdenverkehr in Österreich), Vienne.

... / ...

D) Organismes utilement consultés :

682. Österreichische Sektion des Internationalen Wassersportes, Vienne.
683. Österreichischer Arbeiterkammertag, Vienne.
684. Österreichischer Bund der Familien, Vienne.
685. Österreichischer Bundesjugendring, Vienne.
686. Österreichischer Bundessportrat, Vienne.
687. Österreichischer Gemeindebund, Vienne.
688. Österreichischer Gewerkschaftsbund, Vienne.
689. Österreichischer Städtebund, Vienne.
690. Österreichisches Fremdenverkehrsamt, Vienne.
691. Verband österreichischer Volkshochschulen, Vienne.

V - Benelux :

A) Publications générales :

1) Etudes :

692. Benelux congres voor verkeer en toerisme op 7 en 8 juli 1961 te Breda, Breda, Comité Benelux, 1961.
693. Commission belgo-néerlando-luxembourgeoise : rapports annuels sur le Tourisme au Benelux, Bruxelles.
694. Informations du Benelux : Des régions périphériques deviennent la région centrale du Benelux, Bruxelles, 3/1963.
695. Les Guides Bleus : Belgique et Luxembourg, Paris, Ed. Hachette.
696. TJEERDEMA (R.C.) : Toerisme in de Benelux, dans Benelux Kwartaalbericht, 8/1959.

2) Carte :

697. Grosse RV-Länderkarte : Benelux (1/500.000), Stuttgart,

... / ...

Ed. Reise-und Verkehrsverlag.

B) Pays-Bas :

1) Etudes :

698. BURGER (D) : Samenwerking bij indeling en gebruik van grond in Nederland, Arnhem, Institut voor Toegepast Biologisch Onderzoek in de Natur (TBON), 61/1962.

699. Centraal Bureau voor de Statistiek Vakantiebesteding-Nederland : Vankantiebesteding van de schoolgaande en studerende jeugd, (document ronéotypé)
La Haye, 1954: - fasc. 1 : Methodologische inleiding (1954),
- fasc. 2 : Avond-en weekend besteding (1957),
- fasc. 3 : Bioscoopbezoek (1957),
- fasc. 4 : Leesgewoonten (1958),
- fasc. 5 : Verenigingsleven (1957),
- fasc. 6 : Bezoek aan toneel en muziekuitvoeringen ; muziekbeoefening (1958),
- fasc. 7 : Het beoefenen van liefhebberigen (1958),
- fasc. 8 : Sociaal milieu en vrije-tijdsbesteding (1959),
- fasc. 9 : kerkelijke gezindte en vrije-tijdsbesteding (1959),

... / ...

- fasc. 10 : Leeftijd en vrije-tijdsbesteding (1959).

700. Centraal Bureau voor de statistiek Vakantiebesteding-Nederland : Vrije-tijdsbesteding in Nederland, Winter 1955/56, La Haye, 1956.

701. Conseil de l'Europe : Les problèmes fonciers de l'urbanisme. La politique foncière, Point 25 "Aménagement du territoire", réponse de la délégation néerlandaise, CE/LOC (69) 1/7, Strasbourg, 1969.

702. Conseil de l'Europe : Equipement culturel des villes - Association des pouvoirs locaux à la préparation de la confrontation sur l'équipement culturel des villes prévue aux Pays-Bas en 1969, CPL/P (6) 80, Strasbourg, 1969.

703. Conseil de l'Europe : Enquête sur les structures locales et régionales dans les Etats membres du Conseil de l'Europe - "Pollutions des eaux", réponse de la délégation néerlandaise, CE/LOC (70) III/7, Strasbourg, 1970.

704. Conseil de l'Europe : Rapport sur la situation actuelle aux Pays-Bas Soumis par la Vreniging van Nederlandse Gemeenten, CPL/P (7) 73, Strasbourg, 1970.

705. Contact-Commissie voor natur-en landschapsbescherming : De Natuurbschermingswet, Amsterdam, 1963.

706. Deuxième rapport relatif à l'aménagement du territoire des Pays-Bas, 2 fascicules (édition abrégée), La Haye, Imprimerie Nationale, 1966.

707. Gouvernement des Pays-Bas (Bureau d'information) : L'aménagement de l'espace aux Pays-Bas, La Haye, 1951.

... / ...

708. KRUSE (A) : Das Handwerk in Holland, Coll. Studien und Berichte des Forschungsinstituts für Handwerkswirtschaft an der Universität Frankfurt a/Main, Francfort s/M, 54/1961.

709. Les Guides Bleus : Hollande, Paris, Ed. Hachette.

710. MAUREL (A) : Parcs de loisirs, loisirs nautiques, loisirs aux Pays-Bas, Paris, Cahiers d'Urbanisme et d'aménagement de la région parisienne, volumes 12 et 13/1960.

711. Natur-und Nationalparke : Naturschutz in den Niederlanden, Stuttgart-Hambourg, 3/1963.

712. Office Central de statistique néerlandais : Comment la population des Pays-Bas passe-t-elle ses vacances ? Enquête 1954 (document ronéotypé en langue française), La Haye.

713. Report physical planning in the Netherlands, La Haye, Netherlands Printing Office (document non daté).

714. Rijksdienst voor nationale plan : Mensen op zondag, Gravenhague, Ed. Staatsdrukkereij, 1962.

715. Rijksdienst voor nationale plan : Recreatier imten in Netherland, Studienrapport van het bureau, Gravenhague, 1963.

716. SCHELSKY (H) : Freizeitverwendung in Holland, dans Kyklos, Zurich, XII-1959.

717. VAN DER KLOET (W.G.) : Mehr Geld für Naturschutz und Freizeit-gestaltung im Freien in Holland, dans Natur-und Nationalparke, Stuttgart-Hambourg, 13-14/1966.

718. VAN DER KLOET (W.G.) : Naturschutz, Naturpark und Erholungsmassnahmen in den Niederlanden, dans Natur-und Nationalparke, Stuttgart-Hambourg, 19/1967.

... / ...

719. VRIES (de), REILINGH (H.D.) : Zur Problematik der Gemeindegrösse in den Niederlanden, dans Beitrage zur Raumforschung, Vienne, 1964, pp. 83-102.

2) Atlas et carte :

720. Atlas van Nederland, Delft, 1964 ss.
721. Natur-und Nationalparke : Die bedeutendsten Nationalparke der Niederlande, dans Natur-und Nationalparke, Stuttgart-Hambourg, 13-14/1966.

3) Périodiques :

722. Office national néerlandais du tourisme : Hollande - Nouvelles Touristiques, La Haye.
723. Vereeniging tot behoud van natuurmonumenten in Nederland : Handbock, Amsterdam.

4) Organismes utilement consultés :

724. De Nederlandse Jeugd gemeenschap, Amsterdam.
725. Nederlandse Reisvereniging, Gravenhagne.
726. Nederlandse Vereniging voor Vreemdelingen Verkeer, Gravenhague.

C) Belgique : :

1) Etudes :

727. Centre d'études socio-religieuses : Etude sur le cinéma commercial (35 mm) dans la région francophone du pays, Bruxelles, 1958-1965.

... / ...

728. Conseil de l'Europe : L'aménagement en Belgique : Texte de la loi organique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme du 29 mars 1962, AS-CPL/Am (64) 7, Strasbourg, 1964.

729. Conseil de l'Europe Enquête sur les structures locales et régionales dans les Etats membres du Conseil de l'Europe ("Pollution des Eaux"). Réponse de la délégation belge, 1969, CE/LOC (69) III/3, Strasbourg, 1969.

730. Conseil de l'Europe : Le développement culturel et les équipements culturels en Belgique, CCC/EES (70) 89, Strasbourg, 1970.

731. Conseil de l'Europe : Rapport sur la situation actuelle en Belgique, Soumis par la session belge du Conseil des Communes d'Europe au Comité permanent de la Conférence européenne des pouvoirs locaux, CPL/P (7) (90), Strasbourg, 1970.

732. LABEAU (G) : La mesure des flux touristiques en Belgique-Méthode et résultats, dans "La Mesure des flux touristiques, Berne, AIEST, 2/1961.

733. LABEAU (G) : La consommation touristique belge, son évolution passée et future, dans Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, 18/1963, pp. 243-270.

734. MICHEZ (J), DEJARDIN (J) : Le thermalisme social en Belgique - Rapports du 1er Congrès international du thermalisme social, Chambéry, 1947.

735. Ministère du travail et de la prévoyance sociale : Le tourisme social et les vacances ouvrières, Bruxelles, 1956.

736. Natur-und Nationalparke : Verordnung des Landwirtschaftsministeriums vom 3. Mai 1962, betreffend Naturschutzgebiet, Stuttgart-Hambourg, 1/1963.

... / ...

737. SPORCK (J.A.) : La reconversion économique des régions industrielles wallonnes, dans l'Information géographique, Paris, Ed. Baillière et fils, 2/ 1970.

2) Atlas :

738. Comité national de géographie : Atlas de Belgique.

3) Périodiques :

739. Centrale gymnique et sportive ouvrière de Belgique : Bulletin d'information, Bruxelles.
740. Ministère des affaires étrangères, du commerce extérieur et de la coopération au développement : Textes et documents, Bruxelles.

4) Organismes utilement consultés :

741. Association catholique de la jeunesse belge, Bruxelles.
742. Association royale général au tourisme, Bruxelles.
743. Comité sportif international du travail, Bruxelles.
744. Commissariat général au tourisme, Bruxelles.
745. Confédération des jeunesses socialistes de Belgique, Bruxelles.
746. Conseil national des femmes belges, Bruxelles.
747. Fédération belge des auberges de jeunesse, Anvers.
748. Fédération générale des jeunesses libérales, Bruxelles.
749. Institut royal des sciences naturelles de Belgique, Bruxelles.
750. Interfédérale belge du scoutisme, Bruxelles.
751. Ligue des familles nombreuses de Belgique, Bruxelles.

... / ...

752. Service National de la jeunesse, Bruxelles.
753. Théâtre National de Belgique, Bruxelles.

D) Luxembourg :

Voir chapitre quatrième, V (Documentation régionale).

CHAPITRE QUATRIEME : DOCUMENTATION REGIONALE

Cette rubrique comprend les références relatives aux sources propres aux pays rhénans.

I - Références générales :

A) Organismes consultés dans chaque région :

754. Administrations centrales.
755. Associations du tourisme.
756. Associations familiales.
757. Chambres d'agriculture.
758. Chambres de commerce et d'industrie.
759. Chambres des métiers.
760. Collectivités locales.
761. Foires-expositions.
762. Organismes administratifs publics chargés de la jeunesse, de la culture, des sports et des autres loisirs.
763. Organismes de crédit immobilier, mobilier et touristique.
764. Organismes de transports publics et privés.
765. Organismes familiaux.
766. Organismes patronaux.
767. Organismes publics et privés de loisirs.
768. Organismes syndicaux de salariés.
769. Services d'aménagement du territoire.

... / ...

770. Services d'aménagement sylvicole.
771. Stations de radio-télévision.
772. Syndicats d'initiative.

B) Périodiques consultés dans chaque région :

773. Journaux quotidiens.
774. Revues.

II - France de l'Est :

A) Aspects généraux :

1) Etudes :

775. BARRIER (M) : L'étude géographique du tourisme - Problèmes de méthode et de représentation cartographique dans l'Est de la France, thèse, Strasbourg, 1960.
776. BLANC (A), JUILLARD (E), REY (J), ROCHEFORT (M) : Les régions de l'Est, Coll. La France de demain, Paris, PUF, 1960.
777. DEFERT (G) : Le tourisme dans les vallées vosgiennes, Strasbourg, 1966.
778. Guide Vert Michelin : Vosges-Lorraine-Alsace, Paris, 1970.
779. HOTZ (W) : Handbuch der Kunstdenkmäler im Elsass und in Lothringen, Munich-Berlin, Deutscher Kunstverlag, 1965.
780. Office des Transports de l'Est : Comptes-rendus des assemblées générales, Nancy.
781. REITEL (F) : Les régions de la France de l'Est et leur environnement géographique, Strasbourg, Coo-

... / ...

pérative de Presse Raiffeisen (COP/RUR), 1966.

782. SITTLER (L) : Guide des Vosges, 3 vol. (patronage du Club Vosgien) - Colmar, 1967.

783. WACKERMANN (G) : Enquête sur les militants syndicaux dans l'Est français, Paris, Bureau de recherches et d'action économique (BRAEC), 1959.

2) Atlas et cartes :

784. Atlas de la France de l'Est (direction de publication : E. Juillard), Nancy (Ed. Berger-Levrault) et Strasbourg (Ed. Istra), 1960 ss.

785. Ausführliche RV-Touristenkarten : 54-Vogesen (1/200.000), Stuttgart, Reise-und Verkehrsverlag.

786. Club Vosgien : 7 cartes détaillées des Vosges (1/50.000).

B) Alsace :

1) Etudes :

787. Agence d'urbanisme pour l'agglomération strasbourgeoise : Agglomération Strasbourgeoise - Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (2 vol.), Strasbourg, juin 1968.

788. Agence d'urbanisme pour l'agglomération strasbourgeoise : Vers le schéma directeur de l'agglomération strasbourgeoise - Eléments pour le dialogue, Strasbourg, décembre 1970.

789. Agence d'urbanisme pour l'agglomération strasbourgeoise : Kochersberg - Etude d'aménagement rural (4 vol. de documents d'analyse), Strasbourg, mars 1971.

... / ...

790. Agence d'urbanisme pour l'agglomération strasbourgeoise : Strasbourg-Métropole, Moyens et limites d'un rayonnement, Strasbourg, 1972.

791. Annuaire national des maires et des principaux élus locaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin : Evolution de la région Alsace, dans Regards sur la France, Paris, 1970.

792. Bulletin de la société industrielle de Mulhouse : Le Ried Centre-Alsace, Mulhouse, n° spécial, 1/1969.

793. Centre de Géographie appliquée - Laboratoire de recherches régionales (Université de Strasbourg) : L'évolution du commerce de détail dans les vallées alsaciennes des Vosges, Strasbourg, 1969.

794. Centre de Géographie appliquée - Laboratoire de recherches régionales (Université de Strasbourg) : Les structures commerciales à Strasbourg, Strasbourg, 1969.

795. Chambre de commerce et d'industrie de Strasbourg : Structure et besoins de l'équipement touristique en Alsace, Strasbourg, 1966.

796. Chambre de commerce et d'industrie de Strasbourg : Les liaisons routières et ferroviaires sur le Rhin et à travers le massif vosgien, Strasbourg, juillet 1968.

797. Chambre de commerce et d'industrie de Strasbourg : Programme d'action de la Chambre de commerce et d'industrie de Strasbourg en matière de tourisme, dans "Le Point Economique", Strasbourg, janvier 1972, p. 9.

798. Circonscription d'action régionale d'Alsace : L'exécution du IVe Plan dans la région d'Alsace pour les années 1962-1965, Strasbourg, mai 1966.

... / ...

799. Comité d'action pour le progrès économique et social haut-rhinois : L'économie haut-rhinoise - Analyse des structures et perspectives d'avenir, Paris, Centre d'action et de programmation économique, Paris, mai 1971.

800. Conseil colmarien de la jeunesse : Enquête sur la lecture des adolescents de 14 à 19 ans, Colmar, 1959.

801. Dernières Nouvelles d'Alsace : Alsacien qui es-tu ? : Questionnaire d'enquête sur les loisirs et les vacances, Strasbourg, 61/12.3.1964.

802. DICK (J) : Livre blanc, Strasbourg, Groupement d'urbanisme de Molsheim-Mutzig, GEP-Ministère de l'équipement, juin 1969.

803. Direction départementale de l'agriculture du Bas-Rhin - Agence d'urbanisme pour l'agglomération strasbourgeoise : Aménager le Kochersberg, Strasbourg, septembre 1971.

804. Direction départementale de l'équipement du Bas-Rhin : Etudes d'implantation de la base nautique de Plobsheim, Strasbourg, 1968/69.

805. Direction départementale de l'équipement du Bas-Rhin : Relevé de la circulation motorisée le dimanche 28 septembre 1969 aux sorties de Strasbourg, Strasbourg, 1969.

806. Direction départementale de l'équipement du Bas-Rhin : Relevé des voitures en stationnement auprès des champs de ski le dimanche 1er mars 1970, Strasbourg, 1970.

807. Elan : Le cycle de Pâques - Essai d'une enquête méthodologique sur le folklore contemporain en Alsace (questionnaire), Strasbourg, FEC-FCS, 1958.

808. Groupe d'études et de programmation (GEP) - Ministère de l'équipement : Groupement d'urbanisme Haguenau - Enquête

... / ...

de circulation 1967, Strasbourg, 1967.

809. Groupe d'études et de programmation (GEP) - Ministère de l'équipement : Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme - Communes de Haguenau, Bischwiller et environs, Strasbourg, août 1969.

810. Groupe d'études et de programmation (GEP) - Ministère de l'équipement : Enquête sur les sports d'hiver dans le massif vosgien, Strasbourg, mars 1970.

811. Groupe d'études et de programmation (GEP) - Ministère de l'équipement (en collaboration avec l'agence d'urbanisme pour l'agglomération strasbourgeoise, Rieffel (A), Nonn (H), Wackermann (G)) : Les loisirs de fin de semaine dans le Bas-Rhin, Strasbourg, mars 1970.

812. Inspection régionale de la construction "Alsace" : Etude d'armature urbaine de l'Alsace, Colmar, 1966.

813. Institut national de la statistique et des études économiques - Direction régionale de Strasbourg : Tableaux de l'économie alsacienne, Strasbourg (publication périodique).

814. Institut national de la statistique et des études économiques - Direction régionale de Strasbourg : Bulletin de statistique (publication périodique), Strasbourg.

815. JAEGER (P), CARBIENER (R) : La sauvegarde de nos richesses naturelles - Problème d'avenir, dans Bulletin de l'Association philomatique d'Alsace et de Lorraine, tome XI, 3/4-1962.

816. JUILLARD (E) : L'Alsace - Le sol, les hommes et la vie régionale, Strasbourg, Ed. Dernières Nouvelles d'Alsace, 1963.

817. JUILLARD (E), NONN (H), ROCHEFORT (M) : Strasbourg, Paris, La Documentation française, n° 2993/24.5.1963.

818. KIM (P) : Tourisme et séjour estival dans les Vosges entre les vallées de la Bruche et de la Gies-

... / ...

son, Diplôme d'études supérieures, Paris, Centre d'études supérieures de tourisme, 1961.

819. Notes et études documentaires : Les grandes villes françaises : Strasbourg, Paris, La Documentation Française, n° 2993/24.5.1963.

820. LAPLACE, SCHAAL : Loisirs - Aménagement du plan d'eau de Plobsheim, Strasbourg, GEP- Ministère de l'équipement, 1971.

821. La Revue des Voyages : L'Alsace, Paris, n° spécial, 40/1961.

822. LIVET (G) : L'Alsace enchantée, Paris, Ed. Arthaud, 1966.

823. MAROUZE (J.M.), WEISS (B) : Les loisirs dans le Bas-Rhin, secteur sud, Strasbourg, GEP- Ministère de l'équipement, 1971.

824. MAZAUD, BERTHERAT, WACKERMANN : Enquête sur les salaires et l'emploi en Alsace (méthode d'enquête), Paris, Bureau d'information et de prévisions économiques, (BIPE), 1964.

825. MEGRET (H), MINDER (R) : Alsace, Paris, Ed. Arthaud, 1958.

826. MESSERLIN (D) : Les industries de loisirs dans les régions industrialisées de Grande-Bretagne - Etude destinée à des propositions en vue de l'aménagement d'équipements récréatifs sur l'Ile du Rhin (Haut-Rhin), Strasbourg, Missions ELF, 1972.

827. Préfet de la Région Alsace : Rapport sur les perspectives de développement des villes d'Alsace (1965-1985), Strasbourg, octobre 1965.

828. Préfet du Bas-Rhin - Cabinet : Note concernant des éléments pour l'étude d'un plan d'action du département dans le domaine culturel et sportif, Strasbourg, 20.10.1963.

829. Préfet du Haut-Rhin : Bulletin de conjoncture (publication périodique), Colmar, Ed. d'Alsace.

... / ...

830. Revue géographique et industrielle de France : Le Haut-Rhin, Paris, n° spécial, 4/1953.

831. Revue géographique et industrielle de France : Le Bas-Rhin, Paris, n° spécial, 1954.

832. ROCHEFORT (M) : L'organisation urbaine de l'Alsace, Paris, 1960.

833. Saisons d'Alsace : numéro consacré à la protection de la nature et aux problèmes de la pollution en Alsace, Strasbourg, Ed. Istra, 42/1972.

834. SANCHEZ (A) : Le commerce de détail de l'agglomération thannoise : structures, dynamisme, rayonnement, Strasbourg, Centre de géographie appliquée de l'université de Strasbourg, Laboratoire de recherches régionales, 1970.

835. SCHMITT (R) : Naturschutz in den Hochvogesen, dans Naturschutz und Naturparke, Stuttgart-Hambourg, 44/1967, pp. 13-19.

836. SCHWEER (H) : Weissenburg im Elsass- Eine Stadtgeographie, Coll. Veröffentlichungen der pfälzischen Gesellschaft zur Förderung der Wissenschaften in Speyer, vol.46, Spire, 1964.

837. SEIBERT (A), ROHE (J.J.) : Les loisirs dans le Bas-Rhin, secteur nord, Strasbourg, GEP- Ministère de l'équipement, 1971 (contribution à la méthodologie, par G. Wackermann).

838. WACKERMANN (G) : Profession et formation professionnelle dans le nord de l'Alsace - Enquête directe effectuée de septembre à décembre 1957, Strasbourg, Comité pour l'économie alsacienne, 1958.

839. WACKERMANN (G) : Enquête sur le projet d'aménagement de la zone touristique du port rhénan de Colmar - NeufBrisach, Rapport au ministère de l'urbanisme - direction de Colmar, Strasbourg, Centre de géographie appliquée de Strasbourg, Labo-

... / ...

ratoire de recherches régionales, 12.9.1961.

840. WACKERMANN (G) : Emissions - enquêtes RTF (puis ORTF), studio de Strasbourg (Strasbourg I - 258 m))
émissions mensuelles :
- Jeunesse d'Alsace, où vas-tu ? 1961/62 (en collaboration avec J. Pfirrmann).
- Des faits et des gens, 1970/71 (en collaboration avec J. M. Belin).
- Perspectives : 1971-72 (en collaboration avec M. Flohimont).

841. WACKERMANN (G) : L'Alsace, région européenne des loisirs ? Une nouvelle liaison : économie - loisirs, dans Le Propriétaire d'Alsace, Strasbourg, 3-4/1966, pp. 25-26.

842. WACKERMANN (G) : Equipements et activités de loisirs dans deux villes de la France de l'est : Strasbourg et Colmar, dans II Internationales Seminar "Sport und Freizeit" in Magglingen und Zurich (4-8.9.1966), Ed. Weltrat für Sport und Leibeserziehung, pp. 140-145.

843. WACKERMANN (G) : L'urbanisme des campagnes alsaciennes par les loisirs, dans Présence du géographe, Strasbourg, III-1967.

844. WACKERMANN (G) : Les vacances, des familles alsaciennes - Analyse du comportement et des aspirations de la population d'une région de programme, Strasbourg, Conférence régionale des unions départementales d'associations familiales et Caisses d'allocations familiales d'Alsace, 1968, 199 pages.

845. WACKERMANN (G) : Vacances et fins de semaine des familles alsaciennes, dans Tourisme et promotion, Paris, Centre d'études et de promotion du tourisme,

... / ...

1, 2 et 3/1969.

846. WACKERMANN (G) : Vacances et loisirs d'une région de programme - Réflexions sur les méthodes et les résultats d'une étude effectuée en Alsace, Aix-en-Provence, Centre d'études du tourisme de l'université d'Aix-Marseille, 1969.

2) Atlas :

847. CANAUX (J.) : Aménagement de l'Alsace, Strasbourg, Ministère de l'urbanisme, 1956.

3) Revues particulièrement utiles :

848. Conjoncture alsacienne, Strasbourg, Association pour le développement industriel de la région d'Alsace - Institut National de la statistique et des études économiques.

849. Equipes sociales d'Alsace, Strasbourg, Secrétariat social.

850. Familles d'Alsace, Strasbourg, Association Générale des Familles du Bas-Rhin.

851. Horizon-Jeunesse, Strasbourg.

852. L'Alsace automobile, Strasbourg, Automobile-Club d'Alsace.

853. L'Alsace illustrée, Mulhouse.

854. La vie du TNS (anciennement CDE), Strasbourg, Théâtre National.

855. La Gazette des mines de potasse, journal d'entreprise des mines domaniales de Potasse d'Alsace, Mulhouse.

856. Présence de Strasbourg, Strasbourg, Ed. Dernières Nouvelles d'Alsace.

857. Revue Départs, Strasbourg, Ed. Dernières Nouvelles d'Alsace.

... / ...

C) Lorraine :

1) Etudes :

858. BONNET (S) : Sociologie politique et religieuse de la Lorraine, Coll. Cahiers de la fondation nationale des Sciences politiques, n° 181, Paris, Ed. A. Colin, 1972.

859. Caisse d'allocations familiales de la Meurthe-et-Moselle : Etude de l'évolution des comportements de loisirs des habitants du sud de la Lorraine, Nancy, 1969.

860. CIEDEHL : Notes et informations (bulletin), Metz.

861. CIEDEHL : Sondage d'opinion sur l'équipement social en Moselle, Metz, 403/1955.

862. CIEDEHL : Etude des équipements collectifs en Moselle, Metz, 404-1/1958.

863. CIEDEHL : Logement des familles nombreuses, Metz, enquête 213/1959.

864. CIEDEHL : Sondage d'opinion auprès de la jeunesse de Briey (loisirs, sports et plein air, relations extérieures, vie municipale), Metz, A4/1959.

865. CIEDEHL : Animation des équipements socio-culturels en Moselle (préenquête), 1959/60, Metz, A5/1960.

866. CIEDEHL : Etude des équipements collectifs en Meurthe-et-Moselle (deuxième phase), Metz, 406-1/1960.

867. CIEDEHL : Main d'oeuvre féminine, Metz, 514/1960.

868. CIEDEHL : Equipement socio-culturel de la Moselle, Metz, 412/1961.

869. CIEDEHL : Pour un équilibre urbain-rural dans la région desservie par la route nationale, Metz, 55/1962.

870. CIEDEHL : Lecture des mineurs du bassin houiller de Lorraine, Metz, 411/1963.

... / ...

871. CIEDEHL : Evolution de la vie rurale, dans Notes et Informations, Metz, 4/1963.

872. CIEDEHL : Comment participer au développement d'une région sur le plan social et culturel, dans Notes et Informations, Metz, 5 et 6/1963.

873. CIEDEHL : Animation sociale et culturelle en Moselle (1962-64), Metz, A9/1964.

874. CIEDEHL : Besoins en logements de bon standing du secteur locatif dans 4 agglomérations, Metz, 218/1964.

875. CIEDEHL : Vacances et tourisme régional (1964, Metz, A11/1964.

876. CIEDEHL : Emploi, formation et orientation des jeunes du Bassin houiller de Lorraine, Metz, 516/1965.

877. CIEDEHL : Les grands ensembles et leurs usagers, dans Notes et Informations, Metz, 10/1965.

878. CIEDEHL : Les jeunes devant l'avenir professionnel, dans Notes et Informations, Metz, 11/1965.

879. CIEDEHL : Réflexions sur les vacances, dans Notes et Informations, Metz, 12/1965 et 13/1966.

880. CIEDEHL : Loisirs des cadres en Lorraine - Comportements et aspirations des cadres et des épouses de cadres, Metz, A12/1967.

881. CHARREYRE (Y) : Les communes et la rénovation urbaine, Groupe de Sociologie urbaine en Lorraine, 1970.

882. Comité régional du bassin lorrain : L'élaboration d'une planification des équipements sociaux - Colloque biennal 1963 - Nancy, 1963.

883. Comité régional du bassin lorrain : Population lorraine - Prévisions pour 1965-1975-1985, Nancy, 1965.

884. Comité régional du bassin lorrain : Colloque sur l'insertion des jeunes dans le métier et la cité, Nancy, 20.11-4.12/1965.

... / ...

885. Conseil social et culturel de la Moselle : Le rôle des communes de la Moselle dans le financement de l'action sociale et culturelle, Metz, 1964.

886. Conseil social et culturel de la Moselle : Deux approches des comportements de loisirs des habitants du nord de la Lorraine (2 tomes), Metz, 1968.

887. Equipement, logement, transports : La métropole lorraine, Paris, Ministère de l'équipement, n° spécial 35/1968.

888. GERARD (C) : La Lorraine, Paris, Ed. Arthaud, 1964.

889. GILLET (Ch) : Tendances de l'évolution de l'habitat en zone rurale au régard de l'urbanisation et des loisirs, Nancy, 1969.

890. GROSRICHARD (F) : Lorraine - Les frontaliers ont du mal à devenir les premiers européens - Le minotaure sarrois, Paris "Le Monde", 8.7.1972.

891. GUICHARD (A) : Etude sommaire des manifestations économiques et culturelles en Lorraine - Foires, salons, congrès. Rapport d'étude, 2 tomes, Pont-à-Mousson, OREAM-Lorraine, mai 1969.

892. Institut national de la statistique et des études économiques (direction régionale de Nancy) : Bulletin régional de statistique, Nancy.

893. La Documentation française : L'économie de la Lorraine, dans Notes et études documentaires, Paris, 2955/17. 1.1963.

894. OREAM-Lorraine : Espaces de nature et de loisirs, Paris, BERU, 1967 (3 volumes).

895. OREAM-Lorraine : Etude prévisionnelle sur les comportements de loisir, Paris, CINAM-CERAU, 1967 (2 fascicules).

896. OREAM-Lorraine : Perspectives d'évolution du trafic aérien de la métropole lorraine, Paris, SEMA, 1967 (2 volumes).

... / ...

897. OREAM-Lorraine : Livre blanc - Données et orientations pour l'aménagement d'une métropole lorraine, Pont-à-Mousson, 1968.

898. OREAM-Lorraine (plus CINAM et CERAU) : Etude prévisionnelle sur les comportements de loisirs, Pont-à-Mousson, 1968 (4 tomes).

899. OREAM-Lorraine (plus Mission régionale) : Le parc naturel régional de Lorraine est-il souhaitable ? est-il souhaité ?; 1968.

900. OREAM-Lorraine (plus BERU) : Eléments pour un programme d'aménagement de complexes de loisirs, Pont-à-Mousson, 1969 (2 tomes).

901. OREAM-Lorraine : Les plans d'eau dans les aménagements de sports et de loisirs, Coll. Feuillets, Pont-à-Mousson, 15/1970.

902. OREAM-Lorraine : Schéma d'aménagement de la métropole lorraine, Pont-à-Mousson, 1971.

903. PIQUARD (M) : Une métropole en Lorraine, dans Equipement, Logement, Transports, Paris, Ministère de l'Equipement, 35/décembre 1968.

904. THOUVENOT (C), WITTMANN (M) : La métropole lorraine, dans Information géographique, Paris, Ed. Baillière et Fils, 3/1970.

2) Revues spécialement utiles :

905. Actualités industrielles lorraines, Metz, Centre d'Information des industries lorraines.

906. Bulletin de la Société lorraine des études locales, Nancy.

907. Conjoncture économique lorraine, Nancy, Faculté de Droit.

908. Courrier, Nancy, Secrétariat social.

909. Etincelle, Nancy, Lorraine-Escaut.

910. La Lorraine illustrée, Nancy, Télévision-programmes.

... / ...

911. Le Moniteur municipal - Villes de Lorraine.
912. Problèmes et documents mosellans, Metz, Centre mosellan d'étude et d'action sociale.

D) Secteurs périphériques :

1) Secteur Bosgen. :

a) Publications de référence :

913. Génie rural : Meuse (auberges de jeunesse, gymnases, natation, terrains de sport et camping), cartes, Bar-le-Duc, 1947. ss.
914. Génie rural : Meuse (foyers ruraux, amicales post-et-périscolaires, associations d'éducation populaire), cartes, Bar-le-Duc, 1947 ss.
915. Journal Officiel de la république française : Champagne - Plan régional de développement et d'aménagement, Paris, 1962.
916. Les Guides Bleus : Champagne-Ardenne, Paris, Ed. Hachette.
917. Mission régionale de Champagne-Ardenne : Rapport sur les orientations principales du Ve Plan dans la région de Champagne-Meuse, Mézières-Charleville (non daté).

b) Organismes utilement contactés :

918. Société d'études ardennaises, Charleville-Mézières.
919. Société d'histoire naturelle des Ardennes, Charleville-Mézières.

... / ...

2) Secteurs de haute-Saône et de Belfort-Montbéliard :

920. Centre d'études économiques de Franche-Comté, (rapports et documents de travail), Besançon.
921. Centre de promotion économique et sociale de la région de Montbéliard (rapports et documents de travail), Exincourt.
922. Institut national de la statistique et des études économiques : Bulletin de statistique, Dijon.
923. Journal officiel de la république française : Franche-Comté - Plan régional de développement et d'aménagement, Paris, 1961.

III - Allemagne rhénane :

A) Documentation interrégionale :

924. Akademie für Raumforschung und Landesplanung : Der Verkehr im Rheingebiet Gutachten über die Entwicklungs- und Gestaltungsprobleme des Verkehrs im Rheingebiet, Coll. Forrschungs-und Sitzungsberichte, vol. XIII, Hanovre, 1959.
925. ASSHAUER (R) : Der rheinische Fremdenverkehr, Duren, 1934.
926. Baedekers Autoreisenführer Deutschland : 4-Schwaben-Odenwald, Stuttgart, Ed. Reise und Verkehr.
927. Baedekers Autoreisenführer Deutschland : 5.Franken-Maintal, Stuttgart, Ed. Reise und Verkehr.
928. BLUCHER (V) : Freizeitinteressen und Fre zeitverhalten der Jugendlichen-Jugendliche heute. Ergebnisse einer Repräsentivbefragung der Hörerforschung des nordwestdeutschen Rundfunkes, Munich, 1955 (2e édition).

... / ...

929. BRUNNER (H) : Baden-Württemberg, Pfalz-Saarland, Coll. Reclams Kunstführer Deutschland (vol. 2), Stuttgart, Ed. Reclam.

930. CHARDONNET (J) : Métropoles économiques (Francfort, Mannheim), Paris, 1959.

931. CHRISTALLER (W) : Die zentralen Orte in Süddeutschland, Darmstadt, 1966 (2e édition).

932. Deutsches Handbuch für Fremdenverkehr : (vol. 2) : Hessen Saarland-Rheinland-Pfalz-Nordrhein-Westfalen, Darmstadt, Ed. Jaeger.

933. DODT (J) : Fremdenverkehrslandschaften und Fremdenverkehrsorte im rheinischen Schiefergebirge, dans "Die Mittelrheinlande", Festschrift zum XXXVI Deutschen Geographentag vom 2-5.10.1967 in Bad Godesberg, Wiesbaden, 1967, pp. 92-119.

934. KLOPPER (R) : Die Städtegruppe im Rhein-Neckar-Gebiet, Coll. Forschungs-und Sitzungsberichte der Akademie für Raumforschung und Landesplanung, vol. XXVI, Hanovre, 1965.

935. Kommunale Arbeitsgemeinschaft Rhein-Neckar : Raumordnungsplan Rhein-Neckar (carte 1/50.000), Mannheim, 1961.

936. KRÜGER (H.J.) : Der Wirtschaftsraum Mannheim-Ludwigshafen, thèse, Mannheim, 1955.

937. LEHMANN (E) : Die rheinische Landesplanung unter dem neuen Plannungsgesetz, Dusseldorf, 1963.

938. LIEDECKE (E), ISENBERG (G), KISTENMACHER (H), GERLOFF (F) : Erläuterungsbericht zum Raumordnungsplan Region Mainz-Wiesbaden, Mainz-Wiesbaden, 1963.

939. MEISEL (W) : Der Odenwald im deutschen Fremdenverkehr, dans "Der Odenwald", 3/1954.

940. Reiseführer Grieben : Odenwald, Munich, Ed. K. Thiemig.

... / ...

941. Reiseführer Grieben : Pfalz und Saarland, Munich, Ed. K. Thiemig.
942. Rheinische Vierteljahresblätter, Bonn (revue).
943. Rheinisches Städtebuch, Stuttgart, Ed. Kohlhammer, 1956.
944. STEIN (F) : Der Verkehrsraum Mannheim-Ludwigshafen, thèse, Mannheim, 1951.
945. TISOWSKY (K) : Freizeitlandwirte im Einflussbereich der Rhein-mainischen Industriezentren, Coll. Geographische Studien aus dem rhein-mainischen Raum, Francfort s/M, Ed. Kramer, 1961.
946. TODT (H) : Die Tagesausgaben der Touristen im Odenwald, Francfort s/M, Institut für Fremdenverkehrswissenschaft, 4/1962.
947. WALTER (H) : Die Felsenmeere von Reichenbach, Coll. Neue Beiträge zur Kenntnis der Mineral-und Gesteinswelt des Odenwaldes, Der Aufschluss, Rossdorf, n° spécial 3, 1955, pp. 122 ss.
948. Wanderkarten : 14- Odenwald (1/100.000), Stuttgart, Ed. Reise und Verkehr.
949. Wanderkarten : RV 55 - Maintal-Stuttgart (1/200.000), Stuttgart, Ed. Reise und Verkehr.
950. Wanderkarten : RV 56 - Rheinland-Mosel-Pfalz und Saar (1/200.000), Stuttgart, Ed. Reise und Verkehr.
951. Wanderkarten : RV 67 - Rheinland-Westfalen-Hessen (1:400.000) Stuttgart, Ed. Reise und Verkehr.
952. WEIGAND (K) : Rüsselsheim und die Funktion der Stadt im Rhein-Main-Gebiet, thèse, Francfort s/M, Rhein-Mainische Forschungen, 44/1956.
953. WORTMANN (W) : Regionaler Raumordnungsplan Rhein-Necker, (1/200.000), Mannheim, 1962, Kommunale Arbeitsgemeinschaft Rhein-Neckar.

... / ...

B) Nordrhein - Westfalen :

1) Etudes :

954. Agrar-und Hydrotechnik-Essen : Raum-und Entwicklungsplanung, Essen, 1969.

955. Agrar-und Hydrotechnik-Essen : Voraussichtlicher Bedarf an Erholungsflächen und ihre Standorte in Nordrhein-Westfalen, Essen, 1970.

956. Baedeckers Autoreiseführer Deutschland : 8-Westfalen-Niederrhein, Stuttgart, Ed. Reise-und Verkehr.

957. BUCHHOLZ (H.J.) : Formen städtischen Lebens im Ruhrgebiet, Paderborn, Ed. Schöningh, 1970.

958. Cologne (Ville de) : Die Sportstadt Köln, Cologne, 1960.

959. Europäische Wirtschaft in Einzeldarstellungen : Solingen und seine Industrie, Mayence-Frautheim/Darmstadt, Ed. Franzmathes (non daté).

960. FICKELER (P) : Das Siegerland, dans Erdkunde, Archiv für wissenschaftliche Geographie, Bonn, vol. VIII-1954.

961. Forstliche Rekultivierungen der rheinischen Braunkohlenwerke: Wo neue Wälder wachsen, Cologne, 1969 (2e édition).

962. FRANKEN : Landesentwicklungsprogramm, Coll. Schriftenreihe des Ministers für Landesplanung, Wohnungsbau und öffentliche Arbeiten des Landes Nordrhein-Westfalen (Nordrhein-Westfalen baut), Essen, 1964.

963. GADECAST (J) : Der Generalverkehrs plan für das Ruhrgebiet, dans Raumforschung und Raumordnung, Hanovre, Akademie für Raumforschung et Landesplanung, 1962.

964. Geographische Veröffentlichungen : Die Landschaft an der Porta Westfalica, Stuttgart, Ed. Reise und Verkehr, 1972.

... / ...

965. KIELSLICH (G) : Freizeitgestaltung in einer Industriestadt Ergebnisse einer Befragung in Marl (Westfalen), Munster, 1956.

966. KLOPPER R. : Das Erholungswesen im Gebiet des Lippe-Naturparkes, Gutachten im Auftrage des Siedlungsverbandes Ruhrkohlenbezirk, janvier 1962 (étude ronéotypée).

967. KLUCZKA (G) : Stadt-Umland-Bildung im östlichen Ruhrgebiet Dortmund, Knotenpunkt und Mitte eines grossen Bereichs, dans Industrie-und Handelskammer zu Dortmund, Dortmund, mai 1971, pp. 161-164.

968. Landesplanvungsbehörde Nordrhein-Westfalen : Entwicklung von Stadt und Land in Nordrhein-Westfalen (1939-1959), Dusseldorf, 1962.

969. Landesplanungsgemeinschaft Rheinland : Rheinisches Braunkohlengebiet, Wirtschafts-und Sozialstruktur, 1962/63 (2 volumes).

970. Landesregierung Nordrhein-Westfalen : Nordrhein-Westfalen-Programm 1975, Dusseldorf, 1970.

971. Landkreistag Nordrhein-Westfalen : Einrichtungen der Landkreise in Nordrhein-Westfalen, Dusseldorf, 1963.

972. MIELKE (U.), LINCKE (G) : Heilkuren in Nordrhein-Westfalen, Gutersloh, Ed. Flöttermann, 1964.

973. Ministerialblatt für das Land Nordrhein-Westfalen : Landesentwirklungsplan I, Dussoldorf, 186/27.12. 1966, édition A, pp. 2260-2275.

974. Ministerialblatt für das Land Nordrhein-Westfalen : Landesentwicklungsplan II, Dusseldorf, 47/31.3.1970, Edition A, pp. 494-504.

975. Ministerialblatt für das Land Nordrhein-Westfalen : Anderung des Landesentwicklungsplanes I, Dusseldorf, 17/9.2.1971, pp. 200-214.

... / ...

976. Ministerpräsident des Landes Nordrhein-Westfalen, Coll. Schriftenreihe : Der organisatorische Aufbau der Landesplanungsgemeinschaft Rheinland, Dusseldorf, Ed. Lintz, 10/1952.

977. Ministerpräsident des Landes Nordrhein-Westfalen, Coll. Schriftenreihe : Raumordnungsplan Biggetalsperre Teil., Teilplan Landschaft und Erholung, Teilplan "Verkehr", Dusseldorf, Ed. Lintz, 12/1959.

978. Ministerpräsident des Landes Nordrhein-Westfalen, Coll. Schriftenreihe : Vorschläge zur Strukturverbesserung förderungsbedürftiger Gebiete in Nordrhein-Westfalen, Dusseldorf, Ed. Lintz, 14/1960.

979. Ministerpräsident des Landes Nordrhein-Westfalen, Coll. Schriftenreihe : Der Beitrag des Städtebaus und der Landesplanung zur Reinhaltung der Luft in Industriegebieten, Dusseldorf, Ed. Lintz, 15/1962.

980. Ministerpräsident des Landes Nordrhein-Westfalen, Coll. Schriftenreihe : Raumordnungsplan Biggetalsperre, Dusseldorf, Ed. Lintz, 16/1962.

981. MULLER (G) : Die räumliche une wirtschaftliche Entwicklung entlang der Rheinschiene aus der Sicht der Landesplanung, dans Wirtschaftliche Mitteilungen der niederrheinischen Industrie-und Handelskammer Duisburg, Wesel/Wesel, 22 (1966) 13, pp. 336-338.

982. NEUFANG : Der Siedlungsverband Ruhrkohlenbezirk (1920-1963), dans "Die öffentliche Verwaltung", 812/1963.

983. OREAM-Lorraine : L'aménagement d'une région industrielle : la Ruhr, dans Feuillets, Pont-à-Mousson, 5/1968.

984. PETRI (F) : Gemeinsame Probleme der rhein-und Westfälischen Geschichte und Landesforschung, dans Blätter der deutschenLandesgeschichte, 101 année/1965, pp. 159-177.

... / ...

985. Sozialitische Bildungsgemeinschaft Bochum : Bochum, Stadt der Zukunft - 100 Jahre demokratischer Sozialismus, Festwoche vom 21-27 April 1963, Bochum, 1963.

986. StatistischesLandesamt : Statistisches Jahrbuch von Nordrhein Westfalen, Dusseldorf (annuaire).

987. StatistischesLandesamt : Statistische Mitteilungen für das Land Nordrhein-Westfalen, Dusseldorf (bulletin).

988. WESTERHOLT (Graf von) : Das neue Landesplanungsgesetz von Nordrhein-Westfalen, dans Staats-und Kommunal verwaltung, Dusseldorf, 203/1962.

989. Westfälische Verwaltungs-und Wirtschaftsakademien : Selbstverwaltung einer Landschaft - Initiativen und Aufgaben am Beispiel Westfalens, Stuttgart-Berlin-Cologne-Mayence, Ed. Kohlhammer, 1967.

990. Westfälisches Städtebuch, Stuttgart, Ed. Kohlhammer.

991. ZIELINSKI (G) : Das Problem der Freizeit und die Praxis der Jugendpflege, dans Mitteilungsblatt des Landesjugendringes Nordrhein-Westfalen, Dusseldorf, 8-9/1958.

2) Atlas et cartes :

992. Landesvermessungsamt Nordrhein-Westfalen, Topographische Karte-Naturpark Arnsberger Wald (1/50.000), Dusseldorf, 1962.

993. Minister für Landesplanung, Wohnungsbau und öffentliche Arbeiten des Landes Nordrhein-Westfalen : Nordrhein-Westfalen-Atlas, Dusseldorf.

994. RV-Touristenkarten : 57 - Westfalen-Sauerland-Niederrhein-Münsterland-Ruhrgebiet (1/200.000), Stuttgart, Ed. Reise-und Verkehr.

... / ...

995. Siedlungsverband Ruhrkohlenbezirk, Regionalplanung : Landesplanungsatlas, Essen, 1960 ss.

3) Périodiques particulièrement utiles :

996. Cologne (Ville de) : Richtlinien für die Förderung des Nachholbedarfs in Jugendfreizeitheimen aller Art, Cologne.
997. Cologne (Ville de) : Richtlinien für die Gewährung von Beihilfen aus Mitteln der Stadt Köln zur Durchführung von Einzelmassnahmen der Familienerholung, Cologne.
998. Cologne (Ville de) : Richtlinien über die Zuwendungen der Stadt Köln an Jugendverbänden und Jugendgemeinschaften zur Förderung der Jugendpflegearbeit, Cologne.
999. Cologne (Ville de) (+ Kölner Jugendring) : Kölner Jugend-Magazin, Cologne.
1000. Cologne (Ville de) Syndicat d'initiative : Vierteljahresschrift für die Freunde der Stadt.
1001. Landesjugendring Nordrhein Westfalen : Delegiertentag (comptes rendus), Dusseldorf.
1002. Ministerialblatt für das Land Nordrhein-Westfalen : Landesjugendplan (public périodique), Dusseldorf.
1003. Schauspielhaus Bochum, Bochum.
1004. Spoga-Köln-Internationale Fachmesse für Sportartikel, Camping-bedarf und Gartenmöbel, Cologne.
1005. Unternehmensverband Ruhrbergbau in Essen : Ruhrbergbau, (rapports annuels), Essen, Ed. Glückauf.
1006. Welt der Arbeit : Ruhrfestspiele (éditions spéciales), Cologne.

.../...

4) Organismes particulièrement utiles :

1007. Das amtliche französische Verkehrsbüro, Dusseldorf.
1008. Freundschaft über die Grenzen, Leverkusen.
1009. Institut für Landes-und Stadtentwicklungsforschung des Landes Nordrhein-Westfalen, Dortmund.
1010. Landesstelle für Naturschutz und Landschaftspflege in Nordrhein-Westfalen, Dusseldorf.
1011. Landesverband der Volkshochschulen in Nordrhein-Westfalen, Dortmund.
1012. Max-Plank-Institut für Arbeitsphysiologie, Dortmund.
1013. Ruhrfestspiele Recklinghausen, Gesellschafter Deutscher Gewerkschaftsbund und Stadt Recklinhausen.
1014. Sozialforschungsstelle an der Universität Münster, Dortmund.
1015. Wirtschaftsberatung, A.G., Dusseldorf.

C) Hesse :

1) Etudes :

1016. ALLWOOD (M.S.) : Die Freizeitgestaltung der arbeitenden Bevölkerung in Darmstadt, thèse, Fakultät Kultur-und Staatswissenschaften, Darmstadt, Technische Hochschule, 1955.
1017. Baedekers Autoreiseführer Deutschland : 7 - Hessen, Stuttgart, Ed. Reise und Verkehr.
1018. BECKHOFF (J.) : Wandlung der Lebensverhältnisse in zwei ursprünglich kleinbäuerlichen Taunusgemeinden unter dem Einfluss der sich wandelnden Sozial-, Wirtschafts-und Agrarstruktur, Bonn, Forschungsgesellschaft für Agrarpolitik und Agrarsoziologie, 1963.

... / ...

1019. BIEHN (A) : Der Taunus - Das Bild einer Landschaft, Essen, Ed. Burkhard (non daté).

1020. BOHN (G) : Freizeit in den Satellitenstädten Frankfurts, Congrès européen des loisirs, Strasbourg, 1964 (manuscrit ronéotypé).

1021. CHRISTALLER (W) : Wandlungen des Fremdenverkehrs an der Bergstrasse, im Odenwald und im Neckartal, dans "Geographische Rundschau, 15/1963, pp. 216-222.

1022. Conseil de l'Europe : Analyse financière comparée des Comptes locaux européens : ville de Wiesbaden, 1969, CE/LOC (69) II/4, Strasbourg, 1969.

1023. Darmstadt (Ville de) : Kunst und Wissenschaft in Darmstadt, Darmstadt, 1962.

1024. Der hessischer Minister für Landwirtschaft und Forsten : Agrarpolitik in Hessen (1955-1966), Wiesbaden, 1966.

1025. Francfort (Ville de) : Frankfurt, heute und morgen, (non daté).

1026. FRICKE (W), HANTSCHEL (R), JACOBS (G) : Untersuchungen zur Bevölkerungs-und Siedlungsentwicklung im Rhein-Main-Gebiet, dans "Rhein-Mainische Forschungen", Francfort s/M, Ed. Kramer, 71/1971.

1027. HANSTEIN (U) : Naturpark Hochtaunus - Kurze Beschreibung einer Landschaft und Vorschläge für Massnahmen diese Landschaft in ihrer Schönheit und Eigenart zu erhalten, Rod am Berg, 14.7.1965 (document ronéotypé)/

1028. HAUSER (H) : Die Geographie des Fremdenverkehrs an der hessischen Bergstrasse, thèse, Mayence, 1958.

1029. HERZFELD (G) : Musikpflegende Vereine in Wiesbaden, Wiesbaden, Statistisches Amt und Wahlamt, 1958.

1030. HERZFELD (G) : Turn-und Sportvereine in Wiesbaden, Wiesbaden, Statistisches Amt und Wahlamt, 1959.

... / ...

1031. Hessischer Gemeindetag : Dorfgemeinschaftshäuser, Mehrzweckhallen, Bürgerhäuser in Hessen, VII Europäischer Gemeindetag, Rom (15-18.10.1964), Mühlheim s/M., 1964.

1032. Hessischer Ministerpräsident : Grosser Hessenplan - Landesentwicklungsplan, Wiesbaden, 1970.

1033. Hessisches statistisches Landesamt : Statistisches Handbuch für das Land Hessen (annuaire), Wiesbaden.

1034. Hessisches statistisches Landesamt : Hessenkunde (études périodiques), Wiesbaden.

1035. HOLTZMANN : Landesplanung in Hessen, dans Kommunalpolitische Blätter, 913/1961.

1036. HOYER (H) : Bericht über die Naturdenkmale, die Kunst-und Kulturdenkmale im Naturpark Hochtaunus, Oberursel/Taunus, 29.9.1963 (étude ronéotypée).

1037. Illustrierter Wirtschaftsspiegel : Darmstadt, Städtebuch Darmstadt, Darmstadt, Ed. Schaffer, 1962.

1038. KAITENHAUSER (J) : Taunusrandstädte im Frankfurter Raum, thèse, Francfort, Ed. Rhein-Mainische Forschungen", 43/1955.

1039. KULS (W) : Geographische Studien aus dem Rhein-Mainischen Raum, dans "Rhein-Mainische Forschungen", Francfort s/M, Ed. Kramer, 50.1961.

1040. Kulturwerk Nordhessen : Mit dem Auto durch Hessen, Offenbach s/M, 1962.

1041. KUTTNER (H) : Materialien zur regionalen Wirtschaftsentwicklung in Mittelbegirgslagen der Bundesrepublik Deutschland - Rhön - Vogelsberg, Bonn, Forschungsgesellschaft für Agrarpolitik und Agrarsoziologie, 1965.

1042. LANDAU (H.O.) : Der Landkreis Frankenberg, Cologne, Ed. Kasper, 1963.

1043. Landesjugendausschuss Hessen : Jugendarbeitsschutz in Hessen, Wiesbaden, 1953.

... / ...

1044. Landesjugendwohlfahrtsausschuss und Landesjugendamt Hessen : Empfehlungen für Planung und Bau von öffentlichen Spielplätzen, Wiesbaden, (non daté).

1045. Landkreis Alsfeld : Monographie einer Landschaft, Trautheim, Ed. Franzmathes, 1965.

1046. Landkreis Büdingen : Der Landkreis Büdingen und seine Jugend, Budingen, 1958.

1047. Landkreis Erbach i/Odenwald : Monographie einer Landschaft, Trautheim, Ed. Franzmathes, 1960.

1048. LILGE (H) : Hessen in Geschichte und Gegenwart, Francfort-Bonn-Berlin, Ed. Moritz Diesterweg, 1962.

1049. Merian (Revue) : Darmstadt/Bergstrasse, Hambourg, 2/1951.

1050. MUHLHAUSE (H) : Der Fremdenverkehr, thèse, Francfort s/M, 1953.

1051. NORDMANN (G) : Der Landkreis Friedberg - Eine strukturelle Untersuchung, Friedberg, 1952.

1052. Offenbach s/M (Ville de) : Flächennutzungsplan + Erläuterungsbericht, Offenbach s/M, 1963.

1053. REUSE : Rundbrief des Jugendrings Darmstadt, Darmstadt (non daté).

1054. Richtlinien für die Gewährung von Beihilfen aus den Hessen-Jugendplan, Wiesbaden (non daté).

1055. SCHAMP (H) : Bad Homburg von der Höhe - Strukturenwandel einer Badestadt, Coll. Berichte zur deutscher Landeskunde, 2/1954, pp. 199-216.

1056. SCHARLAU (K), JAGER (H) : Strukturuntersuchung Landkreis Frankenberg/Eder, Meisenheim/Glan, Ed. Hain, 1956.

1057. SCHNEIDER (E) : Die Stadt Offenbach a/M im Frankfurter Raum, dans Rhein-Mainische Forschungen, Geographisches Institut Frankfurt, volume 52, Francfort s/M, Ed. Kramser, 1962.

... / ...

1058. SCHÖFER (K) : Agrarstrukturelle Rahmenplanung Dillkreis, mit Beiträgen zur Regionalplanung (2 volumes), Wiesbaden, Arbeitsgemeinschaft zur Verbesserung der Agrarstrukturen in Hessen, Wiesbaden, 1966.

1059. SCHWEITZER (R), LOMMATZSCH (G) : Die Fremdenbeherbergung auf Bauernhöfen als Möglichkeit des Zuerwerbs in der Höhenlandwirtschaft, Grundlagen zur Kosten-und Erfolgsrechnung, Wiesbaden, Arbeitsgemeinschaft zur Verbesserung der Agrarstrukturen in Hessen, 1965.

1060. TODT (H) : Die Tagesausgaben der Touristen in Taunus, Francfort s/M, Institut für Fremdenverkehrswissenschaft, 1963.

1061. Verband Hessischer Heilbäder : Bäderland Hessen - Alte Bäder in modernen Gewand, Bad Soden/Taunus, 1963.

1062. VIEL (R) : Die Bedeutung des Firstenlagers und seiner Neugestaltung in baumkundlicher Hinsicht, dans Bergsträsser Anzeigeblatt, Bensheim, 9/1952.

1063. WEHDECKER (J) : Eine Exkursion an die Bergstrasse, geographische Rundschau, 5/1950, pp. 180-183.

1064. Wiesbaden (Beirat für Freizeit-und Jugendfragen) : Einrichtungen und Gruppen zur Freizeitgestaltung im Landkreis Marburg, Wiesbaden, 1962.

1065. ZIMMER (W) : Darmstadt, Grenzen und Möglichkeiten einer Stadt, Francfort s/M, Rhein-Mainische-Forschungen, 41/1954.

2) Atlas et cartes :

1066. Deutscher Wetterdienst : Klimaatlas von Hessen, Bad Kissingen, 1950.

1067. Hessenatlas, Francfort.

... / ...

1068. Landesbeauftragter der Naturschutz-und Landespflege in Hessen : Natur-und Landschaftsgebiete in Hessen, Wiesbaden (carte).

1069. RV-Touristenkarten : 59 - 80 Km um Frankfurt (1/200.000), Stuttgart, Ed. Reise und Verkehr.

1070. Ubersichtsplan von Frankfurt a/Main-Offenbach a/Main, (1/15.000), Francfort s/M.

1071. Verein Naturpark Spessart : Naturpark Spessart -Zufahrtstrassen, Parkplätze, Rundwanderwege (1/200.000), Alzenau, Landratsamt, 1966.

3) Publications périodiques particulièrement utiles

1072. Darmstadt (Ville de) : Deine Zukunft - Schulentlassungsheft für die Darmstädter Jugend, Darmstadt.

1073. Der Fremdenverkehr, Francfort s/M.

1074. Hessische Bürgerhäuser - Beratungsblatt, Wiesbaden, Hessisches Burgerministerium.

1075. Hessische Heimat, Francfort s/M.

1076. Hessischer Gemeindetag - Haus der Gemeinden, Muhlheim s/M.

1077. Hessischer Städtetag (rapports), Francfort s/M.

1078. Institut für Naturschutz Darmstadt : Schriftenreihe, Darmstadt.

1079. Jahrbücher des Kreises Melsungen, Melsungen.

1080. Kulturwerk, Cassel, Nordhessisches Kulturwerk.

4) Organismes particulièrement utiles :

1081. Allgemeiner Deutscher Automobilclub (ADAC), Gau Hessen, Francfort s/M.

1082. Das amtliche französische Verkehrsbüro, Francfort s/M.

1083. Hessisches Freizeitwerk, Francfort s/M.

1084. Hessischer Landesverband für Erwachsenenbildung, Francfort s/M.

... / ...

1085. Hessisches Landesplanungsamt, Wiesbaden.
1086. Institut für Fremdenverkehrswissenschaft an der Goethe-Universität, Francfort s/M.
1087. Landesverband Hessen der Hotels, Gaststätten und verwandten Betrieben, Wiesbaden.
1088. Offenbacher Messegesellschaft, Offenbach s/M.
1089. Planungsgemeinschaft Rheinhessen, Mayence.
1090. Regionale Planungsgemeinschaft Starkenburg, Darmstadt.
1091. Regionale Planungsgemeinschaft Untermain, Francofrt s/M.

D) Rheinland-Pfalz :

1) Etudes :

1092. Arbeitsgemeinschaft Region Südeifel-Hundsrück : Ideenskizze, 1961.
1093. Baedekers Autoreiseführer Deutschland : 3 - Rhein-Mosel, Stuttgart, Ed. Reise und Verkehr.
1094. BEUTER (N) : Die Geographie des Fremdenverkehrs im Rheingau, thèse, Mayence, 1954.
1095. Bezirksregierung Trier : Hilfe für die Landwirtschaft des Regierungsbezirks Trier, Denkschrift, Trèves, 1959.
1096. Bürgerhelfen Bürger : Der Fremdenverkehr im Raum Trier, Trèves, Aktion zur Forderung der Produktivität im Trierer Tal, juillet 1959 (document ronéotypé).
1097. CRAMER : Materialien zur regionalen Wirtschaftsentwicklung in Mittelgebirgslagen der Bundesrepublik Deutschland - Eifel Hunsrück, Bonn, Forschungsstelle für Agrarpolitik und Agrarsoziologie, 1964.

... / ...

1098. DIEDERICH (E) : Naturpark Südeifel - Ein Entwicklungsprogramm mit 22 Karten und 32 Fotos, Mayence, Landesplanung Rheinland-Pfalze, 1960.

1099. DODT (J) : Der Fremdenverkehr im Moseltal zwischen Trier und Koblenz, dans "Forschungen zur deutschen Landeskunde, volume 162, Bad Godesberg, 1967 (thèse, Mayence, 1965).

1100. FINCKENSTEIN (Klaus Graf) : Naturpark Rhein-Westerwald, Mayence, Landesplanung Rheinland-Pfalz, 1963.

1101. Francfort (Ville de) : Frankfurt einst und jetzt, Francfort, 1962.

1102. FREITAG (W) : Die Entwicklung der Kaiserslauterer Textilindustrie seit dem 18. Jahrhundert, Sarrebruck, Veröffentlichungen des Instituts für Landeskunde der Saarlandes, 81/1963.

1103. Gesellschaft für regionale Strukturentwicklung : Möglichkeiten zur Verbesserung der Wirtschaftsstruktur im Eifel-Hunsrück Gebiet des Landes RheinlandPfalz unter besonderer Berücksichtigung der Integration in die europäische Wirtschaftsgemeinschaft, Bonn, février 1965.

1104. HEBEL (G) : Möglichkeiten industrieller Neuansiedlungen in der Pfalz, thèse, Mayence, 1953.

1105. HOMMERDING (R) : unter Mitarbeit nahmhafter Erwachsenenbildner von Rheinland-Pfalz : Volksbildungsarbeit auf den Dorf, Trèves, Ed. Lintz, 1955.

1106. ILLERT (F.M.) : Worms a/Rhein, offizieller Führer des Verkehrsvereins, Worms, Ed. Norberg, 1959.

1107. Institut für Staatsbürgerliche Bildung in Rheinland-Pfalz : Dokumente der Zeit 1947-1957, Mayence, 1957.

1108. KEIM (A.M.) : Zweitausend Jahre Mainzer Wirtschaftsleben, Mainzer Statdadressbuch, Mayence, Ed. Diemer, 1962.

... / ...

1109. KIRCHER (W) : Der Strukturwandel des Dorfes und die ländliche Erwachsenenbildung, Ingelsheim a/Rhein, Verband der Volkshochschulen des Landes Rheinland-Pfalz, 1956.

1110. KISSLER (H) : Wanderlexikon des Pfälzerwaldes, Stuttgart, Ed. Reise und Verkehr, 1967.

1111. KNAPP (O.) : Idar-Oberstein, Braunschweig, Geographische Rundschau, 1954.

1112. Kreisvolksbildungswerk Trier-Land : Die Dorfgemeinschaft, Werkblätter für dörfliche Kultur-und Heimatpflege, Trèves (documents divers).

1113. Landesplanung Rheinland-Pfalz : Grundlagen zur Raumplanung, Mayence, 1954.

1114. Landesplanung Rheinland-Pfalz : Rheinland-Pfalz, Der Fremdenverkehr, Betrachtungen über Zustand und Möglichkeiten, Mayence, 1956.

1115. Landesverkehrsverein Rheinland-Pfalz : Schönes Land zwischen Rhein und Nürburgring, dans Rheinland-Pfalz (revue), n° spécial, Ahrwiller (non daté).

1116. Landkreis Bergzabern : Monographie einer Landschaft, Trautheim/Darmstadt, Mayence, Ed. Franzmathes, 1961.

1117. Landkreis Frankenthal : Der Landkreis Frankenthal (Pfalz), Frankenthal, 1956.

1118. Landratsamt Frankenthal : Im Zeichen des Mehrjahresplanes Landkreis Frankenthal/Pfalz, Frankenthal, 1962.

1119. Landschaftsverband Rheinland mit dem Kreis Erkelenz : Erforschung des Naturlehrparks Hans Wildenrath im Naturpark, Schwalm-Nette, 1969.

1120. Mannheim (Ville de) : Mannheimer Etatreden (éditions périodiques), Mannheim.

1121. MAY (E), BOESLER (F), LEIBBRAND (K) : Das neue Mainz, Erläuterungsbericht des Planungsbeauftragen zur Generalplanung der Stadt Mainz, Mayence (Ville de), 1961.

... / ...

1122. Mayence (Ville de) : Das Buch vom neuen Mainz 1945-1955, Mayence, 1956.

1123. Mayence (Ville de) 2000-jahre Mainz am Rhein 1962, Mayence, 1962.

1124. MUNCH (O) : Kaiserslautern (1276-1951), Festschrift, Kaiserslautern, Stadtverwaltung, 1951.

1125. Oberste Landesplanungsbehörde : Landesentwicklungsprogramm RheinlandPfalz (2 volumes), Wiesbaden, Staatskanzlei, 1968.

1126. Pirmasens (Ville de) : 200-jahre Stadt Pirmasens (1763-1963), Festschrift, Pirmasens, 1963.

1127. Rheinland-Pfalz : Kultur und Wirtschaft, Trautheim:Darmstadt, Ed. Franzmathes, 1953.

1128. SCHEPPAT (L) : Siedlungsgeographie Untersuchungen über die Städte Neustadt a/Haardt und Bad Dürkheim, thèse, Mayence, 1953.

1129. SCHMITHUSEN : Der Wald in den Kulturlandschaften des östlichen Nordpfälzer Berglandes, Braunschweig, Geographische Rundschau, 4/1965.

1130. Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz : Statistische Berichte, Bad Ems, (rapports).

1131. Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz : Statistische Monatshefte Rheinland-Pfalz, Bad Ems (cahiers mensuels).

1132. Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz : Der Best nd an Turn-und Sportstätten und die Mitgliederzahl der Turn-und Sportvereine in Rheinland-Pfalz am 31.12.1955, Bad Ems, décembre 1956.

1133. Trèves (Ville de) : Der Sport und der Schulschwimmsport in Trier, Trèves, Statistisches Amt, 13/1966.

1134. Trèves (Ville de) : Der Trierer Raum- Die Zukunft meistern, Trèves, 1968.

1135. Verband der Volkshochschulen des Landes Rheinland-Pfalz : Lebenswertes Leben und lebenstüchtige Menschen

... / ...

auf dem Lande, Ingelheim s/Rhin, n° 4, (non daté).

1136. WILHELMY (H) : Pfälzer Modellversuche zur Familienerholung, dans Mitarbeit, 7/1958, pp. 310-314.

2) Atlas et cartes :

1137. CRAMER (H) : Materialen zur regionalen Wirtschaftsentwicklung in Mittelgebirgslagen der Bundesrepublik Deutschland, Eifel-Hunsbrück (1/200.000), Bonn, Forschungsgesellschaft für Agrarpolitik und Agrarsoziologie.

1138. Deutscher Planungsatlas : Band Rheinland-Pfalz, Francfort, Akademie für Raumforschung und Landesplanung, 1962.

1139. Klima-Atlas von Rheinland Pfalz, Bad Kissingen, 1957.

1140. Landesvermessungsamt Rheinland-Pfalz : Naturpark Nassau (1/50.000), 1967.

1141. Wanderkarten mit Kurzführer : RV 15 - Pfälzerwald (1/75.000) Stuttgart, Ed. Reise und Verkehr.

1142. Wanderkarten Naturpark : Pfälzerwald (1/100.000), Stuttgart, Ed. Reise und Verkehr.

3) Revues particulièrement utiles :

1143. Das neue Mainz, Mayence.

1144. Erwachsenenbildung in Rheinland-Pfalz, Ingelheim s/Rhin, Verband der Volkshochschulen des Landes Rheinland-Pfalz.

1145. Pfälzer Heimat, Spire.

1146. Sonder-Informationen, Ingelheim s/Rhin, Verband der Volkshochschulen des Landes Rheinland-Pfalz.

4) Organismes spécialement utiles :

1147. Hotel-und Gaststättenverband Rheinland-Pfalz, Mayence.
1148. Institut für Raumforschung, Bad Godesberg.
1149. Planungsgemeinschaft Südpfalz, Generrsheim.
1150. Planungsgemeinschaft Vorderpfalz, Ludwigshafen.
1151. Verband der Volkshochschulen des Landes Rheinland-Pfalz, Ingelsheim s/Rhin.

B) Bade-Wurtemberg :

1) Etudes :

1152. Aktion Jugendschutz : Jugendschutz in Baden-Würtemberg, Stuttgart, Landesarbeitsstelle Baden-Württemberg, 1962.
1153. Architektenkammer, Baden-Württemberg, Kammerbezirk Südbaden : Einführung in Fragen der Raumplanung, Tagung von 17-19.10.1961., Fribourg e/B.
1154. ASMUSS : Das Landesplanungsgesetz für Baden-Würtemberg, Städtetag, 177/1965.
1155. Baden-Würtemberg-Staat, Wirtschaft, Kultur, Stuttgart, Deutsche Verlagsanstalt, 1963.
1156. Baedekers Autoreiseführer Deutschland : 1 - Schwarzwald-Bodensee, Stuttgart, Ed. Reise und Verkehr.
1157. BAUERT (R) : Der Freiburger Fremdenverkehr unter besonderer Berücksichtigung seiner Erfassbarkeit und seiner wirtschaftlichen Auswirkungen, thèse, Fribourg e/B, 1962.
1158. BAYER (A) : Karlsruhe und der Zentrale Oberrhein - Rückblick und Ausblick, dans Welt am Oberrhein, Ed. Braun, Karlsruhe, 1/1965.

... / ...

1159. BAYER (A) : Erholungs-und Freizeitprobleme, Landschaftsplanung im Zentralen Oberrheingebiet (2 volumes), Karlsruhe, Institut für Stadt-und Landesplanung der Universität Karlsruhe, 13/1968.

1160. Bildung in neuer Sicht : Ermittlung und Erschliessung von Begabungen im ländlichen Raum, dans Schriftenreihe des Kultus ministeriums Baden-Württemburg, Stuttgart, Ed. Neckar, A-2/1966.

1161. Bildung in neuer Sicht : Bildung und Wirtschaftswachstum, dans Schriftenreihe des Kultusministeriums Baden-Württemberg, Stuttgart, Ed. Neckar, A-3/1966.

1162. Bodensee, dans Baden-Württemberg, Karlsruhe, Ed. Braun, 2/1972.

1163. BRUMER (E) : Hohentwiel mit Singen-Reiseführer mit geschichtlichem Abriss, Constance, Ed. Rosgarten, 1962.

1164. Deutsches Handbuch für Fremdenverkehr : Baden-Württemberg, vol. 1, Darmstadt, Ed. Jaeger.

1165. Deutschland-Magazin : Ein bezeichnender Skandal in Stuttgart-Linkskultur für Gastarbeiter, Deutschland Magazin, 5/1971.

1166. Die Kunst : Ein Privathaus in Nord-Württemberg, Munich, Ed. Thiemig, 2/1972, pp. 105-112.

1167. EBERLE (R) : Struktur und Entwicklungsprobleme im Südschwarzwald-Hotzenwald, Sackingen, Planungsgemeinschaft Hochrhein, 1959.

1168. Fremdenverkehrsverband Schwaben/Allgäu : Urlaubsland Schwaber Allgäu, Augsbourg, Fremdenverkehrsverband Schwaben-Allgäu, 1967.

1169. FUCHS (H.P.), LICHTENBERG (H), SCHELLENBERG (Ch.), SCHLOTMANN (J.) : Gutachten über die Gestaltung des öffentlichen Nahverkehrs in der Stadt Karlsruhe, Dusseldorf, Hauptverband für Wirtschaftsberatung, 5004/14. ..1966.

... / ...

1170. GERLACH (W) : Naturwissenschaft und Erwachsenenbildung, Stuttgart, Verband Württembergischer Volkshochschulen, Schriftenreihe, 1/1961.

1171. GRADMANN (R) : Süddeutschland, 2 volumes, Stuttgart (1931), Darmstadt (1957).

1172. HAAS (H) : Das Bevölkerungs-und Wirtschaftswachstum in Baden-Württemberg, Landesadressbuch, Stuttgart, 1967, pp. 1-15.

1173. HAAS, ROHR, WECKER, WEIDLER, WERNER : Jugend in Leonberg, Jugend und Freizeit, Gutachten mit Vorschlägen zur Planung einer neuen Freizeitwelt, Leonberg-Ramtel, Studiengruppe Jugend und Freizeit, 1970.

1174. HALLE-FISCHENDORF : Gutachten über Schaffung von Erholungseinrichtungen im Planungsraum Breisgau, Fribourg e/B, 1963.

1175. Heidenheim/Brenz - 1356/1956 - 600 Jahre Stadt Heidenheim/Brenz, Heidenheim s/Brenz, Ed. Edelmann, 1956.

1176. Heimat und Arbeit : Der Kreis Heidenheim, Aalen-Stuttgart, Ed. Heimat und Wirtschaft, 1961.

1177. Heimat und Arbeit : Der Kreis Bruchsal, Aalen-Stuttgart, Ed. Heimat und Wirtschaft, 1962.

1178. Heimat und Arbeit : Der Kreis Wangen, Aalen-Stuttgart, Ed. Heimat und Wirtschaft, 1962.

1179. Industrie-und Handelsblatt : Fremdenverkehrsverband Württemberg für Inklusivpreise, Stuttgart, Nachrichten der Industrie-und Handelskammer, Stuttgart, 16/1967.

1180. Industrie-und Handelsblatt : Die Ferienplanung muss geändert werden, Stuttgart, Nachrichten der Industrie-und Handelskammer Stuttgart, 1/1968.

1181. Innenministerium Baden-Württemberg : Die Stadt-und Landkreise Baden-Württembergs in Wort und Zahl, (1 fascicule par arrondissement), Stuttgart, Statistisches Landesamt Baden-Württemberg.

... / ...

1182. Innenministerium Baden-Württemberg : Entwurf des Gebietsentwicklungsplans für das südliche Oberrheingebiet, Stuttgart, 1966.

1183. ISBARY (G) : Strukturen und Prozesse im Planungsraum Breisgau, Fribourg e/B, Planungsgemeinschaft Breisgau, Vierteljahresbericht II-1962.

1184. ISENBERG (G) : Zur wirtschaftlichen Entwicklung des Stadt- und Landkreises Karlsruhe (Wirtschaftsgutachten), Karlsruhe, Stadtverwaltung.

1185. Karlsruhe (Office statistique de la ville de) : Die Pendelwanderung nach Karlsruhe, Karlsruhe, 1965.

1186. Karlsruhe (Ville de) : Internationaler Städtebaulicher Ideenwettbewerb/traduction française par G. Wackermann), Karlsruhe, 1970/71.

1187. Kommission für die Reform der staatlichen Verwaltung Baden-Württemberg : Gutachten zur Frage der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit, Stuttgart, février 1972.

1188. Landesjugendring Baden-Württemberg : Jugendarbeit in Baden-Württemberg, Stuttgart, 1962.

1189. Landesplanungsstelle des Regierungspräsidiums Südbaden : Materialien der Landesplanungsstelle des Regierungspräsidiums Südbaden, Fribourg e/B.

1190. Landratsamt Heidelberg : Entwicklung des Landkreises Heidelberg, Heidelberg, 1961.

1191. LANGENHAN (H) : Der Entwurf des Landesentwicklungsplans von Baden-Württemberg, Zentrale Orte und Entwicklungsachsen im Landesentwicklungsplan, dans Forschungsberichte, Hanovre, Akademie für Raumforschung, 56/1970, pp. 1-12.

1192. MARTHELOT (P) : La Forêt Noire, notes de géographie humaine et économique, dans Annales de géographie, Paris, A. Colin, 315/1960.

... / ...

1193. PETERSEN (G) : Regionale Planungsgemeinschaften als Instrument der Raumordnungs politik in Baden-Württemberg, Berlin-Munich, Ed. Duncker et Humblot, 1972.

1194. Planungsgemeinschaft Hochrhein : Gemeindespiegel, Landkreis Säckingen, Saeckingen, 1958.

1195. Planungsgemeinschaft Hochrhein : Gemeindespiegel, Landkreis Waldshut, Saeckingen, 1958.

1196. Planungsgemeinschaft Hochrhein : Gemeindespiegel, Landkreis Lörrach, Saeckingen, 1959.

1197. Planungsgemeinschaft Hochrhein : Struktur-und Entwicklungsprobleme, Grosses und kleines Wiesental, Landkreis Lörrach, Saeckingen, 1960.

1198. Planungsgemeinschaft Hochrhein : Wirtschaftliche Entwicklungsmöglichkeiten im Oberrheingebiet (10 Stadt-und Landkreise, die an den Oberrhein grenzen), Saeckingen, 1960.

1199. Regierung des Landes Baden-Württemberg : Raumordnungsbericht der Landesregierung von Baden-Württemberg. Stuttgart, 1966.

1200. Revue Espaces Verts . Karlsruhe 1967, Paris, 9/1967.

1201. RIEPLE (M) : Der Hochschwarzwald-Heimatbuch eines Landkreises, Constance, Ed. Rosgarten, 1965.

1202. ROHM (H), MEISSNER (K) : Aufgaben der ländlichen Erwachsenenbildung, Stuttgart, Verband Württembergischer Volkshochschulen, 4/1963, dans Schriftenreihe.

1203. ROTH (K) : Die Stadt Lahr, eine geographische Untersuchung, thèse, Fribourg e/B, dans Forschungen zur Deutschen Landeskunde, 113/1961.

1204. RUSS (B) : Das Bodenseebecken als Fremdenverkehrslandschaft, thèse, Tubingen, 1952.

1205. SCHORB (H.) : Der Fremdenverkehr an der Schwarzwaldhochstrasse, Karlsruhe, Geographisches Institut der Tech-

... / ...

nischen Universität, 1970.

1206. Staatsministerium Baden-Württemberg : Modell für die Zukunft, 2 volumes, Stuttgart, Ed. Seewald, 1972.

1207. STACKLER (O) : Weinheim, seine Verkehrs-und Wirtschaftsgeographische Entwicklung und Struktur, Mannheim, Wirtschaftshochschule, 1952/53.

1208. Schwäbisch-Gmünd- 800 Jahre Stadt - Festbuch, Schwäbisch Gmünd (Ville de), 1962.

1209. Stadt-und Landkreisreihe, Lauterbach/Schramberg, Ed. Paeffgen.

1210. Statistisches Landesamt Baden-Württemberg : Collection "Die Stadt und Landkreise in Baden-Württemberg", Stuttgart.

1211. Statistisches Landesamt Baden-Württemberg : Statistische Monatshefte, Stuttgart.

1212. Statistisches Landesamt Baden-Württemberg : Statistisches Taschenbuch Baden-Württemberg, Stuttgart.

1213. STUBLER (E), POSEGA (G) : Arbeitsverhältnisse der Bäuerin in 53 Betrieben Baden-Württembergs mit besonderer Berücksichtigung der Hauswirtschaft, Stuttgart-Hohenheim, Bundesforschungsanstalt für Hauswirtschaft, Institut für Ernährung und Technik, 1959.

1214. WACKERMANN (G) : Freizeit im Raum um Karlsruhe, dans Erholungs-und Freizeitproblem - Landschaftsplanung im Zentralen Oberrheingebiet, Karlsruhe, 1968, Institut für Stadt-und Landesplanung der Universität Karlsruhe, 1/1968, pp. 31-38.

1215. Wasserwirtschaftsamt Neustadt/Weinstrasse, Kommunale Arbeitsgemeinschaft Rhein-Neckar : Landschaftsplan für das Naherholungsgebiet in den Rheinauen zwischen Mannheim-Ludwigshafen und Speyer, Mannheim, décembre 1966.

... / ...

1216. WOLL (H) : Versuch einer Analyse des Fremdenverkehrs im Bodenseegebiet, 1960.

1217. Württembergische Landesstelle für Volkskunde : Volkstümliche Uberlieferungen in Württemberg, Stuttgart, Ed. Silberburg, 1961.

1218. ZENGERLING (Th.) : Die Bedeutung des Fremdenverkehrs für die landwirtschaftlichen Betriebe, dans Vierteljahresberichte der Planungsgemeinschaft Hochrhein, Saeckingen, 2/1958.

1219. ZENS (H) : Stadt und Region, Jahresbericht, Fribürg e/B, Planungsgemeinschaft Breisgau, 1968.

1220. ZILLENBILLER, GOMRINGER : Ländliche Raumplanung im Kreis Balingen, Landwirtschaftsamt, 1962.

2) Atlas et cartes :

1221. Akademie für Raumforschung und Landesplanung, Staatskanzlei-Landesplanung Rheinland/Pfalz : Deutscher Planungsatlas, Band Baden-Württemberg, Francfort s/M.

1222. Deutscher Wetterdienst : Klimaatlas von Baden-Württemberg, Bad Kissingen, 1953.

1223. Naturschutz-und Landschaftschutzgebiete des Landes Baden-Württemberg : (carte au 1/200.000), Stuttgart, Landesstelle für Naturschutz und Landschaftspflege, 30.6. 1961.

1224. Planungsgemeinschaft Mittelbaden : Bestandsaufnahme - Beurteilung - Planungsaufgaben (atlas), Offenburg, 1965.

1225. Planungsgemeinschaft Ostlicher Bodensee-Allgäu : Bestandsaufnahme-Strukturdiagnose-Planungshinweise, Beschreibung und Darstellungen (atlas), Munich, 1965.

1226. Planungsgemeinschaft Ostlicher Bodensee-Allgäu : Entwicklung und Raumordnungsplan (atlas), Munich, 1963/64.

... / ...

1227. Planungsgemeinschaft Schwarzwald-Baar-Heuberg : Bestandsaufnahme-Beurteilung-Planungsaufgaben, Beschreibung und Darstellungen (atlas), Munich, 1965.
1228. RV-Touristenkarten : 50- "60 Km um Stuttgart" (1/200.000), Stuttgart, Ed. Reise und Verkehr.
1229. RV-Touristenkarten : 52-60 Km um Mannheim - Ludwigshafen-Heidelberg" (1/200.000), Stuttgart, Ed. Reise und Verkehr.
1230. RV-Touristenkarten : 53 - Stuttgart-Schwarzwald-Bodensee (1/200.000), Stuttgart, Ed. Reise und Verkehr.
1231. RV-Wanderkarten : Bodensee (1/100.000), Stuttgart, Ed. Reise und Verkehr.
1232. RV-Wanderkarten : Grosse Stuttgarter Tourenkarte (1/100.000) Stuttgart, Ed. Reise und Verkehr.
1233. RV-Wanderkarten : Schwäbische Alb (1/100.000), Stuttgart, Ed. Reise und Verkehr.
1234. RV-Wanderkarten : Schwäbischer Wald und Hohenloher Burgenland (1/100.000), Stuttgart, Ed. Reise und Verkehr.
1235. RV-Wanderkarten : Schwarzwald-Wanderkarte (1/100.000), Stuttgart, Ed. Reise und Verkehr.
1236. RV-Wanderkarten : Schwarzwald-Wegeübersichtskarte (1/200.000) Stuttgart, Ed. Reise und Verkehr.
1237. RV-Wanderkarten : Welzheimer und Murrhardter Wald (1/50.000) Stuttgart, Ed. Reise und Verkehr.
1238. Wanderkarten mit kurzführer : RV11 - Schwarzwald-Nord (1/75.000), Stuttgart, Ed. Reise und Verkehr.
1239. Wanderkarten mit kurzführer : RV-12 - Schwarzwald-Mitte (1/75.000), Stuttgart, Ed. Reise und Verkehr.
1240. Wanderkarten mit Kurzführer : RV13 - Schwarwald-Süd (1/75.000), Stuttgart, Ed. Reise und Verkehr.

... / ...

3) Périodiques particulièrement utiles :

1241. Baden, Monographien seiner Städte und Landschaften.
1242. Baden-Württemberg, Rottweil s/N, Ed. Bauholzer.
1243. Badische Heimat.
1244. Carnets du Rhin, Fribourg e/B, Etat-Major, 3e division.
1245. Das Bodenseebuch, Constance, Ed. Hönn.
1246. Der kleine Urlaubsberater Friedrichshafen - Fischbach s/ Bodensee.
1247. Die Industrie-und Handelskammer, Fribourg e/B, Badische Handelskammern Baden-Baden, Fribourg, Hochrhein, Constance.
1248. Karlsruher Fächer, Zeitschrift für Kultur, Wirtschaft, Verkehr, Karlsruhe.
1249. Nachrichtenblatt der Denkmalpflege in Baden-Württemberg, Fribourg e/B, Kulturministerium Baden-Württemberg.
1250. Planungsgemeinschaft Mittelbaden - Vierteljahresbericht, Offenbourg.
1251. Stuttgarter Jugendhäuser, Stuttgart.
1252. Tüttlinger Heimatblätter, Tuttlingen, Heimat-Archiv.
1253. Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins.

4) Organismes particulièrement utiles :

1254. Badischer Landesverein für Naturkunde und Naturschutz, Fribourg e/B.
1255. Bezirksstelle für Naturschutz, Fribourg e/B.
1256. Forstliche Versuchs-und Forschungsanstalt, Fribourg e/B.
1257. Geographisches Institut, Heidelberg.
1258. Landesstelle für Naturschutz und Landschaftspflege Baden-Württemberg, Ludwigsbourg.
1259. Landesverband Nordbadischer Volkshochschulen, Tauberbischofsheim.
1260. Landesverband Südbadischer Volkshochschulen, Fribourg e/B.
1261. Regionale Planungsgemeinschaft Breisgau, Fribourg e/B.
1262. Regionale Planungsgemeinschaft Hochrhein, Saeckingen.

... / ...

1263. Regionale Planungsgemeinschaft Mittelbaden, Offenbourg.
1264. Regionale Planungsgemeinschaft Zentrales Oberrheingebiet, Karlsruhe.
1265. Verband Badischer Gemeinden, Karlsruhe.
1266. Verband Württembergischer Volkshochschulen, Stuttgart.

F) Sarre :

1) Etudes :

1267. AHAMMER (F) : Landesplanung im Saarland, dans Raumforschung und Raumordnung, Hanovre, 1958.
1268. Arbeitskammer des Saarlandes : Menschen an der Saar. Eine Bestandsaufnahme des Instituts für angewandte Sozialwissenschaft - Bad Godesberg, Sarrebruck, 1962.
1269. GOERGES (H) : Die Saar als Verkehrsträger, dans Wirtschaftliches und Kulturelles Handbuch des Saarlandes, Sarrebruck, 1955.
1270. HELLWIG (F) : Saar zwischen Ost und West, Bonn, Ed. Röhrscheid, 1954.
1271. ISBARY (D) : Regionale Probleme der Raumordnung - Eine Untersuchung am Beispiel des Landkreises Saarbrücken als Mittelpunkt des saarländischen Verdichtungsraumes, Landkreis Sarrebrücken, 1963.
1272. Landkreis Ottweiler - Monographie, Landkreis Ottweiler, 1961.
1273. Minister des Innern : Raumordnung im Saarland, zweiter Raumordnungsbericht, 1970, Sarrebruck, 1970.
1274. ROTHJENS (C) : Der Landschaftsraum um Saarbrücken, dans Geographische Rundschau, Braunschweig, 1960.

... / ...

1275. RATHJENS (C) : Saarbrücken, eine stadtgeographische Skizze, dans Geographische Rundschau, Braunschweig, 1960.
1276. Statistisches Amt des Saarlandes : Handbuch für das Saarland , (annuaire), Sarrebruck.
1277. Völklingen (Ville de) : Völklingen 1957/1963, Völklingen, 10-103/1964.

2) Atlas et carte :

1278. Geographische Veröffentlichungen : Saarland-Amtliche Entfernungskarte (1/75.000), Stuttgart, Ed. Reise und Verkehr, 1972.
1279. Saaratlas, Sarrebruck.

3) Périodiques particulièrement utiles :

1280. Der Bergknappe, Zeitung für Arbeiter des Bergbaues und der Energie, Sarrebruck.
1281. Ferienwerk der Arbeitskammer, Sarrebruck, Arbeitskammer des Saarlandes.
1282. Saarheimat, Sarrebruck, Ed. Die Mitte.
1283. Schacht und Heim, Werkzeitung der Saarbergwerke, Sarrebruck.
1284. Schulkinder - Ferienaktion der Regierung des Saarlandes, Sarrebruck.
1285. Wirtschaftliches und Kulturelles Handbuch des Saarlandes, Sarrebruck.
1286. Zweibrücker Heimatbuch, Zweibrucken.

4) Organismes utilement contactés :

1287. Arbeitsgemeinschaft der Volkshochschulen des Saarlandes, Sarrebruck.
1288. Geographisches Institut der Universität des Saarlandes, Sarrebruck.

... / ...

1289. Gesellschaft für Wirtschaftsförderung Saar, Sarrebruck.
1290. Institut für Landeskunde des Saarlandes, Sarrebruck.
1291. Naturfreunde-Jugend-Saar, Sarrebruck.
1292. Saarwaldverein, Sarrebruck.
1293. Verschönerungsverein, Sarrebruck.

IV - Suisse du nord :

A) Etudes :

1294. AFHELDT (H) : Infrastrukturbedarf bis 1980, dans Prognos-Studien, Basel Stuttgart, Berlin-Cologne, Mayence, Ed. Kohlhammer, 1967.
1295. Anzeiger Zürich : Einweihung der Freizeitanlage an der Bachstrasse, Zürich, n° spécial, 1962.
1296. BAILLARD (V.) : Die Regionalplanung, ein Problem des Finanzausgleichs, dargestellt am Beispiel des Kantons Zürich, 1965.
1297. BISER (K) : Haushaltrechnungen von Zürcher Arbeiter-und Angestelltenfamilien, Zurich, Zürcher Statistische Nachrichten, 1960.
1298. GUYER (M) : Freizeitpolitik mit besonderer Berücksichtigung der Stadtzürcherischen Verhältnisse, Zurich, 1961.
1299. KLOTEN : Vom Bauerndorf zur Flughafenstadt, Zurich, Ed Fussli, 1964.
1300. KLOTER (Th.) : Das Stadtumland als Gemeindeproblem (Beispiel Zürich) - Festschrift für Ernst Egli, Erlenbach-Zurich, 1964, pp. 159-170.
1301. Konstanz - Die alte Stadt an Bodensee und Rhein - Führer durch die Stadt Constance, Ed. Merk et Cie (non daté).
1302. Konstanz (Ville de) : Statistische Jahrbücher (annuaires) Constance.
1303. KUNG (E) : Wie werden wir mit dem Wohlstand fertig ? Zurich, Tagesanzeiger Zürich, 7.7.1961.

... / ...

1304. LEBEAU (R.) : Zurich, métropole de la Suisse, Revue de géographie de Lyon, 1960.

1305. LEDERMANN (A.) : Vom Robinson-Spielplatz zum Gemeinschafts zentrum, Zurich, Neue Zürcher Zeitung, 1816/ 2..6.1957.

1306. MARTI (H.) : Regionalplanung im Kanton Zürich - Zum Expertenbericht, Zurich, Neue Zürcher Zeitung, 4061/20.11.1960.

1307. MEISTER (P.) : Die industrielle Entwicklung der Stadt Olten, thèse - Berne, Aarau, 1953.

1308. METRAUX (H.) : Schweizer Jugendleben in fünf Jahrhunderten, Aarau, 1942.

1309. MUGGLIN (G.) : Pro-Juventuto Freizeitzentren in Zürich, Zurich, Zentralsekretariat Pro Juventute, 1964.

1310. Prognos AG-Basel : Infrastruktur bedarf, Finanzbedarf und Finanzaufkommen der Kantone Basel-Stadt und Basel-Landschaft (1965-1980) unter Berücksichtigung der räumlichen Verflechtung mit der Regio, dans Schriftenreihe der Regio, Bâle, Arbeitsgruppe - Regio Basiliensis, 5/ 1968..

1311. SCHWEITZER (K.) : Das Freizeitverhalten der Bevölkerung von St Gallen in wirtschaftlicher und soziologischer Licht, thèse - Hochschule St Gallen, Bâle, Ed. Kirschgarten, 1963.

1312. Statistisches Amt des Kantons Basel : Statistische Berichte, Bâle.

1313. Statistisches Amt des Kantons Zürich : Statistische Berichte, Zurich.

1314. TRACHSEL (A.) : Die Zürcher Freizeitanlagen, Zurich, Neue Zürcher Zeitung, octobre 1965.

... / ...

B) Atlas et cartes :

1315. Atlas de folklore suisse, Bâle, Société suisse du folklore.
1316. Landeskarten der Schweiz : 102. Basel Luzern (1/100.000), Stuttgart, Ed. Reise und Verkehr.
1317. Landeskarten der Schweiz : 105. Bodensee (1/100.000), Stuttgart, Ed. Reise und Verkehr.
1318. Landeskarten der Schweiz : 2505. Basel (1/25.000), Stuttgart, Ed. Reise und Verkehr.
1319. Landeskarten der Schweiz : 5005. Seetal-Brugg, (1/50.000) Stuttgart, Ed. Reise und Verkehr.
1320. Landeskarten der Schweiz : 5010. Zurich-Schaffhausen (1/50.000), Stuttgart, Ed. Reise und Verkehr.
1321. Landeskarten der Schweiz : 5011. Zurichsee - Zug (1/50.000) Stuttgart, Ed. Reise und Verkehr.

C) Périodiques particulièrement utiles :

1322. Argovia, Jahreschrift der historischen Gesellschaft des Kantons Aargau, Aarau.
1323. Bâle - Informations, Bâle.
1324. Jahresberichte der Stadttheater St-Gallen , St- Gall.
1325. Pro Juventute-Freizeitdienst Zürich : Rundbrief, Zurich.
1326. St-Galler Hochschul-Nachrichten, St- Gall.

D) Organismes particulièrement utiles :

1327. Automobil-Club der Schweiz, Sektion Basel, Bâle.
1328. Basler Elternzirkel, Bâle.
1329. Basler Freizeitaktion Basel-Stadt, Bâle.
1330. Basler Webstube, Bâle.
1331. Fremdenpolizei der Kantone.
1332. Geographisches Institut der Universität Basel, Bâle.

... / ...

1333. Kantonalmusikverband Basel-Stadt, Bâle.
1334. Kantonaltonverband-Basel-Stadt, Bâle.
1335. Migros-Klubschule-Basel, Bâle.
1336. Pro-Juventute-Basel, Bâle.
1337. PTT-Freizeitwerkstätten Zürich-Wiedikon, Zurich.
1338. Theaterverein Schaffhausen, Schaffhouse.
1339. Vereinigung Ferien und Freizeit für Jugendliche-Zürich, Zürich, Zurich.

V - Luxembourg :

A) Etudes :

1340. Enquête sur les structures locales et régionales dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, "Pollution des Eaux", Réponse de la délégation luxembourgeoise, CE/LOC (70) III/1, Strasbourg, 1970.
1341. L'opinion économique et financière, Grand-Duché de Luxembourg, Paris, 1955.
1342. PETIT (J) : Luxembourg, plate-forme internationale, Luxembourg, Ed. Linden, 1952.

B) Périodiques particulièrement utiles :

1343. Le Gymnaste luxembourgeois, Luxembourg, union des sociétés luxembourgeoises de gymnastique.
1344. Ministère d'Etat : Bulletin de documentation, Luxembourg, Service Information et Presse.
1345. Ministère des Affaires économiques : Bulletin statistique, Luxembourg.
1346. Ministère des affaires économiques : Cahiers économiques, Luxembourg, Service Central de la statistique et des études économiques.

... / ...

1347. Office national du tourisme (rapports annuels), Luxembourg.
1348. Service central de la statistique et des études économiques (bulletins et annuaires), Luxembourg.

VI - Secteurs périphériques :

A) Secteur belge :

1) Etudes :

1349. BOUILLAUME : La réserve naturelle domaniale des Hautes-Fagnes de Belgique, Liège, 1966.
1350. CHABELS (C) : Le tourisme dans le Sud-Luxembourg, Perspectives économiques et essai d'une politique, 1961.
1351. Centre d'étude du Bas-Luxembourg (CEBL) : Le Sud-Luxembourg, Enquête préparative au plan d'aménagement et de développement, Bruxelles, Ministère des travaux publics, 1963.
1352. Conseil de l'Europe : Réserve naturelle des Hautes-Fagnes, Belgique, octroi du diplôme européen pour la sauvegarde de la nature, Strasbourg, 1966.
1353. Conseil de l'Europe : Etude expérimentale du développement culturel de villes européennes : Namur (Rapporteur : Abitbol M.), CCC/EES (72) 56, Strasbourg, 1972.
1354. Fédération du tourisme de la province de Liège : Province de Liège, dans Revue mensuelle illustrée, Liège, 79/1968.
1355. Liège (Ville de) : La politique culturelle de la ville de Liège, Liège, décembre 1968.
1356. Ministère des travaux publics : L'aménagement du Sud-Luxembourg-Aperçu des synthèses et conclusions de l'enquête préparatoire, Liège, 1963.

... / ...

2) Organismes particulièrement utiles :

1357. Bureau économique de la province de Namur, Namur.
1358. Comité régional d'expansion et d'aménagement du Sud-Luxembourg, Secrétariat d'Arlon.
1359. Commissariat des arrondissements d'Arlon et de Virton, Arlon.
1360. Direction des oeuvres sociales, Liège.
1361. Direction provinciale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, Liège.
1362. Fédération provinciale du tourisme à Liège, Liège.
1363. Fédération provinciale du tourisme à Namur, Namur.
1364. Pro Juventute, Namur.

B) Secteur néerlandais :

1) Publication particulièrement utile :

1365. Groninger Jeugdraad (rapports), Groningue.

2) Organismes spécialement utiles :

1366. City Centrum Arnhem, Arnhem.
1367. Recreatieschap Agglomeratie Eindhoven, Arnhem.

C) Secteur autrichien :

1) Etudes :

1368. RUPPERT (K), MASER (J) : Der Münchner Naherholungsraum, dans Raumforschung und Landesplanung, Institut für Raumordnung, Bad-Godesberg, Munich, 1969.
1369. WURZER (R) : Regionalplanung Rheintal, Vienne, Technisches Institut für Städtebau, Raumforschung

... / ...

und Raumordnung der Technischen Hochschule Wien, 7/1966.

2) Périodiques particulièrement utiles :

1370. Bregenz (Ville de) : Berichte, Bregenz.
1371. Bregenz (städtische Jugendherbergen) : rapports, Bregenz.
1372. Kärntner Naturschutzblätter, Klagenfurt.

Références complémentaires

Au moment où nous avons achevé la rédaction de notre étude, les deux publications suivantes, dont nous avons eu préalablement connaissance d'une part importante du contenu, sont sorties de presse :

- BAYER (A) : "Atlas-Planungsgemeinschaft Zentrales Oberrheingebiet-Raumordnungsplan", Karlsruhe, Planungsgemeinschaft Zentrales Oberrheingebiet, 1972.

- BAYER (A) : "Textband-Planungsgemeinschaft Zentrales Oberrheingebiet-Raumordnungsplan", Karlsruhe, Planungsgemeinschaft Zentrales Oberrheingebiet, 1972.

SECONDE PARTIE

M E T H O D O L O G I E

CHAPITRE PREMIER

LES ASPECTS GENERAUX

Nous ne reviendrons pas sur les précisions données dans les deux précédents volumes de synthèse partielle (264,844). La présente partie méthodologique met l'accent sur une comparaison d'ensemble des données obtenues depuis 1957. Celles-ci ont été regroupées en fonction des problèmes posés : demande récréative, style de consommation, pôles et aires de consommation, perspectives.

I) - DES SOURCES DE DOCUMENTATION VARIEES

En l'absence quasi-totale d'ouvrages consacrés à la géographie des loisirs dans l'espace rhénan, nous nous sommes vu dans l'obligation de consulter un nombre important de publications économiques et sociales, régionales et locales, ainsi que des études portant sur l'aménagement du territoire. Les ouvrages traitant du tourisme nous ont été cependant d'un secours précieux; de plus en plus répandus, ils sont devenus une source très riche de renseignements pour l'analyse des loisirs, bien qu'au début de notre période de recherche 1957/1962, ils aient été assez avares de détails récréatifs.

Quoique peu utilisables pour une analyse géographique approfondie qui tend à établir une zonation, indépendante des limites administratives ou des frontières politiques, les statistiques officielles publiées par les services régionaux ou nationaux représentent un point de départ et un élément de contrôle intéressants. Elles nous ont été d'un grand secours. Chaque office régional de statistique nous a permis en effet de suivre de près l'évolution démographique générale, l'augmentation du train de vie, l'influence de certaines activités culturelles (théâtres publics notamment, musées), l'évolution des moyens de transport, des migrations de travail, celle des apports touristiques, du parc automobile comme celui des motocyclettes soumises à l'immatriculation.

Mais bon nombre de ces renseignements ne concernant que partiellement le mouvement récréatif, des recoupements à partir des données établies par des organismes récréatifs spécifiques se sont avérés indispensables. Nous en parlerons un peu plus loin, lorsque nous étudierons la méthode d'investigation utilisée pour l'élaboration des différents thèmes propres au présent ouvrage.

C'est ainsi qu'il nous a fallu consulter plusieurs centaines d'organismes publics et privés. Nos propres activités extraprofessionnelles nous ont en grande partie facilité la tâche (N 135). Nous étions munis par ailleurs d'un certain nombre de lettres de recommandation (N 136) sans parler de l'aide des personnalités citées dans notre avant-propos.

Les services locaux, subrégionaux et régionaux d'aménagement du territoire, en grande partie créés ou développés pendant la tranche chronologique 1957 à 1972, représentant désormais pour le chercheur de géographie récréative un appui indispensable, nous ont été extrêmement utiles.

(N 135) Les principales entrées nous ont été acquises par les fonctions suivantes que nous exerçons à titre bénévole :
- président de l'association et secrétaire général du congrès européen des loisirs (CEL), Strasbourg (fondé en 1960 par Fr. Médard, auquel nous devons de très nombreux et fructueux contacts)
- membre de la commission "Education physique et sports" de l'"International council of sport and physical éducation", Cologne-Berlin
- membre de la commission des réserves naturelles (CRN) du groupement européen des Ardennes et de l'Eifel (Bruxelles)
- membre de l'"Europareferat des Vereins Naturschutzpark e.v" (Stuttgart-Hambourg)
- membre des rencontres "Arbeitsgemeinschaften für Raumplanung am oberen Rhein" Ludwigshafen-Heidelberg
- membre correspondant de l'"Académie für Raumforschung und Landesplanung" (Hanovre)

Citons encore e.a. une activité à présent achevée :
-membre du comité de rédaction de la revue "Freie Zeit-Recreation in Europa" (Cologne 1961-63)

Pour saisir cependant la réalité quotidienne des loisirs dans tous ses aspects évolutifs, il ne suffit pas d'avoir recours aux études et observations ponctuelles, aux annuaires, aux statistiques diverses, rapports et comptes rendus, ou encore aux notes de service. La masse imposante de prospectus, dépliants et textes ronéotypés publiés par les syndicats d'initiative, les agences de voyage, les institutions et mouvements de loisirs sont des compléments d'information à ne pas négliger. La lecture des quotidiens et hebdomadaires régionaux et locaux, s'impose elle aussi de façon permanente. Nous avons ainsi consulté périodiquement, pendant nos passages dans les villes d'édition, les collections de journaux avec leurs variantes locales. Certains services nous ont été assurés gracieusement à domicile, pendant une période déterminée ; d'autres à titre temporaire, par abonnement. De nombreux extraits importants nous ont été adressés par des amis ou des correspondants.

Les revues récréatives destinées au grand public, ainsi que celles éditées par des organismes de loisirs pour leurs adhérents, foisonnent de données utiles. Une cinquantaine d'entre elles nous ont été envoyées gratuitement, sur notre demande, pendant quelques années ; certaines nous sont parvenues pendant 9 à 11 ans. Les autres périodiques ont été consultés dans les bibliothèques spécialisées (institutions et mouvements socieux ou récréatifs).

(N 156) Retenons parmi les plus efficaces, les recommandations du professeur Annaheim (Bâle), pour la Suisse du nord, du professeur Isenberg, pour les Landräte de Rhénanie-Palatinat et Bade-Wurtemberg, du professeur Ley, pour la Rhénanie-Westphalie ; du Ministerialrat Ahammer, au nom du ministre sarrois des travaux publics et de l'urbanisme, pour la Sarre ; du professeur Ziegler, du ministère de l'intérieur de Bade-Wurtemberg ; du Ministerialrat Kuhnmuch de l'administration du Land de Hesse.

Notre travail n'aurait cependant pas été à même de dépasser le stade de la schématisation grossière, si nous n'avions pas bénéficié, tout au long de nos contacts directs, d'irremplaçables entretiens privés nécessaires à une bonne compréhension de problèmes aussi délicats que ceux relatifs aux loisirs qui sont souvent l'expression du fond même de l'être humain ou du groupe. La méthode de la confidence permet de nuancer chiffres et études théoriques, rapports et documents écrits de tout genre. L'enquête ou le sondage autour d'un verre de vin, de bière ou de jus de fruits - selon le cas ou l'opportunité - à bien souvent conduit les personnes interrogées à rectifier elles mêmes de nombreuses affirmations péremptoires. Les meilleurs résultats ont été obtenus chaque fois qu'il nous a été possible de rencontrer les personnes concernées dans leur cadre de vie préféré. Il est en effet plus facile, dans de telles conditions, de tempérer les optimistes parfois exagérés à la lumière d'autres confidences. (N 137)

II - IMPORTANCE DES SONDAGES

La méthode des quotas (264-844), dont les résultats ont été constamment confrontés avec les statistiques officielles et privées disponibles, nous a procuré une relative satisfaction, d'autant plus que les échantillons ont été mis au point grâce à une longue pratique préalable du terrain et à la collaboration de personnes particulièrement informées des comportements locaux : instituts de recherche, responsables d'institutions et de mouvemen de loisirs, organismes d'aménagement, administrations, enseignants, médecins, vétérinaires, assistantes sociales, commerçants, représentants des cultes, des mouvements sociaux, des syndicats familiaux et professionnels (ouvriers et patronaux), élus avertis.

(N 137) La mise au point de cette méthode a été facilitée par notre participation à des enquêtes sociologiques antérieures (335,783). Notons encore une enquête sur les comportements des groupes linguistiques dans la haute vallée de la Bruche, effectuée en 1958/59 pour l'UNESCO.

Cette méthode s'accommode fort bien de la présentation, sous forme de pourcentages, des résultats numériques obtenus lors de nos sondages et enquêtes. Les pourcentages permettent, en effet, de mieux saisir le sens et la portée de l'évolution des loisirs depuis 1957/60. Ils favorisent le classement des types de pays et des diverses catégories de la population. Ils contribuent en outre à alléger le texte en présentant l'ensemble des données quantitatives de façon à ce qu'elles soient constamment et directement comparables entre elles.

Nous avons eu recours à de nombreux types de questionnaires (264,844), soit au total 17 types fondamentaux et 20 types complémentaires plus sectoriels, destinés aux particuliers, aux organismes récréatifs et aux collectivités locales Globalement, le nombre de questionnaires exploités entre 1958 et 1972 s'élève à 44 774, totalisant près de 890 000 réponses. L'annexe XIV précise leur ventilation régionale. Les aires périphériques de notre périmètre n'ayant pas été l'objet d'une bibliographie aussi abondante que les aires centrales, nous y avons diffusé un nombre proportionnellement plus important de questionnaires.

Mais du fait que ces sondages se sont limités, en raison du dépouillement, à des données essentiellement quantitatives, précieuses toutefois pour la définition des zonations et l'évaluation du degré de consommation récréative, il s'est avéré nécessaire de compléter l'information recueillie par des interviews directives et non directives (264,844).

En ce qui concerne les démarches effectuées, l'attitude du consommateur ou du responsable de la consommation récréative à l'égard du chercheur a évolué sensiblement entre 1957 et 1972. Au début de notre enquête, les réponses sont en effet, parcimonieuses, l'interlocuteur est peu loquace, souvent gêné lorsqu'il doit parler de sa vie personnelle, parfois irrité ; il lui arrive fréquemment d'opposer un refus plus ou moins sec aux questions posées ;

il définit lui-même difficilement la notion de loisir, alors qu'il sait souvent apprécier valablement le phénomène vacancier. Les milieux modestes considèrent fréquemment encore le loisir comme étant l'apanage des riches. Les catégories socio-professionnelles qui disposent d'un temps récréatif important, apparaissent comme la classe des exploiteurs sociaux qu'on envie ou qu'on jalouse. "Ce n'est pas pour nous" rétorque-t-on. Mais l'interlocuteur se ravise parfois et parle de ses propres distractions, de ses aspirations récréatives et surtout de sa retraite professionnelle qui lui permettra, pense-t-il, de vivre un peu pour autre chose que le travail. On constate bien vite, cependant, que dans l'esprit des personnes interviewées, cette retraite ne peut qu'être essentiellement réservée à des activités utilitaires familiales, qui ne seront qu'entrecoupées de séquences récréatives distractives.

Puis, à partir des années 1965-66, on assiste à un phénomène nouveau : la transparence sociale apparaît progressivement à la faveur de la démocratisation accélérée du loisir et des vacances, au contact aussi d'une jeunesse montante qui n'a pas connu les lourdes privations matérielles des aînés et qui bénéficie déjà des avantages de la civilisation post-industrielle. Le loisir individuel et familial dont on a hésité à entretenir le chercheur encore peu de temps auparavant, entre petit à petit dans le domaine public : on en parle plus volontiers. Il est reconnu et avoué comme un élément d'ascension sociale et de bien être ; on éprouve moins la nécessité de cacher son aisance ou un brin de confort. Bien au contraire, l'émancipation individuelle contribue à supprimer assez rapidement toute discrétion sur les activités personnelles et les aspirations récréatives, surtout à partir de 1968-69, et cela dans toutes les couches sociales.

Une catégorie de personnes ont toutefois un comportement différent : les responsables des mouvements et

institutions de loisirs traditionnels, heureux de parler abondamment de leurs adhérents, de leurs réalisations et de leurs succès, jusque vers les années 1964-66, adoptent dans bien des cas une attitude inverse au cours de la dernière période : ils masquent souvent la désaffection de leur clientèle par des explications évasives ou des statistiques falsifiées, pour maintenir artificiellement leur influence. Le chercheur doit alors rectifier les affirmations par l'observation directe et indirecte de l'usage réel qui est fait des équipements, en soirée ou en fin de semaine surtout.

Les fréquents entretiens que nous avons eus avec les éléments les plus variés et les plus représentatifs des populations rhénanes, ont facilité l'analyse des types de comportements spatiaux, socio-professionnels, urbains et ruraux. A travers des constantes communes de course au standing, de réalisme et de profond attachement à un environnement naturel équilibré (264), les rhénans se diversifient dans leurs attitudes et leurs aspirations, du nord au sud, d'ouest en est. Cette hétérogénéité dans une certaine ressemblance constitue un atout supplémentaire en matière d'attractivité pour le périmètre étudié. Jusque vers 1963-64, les ruraux (N 138) ont été cependant assez difficiles à intéresser à des questions récréatives autres que les loisirs communautaires (vie des mouvements, fêtes populaires) alors que les citadins étaient déjà plus accrochés aux activités individuelles. Celles-ci ont été favorisées par les maisons des jeunes qui ont à la fois attiré par les hobbies matériels (arts manuels) et par les initiations culturelles variées, tandis que les mouvements restaient animés par une idéologie bien définie.

La différence d'attitude entre villes et campagnes a contribué au renforcement d'une certaine opposition réciproque qui s'est traduite dans les sondages jusqu'au moment où la campagne s'est à son tour insérée progressivement dans l'économie récréative, pour en profiter matériellement.

A présent l'osmose mentale est presque achevée, en dehors de quelques aires résiduelles. La délimitation de ces dernières sur le plan des équipements et de la demande récréative, a pu être entreprise plus facilement, grâce aux entretiens avec les populations concernées et leurs voisins plus expansifs.

(N I38) Nous appelons aires rurales, les aires non ou faiblement urbanisées.

CHAPITRE DEUXIEME

D I A G N O S T I C E T A N A L Y S E D E L A C O N S O M M A T I O N

I) - LE DIAGNOSTIC DE LA DEMANDE RECREATIVE

A) La démocratisation d'une consommation de luxe

L'absence d'une comptabilité régionale des loisirs nous interdit, à l'heure actuelle de chiffrer en valeur monétaire la rapide évolution récr ative depuis 1957. Nous somme donc dans l'obligation de nous contenter de méthodes d'approche susceptibles de nous permettre une évaluation quantitative et qualitative de l'accroissement de la demande récréative (figure 2, annexe I).

La répartition des habitants de l'espace rhénan en groupes socio-professionnels à réactions récréatives homogènes (264-844), a facilité l'étude de l'ascension de chaque groupe en fonction de son niveau de vie, des changements intervenus dans ses attitudes et ses aptitudes à s'insérer dans la civiliation post-industrielle. L'observation attentive des activités et orientations des membres des professions libérales, des chefs d'entreprises importantes et moyennes, des cadres supérieurs des secteurs public et privé, devenues de véritables modèles pour les catégories sociales moins favorisées matériellement, nous a conduit à effectuer auprès de ces dernières des sondages par questionnaires et à prévoir des entretiens approfondis au moment où elles ont commencé à leur tour à disposer de nouveaux moyens d'évasion. Cette méthode a fait ressortir une corrélation initiale entre la faiblesse du niveau culturel ou professionnel et la lenteur de l'acquisition de réflexes récréatifs nouveaux. L'analyse du degré d'insertion des travailleurs étrangers dans les loisirs des communautés rhénanes a contribué e.a. à confirmer cette corrélation (annexe II) Grâce à la répartition en groupes socio-professionnels homogènes, les sondages ont permis, à défaut d'autres indications statistiques, de suivre de plus près l'évolution de l'acquisition d'équipements de loisirs, compte tenu du pouvoir financier et des choix prioritaires propres à chaque catégorie (annexe III).

La demande globale de matériel récréatif n'ayant pu être précisée par les services statistiques que sur un plan purement régional ou selon des découpages administratifs géographiquement arbitraires et seulement pour des secteurs très limités (appareils de télévision, postes de radio, automobiles, deux-roues à moteur soumis à immatriculation, exportation ou importation, sans indication de la ventilation des ventes), nous avons dû mettre au point une méthode d'investigation orientée principalement vers le secteur privé. Délicate mission, si l'on sait que les entreprises privées hésitent à communiquer des chiffres ou succombent à la tentation d'amplifier les chiffres d'affaires réalisés et le nombre d'articles ou d'exemplaires vendus chaque fois qu'une enquête scientifique vient les solliciter. Avec l'aide de responsables urbains ou ruraux particulièrement bien informés, il nous a fallu dresser pour chaque centre une liste de points de vente ou de consommation immédiate, susceptibles de nous communiquer, par contact direct ou indirect -selon le degré d'efficacité optimum,- les orientations commerciales pendant la période 1959/60 - 1970/72. L'expérience a montré que l'évaluation en pourcentages d'augmentation ou de diminution soit en unités monétaires, soit surtout en nombre d'exemplaires vendus, est la plus facile et la plus efficace. Ce procédé nous a également permis de connaître de plus près la demande interfrontalière, notamment celle du petit matériel facilement camouflable au moment des passages aux postes de contrôle douaniers. Les sondages effectués auprès des principaux services de la douane frontalière, relatifs aux saisies et aux taxes prélevées, ont renforcé notre documentation qui s'est aussi enrichie grâce à mainte confidence ignorée par les statitiques officielles relativement faussées par l'important trafic clandestin, sauf en ce qui concerne les équipements encombrants.

Le recensement des points de loisirs a été fondé au départ sur l'exploitation des publications des chambres de commerce et de métiers.

Mais la vocation régionale de ces organismes n'ayant pas permis une ventilation locale suffisante, nous nous sommes adressé aux principales municipalités dont les services spécialisés disposent à présent de données très utiles, quoique encore fragmentaires sur le plan qualitatif. Il a souvent fallu étudier sur place le rayonnement des points de loisirs significatifs.

Une attention particulière a été accordée aux témoignages des antiquaires, des commerçants exposant aux foires régionales et interrégionales des objets récréatifs coûteux, des responsables d'organismes de crédit-vacances et de crédit d'équipement de loisirs, des directeurs de caisse d'épargne et de banques, des employeurs et syndicalistes avisés, des enseignants enfin, qui ont su nous renseigner, à partir de nombreuses observations quotidiennes, sur l'évolution des tendances d'une demande récréative en quête d'un certain luxe. Cette notion, fait significatif, a du reste été ramenée progressivement à celle de confort par les classes moyennes, parfois même par les couches modestes de la population.

Agences de voyage et syndicats d'initiative constituent à présent d'autres sources de documentation intéressantes pour l'étude de la démocratisation des loisirs. Elles peuvent renseigner sur l'accroissement du pouvoir récréatif de la population, sur les orientations traditionnelles et nouvelles, les limites financières, psychologiques et sociologiques de la demande récréative. Nous avons eu recours à leurs indications dans toutes les villes importantes. Les autres communes ont fait l'objet de sondages, selon un échantillon remanié périodiquement en fonction de l'évolution générale des régions rhénanes.

Sports nautiques, équitation et sports d'hiver, dont le développement constitue un signe de plus en plus évident de la grande mutation démocratique qui s'opère depuis une décennie ont fait l'objet, en dehors des méthodes d'enquêtes que nous venons de décrire, de nombreux comptages au moment des saisons.

Nous ont spécialement intéressé : l'origine sociale et territoriale des consommateurs ainsi que les activités les plus recherchées et le train de vie durant les journées de sortie. La confrontation des données recueillies avec l'expérience des responsables d'équipements a donné d'heureux résultats.

Nous avons en outre essayé de cartographier (figure 3) le mouvement de démocratisation progressive des sports nautiques nobles en triant parmi les renseignements obtenus les données relatives à la pratique du canot à moteur, du voilier et du ski nautique, pour la période de 1957 à 1972. Il nous a été possible de regrouper en quatre étapes, par communes résidentielles, l'évolution récréative des personnes qui ont déclaré s'adonner aux sports en question. Des vérifications relatives à la densité d'occupation des points de consommation voisins et des comptages périodiques pour déterminer l'origine résidentielle des usagers de ces endroits, ont renforcé la valeur de l'enquête. Les tranches chronologiques les plus significatives que les résultats statistiques comparés ont permis d'établir, s'étendent de 1958 à 1962, de 1963 à 1965, de 1966 à 1968 et de 1968 à 1972. Au cours de la première étape, 35 à 40 % des amateurs de sports nautiques pratiquaient des activités "nobles", soit comme propriétaires, soit comme locataires des équipements ou encore comme membres d'associations à but non lucratif mettant à la disposition des adhérents le matériel nécessaire, moyennant une cotisation relativement modique. Chaque autre étape signifie que de nouvelles zones ont acquis le degré d'activité déjà atteint par le premier groupe entre 1957 et 1962. (N 139)

(N 139) Le seuil de 35 à 40 %, choisi comme critère d'une étape permet de suivre le mieux possible l'évolution des comportements rhénans durant la période 1957-1972. La fixation de ce seuil résulte de plusieurs essais cartographiques, au cours desquels nous avons sélectionné le procédé le plus expressif.

Des domaines aussi significatifs pour le mouvement de démocratisation que l'utilisation du bateau ou de l'avion comme moyen d'évasion ont pu être explorés grâce aux renseignements sollicités auprès des agences de voyage et des gares fluviales; les services des aéroports par contre nous ont été d'un faible secours, car leurs données ne ventilent pas les voyages d'affaires et les évasions récréatives. Dans les pays germaniques, suisses et néerlandais, les agences de voyage organisent notamment de nombreux déplacements en charters qui attirent même de temps à autre des jeunes de condition modeste.

La présentation cartographique du recours à l'avion comme moyen d'évasion depuis 1960, permet d'illuster ce phénomène de la démocratisation du luxe (figures4 et 5). A partir des réponses recueillies lors de nos sondages, nous avons précisé pour les années 1960-62 et 1971, l'extension de l'influence des aéroports en matière récréative ou vacancière. Les périmètres délimités autour des aérodromes signalent qu'au moins 1 % des migrants de week-end et des vacanciers domiciliés à l'intérieur du périmètre ont déclaré avoir utilisé l'avion pour l'un ou l'autre déplacement touristique, soit en avion de ligne, soit en charter ou en avion de tourisme (N 140). L'exploitation des références socio-professionnelles a permis de suivre l'évolution du mouvement par groupes sociaux (annexe IV)

(N 140) Comme précédemment, à l'occasion de la présentation des étapes de démocratisation des sports nautiques nobles (figure 3), nous avons retenu l'indice quantitatif cartographiquement le plus expressif en matière d'étude comparée des années 1960-62 et 1971.

Les résidences secondaires grâce auxquelles le travail "noir" est florissant dans tout l'espace rhénan, sont également des indices de démocratisation du luxe. Un peu partout des propriétaires essaient d'atteindre un niveau récréatif supérieur à leurs possibilités financières normales. Les enquêtes effectuées par les chambres de métiers à ce sujet et les contrôles consécutifs aux études, permettent au chercheur de disposer de points d'appui sûrs. Il s'agit là de renseignements faciles à recueillir, les organismes artisanaux mettant tout en oeuvre pour la protection de leurs ressortissants.

La demande culturelle et éducative par contre a pu être mieux cernée quantitativement par les statistiques publiques (musées, théâtres, salles de cinéma, points touristiques à entrées payantes, centres de formation et d'éducation populaire,...). Toutefois, comme dans les cas précédents, les sondages auprès des particuliers se sont révélés indispensables pour mieux connaître la ventilation locale et sociale de la demande.

B) Les zones de développement de la demande actuelle

L'exploitation des données obtenues par les recherches précédentes, ainsi que les recoupements relativement nombreux qu'il nous a été possible d'effectuer, ont contribué à déterminer les axes et marges de développement.

Pour obtenir une délimitation plus rigoureuse de ces derniers et nous permettre de définir les types de développement, il a fallu circonscrire d'abord les noyaux denses, puis les portions de territoire moins attractives, en tenant compte des interférences frontalières. Zones d'avant-garde, zones à forte consommation, zones de développement moyen et zones résiduelles ont été classées selon des critères mis au point après discussion avec les services de loisirs et d'urbanisme les plus avertis des principales agglomérations, des responsables d'organismes de transports publics ou privés, des organismes d'aménagement régional, des mouvements récréatifs orientés de longue date vers l'évasion. L'association "Naturschutzverein" de Suttgart-Hambourg, les principaux "Wandervereine" des laender allemands et des cantons helvétiques, le Club vosgien (dont le regretté président M. Huck), ont été pour nous d'excellents conseillers dans la zonation que nous avons faite des aires périphériques urbaines et des aires proprements rurales. Les administrations des eaux et forêts nous ont été particulièrement utiles aux Pays-Bas dans les pays ardennais, dans les laender allemands et en Suisse du nord. Les statistiques de comptages, à l'élaboration desquelles nous avons été associé de temps à autre, ont renforcé la quantification de notre étude sur la demande récréative. Ainsi, les parcs naturels bénéficient d'évaluations relatives aux fréquentations annuelles, de même que le parc national néerlandais situé au nord d'Arnhem. Ailleurs, un certain nombre de municipalités allemandes nous ont fait profiter de leurs sondages périodiques dans les "Naherholungsräume" (espaces de récréation périphériques). Les administrations forestières de Darmstadt, Neustadt sur/W et du Bade-Würtemberg ont encouragé et soutenu une série

de sondages effectués de 1969 à 1970 par le Dr Zundel de Fribourg e/Br, pour déterminer la demande récréative forestière dans les pays du Rhin-Neckar, autour des villes de Mannheim et Heidelberg. Nous nous sommes du reste inspiré des méthodes adoptées à cette occasion : classement par sexes, groupes d'âges, moyens de déplacement ; fréquence et durée des déplacements, à partir d'un questionnaire comprenant 54 questions principales[1].

L'analyse de la rentabilité des équipements de loisirs à but non lucratif (taux de fréquentation, taux d'utilisation des places offertes) est fondée sur les données fournies par les administrations concernées, en réponse à l'un de nos questionnaires et contrôlées par des sondages effectués sur place. Celle relative aux points récréatifs à vocation commerciale, plus délicate, a nécessité des entretiens directs, à partir d'échantillons établis après une étude approfondie des situations locales. D'utiles recoupements ont été faits grâce à l'aimable collaboration d'un certain nombre de fonctionnaires des services fiscaux, d'experts-comptables, de responsables des syndicats d'initiative et d'organismes de crédit, constamment préoccupés, de par leur profession, des problèmes posés.

Nous avons pu procéder aussi au classement des types de zones en fonction de critères (N 141) qui n'ont sans doute pas une valeur absolue, mais qui nous permettent de clarifier d'une certaine façon les tendances essentielles du marché récréatif depuis 1960 dans le périmètre étudié (figures 6 et 7).

C'est ainsi que les zones d'avant-garde se caractérisent par un minimum de 90 % de points de loisirs fréquentés toute l'année à raison d'un taux minimum d'occupation permanente de 70 %. Elles reçoivent la visite d'un minimum de 50 % de consommateurs de loisirs demeurant à moins d'une heure de distance, et d'un trajet minimum de 30 % de migrants habitant à une ou deux heures de trajet de la zone concernée. En dehors de la population autochtone, les migrants en question se déplacent au moins dix fois par an en moyenne dans la zone d'avant-garde. Cette dernière reçoit en outre la visite d'au moins 10 % des vacanciers venus de l'extérieur du périmètre rhénan étudié.

Les zones à forte consommation possèdent entre 70 et 90 % de points de loisirs à fréquentation annuelle continue, à concurrence d'un taux minimum d'occupation permanente s'élevant de 60 à 69 %. Les migrants accueillis demeurant à moins d'une heure de la zone, ne sont plus que 30 à 49 % et ceux domiciliés entre une et deux heures de distance, 20 à 29%, pour le même nombre moyen de déplacements annuels. Les vacanciers originaires de l'extérieur du périmètre analysé atteignent 5 à 9% de l'ensemble des visiteurs se rendant dans l'espace rhénan.

Les zones à consommation moyenne sont déterminées par les comportements suivants : 40 à 69% des points de loisirs connaissent une fréquentation annuelle continue et un taux minimum d'occupation permanente de 40 à 59%. Les deux catégories de migrant concernés atteignent respectivement 20 à 29% et 10 à 19%, pour une moyenne de 5 à 7 déplacements annuels. Les vacanciers d'origine extra-rhénane ne sont plus que 2 à 4% en moyenne.

Les zones résiduelles peuvent être définies par déduction. Leur importance nous autorisera à examiner dans quelle mesure la demande potentielle peut être assurée à l'intérieur du périmètre rhénan.

L'ensemble des réponses a été ensuite ventilé en fonction des niveaux de vie (annexe V) ...

(N141) : ces critères ont été retenus en fonction de leur expressivité cartographique.

C) Les dépenses des consommateurs

Les études relatives aux budgets récréatifs des particuliers étant rares (N 142), nous avons eu recours aux sondages par questionnaires et interviews directes ou indirectes, tant auprès des consommateurs que chez les responsables des points de consommation. Ces investigations ont abouti à la connaissance du pouvoir financier des populations et des motivations fondamentales de l'orientation de celui-ci. En dehors de l'influence du revenu de base du chef de ménage, il a fallu cerner les ressources d'appoint : travaux supplémentaires du chef de ménage, revenu du conjoint, ressources diverses des jeunes (annexes VIII et IX). L'expérience a montré que ces rentrées financières complémentaires jouent un rôle important dans les attitudes de loisirs des habitants de l'espace rhénan et qu'elles constituent pour la plupart des migrants le point de départ d'une ascension récréative supérieure aux possibilités normalement offertes.

Nous avons réuni les dépenses récréatives proprement dites et les dépenses vacancières qui influent les unes sur les autres, pour s'interpénétrer lors de l'acquisition d'équipements destinés au temps libre et pendant la durée vacancière passée au domicile ou à proximité de celui-ci. Le pouvoir financier récréatif d'une région est donc généralement tributaire de l'ensemble du budget consacré au temps libre, qui confère aux aires à forte évasion vacancière un style de consommation plus élevé que celui des aires à évasion vacancière réduite.

L'analyse des dépenses destinées au temps libre nous a permis de discerner trois types essentiels d'attitudes liées directement au revenu global des ménages, allocations familiales non comprises : la catégorie riche ou aisée jouit d'un revenu mensuel moyen correspondant au pouvoir d'achat français égal ou supérieur à 3 000 F; la catégorie moyenne se situe entre 1 800 et 3 000 F ; le groupe modeste dispose d'un revenu mensuel ne dépassant pas 1 800 F. Pour ces raisons comparatives évidentes, il a fallu ramener à un dénominateur commun les variantes monétaires existant d'un pays à l'autre.

(N 142) : cf. Appendice, Première partie ("Sources de documentation") 105, 107, 157, 325, 517, 859, 946, 1303.

Les services de la direction générale des affaires sociales de la Communauté Economique Européenne (Bruxelles), ainsi que les services économiques du Conseil de l'Europe (Strasbourg) et le Bureau International du Travail (Genève) nous ont utilement conseillés dans cette phase d'élaboration de notre méthode.

L'observation suivie des dépenses faites par les adultes et les jeunes a contribué à la répartition en trois groupes des budgets : le budget élevé correspond à plus de 2 mois $\frac{1}{2}$ de revenu mensuel, et le budget faible est inférieur à 1 mois $\frac{1}{2}$ de revenu mensuel. Ce classement correspond grosso modo à la classification précédente en catégories de ménages d'après le montant du revenu mensuel moyen ; les exceptions sont dues à un engouement exagéré pour le temps libre qui pousse certains ménages à sacrifier des besoins vitaux fondamentaux.

Les dépenses prises en considération pour l'évaluation du budget concernent autant les loisirs de repos, de détente, de distraction, que les loisirs éducatifs et le tourisme ou les résidences secondaires.

Le calcul des moyennes budgétaires par communes de résidence des consommateurs a permis de définir une zonation pour 1970/71 que présente la figure 8

D) La demande potentielle

Les aspirations récréatives difficiles à étudier en raison de leur caractère aléatoire, nécessitent des méthodes d'observation particulièrement nuancées. Ces dernières doivent prévoir des recoupements abondants à partir de sondages par questionnaires, d'entretiens non directifs, d'analyses sociologiques et économiques générales, de comparaisons entre tranches chronologiques successives. Les désirs d'une population se cristallisent essentiellement sur les modèles que l'on a pris l'habitude d'envier.

.../...

Cette observation a pu être faite à mainte reprise dans le domaine récréatif et vacancier propre aux pays rhénans. De nouveaux modèles ayant fait leur apparition ces dernières années, la demande potentielle s'est transformée inéluctablement, parfois de façon contradictoire.

L'intérêt d'une étude couvrant une période relativement longue, - environ 15 ans en ce qui concerne la nôtre, - permet de distinguer plus facilement entre manifestations épisodiques et attitudes permanentes, notamment en milieu jeune par nature essentiellement changeant.

Il convient donc de ne pas s'attarder outre mesure aux choix limités à l'une ou l'autre activité récréative spécifique et d'englober les aspirations fractionnelles dans des considérations d'ensemble reflétant les constantes fondamentales des populations concernées (264, 844) : ascension récréative potentielle dans le cadre d'une réforme économique, sociale et culturelle générale, tendances migratoires en fonction des infrastructures actuelles ou potentielles, conception de la nature et de la portée d'un équipement de loisir, répartition quantitative et qualitative des activités récréatives regroupées en grands secteurs (loisirs traditionnels et loisirs innovateurs ; détente, distractions, activités éducatives ; loisirs utilitaires sportifs, culturels et artistiques).

Un certain nombre de publications méthodologiques générales nous ont servi de points de repère (3, 7, 8, 9, 13, 24, 25, 42, 52, 56, 77, 78, 89, 92,94, 113, 123). Des études comportant d'utiles indications sur les comportements potentiels à l'intérieur de notre périmètre ont facilité nos investigations spatiales et socio-professionnelles (144, 145, 150, 161, 189, 203, 210, 222, 466, 870, 895, 898, 996, 1018, 1032, 1103, 1174, 1180, 1202, 1215, 1310). Mais l'essentiel des enquêtes restait à effectuer par nos soins.

.../...

Nous avons d'abord cherché à détecter les motivations et leurs origines, motivations liées aux conséquences de l'ère post industrielle qui influence les aspirations en fonction de l'urbanisation, de la mutation des secteurs d'activité et de l'information. La prospérité exerçant un effet stimulant sur les formes de distraction, le gain de temps libre a contribué à diversifier les centres d'intérêt. L'organisation consciente des loisirs est cependant en corrélation avec le niveau de culture de l'individu et du groupe.

Nos questionnaires et entretiens ont tenu compte de ces éléments. Les résultats bruts ont toutefois dû être nuancés à la lumière des nouvelles formes de conditionnement mental et social. L'ensemble des catégories socio-professionnelles subissant, à des degrés divers, les pressions d'une consommation fortement orchestrée, il a fallu essayer de distinguer entre besoins fondamentaux et aspirations liées à une mode plus ou moins passagère. Nous avons retenu finalement les seules options présentant des garanties de durée : recherche d'espaces verts, d'équipements spécialisés ou polyvalents effectivement réalisables dans le cadre des infrastructures souhaitées, désir d'une évasion accélérée et d'une politique de l'environnement mieux adaptée (figure 9 et annexe VI).

Les régions qui ont connu un éveil récréatif précoce ont répondu avec davantage de précision et d'intérêt aux questions posées (pays germaniques, helvétiques et néerlandais). Elles nous ont parfois conduit à nous montrer plus exigeants dans nos interviews. Profitant de l'expérience acquise, nous nous sommes empressés de compléter ou d'améliorer nos questionnaires pour la tranche chronologique ultérieure.

.../...

II - L'ANALYSE DU STYLE DE CONSOMMATION

A) Les pressions sur la demande récréative

Les débuts de la période étudiée - 1957/1962 - encore fortement marqués par les types d'influence traditionnelle ont nécessairement orienté nos recherches vers les mouvements et institutions de loisirs, solidement établis dans l'espace rhénan par suite d'une vie communautaire très développée. Nous avons donc eu recours aux avis de nombreux responsables, - jeunes et adultes, - d'organismes récréatifs privés et publics. Les années en question appartenant, en effet, à une époque où, en dehors de l'Allemagne fédérale, la Suisse et les Pays-Bas, les initiatives publiques ont été particulièrement isolées, les données statistiques se sont avérées fragmentaires. Aussi a-t-il fallu aborder le secteur privé avec beaucoup de circonspection à un moment où la transparence sociale était très peu courante. Nous avons dû nous contenter souvent de comptabiliser de nombreuses réponses orales, les responsables d'activités récréatives en particulier et la population en général se soumettant difficilement à des interviews notées. Mais si les différents types de questionnaires en usage n'ont pas connu le succès des périodes postérieures, ils n'en n'ont pas moins été utiles en un temps où le moindre indice pouvait servir de point de comparaison avec les tranches chronologiques suivantes.

Presse orale et écrite ont également servi d'indicateurs intéressants (264), de même que les agences de voyage et les syndicats d'initiative.

Alors qu'au début de nos recherches, les sources de documentation directe étaient spatiélement très diffuses, nos investigations se sont, dès 1964/66 essentiellement dirigées vers le milieu urbain et les gros bourgs animant ou attirant dans leur orbite les aires rurales environnantes.

.../...

Entre 1957 et 1963, les 2/3 de nos renseignements ont été recueillis auprès des points de loisirs disséminés en ville ou à la campagne ; dès 1964/66, les 4/5 de nos données nous ont été fournis par des organismes centraux à même de répondre pour une aire déterminée ou d'obtenir les indications souhaitées auprès des points récréatifs disséminés dans leur zone d'influence administrative, idéologique ou commerciale. Il nous a suffi alors d'effectuer les indispensables sondages de contrôle pour procéder aux rectifications nécessaires. En pays germanique hélvétique, autrichien et néerlandais, la discipline des intéressés aidant, nos recherches ont généralement pu aboutir plus rapidement qu'en France de l'est, au Luxembourg ou en Belgique.

La technicité croissante des problèmes , les besoins de calcul de rentabilité et les efforts d'implantation ou de rayonnement systématique employant les moyens publicitaires adéquats, nous avons pu obtenir à moindres frais une documentation bien supérieure à la moisson antérieure.

L'école a joué un rôle catalyseur majeur, d'abord dans les pays décentralisés où l'enseignement secondaire était plus ruralisé qu'en France de l'est ou au Luxembourg, puis dans ces dernières régions à partir du moment où d'importants efforts de démocratisation de l'enseignement ont fait éclater progressivement les structures de dépendance urbaine étroite. Il nous a toutefois été difficile d'obtenir des autorisations officielles pour y mener nos enquêtes, à quelques rares exceptions près dues, plutôt à l'accord tacite de telle autorité particulièrement ouverte à nos problèmes. Des contacts personnels avec un certain nombre d'enseignants (près de 600 au total), de responsables d'internats et de foyers (150 environ), d'aumôniers (à peu près 200), nous ont permis de déceler les nouvelles influences de la presse parlée ou écrite et des autres moyens de communication sociale.

.../...

C'est par ce biais que nous avons également réussi à découvrir la pression exercée par les jeunes sur les adultes - parents, éducateurs, responsables, de mouvements et d'institutions,- pour provoquer une insertion accrue de ces derniers dans le phénomène de la consommation récréative et vacancière de l'ère post-industrielle (264). L'analyse des conflits de générations issus de cette évolution aux signes extérieurs souvent encore invisibles, est due principalement à cette source de renseignements.

D'autres indications nous ont été fournies par les mouvements familiaux et syndicaux, dont les reconversions parfois déchirantes ont nécessité des enquêtes nombreuses que nous avons suscitées de temps à autre par les contacts les plus divers

B) Les investissements

1) Les investissements publics

Les dépenses des collectivités publiques ont fait l'objet de mises au point utiles (N 143), mais insuffisamment complètes ou générales pour servir efficacement notre enquête. Comme pour les autres domaines de nos préoccupations, nous avons été amené à définir une méthodologie appropriée.

Placées souvent en face d'un immense besoin récréatif, les collectivités publiques ont été incitées à renforcer substantiellement leurs dépenses d'investissement et de fonctionnement pendant la décennie écoulée.

.../...

(N 143) : cf. Appendice , Première partie ("Sources de documentation"): 87, 149, 170, 173, 318, 333, 404, 444, 463 465, 471, 492, 549-552, 569, 572-574, 702, 705, 717, 730, 734, 795, 866-868, 885, 997, 1022, 1054, 1095, 1310, 1353, 1355.

Une enquête fondée sur les sondages, effectués à ce sujet, en 1965/66 auprès des administrations communales, s'est toutefois soldée par un semi-échec, instructif à maint égard. N'ont généralement répondu que les communes d'avant-garde, les autres ayant prétexté des difficultés de recherche, le manque de personnel, l'imprécision des données budgétaires ; d'autres n'ont pas répondu purement et simplement.

Nous avons ensuite mis au point un nouveau sondage par questionnaire, plus systématique, après avoir recueilli l'avis de spécialistes des questions budgétaires municipales dans les différents territoires nationaux de notre périmètre. Les questions posées concernaient la proportion du budget local consacré aux activités et équipements de loisirs, et son évolution par rapport à 1959/60, le pourcentage d'augmentation du budget global de la commune depuis 1960, ainsi que l'accroissement démographique pendant cette période. En choisissant un échantillon de communes représentatives de toutes les variantes présentes dans l'espace rhénan, nous avons lancé l'enquête en 1971 ; elle s'est achevée en juillet 1972. L'expérience acquise depuis 1966 nous a conduit à mettre à profit notre réseau de relations pour obtenir des résultats satisfaisants. Sur 520 questionnaires diffusés, 503 nous ont été renvoyés ou remis personnellement, dûment remplis, souvent annotés de nuances que les chiffres traduisent difficilement (annexe X). Même les localités dont l'effort récréatif financier est pratiquement nul depuis 1960, ont répondu dans leur quasi-totalité. A titre de contrôle, nous avons nous-même étudié une cinquantaine de budgets, en collaboration avec les responsables des divers types de communes concernées.

Parallèlement à cette enquête nous avons tenté d'évaluer les coûts moyens approximatifs des différentes catégories d'équipements dans les principales régions de notre périmètre.

.../...

Nous avons été particulièrement favorisé par l'aide que nous ont accordée les villes de Strasbourg, Mulhouse, Nancy, Bâle, Zurich, Bregenz, Echternach, Liège, Namur, Arnhem, Essen, Francfort et Heidelberg. Pour les zones vertes, nous avons été utilement secondé par le "Verein Naturschutzpark" (Stuggart-Hambourg), le "Siedlungsverband Ruhrkohlenbezirk" (Essen), la "Forstliche Versuchs und Forschungsanstalt" (Fribourg e/Br), "Pro Juventute" (Zurich) plusieurs administrations agricoles et forestières et une vingtaine de secrétaires de mairie de communes rurales.

Les financements auxquels ont procédé les collectivités régionales ou subrégionales ou les organismes administratifs régionaux des pouvoirs centraux, ont fait l'objet de quelques publications d'intérêt restreint (N 144). En liaison avec les principaux services concernés, nous avons essayé de dégager les proportions d'évolution des subventions accordées.

2) Les investissements commerciaux

Les publications relatives à la commercialisation des activités de loisirs, et, surtout, des activités touristiques témoignent de l'intérêt croissant porté à cette branche économique montante. Mais même dans ce domaine, les données diffusées s'avèrent en fin de compte très fragmentaires et généralement peu utilisables pour le périmètre analysé (N 145)

.../...

(N 144) : Cf Appendice, Première partie ("Sources de documentation") 388, 389, 391, 392, 395, 398, 400, 553-555, 579, 583-585 588-592, 599, 600, 605, 606, 611, 659, 664, 684-686, 691 705, 710, 717, 718, 724, 734, 747, 751, 839, 862, 866.

(N 145) :cf Appendice, Première partie ("Sources de documentation") 82, 102, 280, 322, 343, 344, 352, 358, 361, 365, 367, 409, 415, 458, 482, 535, 547, 634, 642, 660, 666, 727, 945, 1018, 1021, 1041, 1059, 1060, 1096, 1157, 1161, 1172, 1218, 1341.

Nous avons donc cherché à évaluer globalement les investissements commerciaux par types de communes et types de relief (annexe XI). La méthode adoptée favorise les comparaisons entre initiatives locales et nationales, en fonction du degré de l'attractivité des sites. Une place particulière a pu être réservée aux secteurs frontaliers.

L'exploration des investissements financiers nous a été fréquemment facilitée par les organes centraux, -régionaux ou nationaux, - des associations représentatives de points de loisirs à vocation commerciale (N 145). Toutefois, les indications fournies n'ont d'habitude pas dépassé le cadre, utile par ailleurs, de l'orientation méthodologique, des tendances financières globales ou la liste des points de vente sur laquelle nous ont été parfois signalées les unités les plus significatives (N 146).

L'insuffisance des renseignements obtenus sur le montant total des sommes investies, nous a obligé à partir de sondages portant sur les points de loisirs commerciaux les plus caractéristiques de chaque catégorie de communes et de chaque zone.

.../...

(N 145): cf Appendice, Première partie ("Source de documentation") : 82, 102, 280, 322, 343, 344, 352, 358, 361, 365, 367, 409, 415, 458, 482, 535, 547, 634, 642, 660, 666, 669, 727, 945, 1018, 1021, 1041, 1059, 1060, 1157, 1161, 1172, 1218, 1341.

(N 146): cf. Appendice, Première partie ("Source de documentation") 390, 393, 396, 397, 597, 598, 602-604, 655-657, 660, 664-666, 682, 710, 725-727, 741, 743-746, 748, 1087-1088.

Il a été plus facile de faire appel à l'évolution des pourcentages d'injection de capitaux entre 1960 et 1971 qu'à l'indication de montants en unités monétaires. Certes, les pourcentages sont approximatifs quoique contrôlés par des recoupements avec des sondages effectués auprès des organismes d'épargne et de crédit.

Les unités commerciales recensées comprennent l'hôtellerie et la restauration à vocation essentiellement récréative et touristique (certains flottements d'appréciation ont pu naître a propos des villes d'affaires). Elles englobent aussi les points de distraction (dancings, jeux, variétés), les centres de visites (curiosités diverses), les équipements sportifs a but lucratif, les salles de spectacles (cinéma, théâtre privé, danse, musique).

Les interventions privées et publiques jouant des rôles variés dans cet effort d'aménagement, il a paru intéressant d'observer leurs relations réciproques et leur part respective dans le succès remporté. Les sondages ont alors porté sur le degré de rapidité d'execution des projets divers définitivement établis par les promoteurs, compte tenu de la structure administrative du pays (centralisation nationale ou décentralisation régionale). Pour chaque type d'intervention nous avons ainsi précisé la part prise à l'ensemble des efforts innovateurs et la célérité de la réalisation. La proportion d'injection de capitaux privés dans chaque type de pays, par rapport à l'ensemble des investissements récréatifs et touristiques dans l'espace rhénan, apparaît comme significative du dynamisme. Les données relatives à ce dernier point ont été calculées à partir des pourcentages moyens d'évolution des investissements signalés dans nos sondages depuis 1966/67 (tableau J). En effet, si l'exploitation commerciale est avant tout l'affaire du secteur privé, les infrastructures routières et autres dépendent souvent des pouvoirs publics.

.../...

C) La durée récréative

La prise de conscience progressive par les dirigeants de la vie économique, sociale et culturelle, d'une rupture fondamentale avec la vieille civilisation du travail, a conduit ces derniers à s'intéresser davantage aux motivations des activités récréatives de notre époque. La durée récréative, sédentaire ou mobile, a fini par poser presqu'autant de problèmes que la durée du travail ou les migrations alternantes des salariés.

Nous avons largement bénéficié de cette évolution des responsables, surtout à partir des années 1964/65 et notamment depuis 1968/69. Elle nous a permis de participer aux initiatives qui ont conduit à une meilleure compréhension des causes et des effets du temps de loisir prolongé. L'éclatement relatif du noyau familial et des mouvements traditionnels, accéléré par l'augmentation de la durée récréative, a fini par intéresser les uns et les autres aux causes et aux conséquences de cette réorientation. Nos enquêtes ont mis à profit cet état d'esprit.

Quelques études nous ont servi de points de repère, à côté des nombreux articles de journaux et de revues parus depuis 1963/64. Mais cette documentation n'a pu nous être d'un grand secours, son caractère étant par trop général, voire même superficiel (20, 28, 36, 290, 441, 455, 699, 716, 898, 928, 1018, 1169, 1173). Pour cerner de façon plus concrète les durées récréatives, nous avons essayé d'obtenir, toujours par le truchement de nos sondages, les indications les plus nombreuses possibles sur les comportements des populations réparties par communes et catégories socio-professionnelles.

L'examen des tendances générales des habitants de l'espace rhénan nous a conduit à regrouper les durées indiquées pour les différentes occupations récréatives, loisirs utilitaires exclus (travaux de construction de résidences principales ou secondaires, aide matérielle à des tiers, promotion professionnelle, travaux rémunérés.) Les données quantitatives ainsi établies pour la

.../...

population totale de chaque commune, ont donné lieu au calcul de moyennes par commune soumise au sondage. La présentation cartographique de la durée récréative hebdomadaire moyenne, en 1960/62 et en 1970/71, a tenu compte des possibilités d'expressivité optima. Il nous est apparu que le classement le meilleur, compte tenu des réactions propres à l'espace rhénan, pouvait se faire en trois groupes (figures 10 et 11) : les zones dont la population consacrè en moyenne plus de 12 heures hebdomadaires aux loisirs ; celles dont les habitants disposent, volontairement ou par la force des choses, de 8 à 12 heures hebdomadaires récréatives, et les zones de moins de 8 heures hebdomadaires. Le comportement par catégories socio-professionnelles a conduit au regroupement en trois types de réaction (N 147) : habitants riches ou aisés, habitants à niveau de vie moyen, populations modestes, l'activité professionnelle et le niveau culturel cédant le pas à l'influence du pouvoir d'achat, à quelques exceptions près. Cette dernière classification est récapitulée sous forme de tableau (annexe XII A).

La durée des migrations vacancières des populations rhénanes a été définie par le même procédé méthodologique, (figures 12 et 13). Les résultats obtenus nous ont incité à entrevoir là aussi trois groupes de réactions : les migrations vacancières atteignant deux à trois semaines, celles ne dépassant pas 10 à 13 jours et celles de moins de 10 jours. Là encore les comportements par type de niveau de vie sont présentés sous forme de tableau (annexe XII B).

D) L'intensité des courants récréatifs

1) Les flux généraux

S'appuyant sur un certain nombre de publications à valeur méthodologique (N 148) ou d'études d'intérêt local et régional (N 149), notre analyse des courants de migration récréative s'est inspirée de l'expérience d'organismes variés très au fait de certaines orientations et densités de déplacements dans le cadre de leurs propres activités (N 150). Des périodiques régionaux

.../...

(N 147) : pour la définition de ces types, voir ci-dessus, même chapitre, IC.

(N 151) ont complété cette information initiale.

Pour obtenir cependant des valeurs comparables, des sondages systématiques auprès des populations et des points de loisirs, échelonnés sur l'ensemble de la tranche chronologique correspondant à nos recherches, nous ont aidé à cerner tout d'abord le problème de plus près (N 152), à élaborer ensuite une zonation cartographiée (figures 14 à 20).

L'observation des étapes spatiales de l'insertion des vacances dans le mode de vie des populations rhénanes et celle des étapes de l'insertion rhénane dans l'évasion hebdomadaire ont contribué à expliquer les degrés d'intensité des courants de migration. Elles ont permis également de mieux saisir les influences réciproques exercées sur les mentalités par les flux proprement récréatifs et les flux vacanciers.

A partir des éléments de réponse recueillis par nos sondages et en fonction de leur expressivité cartographique, nous avons considéré qu'une étape d'insertion des vacances dans le mode de vie des populations rhénanes était accomplie lorsque 25 % au moins de l'ensemble de la population d'une zone partait en vacances pendant un minimum de 8 jours. Ce critère nous a permis de préciser 4 étapes : 1960/63, 1964/66, 1967/68, 1969/70 (figure 14). En ce qui concerne l'évasion hebdomadaire, nous avons posé comme principe qu'une étape était réalisée dès qu'un quart de la population d'une zone comptait au moins 10 départs annuels d'une journée ou 20 départs d'une demi-journée (ou l'équivalent dans des combinaisons variées). Ce procédé a abouti à la définition de 3 étapes : 1960/62, 1963/66 et 1967/69 (figure 15).

Les zones de flux de toute saison ont été analysées spécialement pour les années 1960/62 et 1970/71. Notre choix a porté, compte tenu de la nature de la documentation disponible, sur la présentation des principaux courants à partir et en direction des villes dominantes ou des aires à gros centres urbains.

.../...

Nous avons pu délimiter ainsi des zones à l'intérieur desquelles plus des 2/3 des migrants se sont rendus au moins 5 fois par an dans la ville principale de leur aire ou dans l'une des plus importantes agglomérations de cette aire, et où plus de 66 % des citadins habitant des unités fondamentales se sont déplacés au moins cinq fois par an à l'intérieur de celle-ci (figures 16 et 17).

L'attractivité, en 1970-71, des zones faiblement urbanisées a été établie de la façon suivante : les zones de haute attractivité ont accueilli au minimum cinq fois par an 2/3 des migrants domiciliés dans des zones voisines jusqu'à une heure de distance, et 40 % des migrants domiciliés à plus d'une heure et demie de distance. Les zones d'attractivité moyenne correspondent aux autres régions . Elles ont bénéficié quant à elles de la visite, deux fois par an en moyenne, de 40 % des migrants domiciliés à moins d'une heure de distance et reçu trois fois par an 20 % des migrants domiciliés à au moins une heure et demie de distance (figure 18).

(N 148) : cf. Appendice, Première partie, ("Sources de documentation") : 433, 439, 458 -460, 497, 541, 542, 567, 576, 629, 634, 651, 674, 675, 687-690, 712, 714, 715, 732, 733, 735

(N 149) : voir idem : 256, 283, 295, 629, 670, 673, 699, 700, 777, 779, 780, 787 -790, 803, 804, 806, 811, 820, 823, 837, 880, 901, 925, 928, 932-934, 939, 944, 966, 972, 1003, 1016, 1020, 1021, 1032, 1038-1040, 1050, 1051, 1055, 1061, 1094, 1096, 1099, 1111, 1114, 1115-1118, 1134, 1157. 1158-1160, 1164, 1168, 1169, 1201, 1204, 1205, 1216, 1274. 1304, 1311, 1350, 1354, 1368

(N 150) : voiridem : 754-772, 852, 920, 921, 1007-1010, 1081-1083 1085-1086, 1089-1091, 1188, 1288-1293, 1327, 1329, 1331, 1336, 1338, 1339, 1347, 1357, 1364, 1366, 1367

(N 151) : voir idem : 773, 774, 996, 1073, 1241-1246, 1250-1252, 1281-1284, 1365, 1370, 1371

(N 152) : voir nos études d'approche : Appendice, Première partie, ("Sources de documentation") : 261-265, 841, 843-846, 1214

.../...

Il a paru utile de comparer cette zonation à la présentation cartographique des principales zones boisées de l'espace rhénan, des parcs naturels et du réseau autoroutier, en 1972, pour mieux faire ressortir l'importance des surfaces boisées dans le mouvement de consommation récréative (figure 19).

Les grandes métropoles, situées à l'intérieur ou à proximité de notre périmètre, sources privilégiées de migrations et grandes animatrices de la mobilité récréative, ont également livré leurs flux à nos enquêtes. Ainsi la cartographie des courants majeurs entre métropoles, représentés par le nombre d'usagers utilisant voie ferrée, automobile, autocar, voie d'eau, le cas échéant, permet de tracer l'évolution à partir de deux sondages fondamentaux effectués auprès des habitants, l'un en 1960/62, l'autre en 1969/71 : elle présente les relations intermétropolitaines, égales ou supérieures à 3 % de flux par rapport à l'ensemble des courants récréatifs intéressant chaque métropole rhénane (figure 20).

2) Les flux périodiques

La consommation saisonnière jouant aussi un rôle important dans l'espace rhénan, ainsi que les déplacements suscités par des manifestations urbaines exceptionnelles (festivals, congrès, foires, carnavals, fêtes à vocation régionale et interrégionale), nos sondages ont essayé d'en déceler les principales orientations (N 153) depuis 1962, selon la méthode déjà adoptée précédemment.

Les migrations saisonnières, cartographiées (figures 21 à 24), ont donné lieu à l'établissement d'une zonation répondant aux critères suivants : les zones à prédominance estivale ou hivernale enregistrent pendant la période concernée un afflux de plus des 2/3 de leurs visiteurs annuels ; les autres espaces sont considérés comme zones à consommation saisonnière mixte. Les zones à haute consommation automnale (période allant de la mi-septembre à la fin du mois d'octobre) accueillent pendant cette saison plus des 2/3 des migrants de l'espace rhénan.

L'influence des centres à forte attractivité périodique, a été analysée par un questionnaire spécial (N 154). L'évolution entre 1960 et 1971 nous a permis de répartir les noyaux attractifs en deux groupes : les centres privilégiés accueillent au moins 50 % des migrants des communes englobées dans leur principale zone d'influence, qui signalent s'y être rendus au moins une fois par an, de 1960 à 1962 ou de 1969 à 1971. Les autres centres reçoivent la visite d'au moins 30 % des migrants de même type. Pour ne pas alourdir outre mesure la présentation cartographique , nous n'avons tracé une zone que lorsque 200 communes au moins ont répondu en continuité spatiale aux critères établis. Cette méthode facilite l'examen des échelles d'attractivité (figures 25 et 26).

Chaque centre est représenté proportionnellement à son pouvoir d'attraction périodique. Le classement comporte les degrés suivants par ordre décroissant :

- 1er degré : centres accueillant plus de 10 % de l'ensemble des migrants du périmètre et plus de 20 % de l'ensemble des migrants hors-périmètre visitant l'espace rhénan
- 2e degré : centres accueillant 7 à 10 % du premier groupe et 10 à 20 % du second groupe
- 3e degré : centres accueillant 4 à 6 % du premier groupe et 5 à 9 % du second groupe
- 4e degré : centres accueillant 1 à 3 % du premier groupe et 1 à 4 % du second groupe
- 5e degré : centres accueillant moins d'1 % de chacun des deux groupes.

L'évasion hors-périmètre comprend deux degrés : le premier degré concerne 1 à 4 % de l'ensemble des migrants domiciliés à l'intérieur du périmètre ; le second degré, moins d'1 % de ces migrants.

.../...

(N 153) pour les rares renseignements déjà disponibles, cf. Appendice, Première partie, ("Sources de documentation"), 805, 806, 810, 818, 1003, 1004, 1013, 1088, 1185, 1214.

(N 154) : nous avons adapté le questionnaire élaboré par S. RIMBERT (cf. "Sources de Documentation" 250).

D) Le fait frontalier

La confrontation des éléments réunis précédemment a facilité l'analyse des comportements frontaliers et de leurs variantes (N 155). L'étude plus détaillée de la consommation frontalière a toutefois nécessité des comparaisons spécifiques, telles que l'évolution des mentalités et les questions linguistiques. Celles-ci ont exigé une analyse de la nature de la perméabilité des frontières. Aussi avons-nous réparti les secteurs frontaliers en deux types : frontières de part et d'autre desquelles les populations parlent une langue de même origine (français et wallon ; allemand, autrichien, suisse, luxembourgeois, dialectes alsacien et lorrain) ; frontières aux langues différentes. La perméabilité des frontières en fonction de l'origine linguistique des migrants a été déterminée, pour la population rhénane, à partir des flux dont les sondages ont fait état. La perméabilité due aux migrants non-rhénans a été calculée à partir de comptages effectués en été aux principaux points de passage, de 1965 à 1971 (tableau M).

Les influences monétaires ont également été prises en considération, car les flux récréatifs ou vacanciers découlent de motivations liées aux coûts des divers types de consommation. Or l'offre des pays rhénans est marquée par de nombreuses fluctuations des taux de change qui favorisent les nations à monnaie forte.

Toutes ces données ont été intégrées dans une présentation globale de trois types de secteurs : secteurs équilibrés, secteurs déséquilibrés et secteurs à demande faible.

L'étude de la différence moyenne de fréquentation des équipements frontaliers nouveaux offrant une originalité certaine, face aux réalisations de même nature dans les secteurs nationaux immédiatement voisins, s'appuie sur la comparaison quantitative des usagers. Le pourcentage moyen d'augmentation de la durée des flux, résultant des innovations, a pu être établi à partir des listes de flux des migrants domiciliés dans les pays rhénans (tableau N).

.../...

Signalons qu'une observation suivie des communes frontalières, ainsi que de nombreux contacts avec les milieux directement concernés par la frontière, ont permis la découverte de tendances aux indices parfois invisibles. La zone des frontières a été pour nous l'espace des confidences par excellence : confidences douanières surtout et autres confidences administratives, renseignements livrés par les particuliers, les commerçants, les enseignants et les touristes mis en confiance.

(N 155) : cf. aussi Appendice, Première partie ("Sources de documentation"), 275, 278, 279, 284, 285, 287-290.

CHAPITRE TROISIEME

L A S Y N T H E S E

Les matériaux assemblés pour l'analyse de la consommation fournissent déjà de très précieuses indications sur les types d'espaces de consommation et leur évolution en fonction des comportements sédentaires, des migrations et attitudes mixtes, des répartitions quantitatives et qualitatives, des durées récréatives, des aspects financiers et des aspirations.

L'ossature récréative peut être définie en fonction des interférences de ces données et d'un certain nombre de matériaux complémentaires dont nous allons présenter maintenant la méthode d'investigation.

I - POLLS ET AIRES DE CONSOMMATION

Les sources de documentation relatives aux formes d'attractivité définissant les pôles et aires de consommation s'avèrent encore relativement rares. Il existe pourtant de nombreuses indications fractionnées, utiles comme éléments de départ ou de repaire (N 156).

(N156) : voir Appendice, Première partie, ("Sources de Documentation") : 1) références méthodologiques : a) définition des pôles 17, 34, 43, 45, 306, 308, 312, 316, 323, 403, 404, 410, 414, 425-429, 464, 465, 471, 516, 653 ; b) définition des aires : 4, 98, 99, 120, 202, 311, 368, 369, 481, 494, 499, 618, 632, 671, 678, 705, 711. 2) publications locales ou régionales : a) pôles : 694, 812, 833, 881, 924, 930, 931, 934, 936, 938, 944, 954, 957, 974-977, 983, 1020, 1032, 1038, 1113-1119, 1134, 1154, 1159, 1165, 1189-1191, 1267, 1271, 1273, 1274, 1299, 1304, 1306, 1342 ; b) aires : 933, 937, 945, 962, 966, 980, 988, 990, 1018, 1019, 1036, 1040, 1045-1047, 1051, 1058, 1059, 1062, 1078,1085, 1097, 1100, 1103, 1125, 1129, 1137, 1148-1150, 1197, 1201, 1220, 1224-1227, 1243, 1349, 1352, 1356, 1368, 1369, 1372.
3) organismes particulièrement intéressants pour la définition d'une méthode d'approche : 918, 967-971, 1015, 1090, 1091, 1254, 1255-1258, 1261-1265, 1290, 1293.

Nous avons ensuite relevé la proportion des points de loisirs caractéristiques d'une forte attractivité, par rapport à l'ensemble des points récréatifs de chaque commune de l'échantillon rhénan soumis aux sondages, en comparant les années 1960/62 aux années 1969/71.

Dans la statistique des points de loisirs de haute attractivité sont compris : les fêtes à vocation régionale, les sites particulièrement pittoresques, les endroits spécialement recherchés pour leur intérêt historique, artistique ou économique, les stades sportifs sur lesquels se déroulent des compétitions d'ordre national ou international, les équipements pour sports nobles, les ports à embarcadères pour touristes, les terrains d'aviation de tourisme ou les aérodromes, les installations à fonction plus spécifiquement sociale, tels que les grands terrains de camping, les auberges de jeunesse, les ensembles polyvalents de loisirs ; les piscines olympiques couvertes, les saunas destinés au public ; les sports pratiqués pour lutter contre les maladies de civilisation (équipements de gymnastique générale ; yoga ; pistes réservées au cyclisme récréatif ...) ; les restaurants gastronomiques et exotiques, les grands hôtels touristiques (N157), les commerces très spécialisés (traiteurs, instituts de beauté ...), les drugstores, les salles de cinéma ou de concert importants, les opéras et théâtres à rayonnement régional ou interrégional, les musées, les galeries d'art, les casinos.

Parmi les points de loisirs ordinaires, nous avons compté les restaurants traditionnels, les bars, les cafés, les hôtels mixtes accueillant des touristes dans une proportion de

---

(N157) : quoique les hôtels aient davantage une vocation vacancière que récréative, ils contribuent à déterminer le niveau de loisirs d'une commune ou d'une région.

plus de 25 % de leur capacité d'hébergement (N157), les magasins vendant essentiellement du matériel récréatif courant, et toutes les autres sources de récréation à vocation locale.

Ce recensement a permis de définir plusieurs niveaux d'attractivité : les secteurs de haute attractivité comprennent en moyenne 8 % de points récréatifs à impact particulier en 1960/62 et 15 % en 1969/71 ; en zone d'attractivité moyenne, les taux atteignent respectivement 6 et 10 % ; en zone résiduelle, ils s'élèvent à 1 et 3 % (tableau Q).

Il eût été utile de connaître la fréquentation de l'ensemble des points récréatifs des pays rhénans. Pareille besogne était difficile à envisager, compte tenu des moyens limités d'investigation et d'exploitation dont nous disposions Nous avons donc sélectionné 630 communes parmi les plus significatives des divers comportements, pour examiner quantitativement la clientèle de 1969 à 1971 (tableau R).

Le relevé du nombre d'antiquaires (N158) est également instructif. Le classement des points de vente en cinq catégories contribue à préciser la hiérarchie des pôles récréatifs (figure 27).

L'évolution des jeux d'argent (loteries et tiercé surtout ; jeux de casino dans une moindre mesure) autorise des distinctions plus nettes encore dans la classification hiérarchique en pôles et aires de consommation. A partir des réponses à nos questionnaires et des sondages effectués sur place, trois types de zones permettent de suivre le mouvement depuis 1960 : les zones à forte consommation ont gagné pour les jeux plus d'un pour cent et demi d'habitants (jeu occasionnel ou jeu fréquent) ;

(N158):nous avons consulté à cet effet les annuaires des organisations professionnelles d'antiquaires.

dans les zones à consommation moyenne, l'augmentation a atteint 0,5 à 1,5 % ; les zones faibles se situent entre 0,5 et 0,1 %, les zones très faibles à moins de 0,1 % (figure 28).

Si les zones de chalandise récréative ordinaire permettent de définir le rayonnement commercial des centres urbains les plus significatifs, les zones de chalandise de matériels coûteux et très spécialisés font ressortir l'emprise des métropoles sur de vastes secteurs rhénans. La cartographie relative aux zones de chalandise ordinaire (figure 29) regroupe pour chaque zone les communes dont la population achète directement dans la ville ou le groupe urbain concerné, au moins un tiers de son matériel récréatif (automobiles, motocyclettes et bicyclettes non comprises). Les zones de chalandise de matériels coûteux et très spécialisés (figure 30) comprennent chacune l'ensemble des communes dans lesquelles au moins un achat a été effectué dans la ville ou le groupe urbain concerné (automobiles, motocyclettes et bicyclettes non comprises).

L'impulsion donnée à l'orientation hors-périmètre de l'espace rhénan par les principales villes situées dans le voisinage, fait saisir les effets concurrentiels au niveau des pôles rhénans. La documentation disponible a permis de retenir deux critères ; les flux récréatifs et vacanciers d'au moins 3 % de migrants domiciliés dans les pays rhénans en direction de chaque ville voisine quelque peu importante ; la vente de matériels récréatifs coûteux par chacune de ces villes proches (figure 31). La comparaison des fronts de chalandise et des fronts de migration humaine est particulièrement instructive.

Grâce à la confrontation des formes d'attractivité et des éléments d'analyse du style de consommation, nous

avons pu présenter l'ossature de la polarisation récréative (figure 32). La hiérarchie urbaine comprend ainsi des métropoles, un couple métropolitain, des conurbations régionales, des centres régionaux et des centres semi-autonomes (N159).

Les aires de consommation sont définies en fonction des points de loisirs et des flux enregistrés par nos enquêtes qui font ressortir quatre types fondamentaux de combinaisons : aires urbaines attirant d'autres citadins ; aires urbaines attirant des ruraux ; aires rurales attirant des citadins (figure 33) ; aires rurales attirant d'autres ruraux (figure 34).

II - LES PERSPECTIVES D'AMÉNAGEMENT

Les problèmes soulevés par la présentation des matériaux d'analyse et de synthèse, permettent de mieux saisir les nécessités d'aménagement du périmètre étudié. Ils gravitent autour de deux exigences fondamentales : le besoin d'espaces plus équilibrés et mieux coordonnés, dans lesquels les problèmes de l'environnement soulèvent déjà des difficultés aux solutions ardues ; puis la mise en valeur récréative accélérée des secteurs faiblement atteints par la consommation.

Un certain nombre de publications (N160) ont contribué à orienter nos recherches dans ce domaine. Quelques organismes ont bien voulu nous préciser leurs propres conceptions (N161). Pourtant, en présence du morcellement territorial, de la multiplicité d'initiatives peu coordonnées et de la médiocrité des lignes directrices générales, nous avons essayé de

---

(N159) : cf. Chapitre septième, II

soumettre au lecteur des éléments de réflexion basés sur une documentation nouvelle et approfondie.

La comparaison des initiatives prises au cours des dernières années, fournit d'utiles indications pour les potentialités de l'aménagement, surtout lorsque l'on prend en considération les résultats obtenus jusqu'à présent. Nous avons ainsi relevé, parmi les réponses reçues, les nouvelles créations de points récréatifs ou touristiques couronnées de succès, en regroupant les données de façon à faire ressortir le besoin de rééquilibrage des structures relativement saturées en fonction de l'évolution des aspirations, ou l'intérêt présenté par les espaces encore peu couverts par des équipements. La répartition des usagers en catégories sociales et la distinction entre jeunes et adultes, favorisent l'appréciation du degré d'influence quantitative et qualitative de ces réalisations. Dans cette optique, les points de loisirs retenus ont fait l'objet d'une subdivision en équipements rentables depuis plus de cinq ans (chiffre d'affaires permettant d'assurer un amortissement égal ou supérieur au taux prévu d'habitude) et en installations devant leur rentabilité essentiellement au choix de formules récréatives originales : restaurants gastronomiques ou exotiques implantés dans un cadre agréable et fondés sur une publicité

(N160) ; voir Appendice, Première partie, ("Sources de documentation") : pour l'orientation méthodologique relative à l'aménagement, cf. 24, 35, 50, 56, 60, 64, 65, 75, 76, 236-245, 309, 326, 340, 402, 504, 621 ; pour l'orientation méthodologique relative aux aspects spécifiques de l'environnement, cf. 22, 23, 38, 42, 44, 47, 55, 66, 74, 80, 81, 87, 104, 108, 115, 116, 122-124, 174-186, 211, 217, 221, 222, 413, 453, 462, 468, 469, 493, 531, 717 ; pour les études locales ou régionales, sur l'aménagement, cf. 280, 286, 338, 795-797, 799, 825, 827, 896, 899, 902-904, 954, 978 ; pour les études locales ou régionales sur l'environnement, cf. 212, 219, 257, 292, 300, 350, 572-574, 649, 718, 815, 835, 979.

(N161) : cf. idem. : 231-235, 304, 305, 348, 587, 919.

percutante ; centres commerciaux vendant du matériel en vogue, associant une politique d'accueil de type nouveau à la présentation d'aires de vente originales ; ensembles de jeux ou de sports implantés dans un milieu verdoyant ("Paradiesland", imitation réduite de modèles américains, genre "Disneyland" ; dancings associés à des équipements de jeux ; équitation ; etc ...) ; promenades pédestres, chemins pour cyclistes ; plans d'eau exploités systématiquement, à la faveur d'axes routiers fraîchement réalisés (annexe XIII).

La consommation de fleurs ornementales par les ménages fournit à son tour des indications précieuses sur l'organisation compartimentée de l'espace rhénan (figure 35). A cet effet, nous avons inclus dans nos sondages de 1970/71 deux questions portant sur les dépenses annuelles approximatives en achat de fleurs ornementales par les particuliers (N135). Une enquête complémentaire auprès de fleuristes ouverts à nos préoccupations a permis de nuancer certaines réponses et d'établir le classement suivant : zones à forte consommation équivalant à un achat annuel moyen de plus de 17 FF (les dépenses en unités monétaires différentes ont été reconverties en francs français); zones à consommation moyenne 10-17 FF. ; zones à faible consommation (moins de 10 FF).

(N135[62]) : l'idée nous a été suggérée en 1968 par M.E. JUILLARD, au moment de l'achèvement de la thèse de P. CASTELA (129). Contrairement à ce dernier qui a regroupé fleurs ornementales et plants, nous n'avons retenu que les premières, pour faciliter la précision des sondages (questions posées : "Achetez-vous des fleurs chez les fleuristes ? Jusqu'à quelle somme dépensez-vous annuellement ?").

Le problème de l'environnement enfin, aspect désormais inséparable de toute prospective, a fait l'objet de plusieurs types d'enquêtes. A partir de sondages portant sur un échantillon de communes-types, mis au point en liaison avec des personnalités et des organismes chargés, directement ou indirectement, de la protection de la nature et de la lutte contre les nuisances, nous avons relevé auprès des mairies et des associations sociales, ainsi que dans les pages régionales des quotidiens, les incitations populaires et publiques, de même que les réalisations pratiques en faveur de l'environnement. Les résultats obtenus ont fourni la base du calcul des taux d'évolutation du mouvement de 1965 à 1971 (tableau 8).

\+ + +

Nous sommes conscients de la relativité des méthodes appliquées pour mener notre étude à son terme. Celles-ci nous ont néanmoins facilité les approches d'un domaine qualitativement et quantitativement peu exploré. Tableaux et figures, bases de nos interprétations, malgré certaines fragilités inhérentes à tout système de sondage, sont cependant susceptibles d'éclairer maint comportement récréatif de l'espace rhénan, car ils ont été constamment confrontés aux réalités quotidiennes, aux documents disponibles et à l'expérience des nombreux organismes chargés des questions d'aménagement. Nous souhaitons avoir ainsi contribué modestement à la progression des recherches récréatives qui, étendues à des espaces européens voisins, faciliteraient la révision et l'approfondissement des moyens mis en oeuvre pour créer un cadre de vie proche des véritables aspirations humaines.

TROISIEME PARTIE

D O C U M E N T S   A N N E X E S

ANNEXE I

LE DEGRE D'INSERTION DES TRAVAILLEURS ETRANGERS DANS LES LOISIRS DES COMMUNAUTES RHENANES DE 1965 A 1971

POURCENTAGE DU TEMPS DE LOISIR DES MIGRANTS PASSE AVEC DES RHENANS

TYPES DE COMMUNES	1965/66 (en %)	1969/71 (en %)
GROSSES AGGLOMERATIONS URBAINES :		
- Françaises	2	5
- Allemandes	5	7
- Suisses	1	3
- Belges et luxembourgeoises	3	6
- Néerlandaises	3	5
PETITES VILLES ET AIRES RURALES :		
- Françaises	4	9
- Allemandes	6	10
- Suisses	2	5
- Belges et Luxembourgeoises	5	9
- Néerlandaises	6	8

ANNEXE II

EVOLUTION DE L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DE LOISIRS DANS L'ESPACE RHENAN (1958-1971)

- en %, par groupes socio-professionnels.

Types d'achats / Groupes socio-professionnels	Equipement annuel équivalent à la tranche 500 - 1000 FF	Equipement annuel > 1000 FF < 2000 FF	Equipement annuel > 2000 FF
Professions libérales et chefs de grande ou moyenne entreprise	- 48 %	+ 35 %	+ 29 %
Cadres supérieurs	- 39 %	+ 46 %	+ 21 %
Petits artisans et commerçants	- 32 %	+ 40 %	+ 22 %
Cadres moyens	- 43 %	+ 38 %	+ 26 %
Ouvriers	- 27 %	+ 31	+ 3

Remarque : Chaque pourcentage indique l'évolution du nombre de personnes appartenant au groupe socio-professionnel concerné, qui ont effectué des achats annuels.

ANNEXE III

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION GLOBALE D'ESPACE RECREATIF

PAR CATEGORIES SOCIALES, DE 1958 à 1971 (en %)

Types de migrations / Catégories sociales rhénanes	Migrations rurales vers les villes					Migrations urbaines vers les campagnes					Migrations inter-urbaines				
	A	B	1	2	3	A	B	1	2	3	A	B	1	2	3
Catégories riches ou aisées	24	38	12	32	11	39	30	14	36	9	28	35	18	26	16
Catégories moyennes	35	49	25	26	7	38	44	28	38	6	34	37	20	29	8
Catégories modestes	47	10	43	11	1	41	15	33	9	2	36	11	22	7	1

Légende : A : moins d'une heure de trajet aller
B : plus d'une heure de trajet aller
1 : 1 - 10 déplacements annuels
2 : 11 - 20 déplacements annuels
3 : plus de 20 déplacements annuels

Remarque : les pourcentages indiquent, dans chaque cas, l'augmentation du nombre de migrants de la catégorie sociale concernée.

ANNEXE IV

LES GROUPES SOCIAUX ET L'UTILISATION DE L'AVION COMME MOYEN D'EVASION DE 1960 A 1971.

EN POURCENTAGES PAR RAPPORT A L'ENSEMBLE DES MIGRANTS DOMICILIES DANS L'ESPACE RHENAN DE CHAQUE GROUPE CONCERNE

TYPES DE DEPLACEMENT / CATEGORIES SOCIALES	DEPLACEMENTS RECREATIFS	DEPLACEMENTS VACANCIERS	DEPLACEMENTS DE MOINS DE 1000 KM	DEPLACEMENTS DE PLUS DE 1000 KM
Chefs de grandes entreprises et professions libérales	16%	38%	21%	28%
Chefs d'entreprises moyennes	12%	29%	16%	24%
Cadres supérieurs du secteur privé	10%	31%	8%	25%
Cadres supérieurs du secteur public ou semi-public	6%	24%	3%	31%
Petits artisans et commerçants	3%	21%	2%	23%
Cadres moyens	1%	22%	1%	24%
Petits employés et assimilés	-	6%	-	6%
Ouvriers et personnel de maison	-	2%	-	2%

REMARQUE : Comme pour les figures 4 et 5, nous avons englobé dans cette statistique tout migrant qui a déclaré avoir utilisé l'avion au moins une fois, soit à des fins récréatives, soit à des fins évacancières.

ANNEXE V

ZONES DE DEVELOPPEMENT DE LA CONSOMMATION ET NIVEAUX DE VIE, DE 1960 A 1971 (en %)

Types de zones fréquentées / Types de consommateurs	Zones d'avant garde		Zones à haute consommation		Zones à consommation moyenne		Zones résiduelles	
	% de consommateurs en 1960	en 1971	% de consommateurs en 1960	en 1971	% de consommateurs en 1960	en 1971	% de consommateurs en 1960	en 1971
Population locale : Consommateurs à budget récréatif élevé	18	25	13	21	10	16	4	9
Consommateurs à budget récréatif moyen	33	41	28	37	22	28	11	21
Consommateurs à budget récréatif faible	49	34	59	42	68	56	85	70
Migrants : Consommateurs à budget récréatif élevé	36	27	39	31	28	22	54	46
Consommateurs à budget récréatif moyen	43	36	41	33	47	39	31	27
Consommateurs à budget récréatif faible	21	37	20	36	25	39	15	27

ANNEXE VI

AUGMENTATION EN POURCENTAGES DES DEPENSES BUDGETAIRES RECREATIVES ET VACANCIERES MOYENNES DE 1960 A 1971, SELON LES GROUPES SOCIAUX

PAYS	TYPES DE COMMUNES	CATEGORIES RICHES OU AISEES	CATEGORIES MOYENNES	CATEGORIES MODESTES
PAYS-BAS ALLEMAGNE ET SUISSE	+ de 50000 habitants	55%	65%	35%
	autres villes	50%	55%	30%
	Communes rurales	60%	70%	30%
AUTRICHE ET LUXEMBOURG	+ de 50000 habitants	45%	55%	25%
	autres villes	55%	50%	25%
	Communes rurales	60%	65%	20%
FRANCE ET BELGIQUE	+ de 50000 habitants	40%	55%	25%
	autres villes	45%	45%	20%
	Communes rurales	55%	60%	15%

REMARQUE : les pourcentages ont été arrondis aux 5% supérieurs

ANNEXE VII

RESSOURCES RECREATIVES ET VACANCIERES D'APPOINT DES MENAGES -

- EVOLUTION DES POURCENTAGES DE 1960 à 1971

PAYS D'ORIGINE	TYPES DE COMMUNES	CADRES SUPERIEURS		CADRES MOYENS		AUTRES SALARIES	
		1965	1971	1965	1971	1965	1971
PAYS-BAS ALLEMAGNE ET SUISSE	Villes de plus de 50000 habitants	-	1%	7%	8%	10%	15%
	autres villes	-	1%	3%	6%	9%	15%
	Communes rurales	-	-	5%	8%	7%	12%
AUTRICHE ET LUXEMBOURG	Villes de plus de 50000 habitants.	-	2%	5%	7%	13%	18%
	autres villes	-	1%	5%	8%	10%	16%
	Communes rurales	-	-	3%	6%	8%	13%
FRANCE ET BELGIQUE	Villes de plus de 50000 habitants	-	2%	9%	13%	18%	24%
	autres villes	-	2%	9%	11%	11%	21%
	Communes rurales	-	-	7%	10%	12%	17%

REMARQUE : l'évolution des pourcentages est calculée à partir de la situation en 1960 (fraction de la catégorie socio-professionnelle concernée)

ANNEXE VIII

APPOINT RECREATIF ET VACANCIER DES JEUNES

EVOLUTION EN POURCENTAGES DE 1960 à 1971

PAYS D'ORIGINE	TYPES DE COMMUNES	ETUDIANTS		ELEVES		APPRENTIS	
		1965	1971	1965	1971	1965	1971
PAYS-BAS ALLEMAGNE SUISSE ET AUTRICHE	Villes de plus de 50000 habitants	134%	182%	65%	78%	43%	48%
	autres villes	128%	173%	59%	69%	39%	45%
	Communes rurales	115%	142%	50%	58%	36%	41%
FRANCE LUXEMBOURG BELGIQUE	Villes de plus de 50000 habitants	112%	135%	57%	66%	40%	47%
	Autres villes	107%	128%	52%	58%	33%	38%
	Communes rurales	91%	116%	45%	53%	29%	35%

REMARQUE : l'évolution des pourcentages est calculée à partir de la situation en 1960

ANNEXE IX

LES ASPIRATIONS RECREATIVES SELON LES GROUPES SOCIAUX

EN 1970/71 (en %)

TYPES DE STRUCTURES SOUHAITEES / GROUPES SOCIAUX	REDUCTION PRIORITAIRE DU TEMPS DE TRAVAIL	AUGMENTATION PRIORITAIRE DES REVENUS	DOMINANTE LOISIRS DISTRACTIFS	DOMINANTE LOISIRS SPORTIFS TRADITIONNELS	DOMINANTE LOISIRS SPORTIFS NOBLES	DOMINANTE LOISIRS CULTURELS	MIGRATIONS INTERFRONTALIERES
Professions manuelles							
adultes	4	76	68	9	6	2	17
jeunes	10	73	61	16	10	5	23
Professions tertiaires à formation scolaire primaire							
adultes	9	69	63	7	13	8	26
jeunes	13	61	62	12	12	11	28
Professions tertiaires à formation scolaire secondaire							
adultes	16	62	60	11	16	9	31
Jeunes	22	54	66	7	17	8	36
Professions tertiaires à formation universitaire	19	57	52	5	21	15	34
Elèves de l'enseignement secondaire dès 14 ans	28	40	61	5	26	7	76
Etudiants	37	42	64	2	27	8	85

ANNEXE X

L'EFFORT FINANCIER RECREATIF DES COMMUNES

EVOLUTION EN POURCENTAGES DE 1959 A 1972

TYPES DE COMMUNES / TYPES DE ZONES DE CONSOMMATION		Villes de plus de 200.000 habitants	Villes de 50.000 à 200.000 habitants	Villes de 10.000 à 50.000 habitants	Petites Villes	Communes rurales
ZONES D'AVANT-GARDE :	(1)	65	105	375	310	175
	(2)	/	/	/	/	/
	(3)	/	/	/	/	/
ZONES A HAUTE CONSOMMATION :	(1)	75	180	410	320	160
	(2)	/	/	/	335	145
	(3)	85	230	435	345	130
ZONES A CONSOMMATION MOYENNE :	(1)	/	315	455	360	130
	(2)	/	/	460	375	115
	(3)	/	350	470	390	105
ZONES A FAIBLE CONSOMMATION :	(1)	/	/	515	375	120
	(2)	/	/	520	360	105
	(3)	/	/	545	340	90

LEGENDE : (1) : Pays-Bas, Allemagne, Suisse
(2) : Luxembourg et Autriche
(3) : France et Belgique

REMARQUE : les taux sont arrondis aux 5% supérieurs

ANNEXE XI

EVOLUTION EN POURCENTAGES DES INVESTISSEMENTS COMMERCIAUX RECREATIFS, de 1960 à 1971

PAYS	Villes de + de 50000 habitants		Autres Villes		Communes rurales		Communes de montagne (1)	
	Attractives	Peu Attractives	Attractives	Peu Attractives	Attractives	Peu Attractives	Attractives	Peu Attractives
SUISSE: en général	165	40	185	55	170	40	185	35
Secteurs frontaliers	195	45	205	65	195	55	140	20
PAYS-BAS et AUTRICHE Secteurs frontaliers	180	45	165	50	120	40	-	-
ALLEMAGNE en général	150	30	135	45	105	25	160	25
Secteurs frontaliers	175	25	160	35	130	20	120	25
FRANCE ET LUXEMBOURG en général	115	25	105	30	90	15	110	20
Secteurs frontaliers	135	15	125	20	110	10	105	15
BELGIQUE en général	95	20	80	20	70	15	95	15
Secteurs Frontaliers	105	20	95	15	90	15	85	10

REMARQUE : les pourcentages sont arrondis aux 5% supérieurs

Légende : (1) : nous avons appelé communes de "montagne" les localités que la population récréative considère comme telles, même si leur altitude est relativement faible (Ardennes, Vosges du Nord, etc...)

ANNEXE XII

LA DUREE RECREATIVE ET VACANCIERE MOYENNE DES POPULATIONS RHENANES, PAR TYPES DE NIVEAUX DE VIE

A : DUREE RECREATIVE HEBDOMADAIRE

Secteurs nationaux	Types de communes	Catégories riches & aisées		Catégories moyennes		Catégories modestes	
		1960/62	1970/71	1960/62	1970/71	1960/62	1970/71
Allemagne, Suisse & Pays-Bas	+ de 50.000 habitants	(1)	(1)	(1)	(1)	(2)	(2)
	Villes de - de 50.000 habitants	(1)	(1)	(2)	(1)	(2)	(2)
	Communes rurales	(2)	(1)	(2)	(2)	(3)	(2)
Autriche & Luxembourg	+ de 50.000 habitants	(1)	(1)	(1)	(1)	(2)	(2)
	Villes de - de 50.000 habitants	(2)	(1)	(1)	(1)	(3)	(2)
	Communes rurales	(1)	(1)	(2)	(2)	(3)	(2)
France & Belgique	+ de 50.000 habitants	(1)	(1)	(1)	(1)	(3)	(2)
	Villes de - de 50.000 habitants	(2)	(1)	(2)	(2)	(3)	(2)
	Communes rurales	(2)	(1)	(3)	(2)	(3)	(3)

Légende : (1):plus de 12 heures hebdomadaires
(2):de 8 à 12 heures hebdomadaires
(3):moins de 8 heures hebdomadaires

ANNEXE XII

LA DUREE RECREATIVE ET VACANCIERE MOYENNE DES POPULATIONS RHENANES, PAR TYPES DE NIVEAUX DE VIE

B : DUREE VACANCIERE

Secteurs nationaux	Types de communes	Catégories riches & aisées		Catégories moyennes		Catégories modestes	
		1960/62	1970/71	1960/62	1970/71	1960/62	1970/71
Allemagne, Suisse, Autriche & Pays-Bas	+ de 50.000 habitants	(2)	(1)	(2)	(1)	(3)	(2)
	Villes de - de 50.000 habitants	(2)	(1)	(2)	(1)	(3)	(2)
	Communes rurales	(2)	(2)	(3)	(2)	(3)	(3)
Luxembourg	Ville de Luxembourg	(2)	(1)	(2)	(1)	(3)	(2)
	Autres villes	(2)	(1)	(3)	(2)	(3)	(2)
	Communes rurales	(3)	(2)	(3)	(2)	(3)	(3)
France et Belgique	+ de 50.000 habitants	(2)	(1)	(2)	(1)	(3)	(2)
	Villes de - de 50.000 habitants	(3)	(1)	(3)	(2)	(3)	(3)
	Communes rurales	(3)	(2)	(3)	(2)	(3)	(3)

Légende : (1) : 2 à 3 semaines de migration vacancière
(2) : 10 à 13 jours de migration vacancière
(3) : moins de 10 jours de migration vacancière

ANNEXE XIII

CHANCES DE SUCCES DES NOUVEAUX POINTS DE LOISIRS
1965-1971

TYPES D'AIRES RECREATIVES ET TOURISTIQUES / NATURE DE LA REUSSITE	AIRES SATUREES			AUTRES AIRES		
	Intérieur des agglomérations	Périphéries urbaines	Aires rurales	Intérieur des agglomérations	Périphéries urbaines	Aires rurales
% de points de loisirs de bonne rentabilité (total 74%)	7	16	12	11	13	15
% de centres dont la réussite est due surtout au choix de formules originales (total 96%)	13	19	15	14	16	19
Rapport de fréquentation adultes/jeunes en %	38/62	34/66	49/51	41/59	36/64	31/69
rapport de fréquentation par catégories sociales : cat.aisées/ cat.moyennes/cat. modestes (en % de l'ensemble des visiteurs)	23/46/31	21/51/28	26/43/31	20/52/28	17/56/27	18/50/32
% de réussite des points situés le long de nouveaux axes de communication (par rapport à l'ensemble des points concernés dans cette rubrique	4	11	13	15	21	36
Durée moyenne des flux à l'aller	30'	30'	45'	45'	45'	60'

REMARQUE : les % sont calculés par rapport à l'ensemble des points récréatifs concernés par le présent tableau

ANNEXE XIV

VENTILATION REGIONALE DES QUESTIONNAIRES EXPLOITABLES

Région	Tranche 1958/61	Tranche 1964/65	Tranche 1969/71	Tranches intermédiaires	Total
Alsace	663	706	854	1240	3463
Lorraine	1087	1124	1175	988	4374
Secteur mosan non-lorrain	321	363	458	512	1654
Secteur de Haute Saône - Belfort Montbéliard	393	458	416	242	1509
Rhénanie - Westphalie	528	811	974	948	3261
Rhénanie-Palatinat	1712	1864	1921	1071	6568
Hesse	635	721	867	915	3138
Sarre	312	389	475	401	1577
Bade-Wurtemberg	2339	2437	2498	1055	8329
Suisse du nord	1320	1368	1411	813	4912
Secteur autrichien	167	225	286	343	1021
Luxembourg	458	494	572	628	2152
Secteur belge	339	463	521	577	1890
Secteur néerlandais	148	217	342	219	926

Total général : 44774